

BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME VII

— 1885 à 1887 —

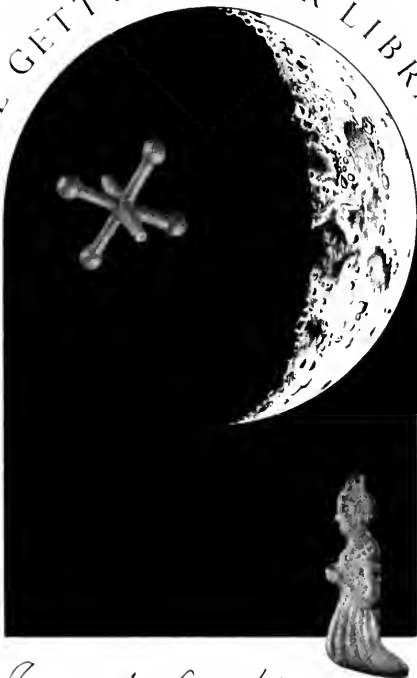


ROUEN

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnages, 1

1889

THE GETTY CENTER LIBRARY



*Why ask for the moon
when we have the stars?*

BULLETIN
DE LA
COMMISSION DES ANTIQUITÉS

BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME VII



ROUEN

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1889

BULLETIN
DE LA
COMMISSION DES ANTIQUITÉS

BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME VII. — 1^{re} LIVRAISON



ROUEN

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1886

LISTE DES MEMBRES
DE
LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Décembre 1886.

Dates	Noms	Qualités
1882, 1 ^{er} juin.	HENDLÉ, C ✱,	préfet de la Seine-Inférieure, <i>président</i> .
1854, 20 juin.	DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ✱,	correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département, <i>vice-président</i> (arrêté du 26 juillet 1875).
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT (le comte Robert),	avocat à Rouen, <i>secrétaire</i> (arrêté du 26 novembre 1866).
1850, 19 déc.	Alfred DARCEL, O ✱,	administrateur du musée de Cluny, à Paris.
1851, 27 mars.	L. DE GLANVILLE,	membre de l'Académie de Rouen.
1860, 12 août.	SIMON,	architecte à Rouen.
1860, 27 août.	Stéphano DE MERVAL,	propriétaire, à Canteleu.
1864, 17 mars.	BOUQUET, ✱,	professeur honoraire au Lycée de Rouen.
id., id.	BAUDRY (Paul),	propriétaire, à Rouen.

- 1855, 12 janv. A. DE GIRANCOURT, ✱, Conseiller général, à Rouen ; et à Varimpré, près Neufchâtel.
- id., id. SOMMÉNIL (l'abbé), chanoine honor., à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.
- 1866, 24 janv. LOTH (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou.
- 1867, 31 janv. G. GOUELLAIN, négociant, à Rouen.
- 1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE, maire de Grémonville ; à Rouen.
- 1870 3 janv. G. DERGNY, archéologue, à Grandcourt, près Londinières.
- 1871, 27 nov. BARBIER DE LA SERRE, inspecteur des Eaux et Forêts, à Rouen.
- id., id. Michel HARDY, archiv. de Périgueux.
- 1873, 27 janv. DE COQUEREL D'IQUELON, membre du Conseil général, à Rouen.
- 1873, 9 avril. LORMIER, avocat, à Rouen.
- id., id. PELAY, directeur d'assurance, à Rouen.
- 1874, 27 mars. LEGRAND, ✱, vice-président du Conseil de Préfecture.
- id., 16 mai. LE FILLEUL DES GUERROTS, propriétaire, à Heugleville-sur-Scie.
- 1875, 3 juin. Gaston LE BRETON, ✱, conservateur du Musée céramique.
- id., id. TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.
- id., 9 juill. MAILLET DU BOULLAY, conservateur du Musée des antiquités.
- id., 9 nov. BOUCTOT, membre du Conseil général.
- id., id. SAUVAGEOT, ✱, architecte du Gouvernement, à Paris.

- 1877, 12 févr. BILLIARD, aide-conservateur au Musée départemental des antiquités.
- 1879, 17 mars. LEFORT, architecte en chef du département.
- 1880, 28 août. LÉON DE VESLY, architecte, professeur de dessin à l'École supérieure.
- 1882, 12 juin. FÉLIX, ✱, conseiller à la Cour d'Appel.
id., id. ADELINÉ, architecte, aquafortiste, à Rouen.
- 1885, 18 juill. BIOCHET, notaire honoraire à Caudebec-en-Caux.
id., id. BEAUCOUSIN, bibliophile, à Yvetot.
id., id. DROUET, archéologue, à Caudebec-lès-Elbeuf.
id., id. MILET, ✱, conservateur du Musée de Dieppe.
- 1886, 16 nov. BRUET, bibliothécaire d'Elbeuf.
id., id. GOSSELIN, architecte, inspecteur des édifices diocésains.
id., id. DUVAL (Jérôme), archéologue, à Lillebonne.
-

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements

MONUMENTS HORS CLASSE

1^o Édifice appartenant à l'État

La Cathédrale ou Notre-Dame de Rouen.

2^o Édifices appartenant au département.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

La salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville* (1)
(1822).

La maison de Pierre Corneille, au Petit-Couronne (1868).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Le théâtre romain à Lillebonne* (1818).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérisque sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'État, et comme tels soumis au contrôle de la commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 1867 (v. *Bulletin de la Commission*, tome I, p. 67).

MONUMENTS CLASSES

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

Première classe.

- ELBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Etienne* (1850).
 SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE. — L'église* (1838-1840).
 PETIT-QUEVILLY. — Chapelle de Saint-Julien-des-Char-
 treux* (22 juin 1869).
 ROUEN. — Saint-Godard. Les deux anciennes verrières du
 chevet des bas-côtés* (1850).
 Saint-Maclou. L'église* (1838-1840).
 Saint-Ouen. L'église* (1838-1840).
 Saint-Patrice. L'église et les vitraux* (1850).
 Saint-Vincent. L'église et les vitraux* (1850).

Deuxième classe.

- BLAINVILLE-CREYON. — L'église (1867).
 BUCHY. — Le chœur de l'église* (1867).
 DARNÉTAL. — La tour de Carville (1859).
 L'église de Longpaon (1857).
 MOULINEAUX. — L'église* (1838-1840).
 ROUEN. — Cathédrale. Salle capitulaire et cloître (1867).
 Croix-de-Pierre (la fontaine de la) (1867).
 Saint-André (la tour) (1867).
 Saint-Gervais*. La crypte et l'abside (1867).
 Saint-Maclou*. L'aître (1867).
 Saint-Nicaise. Le chœur (1867).
 Saint-Romain (la chapelle dite de) à la Vieille-
 Tour* (1867).

Troisième classe.

- LES AUTHIEUX sur le Port-Saint-Ouen. — Eglise et vitraux
 (1867).
 BOSQ-BORDEL. — Le porche de l'église (1867).

- CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF. — Tour du clocher (18 nov. 1884).
 DUCLAIR. — L'église* (1867).
 ELBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Jean* (1867).
 Vitraux de l'église Saint-Etienne* (1867).
 FRESQUIENNE. — Clocher de l'église (26 janvier 1870).
 HOUPPEVILLE. — Eglise* (1867).
 ISNEAUVILLE. — Eglise et vitraux (1867).
 JUMIÈGES. — Eglise paroissiale* (1867).
 MONT-AUX-MALADES. — L'église (1867).
 NEUVILLE-CHANT-D'OISEL. — La nef de l'église (1867).
 PRÉAUX. — Les dalles tumulaires (1867).
 ROUEN. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).
 Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).
 RY. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).
 TOUFFREVILLE (annexe d'Esteville). — Le retable de l'église
 (12 décembre 1877).
 YAINVILLE. — L'église* (1867).

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Première classe.

- ARQUES. — L'église* (1838-1840).
 AUFFAY. — L'église (1850).
 BOURG-DUN. — L'église* (1850).
 DIEPPE. — L'église Saint-Jacques* (1838-1840).
 ENVERMEU. — L'église* (1854).
 EU. — L'église ou abbaye* (1838-1840).

Deuxième classe.

- CRIEL. — L'église (1867).
 DIEPPE. — L'église Saint-Remi (1867).
 EU. — Le tombeau des Guise, dans l'église du collège*
 (1861).
 SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel* (1867).
 NEUVILLE. — Le chœur (1867).
 TRÉPORT. — La nef de l'église* (1867).

Troisième classe.

- ANCOURT. — Les vitraux de l'église (1867).
 AVREMEFNIU. — Le clocher de l'église (1867).
 DÉNESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).
 SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).
 SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).
 SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-
 Conquérant (1867).
 VARENDEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Première classe.

- ÉTRETAT. — L'église * (1850).
 FÉCAMP. — L'église de la Trinité ou l'Abbaye * (1838).
 GRAVILLE. — L'église ou abbaye de Ste-Honorine * (1850).
 HARFLEUR. — Le clocher de l'église * (1844).
 MONTIVILLIERS. — L'église abbatiale * (1850).
 NORVILLE. — Le clocher de l'église (1850).

Deuxième classe.

- LILLEBONNE. — Le clocher de l'église * (1867).
 MANÉGLISE. — L'église (1867).
 SAINT-JEAN-D'ABBETOT. — L'église et la crypte * (1838).
 SAINT-VIGOR. — L'église (1867).

Troisième classe.

- ANGERVILLE-L'ORCHER. — L'église * (1867).
 BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — L'église (1867).
 CERLANGUE (la). — Le clocher de l'église (1867).
 ETAINHUS. — L'abside de l'église (1867).
 GAINNEVILLE. — Le clocher de l'église (1867).
 GRAIMBOUVILLE. — L'abside (1867).
 MONTIVILLIERS. — Le cloître et la croix du cimetière (1867).

- RAFFETOT. — Baptistère et médaillons (15 déc. 1881).
 SAINNEVILLE. — La nef de l'église (1867).
 SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. — L'église (15 déc. 1881).
 SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. — Le clocher (1867).
 VIRVILLE. — L'église (31 octobre 1874).

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Première classe.

- AUMALE. — L'église * (1850).
 GOURNAY-EN-BRAY. — L'église * (1850).
 NEUFCHATEL. — Le chœur (1850).

Deuxième classe.

- BURES. — L'église (1867).
 SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

Troisième classe.

- BLANGY. — L'église (1867).
 FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 décembre 1877).
 NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).
 SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).
 VATIERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).
 VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 juin 1868).

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Première classe.

- CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église * (1850).

Deuxième classe.

- ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle (1867).

BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).

SAINTE-GERTRUDE. — L'église * (1867).

VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église * (1858).

VATTEVILLE. — L'église (1867).

VEULETTES. — L'église (1850).

Troisième classe.

AUZEBOSC. — L'église* (1875).

BOUDEVILLE. — L'église (1863).

INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).

MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX. — Chapelle* (1875).

SAINT-WANDRILLE. — L'église* (1875).

SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).

VEULES. — Le clocher de l'église (1867).

VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ
CHAQUE ANNÉE.

- PARIS. Comité des travaux historiques au
ministère de l'Instruction publique.
Société des antiquaires de France.
- AISNE. Société académique de Laon.
Société archéologique, historique et
scientifique de Soissons.
Société historique et archéologique de
Château-Thierry.
- ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts des
Alpes-Maritimes, à Nice.
- AUBE. Société académique d'agriculture, des
sciences, arts et belles-lettres de
l'Aube, à Troyes.
- AVEYRON. Société des lettres, sciences et arts de
l'Aveyron, à Rodez.
- CALVADOS. Société des antiquaires de Normandie.
- CHER. Société historique, littéraire, artistique
et scientifique du Cher, à Bourges.
Société des antiquaires du Centre.
- CONSTANTINE. Société archéologique du département
de Constantine.
- CÔTE-D'OR. Commission des antiquités du départe-
ment de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société archéologique d'histoire et de
littérature de l'arrondissement de
Beaune.

CÔTE-D'OR.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
DOUBS.	La Commission archéologique de Besançon.
EURE.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (section de Bernay), à Bernay.
EURE-ET-LOIR.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres. Société Dunoise, à Chateaudun.
GIRONDE.	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
HÉRAULT.	Société archéologique de Montpellier.
INDRE-ET-LOIRE.	Société archéologique de Touraine, à Tours.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
LOIRET.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, d'Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
MANCHE.	Société académique de Cherbourg. Société d'archéologie d'Avranches.
MARNE (Haute-).	Société historique et archéologique de Langres.
MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Commission historique du Nord, à Lille. Comité flamand de France, à Lille. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Dunkerque.

- OISE. Société historique de Compiègne.
Société archéologique de Senlis.
Comité historique et archéologique de Noyon.
- PAS-DE-CALAIS. Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
- SAÔNE-ET-LOIRE. Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
- SAVOIE. Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
- SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie, à Rouen.
Société des amis des sciences naturelles, à Rouen.
Bibliothèque de Blangy.
— Bolbec.
— Dieppe.
— Elbeuf.
— Eu.
— Fécamp,
Gournay.
— Le Havre.
— Montivilliers.
— Neufchâtel.
— Rouen.
— Yvetot.
- SOMME. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Émulation d'Abbeville.

- TARN-ET-GARONNE. Société académique et archéologique.
VIENNE. Société des antiquaires de l'Ouest, à
Poitiers.
YONNE. Société d'études d'Avallon.
Société archéologique de Sens.

ÉTRANGER.

- ANGLETERRE. Société Royale des antiquaires de
Londres.
RUSSIE. Commission Impériale archéologique,
à Saint-Pétersbourg.
-

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1885

SÉANCE DU 8 JANVIER 1885

Présidence de M. le Préfet

La séance ouvre à quatre heures, dans le cabinet de M. le Préfet.

Sont présents : MM. Adeline, Baudry, de Beaurepaire, Bouquet, Gouellain, Lefort, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, de Vesly.

Se sont fait excuser : Brianchon, Félix, Le Breton.

M. le Préfet communique à la Commission deux lettres de M. le Maire de Rouen. Par la première, en date du 20 décembre dernier, M. le Maire annonce que le portail de l'ancienne église Saint-Lô sera conservé jusqu'à nouvel ordre; qu'en ce qui concerne la façade de l'église de Bonne-Nouvelle, il a soumis à une Commission du Conseil municipal la question de la destination qu'il serait possible de donner à cette façade, et que cette Commission a été d'avis qu'elle pourrait être placée au Musée départemental des

Antiquités, si le département voulait bien l'accepter.

Par la seconde lettre, en date du 3 janvier, M. le Maire informe M. le Préfet que l'adjudication de la démolition est fixée au 13 de ce mois, et qu'il lui serait utile de connaître à l'avance la décision qui aurait été prise au sujet de sa proposition, afin qu'il fût fait, avant l'ouverture des enchères, les réserves nécessaires.

Ces deux lettres ont été transmises à M. le Conservateur du Musée des Antiquités, lequel a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la proposition de M. le Maire, à raison des frais considérables dans lesquels l'administration départementale se trouverait entraînée, à raison aussi de l'espace très restreint dont on peut disposer au jardin de Sainte-Marie.

Après plusieurs observations échangées entre MM. Baudry, Maillet du Boullay, Pelay et Lefort, M. le Préfet soumet à la Commission diverses questions qui sont successivement examinées, et dont voici l'exposé :

La Commission est unanime à reconnaître qu'il y aurait, au point de vue historique, un intérêt sérieux à la conservation de la façade de l'église de Bonne-Nouvelle; — mais que, d'un autre côté, une façade d'aussi vaste dimension ne saurait être comprise parmi les monuments que le Musée d'Antiquités a charge de recueillir. — La Commission persiste à exprimer le vœu que la ville de Rouen prenne les dispositions nécessaires pour assurer la conservation d'un monument artistique qui est sa propriété. Dans le cas où la ville serait hors d'état de donner pleine satisfaction à ce vœu, le Musée des Antiquités accepterait, avec reconnaissance, les fragments les plus remar-

quables et les moins détériorés de l'édifice en question que l'administration municipale voudrait bien faire réserver sur la désignation de M. Maillet du Boullay.

M. de Beaurepaire fait hommage à M. le Préfet, au nom de la Commission, du premier exemplaire du Bulletin de l'année 1883 qui vient d'être envoyé par l'imprimeur.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 16 MARS 1885

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, de Glanville, Lefort, l'abbé Loth, de Merval, Pelay et l'abbé Tougard.

La rédaction du procès-verbal, confiée d'abord à M. l'abbé Loth, est ensuite achevée par M. l'abbé Tougard.

M. le Président donne d'abord lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier, tenue dans le cabinet de M. le Préfet.

M. l'abbé Tougard lit ensuite le procès-verbal de la séance du 22 novembre, lequel est adopté. M. Paul Baudry remarque que ses efforts pour obtenir la pierre sculptée de la succession de M. Louis Leclerc, sont restés sans résultat.

Le *Bulletin de la Commission* pour l'année 1883 est mis en distribution.

Correspondance imprimée : *Répertoire des travaux historiques*, 1883 et 1884; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*; — *Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1881-1884; — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884; — *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'archéologie*, 1884; — *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1884; — *Bulletin de la*

Société historique de Compiègne, 1884; — *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1884; — *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1881-1884; — *Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian institution*, 1884.

Mort de M. le chanoine Robert. — M. le Président rend hommage à la mémoire de notre confrère, M. le chanoine Robert, décédé depuis la dernière séance. Il rappelle les services rendus à l'archéologie par ce savant ecclésiastique. La Commission s'unit aux regrets exprimés par son Président.

La correspondance manuscrite comprend :

1^o Une lettre de M. Drouet, maire de Caudebec-lès-Elbeuf (2 mars 1885), relative aux découvertes archéologiques faites dans le cimetière de l'antique Uggate. Il signale entre autres une tétine de gottelfe, de couleur verdâtre, différentes pièces à couverte jaunâtre, trois vases d'une fabrication soignée et d'une ornementation élégante. M. Drouet communique à la Commission un petit vase en forme de sanglier, à vernis jaunâtre. Ce type est assez rare.

2^o Une lettre de M. Hellot, notaire honoraire à Rouen, en date du 30 janvier dernier, qui offre pour les cartons de la Commission, six feuilles de dessins concernant les églises de Bacqueville, Lamberville, Lammerville, le Bourg-Dun et l'ancienne église de Longueville. Des remerciements sont adressés à M. Hellot.

Inscriptions de Saint-Lô. — En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Gouellain envoie à la Commission les inscriptions relevées par lui sur les

cercueils de la famille de Brinon, recueillis dans la chapelle du prieuré de Saint-Lô.

CAVEAU DE BRINON

CHŒUR DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-LÔ

1^o CERCUEIL D'ENFANT.— Plaque en plomb.— *Damoiselle Renée Louise de Brinon, aagée de deux ans et demy, huict iours... fille de Mesire René de Brinon Conseiller au Parlement de Rouen et de Noble Dame Marie Coquerel, mourut le deux de Feburier 1626.*

2^o PLAQUE EN CUIVRE JAUNE. — *Cy gist et repose le corps de Messire Pierre de Brinon, en son vivant chevalier seigneur d'Estelan, de Fortmoville, de Neuilly, de Lalande, de Launey, Meullers, Roçay et le Vandichon, et autres lieux, Conseiller du Roy en tous ses Conseils et Doyen de Mess^{rs} les Conseillers du Parlement de Normandie, lequel décéda le huict^{me} jour de Juin 1658, agé de quatre vingt quatre ans quatre mois. — Priez Dieu pour son âme.*

3^o PLAQUE EN CUIVRE ROUGE. — *Cy gist Jacques de Brinon, Fils de messire rené de Brinon, Con^{er} au Parlement de Rouen, et de Dame Marie Coquerel, décédé le 26 de Juillet 1700, agé de onze ans et demy.*

4^o PLAQUE EN CUIVRE. — *Cy gist Dame Françoise Jubert, veuve de Messire Louis de Brinon, Chevalier Conseiller au Parlement de Normandie, morte le 17^e jour de Janvier de l'année 1705, agée de 80 ans.*

5^o PLAQUE EN CUIVRE ARMORIÉE. — Cartouche, surmonté d'une couronne de marquis, aux armes des Brinon, qui portent : « D'azur au chevron d'or, au chef endenté du même. » — *Cy gist Messire René de Brinon Chevalier, Seigneur de Fo — (sic) Moville et autres lieux, Conseiller honoraire au Parlement de Normandie, qui décéda le 8 de Jarvier mil cept cens dix, agé de soissante et six ans.*

6^o PLAQUE EN CUIVRE. — *Cy gît le corps de Louis Nicolas René de Brinon, âgé de vingts mois, est mort le troisième d'octobre 1717, fils de Monsieur Nicolas Louis de Brinon Conseiller au Parlement de Rouen et de Dame Anne Baudouin.*

7^o PLAQUE EN PLOMB (détériorée). — *de Brinon...
..... de mars 1677 de M^{re} René de Brinon, Conseiller..... et de Dame Marie (Cocquerel?)*

8^o PLAQUE ARMORIÉE EN PLOMB. — En tête de l'inscription sont gravées les armes de Bailleul (parti d'hermines et de gueules) accolées à celles de Brinon (comme ci-dessus), dans deux écussons ovales, surmontés d'une couronne de marquis et d'un mortier, et placés sur un manteau. — *Ici repose le corps de Haute et Puissante Dame Marie Charlotte Renée de Brinon, Dame et Patronne de Fort-Morville, de la Lande et du Fresney et autres lieux : épouse de Haut et Puissant Seigneur Charles Pierre de Bailleul, Angerville, St-Arnoult, Croixmare, Vilmesnil Bénarville, Serville, Mentheville, Baigneville..... ville et autres lieux, Conseiller du Roy en son Conseil et Président..... au Parlement de Normandie.....*

N. B. — Ledit président de Bailleul, né en 1705, mourut en 1774, et fut inhumé dans le chœur de l'église d'Angerville-Bailleul, au Pays-de-Caux.

Ladite présidente de Bailleul est fille de : « Messire Louis de Brinon, et de Dame Françoise Jubert. » (Cités plus haut à la plaque n^o 4.)

La Commission apprend avec satisfaction que, par les soins de la Ville, les cercueils ont été réintégrés dans le sol de l'ancien prieuré.

M. de Beaurepaire insiste sur l'intérêt que présentent les murailles romaines que les tranchées ont mis au jour sur l'emplacement de l'église prieurale. Ces ruines sont assurément les plus considérables de cette époque que l'on ait reconnues à Rouen : et elles con-

firmement la tradition qui asseoit cette église sur les restes d'un temple païen. En effet, la direction des murs permet de distinguer nettement les vestiges des anciens remparts d'avec les fondations d'une construction vaste et soignée, qui dut être le temple. Il signale ces particularités à notre confrère, M. de Glanville, historien de ce prieuré, et se félicite en même temps de la promesse que lui a faite M. de Vesly, de dresser un plan du terrain et des substructions.

Chapiteaux romains.— M. l'abbé Tougard informe la Commission que l'astragale fait partie d'un chapiteau antique trouvé à Lillebonne, contrairement à la règle posée comme invariable par M. Alfred Darcel, dans son *Mémoire sur l'église Saint-Wandrille*. L'exception mérite d'être notée (1).

Cléon. — Selon un récit fait au même membre, un professeur d'Algérie, visitant les récentes découvertes de Cléon, a constaté leur ressemblance avec des fourneaux qui se rencontrent en Algérie à la même profondeur du sol, et aussi en vue des montagnes. Ces fourneaux auraient été construits par des adorateurs du feu, qui servaient comme mercenaires étrangers dans les armées romaines.

M. de Beaurepaire objecte que si ces mystérieux monuments avaient été antérieurs à la construction du porche, ils n'auraient pu résister, vu leur peu de

(1) Le même membre a dit dans une précédente séance (Bulletin, t. VI, p. 465), que l'église St-Vivien possédait la tête de sainte Austreberte. Cette église ne renferme que deux ossements de cette fondatrice de l'abbaye de Pavilly. L'erreur était d'autant plus aisée qu'une partie du chef de la sainte fut jadis vénéré dans l'abbaye du mont Sainte-Catherine (*chronicon triplex et unum*).

cohésion, aux grands mouvements du terrain qui en ont résulté. La question demeure donc toujours entière et indécise.

Le Livre d'Ivoire est-il un diptyque? — Notre confrère, M. Pelay, examinant, il y a quelques semaines, le précieux manuscrit de la Cathédrale, connu sous le nom de *Livre d'Ivoire*, présumait que le travail de ces plaques d'ivoire annonce une haute antiquité.

S'il remonte à la période gallo-romaine, continue M. Tougard, ce pourraient être des restes de diptyque. Il y aurait un moyen de s'en assurer, qui serait de démonter la reliure. Ce problème est intéressant : car on ne connaît aujourd'hui dans toute la France de fragments de diptyques que ceux de Bourges.

M. Lefort indique dans le trésor de la cathédrale de Sens, des diptyques du *v^e* siècle, renfermant un *Office des Fous*, rédigé au *xiii^e* siècle.

M. Pelay expose, qu'en effet, il croit pouvoir faire remonter ces belles sculptures sur ivoire, au *iv^e* ou au *v^e* siècle. Il s'appuie sur l'autorité de l'abbé Langlois, qui les a signalées comme anciennes, et plus encore sur des similaires qu'il a vus lui-même dans la bibliothèque de Saint-Gall.

Plusieurs membres se demandent, d'une part, si l'ivoire était à cette époque sculpté avec cette perfection ; et si d'ailleurs les artistes byzantins du haut moyen âge n'ont pas su donner à leurs œuvres ce cachet d'exécution antique.

M. l'abbé Tougard fait observer qu'un magnifique bas-relief en marbre, d'une pureté achevée, vient d'être retrouvé dans une basilique de Carthage, par

notre compatriote, le P. Delattre, et est attribué au III^e siècle par tous les connaisseurs et par M. de Rossi.

M. l'abbé Loth fait ressortir tout l'intérêt que présenterait la détermination de l'âge de ces figures de S. Pierre et S. Paul, car, à sa connaissance, on n'en cite point qui remontent au III^e siècle.

La Commission souhaite que l'étude de ce problème artistique ne soit pas perdue de vue, et que l'on provoque sur ce débat les recherches et les appréciations des hommes compétents.

Bicêtre. — M. Pelay croit que la Commission voudra saluer encore une fois le vieux Bicêtre, l'ancien noviciat des jésuites, qu'une démolition déjà commencée va faire disparaître. Quelques parties de cette construction sont d'un bon caractère. M. le Président fait savoir qu'il a prié M. Adeline de les conserver par le dessin. M. Pelay indique, en outre, des clefs de voûte avec monogramme du Christ, qu'il serait possible de réclamer pour le Musée. M. Maillet du Boullay et, en son absence, M. Billiard, sont priés d'en prendre note.

Bonne-Nouvelle. Protestation. — M. P. Baudry rappelle que, à la suite d'un compte-rendu d'une séance du Conseil municipal de Rouen, le *Nouvel-Liste* a annoncé que la Commission des Antiquités n'avait pas jugé que la façade du prieuré de Bonne-Nouvelle valût les frais d'une reconstruction.

Après en avoir référé à M. le Président, notre confrère a inséré dans le *Nouvel-Liste*, le 27 janvier, une note rectificative, où il a constaté qu'à deux reprises différentes, la Commission s'était, à l'unanimité, prononcée pour la conservation de ce monument.

M. le Président remercie M. P. Baudry d'avoir pris ainsi la défense de la Commission en rétablissant la vérité des faits.

Eglise Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Enfin, M. de Beaurepaire termine par la notice suivante :

L'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen fut supprimée en 1791.

Le service paroissial fut transféré dans l'église Saint-Ouen, qui redevint église paroissiale, en perdant son titre d'église conventuelle, et à laquelle on attribua, comme circonscription, tout le territoire de la paroisse supprimée, ainsi qu'une partie de celles de Saint-Maclou, de Saint-Godard, de Saint-Laurent et de Saint-Nicaise.

Ce changement eut pour conséquences, d'abord, l'aliénation, et, au bout de peu d'années, la démolition de l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, dont le portail cependant était presque neuf. Il avait été reconstruit par l'architecte Louis-Pierre De France, en 1760 et 1761 ; il avait passé pour un des meilleurs monuments de cette ville, dans un temps où l'on avait pris en dégoût tout ce qui était gothique (1).

Ce portail avait été décoré par le sculpteur Jaddouille, que nous voyons y travailler encore en 1780. Des grandes figures isolées qu'il fut chargé d'y placer, deux, les deux dernières, furent achevées cette année-là.

De France, dont la réputation comme architecte avait

(1) Gravure ayant pour titre : « Élévation du portail de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de la composition du sieur De France, architecte, sous sa direction actuelle, 1761. — Dédié aux Seigneurs, Magistrats, Propriétaires et paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, par les sieurs curé et thésoriers de la dite paroisse. » Jean-Pierre De France, architecte et sculpteur, demeurait à Rouen, rue des Faulx, 1726, 1731, 1734 ; à Paris, en 1750 ; portait dès 1731 le titre d'architecte du Roi.

été très grande et presque prépondérante à Rouen, dans le milieu du dernier siècle, perdit ainsi son meilleur titre de gloire. Il ne reste de lui que la décoration du chœur de Saint-Vincent, d'un effet théâtral, que plusieurs voudraient voir disparaître.

Jaddouille ne fut guère plus heureux. Il vécut assez pour voir tomber les deux figures qu'il avait faites pour l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen (1) ; le grand bas-relief représentant l'Exaltation de la Sainte-Croix, qu'il avait exécuté pour le portail de cette église ; la statue de Henri IV devant le Vieux-Palais. M. Gilbert (2), dans la notice qu'il a consacrée à cet artiste, dit qu'il restait de lui deux bas-reliefs, qui suffisaient pour faire apprécier son talent, l'un figurant la Charité, qu'on voit au-dessus de la principale porte de l'église de la Madeleine ; un autre représentant la Religion avec ses attributs, au-dessus de l'une des portes latérales de Saint-Ouen.

Ce dernier bas-relief (qu'on ne connaît plus) aurait bien pu venir de l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, parce que le contrat de vente de cet édifice, portant la date du 19 octobre 1793, réservait tout ce qui tenait à sa décoration, comme rétables, autels, figures, lambris et inscriptions.

Dès le 20 octobre de l'année précédente, à la suite du

(1) Le 28 février 1778, on se plaint dans l'assemblée du Conseil de fabrique de ce que Jaddouille ne finit pas son travail. — Le 9 mai, même année, il promet de terminer ce dont il s'est chargé, notamment les deux figures isolées, avant la fin du printemps de 1779. Comme il n'avait pas tenu son engagement, on le menaça de présenter contre lui une requête au lieutenant général du bailliage. La menace fit son effet. Le 30 décembre 1780 tout était terminé, et l'on n'eut plus qu'à payer cet artiste. — Mathurin-Nicolas Jaddouille, né à Rouen en 1736, mourut dans la même ville le 15 mars 1805.

(2) Je ne sais ce qu'il était à M. Gilbert, cité comme architecte de Sainte-Croix-Saint-Ouen dans les registres de délibérations de cette paroisse, de 1780 à 1782.

déménagement, le trésorier en charge avait été autorisé à vendre la contretable du grand autel qu'ornait un tableau, représentant l'Adoration des Rois, exécuté par Paul Farinatte, vers 1660, si l'on en croit l'*Annuaire de Rouen* de 1777. Peut-être arriverait-on à retrouver, dans quelques églises des environs, quelques-uns des objets qui avaient appartenu à l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, laquelle passait pour riche et comptait parmi ses paroissiens plusieurs membres des cours souveraines de la province.

Quant à la grande église de Saint-Ouen, transformée en église paroissiale, avec M. Selot pour curé, elle fut choisie par le peintre Lemonnier pour recevoir une partie considérable des tableaux que la confiscation du mobilier des églises supprimées et des communautés religieuses avait mis à la disposition de l'administration départementale.

Pour cela il fallut faire quelques changements aux chapelles du chœur, ainsi qu'on le voit par cette délibération des trésoriers de la fabrique :

« Ce jeudi 31^e jour du mois de may de l'an 1792, dans l'Assemblée générale tenue dans une des salles du presbytère de MM. les curé et trésoriers de la paroisse de Saint-Ouen de Rouen ;

» MM. les Commissaires nommés pour le placement des tableaux annoncés dans l'église de Saint-Ouën, ont prévenu l'assemblée que plusieurs tableaux étant déjà apportés, ils avoient conféré avec M. Lemonnier, auteur de plusieurs desdits tableaux, sur la manière la plus avantageuse de les placer ; et après avoir parcouru et examiné attentivement les endroits les plus propres à leur exposition, il a été reconnu que cette opération exigeoit la suppression de plusieurs vieilles images ou statues de saints, ainsi que de quelques autels tombés en vétusté et autres monumens gothiques et regardés comme inutiles, savoir :

» Dans la première chapelle du côté du nord, supprimer

le dessus de l'entablement de la contretable de l'autel et deux statues étant au bas.

» Dans la troisième chapelle du même côté, retirer trois figures sur la corniche de la contretable et une statue de saint Sébastien étant au bas.

» Dans la quatrième, supprimer tout l'autel et une statue de saint George étant à côté, et faire faire un devant d'armoire pour fermer un enfoncement qui se trouve auprès.

» Dans la cinquième, supprimer l'autel et le rendre, autant qu'il sera possible, parallèle à celui qui lui répond du côté du midi.

» Dans la sixième, étant la chapelle de la sainte Vierge supprimer la contretable et l'autel, demander en remplacement le grand autel du séminaire de Saint-Vivien, faire abattre les deux couronnemens en chevrons brisés, qui sont sur deux enfoncemens parallèles sur les deux côtés, et faire fermer ces deux enfoncemens pour usage d'armoire et retirer les deux confessionnaux.

» Dans la huitième chapelle, en descendant du côté du midi, supprimer entièrement l'autel et la contretable.

» Enfin, dans la neuvième, supprimer le dessus de l'entablement de l'autel. »

Le 15 juin suivant, les trésoriers étaient autorisés à faire jeter bas « toutes les statues nuisibles du côté de la porte dite des Marmousets. »

Ces délibérations reçurent leur exécution, et les tableaux, choisis par Lemonnier et Le Carpentier, ne tardèrent pas à être installés dans l'église.

Le 30 juillet, le curé et les trésoriers consignaient sur leur registre le témoignage de leur reconnaissance particulière et celui des obligations que le public devait à M. Lemonnier, membre de l'Académie française de peinture. « Cet auteur, si digne de peindre d'après ses propres idées, n'a pas, disaient-ils, dédaigné d'employer ses talents pendant plus

de six semaines à la restauration et à l'emplacement des tableaux ci-dessous désignés : ils avoient tous considérablement souffert, tant par vétusté que par les froissemens indispensables par leur déplacement et leur transport ; mais cet artiste célèbre a su leur restituer le ton de fraîcheur qui leur convient et leur assigner dans la dite église à chacun la place qui leur étoit propre. »

C'étaient tous tableaux de grandes proportions et représentant des sujets religieux ; ils furent disposés ainsi qu'il suit :

« 1. — En entrant par le grand portail, à gauche, on trouve de suite l'ordre des numéros ci-après.

Un tableau de Barthélemi, représentant saint Joseph, figure seule ; il vient des Chartreux.

2. — Un tableau peint en camayeu, représentant l'Adoration des Rois, fait par de Saint-Igny, célèbre graveur du temps de Louis XIII.

3. — Un tableau de Sacquespée, de Rouen, élève du célèbre Le Brun. Ce peintre habile a passé sa vie dans ce pays et y a laissé beaucoup d'ouvrages. Il représente le refus d'un édit de Henry VIII, roy d'Angleterre, qui supprimait les ordres religieux dudit lieu.

4. — Ce tableau représente le mariage de la Vierge. Il est peint par Dumont, qui étoit de l'Académie de peinture de Paris.

5. — Un tableau représentant la délivrance des captifs à Alger, fait par Léger, de Rouen, qui fut élève de Jouvenet ; il vient des Mathurins.

6. — L'Assomption de la Vierge, par Dumont, faisant pendant ; il vient des Capucins de Sotteville.

7. — Saint Mathurin exorcisant une impératrice romaine sous le Bas-Empire ; il est peint par Sacquespée ; il vient des Augustins.

8. — Superbe tableau de Jean Jouvenet, de Rouen, l'un des plus grands peintres de l'Ecole française, qui a laissé dans sa ville ses plus beaux ouvrages, représentant l'An-

nonciation de la Vierge. Il était aux Capucins de Sotteville.

9. — Il représente l'ouverture de la Porte Sainte à Saint-Pierre de Rome, à l'occasion du grand Jubilé séculaire de l'année 1600, par le cardinal de Bouillon. Il se trouve gravé dans l'Histoire de la maison de Bouillon. Ce tableau était dans la sacristie de Saint-Ouen.

10. — Jésus-Christ servi par les Anges dans le désert, par Liébault. Il sort de l'abbaye d'Ouille.

11. — Cette place est réservée pour un tableau de Lemonnier, qui devait être au Séminaire. Il représente saint Paul dans l'aréopage.

12. — Un saint Vincent, figure, par Barthélemy.

13. — A gauche, sur le tambour d'une porte, un tableau de Lallemant, représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

14. — Une descente de croix, par Dudot, élève de La Hyre.

15. — Tableau peint par Lafosse; représente la Résurrection; il vient de l'église Saint-Lô.

16. — Tableau peint par Joullain. C'est une dévotion au Sacré-Cœur; il vient des Chartreux.

17. — Dans la seconde chapelle, tableau très ancien qui représente une Assomption de la Vierge; auteur inconnu.

18. — Dans la troisième chapelle, un tableau peint par le frère Luc, religieux récollet; représente la Portioncule ou l'indulgence plénière accordée à saint François par la médiation de la sainte Vierge: il vient des Récollets de cette ville.

19. — Dessus l'autel, en face, un Christ mourant en croix, avec les Saintes Femmes au pied de la croix, par De la Hyre: il vient des Capucins de Fécamp.

20. — Dans la quatrième chapelle, le tableau représente la Flagellation de saint André.

21. — Sur l'autel, en face, on placera le martyre de ce

saint. Ces tableaux sont de Deshays, de Rouen ; ils viennent de l'église de Saint-André-de-la-Ville.

22. — Dans la cinquième chapelle, un tableau de Restout, de Rouen, élève et neveu de Jouvenet, représentant la Présentation de la Vierge au Temple ; il vient des Augustins ; c'est un des plus beaux de ce maître.

23. — En face, un tableau de Lemonnier, de Rouen, fait à Rome en 1777, représentant la Mission des Apôtres ; il vient du Séminaire Saint-Vivien.

24. — Dans la chapelle de la Vierge, très grand tableau de Hallé le père, représentant la Multiplication des pains ; il vient de l'abbaye de Saint-Wandrille.

25. — En face, un tableau, d'après l'une des compositions de Poussin, qui représente la Pénitence ou le Repas chez le Pharisien ; tout le fond en est changé, mais d'un très bon style et peint de belle manière. Ce tableau est d'une main habile, mais inconnue ; il vient de l'abbaye de Ouville.

26. — Septième chapelle, deux tableaux de Lemonnier, l'un, la Présentation de la Vierge au Temple ;

27. — L'autre, la peste de Milan, où l'on voit saint Charles administrer les malades.

Ces tableaux, faits à son retour de Rome, en 1785, servirent pour son agrément à l'Académie ; ils étaient au Séminaire de Saint-Vivien.

28. — Dans la huitième chapelle, un Christ mort sur la croix, par Le Tellier, de Rouen, élève et neveu du grand Poussin, très beau tableau digne de son maître. Ce peintre a également passé le reste de sa vie dans cette ville, et on a recueilli pour le Muséum un grand nombre d'ouvrages excellents de ce maître ; il vient de l'église Saint-Denis.

29. — En face, un troisième tableau de Deshays, représentant saint André qu'on descend dans le tombeau ; il était pareillement à Saint-André-de-la-Ville.

30. — Dans la neuvième chapelle, autre tableau du frère Luc, récollet, qui représente Notre-Dame-des-Anges.

31. — Dans la dixième chapelle, tableau de l'Ascension, par Pierre ; il vient des Chartreux.

32. — Dans la croisée de l'église, vulgairement appelée *Porte des Marmousets*, un tableau de l'école flamande, représentant la Multiplication des pains.

33. — A côté, un très beau tableau de Simon Vouët, appelé le Restaurateur de la peinture en France ; représente des religieux récollets en adoration, auxquels de beaux anges présentent la règle de leur ordre et montrent la gloire céleste.

34. — Le pendant, du même auteur ; représente saint François montrant ses stigmates à l'Éternel qui lance des traits que la Vierge cherche à recueillir ; on y voit d'autres saints de cet ordre. Ces deux tableaux viennent des Récollets.

35. — Le quatrième est un saint Bruno en méditation et en prière ; on le croit de Le Tellier ; il vient des Chartreux.

36. — Un très grand tableau de Hallé le père, représentant la Multiplication des pains ; il était dans le réfectoire des religieux de Saint-Ouen.

37. — Sur la petite porte de l'église, un beau tableau de Jouvenet ; représente un *ex-voto* de deux malades que l'on voit couchés et intercédant la sainte Vierge ; il vient des Cordeliers.

38. — Tableau de Sacquespée, représentant Ananie et Saphire punis de mort ; il vient des Chartreux.

39. — Un second tableau de Saint-Igny, le graveur, qui représente l'Adoration des bergers ; ils viennent des Cordeliers.

40. — Un autre tableau de Barthélemy, représentant un saint Pierre, figure seule ; il vient encore des Chartreux.

« Par suite de temps, et à mesure que les communautés vont s'éteindre, on augmentera encore cette collection par le superbe tableau de Laurent De la Hyre, des Capu-

cins ; de trois tableaux de Lemonnier, aux Ursulines ; de plusieurs tableaux, à l'Oratoire, etc., etc. »

Quelque temps après, le Département renonça à l'idée de faire une sorte de musée de l'église Saint-Ouen ; et il fut question de rétablir les autels que l'on avait détruits pour le placement des tableaux (21 décembre 1792).

Ce fut à peu près à la même époque que l'église subit des mutilations regrettables, que n'expliquent que trop les passions qui régnaient alors. Il y est fait allusion dans la délibération suivante.

« Le 11^e jour du mois d'octobre 1792.

» Le citoyen De la Rue, trésorier en exercice, exposa qu'étant instruit que des particuliers attroupés dans l'église de Saint-Ouen avoient menacé de briser les barrières de fer qui entourent le chœur, et ce sous prétexte que quelqu'un d'elles portent encore quelque marque de l'ancienne féodalité, telles que couronnes, armoiries ou autres, il croyoit prudent de les faire supprimer pour éviter de pareils événements, qui ne pourroient tourner qu'au scandale général. »

Les avis pris, après mûre réflexion, il fut arrêté, de voix unanime, que les dites couronnes et armoiries seraient retirées le plus promptement possible, et de suite les ordres en furent donnés à un serrurier.

Quatre jours après on recevait une lettre du substitut de la Commune qui invitait les Trésoriers à faire disparaître « toutes armoiries et fleurs de lis qui pouvaient se trouver sur les mausolées, colonnes, vitraux de l'église, et à supprimer également, dans les épitaphes, les litres et ceintures funèbres, en observant toutefois de ménager soigneusement les monuments de l'art. »

Trois jours étaient donnés pour cette opération.

Cet ordre mit les Trésoriers dans le plus grand embarras ; les fleurs de lys étaient multipliées à l'infini dans l'église Saint-Ouen, surtout dans les vitraux ; on ne pouvait pas enlever les carreaux qui portaient ces emblèmes

prohibés sans s'engager dans une énorme dépense, et sans rendre l'église inhabitable pour les fidèles. On se contenta pour le moment de faire disparaître les marques les plus apparentes de la féodalité, et il est juste de reconnaître que la réserve avec laquelle on pratiqua cette opération fut approuvée par la municipalité, aussi opposée qu'elle pouvait l'être, sans se compromettre, au vandalisme dont on voulait faire alors une preuve de patriotisme.

État des opérations faites pour la recherche et conservation des monuments des arts, depuis le 8 brumaire 1793, 29 octobre (vieux style), lesquels ont été déposés à la ci-devant abbaye d'Ouen, par les soins du commissaire délégué du district révolutionnaire de Rouen.

« Du 26 brumaire. — Ordre de l'agent national du district de faire enlever sur-le-champ tous les tableaux qui étaient placés en ordre dans la petite salle des Jacobins, pour y établir un bureau. Tous les objets de cette salle ont été réunis et portés sous mes yeux au dépôt d'Ouen. Cinq jours et demi.

Du 4 de frimaire. — Je me suis rendu le matin à la juridiction consulaire pour en faire enlever et porter au dépôt seize grandes bordures propres aux tableaux du Museum.

Du 2 frimaire. — Sur l'avis du District, j'ai été à 9 heures du matin au Séminaire des Vieux-Prêtres, et j'ai, conjointement avec le citoyen Selot, procédé à l'inventaire et enlèvement des objets d'arts renfermés en cette maison et dans l'église, lesquels ont été portés le même jour, au soir, à l'abbaye de Ouen. Parmi les objets était un Christ d'ivoire de très grande proportion et des plus curieux, lequel est soigneusement conservé au dépôt. Un jour.

Du 8 frimaire. — Sur une commission du District, je me suis rendu au trésor de la ci-devant cathédrale, aux

fins de faire la recherche des vases qui mériteraient d'être conservés. Un seul, fort ancien, par l'excellence de la ciselure et sa haute antiquité me parut mériter d'être conservé. Je l'emploie au procès-verbal, dans l'intention de venir le chercher ; mais soit par zèle, soit par précipitation ou ignorance, le vase fut confondu avec le reste et condamné à être brisé sous le marteau pour la fonte ; il n'était plus lorsque je me présentai à la municipalité avec l'ordre du District pour le conserver. Le vase représentait des cérémonies religieuses en l'honneur de Bacchus, et, par suite de l'ignorance grossière des ecclésiastiques des premiers siècles, il était métamorphosé en ciboire. Un jour en deux fois.

Les 9, 10 et 11 frimaire. — Il est difficile d'exprimer avec quelle célérité tous ces objets et des masses aussi pesantes ont été enlevées à cause des circonstances.

Ces trois jours furent employés du travail le plus assidu, à faire enlever de la même église tous les beaux tableaux, tous les objets fameux en sculpture, lesquels ont été portés au dépôt sans nul accident, malgré la pesanteur considérable de ces objets. Ils sont conservés au dépôt. Trois jours.

Du 12 frimaire. — Ce jour, par commission du District, je me suis rendu au Séminaire de Nicaise, où, conjointement avec le citoyen Selot, je dressai procès-verbal et fis la recherche de tous les objets d'art de cette maison, dont trois particulièrement fixèrent mon attention et furent avec les autres portés au dépôt. Un jour.

Du 13 frimaire. — Le 13, d'après un arrêté du Département qui m'enjoignait de faire la visite de toutes les églises nouvellement supprimées, afin d'en faire enlever tous les objets d'art, je me rendis d'abord à l'église de Vincent, d'où je fis enlever plusieurs tableaux et deux anges dorés de Caffieres, lesquelles (*sic*) avaient été placés d'abord aux Chartreux ; les objets sont au dépôt et conservés avec les autres morceaux de sculpture. Cette

opération a duré deux jours du travail le plus opiniâtre. Deux jours.

Du 15 frimaire. — Ce jour, par commission du District, je me suis rendu à la juridiction consulaire, où j'ai fait procéder à la descente de plusieurs beaux tableaux, entre autres du superbe Christ de Vandyck, de Dumont le Romain, de la Vierge de Carle Vanloo, lesquels ont été de suite déposés soigneusement au dépôt. Un jour.

Du 16 frimaire. — Je me suis transporté le matin, par ordre du District, à la salle du tribunal de District, d'où j'ai fait enlever plusieurs tableaux, dont (deux) de Natoire et de Mounet, lesquels j'ai fait descendre et porter le même jour au dépôt. Demi-jour.

Le même jour, après-midi, j'ai été à la succursale de Romain, d'où j'ai fait enlever quatre grands tableaux et la couverture des fonts baptismaux, morceau de sculpture très curieux, en bois, qui paroît être du xv^e siècle, vers le temps de la renaissance des arts en France. Ce morceau est enrichi d'arabesques très jolis. Le tout a été porté au dépôt. Un jour en deux fois.

Du 18 frimaire. — Ce jour après midi, j'ai fait la visite de la paroisse Jean, où, recherche faite, j'ai trouvé, aux deux petits autels collatéraux, deux forts jolis tableaux de Delroy le fils, lesquels j'ai fait descendre avec soin et porter de suite au dépôt. Demi-jour.

Du 19 frimaire. — Je me suis rendu après midi à la paroisse de Nicaise, pour y faire également enlever les tableaux précieux. Recherche faite exactement, je n'y ai trouvé que le tableau de contretable, fort beau tableau de Letellier, que j'ai fait descendre et porter de suite au dépôt. Demi-jour.

Du 20 frimaire. — Je me suis rendu à la paroisse de Godard pour y faire la recherche des objets d'art, d'où j'ai fait apporter un saint Jean, belle copie de Carrache. Demi-jour.

Du 21 et 22 frimaire. — Ces deux jours ont été em-

ployés à faire descendre de l'église de la Madeleine deux très grands tableaux de Vincent, lesquels sont doublés d'un parquet de chêne très pesant. Il fallut y retourner le lendemain pour les faire enlever et porter soigneusement au dépôt, avec beaucoup de peine, à cause de leur extrême pesanteur. Deux jours.

Du 23 frimaire. — Sur une commission du District, je me suis transporté avec un officier municipal à la paroisse de Paul, où recherche faite des objets d'art, je n'ai rien trouvé qui méritât la peine d'être transporté au dépôt. Demi-jour.

Du 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 nivose. — Avoir continué la recherche dans différentes églises supprimées et fait enlever de celle d'Ouen, treize grands tableaux en cinq jours, lesquels j'ai fait déposer dans l'intérieur de la maison. Cinq jours.

Du 6 nivose. — Plusieurs jours de ce mois ont été employés à l'arrangement, choix et distribution de tous les objets apportés au dépôt depuis la suppression des paroisses. Sept jours.

Du 3 pluviöse. — Sur une nouvelle commission du District, je me suis rendu encore une fois à la sacristie de la ci-devant cathédrale, d'où j'ai fait enlever plusieurs tableaux qui y étaient restés, entre autres un saint Jean, d'Annibal Carrache, une Vierge, de Vouët, une vue du port de Rouen et une du Pont-Neuf de Paris, toutes deux par Léger. Tous les objets ont été portés soigneusement au dépôt et sont plus au long détaillés au procès-verbal. Un jour.

Du 16 pluviöse. — Par commission du Département, nous sommes partis, mon collègue et moi; nous avons fait un voyage à Jumièges. Une superbe bibliothèque, un grand tableau placé dans le réfectoire et quelques morceaux d'histoire naturelle nous ont occupés pendant quatre jours consécutifs du travail le plus assidu et un jour pour le retour. Cinq jours.

En marge : « Tous les objets provenant de Jumièges

ont été remis au district d'Yvetot, suivant le décret de la Convention nationale. »

Du 24 pluviose. — Par commission du District je me suis transporté aux Gravelines pour faire enlever les tableaux et autres objets d'art de cette église, dont plusieurs, entre autres un beau tableau du maître-autel, ont été portés au dépôt. Un jour et demi.

Primidi ventose. — J'ai fait apporter au dépôt plusieurs grandes bordures dorées déposées dans l'ancienne commune. Demi-jour.

Du 8 ventose. — Sur une commission du District je me suis rendu à neuf heures du matin à la juridiction consulaire où étaient les commissaires du District et le citoyen Selot, pour procéder à l'inventaire des livres et autres objets d'art contenus dans les salles et armoires, lesquels objets consistaient en plusieurs plans de ports de mer de la ci-devant province de Normandie, sous verres et bordures noires et or, plusieurs plans des différents accroissements de Rouen, un grand dessin sous verre, représentant la vue générale du port de Rouen, dessinée par Le Carpentier, lesquels objets ont été dans ledit jour portés au dépôt et détaillés plus au long au procès-verbal. Un jour.

Des 24, 25, 26 et 27 ventose. — Sur lettre de l'agent national, j'ai été chargé de faire enlever sur-le-champ tous tableaux qui étaient classés et placés dans le réfectoire des Jacobins, avec injonction de les faire de suite porter au dépôt des arts de Rouen, le réfectoire des Jacobins étant destiné à d'autres objets. J'ai fait déplacer et porter les objets avec le plus grand soin. Quatre jours.

Des 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 germinal. — Ce jour et les sept suivans, sur une lettre de l'agent national du District, j'ai eu ordre de faire retirer sur-le-champ vingt-sept grands tableaux de l'église d'Ouen, qui y étaient restés, et plusieurs très grandes bordures dorées, d'un poids énorme, cet édifice étant destiné pour y forger des armes. Tous les

objets ont été déposés soigneusement et portés en ma présence au dépôt des arts où ils sont conservés et numérotés. Sept jours.

Du 6 prairial. — Sur une commission du District je me suis rendu à huit heures du matin à la ci-devant chapelle de Maur, pour faire la recherche et enlèvement des objets d'art, dont j'ai dressé procès-verbal; douze tableaux ont été portés au dépôt. Un jour.

Des 7 et 8 prairial. — Sur une commission du District j'ai été à l'hôpital de François, sur les huit heures du matin, pour faire l'inventaire des objets d'art de cette maison, lesquels j'ai fait porter au dépôt. Deux jours.

Du 9 prairial. — Je me suis rendu aux Gravelines, sur une nouvelle commission, pour visiter l'intérieur de la maison, dont j'ai fait enlever plusieurs tableaux et gravures détaillés au procès-verbal. Un jour.

Du 17 prairial. — Sur une commission du District, je me suis rendu ce jour à la chapelle de Maur pour en faire enlever les vitraux très précieux, lesquels j'ai fait encaisser soigneusement et porter au dépôt; le cours de cette opération a duré trois jours. Trois jours.

Du 4 thermidor. — Ce jour après midi, sur une commission du District, j'ai été à l'ancien presbytère d'Éloy pour procéder à l'enlèvement de quelques grands tableaux restés lors de la restauration de l'église; ils ont été portés de suite au dépôt. Demi-jour.

Du 10 fructidor. — J'ai employé seize jours consécutifs du travail le plus assidu à faire le recensement général de tous les tableaux, gravures et autres objets d'art conservés au dépôt au nombre de plus de 2,000, pour procéder au catalogue raisonné de ces objets, dont je me suis occupé depuis, pour être envoyé à la Convention.

Il s'ensuit de ce travail qu'il a été apporté plus de deux mille tableaux, lesquels ont été formés en trois classes. Il résulte de ce choix un nombre de six cents trente tableaux, tant supérieurs que de la deuxième classe. en outre, treize

plans lavés et sous verre; un grand plan du cours de la rivière de Seine, depuis le Havre jusqu'à Caudebec; beaucoup de cartes géographiques; deux beaux projets d'architecture sous verre;

Une grande collection d'estampes, tant en feuilles reliées que montées sous verre, qui seront détaillées à la suite du catalogue général;

Un peu d'histoire naturelle, quelques madrépores et stallactiques, un pressieux (*sic*) herbier, en très bon état, au nombre de plus de 2.000 plantes. 16 jours.

Non compris le travail fait et à faire pour compléter le catalogue raisonné pour être envoyé à la commission des arts.

Il résulte de ce compte qu'il a été employé 16 jours pour les domaines nationaux, ci 16 jours.

Présenté par LE CARPENTIER,
Commissaire délégué.

Le 26 ventose, an III^e de la
République française (1). »

La séance est levée à quatre heures.

L'abbé J. LOTH et l'abbé A. TOUGARD.

(1) Le 22 mars 1793, le Directoire du département de la Seine-Inférieure dans une lettre aux Directoires de district, leur annonçait que, dans sa séance du 18 février, il avait arrêté qu'il serait dressé un état indicatif par chaque district des mausolées et autres monuments existants dans le département.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1885

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, de Bellegarde, de Girancourt, Gouellain, Le Breton, Pelay et le comte d'Estaintot, secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 décembre; la Commission lui renouvelle tous ses remerciements.

La correspondance imprimée comprend :

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1884, n° 4; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, octobre-décembre 1884, janvier-mars 1885; — *Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles*, 1^{er} semestre de 1884; — *Elephant Piper in the museum of the academy of natural sciences, Davenport some*; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, tables; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1883, t. VIII, n^{os} 122 et 123; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II; — *Comité archéologique de Senlis*, t. IX, année 1884; — *Bulletin des travaux historiques et scientifiques, liste des membres*, Paris, 1885.

Fontaine-le-Bourg. — Fontaine-Nourrice. — Demande de classement. — La correspondance manuscrite comprend en première ligne une lettre de M. le Préfet, relative au vœu émis par la Commission, dans sa séance du 22 novembre 1884, pour la réédification, sur un autre point de la commune de Fontaine-le-

Bourg, du petit édicule connu sous le nom de *Fontaine-Nourrice*, et dont le déplacement était nécessité par l'établissement d'un chemin de grande communication.

Une subvention de 100 fr. a été allouée à la commune dans ce but.

Mais par une nouvelle lettre, en date du 24 février 1885, adressée à M. Waddington, député, et appuyée par lui, M. le Maire de Fontaine-le-Bourg sollicite le classement de ce petit monument au nombre des monuments historiques, et une somme de 1,000 fr. pour sa restauration.

Dans sa lettre, M. le Maire donne les détails historiques suivants :

« Cette fontaine en pierre sculptée représente une *Mater dolorosa*. Sur les genoux de la Vierge, le Christ est étendu mort. De son flanc entr'ouvert s'échappait autrefois avec abondance l'eau qui servait aux besoins des habitants de la commune. L'étude du style de ce monument et la comparaison des canaux qui servaient à l'alimenter avec ceux de la canalisation souterraine que le duc de Normandie, Richard II, fit exécuter à Fécamp, permettent de lui attribuer pour origine, le commencement du IX^e siècle. D'ailleurs, tous les auteurs qui ont traité de la Normandie ont signalé son existence... »

A cette lettre sont jointes deux photographies qui ne laissent aucun doute sur l'époque à laquelle remonterait ce petit monument fort dégradé dans ses détails et fort caractéristiques de la fin du XV^e siècle.

La Commission, après en avoir délibéré, est d'avis de solliciter de M. le Préfet le classement du monument en question, et de demander à la Commission départe-

mentale ce qui sera nécessaire pour déplacer ce monument et le réédifier à son nouvel emplacement, en respectant scrupuleusement son caractère archéologique.

Apposition d'une plaque sur la façade de la maison de l'abbé Cochet, à Dieppe. — M. Pelay fait part de l'apposition, à Dieppe, sur la façade de la maison qu'y a occupée M. l'abbé Cochet, rue d'Ecosse, 123, d'une plaque commémorative portant l'inscription suivante en lettres dorées, style renaissance.

L'ABBÉ COCHET
 ARCHÉOLOGUE
 (1812 - 1875)
 HABITA CETTE MAISON
 PENDANT 25 ANS
 ET Y COMPOSA
 SES PRINCIPAUX
 OUVRAGES

Cette plaque, en marbre rouge griotte, mesure 0,90 en hauteur et 0,64 en largeur, avec coins biseautés et coins disposés en rosaces. Elle est due à un petit groupe d'amis.

M. Pelay signale également, dans l'église du noviciat des Jésuites, récemment démolie, quelques clefs de voûte intéressantes.

M. Le Breton dit qu'elles ont été mises de côté ainsi que la plaque en plomb de Bonne-Nouvelle, datée de 1752, et des boiseries intéressantes de maisons, rue de la Madeleine.

M. Pelay ajoute que l'église du Noviciat contenait également deux plaques de marbres avec inscriptions,

que sont-elles devenues? *Quid* du dessin des murailles romaines de Saint-Lô, que devait exécuter M. de Vesly?

Aux dernières réunions de la Sorbonne, un vœu a été émis pour que les pierres tombales soient relevées et encadrées. Il appelle à cet égard l'attention sur la belle pierre du chœur de Saint-Georges-de-Boscherville.

On observe que cette question regarderait M. Sauvageot, architecte de Saint-Georges.

M. d'Estaintot serait pour sa part assez hostile au déplacement proposé des pierres tombales, toutes les fois que la sépulture n'a pas été violée, et qu'elles recouvrent les restes de ceux dont elles rappellent le souvenir. Une telle mesure ne serait justifiée que par un péril imminent de destruction et devrait toujours être accompagnée du placement d'une dalle nouvelle, avec inscription rappelant le nom du défunt et la cause du déplacement.

M. de Beaurepaire rappelle l'inhumation dans l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Boscherville, d'un petit-fils du duc de Longueville.

M. Le Breton dit que la ville s'est réservé toutes les parties intéressantes que l'on trouverait dans la démolition de Bonne-Nouvelle.

M. Gouellain appelle l'attention sur l'article publié dans le *Nouvelliste* du 25 avril, à propos de la construction d'un égout au coin de la rue du Pré. On raconte que les pioches ont mis à jour des débris de faïences, de poteries et des ossements humains; la tranchée paraît remplie de morceaux de faïence: on l'explique en disant que jadis en cet endroit se trouvaient les fours et la fabrique de Lambert de la Met-

tairie, le successeur de Louis Poterat, de Nicolas Fouquay et des Levavasseur. On y a trouvé des goulots de vase, des fragments de pots ornés de fleurs de lys en relief et des fragments d'inscription, quelques dates : 10 juillet 1773, 18 septembre 1773.

M. d'Estaintot prie instamment que l'on ne perde pas de vue les inscriptions sur plaques de marbre trouvées dans l'église du noviciat des Jésuites qui doivent être celles relatant la fondation par M^{me} de Novince d'Aubigny, née du Moncel.

Il rappelle en même temps le vœu émis par M. le conseiller Félix, dans sa lettre du 27 avril, pour la conservation des sculptures des maisons n^{os} 60 et 62, rue Grand-Pont.

M. Le Breton a recueilli dans les fouilles de la rue du Pré, des mollettes avec gabarits, des vitrifications curieuses, des échantillons de pavé de marbre, un fragment où se lisent les initiales D. L. M.

La Commission invite spécialement M. Adeline à rechercher ce que sont devenues les plaques de marbre de l'église du Noviciat.

Fouilles de Saint-Ouen. — Fragments de cilice. — Rapport de M. E. Saladin. — M. de Vesly communique à la Commission le texte d'un travail de M. E. Saladin, professeur de tissage à l'école des sciences de Rouen, sur plusieurs déchets de tissus trouvés dans les tombeaux de l'église Saint-Ouen, en décembre dernier.

Il rappelle à cette occasion l'opinion émise par M. de Linas, dans la séance de la Commission du 4 avril 1871 (Bulletin 1871, pp. 137 et 138), conforme d'ailleurs à celle de M. Bidard, rapportée par M. l'abbé Cochet, qui voyait dans ces débris des fragments de cilice.

Le travail de M. E. Saladin est ainsi conçu :

Examen d'un fragment de tissu trouvé dans une tombe de moine du XII^e siècle, pendant les fouilles de l'église Saint-Ouen (janvier 1885)

Il se compose exclusivement de fils rugueux, rudes et jarreux, qui n'ont rien de commun avec la laine, si ce n'est qu'ils proviennent des mêmes mammifères (opinion de M. le docteur G. Penetier).

Les filaments n'ont plus aucune force et se cassent très facilement sous les doigts; ils sont uniformément de la même couleur brune, sans doute par suite de leur station prolongée à l'abri de l'air.

Ces fils ont été probablement filés à la quenouille et au fuseau : ils sont remarquablement réguliers, la chaîne surtout, formée de deux brins tordus ensemble à raison de 10 tours environ par décimètre.

Je dis la *chaîne* : car je vois que les anciens aussi bien que les modernes reconnaissaient que dans la fabrication d'un tissu quelconque, la chaîne est plus fatiguée que la trame et demande une force de résistance plus considérable.

La trame est simple; elle représente, ainsi que la chaîne, environ le numéro 1 métrique, c'est-à-dire qu'il en faut 1,000 mètres pour peser un kilogramme.

Le tissu est ce que l'on appelle de la *toile* en terme de tissage, c'est-à-dire qu'il est tissé à deux lames : ce qui signifie que pour insérer la trame, la chaîne se sépare exactement en deux parties qui se soulèvent alternativement. Il se compose de 3 1/2 fils au centimètre, aussi bien en chaîne qu'en trame; il est par conséquent très lâche, représentant assez bien une sorte de *canavas*.

On ne peut supposer que cette étoffe ait été plus serrée ni plus poillue dans le principe; car alors il y aurait de certaines places où l'épaisseur serait plus grande et plus couverte, ce qui n'existe pas dans l'échantillon qui m'a été soumis, qui est identique dans toutes ses parties.

On peut alors se demander à quoi cette étoffe a pu servir ?

Ce ne pouvait être au vêtement, qui dans un pays comme la Normandie eût été trop perméable à l'air et au froid ; et cela d'autant moins que très certainement on eût employé à cet usage de la laine qui se prête bien mieux au feutrage que des poils *jarreux*, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grossier dans une toison. (La jarre, d'une toison ou d'une peau de mammifère, est la partie formée de poils, longs, durs, secs et rebelles au feutrage.)

Je serais plutôt porté à croire que cette étoffe était portée directement sur la peau, comme instrument de pénitence et de mortification ; nous serions donc en présence d'un fragment de *cilice*.

Du reste, en me reportant à la définition de ce vêtement qu'en donne Bouillet dans son *Dictionnaire des sciences, des lettres et des arts*, je lis :

« Cilice (de Cilicie, pays où c'était le vêtement ordinaire, »
 » ou d'un mot hébreu qui veut dire *sac*), large ceinture »
 » ou sareau d'étoffe grossière, ordinairement en poil de »
 » chèvre, en crin de cheval, ou fait de tout autre poil rude »
 » et piquant que l'on porte sur la peau par mortification. »
 » Le cilice était fort en usage chez les Hébreux, qui le »
 » portaient, en se couvrant de cendres dans les temps de »
 » deuil et de disgrâce. »

A propos de ce fragment d'étoffe qui m'a été soumis, je suis entièrement de l'avis de Bouillet.

Mont-Saint-Aignan. — Silex paléolithiques. —
 M. de Vesly a également envoyé un intéressant rapport sur une découverte de silex paléolithiques faite au Mont-Saint-Aignan, dans une couche d'argile pure du diluvium.

Lors de la session du Congrès pour l'avancement des sciences tenu à Rouen, en 1883, M. Benner a remis à

M. Adrien de Mortillet une magnifique pointe en silex taillée de l'époque monstérienne trouvée dans une carrière à cailloux du Mont-Saint-Aignan.

Cette découverte avait attiré l'attention des personnes qui, dans notre ville, s'occupent de géologie et d'archéologie préhistorique : mais aucun fait nouveau n'étant venu confirmer l'existence d'un dépôt de pierres taillées au Mont-Saint-Aignan, cette localité était oubliée, lorsqu'il y a quelques semaines, un de mes anciens élèves, M. Léon Lefebvre, chimiste chez M. Aubert, apprêteur, remit à M. Benner un bel échantillon d'un silex amygdaloïde ainsi que divers éclats avec bulbe de percussion.

Je ne voulus pas tout d'abord croire à l'authenticité de cette découverte, faite dans les argiles exploitées par M. Lefebvre père, briquetier au Belévent (commune du Mont-Saint-Aignan); et je voulus non seulement entendre des témoins, mais trouver moi-même en place et toucher de mes doigts les silex taillés trouvés en pleine masse d'argile et sur un plateau.

Aujourd'hui que j'ai vu de mes propres yeux, je vais décrire en quelques mots une de ces surprises que réserve l'étude du préhistorique.

La briqueterie qu'exploite M. Lefebvre est située au triège de Belévent sur le bord du chemin de grande communication qui, empruntant la rue Saint-Maur et la rue de la Corderie, gravit à flanc de coteau le Mont-aux-Malades et gagne le plateau situé à l'altitude 166 par la Valine, les Bouillons et le Belévent.

La couche de diluvium recouvrant le crétacé a environ six mètres d'épaisseur et se divise en deux couches d'environ trois mètres chacune. La première fournit des briques sans autre travail que la compression et la pression : c'est de l'argile pure. La seconde ne donne ces matériaux qu'après diverses opérations ; elle contient des cailloux roulés et une grande quantité d'oxide ferrugineux. C'est dans la couche d'argile pure que se rencontrent les silex travaillés ;

ils gisent à une profondeur de 2 m. 20 à 2 m. 40 du sol naturel. Tous appartiennent au type monstérien caractérisé par la pointe dite « langue de chat », sont d'une teinte blanche et laiteuse et présentent des arêtes si vives qu'on les croirait taillés sur place. Ils ont été transportés et déposés à l'époque glaciaire par quelque banquise au milieu d'eaux limoneuses dont le dépôt a formé cette belle couche d'argile où nous les retrouvons.

Cette curieuse découverte a été signalée à M. de Mortillet par M. Benner, et nous la croyions unique. Ce fait a déjà été observé il y a trois ans ; mais quoi qu'il en soit, les silex de Saint-Aignan vont attirer l'examen des savants et je suis heureux de pouvoir les signaler à l'attention de mes collègues de la Commission départementale des Antiquités.

Saint-Pierre-en-Port. — M. de Beaurepaire communique enfin l'intéressant mémoire qui suit :

L'ancienne église de Saint-Pierre-en-Port, monument des XII^e et XIII^e siècles, fut démolie, en 1850, parce que sa situation, dans ce qu'on nommait le *val* ou le *port*, ne répondait plus aux besoins de la population : les laboureurs, disséminés dans la campagne, l'emportaient alors sur les pêcheurs ; le gros des paroissiens n'était plus au bord de la mer où ils avaient leur marché ; ils occupaient la plaine. On crut devoir faire élever à leur usage une autre église dont le genre de construction fut sévèrement jugé, dans le temps, par M. l'abbé Cochet.

Du moins, notre zélé collègue put-il se rendre le témoignage d'avoir plaidé éloquemment la cause du monument condamné. S'il ne réussit pas à le sauver, il put obtenir la conservation du clocher, qui, du transept de l'église primitive, sa place naturelle, fut soigneusement transféré au portail de l'église nouvelle, dont il est à vrai dire, la seule partie digne de remarque. C'est là un des plus signalés ser-

vices que le savant inspecteur des monuments historiques ait pu rendre à l'archéologie dans notre département. La notice qu'il a consacrée, dans son ouvrage sur les *Églises de l'arrondissement d'Yvetot* à Saint-Pierre-en-Port, a porté notre attention sur un registre de comptes de la fabrique de cette paroisse. J'en ai extrait quelques notes qu'on pourrait peut-être employer pour son histoire.

On conserve, à ma connaissance, peu de comptes anciens des églises rurales.

Celui qui nous occupe s'étend de 1570 à 1614, et comprend l'administration de trois curés : Pierre de Gueutteville, de 1570 au 30 janvier 1590, date de son décès ; — de Marin Mallon, de 1591 à 1609 ; — de Pierre Le Coustre, de 1610 à 1614. Ils avaient été nommés par l'abbé de Fécamp, patron et gros décimateur de la paroisse (1).

Les revenus de la fabrique étaient administrés, suivant l'usage, par des trésoriers qui rendaient leurs comptes à l'archidiacre ou à son commis lors de la visite de ces ecclésiastiques. Cette opération, aussi bien que l'élection des trésoriers, et généralement tous les actes de l'administration temporelle de la paroisse, se faisait au porche de l'église. Le porche, on le sait, était autrefois la véritable mairie de nos villages.

Ces revenus consistaient en quelques terres provenant de fondations, et qui étaient données à ferme muable, ou, comme nous dirions, à loyer : les chapitres des *muesons* ou des *meusons* correspondent à ce que, dans des comptes plus récents, on désignait sous le titre de Chapitre des baux, par opposition aux fiefs. Ajoutons les legs testamentaires comme celui que fit, en 1576, une veuve de l'anneau d'or de son mariage (2) ; l'herbage du cime-

(1) A une époque antérieure, on trouve le nom de Pierre Feuillet, curé, 1497, et celui d'André Bailleul, vicaire, 1539.

(2) Nicolas Quesnel, avocat, lègue en 1583, 6 livres, qui furent payées par son fils Romain, conseiller à Cany.

tière, qui n'était encore planté que d'ormeaux ; les *cueillettes*, autrement dit les quêtes, qui se faisaient à l'église. A certains jours de l'année, nous ne saurions dire lesquels, c'était du lin en nature que l'on offrait. Chaque compte mentionne la vente du lin cueilli dans l'église. Ainsi en est-il encore dans quelques paroisses de la Basse-Normandie, et assez généralement en Bretagne. Il est fait allusion à cet usage dans une des poésies de Brizeux.

Ce qui était plus particulier à Saint-Pierre-en-Port, c'était une sorte de contribution à laquelle étaient soumis les pêcheurs de la localité.

Ils payaient ce qu'on appelait leur quart à Dieu des maquereaux et des harengs qu'ils pêchaient. Il est assez vraisemblable que cette contribution avait été volontaire au début, mais il est certain qu'elle avait fini par devenir obligatoire. Ainsi, on trouve dans le compte de 1572 : « Payé pour avoir faict adjourner Pierre Le Febvre, Regnault Feré, Pierre Martin, Colin Vymont, pour paier leurs cars à Dieu, vi s. — Pour avoir esté à Cany, contre Michault le Gros, pour avoir le cart de Colin Vymont, vii s. »

On ne sera pas surpris de ne trouver dans les comptes d'une pauvre église de campagne, aucune mention de travaux artistiques de quelque importance. On devait s'en tenir à l'indispensable, sans viser au luxe, sorte de nécessité pour les habitants des villes (1).

(1) « 1573. Pour une banière de damas figure rouge avec des fleur de lis et des ancrs, payé, à Rouen, la somme de xiii s. Payé, à Rouen, pour une courtine, pour le Sacrement, de taffetas renforcé, à huit fils, avec des ancrs et des fleur de liz, la somme de xvi l. Au casublier, à Rouen, pour une chappe de trippe de velours rouge, xii l. x s.

« 1575. Pour du ruban rouge de fil à refaire les pendans de l'église et pour la façon, iv s.

« 1581. Pour un grand messel, vi l. Pour ung processionnaire, xv s.

On voit qu'en 1572, on fit marché avec Nicolas Baudouin, pour refaire la voûte et le mur du chancel, et qu'on employa dans cette reconstruction le *gal* ou galet que fournissait la plage ; — qu'en 1586, un maçon, du nom de Guillaume Regnault, refit les murs de l'église ; — qu'en 1591, un autre maçon de Fécamp, Toussaint Halingue, fut chargé de refaire la voûte de la chapelle Saint-Jacques vers la mer, et de réparer la chapelle de Saint-Nicolas ; — qu'en 1575, un verrier de la même ville fut appelé pour réparer ou *raccourtr* les verrières ; — qu'en 1602, on éleva dans le cimetière une croix de pierre ; — qu'en 1611 enfin, conformément aux prescriptions réitérées des archidiaques dans le cours de leurs visites, on dut s'occuper de faire clore les autels de balustrades.

Jusqu'en 1575, l'église paraît n'avoir été couverte que de chaume ; on commença cette année à employer la tuile comme couverture, et l'on vendit le vieil *étrain* qui avait été jeté bas. Mais les ressources dont on disposait ne permettant pas d'achever le travail commencé, il fallut prendre son parti d'acheter 13 *boteaux* de feurre long pour compléter la toiture. Déjà, en 1571, la tour était couverte d'*essente*.

Ce ne fut qu'en 1605 qu'on songea à faire planchéier une partie de la nef.

Parmi les dépenses ordinaires de la fabrique, on voit figurer régulièrement le buis des Rameaux, les cierges ou *ciergeos* de la Dédicace, des Ténèbres, de la Pentecôte, le Chandelier de Noël (1).

« 1602. Calice d'estain, xv s.

« 1606. Suivant le commandement des supérieurs, chaque paroisse dut acheter un missel neuf ; nouvelle dépense de vi l. pour cet objet.

(1) 1572. « Pour avoir refaict cinq estalons et pour la cire, 10 s. 6 d. Pour avoir refaict ung estallon à Pasques, 4 d.

1577. « Pour un cierge en estalon devant Saint-Nicolas pesant 2 livres, 20 s.

Le cierge pascal était vraisemblablement l'objet d'une contribution paroissiale particulière. Une fois, en 1611, la fabrique dut entrer dans la dépense pour une somme de 9 s. 6 d., parce que plusieurs paroissiens n'avaient pas payé (1).

Le pain bénit devait se porter par les maisons, ce qui explique pourquoi le panier d'osier servant à sa distribution dut être fréquemment renouvelé. Ainsi en était-il à Rouen, et c'est par là qu'on doit s'expliquer cette singulière division de la paroisse Saint-Maclou en plusieurs eaux bénites, sortes de circonscriptions qui correspondaient aux quartiers que devaient parcourir les divers distributeurs.

Tous les comptes des paroisses de cette ville mentionnent, comme dépenses ordinaires, le vin des paroissiens à certaines grandes fêtes de l'année.

Notre érudit collègue, M. de Glanville, dans sa notice sur *Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres*, rappelle la fondation que Geoffroi Dureaume avait faite pour la distribution du vin aux fidèles, après la communion.

Une chapelle était affectée à cet usage; on y dressait une table pour donner du vin aux paroissiens, « quant ils estoient yssus du chœur après avoir reçu le sacrement de l'autel. »

La distribution du vin se faisait non seulement à Rouen, mais dans toutes les paroisses du diocèse; elle ne cessa tout à fait, je crois, que vers 1640.

Le 25 janvier 1497, un nommé Colin Le Forestier, de Saint-Pierre-en-Port, fit une fondation de 6 s. de rente « pour quérir et trouver le vin pour administrer les personnes dudit lieu à Pasques. »

Mais cette somme était insuffisante : la fabrique dut y

« Pour un autre cierge en estalon au grand autel, pesant 3 livres, 39 s. »

(1) « Pour l'argent mauvais du cierge bénist, à cause de ceux qui n'ont payé. 9 s. 6 d. »

mettre du sien, comme il paraîtra clairement par quelques extraits des comptes.

1572. « Pour le vin à administrer le jour de jubilé, le lendemain de la Toussaint, la somme de vii s. Payé par le curé, pour le vin à administrer le jour de jubilé, le second dimanche de caresme, la somme de v s. Pour 3 pos de vin à administrer le jour de Pasques, 15 s. »

1575. « Pour 3 choppines de vin pour administrer le jour de jubilé, jour de la Trinité, la somme de xii s.

» Pour 3 pos de vin à administrer le jour de Pasques, 20 s. »

1581. « Pour demion de vin à ministrer à Noel, 12 d. Pour 3 pos et demion de vin à Pasques, 13 s. En vin, pour administrer les jours de Pardon, à la my aoust, 4 s. »

Parmi les charges, on voit figurer les frais de la sonnerie des cloches, la nuit du jour des Morts (1606); les gages du *magister* qui n'était autre sans doute que le clerc, et qui montrait assez convenablement à lire et à écrire aux enfants de la localité pour que, parvenus à l'âge d'homme, ils pussent devenir à leur tour trésoriers et signer lisiblement les comptes de la fabrique.

Une seule fois, dans le compte de 1570, nous voyons inscrite une dépense de 40 sous pour le prédicateur. Il n'en faudrait pas conclure que les paroissiens ne connussent d'autres prédicateurs que le curé ou le vicaire de leur village. Généralement, les prédications étaient à la charge des curés, quand elles n'étaient pas payées au moyen de quêtes faites dans l'église, quêtes de deniers et quêtes de chandelles, qui n'entraient pas dans la bourse du trésorier. Signalons, à ce propos, que, si la chaire était modeste dans sa construction, elle était ornée de tapis, suivant un usage que nous avons déjà plusieurs fois signalé(1).

Si pauvre qu'elle fût, l'église Saint-Pierre-en-Port avait

(1) Pour ung tapis à mettre sur la chaire, 30 s., 1586. — Pour 2 tapis pour la chaire et pour le lutrin, 4 liv. 10 s., 1602

plusieurs cloches : l'une d'elles s'appelait la Rigault, comme celle de la cathédrale (1).

Une autre fut fondue par un célèbre fondeur de Rouen, nommé Pierre Burel (2).

Celle-ci eut pour parrain noble homme Jean Berruyer, commissaire ordinaire de la marine, valet de chambre ordinaire de S. M., estant à la suite de M. Brulart, secrétaire d'Etat. Il se fit représenter à la cérémonie par son beau-frère, M^e Thomas Duval, lieutenant à Cany pour le vicomte de Caudebec.

Berruyer aimait Saint-Pierre-en-Port, qui pourrait bien avoir été son pays natal. Il y était propriétaire d'une terre qu'il arrondit en se faisant fieffer par les paroissiens « une monstre de la commune. » pour 6 écus d'or sol (23 septembre 1584). En 1595, il obtenait de l'abbé de Fécamp, la permission de faire bâtir sur sa terre, qui n'était encore qu'une roture, 3 tourailles et une volière à pied, permission analogue à celle qui fut accordée, dans le même temps, à Paul Sorel, demeurant au hameau de Boulleville. En 1603, cette terre était érigée en 8^e de fief, auquel fut donné le nom de fief de Rougeville. Jean Berruyer était alors commissaire ordinaire de la marine et secrétaire ordinaire de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France; il prend le titre de sieur de Bernesault, de secrétaire ordinaire de la feuë reine Louise, douairière de France, de commissaire ordinaire de la marine et de capitaine de Veulettes et des Petites-Dalles. Il demeurait habituellement à Paris, au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il avait été anobli en 1598.

Ce qui me paraît le plus curieux à noter dans les comptes

(1) Cloche de Rigault, Comptes de 1585, 1601; — pour refaire la cloche de Rigault, 3 s. 6 d. Compte de 1581.

(2) 1583. Pour le vin du marché fait avec Pierre Burel, fondeur pour refondre les cloches, 12 s. 6 d. Audit fondeur pour son salaire d'avoir foudu les cloches, 30 l.; pour le métal, 29 l.

de Saint-Pierre-en-Port, ce sont les passages relatifs aux lépreux.

On était à l'époque où la lèpre devenait de plus en plus rare, et où les maladreries, habituellement vacantes, étaient aussi mal administrées que mal défendues contre la cupidité des propriétaires voisins.

L'intervention de l'autorité ecclésiastique pour la séquestration du lépreux, la responsabilité de la paroisse dans les mesures à prendre pour arriver à cette mesure, jugée indispensable, sont encore nettement accusées dans les documents qui me sont passés sous les yeux et particulièrement dans les comptes de Saint-Pierre-en-Port.

« 1572-1573. Item, payé pour une procuration pour envoyer à Rouen pour esprouver Thomas Forthomme, la somme de v s.

Item, pour la dépense faicte avec ledit tabellion, en faisant la dicte procuration à Criquetot, iii s.

Ensuit les missez faictz par le thrésorier pour faire rendre Thomas Forthomme à la léproserie à Espreville :

Premièrement.

Payé à l'advocat qui plaيدا la première foys, ii s., vi d.

Plus au notaire, ii s.

Plus payé à deux médecins et au chirurgien, pour avoir esprouvé ledit Forthomme, la somme de lxxv s.

Plus payé, pour la sentence comme il fut déclaré lépreux. a somme de v s.

Plus payé à l'advocat et notaire qui y estoient présentz, pour avoir la dicte sentence, la somme de iiiii s. vi d.

Plus pour un acte en papier, v s.

Plus payé audit Thomas Forthomme, pour s'en retourner, suyvant sa quitance, la somme de x s.

Plus payé à notre advocat et notaire qui plaidèrent contre le thrésorier de Escreteville, vii s. vi d.

Plus, pour troys jours dudit thrésorier d'avoir esté à Rouen pour ledit procez. lx s.

Plus payé par ledit thrésorier en despence, quant ledit Forthomme fut rendu à la maladerie, la somme de x s.

Payé au doien de Vallemont, pour son salère d'estre venu à ceste paroisse faire l'examen de Thomas Forthomme, pour sa lèpre, xxx s.

Ensuit les missez faictes au voyage de Rouen pour Mariette, femme de Robert Laffylay.

Premièrement :

Payé aux médecins et barbier qui ont visité ladicte Mariette, pour sçavoir sy elle estoit lépreuse, lxxv s.

Pour l'avocat et notaire qui plaidèrent devant l'official, la somme de vi s.

Pour l'acte par lequel il fut déclaré qu'elle estoit saine, ii s. iiiii d.

Pour les despens du thrésorier d'avoir esté à Rouen suivant la citation, lx s.

1582.

Mises faictes pour le malade.

Baillé pour le malade, pour notre part, la somme de iiiii l. iiiii s. iiiii d.

Pour une sentence, advocat et procuration, xxxi s. vi d.
Payé au malade, pour les despens qu'il avoit actains sur nous, xxv s.

Pour mes despens durant le procès, xxvi s.

1587.

Mises faictes pour avoir faict rendre Pierre Forthomme à la léproserie.

Payé pour obtenir un mandement de M. le bailli de Caux pour faire sommer l'administrateur (de la maladerie d'Espreville), de recevoir ledit Forthomme, malade lépreux, la somme de v s.

Payé au sergent Tallebot, qui a insinué ledit mandement audit administrateur, la somme de v s.

Payé, pour 3 aulnes de gris pour vestir ledit Forthomme malade, achepté à Fescamp, iiii l.

Au cousturier qui a fait les habits dudit malade et baillé le fil, vi s.

Payé à Mons. Regnault Robert, qui a dit messe pour ledit malade devant que de le mener à la maladerie suivant la coutume, v s.

Payé audit Forthomme, par accord fait avec tous, ès présences de Mons. Noel Bailleul, presbtre, Ferry Rabace. Clément Forthomme, son frère, pour des ustensiles qu'on estoit subject luy achepter et fournir, viii s.

1608.

Ensuit la despence que ledit Hedouin a faicte.

Premièrement :

Les gens du Roy ont fait venir ledit Hedouin à Cani par acte d'ordonnance, afin de faire éprouver Nouvelle le Roy de la maladie de lepre ; ledit acte a coûté xvi s.

Il a fallu une charette pour porter la dite Nouvelle à Rouen, par marché fait avec Pierre Quiquet, son gendre, présence de plusieurs des paroissiens, xii l.

Item pour les despens de bouche de ladite Nouvelle, xiii s.

Payé à Mons. l'official de Rouen, en plusieurs foys, la somme de xxxii s.

Payé à son greffier, en deux foys, lviii s.

Payé à ung solliciteur qui nous a servi, v s.

Payé aux médecins, chirurgiens et sergent qui les a assignez pour faire le procez, afin de juger sy elle estoit lépreuse ou non, et pour leur procez envoyé par devant ledit sieur official, xi l. xvi s.

Payé à notre procureur, iv s.

Payé, pour les dépens de bouche, à deux hommes qui ont esté à Rouen pour visiter ladite lépreuse, iv l. iv s.

Payé, à Fescamp, pour cinq aulnes de gris à faire une robe à ladite lépreuse suivant qu'il est accoustumé, c s.

Payé pour la façon de ladite robbe et fil, v s.

Item il a cousté, à Cani, quant il a porté la sentence de Mons. l'official, viii s.

Payé et dépensé à ceulx qui ont mené ladite lépreuse à la maladerie d'Espreville avec ungne charette, xiii s.

Payé pour les extensiles de mesnage à ladite lépreuse, par marché faict avec elle, viii l.

Payé à Firmin Blondel, pour du pain et du cidre prins par la dicte lépreuse, attendant qu'elle fust rendue, viii s.

1613.

Le lundi 18 mars, le trésaurier a esté assigné requeste des gens du Roy à Cani pour le faict de la maladie de Georges Blondel et Pierre Dambry; a payé au greffier et clerc, xlv s.

Pour le juge, l'advocat et le procureur du Roy, xvi s.

Pour le déjeuner du trésaurier et un homme avec lui, xiv s.

Au sergent Crevel, pour faire sommer Pierre Dambry, qui refusoit d'aller à Rouen, vi s.

Marché faict à Jehan Sorel, xii s

Payé audit Jehan Sorel, pour 2 chevaux (à) porter ledit Dambry et Blondel, vii l.

Payé, le mardi XXVI dudit mois, à la taverne à Roquefort, v s. viii d.

A Bans, à disner, xviii s.

A Bouville, xii d.

A Saint-Jean-du-Cardonnay, iii s. vi d.

A Maromme, à soupper, xxxvii s.

Le XVIII mars avec un homme pour conduire les malades, vi jours.

Vacations à Epreville, que par la parroisse, pour cueillir de l'argent pour les malades. »

Pour ne rien omettre de ce qui peut servir à faire connaître les mœurs de l'ancienne société, nous rappellerons qu'en l'église de Saint-Pierre-en-Port, de même que dans tant d'autres églises, une bagatelle mit la désunion entre

deux familles honorables, et donna lieu à un procès qui suivit naturellement tous les degrés de juridiction.

Il s'agissait du droit d'usage d'un banc situé en la chapelle de Saint-Nicolas, différent de ces sièges de pierre en maçonnerie, le long de la muraille, sur lesquels les paysans pouvaient s'asseoir.

Celui-là était de bois pourvu d'un prie-Dieu, et s'étalait, en long et en large, devant l'autel.

Jean Hédouin, officier de *feue* S. A. R. M^{lle} de Montpensier, y avait toujours pris sa séance, et il en jouissait, paraît-il, à droit successif de ses ancêtres, qui avaient fait une donation à l'église.

A la mort dudit Hédouin, Charles Quesnel, fils d'un vice-bailli de Caux, prétendit se mettre en possession de ce siège, qu'on aurait pu appeler seigneurial, si Saint-Pierre-en-Port eût pu reconnaître d'autre seigneur que l'abbé de Fécamp. Le seul droit que Quesnel eût à invoquer, c'était sa qualité de gentilhomme.

Il éprouva de l'opposition de la part de M. Desmares d'Orcher, qui avait épousé la fille unique dudit Hédouin.

Les parties en seraient venues aux mains, sans une ordonnance du marquis de Beuvron, gouverneur de la province, qui leur prescrivit de laisser le banc libre jusqu'à la décision du procès.

La contestation avait commencé en 1678, peut-être avant, puisque ce fut cette année-là qu'on vit venir sur les lieux Jacques Tallebot, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Caux, siège de Cany.

Ce serait à désespérer de la justice si, cette fois, elle n'avait vu juste: de longs délais lui permettaient d'être bien informée; l'arrêt ne fut rendu que le 13 juillet 1688: il faisait défense aux parties de prendre leur séance dans le banc en litige. C'est l'histoire de l'huître et des plaideurs.

Rentrés par cet arrêt, dans la propriété du banc vacant, les paroissiens qui pourtant n'y avaient rien réclamé, l'attribuèrent, le 15 février 1712, au sieur Desmares d'Or-

cher, par cette considération que l'aïeul et la mère de sa femme avaient été inhumés dans la chapelle de Saint-Nicolas.

Un membre de la même famille obtenait, quelque temps après, de l'archevêque l'approbation d'une chapelle près de son manoir.

Très anciennement, il existait, en la même paroisse, au hameau de Boulleville, une chapelle sous le vocable de Saint-Gervais. Au xv^e siècle, elle était à la présentation de Guillaume Le Vasseur, sieur d'Ancretteville-sur-Mer. Le titulaire était un personnage important, Jean Raulin, docteur en théologie.

Cette chapelle était, dès ce temps-là, à peine connue. Les paysans disaient que, d'après la tradition, c'était une ancienne succursale de l'église paroissiale.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le nom de Boulleville n'est guère moins ancien que celui de Saint-Pierre-en-Port.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Comte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1885.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire.

Présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Bouctot, Bouquet, Brianchon, Drouet, Gouellain, Maillet du Boullay, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Excusés : MM. d'Estaintot, Félix, Pelay, Sauvageot.

M. l'abbé Tougard, qui n'a pu donner lecture du procès-verbal de la séance du 16 mars dernier, par défaut de convocation à la précédente réunion, lit ce procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

M. Brianchon donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 28 avril, rédigé par M. d'Estaintot. Il est également adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Antiquaires de Picardie, documents inédits*, vol. X; — *Bonal, Comté et Comtes de Rodez*, Rodez, 1885; — *Société polymathique du Morbihan*, 2 vol. in-8°, 1883 et 1884; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, n° 1; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre*, 1884; Armorial général; — *Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, 1884, n° 2; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, vol. XLVIII; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1883, 2^e semestre; — *Société industrielle d'Elbenf*, 1884, nos 3 et 4; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 64; — *Bulletin des procès-verbaux de la*

Société d'Emulation d'Abbeville, 1884; — *Société académique de Boulogne-sur-Mer*, vol. IV, 1^{re} livr. ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1885, n^o 1; — *Société des Antiquaires de la Morinie*, Bulletin historique, n^o 134; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884, 4^e trimestre.

Nomination de quatre nouveaux membres. — La correspondance manuscrite se compose d'abord d'une lettre de M. le Préfet, en date du 18 courant, portant communication de l'arrêté suivant :

Vu les arrêtés préfectoraux des 20 février, 18 et 29 novembre 1821;

ARRÊTE :

Article premier. — Sont nommés membres de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure :

MM. Biochet, notaire honoraire à Caudebec-en-Caux :
 Beaucousin (A.), domicilié à Yvetot ;
 Drouet, maire de Caudebec-lès-Elbeuf ;
 Milet (A.), conservateur du Musée de Dieppe.

Art. 2. — Expédition du présent arrêté leur sera adressée pour leur servir de titre.

Rouen, le 13 juillet 1885.

Le Préfet,

Signé : E. HENDLÉ.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire général,

BÉVÉRINI-VICO.

M. le Président, en constatant l'absence de trois de nos nouveaux collègues, se félicite de voir dès au-

jourd'hui parmi nous M. Drouet, qui n'est pas un inconnu pour la Commission. Sur le sol si riche en souvenirs romains de l'antique Uggatte, il continuera le rôle dévoué de notre ancien collègue, M. Gosselin.

M. Drouet remercie M. de Beaurepaire de son bienveillant accueil, et assure la Commission de toute sa bonne volonté à recueillir les moindres épaves du passé.

Eglise du Mont-aux-Malades. Déclassement au ministère. — Un avis de M. le Préfet informe ensuite la Commission que, par un arrêté, en date du 5 mai, le ministère des Beaux-Arts a déclassé l'église du Mont-aux-Malades du nombre des monuments historiques de l'Etat.

M. l'abbé Tougard espère que cette mesure n'entraînera pas le déclassement départemental. M. Gouellain le craint. M. le Président le rassure et déclare que les deux classifications ne sont point solidaires. Durant longtemps le Nord a été, sous le rapport des classements, plus favorisé que le midi, où des édifices plus anciens appellent en ce moment une protection qui ne saurait s'exercer plus efficacement qu'en les classant; et l'encombrement amène; dans le nord, le déclassement au ministère d'édifices antérieurement rangés parmi les monuments historiques des départements, et qui doivent garder ce dernier titre.

Fouilles de Saint-Ouen. — Notre collègue, M. Sauvageot, a offert, le 27 juin dernier, aux archives de la Commission la photographie du plan des fouilles de Saint-Ouen à la fin de 1884. Des remerciements lui sont adressés.

Noviciat des jésuites. — M. le Président fait passer

sous les yeux de la Commission un grand dessin de l'ancien noviciat des jésuites qui vient d'être démoli : une réduction par gilottage, jointe au dessin, en permettra l'insertion dans le prochain Bulletin. La Commission remercie M. Adeline, auteur de ces deux vues, de son zèle à enrichir ses archives et à illustrer ses publications.

Fontaine-Nourrice à Fontaine-le-Bourg. — M. de Beaurepaire raconte qu'il est allé voir ce petit monument peu important en lui-même et par sa date qui ne remonte qu'au commencement du xvr^e siècle. Néanmoins, l'intérêt qu'y prend la population accroît encore le désir de sa conservation, qui s'impose comme un principe général. Or, rien ne serait plus aisé d'y pourvoir, puisqu'il suffirait d'un simple déplacement en reportant l'édicule à l'un des angles de la place.

Découvertes de Cléon. — La mention des antiquités de Cléon, faite dans le procès-verbal de la séance du 16 mars, amène M. G. Le Breton à déclarer qu'après les avoir lui-même visitées, il voit dans ces restes des débris d'une série de fourneaux établis dans le vaste sous-sol d'un établissement thermal antique.

Tout en reconnaissant ce que cette hypothèse a de vraisemblable, M. de Vesly fait remarquer qu'il a communiqué le dessin des fouilles à M. de Lasteyrie; et qu'en présence d'objets aussi insolites, il convient de réserver ses conclusions.

Monuments historiques. — M. Brianchon provoque de nouveau la sollicitude de la Commission sur l'urgence de restaurations à faire à quatre monuments historiques : l'église de Saint-Jean-d'Abbetot (où il

est question de rétablir, au moins partiellement, l'exercice du culte), l'église de Saint-Eustache-la-Forêt, le chêne d'Allouville, et le clocher de Valliquerville. Il lui est donné acte de sa communication, à laquelle il sera pourvu par les voies convenables..

Mosaïque de Lillebonne. — M. Maillet du Boullay retrace les phases diverses de la négociation délicate qui s'est heureusement terminée par l'achat de cette mosaïque dans des conditions exceptionnellement avantageuses, sur la très gracieuse abstention des conservateurs des musées de Paris, qui ne sont intervenus que pour assurer à la France la conservation de cette pièce.

Et pourtant les délais inévitables dans l'ordonnement des dépenses départementales auraient peut-être laissé échapper cette occasion incomparable, si M. G. Le Breton, par la plus obligeante intervention, ne se fût porté acquéreur provisoire, et n'eût supporté d'abord les frais d'acquisition, qui seront définitivement répartis entre le département et la ville de Rouen, laquelle retirera, en fin de compte, le principal avantage de cette opération.

M. Bouctot, en prévision du rapport dont il s'attend à être chargé par la commission du Conseil général, auquel l'affaire va être soumise le mois prochain, demande un complément d'explication, dans la crainte d'une confusion dans la part contributive des budgets du département et de la ville. M. du Boullay répond que la situation est très nette; et que cette heureuse emplette va hâter l'agrandissement du Musée départemental, que l'abbé Cochet réclamait déjà, il y a plus de douze ans.

M. le Président remercie avec insistance M. Le Breton du notable service qu'il a rendu au département, et invite la Commission à lui en voter ses remerciements les plus sincères. M. Le Breton se montre touché des sentiments dont il est l'objet. Il est heureux d'avoir mené à bien cette affaire, sur laquelle il eût pu réaliser un bénéfice net de 15,000 fr.

Façade de Bonne-Nouvelle. — M. Paul Baudry lit la note suivante :

La belle façade de l'église de Bonne-Nouvelle ayant été abattue le 20 juin 1885, vers dix heures du matin, j'ai cru devoir en informer de suite M. le directeur du Musée des antiquités, pour qu'il pût faire valoir ses droits, s'il croyait avoir — comme nous en avons émis le vœu — quelque chose à réclamer dans les parties réservées par la ville. N'ayant, — à cause d'une absence, — reçu de lui aucune réponse, non plus qu'à une seconde lettre que je lui ai adressée dans le même but, à quelques jours de là, je me suis décidé à acquérir les quatre colonnes et celles des pierres sculptées dont l'entrepreneur n'avait pas encore fait du bloc.

Dans mon marché sont compris quelques autres débris de sculptures provenant du même endroit, et les fragments incomplets et très oxidés de la plaque en plomb, relative à la pose de la première pierre de la chapelle et qui a été retirée le 22 juin, vers huit heures du matin, de l'angle nord-ouest, où elle était contenue dans une cavité d'environ 34 centimètres sur 24.

Voici ce que j'en ai pu lire et supposer :

Très h(aut)e et (très pvissant)e dame
 Anne G(e)neviefv(e de Bovrbo)n princesse
 du san(g), femme (de très) havt
 (et) très pv(issant seigneur H)enry

Dorléan(s duc de)
 Longveill(e et d'Estovteville p)rince
 sovrera(in de Neuf)chast(el et)
 (de Valengin) en ? (Svisse gouver)neur
 et liieutenant général povr le roy en
 ses pa(ys e)t d(uché de Normandie et
 Connestable héréd(itaire) de la mesme
 pro(vin)ce comte (de Dv)nois et de
 T(ancarville, etc., a posé cette première
 (pierre av) por(tail) de cette église
 (le 16 février 1655).

En tête de la plaque, sont les armes de France et celles de Bourbon.

L'église ou chapelle avait 45 mètres de long, ou 46 mètres, compris les contreforts de l'est, et 11 mètres 50 de largeur environ. — L'imposte reste à vendre.

Dans les fouilles, commencées, de la chapelle, on a trouvé des chapiteaux ^xⁱ^e ou ^xⁱⁱ^e siècle, un fragment de pierre romane, un pavé ^xⁱⁱⁱ^e siècle, et quelques sépultures dans des cercueils en bois, ceux-ci tombés en pourriture. Un pavé, avec fleurs de lys en creux, a été également recueilli ailleurs.

Devant le portail, on a exhumé deux fragments de poterie rouge, dite de Samos, apportés probablement dans des décombres.

Çà et là, sous les bâtiments du prieuré, ou en dehors de ces bâtiments, les ouvriers ont recueilli quelques pièces de monnaie des ^x^{vi}^e et ^x^{vii}^e siècles, généralement, quelques-unes plus modernes, une autre plus ancienne; une également du moyen-âge, dans la chapelle; mais toutes me paraissent peu remarquables. Il est vrai que je suis très peu compétent, surtout en numismatique. — Fragments de colonnettes ^xⁱⁱ^e ou ^xⁱⁱⁱ^e siècle.

De nombreux ossements d'animaux, bœuf et cheval, ont été découverts dans une vaste fosse à 4 ou 5 mètres.

A une profondeur moindre, 2 ou 3 mètres environ, existaient quelques sépultures humaines et, dit-on, des fragments de cercueils en plâtre. Je n'ai rien observé en fait d'objets d'art, sinon quelques vases vernissés pouvant appartenir au XIII^e siècle, mais entièrement brisés, et des débris de faïence sans valeur.

La Commission vote des remerciements à M. Baudry pour son zèle à sauver le plus grand nombre de ces objets.

M. Maillot du Boullay expose que l'administration ne s'est pas du tout désintéressée de la conservation de cette façade. Une réunion spéciale d'un comité compétent a statué, après étude approfondie de MM. Lefort et Sauvageot, que, vu la désagrégation de la pierre, il y avait lieu de renoncer à une conservation méthodique par voie de repérage, démontage et reconstruction.

C'est ce que reconnaît M. le Président, tout en constatant qu'il avait été décidé qu'on réserverait toutes les parties réclamées par le conservateur du Musée.

Ce dernier proteste que le manque absolu d'emplacement l'empêche de s'employer à agglomérer des débris qui sont parfois chaque jour mutilés à plaisir.

Noviciat des jésuites. — M. Paul Baudry avait d'abord obtenu de même quelques débris du Noviciat; mais l'entrepreneur ayant déclaré qu'il n'avait pas le droit de s'en dessaisir, a recouvré ces restes sur l'un desquels se lisait *Domus Dei*. Le même membre se demande à qui doivent revenir ces fragments; est-ce à la ville ou au département? On sait que le maire de Rouen a réservé ses droits sur les objets artistiques trouvés dans les démolitions.

M. de Vesly pense que la voie la meilleure est de

centraliser entre les mains du génie, qui reversera ensuite dans nos grandes collections publiques. Tel est aussi le sentiment de M. Le Breton. Divers membres, néanmoins, objectent des lenteurs administratives.

M. du Boullay fait ressortir, à propos des dragages actuels, l'inefficacité des mesures ordinaires. Trois objets intéressants, dragués hier en Seine, et recherchés aujourd'hui même, étaient déjà aux mains d'un marchand, auquel ils ont dû être rachetés par une avance financière qui ne sera soldée qu'en avril prochain.

Au sujet du relèvement des pierres tombales, on fait observer avec grande raison qu'à moins d'une rigoureuse nécessité, cette mesure est toujours une sorte de profanation, et qu'il y a toujours lieu de remplacer l'œuvre artistique par une pierre pourvue d'inscription.

M. Bouquet donne sur le Noviciat les détails complémentaires suivants :

Il a vu, hier encore, en face de ce Noviciat, entièrement démoli aujourd'hui, deux clefs de voûte, le long du trottoir de la rue Ambroise-Fleury (antérieurement rue du Gril), en face de la place occupée par la chapelle où elles se trouvaient autrefois.

L'une est plate, l'autre convexe; l'une a 40 centimètres de hauteur, l'autre 50, et toutes les deux ont 50 centimètres de diamètre, avec le monogramme du Christ, sculpté au centre de leur circonférence, en lettres ornées, et avec trois clous à la partie inférieure, comme cela se voit, à profusion, dans la chapelle du Lycée Corneille. — Elles servaient de clefs de voûte à quatre arçets, et sont en pierre fort dure.

La plus grande de ces clefs, celle qui est bombée, est plus ornée que l'autre, qui est plate ; elle est entourée de sortes d'oves, et d'autres ornements assez bien fouillés, sans caractère défini.

Les lettres du monogramme, dans celle qui est plate, ont déjà subi quelques mutilations, surtout à leur rebord, qui est ébréché en maint endroit, par le fait des passants.

Comme souvenirs historiques, ces deux clefs de voûte mériteraient d'être conservées, et c'est pour cela, sans doute, qu'on les a fait mettre de côté, lors de la démolition de ce Noviciat des jésuites, successivement dépôt de mendicité, prison départementale, sous le nom de Bicêtre, et enfin, caserne d'infanterie, sous les noms de Napoléon III et d'Amiens.

M. de Beaurepaire lit sur le même sujet le Mémoire que voici :

NOTE SUR LE NOVICIAT DES JÉSUITES.

(Caserne de la rue d'Amiens).

Le Noviciat des Jésuites de Rouen date du commencement du xvii^e siècle. Il est antérieur, de quelques années, à celui de Paris, qui est de 1612.

Il eut pour fondatrice Isabeau Du Moucel, dame de Graimbouville et de la Brière, qui était restée veuve, en secondes noces, de Guillaume Novince, sieur d'Aubigny, baron de Crespon, président au Bureau des Finances de Caen (1).

Par cette fondation, suivant les termes d'un contrat qui

(1) Elle avait épousé, en premières noces, Pierre de Croixmare, premier président en la Cour des Aides de Normandie. Elle décéda le 17 juillet 1608, et fut inhumée en l'église des Minimes de Rouen, dans une chapelle qu'elle y avait fondée. Elle était domiciliée, à Rouen, sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

fut passé devant les notaires de Rouen, le 14 février 1605, elle réalisait le projet, qu'elle avait conçu, « dès long temps, de donner et faire quelque libérale distribution de ses biens à l'honneur de Dieu et de son Eglise, service de son Roy, profict de sa patrie, et aussi pour le repos et salut de son âme, de ses père, mère, maris et autres parents. » Dans cet acte, elle exprimait sa confiance, « que de ce Noviciat et maison de probation, comme d'une vraye et parfaicte ecolle de piété et dévotion, se tireroit plusieurs dévotes et religieuses personnes, qui, nonseulement en la France. mais aussi en toutes les provinces de la terre, cultiveroient la vigne de Jésus-Christ en la prédication de son saint Evangile, administration des Sacrements et instruction de la jeunesse. »

Cet établissement avait été autorisé par lettres-patentes du Roi, datées de Paris, février 1604, dont la vérification avait été obtenue, en la Cour du Parlement de Normandie, le 5 avril de la même année.

Par le contrat précité, M^{me} Du Moucel donnait aux Jésuites 30.000 l., y compris 4.125 l. qu'elle avait déjà employées (26 janvier 1605) à l'achat d'une maison sise sur la paroisse Saint-Vivien, rue du Gril, et 4.000 l. qu'elle destinait à la construction de la chapelle.

Le Noviciat devait être appelé la Maison de la Trinité.

On lit, au bas du contrat, à la suite de la signature de M^{me} Du Moucel, celle du P. Ignace Armand, provincial de la Compagnie de Jésus, et celle de Jean de Machault, rentré en possession de la charge de recteur du collège, qu'il exerçait au moment de l'expulsion des Jésuites après l'attentat de Châtel.

Le terrain acquis avec l'argent de M^{me} Du Moucel ne suffisant pas pour l'installation de la communauté, les Jésuites se virent bientôt dans la nécessité d'employer d'autres fonds, qui leur étaient propres, à l'achat de quelques immeubles avoisinants. Ce qu'ils y mirent ne fut pas sans dépasser d'une manière notable le prix de l'em-

placement primitif. Une rue fut supprimée en 1622, et le terrain en fut attribué par Louis XIII au Noviciat, après avis favorable du Bureau des Finances de Rouen : ce fut en cela seulement que consista la part qui revint au Roi dans cet établissement.

L'autorité pontificale y contribua pour une part plus importante. Une bulle du pape Paul V ordonna la sécularisation et l'union au Noviciat du prieuré de Saint-Gilles-jouxte-Boulleng, résigné entre ses mains, précisément dans ce but, par Michel de Mouchy, qui en était prieur commendataire : le revenu annuel en était évalué à 24 ducats d'or. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen : l'abbé, Charles de Clermont, donna son consentement le 8 octobre 1611 ; les religieux de Saint-Ouen, au contraire, protestèrent et firent opposition à la mesure prescrite, en invoquant le respect dû aux intentions des anciens donateurs. La bulle du pape reçut cependant son exécution, en vertu d'une sentence de l'officialité et de lettres-patentes de Louis XIII, du 25 novembre 1628, confirmatives d'autres lettres-patentes de Henri IV, du 6 février 1610.

Dans les informations qui furent faites en cette dernière année, on constatait que le Noviciat pouvait contenir 65 religieux, bien qu'il ne s'y trouvât encore que 7 prêtres et 35 novices ; que plus de 540 écoliers s'étaient présentés pour y être admis, mais que le peu de revenu dont on disposait empêchait de les recevoir ; enfin que cette maison reconnaissait pour bienfaiteurs, après M^{me} Du Moucel, les PP. Sítius et de Frémicourt.

Sítius avait donné 6,850 l. pour l'établissement d'un premier Noviciat des Jésuites en France. Frémicourt avait donné 1,100 l., sous condition que, dès que le Noviciat de Rouen aurait une dotation suffisante, cet argent ferait retour à la maison de Paris.

Je ne saurais dire pourquoi on passait sous silence une donation de 300 l. de revenu, faite par Vincent de Cville,

sieur de Bouville, conseiller au Parlement, et par Marthe de Rasset, veuve de Guillaume Auber, donation qui avait été acceptée par le P. Ignace Armand, en qualité de provincial de la Compagnie, et par Charles de la Tour, qui nous paraît avoir été le premier recteur du Noviciat (28 novembre 1605).

L'église du Noviciat, que tout récemment nous avons vu disparaître pour faire place à une nouvelle caserne, aurait été achevée vers 1622 (1), s'il faut en croire dom Toussaint Duplessis, l'auteur de la *Description de la Haute-Normandie*.

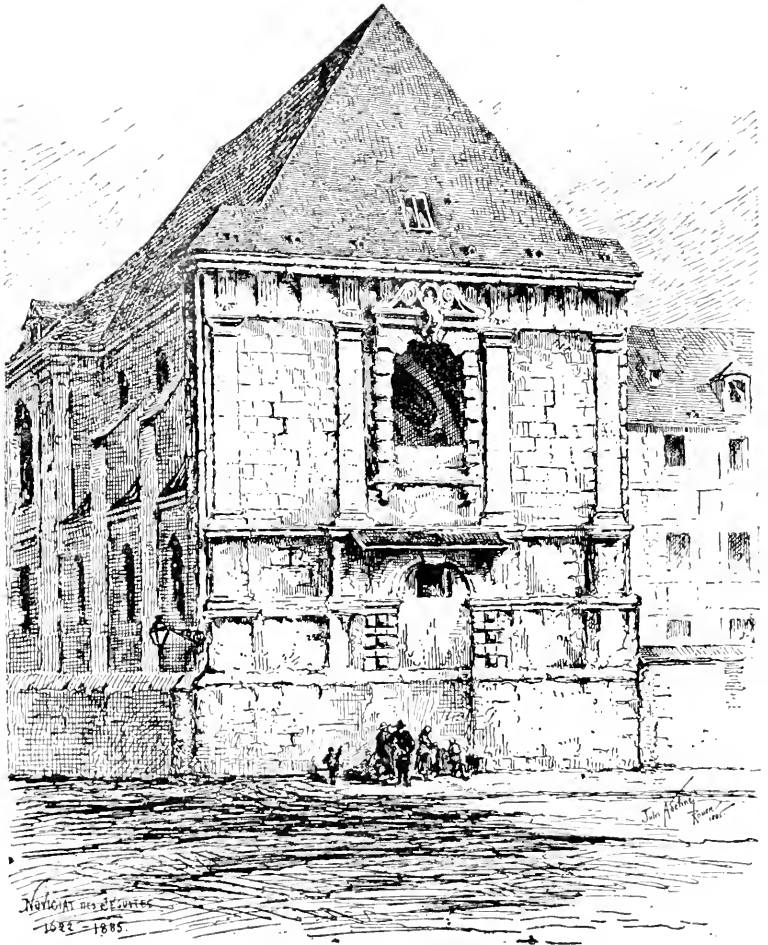
Le 31 juillet de l'année 1629, l'épithaphe et le cœur de M^{me} Du Moucel furent tirés de la première chapelle, qui avait été reconnue insuffisante, et placés dans le chœur de la nouvelle église, conformément au désir de messire Jacques Du Fay, chevalier de l'ordre, comte de Maulévrier, et bailli de Rouen, héritier de M^{me} Du Moucel, et comme elle, bienfaiteur insigne des Jésuites (2).

Cet édifice ne présentait rien de remarquable, si ce n'est la façade, dont une eau-forte de notre obligé collègue, M. Jules Adeline, conservera, du moins, le souvenir.

Il n'avait qu'une nef avec trois chapelles de chaque côté, toutes de peu de largeur et fermées par des murs pleins qui s'élevaient jusqu'à la hauteur des murs extérieurs de l'église, comme on a eu l'occasion de le vérifier, il y a quelques mois, au moment de la démolition et après l'enlèvement des clôtures. On avait là un spécimen du style

(1) Elle fut construite en même temps que l'église du collège. Ce fut, en effet, en 1622, que furent payées aux Jésuites de Rouen 3,000 l., dernière annuité d'une somme de 15,000 l., assignée par le Roi sur les deniers extraordinaires de la Généralité « pour ayder à bastir cette église. » V. Archives de la Seine-Inférieure, C., 1248.

(2) Un procès-verbal, dressé en 1610, nous apprend qu'alors elle était couverte en ardoise, et mesurait 30 pieds de longueur sur 24 de largeur.



NATIONAL DES ÉTUDES
1883-1885

J. P. Pichon
Rouen

architectural qui obtint la vogue en France, au xvii^e siècle, et que l'on vit adopter, à Paris, pour l'église des Petits-Pères; à Rouen, pour celle des Carmes déchaussés, devenue, de nos jours, l'église paroissiale de Saint-Romain.

Une de ces chapelles était affectée aux exercices d'une Congrégation qui eut une certaine importance. On la désignait sous le nom de Congrégation des artisans, ou de seconde Congrégation, par opposition à la grande Congrégation ou Congrégation de Messieurs, qui se tenait dans la chapelle du collège.

Cette Congrégation, érigée sous le nom de Marie, avait pour fête patronale la Nativité de la Sainte-Vierge, dont l'office était célébré le dimanche qui suivait cette fête (1).

Dans une autre chapelle, dédiée à saint Ignace, on lisait une inscription sur marbre noir, ainsi conçue :

« Cy-gît haut et puissant seigneur messire Gilles du Fay, chevalier, seigneur de Vergetot, Graimbouville la Brière, Prétot, Bosbénard, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie pour le service du Roi, maréchal de bataille de l'armée de Malthe, en 1645. lorsque cette isle fut menacée de siège par les Turcs. Il fut associé à l'ordre, quoique laïque, pour ses grands services, et eut permission d'en porter la croix comme chevalier d'honneur; le

(1) Elle eut aussi pour titre la Glorieuse Purification de N.-D. Ses recteurs furent : mars 1718, J.-B. Herry; 12 mars 1719, Ch. de Bréviande; 9 mars 1721, Cl. F. de Paris; 30 novembre 1721-5 mars 1724, C.-R. Du Tronchet; 4 mars 1725-14 mars 1728, Jacques de Carillon; 4 août 1727-6 mars 1729, De Marchantmont; 1^{er} mars 1733, J.-B. Benoît; 7 mars 1734-4 mars 1736, Feydeau; 3 mars 1737, J. Duparc; 12 janvier 2 mars 1738, L.-And. Goujon; 6 mars 1740, 5 mars 1747, 3 mars 1748, 2 mars 1749, 1^{er} mars 1750, de Mallemains; 4 mars 1742, 3 mars 1743, J.-A. Duché; 6 mars 1746, Joseph de Pontigny; 7 mars 1751, 5 mars 1757, N. de Captot; 2 mars 1760, J.-B. Serel; 1^{er} mars 1761, D'Aprémont.

zèle de la religion le porta aussi d'entreprendre le voyage de Hongrie, en 1664. Il se trouva dans le fort de Serin, lorsque les Turcs l'assiégeoient et à la bataille de S.-Gottard, où il reçut à la tête une plaie très dangereuse. Il mourut le 19 mai 1666.

« Noble dame Magdalene de Fouilleuse de Flavacourt, sa veuve, tutrice de ses enfants, a eu le soin d'exécuter ses dernières volontés et lui a fait mettre cette épitaphe.

« Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Cette maison paraît avoir eu plus d'importance au xv^e siècle qu'au xvii^e. Elle ne fut jamais que très faiblement dotée. Une déclaration, adressée à la Chambre du clergé du diocèse, vers 1728, établissait que le revenu du Noviciat suffisait alors à grand'peine pour l'entretien de huit ou dix personnes; que le nombre, du reste, n'en était pas fixe; qu'il y en avait tantôt plus, tantôt moins, suivant le nombre des prêtres qui, après avoir fini le cours de leurs études, étaient envoyés faire, à Rouen, une troisième année de probation, conformément à l'usage de la Compagnie (1).

Je n'ai pu relever qu'un petit nombre de noms de recteurs de cette maison. Ce sont :

Ch. de la Tour, déjà cité, 1605;

Jean de la Bresteche, vice-recteur, 1606; recteur, 14 mars 1609, 6 décembre 1611;

Charles Bildstein, 8 nov. 1613, dernier décembre 1616;

Marin Lancelot, 2 décembre 1617, 2 janvier 1620 (2);

Exupère Roger, 16 octobre 1626;

Julien Hayneufve, 27 novembre 1629 (3);

(1) « Il y en a eu, selon les temps, de six à dix-neuf sans compter deux ou trois prêtres agés et deux frères. »

(2) Marin Lancelot, connu par quelques ouvrages, mort à Caen, le 10 septembre 1630.

(3) Un des plus connus; décédé à Paris, 1603.

J.-B. de Machault, 22 novembre 1634;
 Jacques Bertrie, 16 mai 1637;
 J.-B. Jobert, 1638, 1^{er} août 1640;
 Philippe Chahu, 6 février 1645 (1);
 Nicolas Jaudonnet, 12 mai 1648;
 H. Godefroy, 10 juillet 1653, 9 juillet 1654;
 Alain de Launay, 1659;
 Louis Voysin, 1660, 6 juillet 1661;
 Charles Castellet, 5 mars 1666;
 Honoré Niquet, 1667;
 Jacques Le Picard, 4 juin 1674;
 Michel Nyon, 1680;
 Pierre de Bellouan, 1686-1688;
 Gilles Rossignon, 1693;
 L. Froger, 1705-1717;
 J.-B. Herry, 1718;
 Cl. F. de Paris, 1721;
 Etienne Rossignol, 23 janvier 1729;
 A. Roger, août 1729, 1730;
 François Lauverjat, 29 janvier 1737, 3 septembre 1739,
 date de son décès;
 François Le Maire, 8 mai 1743;
 J.-J. de Kersaintgilly, 1745;
 Denis Adrien de Mingrival, 1749-1752;
 N. de Captot, 1754-1756;
 René Fronteau, 1756;
 Pierre Gautier, 1757-1762.

Le P. Louis Lallemand, dont la vie et les œuvres ont été publiées par le Père Champion, fut instructeur des pères du troisième an, dans cette maison, à l'époque où le Père Julien Hay-neufve (2) en était recteur, et y eut.

(1) Fut recteur du collège de Rouen.

(2) « Le P. Julien Hayneufve, qui a mérité par ses écrits et par ses héroïques vertus, l'estime et la vénération de tout le monde, étant recteur du Noviciat de Rouen pendant que le

je crois, pour disciples, les Pères Jean Rigoleuc et Jean-Joseph Surin.

C'est du Noviciat de Rouen, pour ne citer que quelques noms connus, que sortit, en 1617, le P. de Brébeuf, l'apôtre des Hurons, dont la mémoire est restée en vénération au Canada; le P. Michel Boutault (1); le P. Claude Buffier, l'auteur du célèbre *Traité des premières Vérités*, et le P. Pierre-Joseph Cantel, savant professeur, à qui l'on doit plusieurs ouvrages estimés; le P. Jean Hardouin, connu (2).

En 1615 on y voyait, parmi les novices, Michel Anguier, d'Eu, âgé de dix-neuf ans, entré le 3 septembre 1614; Hercule Grisel, âgé de vingt ans, entré le 15 oct. 1614. Ce dernier est l'auteur des *Fasti Rothomagenses*, publiés après qu'il fut sorti de la compagnie; André Castillon, de Caen, âgé de seize ans, 1615; René Chassebras, de Paris, âgé de dix-sept ans, 1615.

En 1760, la maison comptait 25 religieux, approuvés par l'archevêque pour la confession et la prédication dans le diocèse.

Nous devons rappeler que, lors de la peste de 1659, les Pères du Noviciat s'étaient offerts pour porter secours aux pestiférés: la ville leur préféra les capucins, dont plusieurs périrent victimes de leur dévouement.

Ils furent chargés, pendant un certain temps, de l'exercice du culte dans les chapelles de la tour aux Galériens, près la porte Guillaume-Lion, dite aussi tour des Espagnols, des Insensés, des Libertins, d'après les diverses catégories de prisonniers auxquelles elle fut successivement destinée. Le public les connaissait surtout par les soins qu'ils se P. Lallemand y était directeur des Pères qui y faisaient leur troisième année de probation, voulut être disciple de ce maître si accompli. » *Vie et doctrine spirituelle du P. L. Lallemand*. Paris, Et. Michallet, 1694.

(1) Il y était en 1640.

(2) Il figurait parmi les *patres tertiani* en 1680.

donnaient pour catéchiser les enfants, soit dans les églises de la ville, soit dans leur chapelle. Aussi l'*Histoire de Rouen*, édition de 1732, signalait-elle cette œuvre comme leur principal emploi.

Le Noviciat fut supprimé, en même temps que le Collège, par arrêt du Parlement du 12 février 1762.

Dès le 9 août suivant, on procédait à la vente du mobilier, dont l'inventaire, dressé sans grand souci de l'intérêt artistique, ne présente rien qui soit digne de remarque. Presque tous les objets du culte furent vendus à des particuliers. Le corps du maître-autel, avec son grand tableau et les statuette de la sainte Vierge et de saint Joseph, paraît avoir eu quelque mérite : il fut adjugé pour 300 l. aux trésoriers de la paroisse Saint-Lô, qui l'employèrent à la décoration de leur église.

Quelques mois auparavant, le 22 janvier 1762, en vue de parer le coup qui les menaçait, les Jésuites du Noviciat avaient signé, à l'officialité, un acte d'adhésion formelle aux quatre propositions de l'Assemblée du clergé de 1682. C'étaient le recteur Pierre Gautier, Pierre De la Haye, Patrice-François Busson, Gabriel-François de Carmoy, Théophile-Ignace de Londres, Nicolas Guéret, J.-B. De la Borde et Pierre Ferrand.

Au moment de la suppression du Noviciat, la fondatrice, M^{me} Du Moucel, se trouvait représentée par Claude-Bernard-Antoine comte de Maulévrier, baron haut-justicier du Boscachard, chevalier de l'Ordre, et par Anne-Marguerite Du Fay du Taillis, comtesse de Maulévrier, dame des châtelainies du Taillis, du Trait et de Sainte-Marguerite. Ils ne manquèrent pas de rappeler, ainsi que c'était leur droit et leur devoir, les réserves faites par la fondatrice dans son contrat de fondation.

Elle avait déclaré vouloir et entendre que sa donation fût nulle (1), « s'il advenoit que le Noviciat désemparast

(1) V. le contrat aux registres du tabellionage de Rouen.

hors la ville de Rouen pour quelque occasion que ce fût, et que la dite maison et chapelle, en l'estat que pour lors elles seroient, avec tout ce qu'elle avoit donné, ou bien l'estimation de ce qui ne seroit plus en essence et valeur, fussent convertis et appropriés au logement, donation et entretenement d'un collège, qui seroit nommé le Collège Du Moucel, pour instruire la jeunesse en la R. C. A. et R. et aux bonnes-lettres, duquel collège la dite dame et ses héritiers catholiques nommeroient le principal et un chapelain pour desservir la dite chapelle, en laquelle se diroit, tous les jours, une messe basse à l'intention de la donatrice, où assisteroient tous les écoliers dudit collège. Ce principal et ce chapelain devroient être appouvés par le théologal de la cathédrale de Rouen. » En conséquence de ces dispositions précises, un arrêt du Parlement, du 3 février 1763, se fondant sur ce que la modicité des revenus attachés au Noviciat (1) ne permettait pas d'y établir une maison d'instruction particulière, unit ces revenus au collège de Rouen, en ordonnant que les trois épitaphes ou inscriptions qui y étaient, seraient transportées avec leurs ornements dans une des chapelles de l'église du collège, et que le comte de Maulévrier et la comtesse du Taillis, ainsi que leurs successeurs ou représentants à perpétuité, auraient droit de placer au dit collège quatre boursiers en état de suivre au moins la classe de sixième.

Il se rencontra de grandes difficultés à l'exécution de cet arrêt.

D'une part, le Roi ordonna, par lettres-patentes des 14 juin et 21 novembre 1763, la vente, au profit des créanciers des Jésuites, de tous les biens qu'on justifierait avoir appartenu à leurs maisons, autres néanmoins que les collèges, à titre

(1) D'après la déclaration du recteur, adressée à la Chambre ecclésiastique du diocèse, ces revenus ne se seraient élevés qu'à 3,326 livres.

d'acquisitions pures et simples faites par ces religieux. En 1766, ces créanciers s'autorisèrent des lettres-patentes en question pour s'opposer à l'exécution de l'arrêt du 5 février 1763, en tant qu'il unissait au collège des biens étrangers à la fondation de M^{me} Du Moucel.

D'autre part, en même temps que les créanciers élevaient cette prétention, le gouvernement, qui s'occupait de proscrire la mendicité, ne voyait rien de mieux à faire que de prendre le Noviciat pour y installer un dépôt de mendiants.

Le contrôleur général en fit la demande aux administrateurs du collège, auquel cette maison avait été unie. Ceux-ci ne crurent pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu du gouvernement, et firent remettre le Noviciat à l'Intendant, moyennant un loyer annuel de 1,000 l. Les mendiants y furent immédiatement installés, dans des conditions qui laissaient infiniment à désirer, et qui toujours, même après de très grandes dépenses en achats de terrains et en constructions, furent jugées des plus défectueuses.

Cette cession donna lieu à un procès qui n'était pas encore terminé en 1770.

Dès le 7 décembre 1768, les administrateurs avaient déclaré qu'ils n'entendaient plus exécuter les charges et conditions portées par l'arrêt du Parlement, ni retenir aucun des biens dont cet arrêt avait ordonné la réunion au collège, mais qu'ils en feraient plein et entier abandon au Roi. En conséquence, ils s'étaient crus autorisés à congédier les quatre boursiers qu'ils avaient reçus sur la présentation des héritiers de la fondatrice.

Le 18 janvier 1768, les mêmes administrateurs décidaient de remettre à M^{me} du Taillis et à M. le comte de Maulévrier tous les titres, pièces et écritures concernant le Noviciat.

La délibération qui suit fait connaître l'objet du litige, et comment les administrateurs, qui ne réclamaient plus

rien dans les biens du Noviciat, se trouvaient pourtant impliqués dans des procédures qui, par-dessus leurs têtes, visaient le gouvernement.

18 juillet 1770. « M. Le Breton (1) a dit que, suivant un arrêt du Conseil, rendu le 11 juin dernier, le Roy a jugé à propos de prendre à toujours la propriété de la maison appelée le Noviciat que les Jésuites occupoient en cette ville, pour y fixer à perpétuité le dépôt général des mendiants et vagabonds. Par ce mesme arrêt, S. M. a déclaré que, de son ordre, M. l'Intendant a fait estimer cette maison par deux sous-ingénieurs, qui en ont déterminé la valeur à 30,000 l. de principal, laquelle somme S. M. veut être payée comptant aux propriétaires de ladite maison; et, attendu qu'il y a incertitude sur cette propriété, ce qui a donné lieu à une instance pendante au Parlement, le Roy ordonne que ladite somme de 30,000 l. produira intérêt au denier 20, à compter du 1^{er} juillet 1770, pour ainsi continuer jusqu'à ce que le Parlement ait statué sur la contestation d'entre les prétendants droit à ladite propriété, après quoy ladite somme principale de 30,000 l. et les intérêts encourus seront payés aux mains de ceux qui auront été jugés propriétaires, sauf alors, si la fixation à 30,000 l. ne leur convient point, à être procédé à nouvelle estimation par experts, qui seront commis et nommés, l'un par M. l'Intendant, pour le compte du Roy, et l'autre par les propriétaires. En conséquence, S. M. veut et entend qu'il soit incessamment fait, à la maison du Noviciat, les travaux convenables pour remplir l'objet de sa destination. Cet arrêt du Conseil est revêtu d'une commission qui en attribue l'exécution à M. l'Intendant, et évoque au Roy et à son Conseil toutes difficultés qui pourroient être faites sur la dite exécution. M. l'Intendant a fait signifier cet arrêt à M^{me} du Taillis, à ce qu'elle n'en ignore. Aussitôt, il a donné des ordres

(1) Arch. de la S.-Inf. D. 50.

pour les travaux prescrits par l'arrêt. M^{lle} du Taillis a prétendu traduire en haro les ouvriers préposés au travail ; mais, l'entrée du Noviciat ne lui ayant point été accordée, elle a présenté au Parlement, les Chambres assemblées, une requête expositive qu'elle est en instance avec l'administration du collège pour l'obliger à lui fournir un emplacement et bâtiments équivalents au Noviciat, ou à lui en payer la vraie valeur, faute par MM. les administrateurs de lui avoir rendu cette maison libre pour y établir un collège sous le titre de *Collège Du Moucel*, et que cette instance est appointée au rapport de M. de Bellegarde. Elle rend compte des dispositions de l'arrêt du Conseil du 11 juin dernier, qu'elle ne craint pas d'imputer et d'attribuer à MM. les administrateurs comme l'unique ressource qu'ils ont imaginée pour se tirer de l'embarras où les met la justice de sa demande ; enfin, elle représente qu'elle a le plus grand intérêt à s'opposer aux changements projetés au Noviciat, jusqu'à ce que, par un procès-verbal en forme, elle ait fait constater, contradictoirement avec MM. les administrateurs, la vraie valeur de cette maison, à l'effet que cette valeur soit la règle des condamnations qu'elle a conclues contre eux, pour quoi être dénoncé à la cour ledit arrêt du Conseil et conclure, entre autres choses, à ce que mandement lui soit accordé pour assigner MM. les administrateurs pour faire juger qu'ils seront tenus de convenir d'experts qui procéderont contradictoirement au procès-verbal estimatif du Noviciat et dépendances, et que mandement d'ouverture lui sera accordé des portes de cette maison aux fins dudit procès-verbal. M^{lle} du Taillis a obtenu le mandement par elle requis ; elle l'a fait signifier, ainsi que la requête et l'arrêt du Conseil, au procureur de l'administration, avec sommation pour en venir à l'audience de la cour, les Chambres assemblées. La cause a été portée à l'audience le vendredi 13 de ce mois, continuée le mardi 17, et renvoyée par suite au jeudi 19.

« Les conclusions prises en l'audience de mardi par M. Duval, avocat de l'administration, sont : à ce qu'il plaise à la cour, attendu que l'administration a satisfait à l'exécution de l'arrêt du 19 août 1768 par la remise faite à M^{lle} du Taillis de tous les biens, dons et titres du Noviciat pour autant que ledit collège en avoit esté saisi, accorder à MM. les administrateurs acte de ce qu'ils n'entendent prendre aucune part ny intérêt au procès-verbal demandé, et de ce qu'ils protestent de nullité de tout ce que veut et pourra faire M^{lle} du Taillis, sauf à elle à faire dresser ce procès-verbal avec telles autres parties qu'elle avisera bien.

« Sur quoi délibéré, on a approuvé les conclusions prises par M^e Duval, et il a été arrêté que cette affaire sera suivie. »

L'accord finit par se faire entre le Roi et les deux représentants de M^{me} Du Moucel : le gouvernement garda le Noviciat, et paya, à titre d'indemnité, une somme d'argent à M^{me} du Taillis et au comte de Maulévrier.

L'arrêt du Parlement ne reçut son exécution qu'en ce qui concernait les restes de Gilles Du Fay.

La translation s'en fit dans l'église du collège, le vendredi 11 février 1763, sans grande cérémonie : le procès-verbal inséré parmi les actes de l'état-civil de la paroisse Saint-Godard, n'indique pas d'autres assistants que le vicaire de cette paroisse, le curé de Saint-Vivien, le principal et l'économe du collège. L'építaphe, naturellement, avait suivi le corps.

Au dernier moment, on s'était aperçu que les ornements, accompagnant cette építaphe, étaient en pierre de taille incrustée dans le mur, et ne pouvaient être enlevés sans une dépense dont le chiffre eût excédé le prix de réfection. On ne poussait pas alors, aussi loin que nous le faisons, le respect des monuments historiques, et d'archéologie on n'avait nul souci. On se contenta de mettre autour de l'építaphe, établie dans l'église du collège, une

imitation en plâtre des ornements en pierre, qu'on laissa dans la chapelle abandonnée.

L'épithaphe de Gilles Du Fay occupe encore la place qu'on lui assigna en 1763, et c'est, à notre connaissance, tout ce qui existe présentement du Noviciat.

Quant au cœur d'Isabeau Du Moucel, on ne sait ce qu'il devint. En 1763, on le chercha vainement dans le chœur et dans le caveau de la chapelle.

L'inscription qui le signalait, et dont le texte est rappelé dans l'*Histoire de Rouen*, était-elle mensongère? Il n'est guère permis de le supposer. Nous croirions volontiers que M^{me} Du Moucel, qui n'avait pas vu sans peine anéantir l'établissement du Noviciat, fit enlever le cœur de la fondatrice, et lui prépara un asile qu'elle se dispensa de révéler aux administrateurs du collège avec lesquels elle était en procès. Le Parlement dut attacher à ce dépôt funèbre trop peu d'importance pour prescrire des recherches et pour assurer l'entière exécution de son arrêt (1).

(1) Farin dans son *Histoire de Rouen*, fait connaître les inscriptions de M^{me} Du Moucel :

« Au côté de l'Évangile : Noble Dame Isabeau Du Moucel, dame de Grainbouville et la Brière, etc. . . . , portée d'une singulière et ardente dévotion envers Dieu, et honorée d'une particulière et pieuse affection à l'endroit de la Compagnie de Jésus, a donné et légué à cette Compagnie la somme de dix mille écus, au moyen de laquelle a été achetée cette maison de probation, et fondée de six cents écus de rente, et l'ancienne chapelle bâtie de fond en comble, qu'elle avoit choisie pour y laisser son cœur jusqu'au jour du jugement; partant, lecteur, quiconque tu sois, qui te ressens et jouis du bénéfice d'une tant libérale fondatrice, prie Dieu pour elle, pour ses feus mari, pour ses ancêtres, et pour tous ceux qui lui appartiennent. »

Au côté de l'Épître : « Ce jourd'hui 31 juillet 1627, l'épithaphe et le cœur de Madame d'Aubigny, fondatrice de ce Noviciat, a été transporté de son ancienne chapelle, et posé dans le chœur de cette église par le désir de Messire Jacques Du Fay, chevalier de l'Ordre, comte de Maulévrier, bailli de Rouen, etc., héritier

Dans l'église des Minimes, en une chapelle dite d'Aubigny, réservée aux membres de la famille Du Fay, se lisait une autre inscription ainsi conçue :

« Si la v pouvoit mourir, tu la trouverois, lecteur, en ce lieu, où gist noble dame Elisabeth Du Moucel, fondatrice de cette chapelle et du Noviciat des Jésuites établis en cette ville, laquelle décéda le 17 juillet 1608, vefve de feu noble homme Guillaume Novince, vivant sieur d'Aubigny, baron de Crespon, et président au Bureau des Finances en la Généralité de Caën. Elle fut en son vivant dame de Grainbouville, la Brière, Colleville et autres lieux ; mais sa plus noble seigneurie fut sa rare piété, qui relève de Dieu seul, et ne fait hommage à la mort ! Prie Dieu qu'elle en reçoive le loyer éternel. »

Etran. — Vases mérovingiens. — M. de Vesly présente à la Commission deux vases mérovingiens trouvés à Etran, remarquant que les fouilles de l'abbé Cochet n'y avaient jamais rencontré des objets de cette date.

Découvertes faites sur l'emplacement du château de Philippe-Auguste. — M. Bouquet relate les découvertes suivantes :

En creusant, à l'angle ouest de la rue Morand et de la rue Jeanne-Darc, pour établir les fondations sur l'emplacement de la maison de M. Taillet, dont M. Guesnier est propriétaire aujourd'hui, les ouvriers ont découvert, sur un espace de plusieurs mètres, dans la direction de l'est à l'ouest, un mur en pierres de taille, de petit appareil, qui paraissait avoir fait partie d'un couloir ou d'un apparte-

représentant ladite dame, laquelle église a été bâtie par la libéralité de gens de bien et sur les fonds que cette dame fondatrice a donnés, auquel bâtiment ledit sieur comte a contribué. »

ment. A peu de distance, dans une direction divergente, ils ont rencontré encore un second mur, dont la construction était identique. Le tout se trouvait à environ deux ou trois mètres du sol actuel, dans un si bon état de conservation qu'on paraissait devoir utiliser le premier mur pour les fondations de la maison qu'on est en train d'élever à cette place.

Là se trouvaient, autrefois, la porte de la basse-cour du château de Philippe-Auguste, et les murs de l'ancienne basse-cour du même château, dont il reste encore quelques vestiges dans le voisinage, faisant face au jardin de Solférino.

Ces restes de murailles récemment découvertes nous paraissent, en raison de leur air d'antiquité, se rattacher plutôt aux constructions de la porte de la basse-cour du château de Philippe-Auguste, qu'à celles de l'hôtel de Raffetot, qui fut construit, au début du xvii^e siècle, à cette même place, mais en dehors du tracé des anciens murs de la basse-cour, et dont on a rencontré le gros œuvre, si résistant au pic et à la pioche, lors de l'ouverture de la rue Jeanne-Darc, il y a une vingtaine d'années.

Ces murailles auraient fait partie du terrain que le beau plan, reproduit dans l'ouvrage de M. Félix, appelle « la Fieffe de Monsieur de Raffetot », et que les nouvelles reconstructions sont en train de recouvrir et de dérober à tous les yeux.

Cette découverte complète celle que j'ai eu l'honneur de vous décrire, lors de l'ouverture d'une tranchée ouverte en 1874, sur tout le parcours de la rue Morand pour la conduite des eaux, et qui est consignée dans le tome III du *Bulletin de la Commission des Antiquités*, pages 177-180.

Découvertes faites sur la place du Cordier. — Les derniers travaux, exécutés sur cette place, dit encore le même membre, pour le creusement d'un égout destiné à rece-

voir les eaux de la rue de la Glacière, ont mis au jour des restes d'anciennes constructions.

A peu de distance de cette rue, et dans son prolongement, à un mètre cinquante du sol, on a rencontré une galerie voûtée, en pierres de taille, de petit appareil, dont la direction était de l'est à l'ouest, et qui présentait à l'œil un mètre environ de profondeur, depuis son ouverture jusqu'au fond de la galerie.

D'après le plan dressé en 1635, et qui accompagne le *Château fortifié* de Farin, publié par notre collègue M. Félix, cette galerie paraît se rattacher à l'ancienne porte Bouvreuil, qui se trouvait en dehors du château de Philippe-Auguste, à peu près à la hauteur du gros donjon, et au débouché de « la rue franchissant le boulevard », la rue de la Glacière n'existant pas alors.

A peu de distance de cette galerie, mais dans la direction opposée, c'est-à-dire se dirigeant vers l'est, se trouvait une autre petite galerie, moins considérable, et qui avait tout l'air d'une poterne. Dans ce cas, elle aurait fait partie du rempart, dont le nom est rappelé aujourd'hui par celui de « rue du Rempart-Bouvreuil », et elle aurait donné accès dans le « fossé devers le boulevard », comme l'indique le plan de l'ouvrage précité.

Ce dernier nous montre que sur la porte Bouvreuil étaient les armes des de Brézé : *D'azur à huit croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson aussi d'or, comblé d'azur et l'azur rempli d'argent.*

Triens d'or mérovingien. — La Commission entend avec un vif intérêt la communication suivante de M. Drouet, notre nouveau confrère :

Messieurs, j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux la photographie d'un tiers de sou d'or mérovingien, qui repose dans les cartons de mon excellent ami M. Bruet, bibliothécaire de la ville d'Elbeuf. Cette pièce, comme

vous le voyez par la photographie, nous montre, à l'avers, un profil barbare à droite avec une légende incomplète et indéchiffrable; au revers, nous voyons une croix accostée du mot EICI rétrograde; la légende circulaire bien lisible présente le nom de WANDELEGISL(O).

Emporté par l'amour du pays et me croyant autorisé par des pièces analogues et du même temps, à voir un nom de lieu dans un nom d'homme (et cela malgré la haute science de notre excellent Président, à qui je fais amende honorable), j'attribuai cette pièce à l'abbaye de Fontenelle. Pour ma décharge, je vous ferai remarquer que les noms des saints suivants sont quelquefois inscrits sur des pièces mérovingiennes pour un nom de lieu :

STI MARTINI, pour Tours;
 S. GRIMBER, pour Jumièges (*Gemeticum*);
 SANTI FILIBERTI, pour Jumièges (*Gemedicos*).

Vous le voyez, l'occasion était bien tentante de donner à la noble abbaye cette pièce qui porte bien le nom de son fondateur. Néanmoins, nous avons pensé, M. Bruet et moi, qu'il était prudent d'avoir l'opinion d'un homme dont le savoir fait autorité dans la numismatique mérovingienne et dans beaucoup d'autres branches de nos antiquités nationales : j'ai nommé M. Anatole de Barthélemy.

Voici la réponse de l'illustre savant; je la transcris littéralement en ce qui concerne notre *triens* :

« J'ai constaté qu'au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il y avait un tiers de sou pareil à celui que vous m'avez communiqué; au droit, on ne lit plus que *IVDOVID*; au revers : ... *ANDELEGISELO M*; cette dernière lettre prouve que Wandelegesilus était un monétaire, et qu'il ne faut pas y voir le vocable de l'abbaye de Saint-Wandrille (1). Maintenant, pour déchiffrer la lé-

(1) Mais rien ne prouve que le saint fondateur de Fontenelle n'ait pas été le même personnage que notre monétaire; puisque,

gende de droite, qui doit porter le nom de lieu, il faut attendre un troisième exemplaire un peu plus complet; j'estime que cette pièce peut appartenir aux environs de l'Île de France : les lettres EICI rappelant le nom d'Eloi, placé de la même manière. »

Devant un pareil jugement, je n'ai plus qu'à m'incliner; néanmoins, cette pièce nous a procuré le plaisir de lire sur un monument contemporain le nom (avec la véritable orthographe sans doute) du grand fondateur de Fontenelle. Pendant que l'illustre moine faisait jaillir du sol de notre Normandie les premières murailles de son glorieux monastère, son homonyme, celui dont le nom est inscrit sur la pièce qui nous occupe, monnayait dans l'Île-de-France les tributs perçus au nom du roi.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire intérimaire,

A. TOUGARD.

avant sa vie monastique, il remplit à la cour de Dagobert des fonctions qui sont mal connues (*Note du secrétaire*).

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1885.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Biochet, Bouquet, Brianchon, Drouet, Gaston Le Breton, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Excusés : MM. Beaucousin, Félix, Milet.

Le secrétaire par intérim donne lecture du procès-verbal de la dernière séance (21 juillet), adopté après quelques modifications.

M. Brianchon demande notamment qu'on associe M. Maillet du Boullay à M. Gaston Le Breton dans les remerciements votés par la Commission pour l'achat de la mosaïque de Lillebonne. Assentiment.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, n^o 1 ; — *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* (in-4^o), vol. X, années 1878-1884 ; — *Mémoires de la Société historique et archéolog. de Langres* (in-4^o), vol. III ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3^e série, vol. VIII ; — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, vol. XIV, 2^e série ; — *Société des Antiquaires de la Morinie*, 135^e livr. ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n^{os} 28-31 ; — *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, vol. IX ; — *Bulletin de la*

Société archéologique de Nantes, vol. XXIV, 1885 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 124 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1885, n° 3 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, 1^{er} et 2^e trimestres ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 65 ; — *Société archéologique de Bordeaux*, vol. VIII, 4^e fasc.

Une circulaire du ministère de l'Instruction publique, en date du 7 septembre dernier, fait connaître le programme du Congrès des Sociétés Savantes pour l'année 1886. M. le Président donne lecture d'un certain nombre de questions archéologiques qui en font partie.

Une autre circulaire du ministère des Beaux-Arts a convoqué, le 28 juillet dernier, pour l'an prochain, la dixième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts.

Saint-Jean-d'Abbetot. — Demande d'allocation. — La correspondance manuscrite comprend un dossier que M. le Préfet renvoie à la Commission pour prendre son avis sur des réparations que réclame l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, monument historique, situé sur le territoire de la Cerlangue. Le conseil municipal de cette commune, vu les charges nombreuses de son budget, et considérant, d'ailleurs, que l'édifice en question ne sert point au culte, a unanimement déclaré qu'il ne pouvait supporter cette dépense, montant à 572 fr., et sollicite un secours égal. La sous-préfecture du Havre confirme cette délibération.

Sur l'avis conforme de M. le Président, qui cons-

tate que le crédit des monuments historiques est loin d'être épuisé, la Commission appuie, à l'unanimité, la demande de la municipalité de la Cerlangue, et décide que son vœu sera immédiatement transmis à M. le Préfet.

Hommages. — M. Maillet du Boullay offre aux archives de la Commission : 1^o sa grande photographie de la façade de Bonne-Nouvelle; 2^o son discours de réception à l'Académie; 3^o sa *Notice* sur la maison Corneille, au Petit-Couronne. Il reçoit les remerciements de ses collègues.

Jeton. — M. de Beaurepaire communique, au nom de M. Félix, un jeton de 1541, portant, d'un côté, les armes de Rouen avec les mots : CIVITAS ROTHOMAGENSIS. La face opposée est reconnue, après examen et discussion, empreinte non des armoiries du Havre, mais des armes de François I^{er}, surmontées de sa devise : NUTRISCO ET EXTINGUO.

M. le Président se félicite de posséder parmi nous M. Biochet, qui tiendra la Commission au courant de toutes les découvertes qui se produiront dans le territoire de Caudebec, avec le zèle de notre regretté collègue, le docteur Guérault. M. Biochet remercie M. de Beaurepaire de son bienveillant accueil.

Thomas Basin et sa famille. — Documents divers. — Notre nouveau collègue explique que, se trouvant à Utrecht, il y a recherché le tombeau de Thomas Basin, le plus illustre des enfants de Caudebec. Malgré le concours des autorités religieuses, catholiques et protestantes, ses efforts sont demeurés infructueux; mais il a été favorisé aux archives de cette ville. Elles lui ont fourni une lettre inédite du prélat historien,

et l'építaphe de Nicolas, son frère, dont l'inscription diffère un peu de celle qu'a publiée Jules Quicherat.

Voici ces pièces :

I

Honorandi domini fratresque in Christo amantissimi salutem. gratias plurimas et quantas possimus agimus reverentiis vestris pro benevolo atque benefico affectu, quem ad nos, absentem licet, semper ostendistis consolando et adjuvando dilectum nostrum magistrum Amelium, per nos deputatum ad custodiam domus nostre; vestris enim benigno favore atque auxilio tantum efficere potuit, quod profecto alias minime fieri potuisset, quod ab iniuriis atque violentiis rutherorum ac milicie, que plurima Traiecti fuit, eam nobis illesam atque indampnificatam hactenus conservavit. Que humanitas, nobis tam liberaliter exhibita, procliviores nos reddit ad maturandum nostrum reditum ad urbem vestram, feliciores successus divina largiente gratia in antea habituram domumque ipsam nostram incolendam atque revisendam, ad quam ante proximum Pascha nos reducere atque adventare commorandi gratia in domino confidimus ac speramus. Verum quia carissimum fratrem nostrum Nicholaum retro dimittere non possumus, cuius domus adhuc a quibusdam rutheris occupatur, qui in eadem domo et orto eiusdem dampna plurima intulerunt, partem lignee suppellectilis et alia queque combustibilia comburendo, nonnullasque fructiferas arbores orti succidendo. Rogamus quantum affectuose possumus reverentias vestras quatenus causam agere velitis apud dominum de Yselsteyn, cui de hoc alias scripsimus, quod dicti rutheri vacuent domum eius et alio se conferant, alie quamplures domus in civitate sint proci! dolor habitatoribus vacue, nec in ea ulterius aliqua dampna vel detrimenta inferant. Sic enim fiet ut libentius idem frater noster ac cicius in comittatu nostro ad ipsam do-

mum suam redire possit : Nam eam nisi vacuata esset, ipse nec incolere posset nec etiam reparaciones necessarias, que antea faciende erunt priusquam eam inhabitare posset, facere, ipsis rutheris in ea adhuc existentibus. In quo rem nobis proculdubio gratissimam feceritis et nos obligaveritis, dictumque Nicholaum germanum nostrum ad exorandum propensius altissimum, quatenus insignem civitatem vestram et vos omnes que ipsius cives et accolae semper, quod maxime optamus, incolumes conservet ac felices. Ex Breda xxiii Januari :

Ph. h. m. l. v. r. m. orator. ac. con. u. n. i. t. d. d. d. p. m. t. e. s. a. n. s. e. m.

(H) onorandis dominis fratribus.
nobis in Christo dilectissimis (scabi) nis
Burgimagistris et (con) siliariis insignis civitatis Traiectensis.

II

Ad meridiem, in cruce ubi olim conspiciebatur sepulchrum Christi, nunc in pavimento marmor est, totum are flavo vestitum, quod sequentia exhibet signa ac inscriptionem.

In pariete legitur sequens inscriptio :

« A^o dni MCCCCXCV die xxvi mensis Junii obiit venerandus vir Nicolaus Basin reverendissimi in Chto Pris et domini de Thomæ Cæsariensis archiepi in choro hui' ecclie sepulti German' Rotomago oriundus moribus actibusq. insignis hic sepult'. »

« A^o dni MCCCCLXVIII die xxvii mens Mart obiit honoranda domicella Catarina de Quesnay quondam uxor

Nicolai Basin orunda de Rotomago sepulta Brugis in monasterio fratrum B. Marie de monte Carmelo in capella S. Nicolai cui' aia req. in pace. »

Insignia Basiniorum hic de lapide excisa spectantur suis coloribus.

Ante chorum, ubi nunc suggestum concionatoris erectum, sequentes leguntur versiculi :

- « *Rotomago natus a Stirpe Basin nominatus*
- » *Thomas ecclesiæ pridem qui Lexoviensis*
- » *Presul statutus ac de post, sorte minante*
- » *Omnia quæ versat præclara. Cæsariensi*
- » *Præfectus titulo cogor ab hoc tumulo.*
- » *Sarcophagum cernens. et me pia mente recensens.*
- » *Cæli sine mora pro me dominum precor ora. »*

Obiit a' a nativitate dni 1491. 30 die decembris (1).

Des remerciements prouvent à M. Biochet tout l'intérêt que la Commission a pris à sa communication.

Torcy-le-Petit. — Arcade du Crucifix. — Cette intéressante sculpture, admirée de l'abbé Cochet, et signalée à la Commission en 1881 et 1882, a été définitivement aliénée. M. l'abbé Tougard constate qu'on pouvait la voir en vente le mois dernier chez un marchand d'antiquités de Rouen.

Sotteville. — Capucins. — M. Pelay lit la note suivante :

En 1591, en prévision du siège que le roi de Navarre devait mettre devant la capitale de la Normandie, les bâtiments du couvent des Capucins de Rouen, édifiés au

(1) Le dessin des deux dalles tumulaires se conserve dans les cartons de la Commission.

dehors de l'enceinte fortifiée, au pied de la côte Sainte-Catherine, à un endroit appelé Jéricho, non loin de la fontaine Jacob, furent rasés par suite des ordres du duc de Villars.

Ces religieux se réfugièrent dans l'intérieur de la ville, et, après avoir changé plusieurs fois de local, ils finirent par s'installer sur l'emplacement de l'ancien château, où ils élevèrent une chapelle qui fut bénite la semaine sainte de l'année 1591.

Ces bâtiments étant trop exigus, les Capucins obtinrent, en 1597, du duc de Montpensier, gouverneur de Rouen, un terrain situé sur la paroisse de Sotteville, aux portes de Rouen.

Grâce aux aumônes du duc et de la duchesse de Montpensier, du cardinal de Gondi, de M. de la Haule, trésorier de la généralité de Rouen; de M. Cavelier, sieur d'Auberville, lieutenant général au bailliage de Rouen, et autres personnages, ils purent « *construire un petit monastère* », suivant les expressions de Farin, où ils s'organisèrent en 1599.

Ce monastère, situé sur le territoire de la commune actuelle de Sotteville-lès-Rouen, rue Hoche, ancienne rue des Capucins, fut sécularisé pendant la tourmente révolutionnaire et transformé, pour partie, en filature de coton. Ses bâtiments viennent (juin 1885) d'être complètement démolis.

Parmi les matériaux provenant de ces démolitions se trouvaient des planches et des poutres, sur lesquelles se remarquaient peintes les inscriptions suivantes, que j'ai cru intéressant de relever.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ces inscriptions, que j'attribue à la fin du xvii^e siècle, ou au commencement du xviii^e, se trouvaient dans la sacristie.

1^o *Mihi—Vivere—Christus—Est—Et—Mori—Lucrum*
Philip. I.

2^o *Beati—Qvi—Esvrivmt—Ivstitiam.* — Math. V.

3^o *Congregavit—Nos—In—Vnum—Christi—Amor.*

4^o *Vbi—Christus—Et Amor—Dei—Ibi—Est.*

Ces deux dernières citations se trouvaient sur chacune des faces de la même poutre.

M. de Beaurepaire attache d'autant plus de prix à cette communication qu'il ne reste presque rien sur ce couvent.

Fouilles de Bonne-Nouvelle. — M. Paul Baudry ne perd pas de vue les ruines de Bonne-Nouvelle ; mais les travaux, longtemps suspendus, n'ont été repris qu'il y a deux jours. Quoiqu'elles n'aient pu, naturellement, fournir beaucoup d'objets, elles ont déjà révélé des chapiteaux et des bases de colonnes romans et contemporains de Guillaume le Conquérant. Notre collègue en a fait prendre le dessin. Le Génie s'est, comme toujours, montré très bienveillant, et a même proposé de pratiquer une fouille spéciale pour multiplier les investigations.

M. Baudry profite de cette occasion pour y joindre un meilleur texte de l'inscription commémorative de la pose de la première pierre de Bonne-Nouvelle. Des parenthèses renferment les mots complétés ou supposés :

En tête, armes de France et de Bourbon.

*Très h(aut)e et (très puissant)e Dame
Anne g(e)neviefv(e de Bovrbo)n princesse
du sang femme (de très) hant
(et) très pr(issant seigneur h)enry
(?) D'orléan(s duc de). . . .
Longvevill(e et d'Estoyteville p)rince
sovrera(in de nev)fchast(el et). . . .
(d)e v(alengin en suisse?) (gover)nev*

*Et Li(utenant général pour le roy en
ses pa(ys et dv(ché de normand)e, et
connestable here(ditaire) de la mesme
prov(i)nce, comte d(e Dv)nois et de . . .
T(ancarv)ille etc., a posé cette première
(Pierre av) por(tail) de cette E(glise
(Le 16 février 1655?)*

M. Gaston Le Breton croit qu'il eût été prudent d'acheter dès l'abord cette plaque, pour la céder ensuite au Musée des Antiquités. Il fait remarquer que, dans cette affaire des démolitions de Bonne-Nouvelle, la ville ne s'est pas autant désintéressée qu'on a pu le craindre. Le cahier des charges de l'entrepreneur était très sévère sur la conservation des débris, et les ouvriers qui en avaient distrait des pièces, ont été congédiés. Il serait à souhaiter, ajoute-t-il, par forme de conclusion, que chacune de ces opérations fût surveillée par quelque membre de la Commission.

M. Paul Baudry explique que la plaque est dans un état de vétusté qui réclame les plus grands ménagements, et ne saurait endurer, sans péril, des étapes multipliées; il demande à quel musée cette plaque devra être déposée.

M. Maillet du Boullay pense qu'il suffira de signaler l'état et l'intérêt de l'objet à M. Capelle, adjoint, pour amener une prompte et convenable solution.

M. le Président fait observer qu'il y a deux moyens de procéder: ou M. Paul Baudry s'entendra directement avec l'Administration municipale, ou le Conservateur du Musée, saisi de l'affaire, en surveillera l'heureuse issue. Mais il convient, dès ce moment, de remercier M. Baudry de sa vigilance et son zèle à sauver les débris du Rouen qui disparaît.

Contrairement à ses prévisions, M. Maillet du Boulay est heureux d'avoir pu ménager dans le Musée un dernier asile à quelques-uns de ces débris.

A propos de démolitions, M. Pelay demande des détails sur l'ancien Noviciat des Jésuites. M. Bouquet répond qu'il avait signalé deux clefs de voûte, lesquelles avaient été mises à part, et ont dû être recueillies.

ÉPITAPHE D'UN ARCHEVÊQUE DE ROUEN DANS UNE ÉGLISE DE CHARTRES. — En parlant de Robert de Normandie, 44^e archevêque de Rouen, continue M. Bouquet, Dom Pommeraye dit qu'il se retira à Chartres : « en l'an 1035, en l'abbaye de S. Per en Vallée, selon qu'il est attesté par le témoignage de l'ancien manuscrit d'Hagamus qui se garde en cette abbaye, où il vint se préparer pour bien mourir, parmi ces bons religieux qui le reconnoissoient pour leur singulier bienfaiteur, et qui, en cette qualité, lui donnèrent sépulture en leur église. Elle fut trouvée plusieurs années après, lorsque l'on voulut enterrer Arnoul, cinquième abbé (1); depuis la restauration de cette abbaye, laquelle a toujours reconnu, et reconnoît encore, pour ses principaux bienfaiteurs les ducs de Normandie. Le Cartulaire de Paul Moine nous a fourni la principale preuve que « nostre archevesque Robert a receu l'honneur de la sépulture en cette abbaye, deuant l'autel de S. Laurent, martyr. »

L'église de cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, existe encore, à Chartres, dans la ville basse, et est consacrée au culte C'est tout ce qui reste de cette abbaye, désignée sous les noms divers de *Saint-Paer*, *Saint-Per*, *Saint-Père*, et dont le vrai nom serait *Saint-Pierre*,

(1) La *Gallia christiana* en fait le sixième. — *Histoire des Archevêques de Rouen*, p. 249.

puisque la *GALLIA CHRISTIANA* l'appelle : « *Sanctus Petrus in Valle* », tout en traduisant en manchettes : « *Saint Pere en Vallée* », probablement parce que telle était la prononciation chartraine. Aussi, un petit recueil, contenant le nom des abbayes au xvii^e siècle, mentionne-t-il : « Saint-Pierre en Vallée des Hermites, de l'ordre de Saint-Benoît, à Chartres. »

Un passage, assez énigmatique, est celui où Dom Pommeraye dit : « La sépulture de Robert fut trouvée plusieurs années après (qu'elle eût été donnée par les religieux), lorsque l'on voulut enterrer Arnoul, cinquième abbé, depuis la restauration de cette abbaye. »

Le doute vient de ce que la *Gallia christiana* s'exprime ainsi : « Ipse autem Arnulfus obiit VIII idus Martii, anno ut existimamus, 1033, post annos regiminis viginti, ex ejus epitaphio. » Tome VIII, p. 1221.

Mort le 15 mars 1033, le sixième abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, Arnoul, avait donc précédé de quatre ans l'archevêque de Rouen, Robert, dont la mort est rapportée par tous les auteurs à l'année 1037. Mais nous croyons qu'il s'agit d'un nouveau tombeau, fait pour l'abbé Arnoul, lors d'une restauration postérieure de l'abbaye.

C'est alors aussi que, sur le côté sud de l'église Saint-Pierre, vers le milieu, et devant l'autel de saint Laurent, le martyr, on plaça cette inscription, gravée sur une simple pierre (hauteur, 0^m 34; largeur, 0^m 53), aujourd'hui fendue diagonalement :

HIC JACET
ROBERTUS FILIUS
RICHARDI PRIMI DUCIS
NORMANIE I^{VS} COMES
EBROICENSIS ET ARCHIPRESUL
ECCLESIE ROTHOMAGENSIS QUAM
A FUNDAMENTIS MAGNICAM
CONSTRUXIT OBIIT ANNO 1037.

Cette inscription, en caractères romains, qui nous ont paru être du *xv^e* siècle, est encastrée dans le mur, à environ un mètre vingt-deux centimètres du sol recouvert d'un carrelage de pavés rougeâtres.

Elle n'est rapportée par aucun de ceux qui ont écrit l'histoire des archevêques de Rouen, ou de notre ville.

On connaîtra donc désormais, grâce à elle, le lieu où repose, à Chartres, « l'archevêque de Rouen, Robert, fils « de Richard I^{er}, duc de Normandie, I^{er} comte d'Evreux, » celui dont la mémoire mérite d'être sauvée de l'oubli, pour la mention portée dans l'épithaphe, et complétée par Farin, quand il dit : « cette même année (1030), il jetta « les fondemens de la cathédrale de Rouën, telle qu'elle « se voit aujourd'hui ; elle n'a, néanmoins, point été « achevée qu'après sa mort. » *Histoire de Rouen*, édit. de 1731, t. I, 3^e partie, p. 144.

Nous avons pensé que cette épithaphe ignorée devait être signalée à votre attention, et prendre place dans le Bulletin de notre Commission des Antiquités, comme se rattachant intimement à l'Histoire de notre diocèse.

Lillebonne. — Céramique romaine. — M. Brianchon fait savoir à la Commission que le 20 septembre dernier, un fragment de poterie rouge vernissée, portant le mot VERTICISSA, a été recueilli au cimetière Saint-Denis, par M. Jérôme Duval.

Manoir d'Alincourt. — Le même membre ajoute que le manoir d'Alincourt, dont la Commission s'est beaucoup occupée depuis plusieurs années, vient d'être vendu, et va être démoli.

Rouen. — Antiquités diverses. — Dans sa nouvelle demeure de la place Saint-Godard, M. le Président a rencontré, à un mètre de profondeur, un fragment de poterie vernissée du *xv^e* siècle, en terre de

Savignies, près de Beauvais. Cet objet insolite, élégamment décoré, semble être une petite niche. A une plus grande profondeur (environ 3 mètres), se sont montrés des débris gallo-romains en terre de Samos, une charnière romaine en os, enfin une épingle également en os, et de l'époque romaine. M. de Beaurepaire constate, à cette occasion, que la céramique n'a été que rarement affectée à la décoration des autels, et qu'au xvi^e siècle les faïenciers se nommaient communément *Valenciers*, l'un d'eux portait, comme par manière de sobriquet, le surnom de Valence.

M. Gaston Le Breton, en analysant ces fragments de poterie, avec sa compétence accoutumée, rappelle le souvenir des célèbres céramistes Daniel et Loys Vico. Il prouve, par l'énumération d'un certain nombre de spécimens, que Brémontier, près Gournay, fut un centre important de production céramique plus ou moins élégante. La fabrique de Barons eut, jusqu'au xvi^e siècle, la spécialité des pièces destinées aux églises. Notre confrère possède un hanap monté en argent qui, selon toute apparence, fut offert à François I^{er}, lors de son passage à Arras.

Râpe à tabac. — Le même membre a obtenu, pour le Musée céramique, de la famille de M. Félix Lefebvre, de Saint-Saëns, en souvenir de cet homme de bien, une râpe à tabac de la plus grande beauté, et qui ne le cède en rien au type que l'*Histoire de la Faïence de Rouen* a publié.

Après la communication de M. Le Breton, qui a prononcé le nom de Léonard le Limousin, M. Bouquet ajoute : « C'est dans la même église de Saint-Pierre, ou Saint-Père, à Chartres, que se trouvent les superbes

émaux de cet artiste, dont quelques-uns ont figuré dans notre Exposition des arts rétrospectifs.

» Les magnifiques émaux, représentant les douze Apôtres, sont placés au-dessous des fenêtres de la nef et du chœur.

» Commandés à Léonard, par François I^{er}, de 1545 à 1547, ils ont été donnés par Henri II à Diane de Poitiers, pour orner sa chapelle du château d'Auch, d'où ils sont venus, après la Révolution, dans l'église de Saint-Pierre-en-Vallée, à Chartres. »

Architectes de Saint-Maclou. — M. de Beaurepaire fournit sur cet intéressant objet les renseignements nouveaux que voici :

NOTICE SUR LES ARCHITECTES DE SAINT-MACLOU.

La partie de Rouen qui s'étend sur la rive gauche de Robec, et qu'on désigne sous le nom de quartier Martainville, était, à l'origine, un faubourg marécageux séparé de la cité par des fossés et des remparts. On y comptait deux paroisses seulement, l'une et l'autre peu anciennes et d'un assez vaste territoire, tandis que, sur la rive opposée, elles remontaient, presque toutes, à une haute antiquité, n'avaient qu'une étroite circonscription, et étaient si nombreuses qu'il y en avait dont les cimetières se touchaient.

Malgré l'accroissement que prit la population, dans ce quartier, par suite du développement des manufactures, on n'augmenta pas le nombre des paroisses. On se contenta d'agrandir l'église Saint-Vivien, en adjoignant au vaisseau du XIII^e siècle, qui longe la rue, deux larges nefs construites dans un goût différent et avec la liberté qu'il était alors d'usage de laisser aux architectes. Il est à croire qu'on eût fait de même pour Saint-Maclou, si un accident

n'eût rendu nécessaire une reconstruction complète, qu'on dut naturellement concevoir d'après un plan uniforme et songer à mettre en rapport avec la population, déjà plus considérable en cette paroisse qu'en aucune autre de la ville, et avec la multiplicité des services religieux auxquels il fallait pourvoir. Une seule remarque permettra de juger de leur importance : vers le milieu du xv^e siècle, il se disait, à Saint-Maclou, plus de quarante messes par jour.

L'événement auquel nous venons de faire allusion arriva vers la fin d'août, peut-être dans les premiers jours de septembre 1432. Une partie de l'église s'écroula. C'était un édifice qui avait été bâti, suivant toute vraisemblance, au commencement du xiii^e siècle, dans le temps où Saint-Maclou n'était que chapelle, et postérieurement à un incendie qui avait réduit en cendres une notable partie du quartier.

Cette date de 1432 nous reporte à une époque néfaste, au plus fort de la domination anglaise, à la deuxième année qui suivit le supplice de Jeanne d'Arc, presque au lendemain de l'exécution des compagnons de Ricarville.

C'est une chose bien digne de remarque, que, malgré le malheur des temps, on ait eu la pensée de faire, de la nouvelle église, un des plus beaux monuments d'une ville où il y en avait tant d'admirables.

Les ressources dont on disposait étaient cependant modiques et ne paraissaient pas permettre une si haute prétention. Nous ne saurions dire si Saint-Maclou était déjà qualifiée de fille aînée de l'archevêque. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle était pauvrement dotée : les rentes et les loyers dont elle jouissait ne produisaient pas un revenu de 100 l. par an.

On tirait, il est vrai, quelque parti des échoppes des deux cimetières, dits le grand et le petit aîtres, dont le sol n'était pas tellement sacré que, par un abus, du reste assez ordinaire, on ne permît aux charpentiers et aux maçons

moyennant un prix d'argent, de l'occuper pour des travaux étrangers à l'œuvre de l'église paroissiale.

On voit aussi figurer, au chapitre des recettes, des amendes prononcées contre des blasphémateurs; des droits dus pour réceptions aux deux maîtrises de la draperie et de la boulangerie; d'autres redevances exigées à l'occasion des mariages, quand il arrivait que l'un ou l'autre des époux abandonnait la paroisse, redevances à peu près hors d'usage dans les villes, mais assez communes dans les campagnes. On les trouve énoncées au profit des seigneurs dans les aveux d'un certain nombre de fiefs.

Mentionnons encore, comme donnant lieu à quelque profit, une dévotion particulière à Saint-Maclou.

Il y avait, dans cette église, une chapelle dédiée à saint Leu, archevêque de Sens, où l'on venait faire des neuvaines. Une chambre avait été disposée au portail pour ceux qu'y attirait cette dévotion. Nous avons signalé à Saint-Vivien une pratique du même genre, en l'honneur de saint Mathurin. Saint Mathurin était invoqué pour la guérison des aliénés; saint Leu l'était pour celle des épileptiques, mais plus ordinairement pour le soulagement des enfants qui souffraient de douleurs d'entrailles.

Ajoutons, pour ne rien omettre, les droits d'inhumation, presque nuls quand l'enterrement se faisait dans l'un des deux aîtres, et qui méritent à peine quelque considération, quand il se faisait à l'intérieur de l'église, et que l'on prêtait pour la cérémonie funèbre la bière commune, les chandeliers, les courtines et les *bons vêtements* de la fabrique.

Tout cela réuni ne fournissait que les fonds indispensables aux frais d'entretien. On n'eût pu faire face à une dépense extraordinaire sans les quêtes, les legs et les aumônes des paroissiens.

Bien des donateurs, les plus généreux peut-être, seront toujours inconnus. Du moins a-t-on conservé le souvenir de quelques-uns, que nous aimons à rappeler, tels que :

le curé Jean Boïssel; deux de ses successeurs. Auvré et Fillon, plusieurs membres de la famille Dufour, parmi lesquels les Basin, les Masselin, les de Croixmare, et ce Jean de Grenouville, qu'une inscription mutilée, qui ne donne qu'une partie de son nom, signalait « comme ayant fait faire le plus de l'église (1). »

D'autres secours vinrent de personnes étrangères à la paroisse, et furent provoqués par des indulgences.

Dès le 16 septembre 1432, lorsqu'on était encore sous l'impression du malheur arrivé à l'église de Saint-Maclou, des indulgences avaient été accordées par l'archevêque Hugues d'Orges à ceux qui visiteraient cette église à certaines fêtes déterminées et contribueraient par leurs aumônes à sa reconstruction.

Des faveurs du même genre furent accordées par le cardinal d'Estouteville et par le cardinal d'Amboise.

Quant à l'autorité civile, sa participation à l'œuvre paroissiale se réduit à des lettres d'amortissement du roi Henri VI, pour une rente de 40 livres (20 avril 1446), pour 4 perches de terrain contigues au cimetière (6 février 1447), et à l'approbation de deux impositions paroissiales, par Louis XI en 1469; par Louis XII en 1511.

La première de ces impositions fut la plus importante. Elle était de 2 s. 6 d. par chaque pied d'héritage édifié et assis sur rue en la paroisse, à lever pendant trois ans, à partir du 16 août 1469. L'imposition de 1511 ne fut que de 12 d. par pied d'héritage assis en devanture sur rue, à percevoir sur les *hérités* (2) de la paroisse.

Les documents précités ne fournissent que des renseignements très vagues sur la construction de Saint-Maclou. Nous pouvons les résumer en quelques lignes :

(1) Cette inscription est rapportée dans *l'Histoire de Rouen* de FARIN. Je ne sais pourquoi dans *l'Histoire de St-Maclou* à ce nom incomplet on a substitué celui de PARDIEU sieur D'OUVILLE.

(2) Il faut entendre par ce mot possesseur d'héritages ou d'immeuble.

C'est par les lettres d'indulgences de l'archevêque Hugues d'Orges que nous savons que l'église de Saint-Maclou s'était écroulée. *casu fortuito, causa vetustatis*, et que, réduite de moitié par suite de cet accident, elle ne pouvait contenir que le quart des paroissiens.

Les lettres d'amortissement du roi Henri VI sont fondées sur ce que les paroissiens avaient renoncé à l'idée de restaurer une église notoirement insuffisante et dont la partie conservée ne présentait que de faibles garanties de solidité ; sur ce qu'ils avaient pris le parti de la faire démolir et avaient entrepris une construction plus belle, plus vaste, et dont la dépense devait être très considérable (1).

Les motifs allégués pour justifier l'imposition de 1469 donnent l'idée d'un travail important. Il s'agissait d'entretenir pendant trois ans un atelier de treize maçons, leurs aides et autres ouvriers, qu'il « conviendrait pour la charpenterie, couverture et agréments. »

Les lettres de Louis XII, tout aussi concises, indiquent du moins nettement l'objet de la seconde imposition. On touchait à l'achèvement de l'œuvre. « Il restait à paragrèer une lanterne encommencée de pierre et clocher de bois, lesquels les paroissiens avoient intention de faire couvrir de plomb, parce que les eaulx chéoiënt et tomboient en faute de ce. »

Pour suivre les travaux énoncés trop brièvement dans les lettres que nous venons d'analyser, nous aurions besoin d'avoir à notre disposition des comptes ou des pièces justificatives de comptes. De cette seconde sorte de documents, devis, mémoires, quittances, pas un seul n'a été conservé. En fait de comptes, on a le suivant :

« C'est le conte de Colin Le Roux, Pierre Le Coq,

(1) *Ecclesiam illam que ex vetustate diu caduca et ruinosa extiterat evelli fecerunt et majorem et pulcriorem quam antea fuerat omnino de novo maximis suis sumptibus reedificari faciunt et jam per multos annos inceperunt.*

Étienne Dufour, Guillaume De la Mare, Colin Le Fevre et Cardinot Coquin, trésoriers..... pour ung an commençant le premier jour de juillet 1436. »

Compte pour deux ans, commençant au 16 septembre 1443.

Autre compte pour trois ans, de 1476 à 1478.

De 1478 à 1514, absence complète de comptes.

Ils reprennent cette dernière année et se suivent sans trop de lacunes.

« Compte du trésor et fabrique de l'église et paroisse de Mons. saint Maclou de Rouen, fait par Jehan Dufour le jeune, fils de deffunct Pierre Dufour, Jehan Dufour le jeune, quartenier, et maistre Jehan Orel, trésorier de ladite église, commençant à la Toussaint, l'an de grâce mil xve et quatorze, et finissant semblable jour de Toussaint mil xve dix-sept. »

Comptes pour trois ans commençant au dimanche 1^{er} novembre 1517; — pour trois ans commençant à la Toussaint 1520; — pour trois ans commençant à la Toussaint 1526.

Ainsi, à partir de 1432, où il fut question de reconstruire Saint-Maclou, jusqu'en 1514, on n'a de comptes que pour sept années.

Pour l'époque comprise entre à 1530, on possède quatre comptes, qui nous permettent de juger des travaux exécutés dans un espace de douze ans.

D'après cet exposé, il est aisé de voir que ce qui nous reste est peu de chose, si on le compare à ce qui a été perdu.

Essayons cependant, sans nous exagérer la valeur de nos constatations, de tirer parti des documents qui nous ont été conservés.

D'abord, reconnaissons qu'on n'avait pas attendu l'année 1436 pour commencer les travaux, ainsi que le disent M. l'abbé Ouin-Lacroix dans son intéressante Notice sur Saint-Maclou, et M. l'abbé Cochet, dans son savant Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.

On voit, en effet, dans le compte de cette année, qu'on posa la charpente de la nef du *moutoir* : qu'on fit une lucarne sur la voûte de la chapelle Saint-Clair ; qu'on couvrit de tuiles cette chapelle ; qu'on mit au pignon une verrière où était représentée l'histoire de la Nativité, tous travaux qu'il semble assez difficile de ne point rapporter à un édifice en cours de construction.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est, en premier lieu, un contrat de fondation du 19 octobre 1434, transcrit au *Petit Cartulaire*, f^o 30, dans lequel Tassin Amyot et Guillote, sa femme, imposent aux trésoriers de Saint-Maclou « l'obligation de faire dire, chanter et célébrer en tous les jours de l'an, une messe en la chapelle Notre-Dame, nouvellement commencée, à faire pour les âmes des donneurs, leurs pères et mères, parents, amis et bienfaiteurs trépassés, » et retiennent le droit d'être enterrés dans cette chapelle et d'y avoir telle tombe qu'il leur plaira.

C'est, ensuite, une note vérifiée, insérée sur une feuille de garde du même manuscrit, où se trouvent indiqués non moins clairement des travaux, non pas en projet, mais commencés.

Voici le texte de cette note, que M. Ouin-Lacroix ne me paraît pas avoir comprise, à en juger par une ponctuation dont les erreurs portent précisément sur le passage qui présente le plus d'intérêt.

« A celle fin qu'on ait memore
 D'aucuns biens faiz et benefices,
 Que on a fait et fait encore
 Pour croistre l'euvre et edifices
 D'un lieu où les divins services
 Sont faiz et diz devotement ;
 (C'est de l'église proprement
 De Saint Maclou, qui commencée
 Est puis nagaires), en pencee

Ont eu les tresoriers présens,
 Qui pour eulx est un très grand sens,
 De faire escrire en telle guise
 Aucuns prouffiz de leur eglise,
 Qu'on peult nommer chartres par nom,
 A celle fin qu'on s'i avise
 Dorenavant et par raison.
 Car plusieurs lettres, ce scet-on,
 Sont empirés par mal garder.
 Qui ne m'en croit voit regarder!
 Beneiz soient ceulx en paradis
 Qui, le temps passé, com je dis,
 Ont donné de leurs biens au lieu,
 Et posé soient au millieu
 Les âmes de ceulx à venir,
 Qui, pour ledit lieu maintenir
 Et pour aider à le parfaire,
 En airont aucun souvenir,
 Comme de leur omosne y faire. »

Actum anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto in mense maii die xxiiii^a

Du 8 juillet 1436 à la fin de cette année, les travaux subirent un ralentissement marqué. On n'y employa que deux maçons, Perrin Cossart et Jean Le Large, payés, le premier, 3 sous 9 deniers; le second, 4 sous 7 deniers par jour. Pour six mois, on n'eut à compter que 27 jours et demi de besogne, et encore faut-il observer qu'on ne fit absolument rien dans le dernier trimestre de cette année.

A partir des premiers jours de l'année suivante, les travaux prennent de l'importance.

Pierre Robin, que la qualification de maître signale à notre attention, toucha, le 19 mai 1437, une somme de 40 livres pour ses gages, à compter du premier jour de l'an. Pour la fixation de cette allocation, on avait eu

égard à la remise faite par lui, entre les mains des trésoriers ; « du parchemin où l'église (en construction) estoit jectée. »

Son nom disparaît ensuite, et la fabrique n'a plus affaire qu'à Oudin de Mantes.

Comme je n'ai point trouvé, dans d'autres comptes de la ville de Rouen, de mention de Pierre Robin, comme le compte de Saint-Maclou ne constate la présence de cet architecte dans notre ville que pour une période de temps assez courte, je ne fais aucun doute qu'il ne fût étranger à notre pays.

Suivant toute vraisemblance, c'était le même que ce Pierre Robin, maître des œuvres de Paris, mentionné, ainsi qu'il suit, dans un compte de la prévôté de cette ville pour les années 1429 à 1431 : « Maître Pierre Robin, sergent d'armes et maçon général du Roi notre Sire » (1).

Appelé de Paris à Rouen, à cause de la réputation dont il jouissait dans une cité qui était déjà en possession de fournir à la province des maîtres en tout genre, on comprend qu'il y soit rentré, pour ne plus s'en éloigner, lorsque la capitale fut retombée au pouvoir de Charles VII, et que les communications furent devenues presque impossibles entre cette ville et la nôtre.

Quoi qu'il en soit, c'est en lui qu'il faut saluer le premier architecte de l'église Saint-Maclou, et, jusqu'à preuve contraire, à lui que doit être attribué le principal honneur de cette remarquable construction.

Oudin de Mantes, qui le remplaça, ne me paraît pas non plus avoir été rouennais d'origine.

Bien qu'il ne soit pas qualifié maître, je pense qu'il faut voir en lui plus qu'un simple ouvrier.

On le paya d'abord à la journée, sur le pied de 5 sous par jour, maximum du salaire des meilleurs ouvriers à cette époque.

(1) Dictionnaire de Lance.

Mais bientôt, on fit un traité avec lui et avec son fils. On s'engagea à leur donner, pour leur année, commençant à la Chandeleur 1436 (V. S.), une somme de 65 livres ; et, ce qui prouve bien qu'ils n'avaient point de domicile à Rouen, on leur assigna pour se loger une maison située rue du Bac, qu'ils eurent la permission d'occuper pendant tout le temps qu'on les emploierait.

On leur fit de plus une avance de 100 s. t.

Le compte de 1446 nous fournit un autre nom d'architecte, celui-là rouennais de naissance ou tout au moins par le fait d'une résidence prolongée. Je veux parler de Simon Le Noir, qui fut maître des œuvres du Roi au bailliage de Rouen, après Alexandre de Berneval, et avant Richard Desbustz. Simon Le Noir figurait déjà avec la qualification de maître dans le compte de 1436, au mois de mai, pour 9 jours qui lui furent payés à raison de 4 s. 2 d. le jour. Ainsi, il est certain qu'avant de devenir architecte ou patron, comme nous dirions, il avait été employé comme ouvrier, suivant les habitudes de l'ancien temps, à un certain point de vue plus démocratique que le nôtre.

Un passage du compte de 1446 nous donne lieu de penser qu'il était paroissien de Saint-Maclou.

Dans ce compte, on l'appelle Simon Le Noir, mais plus ordinairement maître Simon, sans indication de nom de famille, conformément à un usage très commun pour les artistes (1).

Saint-Maclou l'occupa longtemps. Outre une pension annuelle, fixée d'abord à 5 l., puis à 6 l. 15 s. par an, Simon touchait de la fabrique 5 s. par journée de travail. Les gages de son valet étaient payés à part.

Pendant les trois années de ce compte, les travaux furent menés avec une grande activité. On y employa plus de

(1) De même Jesson Salvart, maître des œuvres du Roi, architecte de la cathédrale, était dit maître Jesson.

218 tonneaux de pierre de Vernon, 43 toises de pierre de Val-des-Leux, 28 quartiers et 69 parpains de la même carrière.

Déjà, on voyait s'élever autour du chœur de hautes et vastes chapelles : celle de la Vierge, celle de saint Louis, au pilier de laquelle un imaginer, Noël Legrand, eut « à tailler deux angelos à mettre image. » Pendant l'hiver, on avait dû en couvrir les murs de roseau, indice d'une construction inachevée. A propos de la chapelle de la Vierge, on note qu'un nommé Pierre Prévost, qui y travaillait, se blessa en tombant des échafaudages. On voit aussi figurer, comme article de dépense, la pose d'une piscine en la hucherie d'auprès le maître-autel, auquel, ainsi que nous l'apprend un contrat du 3 février 1441, un autre autel était adossé.

Vers cette époque, Guillaume Pontis est mentionné comme simple ouvrier maçon avec un compagnon, du nom d'Étienne Charuel. Pontis fut employé peu de temps. C'est lui qui, plus tard, fut choisi par le chapitre pour architecte de la cathédrale.

Le 8 août 1453, maître Jean Pajot, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, et son frère, Pierre Pajot, curé de Saint-Laurent-en-Caux, donnèrent à l'église de Saint-Maclou, leur paroisse natale, leur maison de la rue des Crottes, « en considération de l'excellent, notable et somptueux édifice, de grâce Dieu, merveilleusement commencé et désignamment en chapelles faictes, fondemens et autres édifices en l'honneur, de Dieu et dudit patron glorieux, bien avancé. »

Par testament du 16 février 1460, Pierre Pajot, chanoine de Rouen, en même temps que curé de Saint-Laurent-en-Caux, légua 10 l. à l'église de Saint-Maclou, en souvenir de son père et d'une sienne sœur, mère de maître Pierre Coutier, qui avaient, l'un et l'autre, leurs tombes dans cette église.

Ce Pierre Coutier était physicien royal et citoyen d'Aix-

en-Provence. A l'exemple de son neveu, et par son entremise, il donna, le 23 février 1461, à la même église, une propriété sise à Neuville-sous-Farceaux, qui lui venait de son père Cardot Coutier, enterré à Étrépany.

Le compte de 1479 nous fournit un autre nom d'architecte, que nous avons eu ailleurs l'occasion de citer à propos de l'église Saint-Vincent, Ambroise Harel, dit plus simplement maître Ambroise (1).

Je serais assez porté à voir en lui l'architecte du grand porche et de la lanterne.

Dans ce compte, les travaux ne sont pas spécifiés, on voit cependant qu'ils ne laissèrent pas d'être considérables.

On avait emprunté d'une paroissienne, Jeanne la Bailarde, trésorière, la somme de 30 l. « pour fournir la *parpaie* de 60 tonneaux de pierre de Vernon, et on lui avait donné en gage les couronnes de l'église, notamment celle de la Mère-Dieu.

Du 22 septembre 1476 à la Toussaint 1479, on eut à payer 62 l. 10 s. 6 d. aux déchargeurs et traîneurs qui charrièrent la pierre, du quai à l'âtre de l'église.

Un procès s'engagea en cour d'église entre la fabrique et les maçons, je ne sais pour quel sujet. Il est fait allusion, en ces termes, à la date du 3 mars 1479 (V. S.) : « Pour avoir mené le procès en cour d'église contre les machons, 30 s. »

Le 19 août 1487, Colette Masselin, veuve de Pierre Dufour, donna ce qu'il fallait pour l'achat de verre nécessaire « être mis à l'OO du grand portail et 6 petits fourmeemens de verre qui sont au-dessous dudit OO. »

(1) Ou maître Ambroise de Saint-Maclou. — « Collation faite avec les maîtres de maçonnerie de Rouen, c'est assavoir Le Cignerre, Ambroise de Saint-Maclou et Jean Le Vite, pour scavoir si la tour Saint-Romain pourroit porter et soutenir un estage de machonnerie de hauteur, 25 s. 6 d. » Arch. de la Seine-Inférieure. G. 2503.

Quand on fit la voûte de devant la chapelle des Trois-Nativités de Jésus, de Marie et de saint Jean-Baptiste, la même paroissienne donna à la fabrique un écu d'or du Roi avec un surplis et un doublier d'œuvre de Venise (Pentecôte 1496).

Aux premières années du siècle suivant, nous trouvons mention d'un architecte bien connu, Pierre Gringore. Ce fut lui qui acheva la lanterne (1) et qui fit les escaliers par lesquels on y accédait, ainsi que l'élégant escalier de pierre des orgues.

En 1514, la tour est visitée par les maîtres maçons de la ville : Maîtres Rouland Le Roux, Pierre Gringore, Pierre Delorme et Jacques Theroulde.

Peu de temps après, on fit les quatre tourelles en finissant par celle qui est du côté du presbytère, ainsi que les piliers entre lesdites tourelles, et la vis de pierre de la tour. Le travail fut exécuté par Étienne Cauchée et par son fils, payés, le premier, à raison de 4 s. 6 d. par jour; le second, à raison de 2 s. 6 d.

Gringore avait tracé les pierres aux maçons et fait faire en bois les moules de la vis. On voit aussi figurer une somme de 102 l. 2 s. 6 d., à lui payée, « pour avoir fait et parfait ladite vis de pierre, pour peine de maçons, tailler et maçonner. »

Une aiguille en bois ne tarda pas à s'élever, et l'on n'épargna rien pour la rendre agréable à la vue. Ce fut l'œuvre du nommé Martin Desperrois. Il se mit au travail en 1517.

Les huit piliers qui entouraient cette aiguille furent dorés et peints en blanc, rouge, jaune et noir.

Bientôt elle fut revêtue de plomb, peinte de fleurs de lys

(1) Le compte de 1516 à 1517 prouve bien que déjà la lanterne était voûtée, puisqu'on paya 2 s. à un maçon pour avoir fait les trous à la voûte de ladite lanterne pour passer les cordes du contre-poids de l'horloge.

de noir. On y figura un grand prophète en plomb, lequel fut exécuté d'après un patron en bois de noyer que fournit l'imaginier Jean Pottyn. Jean De Lion peignit ensuite cette figure.

Une croix de fer, œuvre du serrurier Martin Le Bourg, fut fabriquée au château et montée au haut de la flèche. Elle pesait 757 livres. Elle fut dorée et blanchie de blanc de plomb à huile par un nommé Barail ; on peignit de même les dauphins qui l'accompagnaient.

Le coq (ou coquet), qui la surmontait, fut « rhabillé et refait par un dinand. »

Ce clocher fit pendant longtemps l'admiration des connaisseurs. Il était réputé un chef-d'œuvre dans le temps où notre ville n'était pas moins fière de ses œuvres de charpenterie que des œuvres de maçonnerie.

Il est ainsi décrit dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin : « La hauteur de la lanterne qui est sous le crucifix est de 124 pieds. De ce lieu jusques aux cloches, on en compte 15, et le reste du clocher, qui finit en pointe, est encore de 100 pieds ou environ. On y peut monter par dehors jusques à la croix sans échelles et sans établies, tant il est artistement travaillé. Il faut bien dire que les arcs-boutants et les autres ornements qui embellissent ce dehors sont admirables ; presque tous les étrangers en ont pris le modèle, qu'ils ont fait graver en taille-douce, dont les copies se vendent publiquement à Rome. »

Cette flèche subsista jusqu'en 1736.

En 1732, elle menaçait ruine.

Après avoir constaté dans un mémoire l'état de ce monument, « entièrement caduc et dont la chute eût causé un effroyable dommage à l'église et aux maisons avoisinantes. » le curé et les paroissiens eurent recours à l'autorité de l'Intendant, lequel ordonna qu'en présence de quatre des principaux habitants, un procès-verbal serait dressé par le sieur J.-B. Delorme, architecte de Rouen (22 août 1732).

Cet architecte, auquel fut adjoint un maître charpentier, François Gibon, s'acquitta de sa commission, le 6 septembre 1732.

On voit par son procès-verbal que la flèche de Saint-Maclou reposait sur un corps carré de maçonnerie de 108 pieds de hauteur, à commencer du dessus du porche de l'église et de 213 marches ;

Qu'elle était en charpente dont tous les bois étaient revêtus de plomb dans le pourtour du dedans et du dehors ainsi que les amortissements du clocher ;

Que le clocher avait 132 pieds, y compris la croisée, de 17 pieds sur 28 pieds de largeur à sa base, et qu'elle comptait 10 enrayures.

L'édifice surplombait d'environ 6 à 7 pieds en trois endroits.

L'inclinaison se faisait sentir du côté du midi.

Les experts estimaient que, pour éviter la chute totale du clocher, il fallait le démolir en entier ; ils reconnaissaient toutefois qu'il pouvait encore durer quelques années ; mais, à leur avis, c'eût été beaucoup risquer.

On en fit cependant l'expérience, et les choses restèrent en l'état pendant deux ans entiers.

En 1734, nouvelle requête des trésoriers. Ils demandaient avec plus d'instance « que le clocher fût démolé et qu'il fût en ensuite réédifié, ainsi et de même qu'il était, sur la promesse faite par eux de fournir, pour leur contribution à la dépense, une somme de 10,000 livres, qui serait empruntée, au nom du Trésor, parce que les propriétaires de maisons et héritages de l'étendue de la paroisse seraient tenus de contribuer et suppléer au surplus des dépenses, par taxe et imposition, à proportion et au marc la livre de leurs revenus, objet de peu de conséquence pour les propriétaires, si l'on considérait le grand nombre de maisons qui dépendaient de la paroisse, laquelle composait au moins le cinquième de la ville, et si l'on faisait attention, qu'anciennement, lorsqu'il y avait

moitié moins de paroissiens, pareille contribution avait été ordonnée et levée pour la construction de l'édifice en question. »

L'Intendant ordonna, sur cette requête, qu'en présence de six des principaux habitants, il serait dressé par le même Delorme, un nouveau procès-verbal et un devis estimatif de ce qu'il en coûterait pour la démolition, et la reconstruction en question (14 janvier 1734).

Conformément à l'avis de cet architecte, on décida de démolir le clocher jusqu'à une ligne courbe, marquée sur le plan, c'est-à-dire d'en abattre une longueur de 54 pieds, formant, à 2 pieds près, la moitié de la construction et de prendre son temps pour le reconstruire, tel qu'il était, suivant le vœu exprimé par le Conseil de ville.

Le 21 mars 1735, l'adjudication des travaux se fit au rabais. Pierre Le Brument se rendit adjudicataire pour la somme de 5,900 livres. Les bois furent réservés.

La construction était évaluée à une soixantaine de mille livres. Mais elle fut toujours ajournée. Ce n'est que de notre temps, après plus d'un siècle et demi d'attente, que Saint-Maclou a recouvré sa flèche : elle se marie heureusement avec les tours et les clochers qui sont un des plus beaux ornements de la ville.

Le Conseil municipal contribua à la dépense de ce travail avec une générosité qui l'honore, et s'estima heureux de le voir confié à un habile architecte, M. Barthélemy.

La flèche nouvelle, toute en pierre, vaut bien sans doute celle de Martin Desperrois.

Et, toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de regretter la décadence, ou plutôt la disparition complète d'un art dont Desperrois et Robert Becquet ont été, à Rouen, les illustres représentants. Les charpentiers, qui construisaient des pignons de formes si pittoresques, si variées et si élégantes, qui élevaient dans les airs, au sommet des tours, des flèches si hardies, allaient de pair avec les architectes les plus renommés. C'étaient de véri-

tables artistes qui peu à peu ont été remplacés par des hommes de métier.

Comme il y a tout lieu de supposer que dans le choix des architectes, dans la direction des travaux de Saint-Maclou, une part assez considérable revient aux curés de cette église, nous croyons à propos, par motif de gratitude, et aussi en vue de favoriser des recherches encore incomplètes, de donner leurs noms en nous en tenant à la période comprise entre les années 1432 et 1522.

Jean Boissel, docteur en droit, était curé de Saint-Maclou, lorsque la construction de l'église fut commencée.

Il avait succédé, dans cette cure, à Jean Le Mercier, chanoine de Rouen, qui avait été privé de ses bénéfices, le 21 juillet 1421, pour avoir adhéré au Dauphin. Ce qui prouve sa capacité, c'est qu'il avait tenu, pendant un certain temps, la cour de l'official (18 décembre 1426), et qu'il fut un de ceux que le chapitre désigna pour représenter l'Église de Rouen au concile de Bâle. Il décéda vers le 9 décembre 1436, après avoir légué à la fabrique une somme de 50 livres qui fut versée, le 1^{er} mars 1437, par son héritier, comme lui nommé Jean Boissel.

On trouve, après lui, en 1444, Guillaume de Livet; le 1^{er} mars 1448, Raoul Bourdon, chanoine de Rouen et curé de Connelles, décédé antérieurement au 3 juin 1458; en 1462, Guillaume Auvray, chanoine de Laon et d'Évreux, dernier février 1481. Ce dernier était originaire d'Auffay. Il fit ériger au cimetière de cette paroisse, dit le Clos-Jacquet, une chapelle dédiée à saint Claude. Par son testament de 1480, on voit qu'il avait légué à son église de Saint-Maclou, pour faire des orgues, une somme de 200 francs, « lesquels avoient été payez et les orgues faictes. » Il décéda le 20 août 1480.

Guillaume de Bricquebec, licencié en droit, *litterarum apostolicarum scriptor* (1), et commensal du cardinal

(1) Il paraît avoir été nommé curé de Saint-Maclou une pre-

d'Estouteville, archidiaque de Bauplois, en l'église de Coutances, et vicaire général de Rouen, 23 août 1480-26 août 1482.

Guillaume de Perrieres, 1506-1507.

Arthur Fillon, docteur en théologie, ami et vicaire général du cardinal d'Amboise, 22 juin 1508. Il fut nommé à l'évêché de Senlis en 1522.

Ce fut sous lui qu'eut lieu la dédicace de Saint-Maclou. Il fit, à cette occasion, une donation à son église.

J'ignore pourquoi, en 1522, lui étant encore curé de Saint-Maclou, ses paroissiens furent excommuniés.

Jean Le Sueur (*Sudoris*), proviseur du collège de Justice à Paris, comme Fillon, comme lui, docteur en théologie, député plusieurs fois aux États de la province de Normandie. Il décéda en 1543.

Comme supplément à cette Notice, nous rangeons quelques notes relatives à Saint-Maclou. Elles sont relatives à la décoration intérieure de cette église et à certains usages religieux ou civils, en général assez peu connus.

Banc des reliques donné, antérieurement à 1527, par MM. Dufour, et orné de leurs armoiries.

Bancs. — Il n'y eut, d'abord, de bancs que pour les femmes, encore par exception. — 1479 : « De la Faufreline, pour sa place de l'église, 2 s. 6 d. ». — 1519 : « Binot Hamel a donné au Trésor, pour ung petit banc qu'il a fait asseoir au long du degré des ogres (1), pour asseoir sa femme, 20 s. ... ; de Marion de Bourdeny, vefve, pour asseoir ung petit banc contre le pillier de la chappelle

mière fois en 1472. Je ne saurais dire pourquoi sa nomination n'eut pas d'effet.

(1) Les ogres, ces êtres fantastiques, plus connus par les contes que par la littérature sérieuse, ne me paraissent être autre chose que les orgues de nos églises, personnifiés par une imagination enfantine.

Saint-Cler pour soy asseoir, 30 s. ; de Katherine Le Pesqueur, pour ung petit banc qu'elle a fait asseoir contre le pillier d'au long la chapelle Mons. Saint Leu, 36 s. »

Chaires. — Il y avait, dès le xv^e siècle, une ou deux chaires à Saint-Maclou. Mais ce devaient être des meubles d'une faible valeur et sans le moindre intérêt artistique. « Paié à Loys Papillon, huchier, pour la chaire Saint-Maclou, 11 s. 3 d. — A ung huchier, pour avoir fait une chaire neuve à prescher pour M. le curé, 40 s. » — 1573 : « Payé à ung brouettier, pour avoir esté par plusieurs fois, quérir la chaire de Saint-Ouen, à faire tant le sermon à lad. église Saint-Maclou comme à l'aistre, 7 s. 6 d. »

Horloge. — En 1478, on fit une collecte dans la paroisse pour l'achat d'une horloge : « De Mons. de Saint-Pol pour ayder à faire l'orloge, etc..... » — « Paiement fait, en 1518, à Philippe Marie, orloger, demeurant à Blainville pour avoir *rabillé* l'orloge et le cadran, 50 s. ; paiemens fait au même pour y avoir mis des contrepoids sur la voûte du portail du côté de la rue Martainville. » — Chargés de l'*arrunage* ou *gouvernement* de l'horloge : en 1517-1519, Jean Le Tellier ; en 1521 et 1522, Bertrand Marsis ; en 1523, Jean Sebire. Leurs gages étaient de 6 l. par an. Chargé de l'*arrunage* du cadran, en 1515 et 1518, Guillaume Le Maistre, aux gages d'une cinquantaine de sous par an.

Orgues. — Il y avait des orgues antérieurement à 1480, ainsi qu'il a été dit précédemment (1). En 1517, ces orgues furent réparées par un fabricant nommé Pierre Bert.

De 1518 à 1519 on eut à payer au menuisier Nicolas Castille, plus de 400 livres, pour la hucherie des orgues.

(1) Les organistes furent Raoulin Bouchart, 1517-1518 ; Thomas Bonnefille, 1514-1523. En 1520, les gages de ce dernier étaient portés de 8 l. à 16 l.

Le mot menuisier avait alors plus de valeur artistique qu'il n'en a de nos jours.

Les *pendants* des orgues, en étoffe, attachés à des anneaux en *mitraille*, furent peints par un nommé Jacques De Séez, et bordés de longue frange et de ruban teint en jaune.

Dans le même temps, Pierre Grégoire fit le degré des orgues, dont la dépense s'éleva à 205 l. (23 nov. 1518-5 avril 1520).

Outre ces grandes orgues, faut-il croire qu'il y en a eu d'autres au Jubé, à l'entrée du chœur, ainsi que cela eut lieu pendant un certain temps à la Cathédrale, ou bien faut-il entendre, par ce pupitre qui soutenait les orgues, la tribune du bas de la nef ?

Dans un contrat du 7 juillet 1527, transcrit au fo VIII^{XXXII} du cartulaire de Saint-Maclou, on lit que M. Dufour, conseiller de la ville « avoit donné et livré ungs orgres estans au pourpistre de l'église, ayant parement devant et derriere, dont les tuyaulx dudit parement de devant estoient de boys ayant pieds jusques à la lumiere, en façon de tuyaulz d'estain, et le parement en tuyaulx de derriere estant d'estain, fournis 450 de tuyaulx tant de bois que d'estain, ausquelles orgres y avoit d'abondant ung jeu de trompette de bois et la hucherie et fust d'icelles orgues faict en façon d'antique, èsquelles y a 2 claviers au parement de devant, èsquelles orgues sont ellevez en escuchons les armaries dudit Dufour, conseiller et de la défunte de Croismare, sa femme (1). »

M. Dufour et sa femme ne s'en tinrent pas à cette libéralité; ils décorèrent le chœur en faisant mettre aux piliers les statues des Apôtres.

Les comptes de 1517 et 1521, nous apprennent qu'outre ces statues il y avait quatre grands anges autour du maître-

(1) On voit par le même contrat que M. Dufour, leur fils, fit faire et parachever de ses deniers le pupitre.

autel, que surmontait une crosse à laquelle était suspendu le *Corpus Domini*.

Chaque année, un dinand devait fourbir et nettoyer ces anges et cette crosse, qui étaient en cuivre aussi bien que l'ange du lutrin, les bassins des *guérites* (1), les six chandeliers devant le crucifix et la lampe du chœur. Cette décoration, qui rappelle celle qu'on avait adoptée pour le chœur de la Cathédrale, disparut en 1562, lorsque Rouen tomba au pouvoir des protestants. Mais le goût ne changea pas pour cela, et quand l'ordre fut rétabli, et que l'on se fut procuré quelques fonds, on se borna à reproduire ce qui avait été détruit.

Par marché conclu le 4 mars 1567, Thomas Le Boucher et Pierre Le Fort, fondeurs à Rouen, s'obligèrent à faire, pour Saint-Maclou, « une croche de cuivre qui seroit posée sur le maître-autel et serviroit à mettre le tabernacle, ainsi que quatre colonnes avec leurs piédestaux, le tout de cuivre. » Les colonnes devaient être surmontées d'anges du même métal.

Le contrat porte les signatures et les marques des deux artistes. La marque de Le Boucher était un canon, d'où il est permis de conjecturer qu'il fondait, plus souvent que des objets de piété, des pièces d'artillerie.

On avait prévu qu'on ne devait pas employer à cet ouvrage moins de 1,500 de cuivre. Le prix était fixé à 40 l. le cent, soit 600 l. pour le tout, déduction faite de 15 l. par cent, prix du cuivre à fournir par les trésoriers de la fabrique. Ceux-ci devaient encore fournir aux artistes les ferrailles, le bois, le plomb, les planches et tout ce qu'il fallait pour asseoir les colonnes, ainsi que les ouvriers que nécessitait ce travail.

On accorda aux artistes jusqu'à la Saint-Jean pour la livraison de la moitié des colonnes, et jusqu'à la Saint-Michel pour la livraison de l'autre moitié.

(1) J'avoue ne pas savoir ce qu'il faut entendre par ce mot.

De plus, on leur paya par avance 12 écus d'or.

Les délais s'écoulèrent sans que les deux fondeurs eussent rempli leur engagement.

Il est vraisemblable que Le Boucher n'avait pas tardé à mourir ou à s'absenter, car dès le 22 juin 1571, il n'est plus question que de son associé.

Les trésoriers de la fabrique poursuivirent ce dernier au bailliage pour le faire condamner, corps et biens, à opérer la livraison promise des quatre piliers ou colonnes de cuivre et des quatre anges.

Le 11 juin 1571, il alléguait, comme motifs d'excuse, « les empeschemens survenus en son estat depuis la conclusion du marché et durant les troubles estant en ce pays. »

L'année suivante, il déclarait qu'il lui était impossible « de trouver gens et ouvriers pour pollyr l'ouvrage et qu'il ne s'en pouvoit recouvrer. »

On peut se demander quand le travail put être achevé, et même s'il le fut.

La dernière quittance de Le Fort est datée du 14 août 1574.

Disons, pour compléter ce que nous avons appris de la décoration du chœur de Saint-Maclou, que dans la fondation de Jean Douchin et d'Agnès, sa femme, il est fait mention « d'une piscine et repositoire faite et ordonnée à Saint-Maclou pour la distribution du pain et du vin des messes » (20 fév. 1477).

Le 26 janvier 1523, on attacha un broc d'étain près du maître-autel, pour y mettre le vin quand on l'apportait chaque jour pour célébrer les messes de l'église. Ce broc était accompagné de six chopinettes.

Brodeurs. — Les comptes de Saint-Maclou fournissent les noms de plusieurs brodeurs et chasubliers.

Karadas. — 1521, « A Anthoine Karadas, marchand, demeurant auprez du pont de Rouen, pour 21 aulnes et demie de damas rouge pour les 4 chappes, à 65 s. l'aulne, 69 l. 17 s. 6 d. — Pour 5 aulnes de velours vert, 30 l.

Pour 1 aune de damas rouge, 51 sous. — Pour 4 quartiers d'ostade noire, 45 s. — 1522, pour 5 aunes de damas rouge à fleurons d'or, 9 s. l'aune ; pour 5 quartiers de velours vert pour faire les orfrais, 6 l. l'aune ; pour 16 aunes de damas noir, 3 aunes 3 quarts de velours pers pour les orfrais, 44 l. ; pour velours rouge, 22 l. 10 s. »

Polet Tyrée ou Tyret et Richard et Roger Baudry, chasubliers. — 1522, « A Polet, chasublier, pour avoir fait 22 fleurons d'or à l'une des chapes de velours cramoisi, 4 l., etc. »

Gosse Yponense, chasublier. Le 23 novembre 1523, on lui paya 74 l. pour orfrais de la chape blanche et pour l'ornementation du chasuble blanc.

Le 25 mars 1517, Me Jacques Dufour donna un contre-autel fait tout de *broude* de soie et de fil d'or, et un calice d'argent doré de fin or.

Marguerite Dufour, veuve d'Antoine Dufour, donna pour sa part, un contre-autel de velours rouge, où il y avait « ung crucifix et un saint Anthoine et une sainte Marguerite. » Antoine Langlois, flamand, et des Espagnols domiciliés chez lui, donnèrent de leur côté, le 22 juin 1516, un autre contre-autel représentant un crucifiement par personnages, à champ vert.

En 1523, Guillaume Dufour, chasublier, fit pour l'église Saint-Maclou des étoles et des fanons. Un membre de la même famille, aussi chasublier, Jean Dufour, fut chargé d'acheter, à Lyon, pour ladite église, 16 aunes de velours cramoisi.

Livres. — 22 décembre 1476, on eut à payer à Me Jean Le Carpentier, prêtre, sur deux processionnaires qu'il avait écrits pour la paroisse, 20 l. 12 sous, et, le 16 mars, pour parfait paiement, ou comme on disait, pour *parpaie*, 9 s. 6 d.

Mars 1479 (v. s.), De la Baillarde donné « pour avoir ung manuel pour l'église, 50 s. D'unes matines trouvées dans l'église et que l'on vendit, 12 d., A Jacqueline, fille de

Jeuffin Vastel, pour avoir fait un psautier au livre de la Chesnaye, 22 sous.»

1515, « Paié à Pierre Le Breton, pour 2 manueuls escripts en moulle, 8 s. Pour deux autres manueux à batiser et onction, 8 s. Pour escrire de grosse letre et noter sur parchemin la passion de mardi en la Semaine Sainte, 28 sous. »

« Le 26 septembre 1518, à Nicolas D'Auberville, libraire, pour avoir recouvert, relié et nectoyé ung épistolier de l'église, 12 s. 6 d.

« 24 juillet 1520, à Mathieu De La Londe, pour avoir faict des cayers de *Sanctus* et *Agnus*, avecques les Kyriés, 5 l.; le dernier août, pour le gradal, 40 s. A Estienne Du Moustier, pour 52 lettres carrées d'or bruny et pour 260 versets d'or bruny, 75 sous. Le 17^e jour d'octobre 1520, à Nicolas D'Auberville, libraire, pour 2 couvertures et ferures de 2 volumes du gradal, pour les avoir relayez et nectoyez et pour 4 fermans, 7 l. 5 s. »

25 mai 1521, achat d'un missel, 26 sous.

« 29 juin 1522, à Nicolas D'Auberville, pour avoir relié, nectoyé, reblanchy et recollé 2 psautiers avec 3 processionnaires et 2 manuels, 4 l. 10 s. »

Orfèvres. — En 1516, Colin Auzoult fait un sacraire et repositoire ou custode d'argent pour le *Corpus Domini*, d'après le *pourtrait* (dessin) donné par un nommé Linard Fesche, qui eut 18 s. pour sa peine. Le sacraire coûta plus de 140 l.

Verrières. — Le 10 juillet 1520, on paya à Jean Le Vieil, 4 l. pour 3 panneaux de verre à personnages, mis à la chapelle Sainte-Barbe, que les grands vents avaient fait tomber. Le même verrier, au mois d'août 1521, nettoya et refit les verrières du *Revestiaire* ou sacristie. Le 14 janvier 1520, on paya à Jean Barbe, autre verrier, pour 3 panneaux de verre du côté de la petite aître, 72 sous 6 deniers. Le 25 janvier 1522 (V. S.), on paya à

Gabrielle Harenc 40 s. pour avoir fait un panneau sur le portail de ladite petite aître, ainsi que des vitres à la chapelle de l'Annonciation. Le 17 juin 1523, Barbe reçut 8 livres pour avoir livré 12 panneaux des verrières des chapelles de Saint-Maclou et avoir mis et ajouté le nombre de 130 pièces de verre, tant aux chapelles qu'en la nef.

Les comptes de Saint-Maclou mentionnent des achats de vin vermeil pour administrer les paroissiens aux principales fêtes de l'année, spécialement à Pâques.

« Pour ung poinsson de vin vermeil qui a esté achepté par les trésoriers, pour administrer les parroissiens à la feste de Pasques 1518, 6 livres.

» Pour ung poinsson de vin vermeil de Paris, pour administrer les paroissiens durant la feste de Pasques 1519, 8 l. 20 d.

» Pour ung poinsson de vin vermeil de Paris, pour administrer les personnes pour la feste de Pasques 1520, 4 l. »

« En 1521, à la foire de la Chandeleur, achat d'un poinsson de vin pour l'administration de Pâques, pour les paroissiens. 8 l. 11 d.

» En 1522, achat d'un autre poinsson de vin vermeil pour administrer les paroissiens à la même fête. 6 l. 12 s.

» En 1523, à la foire de la Chandeleur, achat d'un muid de vin pour l'administration de paroissiens, 9 l. 11 s. »

Au compte de 1585, « est à noter qu'il n'est faict aulcung article de mises pour le vin des comunians ny de ceulx qui l'ont versé et distribué, ensemble pour le charpentier qui a dressé les lyces pour le jour de Pasques, d'aültant que le tout a esté payé des deniers provenus et cuellis aux reliques le jour de Pasques. »

Cette sorte de fourniture, nous avons eu l'occasion de le constater bien des fois, n'avait rien de particulier à l'église Saint-Maclou.

Il en est de même d'une autre fourniture qui figure également, aux chapitres de la dépense, dans tous les comptes; nous voulons parler d'herbes pour faire la pavée à la Pentecôte, à la Trinité, au Saint-Sacrement, à la Saint-Jean-Baptiste, à la Saint-Martin, à l'Assomption; — de feurre ou pouldreure sèche à Noël, à la Dédicace, à la Saint-Maclou, à la Chandeleur.

On peut remarquer, dans ces comptes, des sermons faits au grand aître, ou grand cimetière, le mercredi de Pâques et le 1^{er} mai 1505. A cette dernière date, les processions générales de la ville vinrent en ce lieu, et l'on y porta les reliques.

Cette même année, un grand if, donné par un paroissien, fut planté au cimetière par le fossoyeur.

Nous rappelons encore, pour clore cette série de notes, qu'à l'entrée du roi François I^{er}, on abattit, par ordre de la Ville et moyennant indemnité, des maisons qui appartenaient à la fabrique, sises en la rue Claquerel.

Une aumône d'un écu sol, offerte par le Roi, le dimanche 23 avril 1517, fut remise entre les mains de Nicolas Castille, ce menuisier dont nous avons cité le nom.

Saint-Georges. Isolement de l'abbaye. — M. l'abbé Tougard réclame toutes les sympathies de ses collègues pour l'importante proposition que M. le curé de Saint-Martin-de-Boscherville l'a chargé de leur communiquer.

De nos jours, où le dégagement des beaux monuments est poursuivi avec un zèle qui peut, en certains cas, paraître excessif, il n'est pas de visiteur qui n'ait éprouvé un sentiment de regret, s'il a remarqué diverses constructions des plus maussades que notre siècle a, sans façon, accolées aux murs de l'abbatiale de Saint-Georges-de-Boscherville. Cette impression pénible a dû être partagée par tous nos collègues.

M. l'abbé Delassaux, curé du lieu, dont le goût éclairé a pourvu son église d'un autel et d'une chaire dignes d'elle, et a veillé à ce que l'enlèvement du badigeon se fit avec certaines précautions, qui devaient assurer à cette opération universellement désirée le meilleur résultat possible, M. Delassaux se préoccupa d'autant plus vivement de la question, que la rumeur publique annonçait qu'un nouveau bâtiment allait bientôt s'élever contre l'église.

Les locataires des propriétés contiguës à l'église alléguaient la mitoyenneté du mur. Mais il résulte de renseignements fournis par la Préfecture, que les murailles d'un édifice consacré au culte ne sauraient, en aucun cas, être mitoyennes. De plus, le contrat de vente passé en 1791, après la sécularisation des monastères et la vente des domaines nationaux, même en supposant que l'abbaye n'allait plus être affectée au culte, ne parle de mitoyenneté que pour l'appui de la maison claustrale, et encore avec cette restriction : « s'il n'y a point double mur » (or, il existe réellement deux murailles). Il n'accorde à l'acquéreur que le droit de planter des espaliers le long des murs; ce qui ne s'est jamais fait, pour la bonne raison que l'égoût des toits eût infailliblement fait périr les arbres.

Néanmoins, la construction annoncée s'est élevée au mois de mars dernier; mais elle n'est qu'en planches, comme si le droit de la faire était contestable, dans la pensée même du propriétaire. A l'heure actuelle, le mur méridional de l'église se trouve accosté de trois bâtiments : à l'ouest du transept, une cave; au côté occidental de la sacristie, une écurie, touchant à l'église, avec grenier annexe, qui s'étend sur la sacristie elle-même; enfin, à l'angle du portail, la bâtisse récente, qui empiète de 50 centimètres sur la place publique, et dont le toit, en dos d'âne, renvoie la moitié des eaux contre l'église, où des infiltrations sont déjà constatées. La muraille du monument a eu beaucoup à souffrir des deux premiers édifices ruraux; on n'estime pas à moins de 2.000 fr. la

restauration que réclament les deux portions de mur qui étayaient la cave.

Pour remédier à cet état de choses vraiment lamentable, M. le curé se proposa d'isoler entièrement l'église au moyen d'un chemin de ronde. Il en devait résulter cet autre avantage, accessoire mais très appréciable, de faire disparaître deux amas de terre amoncelés au sud-est et au nord-ouest du chœur, ainsi que plusieurs défauts de nivellement qui occasionnent une fraîcheur très préjudiciable au bon entretien du pavage et des murs de l'église.

M. le curé avait soumis ses idées à M. le Préfet, qui voulut bien, en tournée de révision, visiter Saint-Georges. Il entra complètement dans les idées de M. Delassaux. Mgr l'Archevêque, amené, à son tour, dans la paroisse par la confirmation, appuya énergiquement le projet d'isolement.

L'affaire fut alors introduite au Conseil municipal, qui en vota l'exécution à la presque unanimité (10 voix contre 2). La négociation suivait lentement la voie administrative, quand des obstacles, faciles à prévoir, vinrent entraver son cours, et menacèrent, par des délais calculés, de tout remettre en question en prolongeant indéfiniment l'état actuel. Le détenteur de la clef a défense de laisser pénétrer personne du côté du midi, sauf le maire, mais en aucun cas le curé même accompagné d'un autre visiteur.

Le curé n'a pas, néanmoins, perdu courage : un inspecteur des monuments historiques, M. Bruyère, ayant fort à propos visité l'abbatiale il y a quelques semaines, lui a promis de saisir de la question la Commission supérieure d'architecture, par un rapport fortement motivé ; et notre collègue, M. Alfred Darcel, qui est également venu à Saint-Georges se rendre compte de la situation, s'est engagé à soutenir les conclusions du rapport.

La Commission des Antiquités ne peut, de son côté, se désintéresser d'une telle entreprise : et M. le curé m'a

chargé de réclamer d'elle un vœu qui recommande le dégagement de Saint-Georges à toute la sollicitude de l'Administration départementale, qui, du reste, en avait pris, en quelque façon, l'initiative par l'avis favorable de M. le Préfet.

Le terrain à acquérir peut être estimé à 600 mètres carrés au maximum. M. le curé se porte fort de fournir pour cela une somme de 1,000 francs. L'établissement du chemin de ronde aura pour conséquence naturelle de procurer enfin un accès convenable à la salle capitulaire, monument historique appartenant au département, où l'on n'arrive actuellement que par un sentier à peine frayé dans l'herbe du verger. Ce chemin, prolongé devant toute la façade de la salle capitulaire, détruirait cette incommode servitude selon des conditions déterminées par un acte dressé dès 1823.

Le curé songe, enfin, à établir autour de l'église un trottoir en pavage incliné qui rejette la pluie loin des murs, afin d'assurer le complet assèchement du sol voisin des fondations et, par conséquent, une parfaite conservation de l'édifice.

Les vues de M. le curé sont grandement appréciées par la Commission. Mais M. Gaston Le Breton demande qu'on profite de la circonstance pour négocier également l'isolement complet de la salle capitulaire. Quelques membres parlent dans le même sens, en se plaignant qu'on ait laissé, par une tolérance des plus regrettables, transformer ce curieux édifice en une salle de bal. M. l'abbé Tougard objecte que cette addition au projet primitif entraînera la démolition d'une maison habitée ; qu'elle ne peut manquer de troubler la marche de l'affaire, en jetant dans l'inconnu et en compliquant une situation déjà délicate. M. le Président appuie ces observations et propose de s'en tenir simplement au

vœu demandé par M. le Curé. Le dégagement de la salle capitulaire, remarque-t-il, pourra toujours être plus tard provoqué avec succès, et cette propriété départementale obtiendra tout ce qu'on jugera utile de réclamer pour elle.

En conséquence, la Commission est unanime à prier instamment M. le Préfet de poursuivre par toutes les voies administratives le dégagement de l'église de Saint-Martin-de-Boscherville, selon le vote du Conseil municipal de cette commune. Expédition sera faite au plus tôt de cette partie du procès-verbal.

Rolleville. — Antiquités romaines. — M. l'abbé Tougard est heureux d'avoir réservé pour la Commission la primeur du procès-verbal d'une fouille faite à Rolleville, du 6 au 24 octobre dernier, par M. l'abbé Maze, d'Harfleur, le savant météorologiste et rédacteur du *Cosmos*. Notre explorateur ayant été pris pour « contre-maître » (le mot est de lui) par l'abbé Cochet dans une fouille pratiquée jadis à Epouville, son pays natal, s'est cru suffisamment initié à ces interrogations méthodiques du sol. Ce n'était pas présomption, comme on va le voir.

De temps immémorial, une des rues de Rolleville porte le nom de RUE BÉNITE. Cette rue limite au nord le cimetière actuel; mais cette circonstance n'est pour rien dans l'appellation ci-dessus, car le cimetière ne date que de trente ans, et le nom de rue Bénite est certainement plus que séculaire, probablement plusieurs fois séculaire. Une tradition locale veut que ce nom soit dû à un antique usage, d'après lequel les chevaux de la paroisse auraient été amenés chaque année dans cette rue pour y être bénits solennellement.

Une autre tradition populaire prétend que, lors d'une peste dont la date n'est pas connue, les maisons qui bordaient cette rue reçurent une bénédiction destinée à éloigner le fléau.

Enfin, d'après une troisième version, l'église primitive de Rolleville aurait été bâtie sur cette rue.

Aucune de ces explications n'est confirmée par le moindre témoignage écrit ou monumental : seule, la topographie pourrait donner un peu de vraisemblance à la troisième.

Ma curiosité avait depuis longtemps été éveillée par cette énigme indéchiffrable, quand, le 28 mai dernier, j'appris que le fossoyeur, creusant une tombe, en avait extrait plusieurs brouettes de cailloux. Je me rendis aussitôt au cimetière, espérant faire parler ces pierres. Je reconnus bientôt qu'elles ne pouvaient me fournir aucun renseignement. Au moment où je me retirais tout désappointé, j'aperçus, quelques pas plus loin, à la surface d'une tombe, un fragment de vase de la grandeur d'une pièce de cinq centimes ; il me parut antique ; j'avais toutefois quelque doute. Pour éclaircir ce doute, je me mis à chercher si je ne trouverais pas autre chose. Cette recherche fut couronnée de succès : plusieurs autres tessons, parmi lesquels un beau spécimen de poterie samienne, ne permettaient plus d'hésitation.

Je conçus immédiatement le projet de faire une fouille dans la partie du cimetière encore vierge de sépultures. Diverses circonstances ne m'ont pas permis de réaliser ce projet avant le 6 octobre, jour où, muni d'une autorisation de M. le maire, j'ai pu enfin ouvrir mes premières tranchées. Leur profondeur, très variable et comprise entre 40 c. et 1 m. 20 c., a été déterminée par la nature du terrain. J'ai toujours fait enlever toute la couche de terre végétale, et c'est au fond de cette couche et un peu au-dessus de l'argile, qui constitue le sous-sol, que j'ai fait les plus nombreuses trouvailles. Chose curieuse, la

terre végétale et l'argile étaient séparés par une couche de sablon fin, épaisse d'un demi-centimètre. Ce sable vient évidemment du lavage des terres supérieures; ce qui montre que toute la terre végétale fut apportée soit par la main des hommes, soit par les forces naturelles, peut-être par ces deux causes réunies.

Voici maintenant quels ont été les résultats de ces fouilles, moins fécondes que je ne l'aurais désiré, mais cependant loin d'être stériles.

Terre rouge.

La terre rouge, appelée par les auteurs terre de Samos, bien qu'au dire des explorateurs on n'en trouve pas d'échantillons dans cette île, m'a fourni les fragments de 27 vases différents, et peut-être plus. En effet, dans ce total ne sont pas compris les tessons qui peuvent appartenir aux vases précédents, mais peuvent fort bien aussi avoir une origine différente. Le total donné est donc un minimum : il en sera de même de tous ceux qui viendront dans la suite.

M. Ed. Garnier a écrit, à propos du merveilleux vernis de la poterie samienne : « Il fait si bien corps avec la pâte, qu'il est impossible de le détacher pour le soumettre à une analyse rigoureuse. » Cela peut être vrai pour les splendides vases du musée de Sèvres confiés à la garde du savant écrivain, mais les échantillons que j'ai trouvés à Rolleville ont tellement subi l'injure du temps que, sur plusieurs d'entre eux, la couverte s'écaille. Cette circonstance m'a permis de mesurer au palmer l'épaisseur de cette glaçure mystérieuse. Une série de sept échantillons m'a donné les résultats suivants :

1 ^{er} échantillon,	épaisseur	14	centièmes	de	millimètres.
2 ^e	—	—	9	—	—
3 ^e	—	—	6	—	—
4 ^e	—	—	7	—	—

5 ^e	échantillon,	épaisseur	6	centièmes	de	millimètres.
6 ^e	—	—	6	—	—	—
7 ^e	—	—	5	—	—	—

Ayant pris la précaution de vérifier le zéro du micromètre avant chaque opération, j'ai tout lieu de croire ces mesures exactes; toutefois, l'énorme écart des deux premières, et l'accord remarquable des autres, me portent à supposer que les deux premiers échantillons auront emporté avec eux une petite portion de la pâte du vase sans que j'y aie pris garde. Je propose donc d'écarter ces deux premières mesures, ce qui nous donne six centièmes de millimètres comme valeur moyenne de l'épaisseur cherchée.

Trois de ces débris de l'opulence antique portent des ornements : sur les deux premiers, les dessins sont obtenus par le moulage; le troisième n'appartient pas à la terre sigillée, mais à la poterie unie; sauf le rebord que vient agrémenter une sorte de rinceau en pastillage.

Terre à couverte noire.

Les morceaux de plus de 83 vases à couverte plus ou moins noire, viennent augmenter l'importance de ma trouvaille, et montrent que l'on est là dans le voisinage d'habitations de l'époque gallo-romaine. La terre qui forme la pâte de ces vases est le plus souvent blanche, parfois d'un gris bleu; parfois aussi elle est noire dans la masse. La couleur bleue est, au moins dans quelques cas, la marque d'une cuisson imparfaite. Souvent, sinon toujours, la couleur noire de la masse paraît due à l'action prolongée et répétée du feu, lequel aurait carbonisé les matières organiques, qui devaient nécessairement s'infiltrer dans une terre plus ou moins poreuse. Plusieurs fragments portent, en effet, des traces évidentes de calcination; l'un d'eux même a encore adhérentes à sa paroi extérieure quelques parcelles de suie.

Terre rouge-grise.

La terre grise ou rouge, sans glaçure, a présenté les débris de 31 vases, dont quelques-uns sont d'un travail tellement grossier que l'on peut se demander s'ils n'appartiennent pas à une autre époque. Un goulot, entre autres, paraît être le travail d'un ouvrier ignorant l'usage du tour. D'un autre côté, la terre qui a servi à son exécution est une vraie terre à tuiles, dans laquelle on a incorporé un nombre considérable de grains de quartz. Toutefois, cette quantité est moindre que dans les tuyaux en terre cuite trouvés au cours de la même fouille. Trois autres tessons, quoique de la même terre, présentent un travail moins grossier.

Je crois devoir dire un mot de la cassure tricolore de quelques morceaux. Ces couleurs sont en bandes concentriques; celle qui se trouve à l'extérieur du vase a une épaisseur d'un demi-millimètre. Elle est suivie d'une autre, de couleur blanche, dont l'épaisseur est de 2 millim. 5; vient une troisième de couleur noir-bleu, d'épaisseur variable avec un maximum de 2 millim. 5; enfin, à l'intérieur du vase, se trouve une nouvelle bande blanche, épaisse de 1 millim. 5.

Inutile de dire que ces données sont celles d'un seul échantillon, et qu'elles peuvent varier d'une pièce à l'autre, et même d'une place à l'autre du même vase. Ces différentes colorations s'expliquent facilement: la terre imparfaitement cuite est d'un bleu-noir; par une cuisson plus complète elle passe au blanc. Le rouge extérieur doit être le résultat d'un apprêt.

Un rebord, de terre grossière et rouge, présente à sa partie supérieure une rainure continue et profonde de trois millimètres. De plus, l'anse, à sa naissance, qui a lieu au niveau supérieur de ce rebord, est surmontée d'une double oreillette. Ces divers ornements donnent au tout un aspect fort original. Ce rebord devait avoir

une circonférence totale de 15 centimètres; malheureusement, je n'en ai retrouvé qu'un peu plus du tiers, ce qui empêche de savoir s'il y avait deux anses ou une seule.

Terre à couverte exceptionnelle.

Sous ce titre, je me propose d'étudier deux fragments qui peuvent appartenir au même vase, et présentent une double couverte telle que je ne me souviens pas d'en avoir jamais observé, et que, d'ailleurs, je n'ai vue décrite nulle part.

Ces morceaux faisaient partie d'une lagène, ou du moins appartenaient à un vase « d'étroite embouchure ». Le goulot n'a, à l'intérieur, que 15 millimètres de diamètre; mais il s'évase brusquement, de manière à former un rebord de 170 millimètres de circonférence extrême. Au-dessous de ce rebord venait s'attacher une anse malheureusement disparue.

Mais, comme je l'ai déjà indiqué, le principal intérêt de cette pièce est dans sa glaçure. En effet, la terre du vase est d'un grain très fin, de couleur légèrement saumonée; elle contient de nombreux grains de mica extrêmement petits. Cette pâte a reçu une première couverte de terre blanche d'un grain inappréciable: celle-ci, à son tour, a servi de support à une glaçure rouge. J'ai pu mesurer l'épaisseur de cette double couverte: un premier échantillon m'a donné 11 centièmes de millimètre; un second, 12, comme épaisseur totale, dans laquelle le rouge compte à peine pour un centième de millimètre.

Lorsqu'il était neuf, ce vase devait donc avoir, à peu près, l'aspect de la poterie dite samienne. L'art de la contrefaçon remonterait-il jusqu'à ces temps antiques? Cela se pourrait: la civilisation était alors tellement avancée.

Voilà ce que j'ai récolté de céramique. A mon avis, l'importance de ces trouvailles est moins dans la valeur

intrinsèque de chaque objet que dans leur grand nombre. En effet, la plus grande dimension de ces fragments ne dépasse pas 13 centimètres pour la terre de Samos et 18 pour la poterie noire. Aucun vase n'a été trouvé entier ; il m'a cependant été possible d'apprécier la grandeur de plusieurs. Cette grandeur est aussi variée que la forme : quelques vases n'ayant guère que 15 centimètres de circonférence, tandis que d'autres ont un pourtour de 70 centimètres.

Pour en finir avec la terre cuite, il me reste à citer les fragments de 19 tuiles à rebord et 6 morceaux de tuyaux, aussi lisses à l'extérieur que rugueux à l'intérieur ; d'où je conclus qu'ils n'étaient pas destinés à laisser écouler un liquide. Leur forme et leur dimension permettent, d'ailleurs, de les considérer comme les conduites de chaleur d'un hypocauste.

Objets métalliques.

Si j'en excepte quelques vieux clous des mieux oxidés, le seul objet métallique trouvé est une fibule en argent. Cette fibule, dont le type est dessiné dans l'*Antiquité dévoilée*, de Monfaucon (3^e fig. de la pl. xxvii du tom. III), est longue de 35 millimètres et large de 4 ; son épaisseur variable dépasse peu un millimètre. L'ornementation en est très simple : elle se borne à quelques reliefs et à un petit nombre de traits menés symétriquement de chaque côté. Ce bijou a perdu son ardillon, lequel pouvait être en acier. C'est même ce que semble montrer la rouille qui se voit près de la charnière. Parmi les objets extraits du sol, il en est un que l'amour de la vérité me force à signaler, tout en m'obligeant à avouer mon ignorance, c'est la représentation grossière en terre cuite d'un chien ou autre quadrupède. La tête n'est pas trop mal dessinée, on y voit même l'indication des yeux ; mais le reste de l'animal est aussi maladroitement reproduit que possible,

à tel point que les quatre pattes sont dans le même plan. Une épaisse couche de rouille y adhère, et semble même tellement s'y incorporer, que je me demande si je ne suis pas tout simplement en présence d'un bloc de mâchefer qui présenterait fortuitement l'apparence d'un quadrupède. Les dimensions de cet objet sont : longueur, 50 millimètres; hauteur, 35 millim.; plus grande épaisseur, 25 millim.

Conclusions.

En résumé : une fibule, 27 vases de terre rouge, 83 de terre noire, 31 de poterie grise, 19 fragments de tuiles munis de leurs rebords, 6 débris de tuyaux de poterie ; au total, cent soixante-sept objets viennent apporter leur témoignage irrécusable et affirmer que la civilisation gallo-romaine a marqué son passage dans la partie de la vallée de la Lézarde, qui aujourd'hui s'appelle Rolleville.

La surface totale du cimetière est d'environ 3,300 mètres ; celle que j'ai ouverte est d'à peu près 40 mètres, soit moins de la quatre-vingtième partie de la superficie entière. Donc, si toutes les parties de ce champ de repos étaient également riches en antiquités cachées, elles en recèleraient 13,360. Ce chiffre énorme et invraisemblable montre que le hasard m'a bien servi ; d'autant plus que des tranchées ouvertes à 80 mètres l'une de l'autre m'ont, toutes deux, donné de ces précieux débris. Que si quelque sceptique vient prétendre que ce hasard n'a pas été tout à fait aveugle, je ne le contredirai pas.

Je n'ai pas ouvert de tranchée en dehors du cimetière ; mais quelques objets trouvés à la surface du sol m'ont prouvé qu'il y a lieu de porter les investigations dans les champs voisins ; ce que, d'ailleurs, je me propose de faire, quand j'aurai quelques jours de liberté et un peu plus de ce que l'on appelle le nerf de la guerre, et qui est, malheureusement, la condition *sine qua non* de bien des études.

Les objets que j'ai exhumés ne sont pas la seule preuve que l'on ait du passage des Romains à Rolleville : il y a quelques années, une meule en poudingue avait été extraite du cimetière en creusant une fosse ; mais les ouvriers y avaient attaché si peu d'importance qu'ils l'avaient brisée, bien qu'ils l'eussent trouvée entière. De plus, pendant que je pratiquais les fouilles dont je viens de donner les résultats, j'ai été averti que l'on venait de trouver, dans un terrassement, à un demi-kilomètre de là, une autre meule en poudingue, cette fois conservée par le propriétaire. Je me suis rendu chez cet homme intelligent ; et là, au lieu d'une meule, j'ai vu les débris de quatre meules en poudingue, de composition et de proportions absolument différentes. Le plus complet de ces fragments appartient à une meule de grande taille, dont voici les dimensions : diamètre total, 1 mètre 44 ; diamètre de l'œillard, 0 m. 09 ; maximum d'épaisseur, 0 m 14.

Quelque anciens que soient ces souvenirs, puisqu'ils nous reportent à environ seize siècles en arrière, ils le cèdent au suivant : la moitié d'une hache de pierre polie, trouvée, elle aussi, dans le cimetière de Rolleville.

Les deux localités les plus rapprochées de Rolleville, où l'on a, jusqu'à ce jour, trouvé des antiquités romaines, sont le Fontenay et Ecuquetot. Or la Rue Bénite est une portion du chemin le plus direct entre ces deux points. Selon toute apparence, à l'époque de la domination romaine, la principale ville des environs était *Caracotinum*, aujourd'hui Harfleur. Eh bien ! la Rue Bénite est l'extrémité du chemin le plus direct de *Caracotinum* au point où j'ai recueilli tant d'antiquités. Ce chemin, qui passait par la Clignarderie, était à peu près la corde de l'arc formé par la vallée de la Lézarde, de Rolleville à Montivilliers. Du reste, je me propose de revenir sur cette question des vieux chemins.

M. le Président, au nom de la Commission, remer-

cie M. l'abbé Maze de son savant mémoire, et le prie de nous informer des autres découvertes qu'il pourrait être amené à faire.

Lillebonne. — Théâtre romain. — M. Drouet appelle l'attention sur l'état véritablement déplorable du cirque de Lillebonne. Outre que le gardien, dans une vue d'intérêt personnel, y laisse croître des arbrisseaux ; la haie, fort mal soignée, présente plus d'une brèche qui livre passage à tout venant, en sorte que le théâtre ressemble trop souvent à un cloaque. Cet aspect, qui rappelle beaucoup mieux l'abandon d'un édifice en ruines que l'entretien d'un monument historique, a excité l'indignation d'un savant professeur de l'université de Cambridge, le docteur Lewis, qui a visité, il y a deux mois, le théâtre de Lillebonne, en compagnie de notre collègue, M. Gouellain, vraiment honteux pour notre amour-propre archéologique des remarques de l'antiquaire anglais.

M. Biochet ne peut que s'associer aux plaintes de M. Drouet, et il signale même l'urgence d'une clôture en planches à établir du côté du sud-ouest.

Après une discussion sur divers moyens propres à remédier à cette situation intolérable, la Commission ne voit rien de mieux pour le moment que d'en référer à la sollicitude de l'Administration départementale, et de placer sous les yeux de M. le Préfet ce paragraphe du procès-verbal.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire intérimaire,

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1885.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beau-cousin, Billiard, Bouquet, Drouet, Félix, Gouellain, Le Breton, Lefort, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre, l'abbé Tougard, de Vesly, et le comte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu par M. l'abbé Tougard et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Procès-Verbaux des séances de la *Société des Lettres de l'Aveyron*, t. XIII; — *Mémoires* de la même Société, t. XII; — *Bulletin de la Société Du-noise*, oct. 1885, n° 2; — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1884, et rel. 1880-1883; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e trimestre 1885; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, n° 2; — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, nov. 1883-janvier 1884; — *Liste des membres*, 4 juin 1885; — *Table des procès-verbaux*, nov. 1881-juin 1883; — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1885, n° 2.

Rapport au Ministre de l'instruction publique par le directeur du secrétariat, M. Charmes, concluant à rattacher les sciences naturelles à la quatrième section, et à former une cinquième section du

Congrès des Sociétés savantes, sous le titre de : *Géographie historique et descriptive*.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 10 novembre 1885, informant la Commission de cette modification.

M. le Président signale la présence au sein de la Commission de M. Beauconsin, membre nouvellement nommé, et lui exprime tout l'espoir que ses collègues fondent sur son utile concours.

Le nouveau membre remercie M. le Président et proteste de son dévouement à l'œuvre de la Commission.

M. le Président distribue aux membres présents la troisième livraison du tome VI du *Bulletin de la Commission*; M. Gouellain se charge des volumes de MM. Milet et Michel Hardy.

Saint-Pierre-en-Port. — Antiquités diverses. — Par une coïncidence d'autant plus remarquable qu'elle est absolument fortuite, M. l'abbé Tougard entretient de nouveau la Commission de ce village, qui a fait, le 28 avril dernier, l'objet d'une intéressante communication de M. de Beaurepaire.

Saint-Pierre, avec ses habitations agglomérées, n'a guère l'aspect d'un village cauchois, et comme il est assis sur un plateau triangulaire d'environ 80 mètres d'altitude, loin d'être bâti dans un port, il ne jouit aujourd'hui que d'un surnom ridicule.

Il n'en fut pas de même aux siècles passés. La tradition place 600 habitants dans l'étroit vallon qui le borde à l'ouest. Ce vallon s'ouvre au nord sur la Manche, et s'y termine par une petite baie que la mer encombre de sable et de galet. Ce fut jadis une prairie où les hommes de soixante ans ont encore joué dans leur enfance; et, de

mémoire d'homme, les envahissements de la mer ont fait reculer, par deux fois, le poste des douaniers.

Cette invasion inquiétante correspond ici à un autre phénomène tout opposé, et, en quelque sorte, inconciliable. Guilmeth avait déjà constaté ce renflement de nos côtes normandes, l'attribuant à un tremblement de terre qu'il datait du xv^e siècle; et César Cantu (*Hist. Univ.*, t. I, pp. 100-101, 3^e éd. fr.) a montré que ces perturbations n'ont cessé de se produire jusqu'à nos jours avec des alternatives diverses qui échappent à toute classification régulière; toutefois, sur le littoral de la Seine-Inférieure, à mesure que les flots s'acharnent à ronger le rivage, le terrain semble s'exhausser méthodiquement comme pour mieux se dérober à l'empire des eaux.

Cette action simultanée est particulièrement visible à Saint-Pierre. Le chemin qui descend à la mer, et s'appelle encore *le canal*, était jadis un petit chenal, où s'engageaient les bateaux qui venaient se réfugier dans une crique, maintenant inaccessible aux plus hautes marées. Notre génération a vu dans le sol une pierre encore pourvue de son anneau d'amarrage, à 3 ou 400 mètres de la plage.

Au flanc oriental de ce vallon est resté le cimetière, d'un accès trop difficile et dont le déplacement s'impose à la municipalité, tandis que l'église, qu'il entourait, est allée rejoindre sur la côte le gros de la population. C'est à peine s'il est demeuré quelques habitants dans cette gorge agreste dont le rivage s'égaie aujourd'hui de quelques châlets construits en avant du joli pavillon du comte de Trémauville.

Cette vallée est fermée au sud par *la côte du Marché*, ainsi nommée d'un important marché au fil qui s'y tenait autrefois de grand matin. L'histoire locale conserve aussi le souvenir d'une *chapelle Saint-Gervais*, où l'on venait en pèlerinage, même d'Angleterre. Un incendie ayant détruit la chapelle, la ferveur des pèlerins survécut au

modeste sanctuaire ; et les fidèles suspendaient des cierges aux arbres d'alentour.

C'est vers le fond de la vallée que s'étend un vaste ensemble de constructions, visité par notre confrère le 1^{er} juin dernier. Une enceinte rectangulaire présente une façade longue d'au moins 100 mètres, et mesure plusieurs centaines de mètres de profondeur. Trois murailles transversales la divisent en autant de cours dont la dernière forme terrasse.

Les murs qui avoisinent l'entrée sont en silex ou galets de mer, quadrangulaires, taillés avec beaucoup de goût et de symétrie (8 centimètres sur 10), comme on sait encore les travailler dans le pays. Leur aspect rappelle assez bien l'enceinte de l'abbaye de Saint-Victor, près d'Auffay.

Sur la droite, une arcade romane en belle pierre, dont le temps a supprimé quelques accessoires, a été prise pour une sorte de passoir où les pauvres seraient venus recevoir des aumônes en nature ; la conjecture est peut-être plus plausible que justifiable.

Contre la barrière de clôture gît sur le sol une auge en tuf passablement détériorée, qui est, à n'en pas douter, un cercueil mérovingien d'adolescent, mesurant intérieurement 35 centimètres aux pieds, 45 à la tête, et 1 mètre 40 de longueur ; les parois ont une épaisseur moyenne de 15 centimètres. D'autres sarcophages anciens ont d'ailleurs été exhumés à Saint-Pierre.

Au dedans de la cour est adossé au mur de droite un bâtiment d'environ 15 mètres de longueur, à usage de pressoir et d'écurie. Le revêtement extérieur, en bauge ou terre glaise, est fort délabré ; mais l'intérieur, quoique maintenant très négligé, est formé de belles pierres de taille de moyen appareil (22 à 25 centimètres d'épaisseur), d'un travail très soigné, où semblent apparaître encore des traces de voûte. A l'angle sud-ouest de cette première cour, un fournil également ruineux conserve à la jonction

des deux murs une belle retombée de voûte, malheureusement très fruste.

Si l'on passe dans la seconde cour, et que de là on regarde derrière soi, on est frappé de la disposition de deux avant-corps de 6 mètres de largeur qui font saillie de 2 mètres sur le reste de la construction; aux arêtes se remarquent de belles pierres d'un grain très fin que l'air de la mer a profondément minées. On les prendrait volontiers, pour les bases de deux tours d'un ancien portail, et comme pour confirmer ce sentiment, à environ 35 mètres de là, les ruines d'un mur cintré dessinent encore nettement à fleur de terre une sorte d'abside. Les murs latéraux que l'on suit également sans peine sont à 25 mètres l'un de l'autre.

La tradition locale place sous ce sol des souterrains voûtés, où la Révolution aurait fait cacher des trésors. Les fondations d'autres murailles déchirent encore le sol à différents endroits de cette ferme, où des fouilles seraient fort désirables.

On est naturellement tenté de rapporter tout cet ensemble de constructions à un prieuré fondé par les moines de Fécamp dans le val de Saint-Pierre. Ce ne serait plus une conjecture si l'on pouvait s'assurer que le nom de *maison abbatiale*, donné parfois à la demeure du fermier, est vraiment populaire. Ce bâtiment est, du reste, très soigné et d'un beau caractère.

Si l'idée d'une résidence monastique devait être écartée, on serait au moins en présence d'un remarquable type d'habitation seigneuriale.

M. de Beaurepaire indique que l'habitation à laquelle il est fait allusion dans cette communication a appartenu à la famille de Berruyer, qui obtint à Saint-Pierre-en-Port, en 1748, l'érection d'un fief de haubert. Il a pu s'en convaincre à un de ses derniers voyages.

M. d'Estaintot a trouvé, en 1723, messire Louis-Guillaume des Mares, chevalier, seigneur et baron d'Orcher, demeurant ordinairement en sa terre de Saint-Pierre-en-Port.

Inscriptions funéraires de l'église de Motteville-l'Esneval. — M. d'Estaintot donne lecture d'une intéressante notice sur des inscriptions funéraires récemment découvertes dans l'église de Motteville-l'Esneval. Elle est adressée à la Commission par M. l'abbé Auvray, curé-doyen de Motteville.

ÉPITAPHES ET TOMBEAUX DANS LA CHAPELLE DU ROSAIRE
A MOTTEVILLE.

Des travaux exécutés dans la chapelle du Rosaire, à Motteville, ont fait découvrir, le 17 août 1885, deux tombeaux et deux marbres funéraires.

L'un de ces marbres (1) porte cette épitaphe intéressante :

Ici repose le cœur de hault et puissant seigneur messire Nicollas Langlois, chevalier seigneur de Collemoulins, baron de la Croix-Saint-Leufroy, premier président en la chambre des comptes de Normandie, apporté en cette église par messrs Jean-Baptiste Langlois, chevalier, coner d'Estat et maistre des requestes ordinaire de l'hostel, Georges Langlois, coner au grand Conseil, ses deux fils : il estoit doyen du Conseil du roy en exercice et vice-amiral sur les costes de la Picardie, Normandie et Bretagne, par lettres du roy Louis 13^{me}, le 16^e décembre 1624, lorsqu'il mourut le 23^e aoust 1650, aagé de 77 ans 9 mois. en son chasteau de Canteleu lez Rouën où son corps est enterré.

Priez Dieu pour luy.

(1) Largeur 0^m,655 ; hauteur 0^m,316.

Sur l'autre marbre (1), on lit cette inscription :

*Icy gist M^{re} Nicolas Langlo
is. chevalier seigneur de St.
Aubin des Cerqueilx Menitade
Chasteau Sohier, Rebutot
Francief de la Toureile etc.
Il mourut le 2^{me} iour de
febyrier en l'an 1661. Priez
Dieu pour luy et pour Madame
Marie d'Ambray sa femme
Dont il n'eut aucuns enfans.*

Le premier tombeau s'ouvre au milieu de la chapelle et se prolonge sous une partie du sanctuaire. Long de 2^m 64, large de 2^m 65, haut de 2^m 44, il est construit et pavé en pierres. Une chaîne de briques s'y rencontre vers la clef de voûte.

Des débris provenant de bières en bois jonchent le sol; ce sont les seules reliques que garde encore le caveau. Tout le reste, sarcophages de plomb et ossements, a disparu. Mus par la plus sordide cupidité, les profanateurs ont déchiré les murailles pour enlever les trois barres de fer qui supportaient les cercueils. Ce beau monument assez grand pour contenir huit sépultures, sur deux rangs superposés, ne paraît pas en avoir reçu plus de quatre.

Les restes de Nicolas Langlois y furent certainement déposés, le 10 avril 1641. D'abord notaire et secrétaire de Sa Majesté en la maison et couronne de France, Nicolas Langlois devint conseiller du roi en ses Conseils d'Etat, et premier président en la Chambre des Comptes de Normandie. La terre de Motteville lui fut donnée, en 1570, par Georges 1^{er}, son père, qui l'avait achetée, trois ans

(1) Il est large de 0^m,233 et haut de 0^m,227.

auparavant, d'André de Prunellay, sieur de Pavilly. Lui-même acquit de nombreuses seigneuries savoir : Flamanville, Le Gal, Hautot, Les Belles, Pelletot, Richebourg, Saint-Aubin-des-Cercueils, Château-Sohier, Rebultot, Mesniltat, Les Mesnils, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Longthuit, Braquemont, Allard, Les Mongliers, Le Verrier, Écardanville. Il était chevalier et baron de la Croix-Saint-Leufroy. C'est lui qui bâtit le château, 1616, agrandit l'église, 1621, construisit la chapelle du Rosaire où il fonda la collégiale, 1638. Mais l'acte qui jeta le plus d'éclat sur sa vie, fut le troisième mariage qu'il contracta le 16 août 1639, à l'âge de quatre-vingts ans, dans l'église même de Motteville, avec la jeune Françoise Bertaut, amie d'Anne d'Autriche et auteur des Mémoires.

Marguerite de Romé de Fresquienne, première femme de Nicolas Langlois, décéda, il est vrai, avant la construction de la chapelle; mais il ne serait pas étonnant que ses cendres y eussent été transférées, dans la suite, par les soins pieux de son époux. Il est très probable que Marie de Bretel, seconde femme du Président, y fut inhumée. Quant à la célèbre dame de Motteville, elle dort ailleurs son grand sommeil.

Une place dans le caveau fut occupée par Nicolas Langlois, seigneur de Gouville, époux de Marie Dambrey et frère de Georges IV. Bienfaiteur des chanoines, il avait contribué de ses deniers, en 1657, à la création d'une cinquième prébende. C'est, sans doute, à ce titre qu'il obtint les honneurs de la sépulture à côté de son grand-oncle, le fondateur de la collégiale.

Dans le même tombeau, croyons-nous, dut être déposé, en 1650, le cœur de Nicolas Langlois, vice-amiral, doyen du Conseil du roi en exercice, bienfaiteur de la collégiale, seigneur de Collemoulins et neveu de Nicolas de Motteville. M. de Collemoulins naquit à Rouen, 1572, sur la paroisse Saint-Jean, et reçut, dès l'âge de dix ans, la tonsure cléricale des mains de Mgr de Lessélie, évêque

de Ross et vicaire-général du cardinal de Bourbon (1)

Le second tombeau, adjacent au chœur, nous est apparu dans un état déplorable, au quart rempli de décombres; le cintre en fut mutilé, 1848, lorsqu'on baissa le niveau de l'église. Il a 2^m 40 de long, 1^m 30 de large, 1^m 20 de haut, depuis le sol, qui n'est point pavé, jusqu'à la naissance de la voûte. La maçonnerie est de pierres.

La Révolution viola ce tombeau que nos archives nous permettent d'attribuer à Georges IV (2). Georges IV, seigneur de Motteville pendant quarante années, 1641-1681, figure parmi les commissaires royaux aux derniers Etats de Normandie, 1655. En sa faveur, s'il en faut croire des lettres-patentes, qui nous semblent suspectes (3), le fief

(1) Le fait d'un vice-amiral tonsuré est assez étrange pour que nous le relevions. Nous sommes redevable de ce détail et de quelques autres notes intéressantes à M. le Filleul des Guerrots.

(2) Georges II et Georges III furent enterrés dans le chœur. Du premier, nous avons retrouvé, mutilée, la pierre tombale. Quoique incomplète, l'inscription latine en est curieuse encore. Elle nous apprend que, le 24 décembre 1589, Georges II mourut à Dieppe, où il était allé offrir ses hommages à Henri IV. La guerre civile n'ayant point permis de le reporter à Rouen, dans le tombeau de ses ancêtres, il fut inhumé dans notre église, par les soins de son frère, Nicolas de Motteville.

(3) M. le comte d'Estaintot, que nous remercions des documents qu'il nous a gracieusement communiqués sur les seigneurs de Motteville, partage notre opinion. « Quant à l'érection de la terre de Motteville en marquisat, j'en doute comme vous. Cependant, le fait se trouve positivement affirmé dans les lettres-patentes de changement du nom de *Langlois* en celui de *Motteville*, obtenues en décembre 1658, par Georges IV Il est à remarquer, toutefois, que la date des lettres d'érection, si elles ont existé, n'est pas indiquée, et que, dans tous les cas, ces lettres paraissent n'avoir jamais été enregistrées. Peut-être auraient-elles soulevé quelque opposition de la part des d'Esneval, les suzerains? » (Lettre du 25 oct. 85.)

de Motteville, jusqu'alors simple quart de haubert, aurait été érigé en marquisat, déc. 1657. Ce qui est certain, c'est que, l'année suivante, le roi lui permit de substituer à son nom de Langlois celui de la terre dont il était possesseur.

Les seigneuries suivantes : Auricher, Boisdurant, Boisguillebert, Boisse, Braquetuit, Capendu, Claville, Château-Sohier, Estoutteville, Flamanville, Francief de la Tourelle, Gouville, Grugny, Hautot, La Rue-Vilaine, Le Gal, Les Belles, Mesniltat, Morgny, Pelletot, Plainbosc, La Pré, Rebutot, Richebourg, Roquemont, Roumare, Saint-Aubin-des-Cercueils, Saint-Etienne-du-Rouvray, et Saint-Etienne-le-Vieux, lui appartenaient, ainsi que les baronnies de Vic et de Bouville-en-Valois. Les héritages qu'il recueillit de Nicolas de Motteville, son grand-oncle, et de Nicolas de Gouville, son frère, et la dot de trois épouses rendirent sa maison l'une des plus opulentes de la province.

Pieusement généreux, il se montra le second fondateur de la collégiale : il améliora le sort des anciens chanoines et créa deux nouvelles prébendes. Par lui, le château de Gouville fut pourvu d'une chapelle, et la chapelle que Nicolas, son grand-oncle, avait préparée dans le château de Motteville, fut ouverte au culte par ses soins.

La pierre tombale (1) de l'illustre seigneur (2), transportée, vers 1848, dans la galerie du château, aura bientôt réintégré sa place. Nous en donnons ici l'élégante inscription latine :

HIC IACET

*Sanguine clarus, dignitate illustris, virtute conspicuus,
 GEORGIUS DE MOTTEVILLE eques Dñs de Motteville,
 Flamenville, St-Etienne, Plainbosc, Estoutteville,*

(1) Marbre noir de om 695 de largeur sur 1 m 048 de hauteur.

(2) Le portrait de Georges IV se voit encore au château de Motteville.

*Gouville, Claville, Boissey, de Roquemont,
St-Aubin, Chateau Solier, Boseguillebert, etc.*
Magnum ab avis splendorem accepit, majorem reddidit :
Crevit nempe in Gloriæ sinu,
Ut deinde illius in Gremio Gloria ipsa cresceret ;
Ubique ingenii præstantiâ commendabilis,
Ac morum integritate
Unus inter proceres Magni concilii primùm electus,
Postea in suprema rationum curia Rothomagensi
Princeps Dignissimus sedit.
Religionem Deo, principi fidem, iustitiam populo
servavit incorruptam.
Eius pietatem nec templorum lapides, nec sacri mystæ
 UNQUAM TACEBUNT.

Quis unquam liberos impensius amavit et formavit accurat ?
Intra familiæ fines tam iudex et pater nemo.
Penè dixerim tot præclaris dotibus unam defuisse
 IMMORTALITATEM.

Obiit anno 1681. Die 7 maii.
Meminisse juvat, Meminisse dolet ;
Vale et æternam salutem illi precare !
Magnifica Familia imo ditissima,

QUIA AD SECUNDAS, ET TERTIAS NUPTIAS CONVOLAVIT,
Hunc lapidem posuit conjux Amantissima
 ANNA DE MONTECLAIR.

Georges IV eut trois femmes : Madeleine de Hanyvel, Angélique le Charron, et Anne de Monteclair.

La première décéda le 17 juillet 1643, « et fut inhumée en sa chapelle de Mautheville. » Le registre de catholicité n'indique pas lequel des deux tombeaux reçut les restes de Madeleine de Hanyvel ; mais les convenances le déterminent suffisamment.

Angélique le Charron mourut vers 1654. Nous ne pouvons affirmer qu'elle partagea la même sépulture, car

nous n'avons aucun renseignement à cet égard ; mais il serait étrange que, seule, la seconde épouse ait été exclue du tombeau de son mari.

Anne de Monteclair mourut à Rouen des suites d'une longue et douloureuse maladie qu'elle supporta avec une invincible patience. Son corps, rapporté à Motteville, fut inhumé, conformément à ses dernières volontés, « sous la tombe joignante le cœur. . . . dans le caveau de son très cher et très honoré mary, » le 15 juillet 1701.

Nous avons le testament d'Anne de Monteclair ; elle l'a écrit avec son cœur. Nulle mère ne fut plus tendre, nulle épouse plus dévouée. En tout, elle se montra chrétienne exemplaire. Elle sut si bien inspirer aux siens ses goûts et ses sentiments religieux, que deux de ses filles entrèrent dans la communauté de Sainte-Marie, à Rouen. Sa piété était admirable, et sa modestie égalait sa piété. Intelligente dans la distribution de ses nombreuses aumônes, elle fait toujours une large part aux indigents malades, aux pauvres honteux et « aux vieilles gens qui ne sauraient plus gagner leur vie. » Du vivant de son époux, elle apparaît constamment associée à ses bonnes œuvres ; veuve, elle reporte ses pensées, avec une tendresse charmante, sur les êtres aimés qui lui restent. Enfin, un éloge qui suppose tous les autres, elle fut une des rares belles-mères qui ne cessèrent jamais d'entourer leur bru d'estime, d'égards et d'affection.

Tels sont les vénérables personnages dont la fatale Révolution ruina, parmi nous, toutes les œuvres de bienfaisance. Fondations en faveur des pauvres, services religieux, pieux chanoines, elle a tout emporté, jusqu'aux restes des généreux fondateurs. Leur souvenir, toutefois, a survécu à ces violences impies ; la chapelle qui leur était si chère est encore appelée *la chapelle des Bien-faiteurs*.

NOTE. — Depuis l'envoi de ce mémoire, nous avons retrouvé deux fragments du marbre funéraire de Nicolas

Langlois. Entier, ce marbre avait 0^m 53 de largeur et environ 0^m 56 de hauteur. L'inscription en est tellement mutilée qu'on ne saurait la restituer avec certitude. Nous essayons seulement de la compléter à l'aide des renseignements que nous fournit l'histoire locale. Nos conjectures sont enfermées entre crochets.

Cy gist Messire Nicolas Langlois chevalier
 [con]seiller d'estat ordinaire en tous les
 [conseils] du Roy et direction de ses finances,
 [premier pré]sident en sa chambre des comptes
 [de Normandie] seigneur de Mauteville, Flamantville
 [Le Gal Pelletot r]ichebourg. Hautot, les Belles
 [Canteleu Longuet]uit, St-Aubin la Tourelle des
 [. chasteau s]ohier, Mentade, Rebulletot
 [Bracquemont Allard Esc]ures, Bapaume les
 [Mesnils Sainte-Barbe Ber]on Escardanville
 [baron de la croix etc. lequel] après avoir
 [toujours merite la reputation d'h]omme de bien
 [fidele aux devoirs qu'il eut a r]endre aux Roys
 [de France Henri trois Hen]ri quatre et
 [Louis treize sous qui il rempli]t divers employs
 [dans les finances les] ambassades et
 [la magistrature ou il fut p]remier président
 [en la chambre des comptes] de normandie
 [pendant cinquante] sept ans mourut
 [a Rouen le 9^e avril mil six cent] quaran[te et un]
 [Priez Dieu pour luy]

La Commission charge son secrétaire de transmettre à M. le curé-doyen de Motteville l'expression de ses remerciements.

Rouen. — Emplacement du jeu de paume des Bracques. — M. Bouquet obtient la parole pour une communication destinée à préciser l'emplacement du jeu de paume des Bracques.

*L'emplacement du jeu de paume des Bracques
rue du Vieux-Palais et rue Saint-Eloi*

Dans une de ses intéressantes communications, celle du 28 février 1884, notre honorable Vice-Président nous a donné des détails nouveaux sur le Jeu de paume des Bracques, en révélant qu'il était « borné d'un côté, les Filles-Dieu dudict Rouen. » Et puis, complétant ce détail, une autre communication, faite dans la Société des Bibliophiles normands, séance du 7 mai 1885, a prouvé que « Madeleine Bejar, comédienne », quand elle vint à Rouen, avec la troupe de Molière, en 1658, « était logée au Jeu de paulme des Bracques », fait resté jusqu'alors à l'état de simple probabilité.

Aujourd'hui, une visite des lieux, en compagnie de M. de Beaurepaire, nous permet de fournir quelques renseignements sur l'emplacement de ce jeu de paume, devenu célèbre par la présence de Molière et de sa troupe.

On savait que l'église du ci-devant monastère des Filles-Dieu, transformée en magasin depuis 1792 jusqu'à nos jours, se trouvait au bas de la rue du Vieux-Palais, à gauche en descendant, presque en face de la rue Racine. M. de Beaurepaire et moi, nous nous souvenons l'avoir vue, avant qu'elle ne fût remplacée par des magasins construits en briques rouges.

Partant de ce point, nous avons constaté qu'un vide assez considérable se trouvait entre ces magasins et l'hôtel de l'état-major du troisième corps d'armée, au n° 4. On a construit, sur cet emplacement, une première maison, portant le n° 6, assez éloignée de la rue, et une seconde maison, portant le n° 8, un peu plus voisine de l'alignement de la rue du Vieux-Palais. Ces deux maisons sont habitées par des négociants en huiles et en denrées coloniales. Une longue allée conduit à la maison n° 6, et le mur qui forme cette allée, du côté de l'hôtel de l'état-major, est une ancienne construction, en pierres de taille

fort solides, qui paraît un reste du Jeu de paume des Bracques.

M. de Beaurepaire nous ayant appris, dans sa communication ci-dessus (p. 338 du *Bulletin*, 1884), que « l'entrée et la sortie des jeux se faisait, non par la rue du Vieux-Palais, mais par la rue Saint-Eloi », j'ai tâché de retrouver l'endroit où était cette entrée, et, avec les indications de M. Gosselin, qui habite maintenant la maison n° 6 de la rue du Vieux-Palais, j'ai appris que la maison de la rue Saint-Eloi, adossée à la sienne, était celle qu'habitent MM. Boulay et Ernie, et qui porte actuellement le n° 49 ; c'est un bel hôtel bâti sur l'endroit qui donnait accès au Jeu de paume des Bracques.

Devant cette entrée se passa un fait, dont la révélation est due à M. Gosselin, archiviste de la cour d'appel. On lit, dans un registre de la chambre criminelle du bailliage de Rouen, à la date du 14 juin 1658 : « Les comédiens jouant *aux Bracques* furent attaqués, le 6 juin, par une bande de valets qui vouloient entrer malgré les ordonnances de la police, et ces comédiens ayant voulu repousser la bande, l'un d'eux, nommé La Rivière, fut blessé d'un coup d'épée ». (Archives du Palais-de-Justice de Rouen.)

On sait donc aujourd'hui, grâce à la découverte de M. de Beaurepaire, l'emplacement où se trouvait le Jeu de paume des Bracques, et on a la preuve qu'en 1658 il fut occupé par la troupe de Molière.

Il n'en reste plus que le souvenir, comme de l'église des Filles-Dieu, sa voisine. Aussi est-il utile de rappeler sur cette église quelques détails fournis par M. E. de la Quérière dans sa *Description des Maisons de Rouen* : « L'église du ci-devant monastère des Filles-Dieu est petite et basse, sans aucune décoration intérieure ni extérieure.

» Les arceaux de la voussure ogive de la porte d'entrée reposent sur de petites colonnes dans le goût du quatorzième siècle.

» On voit à côté, en descendant, une autre porte du même temps, mais dont l'arc est surbaissé, ornée de deux petites colonnes ». (Tome I, p. 253.)

Un peu plus tard, M. de la Quèrière ajouta : « Les Filles-Dieu. — Ce prieuré de religieuses chanoinesses de Saint-Augustin était, à son origine, une maison où des filles vertueuses vivaient en commun dans l'observance de règles qu'elles s'étaient prescrites, et qui furent dotées et fondées, puis installées en 1346. C'est, en effet, au style de cette époque que se rapportent l'architecture et les ornements de la petite église de cet ancien monastère, à laquelle on ne voyait pas de clocher ». (T. II, p. 271.)

M. Pelay croit que l'église des *Filles-Dieu* dont il est question dans la notice de M. Bouquet existe encore, mais que ses murailles sont masquées par de nouvelles constructions élevées par MM. Leroux frères. A l'époque où elles étaient encore apparentes, il en a fait faire un dessin dont il veut bien promettre la reproduction pour le portefeuille de la Commission.

Dans la même rue et en face se trouvait autrefois le bureau de la *Loterie royale*.

M. le Président remercie MM. Bouquet et Pelay de leur double communication.

Sotteville. — Ancien couvent des Capucins. — M. Pelay appelle l'attention de la Commission sur l'ancien couvent des Capucins de Sotteville, aujourd'hui transformé en filature, et dont subsiste encore la porte d'entrée, reconnaissable à son fronton décoré du monogramme S. L. dans un triomphe de feuilles de chêne. Notre collègue en promet également le dessin pour le portefeuille de la Commission.

Dernièrement, des fouilles ont amené la découverte

de sépultures en assez grand nombre, trouvées à fleur de terre, et dont l'inhumation avait eu lieu sans cercueils.

M. de Beaurepaire rappelle que c'est dans ce couvent qu'a, assez longtemps, résidé frère Ange de Joyeuse, dont le portrait, suivant M. G. Le Breton, fait partie de la collection de M. Bertet. Ce portrait a été envoyé par lui à l'exposition des portraits historiques, en 1878, et il figure dans le catalogue de cette exposition par M. Henri Jouin.

Notre collègue ajoute qu'en 1691 le général des capucins était un Florentin, et qu'à son arrivée le Conseil de ville députa au-devant de lui les échevins avec un gallon de vin, lui attribuant les honneurs réservés aux grands personnages.

Saint - Georges-de - Boscherville. — *Chemin de ronde.* — M. G. Le Breton s'est occupé du chemin de ronde à créer autour de l'abbaye de Saint-Georges. Il a vu les principaux membres de la Commission : MM. Bruyère, Lasteyrie et Darcel. L'affaire est en bonne voie. La Commission semblerait, toutefois, portée à réclamer pour cette voie d'isolement une largeur plus considérable.

M. de Beaurepaire observe que la délibération de la Commission, à cet égard, a été transmise à M. le Préfet.

La Haye-Malherbe. — M. de Vesly s'est transporté à la Haye-Malherbe et y a vu des débris de constructions anciennes, en quantité considérable, mais dont la date est impossible à fixer. Il y avait toutefois, à *la Haye-Malherbe* et Crasville, un centre de fabrication considérable.

M. Drouet a promis son concours aux recherches qui peuvent rester à faire.

Rouen. — Logis de lord Clarendon en 1674. — M. de Beaurepaire communique, dans les termes suivants, le résultat des recherches qu'il a faites, sur le logis occupé à Rouen, par lord Clarendon, lors de sa retraite en 1674.

Edouard Hyde, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, mourut à Rouen le 7 décembre 1674.

Après avoir habité successivement Montpellier, Moulins, Evreux (1), où le poursuivit la haine implacable de ses ennemis, il était venu s'établir à Rouen, vraisemblablement parce qu'il y trouvait cet avantage d'être à proximité de l'Angleterre, et d'y avoir à sa disposition des moyens faciles de retourner dans sa patrie, aussitôt que son souverain le lui aurait permis.

C'est de Rouen qu'est datée cette lettre touchante que M. Guizot a rapportée dans ses *Etudes biographiques sur la Révolution d'Angleterre* :

« Sept ans étaient jadis le terme assigné par Dieu même à ses jugements les plus rigoureux. Depuis plus de sept ans déjà j'ai supporté avec une entière humilité le poids si lourd du déplaisir du Roi : pourra-t-on me blâmer d'employer le dernier souffle de vie qui me reste à supplier Sa Majesté d'alléger enfin ce fardeau insupportable pour moi. Puisqu'il n'est au pouvoir de personne d'écarter longtemps la mort de ma tête, ce n'est pas trop de présomption à moi, il me semble, de désigner la place où je voudrais mourir ; et me trouvera-t-on déraisonnable de souhaiter que ce soit dans mon pays et au milieu de mes enfants? »

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. III, p. 111.

Clarendon n'obtint pas la faveur qu'il sollicitait d'une manière si touchante : il lui fallut mourir sur la terre étrangère, dans une maison qu'il tenait à loyer, mais où, du moins, il est permis de le supposer, il reçut de plusieurs de ses compatriotes, résidant à Rouen, les témoignages d'estime et de sympathie que méritaient ses talents, ses travaux et ses longues infortunes.

Cette maison existe encore, et, par une exception assez rare que nous envierions pour les demeures de nos plus célèbres concitoyens, notamment pour celle de Cornille, elle est restée ce qu'elle était et n'a point subi jusqu'à ce jour de réparations compromettantes pour l'art et pour les souvenirs. La rue où elle est située a conservé aussi son caractère de l'ancien temps. Hôtel et rue convenaient à la situation de l'illustre proscrit.

Nous avons été mis sur la voie de cette constatation intéressante par la délibération suivante inscrite au journal des délibérations de l'Hôtel-de-ville de Rouen.

« Du jeudy sixième jour de juin 1674, au bureau, devant MM. Dufour, Tabouret, Le Tellier et Monfreville, conseillers eschevins.

» M. Pellot, premier président en ce parlement, ayant communiqué auxdits sieurs eschevins une lettre que luy avait écrite M. Le Tellier, par laquelle il supplioit mondit sieur le premier président d'interposer son autorité affin de faire fluer dans la maison appartenante à M. Dambrey, conseiller audit parlement, et tenue à louage par M. le comte de Clarendon, chancelier d'Angleterre, une fontaine estant dans le jardin de ladite maison, il a esté arrêté que ladite lettre sera registrée ès registres de la Ville, et pour aucunement satisfaire au désir de mesdits sieurs Le Tellier et premier president, il a esté enjoint à M^e Louis Le Carpentier, maître des ouvrages, de faire travailler incessamment à faire fluer ladite fontaine dans la grosseur qu'elle avoit cy-devant, et ce pendant le temps que demeurera mondit sieur Clarendon en ladite maison,

lequel temps passé, sera ladite fontaine coupée et remise en l'état quelle est à present. »

« Monsieur, le Roy ayant eu bien agréable de permettre à monsieur le comte de Clarendon, chancelier d'Angleterre, de demeurer en tel lieu du royaume qu'il voudra en suite du consentement que a donné le Roy de la Grande-Bretagne, ledit sieur chancelier a choisi pour son séjour la ville de Rouen et y a loué pour cet effet une maison, et comme le jardin de ceste maison estoit cy-devant décoré d'une pièce d'eau, j'ai esté prié de m'employer auprès de vous, Monsieur, pour interposer votre autorité afin de l'y faire remettre. C'est la grâce que je prends la liberté de vous demander, de laquelle je vous seray très obligé. Et si j'ay occasion de m'en revenger, je vous feray connoistre que je suis, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur— Le Tellier. Et à costé : à Chaville, le xi^e juin 1674, et au-dessous : M. Pellot. »

L'hôtel en question est situé paroisse Saint-Maclou, rue Damiette, n^o 30, au bout d'une longue allée, entre cour et jardin.

Il est ainsi désigné dans le compte de la paroisse Saint-Maclou, de Noël 1672 à Noël 1673 :

« De M. M^e Henry Dambray (1), conseiller en la cour, fils et héritier de feu M. Dambray, vivant aussi conseiller en la cour, représentant M^e Guillaume Le Fieu au droit de Pierre Dufour, la somme de 30 sous pour l'année

(1) Henri Dambray, écuyer, conseiller au parlement, fils et héritier de Henri Dambray, sieur de Montigny, conseiller au parlement, est indiqué comme domicilié en la paroisse Saint-Maclou, rue Damiette, dans un acte du tabellionage de Rouen, du dernier juillet 1671 (Minutes de Borel). Le même est indiqué comme domicilié sur la paroisse Saint-Lô, dans un acte du tabellionage de Rouen du 26 nov. 1674 (Minutes de Maubert).

escheue à Noël 1673 sur la maison où il est demeurant, seize, rue de la Miette, autrement l'Hostel des Presses (1), bournée d'un costé Pierre de la Follie, représentant Jean et Jacques Dupin, d'autre costé ledit sieur Dambray, représentant M^e Robert de Bonnevin, sieur de Galleville et l'hostel des Deux-Amants; d'un bout par derrière le grand cimetièrre de Saint-Maclou, d'aulture bout ladite rue, jouxte les lettres de la fondation d'icelle rente fontière, faicte par Estienne Dufour, passées au tabellionage de Rouen, le 21 octobre 1448, revalidée par ledit sieur Dambray le 9^e janvier 1646. »

En parcourant les comptes de la paroisse Saint-Maclou, à l'article qui concerne cette rente de 30 sous, il est aisé d'établir la liste des propriétaires de l'Hôtel des Presses, et de déterminer, au moins approximativement, la date des mutations.

Le compte, de Noël 1673 à Noël 1674, manque malheureusement. Il est à croire qu'il nous eût donné le nom de Clarendon comme nom de locataire.

Le compte de Noël 1674 à Noël 1675 nous montre comme propriétaire de l'Hôtel des Presses M. Dambray, comme locataire M. Poërier d'Amfreville, président en la cour.

Vers 1694, l'Hôtel des Presses devint la propriété de M. Turgis, marchand de Rouen, qui conserve pour locataire M. Poerier d'Imfreville.

Vers 1729, M. Turgis vendit cet hôtel à M. Godefroy de Senneville (2), dont les représentants l'occupaient encore à la Révolution, et qui est arrivé par eux à la famille de Pommereux.

(1) Hôtel des Presses, rue Damiette, cité dès 1446.

(2) Un membre de cette famille, Charles-David Godefroy, chevalier, sieur de Senneville, Cressanville, la Poterie, Daubeuf et Vertot, l'un des gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi, habitait la rue de l'École le 12 octobre 1772.

Connu au XVIII^e siècle sous le nom d'Hôtel de M. Godefroy de Senneville, il l'est actuellement sous le nom de ses derniers propriétaires, Hôtel de M. de Pommereux, ou Hôtel d'Alligre.

A l'époque où Clarendon vint s'établir à Rouen, M. Dambray, qui occupait la rue Damiette en 1672-1673, comme il paraît par les comptes de Saint-Maclou, se transporta dans un hôtel situé rue du Cordier.

Avant d'appartenir aux Dambray, cet hôtel avait été la propriété et la demeure de Guillaume Le Fieu, d'abord trésorier de l'écurie de Catherine de Médicis, plus tard receveur général de la Généralité de Rouen, en dernier lieu, après résignation de son office de receveur général de la Généralité de Rouen, maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Normandie.

Guillaume Le Fieu décéda dans cet hôtel, le 9 novembre 1584, laissant une veuve, Marie Troullart, et une fille, Marie Le Fieu, qui avait épousé Pierre de Couldray, sieur de Freville, secrétaire du Roi.

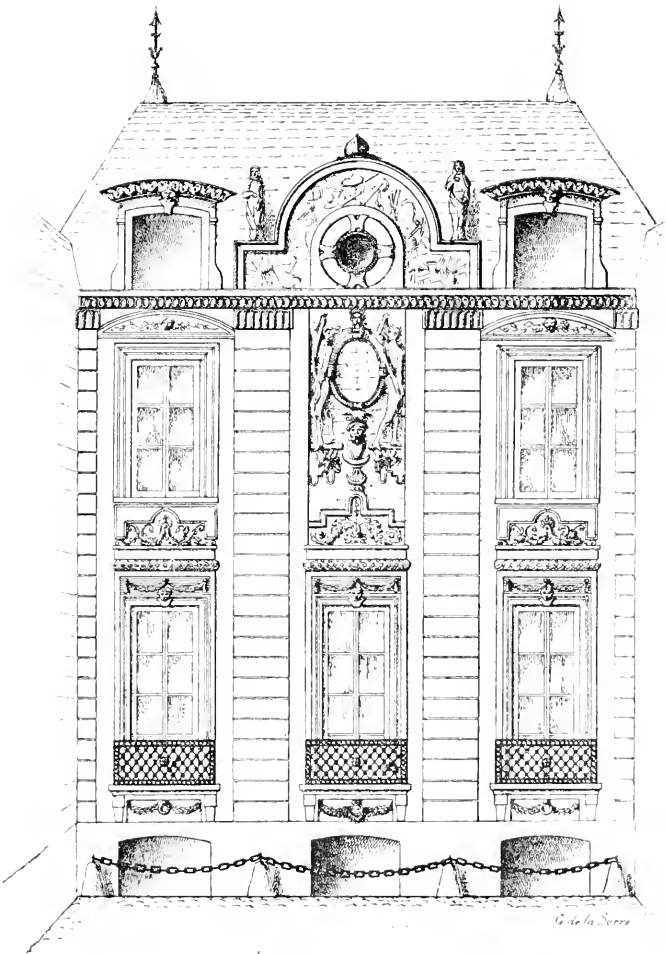
Avant Le Fieu, et dès 1446, cet hôtel appartenait à la famille Dufour, laquelle contribua, plus qu'aucune autre, par ses libéralités, à la décoration de l'église Saint-Maclou.

Un des membres de cette famille avait établi, dans cet hôtel, antérieurement à 1446, des presses qui donnèrent leur nom à l'hôtel, et aussi à la famille qui l'occupait (Hôtel des Presses, Dufour des Presses).

Par ce mot presses, je suis porté à entendre des calendres pour presser et lustrer les étoffes, sans pouvoir dire s'il s'agissait d'une invention récente ou tout simplement d'un établissement mieux organisé et mieux achalandé que les autres.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point aux Dufour, manufacturiers, qu'est due la construction de l'hôtel choisi par Clarendon; mais, suivant toute vraisemblance, à Guillaume Le Fieu, contemporain de Henri III et de Henri IV.

On en jugera, du reste, par le charmant dessin que



FAÇADE DE L'HÔTEL D'ALLIGRE, 30, RUE DAMIETTE A ROUEN

nous sommes heureux de pouvoir joindre à cette notice, et dont nous ne saurions trop remercier notre excellent collègue M. G. de la Serre, conservateur des eaux-et-forêts. Son travail nous dispense d'une description dont l'exactitude eût pu être contestée et appellera plus sûrement l'attention que je n'ai pu le faire dans la note qui précède, sur un édifice trop peu connu, qui à tout point de vue mérite de l'être.

Quelques renseignements intéressants sont fournis par M. G. Le Breton, sur le tableau des *Trois Grâces*, de Raphaël (1), récemment payé 525,000 fr., et l'indication de ses possesseurs successifs : Fabre, de Montpellier; la duchesse Thomas d'Albany, qui l'acheta 6,000 fr.; puis, en 1815, par le célèbre peintre anglais Thomas Lawrence, et lord Dudley.

Rouen. — Portail du prieuré de Saint-Lô. — M. Maillet du Boullay résume les démarches qu'il a faites pour la conservation du portail de l'ancien prieuré de Saint-Lô, dont il avait demandé l'abandon pour le jardin Sainte-Marie; il est aujourd'hui convenu qu'il sera conservé à sa place actuelle.

M. Biochet demande ensuite si la crypte d'Héricourt-en-Caux est classée comme monument historique; après quelques observations sur l'importance et l'état actuel de cette crypte, dont l'ouverture se voit à l'extrémité d'une cour d'auberge qui donne sur la route d'Yvetot à Cany, la question est réservée.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
Comte d'ESTAINOT.

(1) Ce tableau mesure 0^m 18 carrés.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1886

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1886

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, Bouquet, de Glanville, G. Le Breton, Lefort, l'abbé Loth, de Merval, Pelay, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Excusés : MM. Brianchon, d'Estaintot, Félix, Maillet du Boullay, Simon.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, auquel M. Le Breton fait quelques additions.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Rapports sur les Musées et les Ecoles d'art industriel*, en Allemagne, Autriche, Italie et Russie, par

M. Marius Vachon; Paris, 1885, gr. in-4°; — *Third annual Report of the Bureau of Ethnology*, etc., Washington, 1884, gr. in-8°; — *Mémoires de la Société archéol. et histor. de l'Orléanais*, vol. XX, in-8°, atlas in-4°, et Bulletin, vol. VIII, n° 125; — *Société d'hist., d'archéol. et de litt. de Beaune*, Mémoires, 1884; — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1884; — *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1884; — *Société industrielle d'Elbeuf*, 1885; — *Société archéol. de Bordeaux*, mars 1882; — *Bulletin histor. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, année XXXIV, livr. 136; — *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, vol. II, nos 32-33; — *Bulletin trimestriel de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer*, vol. IV, n° 3, juillet-septembre 1885.

M. Gouellain présente également un mémoire sur les *Fontaines de Périgueux* (Périgueux, 1886, in-8°), au nom de son auteur, M. Michel Hardy. La Commission accueille avec un intérêt particulier cette œuvre de notre excellent correspondant, et charge M. Gouellain de lui en témoigner toute sa gratitude.

Hôtel de la rue Damiette. Dessin. — Elle vote également des remerciements à notre collègue, M. de la Serre, qui offre au portefeuille de la Commission, par les mains de M. le Président, un dessin de l'hôtel de la rue Damiette, dont il a été question dans une des précédentes séances. A cette occasion, MM. de Beaurepaire, de Merval et Gouellain énumèrent les possesseurs les plus notables de cette demeure.

Chapelle des Filles-Dieu. — M. P. Baudry fait passer sous les yeux de ses collègues un dessin de la

chapelle des Filles-Dieu, esquissé jadis par un amateur, M. A. Sarrazin.

Démolition de Bonne-Nouvelle. — M. le Président s'enquiert auprès de M. P. Baudry des détails intéressants qu'il peut avoir à fournir sur la démolition de l'abbaye de Bonne-Nouvelle et les découvertes qui ont pu en résulter.

Notre confrère s'excuse de n'avoir pu suivre ces travaux avec toute l'assiduité désirable. D'ailleurs, l'attention des officiers du Génie est éveillée, et ne laisserait pas inaperçus les incidents notables qui viendraient à se produire. Ils ont déjà levé plusieurs dessins, et M. Baudry croit pouvoir annoncer un résumé sur l'ensemble de cette destruction lorsqu'elle sera terminée. Il se félicite, en attendant, d'avoir vu entrer au musée, par les soins de M. Maillet du Boullay, quelques débris auxquels il avait offert une hospitalité provisoire.

Tour de Beurre à la Cathédrale. — M. Bouquet obtient la parole pour raconter une exploration qu'il lui a été donné de faire dans la tour de Beurre. Cette partie de la Métropole est dans un état déplorable. Les importantes sculptures en pierre, qui décorent une claire-voie, se désagrègent sous l'action du temps. Il en tombe presque tous les mois des fragments considérables qui ne sont point projetés, fort heureusement, sur la voie publique. L'aspect de cette tour, à peu près vide jusqu'au-dessus des voûtes de la chapelle Saint-Etienne, ressemble assez à un gouffre béant.

M. Bouquet a demandé si la conservation de cette partie de l'édifice est tout au moins confiée à quelqu'un : il a été répondu que ce soin regarde spécialement l'ar-

chitecte diocésain. Notre collègue croit utile d'entrer dans ces explications et de prendre date afin de dégager la responsabilité de la Commission des suites ultérieures d'un tel délabrement (1).

L'ancien jubé de Caudebec-en-Caux. — Sous ce titre, M. l'abbé Tougard lit le mémoire suivant, que M. l'abbé Sauvage a rédigé pour la Commission :

Dans sa description détaillée de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux (2), M. l'abbé Cochet rappelle qu'au-dessus du jubé « s'élevait autrefois un crucifix singulier et » peut-être unique. Ce n'était ni la sainte Vierge, ni saint » Jean l'Évangéliste, ni la Madeleine qui se tenaient au » pied de la croix, comme dans presque toutes les autres » églises : c'était Adam, le père du genre humain, un » genou à terre, sans autre vêtement qu'une ceinture de » feuilles de vigne, et tenant de la main droite une coupe » dans laquelle il recevait le sang qui tombait des plaies » du Sauveur.

» Sur le fronton de ce chef-d'œuvre, on lisait ces » paroles de l'Ange : *Ave, Maria, gratia plena, Dominus » tecum* (3). »

Rien de tout cela n'existe plus; et, malgré les traces de raccord parfaitement visibles à la base des deux piliers placés à l'entrée du chœur, le souvenir même du jubé se serait sans doute perdu, sans le soin pieux avec lequel le vénérable abbé Miette, premier curé de Caudebec après la Révolution (4), s'appliqua à recueillir et à consigner par

(1) Dans la communication du même membre insérée à la page 90 de ce volume, au lieu de *Auch* il faut lire *Auet*. — (*Note du Secrétaire*).

(2) *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, première édition (1852), tome I, pp. 30-31.

(3) *Ibid.*, p. 30.

(4) Né à Hauville, près Routot (Eure), en 1742, Pierre-Fran-

écrit tout ce qu'il savait du passé de son admirable église.

On n'avait aucune donnée ni sur la valeur artistique de la clôture du chœur, ni sur son style, ni sur son âge, lorsque des travaux entrepris en 1870 pour la restauration de la chapelle absidale, dite la Grande chapelle ou

çois Miette fut vicaire à Caudebec de 1768 à 1772, puis curé de Cléville-en-Caux, d'où il passa en Angleterre en 1792. De retour dans sa cure dès qu'il lui fut possible, il y resta jusqu'en 1801, et fut, lors du Concordat, promu à celle de Caudebec où il rétablit toutes choses sur le même pied où il les avait vues au temps de son vicariat. Caudebec lui doit le maintien de plusieurs usages liturgiques particuliers à cette église et pour la plupart respectables par leur haute antiquité; tels que la sonnerie solennelle de minuit la veille de Pâques, et le chant du répons *Viri Galilæi* à la galerie du clocher le jour de l'Ascension, etc.

Atteint de surdité, M. Miette se démit, en septembre 1813, de la cure de Caudebec et devint chapelain de M^{me} de Nagu, au château de la Mailleraye : il mourut en 18.. (Notes de M. l'abbé Lozay, ancien vicaire de Caudebec, curé d'Heugleville-sur-Scie.)

Occupant utilement les loisirs de sa retraite à des recherches curieuses sur les coutumes du moyen âge et surtout sur l'histoire de sa chère ville de Caudebec, M. Miette a laissé plusieurs excellents ouvrages qui n'ont point été imprimés. Le principal, sous ce titre modeste qui tient bien plus qu'il ne promet : *Quelques antiquités civiles et ecclésiastiques de la ville de Caudebec*, est la meilleure histoire de cette ville qui ait été jusqu'ici rédigée; tous ceux qui depuis M. Miette ont écrit sur le même sujet y ont puisé à pleines mains, en oubliant trop souvent de le dire. Il en existe un certain nombre de copies plus ou moins complètes, les unes de la main de l'auteur, les autres de celle de son vénérable ami, M. Lesage; la ville de Rouen en a deux dans sa riche bibliothèque : l'une dans le fonds Coquebert de Montbret, n^o 25; l'autre dans l'ancien fonds Manuscrits de Normandie, n^o 276. — Cf. Ed. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, tome II, p. 309, et *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie*, pp. 114 et 139; Th. Lebreton, *Biographie normande*, t. III, pp. 80-81.

chapelle de Notre-Dame, amenèrent la découverte de nombreux fragments de sculpture, parmi lesquels deux pierres longues et plates, utilisées comme dallage, provenaient évidemment de la galerie supérieure, ou balustrade, du jubé (1).

Délicatement sculptés en bas-relief, ces deux débris, conservés aujourd'hui dans l'ancienne chambre des archives de l'église Notre-Dame, transformée en musée local (2), offrent une série d'arcatures ogivales de la dernière période gothique, formant autant de panneaux ornés chacun d'un sujet différent. Ici une reine-marguerite avec ses fleurs épanouies, là les feuilles déchiquetées de l'acanthé et du chardon, puis des vignes chargées de pampres et des branches d'arbre dans lesquelles se jouent des singes ou des oiseaux; ailleurs d'élégantes fleurs de lis accompagnées de mouchetures d'hermine, le bourdon du pèlerin joint aux pétoncles ou coquilles de Saint-Jacques, enfin une N couronnée et des SS entrelacées, dont on a pu croire quelque temps l'interprétation impossible.

Et pourtant la clef de l'énigme était fournie par le style même de ces fragments mutilés. Ils appartiennent, avon-nous dit, à la dernière période gothique, et, tandis que l'abondance et le fini des détails accusent déjà le xvi^e siècle, la forme des arcatures reste pleinement ogivale: or, à

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1870, p. 62. L'expression *tabernacle du jubé*, employée en cet endroit, est absolument impropre; le mot *embase* (*ibid.* 1873, p. 33) ne s'applique pas mieux aux parties photographiées par le regretté docteur Guérault. (Albums de la Commission; séances du 27 novembre 1872 et du 27 février 1873.)

(2) On y dépose principalement les objets hors d'usage ayant servi à l'exercice du culte; quelques-uns sont intéressants, et il serait à souhaiter que nombre de grandes églises imitassent ce bon exemple. Que d'objets pouvant servir soit à l'histoire de Paris, soit à celle de la liturgie, échapperaient ainsi d'abord à la profanation et ensuite à la destruction!

Caudebec-en-Caux, l'ogive disparaît entièrement des détails d'ornementation à partir de 1525 (1).

Précisément à cette époque, la cure a pour titulaire un homme des plus remarquables, dont le nom commence par cette N dont nous cherchons la signification. De 1515 à 1553, le curé de Caudebec est maître Robert Nagerel (2), docteur en médecine, chanoine de l'église Métropolitaine de Rouen, archidiacre du Vexin normand (3), parent des cardinaux d'Amboise, et si dévoué à leur personne qu'il ne les voulut pas quitter, même pour l'évêché de Vence (4).

Doué d'une fortune considérable qu'explique sa parenté, d'une générosité insigne dont les archives du Chapitre ont conservé le souvenir (5), Robert Nagerel ne put manquer de s'associer dans une large part aux travaux d'embellissement qui de son temps s'accomplissaient dans l'église de Caudebec.

La belle flèche ou *Tiare* de pierre, si heureusement reconstruite de nos jours, était sans doute terminée ou tout au moins bien près de l'être, au temps où il prit pos-

(1) Elle se maintient seulement dans les grandes lignes d'architecture, telles que l'ouverture des chapelles, les grandes baies de leurs fenêtres et de celles du *clerestory*, et les arceaux du grand portail; mais elle est associée au cintre surbaissé dans le *triforium* des deux dernières travées, et dans les parties supérieures de la façade occidentale.

(2) Archives de l'église de Caudebec; notes de M. l'abbé Lozay, ancien vicaire de la paroisse.

(3) Dom POMMERAYE, *Histoire de l'église Cathédrale de Rouen*, pp. 393-394.

(4) *Ibid.*, p. 394.

(5) *Ibid.*, pp. 74, 603, 672. — Cf. Ch. DE BEAUREPAIRE, *Notes sur les Anciens reliquaires de la Cathédrale de Rouen* dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1880, p. 37, et *Notes historiques et archéologiques*, tome I, p. 159.

session; mais c'est sous lui que l'édifice s'allongea de deux travées, d'un style différent des autres quoique assez bien raccordées; alors aussi fut commencée la construction du grand portail dont les *trois cent trente-trois statues*, toutes brillantes encore de la fraîche empreinte du ciseau, devaient si tôt être décapitées et mutilées honteusement par le fer iconoclaste des calvinistes en fureur.

A ce temps encore se rattachent les admirables verrières, datées ou non datées, de la Cène et de la Procession du Sacre (1530), de la Femme adultère et de la Samaritaine (1532), de l'Adoration des Mages, du Passage de la Mer Rouge et de la Manne tombant du ciel (1534); probablement aussi de l'arbre de Jessé, malgré des détails plus modernes.

A l'année 1539 M. l'abbé Cochet, suivant en cela ses guides ordinaires, M. Miette et M. Lesage, attribue la tribune de l'orgue, qui n'a rien de gothique ni même de religieux, et qui appartient tout entière au style profane des châteaux de la renaissance italienne.

Pour nous, la masse du jubé, à en juger par ses débris, se rapporte à la période comprise entre l'achèvement de la tiare (commencée, dit un chroniqueur, en 1491 (1) et finie peu après 1500), et l'élévation du portail, qui, comme nous l'avons dit ailleurs (2), date environ de 1523 : le jubé se rattacherait donc aux premières années de la cure de Robert Nagerel et serait de peu antérieur au voyage qu'il fit à Rome en compagnie de Georges II d'Amboise. Cet élégant édicule existait par conséquent depuis moins d'un

(1) « *Turris beate marie de calido becco hoc anno incepta est et perfecta,* » disent les annales inédites de l'abbaye de Saint-Wandrille (Bibl. nation. de Paris, manuscrit latin 12.780. fol. 107 verso); les mots *et perfecta*, ajoutés après coup, sont de la même écriture que la fin de cette chronique, qui s'arrête juste en 1500.

(2) *Description historique et archéologique de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux*, pp. 15-16 et 27.

demi-siècle, lorsqu'il subit comme l'édifice entier les atteintes du vandalisme.

On lit sur une des pierres de l'église de Caudebec :

« La desola[ui]on de ceste égl[is]e fu[t] le 12^e jo[u]r de
» may 1562 (1). »

Un des vitraux du monument rappelle le même fait en termes plus explicites :

Par les troubles

En l'an cinq cens soixante et deulx,
Douzième de may, ce me semble,
Furent destruiets, nouveaulx et vieulx
Meubles et [vi]tres tout ensemble.

Mays le bon Dieu qui tout rassemble
A faict quen lan soixante et six
Des deniers ramasses ensemble
Du thesor ont este rassis (2).

A Robert Nagerel avait alors succédé Jean Nagerel, son neveu, héritier de sa cure comme de sa prébende et de son archidiaconé (3), connu par une *Description géographique du pays et duché de Normandie*, jointe par Martin le Mégissier aux chroniques de cette province (4). Dom Pommeraye a fait ressortir son attitude énergique lors des troubles et du pillage de l'église Métropolitaine (5), qui

(1) *Description historique et archéologique de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux*, pp. 58-61.

(2) *Ibid.*, p. 193.

(3) *Hist. de l'église Cathédrale*, p. 394.

(4) Ed. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, tome I, p. 42; et tome II, p. 335.

(5) *Hist. de l'église Cathédrale*, pp. 108, 109, 123. Cette dernière devrait être paginée 113; l'erreur de pagination se continue jusqu'au bout du volume.

s'effectuait en même temps que la *désolation* de l'église de Caudebec.

Les habitants de cette ville, nous dit un auteur protestant, « ne voullioient point que les idoles de leur eglise » fussent abatus (1) » ; aussi s'empressèrent-ils, sitôt leur délivrance, d'employer toutes leurs ressources à relever les saintes images. Outre la curieuse inscription que nous venons de reproduire, nous en avons pour garants les comptes de la Fabrique, spécialement celui de l'année administrative 1564-1565 (2) où se trouve le devis de restauration du jubé.

Ce devis, très détaillé, complète et rectifie à la fois la description de M. l'abbé Cochet. Il confirme l'existence, au pied de la croix, d'« ung Adam tenant ladite croix de » la main senestre et de la dextre ung calice » ; mais il affirme en même temps la présence des statues de la Vierge et de saint Jean, en ajoutant beaucoup d'autres détails qui, rapprochés des fragments conservés au presbytère et chez M. de Caumont, permettraient, croyons-nous, à un architecte habile de reconstituer, non seulement l'aspect général du jubé, mais à peu près tous ses détails. C'est ce qui nous a engagé à transcrire en entier cette pièce pour l'offrir à la Commission.

Devis de restauration du jubé de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux à la suite des troubles de 1562.

« Je Christophle Bérenger, maitre machon et ymaginier de pierre et de boys, demeurant en la paroisse Saint

(1) *Journal d'un Bourgeois de Rouen*, cité par A. Pottier dans la *Revue rétrospective normande*, p. 10.

(2) Les comptes des trésoriers commençaient à la Saint-Michel. La précieuse série de registres qui nous a conservé ceux de l'église de Caudebec ne remonte malheureusement qu'à 1545, mais elle offre peu de lacunes à partir de cette époque.

Pierre de Manneville (1), congnoys et confesse aver fait marche avecques maitre Sébastien (2) de Milleville, viconte de Maullevrier, Jehan Folloppe, Gabriel Du Bosc et Guillaume Fouard, thesauriers de lesglise Notre Dame de Caudebec, par lequel marche je me suys submys et oblige, submectz et oblige de bien et deument réparer et refaire, de pierre bonne et loyalle, le deuant du pulpitre du coeur de ladite église, et gymberges (3), arcades, candelabres et vazes, de la forme, proportion, façon et manière que est porté sur le portraict qu'il m'a esté montré par lesdits thesauriers : outre lequel portrect sera adjousté aux deulx boutz chacun ung candelabre aussy de pierre, et, vers la porte du Marché, deulx amortissemens de pierre; le tout de semblable ouvrage dudit pulpitre et façon correspondante. Et davantage me suys submys et obligé faire une croix a quatre carres, et ymaige de crucifix y athaché, de haulter ledit ymage de cinq piedz à toyse por le moins; au pied de la croix ung Adam tenant ladite croix de la main senestre, et de la dextre ung calixe; avec deulx petits anges de deulx piedz de long, l'ung tenant la colonne (4) et l'autre la couronne d'espines; avec deulx ymaiges, l'ung de la Vierge Marie et l'autre de saint Jehan, de bonne grandeur, pour assoir sur deulx gymberges aux costéz d'icelle croix, le tout de boys et suyvant ledit portraict; avec ce faire soubz le pied d'icelle croix un pélicamp, et sur le derrière, vers le coeur, deux aigles

(1) Arrondissement de Rouen, canton du Grand-Couronne.

(2) S'il n'était plus que probable que les débris subsistants du jubé appartiennent à la construction première, et non pas à la restauration, on pourrait voir dans ce prénom l'explication des SS entrelacées jointes à l'N couronné.

(3) *Gymberges* ou *gimberges*. Ce mot nous semble désigner ces espèces de piédestaux par lesquels se terminent souvent les frontons, aiguilles et pinacles des monuments du dernier style gothique.

(4) La *colonne* de la flagellation.

en façon de lieutrain. En oultre, réparer et reffere l'ymaige sainte Anne (1) et l'ymage de la Notre-Dame et son filz, qui est au portail de ladite esglise (2). Le tout à mes propres coustz et despens, sans que lesdits thésauriers soient tenus querre aucune chose, fors et réservé le fer et le plomb et le port de la pierre depuys le quay jusques a l'église. Le tout moyennant la somme de deulx centz livres tournois et deulx escus de vin, que lesdits thésauriers, en ladite quallité, se sont submys payer audit Bérenger, au fort que la besongne se fera (3). Avec ce, bailler une chambre avec ung liet, qu'ilz me bailleront pour me loger durant le temps de ladite manœuvre (4), qui sera pour le plus jusques à Noël prochain venant. Dans lequel temps je m'oblige, suyvant la promesse et obligation cy dessus, à la charge de bonne et deue visation (5). Et m'a esté payé par avance, par les mains desdits thésaurier, la somme de trente deux livres six solz. Faict le douziesme de Juing V^{cc} Lxv; présentes discrete personnes maitre

(1) Cette image existe encore dans la chapelle du Saint-Sépulcre; mais elle a été victime d'un barbouillage désolant qui ne permet pas aujourd'hui d'en estimer la valeur. Nous l'avons vue longtemps contre le pilier du chœur le plus voisin de la porte du Marché.

(2) La statue de la sainte Vierge avec son fils, placée jadis contre le pilier du chœur le plus voisin de la porte du Nord, est, si nous ne nous trompons, celle qu'on voit aujourd'hui contre la porte du Marché à l'intérieur de l'église; elle passe pour provenir d'une des portes de la ville (la porte de Maulévrier), qui toutes étaient surmontées d'une image de Notre-Dame.

Celle qui est à l'extérieur, sous le porche du Marché, paraît peu faite pour la place qu'elle occupe; nous la croyons rapportée depuis la Révolution.

(3) Le premier paiement eut lieu le 31 aoust 1565; le dernier le 22 mars 1565 (v. st.).

(4) *Manœuvre* est ici pour *main-d'œuvre*.

(5) *Visation* pour *visitation*, c'est-à-dire examen par des juges compétents.

pose de la réputation et une habileté reconnues. Mais si nous sommes convaincu du mérite de cet artiste, nous pouvons constater, hélas ! par des détails trop significatifs, que ses travaux ne l'enrichissaient guère. Il stipule dans son traité qu'on lui avancera une somme considérable, équivalant probablement au prix de la pierre et du bois nécessaires pour sa « manœuvre » ; puis on devra le payer « au fort (au fur et à mesure) que la besogne se » fera » ; et en effet, la besogne achevée, c'est à peine s'il lui reste quelque chose à recevoir. Ces paiements multipliés ont lieu, soit entre ses mains, soit en celles de son fils Estienne, qui a signé ses quittances d'une marque bizarre et peu intelligible dont l'irrégularité accuse une main peu familière avec la plume ou le crayon.

Pour Jehan le Masurier, « menuysier », auteur du « pourtraict » qui sert de base au devis, M. l'abbé Cochet avance qu'il était également sculpteur. Il résidait sans doute à Caudebec et travailla plusieurs fois pour l'église, mais nous ne connaissons de lui aucun ouvrage artistique (1). Avait-il conçu de lui-même le plan du jubé restauré ? ou seulement la disposition des accessoires portés sur son dessin ? Celui-ci au contraire n'était-il qu'une reproduction de l'état de choses antérieur aux ravages des huguenots ? C'est ce que nous ne saurions dire en l'absence d'autre document ; toutefois le prix assez élevé auquel les trésoriers estiment le travail réclamé par eux pour les archives de la Fabrique, indique mieux qu'une ébauche et plus qu'une simple copie. Malheureusement ce « pourtrect », qu'il serait si intéressant de retrouver aujourd'hui, n'est pas « demeuré au trésor », puisque les recherches patientes du laborieux M. Lesage, au commencement de ce siècle, ne l'y ont pas fait découvrir.

(1) Peut-on ranger dans cette catégorie « une table de noyer » qu'on mettait devant l'église pour faire la quête » en 1545 ? L'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 7.

Caudebec. — Musée local. — La lecture du mémoire précédent amène M. l'abbé Tougard à entretenir la Commission du petit musée archéologique, installé dans la mairie de Caudebec, sur l'initiative de notre confrère, M. Biochet. M. Brianchon a déjà signalé avec éloge cette intéressante collection : ce n'était que justice. Les pièces, déjà nombreuses et bien choisies, sont groupées dans un aménagement habile. Il serait bien à souhaiter que cet exemple trouvât dans notre département une vingtaine d'imitateurs dans nos chefs-lieux de canton et autres centres historiques.

M. le Président pense que la Commission voudra remercier M. l'abbé Sauvage de son intéressant mémoire. Le sang du Sauveur recueilli par Adam est une particularité curieuse : car les traditions artistiques confient ordinairement ce ministère à des anges. Quant au second Nagerel, sa conduite pendant les troubles religieux ne fut pas aussi héroïque qu'on l'a représentée. Les registres capitulaires donnent à entendre qu'il fut soupçonné d'huguenotisme, d'autant qu'un certain nombre de membres de sa famille avaient embrassé la Réforme. Enfin, Le Mazurier doit être Rouennais de naissance.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Cimetière gallo-romain.
— M. Drouet rappelle que, grâce à M. Gouellain, la Commission a connu le résultat de ses premières fouilles, dont le récit assez défiguré a aussi paru dans une feuille de la localité. Or, le propriétaire du sol a récemment mis au jour deux sépultures, dont le mobilier archéologique est beaucoup plus riche que celles qu'il a pu visiter lui-même. Quoique l'exploration ne soit peut-être pas définitivement complète, il

croît à propos d'en analyser dès maintenant les résultats acquis :

La première sépulture se compose d'une urne commune en terre grise : elle était accompagnée des quatre pièces de verre suivantes :

1° Une boule de verre noir irisé, de 0^m09 de diamètre;
 2° Un petit lacrymatoire de 0^m05 de hauteur;
 3° D'un oiseau (cygne ou paon) en verre bleu. La longueur de l'oiseau du bec à la queue, qui manque, est de 0^m15;

4° D'une fiole en verre blanc de 0^m10 de hauteur; elle est ornée d'un filet en émail blanc enroulé en spirale depuis la base jusqu'au goulot.

Tous ces objets étaient renfermés dans un coffret de bois dont nous avons retrouvé la serrure, un morillon, une poignée, le tout bien conservé. La serrure était fixée avec des clous de bronze à tête bombée, la *bullæ* des anciens.

La seconde sépulture est la plus riche en vases que nous ayons rencontrée; elle ne comptait pas moins d'une vingtaine d'objets, dont dix pièces de verrerie diverse : ce sont des ampoules de verre de couleur variée : nous citerons, entre autres, une petite fiole de verre de 0^m10 de hauteur, imitant un marbre rouge opaque, veiné de jaune.

La céramique, très remarquable, comprend :

1° L'urne cinéraire, en terre rouge, d'une facture élégante;

2° Un vase allongé, dont le pied est brisé, et orné de dessins en relief; il est revêtu d'une couverte métallique jaune;

3° Un entonnoir, orné aussi de dessins en relief, à couverte verdâtre : hauteur, 0^m12; largeur, 0^m00;

4° Un petit vase à couverte jaunâtre dont la panse offre en relief une tête humaine. Le cou figure le pied sur lequel ce vase repose;

5° Une figurine, de 17 centimètres de hauteur, représentant une Vénus; le corps est tatoué de rouelles à plusieurs rayons; le cou est orné d'un collier, peut-être le *torques* gaulois. Ce qui rend cette pièce intéressante, c'est l'inscription suivante figurée en relief au dos de la statuette :

RITXTV SIMO SSVLU A SAVVOT

Nous proposons avec hésitation à nos doctes collègues la lecture suivante :

REXTVSH MOSSVLIA (filia) SA (cravit) v (eneri) VOT (um)

Cette sépulture renfermait encore deux fibules de bronze, quelques perles de pâte de verre bleu côtelées, et un objet indéterminé que nous pensons être un pendant d'oreilles.

M. Drouet fait ensuite circuler les deux pièces capitales de cette fouille, et une discussion approfondie s'engage sur la valeur et les attributions de ces œuvres, entre MM. Drouet, Gouellain et G. Le Breton.

Ce dernier observe que ces sortes de vases sont fort rares et ne se rencontrent guère que sur les rives du Danube et dans nos pays. Le type de la figure qui occupe la panse de l'urne est grec et non romain; enfin la couleur jaunâtre n'est pas moins remarquable, puisque contre 10,000 vases en terre noire, on n'en obtient guère qu'un seul de cette teinte.

Quant à la Vénus, sa matière rappelle bien les produits des fabriques du bassin de l'Allier. Mais M. de Glanville fait observer que l'inscription semble prouver une origine absolument locale. M. Drouet signale à l'appui le sentiment de quelques savants qui ont pensé que le transport des matières premières a permis de confectionner partout toutes sortes d'objets. Conformément à cette opinion, M. Lefort cite des fours de

potier découverts à Sens, d'où l'on a tiré des poteries rouges et de la terre rouge à l'état brut.

Vu l'importance de cette découverte, M. Gouellain propose à la Commission d'émettre le vœu qu'une fouille soit pratiquée aux frais du département, sur les fonds spécialement affectés à cet objet par le Conseil général. M. Drouet serait naturellement chargé de la direction et de la surveillance du travail. Notre confrère hésiterait à s'en charger seul ; mais il pourrait être aidé par MM. G. Le Breton et Gouellain.

Quant à la réalisation pratique de ce vœu, il est décidé, après diverses observations, que M. G. Le Breton s'entendra officieusement dans ce but avec M. Maillet du Boullay.

Vitraux de Saint-Nicaise. — M. le Président fait ensuite passer de main en main deux photographies de vitraux du chœur de l'église Saint-Nicaise, l'un au côté gauche près du jardin du presbytère, l'autre le long de la rue, daté de 1555. Leur auteur primitif est Olivier Tardif, artiste distingué, déjà signalé par M. de Beaurepaire dans sa notice sur le chœur de cette église. Ces vitraux étaient en fort mauvais état, mais viennent d'être renouvelés par la maison Boulanger, grâce à la générosité de M. Maillon. Ils représentent des personnages allégoriques, au-dessous desquels on a jugé bon d'inscrire leurs noms.

RESTAURATION DE VITRAUX A SAINT-NICAISE DE ROUEN

Je crois, Messieurs, de mon devoir, ajoute M. le Président, de vous signaler la restauration, récemment effectuée, de deux grands vitraux du xv^e siècle, qui décorent les bas-côtés de l'église Saint-Nicaise de Rouen.

Vous savez combien ces sortes de travaux exigent de patience, de sagacité, et aussi de désintéressement, des artistes qui en sont chargés. Ce n'est pas, en effet, une petite besogne, que de remettre à leur place des morceaux déplacés par des ouvriers ignorants, de reconnaître ceux qu'un motif d'économie, ou tout simplement la nécessité pressante de fermer une ouverture, ont fait emprunter à d'autres vitraux, de restituer les parties qui font défaut, en s'inspirant du style de l'époque et du goût particulier du verrier primitif. Le public, en général, n'a point égard à des difficultés de cette nature : il réserve ses applaudissements pour les compositions originales, qui souvent demandent moins d'application et occasionnent moins de frais : raison de plus pour que la Commission des Antiquités ne marchande pas ses éloges à ceux qui veulent bien entrer dans ses vues et employer leur talent à la restauration de nos monuments historiques. C'est ce que vient de faire, avec un plein succès, M. Boulanger, peintre-verrier de Rouen, en se conformant scrupuleusement au vœu du Conseil de fabrique et de feu M. le Curé de la paroisse Saint-Nicaise.

En comparant les photographies qui ont été faites des deux vitraux en question, avant et après la restauration, il vous sera aisé, Messieurs, de vous rendre compte du mérite de l'œuvre. L'un, celui du bas-côté droit, porte la date de 1555, en chiffres arabes. Il n'est pas douteux que l'autre, qui lui répond, et qui est au bas-côté gauche, ne soit de la même époque, bien qu'il ne soit pas prouvé qu'il soit de la même main.

Le premier vitrail présente trois grandes figures : un évêque, accompagné de deux anges tenant des flambeaux, et, vers le bas, deux enfants ; — une femme assise qui paraît tenir dans la main un rouleau ; — une autre femme accompagnée d'une ancre, d'une ruche, d'une cage, et au-dessus de laquelle, dans un médaillon, on a figuré un vaisseau voguant sur la mer.

Le second vitrail présente trois figures de femmes debout. L'une a la tête couverte d'un voile ; elle s'incline dans l'attitude de la prière, et tient dans ses mains jointes un chapelet. Celle du milieu élève de la main droite une horloge qu'elle paraît consulter, tandis que, de l'autre, elle presse sur son cœur un mors, symbole de la retenue dans les paroles et dans la conduite. La troisième, remarquable entre toutes par la noblesse et par la pureté de son expression, a le front ceint d'une couronne, et sa main gauche porte un rameau de lis, double symbole de la victoire remportée sur les passions et de l'innocence, conservée ou reconquise. Il n'y avait pas d'inscriptions au-dessous de ces figures. M. Boulanger s'est cru fondé à nommer les vertus que les emblèmes sont censés représenter. Ce sont, au premier vitrail, la Foi, la Charité, l'Espérance; au second, la Mortification, la Tempérance, la Chasteté. Après y avoir réfléchi, j'éprouve, je dois l'avouer, quelques doutes sur la justesse de quelques-unes de ces qualifications. La Charité, s'il faut la reconnaître dans cette figure grave et méditative du premier vitrail, s'éloignerait notablement du type généralement adopté. La Mortification pourrait être tout aussi bien la Pénitence, la Chasteté l'état de Grâce, et la Tempérance la Discrétion, c'est-à-dire trois figures qui s'appliqueraient assez naturellement à la confession, et dont le choix s'expliquerait, comme profession de foi, dans un temps où ce sacrement était battu en brèche par les protestants.

Sur un cartouche au-dessus de la figure du milieu, dans le second vitrail, on lit *Gib*, ce qui pourrait bien être le nom abrégé du peintre-verrier. Or, parmi les noms de verriers que j'ai recueillis, je trouve : Marguerin Giboult ou Guiboult, mentionné, avec Guillaume Le Vieil, autre peintre-verrier, dans un compte de la fabrique de Saint-Sauveur de Rouen, de 1587-1588.

Il n'est pas douteux cependant que, précisément à l'époque où ces vitraux furent composés, Noël Le Tardif

n'ait été employé, comme peintre-verrier, à la décoration de Saint-Nicaise.

Il était fils d'Olivier Le Tardif, comme lui peintre-verrier, et qui paraît avoir joui d'une très grande réputation à Rouen.

Le nom d'Olivier Le Tardif est fréquemment cité dans les comptes de la fabrique de la cathédrale, de 1534 à 1555.

Il est plusieurs fois mentionné comme notable dans les registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, de 1536 à 1550 (1). Il fut délégué par sa paroisse pour répartir, avec les échevins, l'imposition demandée par le Roi, pour la solde des troupes, le 6 mars 1556.

Il demeurait à Rouen, paroisse Saint-Nicolas, rue de la Croix-de-Fer, anciennement rue des Verriers, dans une maison qui avait pour enseigne l'ECU DE VERRE.

Il dut mourir en 1557. Du moins voit-on, dans un compte de la communauté des Carmes de Rouen, qu'on paya, cette année, à ces religieux, une somme de 20 sous, pour leur assistance au convoi de cet artiste : « *De conductu Oliverii Tardif apud Sanctum-Nicolaum, 20 s.* »

Noël Le Tardif fut chargé de plusieurs travaux de réparation de verrières à la cathédrale. Il vivait encore en 1575. Dans un contrat du 13 décembre 1575, il s'intitule vitrier, demeurant en la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, seul fils et héritier de défunt Olivier Le Tardif, en son vivant, demeurant paroisse Saint-Nicolas. Il signe Noël Le Tardif. Sa signature est accompagnée de sa marque, qui représente quatre carrés plus ou moins réguliers, inscrits dans un écusson de fantaisie.

Cuir doré. — Pour satisfaire à une question de M. Lefort, le même membre lit la note suivante sur la fabrication du cuir doré à Rouen :

(1) 22 août 1536, 10 août 1538, 14 nov. 1540, 26 mai 1543, 2 juin 1548, 28 août 1550.

NOTE SUR LE CUIR DORÉ

En 1830, M. E. De la Quérière publia un mémoire intitulé : *Recherches sur le cuir doré, anciennement appelé or basané et description de plusieurs peintures appropriées à ce genre de décor*. Plus tard, en 1841, il revenait sur ce sujet, lorsqu'il eut à s'occuper de tableaux en or basané, qui ornaient autrefois un appartement de l'hôtel Détaucourt, ancien hôtel du Lion-d'Argent, rue de la Grosse-Horloge, en face de la rue Thouret (1).

J'ajouterai quelques renseignements à ceux qui ont été fournis par notre collègue.

Mézeray, dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, parle des manufactures de cuir doré qui avaient été établies par Henri IV, vers 1603, aux faubourgs de Saint-Honoré et de Saint-Jacques de Paris (2).

Ces manufactures réussirent si bien qu'elles furent bientôt en mesure d'approvisionner à leur tour l'Espagne, d'où antérieurement, selon toute vraisemblance, la France faisait venir des produits analogues.

J'en trouve la preuve dans une attestation certifiée devant les tabellions de Rouen, le 9 mai 1607, par un nommé Mathieu Doom, l'un de ces riches négociants flamands qui avaient élu domicile dans cette ville. Il certifie que, vers le 7 avril précédent, il avait chargé dans le navire *la Marie*, capitaine Pedro de Thubie, de Saint-Jean-de-Lux, pour être expédié à Saint-Sébastien, un ballot de trois douzaines de cuir maroquins de couleurs et de 200 clous à tête dorée, petits, moyens et grands, avec un pavillon de serge jaune imprimée et deux douzaines de parchemin. Les cuirs venaient de Paris ; le pavillon avait été fabriqué à Rouen.

(1) *Description historique des maisons de Rouen*, II, 162 et suiv.

(2) 3^e partie, tome V, page 288 (édition d'Amsterdam, chez Abraham Wolfgang).

A une époque plus récente, Rouen devait avoir aussi ses manufactures de cuir doré. Je citerai, à l'appui de cette assertion, le contrat de mariage passé, le 4 juillet 1684, entre Jeanne Carré et Jean Delpergat, peintre tapissier en cuir doré, demeurant à Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, fils unique de feu Jean Delpergat, bourgeois de Rouen, aussi peintre tapissier en cuir doré, et de Jeanne Parent. On note que Jeanne Parent s'était remariée avec un autre tapissier en cuir doré, Jean Jourdain, domicilié sur la paroisse Saint-Hilaire de Rouen.

Il est à remarquer que le cuir doré était employé pour la décoration des églises, aussi bien que pour celle des maisons particulières. Ainsi, le compte de Saint-Maclou de Rouen de 1675 mentionne le paiement fait, aux sieurs Vinant van Homomen et François Le Coultre, d'une somme de 31 livres pour le cuir doré mis à la contretable du grand autel de cette église.

Vinant van Homomen et Delpergat sont des noms étrangers. Je suis porté à supposer que la fabrication du cuir doré fut introduite à Rouen par des ouvriers espagnols ou flamands, et que c'est à Rouen que furent fabriquées les curieuses tentures de l'hôtel Détancourt, peut-être uniques dans leur genre, dont nous devons la description à M. De la Quérière.

M. Lefort fait connaître qu'il avait soulevé ce problème à l'occasion de l'achat d'une quantité considérable de cuir doré, qu'il croit pouvoir évaluer à 30 mètres carrés.

Grotius à Rouen. — M. de Beaurepaire lit la note que voici :

NOTE SUR UNE MAISON DE ROUEN AYANT APPARTENU A
LA VEUVE ET AUX ENFANTS DE GROTIUS

Hugo de Groot ou Grotius, né à Delft en 1583, mort en 1646, est trop connu comme érudit, comme publiciste et

comme homme politique, pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici ses titres à la célébrité. Il suffira d'indiquer qu'il vécut onze ans en France avec une pension de Louis XIII, qu'après une absence de quelques années, qui tenait à ce qu'il était mal vu de Richelieu, il revint dans notre pays en 1635, comme ambassadeur du roi de Suède, et qu'il y resta jusqu'en 1645 (1).

Je ne serais pas surpris qu'il eût eu quelques rapports avec la ville de Rouen.

Ce qui me le ferait croire, c'est un contrat passé devant Cavé, notaire en cette ville, le dernier mars 1665. Par cet acte, Jean Barton, vicomte de Montbas, grand maître des eaux-et-forêts au département de Normandie (2), colonel d'un régiment d'infanterie au service de MM. des Etats des Provinces-Unies, capitaine et major de cavalerie au même service, vend à Joachim Colinet, marchand à Rouen, une maison bâtie et plantée, paroisse Saint-Sever, au carrefour de Bonne-Nouvelle, proche la place de la foire du Pré. Il est spécifié que Barton agissait, dans cette circonstance, au nom de sa femme Cornelia Grotius, et de son beau-frère Pierre Grotius, pensionnaire de la ville d'Amsterdam, enfants et héritiers de défunte dame Marie de Reygisberg, lors de son décès veuve de M. Hugues Grotius, ambassadeur de S. M. Suédoise.

Notre collègue M. Paul Baudry est mieux placé que qui que ce soit d'entre nous, pour arriver à déterminer avec précision l'emplacement de cette maison, à laquelle le nom de Grotius, qu'il l'ait habitée ou qu'il l'ait simplement possédée, prêterait quelque intérêt.

A l'époque du séjour de ce haut personnage en France, le quartier Saint-Sever était habité par une colonie hollan-

(1) Il avait été nommé grand maître des eaux-et-forêts en 1641.

(2) Voir *Vie de Grotius*, de Burigny, Paris, Debure, 1752, 2 vol. in-12.

daise. C'étaient des Hollandais qui s'étaient proposés pour la reconstruction du pont de Rouen. C'étaient des Hollandais qui, en 1605, avaient établi dans ce quartier, des manufactures de toile, façon de Hollande. On rencontre aussi plus d'un nom hollandais parmi les ouvriers qui furent employés à la fabrication des faïences (1) dans les ateliers de Poterat.

Jeton. — M. Lefort soumet à l'examen de la Commission une pièce de cuivre qu'on présume être un jeton. Les armoiries semblent anglaises, et on le fait remonter à la guerre de Cent ans. Un examen plus approfondi permettra peut-être des attributions plus précises.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

Le Secrétaire intérimaire,

A. TOUGARD.

(1) 3 juillet 1672, baptême, par le ministre de Quevilly, du fils de Girard-Nicolas van Braquel, travaillant à la valencerie, et de Marie Acart.

SÉANCE DU 17 MARS 1886

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beauconsin, Billiard, Bouquet, de Glanville, G. Gouellain, G. Le Breton, Lefort, l'abbé Loth, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Ce même membre lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après quelques remarques complémentaires de MM. Bouquet et Le Breton. Ce dernier membre informe la Commission que pour remplir ses intentions, relativement au projet de fouilles à Caudebec-lès-Elbeuf, il a écrit le soir même de la séance une lettre fort détaillée à M. Maillet du Boullay. Cette lettre n'a pas reçu de réponse, sans que le silence du conservateur du musée doive être considéré comme de mauvais augure pour l'accomplissement des désirs de la Commission.

Se sont excusés : MM. Drouet, Félix, Milet, Pelay et Sauvageot.

Correspondance imprimée. — Elle se compose de : *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 3, 1885; — *Congrès archéologique de France*, sessions L et LI, 2 vol. in-8°; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XIII, 1885; — *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, 4^e trimestre; — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Saumur*, 1884.

Enfin une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique invite les Sociétés savantes à envoyer

leurs délégués aux réunions annuelles de la Sorbonne pendant les vacances de Pâques.

Mort de M. G. Morin. — M. le Président s'excuse de n'avoir point, par oubli, annoncé dans la précédente séance la mort de M. G. Morin, directeur honoraire du musée de peinture, le doyen de la Commission par son rang de promotion (1841), aussi bien que par son âge.

Mort de M. Brianchon. — La Commission vient d'être éprouvée par une autre perte, qui ne peut que lui être des plus sensibles. M. Brianchon, décédé le 15 au matin, sera inhumé demain, à neuf heures et demie, à Gruchet-le-Valasse. M. le Président se propose d'assister aux obsèques.

Plusieurs membres énumèrent les divers mérites qui rendaient M. Brianchon l'un des membres les plus dévoués de la Commission et les plus appréciés de ses collègues. Entré dans la Commission en 1865, il en avait été nommé secrétaire-adjoint par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 1874. Toujours en éveil sur les intérêts archéologiques de sa région, il insistait sans se rebuter sur les restaurations urgentes à opérer, et ne se donnait point de repos qu'il ne les vît terminées, témoin le dossier des derniers travaux de Saint-Jean-d'Abbetot, annexé au présent procès-verbal. Il fit plus : il osa solliciter le classement de plusieurs monuments historiques et fut assez heureux pour l'obtenir. Nul n'a oublié ses fréquentes et lumineuses communications, ni ses procès-verbaux si remplis, si bienveillants et si soigneux de recueillir les moindres incidents de nos séances. En un mot, il est peu de Sociétés savantes qui comptent dans leur sein des membres aussi zélés que le fut M. Brianchon.

Le drap mortuaire de Bennetot. — M. le Président communique au secrétaire cette note posthume de notre regretté collègue :

Tout est prétexte à bien décrire aux écrivains de race. C'est ainsi que dans ses *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, l'abbé Cochet, à propos d'un humble oratoire de village, trouve moyen d'évoquer la vie d'un révolutionnaire clérical célèbre avec une vigueur de touche et un luxe d'informations qui n'ont été surpassés depuis que par M. Charles de Beaurepaire (1). Je veux parler de l'église de Bennetot (2) et de l'abbé de Vertot.

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1881-1882. Assemblée générale du 23 novembre 1882. Discours de M. de Beaurepaire, pp. 200-210.

(2) Si je dis Bennetot, c'est que tel était le nom de la paroisse au moment de la naissance de l'abbé de Vertot et de la construction de l'église. Bennetot est d'appellation, peut-être même d'orthographe moderne : car, au rapport de Duplessis, on disait primitivement Beynetot. Quoi qu'il en soit, l'instituteur actuel de la commune, M. Houlbrecque, à l'obligeance duquel je dois la plupart des renseignements qui suivent, constate que le registre de 1692 est le premier qui porte en tête le nom de Bennetot; avant, c'était Bennetot toujours. Ce sera après Bennetot. Mais Messire Bertout est le premier qui ait signé au registre en 1717, « curé de Bennetot » Jusque là, comme nous venons de le dire, et malgré l'en-tête, on écrivait Bennetot. L'acte en duplicata du décès de la mère de l'abbé de Vertot, survenu en 1702, présente cette anomalie que, sur un des registres, celui du greffe, on lit Bennetot, tandis que sur l'autre, celui de la mairie, il y a Bennetot. Puis ensuite, pendant quelques années, on écrit Bennetot ou Bennetot indifféremment, jusqu'à ce que le jeune Bennetot replonge enfin, par droit de conquête ou de légitimité, Bennetot le vieux dans l'ombre du passé : à peu près comme, dans telle rue de la ville de Rouen, les *Ours* ont fini par dévorer les *Oues*.

Par respect pour les faits que nous venons d'établir, autant que pour n'être pas novateur avant le temps, nous continuerons donc de dire, jusqu'en 1692, Bennetot, voire jusqu'en 1717.

On sait, en effet, que René d'Auber, si connu sous le nom d'abbé de Vertot, second fils de Messire François d'Auber de Vertot, seigneur et patron de la paroisse de Bernetot, et de dame Louyse de Hannivel (1) de Manneville, d'abord élève au collège des Jésuites à Rouen (1671), puis successivement frère Zacharie chez les capucins d'Argentan (1672) et de Fécamp, moine au Val-Séry, de l'ordre de Prémontré (1677), prieur de Joyenval, curé de Croissy-la-Garenne, près Marly, religieux des ordres des Mathurins et de Cluny (?), prieur de Sainte-Marguerite du Pubel (1693) et de Sainte-Marie-d'Esne, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, curé de Fréville (1693), curé de la seconde portion de Saint-Paër, près Duclair (1695), membre associé de l'académie des belles-lettres, à Paris (1701), curé commendataire de la première portion de la cure de Saint-Paër (1702), pensionnaire, à Paris, de l'académie des belles-lettres (1705), docteur-ès-lois (1706), historiographe des chevaliers de Malte (1715), secrétaire interprète du duc d'Orléans, fils du régent, et secrétaire des commandements de la princesse de Bade, son épouse ; toutes fonctions qui portent à croire, avec l'un de ses principaux biographes, que l'abbé de Vertot ne s'entendait pas mal aux affaires temporelles, et toutes vicissitudes, remarque l'abbé Cochet, qui furent plaisamment appelées plus tard, par allusion au titre de ses œuvres historiques, les *révolutions de l'abbé de Vertot* : on sait, dis-je, que l'abbé de Vertot, mort au Palais-Royal le 15 juin 1735, à l'âge de quatre-vingts ans, et inhumé le lendemain dans l'église Saint-Eustache, naquit à Bernetot, doyenné de Fauville, le 25 novembre 1655, dans un manoir du xv^e siècle, attenant au cimetièrre, qui existe encore aujourd'hui (2).

(1) Ou Hanyvel, selon l'orthographe adoptée par M. de Beau-repaire.

(2) L'acte de baptême de René de Vertot n'a pu être retrouvé. Le registre le plus ancien ne remonte qu'à 1674.

« Ce n'est pas sans émotion, dit toujours l'historien de l'église de Bennetot (1), qui écrivait en 1852, que nous avons retrouvé dans le manoir la vieille cheminée, décorée dans le style de Henri II, à laquelle, à coup sûr, s'est chauffé le savant abbé. » Ce n'est pas non plus sans émotion, dirons-nous à notre tour, que, en juin 1884, presque jour pour jour au bout de 229 ans, nous avons salué, dans une autre partie de l'habitation, la chambre où il était né. Une rampe d'escalier, en fer forgé, à l'intérieur ; et au dehors, quelques grotesques, faisant saillie sur l'appareil en mosaïque de pierre blanche et noire, nous ont semblé n'être pas indignes des honneurs du crayon.

On voit encore, à l'extrémité de la demeure opposée à la cheminée Henri II, et dans une ancienne salle qui sert aujourd'hui de buanderie, un grand médaillon en plâtre, mesurant de 50 à 60 centimètres de diamètre. Ce médaillon est allégorique. Il représente trois enfants. Celui du milieu, l'Amour sans doute, tient un arc à la main, tandis que, sur sa tête, les deux autres suspendent une couronne.

Tout à l'extrémité du jardin, contigu à l'habitation, qui est immense, existe un puits, profond comme celui de Port-Royal, et qui fonctionne à l'aide d'une machine moins savante que celle dont M^{me} Goupil conserve aux Granges les derniers restes. C'est un cheval qui fait monter l'eau, au moyen d'un câble roulant sur une poulie, et tiré, à travers le jardin, de toute sa longueur.

Au milieu du verger, l'un des plus vastes du pays de Caux, s'élève un beau colombier.

Deux lions de pierre de grandeur naturelle qui veillaient, selon l'expression de l'abbé Cochet, sur les deux piliers de la grille ou barrière d'entrée, ont disparu. On ne sait ce qu'ils sont devenus. M^{me} Gelée, propriétaire actuelle du manoir et plus qu'octogénaire, ne les a jamais vus. La

(1) L'abbé Cochet. *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1852, p. 294.

barrière porte encore le nom de *barrière aux Lions*.

Le cimetière renferme une croix en grès au millésime en relief de 1629.

L'église est contemporaine de l'abbé de Vertot, à un an près. Le chiffre, inscrit sur le fronton, fixe la date de 1656.

Relevée par la piété, et le devoir aussi peut-être, du seigneur patron de la paroisse, maçonnée en brique et caillou, sans caractère aucun, petite œuvre dans un grand siècle, l'église de Bernetot ne fut évidemment pas, comme nous l'avions pensé d'abord, l'acte commémoratif de la naissance de l'abbé de Vertot. Mais elle en est le cantique d'action de grâces.

Telle qu'elle est, et sans avoir la prétention de rivaliser en rien avec ses sœurs du xvi^e siècle, éparses dans le voisinage, l'église de Bernetot parle au cœur et aux souvenirs. Tout y rappelle les Vertot. Un reste de litre à leurs armes se trouve à l'entrée de la chaire. Le donateur agenouillé, qui figure au bas d'un retable égaré à la tribune, est sans doute un membre de cette maison. Et nous sommes à peu près sûr que la Vierge à l'Enfant Jésus, saint Paul, saint Nicolas et saint Eutrope, dont les quatre statues en bois décorent naïvement le temple, ont entendu prononcer souvent les actes d'espérance et de foi, les chaudes prières accueillies par Dieu, du jeune lévite qui devait faire un jour la gloire de la paroisse. Point de pierres tombales apparentes. Ce qui ne permet point d'affirmer avec certitude que les cendres du père de l'abbé de Vertot reposent dans l'église qu'il a bâtie. Nous n'avons point retrouvé l'acte d'inhumation. Mais assurément sa mère y est enterrée. Le document suivant nous en donne la preuve.

« Ce vingt-huitiesme de septembre mil sept cents deux, par nous prêtre curé de Bernetot fut inhumée dans Lesglise dudit lieu Le corps de noble dame Louisse de Hanniuel ueufue de feü Messire françois daubert de Vertot, uiuant seigneur et patron de la ditte parroisse de Bernetot

et autres lieux. decedée Le iour precedent, apres auoir receü les sacrements presence des parens sousignez.

f de uertot (avec paraphe)

francois dauber de uertot

De liberge (avec paraphe)

Dominique filleul. »

Quant au père de l'abbé de Vertot, qui existe encore le 27 septembre 1694, jour où il signe encore à l'acte de mariage de « Gabriel Roussel, seigneur d'Origny, avec damoiselle Barbe d'Auber, fille de Messire françois d'auber cheuallier seigneur et patron de Bernetot et autres lieux, et de noble dame Louise de Hanyuel de manneuillette, ses père et mère, » il avait cessé de vivre le 28 septembre 1702, date à laquelle, comme nous l'avons vu plus haut, sa femme que l'on enterre dans l'église est qualifiée de « ueufue. » C'est donc entre 1694 et 1702 qu'est mort le seigneur patron de Bernetot, père de René d'Auber, dit abbé de Vertot, et, selon toutes les probabilités, il gît dans l'église qu'il avait construite et où Louise de Mannevillette n'aura guère tardé à le venir rejoindre. Et si, comme tout porte à le supposer, le père et la mère de l'abbé de Vertot ont reçu l'un et l'autre et à un court intervalle, les honneurs de la sépulture seigneuriale et patronale dans l'église de Bernetot, le « magnifique drap mortuaire, tout parsemé d'armoiries, » dont parle l'abbé Cochet, que la confrérie de Saint-Eutrope possédait pour ses frères défunts, aura servi de voile funèbre, en signe d'hommage et de reconnaissance, aux deux cercueils de ses donateurs probables, Messire François d'Auber de Vertot et dame Louise de Hannivel de Mannevillette.

C'est de ce drap mortuaire, principal objet de cette note, dont il me reste à entretenir la Commission. Je serai bref.

Ce drap mortuaire, à première vue, ne justifie peut-être pas le titre de « magnifique », que lui décerne, avec sa libéralité ordinaire, l'ecclésiastique regretté, dont

chaque jour semble creuser la perte ; mais il est curieux, historique et intéressant. Curieux, pour moi, du moins, qui n'ai jamais rencontré son pareil ; intéressant comme relique authentique des vieilles confréries normandes ; et historique enfin, parce que les écussons, qui s'accolent aux quatre bouts d'une croix en satin blanc jetée sur une étoffe de serge noire, peuvent et doivent, si je ne me trompe, se blasonner ainsi :

Au 1 d'argent, à trois fasces de sable et quatre roses de gueules, 2 en chef, 1 entre la première et la seconde fasce et 1 en pointe ; qui est d'Auber de Vertot.

Au 2 de gueules, au saumon d'argent en fasce, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or ; qui est de Han-nivel de Manneville.

Pour supports, deux Hercule ou sauvages de carnation, à la barbe et aux cheveux d'or, avec massue mi-partie or et gueules, et ceinture de feuilles de sinople.

Une couronne de marquis surmonte le double écusson.

Les émaux de ces armoiries s'enlèvent, conformément aux règles héraldiques, sur un fond de toile grise chargé de brocart d'or et d'argent, et nuancé de broderies à fils d'argent et d'or, et en soie de différentes couleurs.

Grâce à divers intermédiaires, jaloux de concilier les intérêts sacrés de la fabrique et de l'archéologie, j'ai pu acquérir le drap mortuaire dont je viens, un peu trop longuement peut-être, d'esquisser le cadre, et que, avec l'agrément mutuel que je sollicite, de M. Maillet du Boullay et de la Commission, je destine au musée d'antiquités.

Au présent mémoire est joint un dessin des armes du drap mortuaire, par M. Louis de Warengien.

Album de la Commission. — Enfin, la semaine dernière encore, M. Brianchon a expédié à M. le Président un volumineux album où il avait commencé à réunir les portraits des membres de la Commission.

Depuis plus de deux ans, comme l'explique M. Gouellain, notre défunt collègue s'était livré pour ce sujet à une active et souvent ingrate correspondance. Les premiers membres lui ont particulièrement coûté bien des peines.

Ce recueil ainsi commencé pourra être peu à peu continué et finalement complété. La Commission entend à ce sujet divers avis, et se rallie en définitive à la proposition de M. Gouellain qui, sans rejeter l'idée d'une reliure provisoire, suppose qu'il doit être procédé à un classement, après quoi on fera encarter.

Archives de la Commission. — M. le Président profite de la circonstance pour informer la Commission qu'il a pu heureusement dégager ses Archives de l'encombrement du dépôt des livres qui sont expédiés administrativement au département. Ces archives sont aujourd'hui méthodiquement classées dans l'ancien poste de police de la Préfecture.

Râpe à tabac. — M. G. Le Breton fait circuler parmi les membres présents la râpe à tabac, dont, l'an dernier, il nous avait annoncé ce don au musée par les héritiers de M. Félix Lefebvre, de Saint-Saens, membre de la Chambre de Commerce de Rouen; cette belle pièce présente un décor Bérain, polychromé, avec initiales timbrées d'une couronne de comte.

Ruines de Bonne-Nouvelle. Dalle tumulaire. — M. P. Baudry a été informé, ces jours derniers, par le Génie, que le sol de l'ancien prieuré venait de laisser voir une dalle tumulaire, malheureusement brisée, avec inscription. Il se contente pour aujourd'hui de noter le fait, se proposant d'y revenir dans la prochaine séance.

Rouen. Céramique diverse. — M. Lefort présente à la Commission un lot de poteries antiques, recueillies dans la rue du Vert-Buisson. Ce sont une *olla* gallo-romaine, une amphore et un autre vase, portant au col des traces de dorure. Ce dernier point provoque un examen contradictoire; et, en l'absence d'un résultat décisif, est remis à plus ample informé. Parmi les autres poteries à peu près intactes figurent diverses terrines évasées. Les fragments comportent une dizaine de débris de poteries vernissées, de plats du *xiv^e* et *xv^e* siècle, avec une petite cruche ébréchée.

Rouen. Le Vieux-Palais. — M. de Beaurepaire, résume les principales données du mémoire suivant sur le château du Vieux-Palais.

NOTICE SUR LE VIEUX-PALAIS DE ROUEN.

Après un siège de près de six mois qu'il lui fallut soutenir contre une nombreuse armée, au milieu de toutes les horreurs de la famine, Rouen dut subir la domination étrangère (1). La pensée vint alors à Henri V de construire une nouvelle forteresse à l'extrémité de la ville, sur le bord de la Seine, de manière à commander ce fleuve dont la possession assurait aux Anglais une libre communication avec leur pays.

Dans la capitulation du 13 janv. 1419, le roi d'Angleterre exigea qu'il lui serait donné, en dedans de la ville, ou en dehors, près des remparts, un emplacement, à son choix, où il pût bâtir un palais.

On se mit promptement à l'œuvre. Dès le 13 mars suivant, non seulement le lieu était choisi, mais les indemnités étaient réglées, ainsi que le témoigne un acte trans-

(1) Le siège commença le 29 juillet 1418, et dura jusqu'au 19 janv. de l'année suivante.

crit dans les registres du tabellionage de Rouen (1), dont nous rapportons ici un extrait :

« Comme très hault, très excellent, très puissant prince et notre très redoubté et souverain seigneur, Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre et seigneur d'Irlande, fust venu mectre siège devant la noble cité de Rouen, pour icelle mectre et réduire en son obéissance, dont elle et tout son païs et duchié de Normandie avoient esté substraits par avant et ocupés par ses adversaires, pendant lequel siège lui eust esté supplié et requis très humblement plusieurs foiz, par les gens d'église, nobles, manans et habitans d'icelle, qui lui pleust avoir d'eulx pitié et compassion raisonnables, tieulx que eulx peussent porter et endurer, à laquelle supplication et requeste le roy, notre dit seigneur, aiant d'eulx pitié et compacion, voullant à son pouvoir, en la révérence de Dieu, notre créateur, évader à l'effusion du sang chrétien et prefférer miséricorde à rigueur de justice, eust incliné, et les eust à ce receubz, et sur ce eust esté fait certain appointment entre le roy, notre dit seigneur, d'une part, et les habitans, d'autre, par lequel appointment eust esté dit et accordé par iceulx habitans, entre les autres choses, que, après ce que lad. ville seroit rendue et mise en l'obéissance d'icellui seigneur, il airoit, dedans lad. ville, une place, enquel lieu qui lui plairoit, pour faire construire et édifier ung palaiz ou autres édifices, à son plaisir et ordonnance, par en paiant toutes voies, au pris le roy, par icelui seigneur, à ceulx qui auroient aucuns héritages, rentes, maisons ou édifices en lad. place, ce que les héritages seroient aprésagiés par les ouvriers jurés d'icelle ville et autres gens en ce congnoissans, et dont tous ceulx qui auroient aucunes rentes sur iceulx héritages seroient tenus prendre les deniers au pris dessus dit, après laquelle rendue, et que le roy, notre dit sei-

(1) Reg. 18, f^o 227 v^o et suiv.

gneur, fut entré dedans lad. ville, il lui ait pleu prendre et eslire une place scant en la par. Saint-Eloy de Rouen, auprès de la tour *Maussefrote* (1) et de la rivière de Saine, en laquelle place souloit estre anciennement le *Marchié aux chevaulx*, avec aucuns autres héritages, tant édifiés que non édifiés, estant d'un costé et d'autre de lad. place, le tout contenant 267 toises et demie : d'un costé, depuis lad. tour jusques à la ruelle de l'ostel Mons. de Clères, devers la rivière de Saine, 64 toises et demie ; *item*, depuis le costé d'icelle ruelle et du bout d'icelle jusques au pavement, 47 toises ; *item*, depuis le bout d'icelle ruelle, vers le pavement jusques au dehors des murs de derrière Saint-Jaque (2), 82 toises ; et depuis iceulx murs en retournant vers la tour Mauciffrote jusques au parmy d'icelle tour, 74 toises ; et eust esté commandé et accordé que lad. place et tous les autres héritages joignant d'icelle, tant d'un costé que d'autre, compris en la limitacion sur ce faicte et cy-dessus desclarée, seroient aprésagiez bien et deubment, comme dit est, et le pris raporté affin deue, pour lequel aprésagement faire ainsi qu'il appartient, Mes Jacques de Socteville, Jehan Rivière, Guillebert Le Petit, Guieffin de la Crote, carpentiers jurez en lad. ville, Me Alixandre de Berneval, Me Jençon Salvart, Colin Du Quemin, et Thomas Deshommes, machons, plastriers et couvreurs, semblablement jurez en icelle ville, se fussent transportés sur les lieux et eussent aprésagié lad. place et les autres héritages, mai-

(1) Il y a donc une légère erreur dans ce que dit Farin : « Ce fut vers l'année 1420 que ce prince fit commencer la citadelle, que nous appelons le *Vieux-Palais*. On bâtit d'abord une grosse tour qu'on appela dès lors Malsyfrote, pour faire entendre que ceux qui l'oseroient attaquer seroient mal reçus, ce mot revenant à ces trois *mal s'y frote*. »

(2) Monastère des Jacobins de Rouen, dont l'église était dédiée à saint Jacques. La rue qui bornait le *Vieux-Palais*, du côté des Jacobins, porte encore le nom de rue Saint-Jacques.

sons et édifices assis auprez d'icelle, et le pris sur ce fait eussent rapporté, par leurs seremens, par devant noble homme Mons. Gaultier de Beauchamp, chevalier, bailli de Rouen, avoir esté fait et bien loialement à leurs advis et consciences, etc. »

Le revenu des biens expropriés était évalué à 260 liv. ; les indemnités, à 2,630 l., sur laquelle somme il fut retenu 278 l., représentant la valeur de l'hôtel du seigneur de Clères, « pour ce que ce seigneur estoit prisonnier du roy au païs d'Angleterre. » Le reste de la somme, 2,352 l. t., fut payé aux propriétaires devant le tabellion de Rouen. Dans l'emplacement étaient compris une « wide pièce en laquelle avoit ung édifice qui fut au seigneur d'Yvetot », pour lors appartenant à la Ville, et estimé à 7 l. de rente, et le *clos aux arbalétriers* appartenant également à la Ville, et pouvant valoir 4 liv. de revenu.

Plus tard, on expropria aussi les Béguines, que Henri VI *récompensa* au double, en leur donnant, en échange de ce qu'il leur prenait, un terrain situé près de l'église Saint-Vigor, où leur monastère fut transféré. — 4 fév. 1444 (N. S.) (1).

Les travaux du palais ne furent achevés qu'assez tard, en 1443, si l'on en croit Farin. En 1442, Guy de la Villette était encore indiqué comme chargé « de faire la recepte et despence des deniers ordonnés estre employés ès œuvres du *palais royal* de Rouen (2). »

Les *Acta et fadera*, de Rymer, donnent les noms des architectes qui y furent successivement ou concurremment employés. C'étaient, dit M. Chéruel, d'après ces documents, Jeanson Salvart (3), Jean Roussel, Jean Pole, Jean Le Fournier.

(1) V. la Notice de Farin dans l'*Histoire de Rouen*.

(2) Arch. de la S.-Inf., F. Danquin.

(3) Par lettres du 24 fév. 1421, le roi d'Angleterre permit à Jeanson Salvart, maître *operis novi palatii nostri Rothomagi*,

M. Chéruef (1) cite encore, comme architecte, Cardin Ango, qui paraît n'avoir été qu'un comptable préposé à l'inspection des ouvrages de la Ville, et dont le nom doit être remplacé par ceux d'Alexandre de Berneval, de Jean Willemer (2) et de Jean Santin (3).

Dès l'origine, on donne à cette construction le nom de *Palais* ou de *Palais-Royal* (4), ce qui indique que, dans les vues du gouvernement anglais, ce devait être la demeure du roi ou de ses principaux représentants. En 1509, on l'appelait encore *Palacium regium super Secanam*. Mais, bientôt après, on changea ce nom en celui de Vieux-Palais, le nom de palais étant réservé, de préférence, à la construction nouvelle qui venait d'être élevée

d'acheter, livres de droits, dans tous les marchés de Normandie, pour la provision de lui et de ses ouvriers, 4 muids de blé, 2 muids d'orge, 2 muids d'avoine, un muid de pois et de fèves, 100 pièces de lard et 500 l. de beurre. — *Rôles normands* recueillis par Bréquigny, publiés par la Société des Antiquaires de Normandie, au t. XXIII de la collection, n° 964.

(1) *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*.

(2) Quittance de carriers du Val-des-Leux pour une somme de 296 l. t. à raison de pierres par eux fournies d'après l'ordre d'Al. de Berneval à Jean Willemer, ouvrier juré, pour maçonnerie faite nouvellement au palais. — Arch. de la S.-Inf., F. Danquin.

(3) Au mois de mai 1441, le Chapitre de Rouen accorda le privilège de Saint-Romain à un ouvrier maçon, du nom de Jean de Lieusaut, qui avait jeté à la Seine, par manière de mauvaise plaisanterie, un nommé Jean Langlois, *propter defectum per ipsum operariis in palacio laborantibus, et hoc de precepto Joh. Santin*. — Arch. de la S.-Inf., F. du Chapitre. Un Jean Santin, maçon, par. Saint-Maclou, cité 4 juil. 1464 (Tabel. de Rouen); un Pierre Santin, employé aux travaux du château de Longueville et aux réparations de l'église d'Auffay en 1473, 1474.

(4) *Palais-Royal*, dans les lettres du Roi, du 4 fév. 1443, en faveur des Béguines.

pour l'Echiquier perpétuel, devenu le Parlement de Normandie (1).

Cette construction conserva son caractère primitif de massive et lourde forteresse. Les travaux qui y furent entrepris dans la suite ne purent en faire une résidence agréable. Malgré sa qualification de palais, je ne vois pas qu'aucun roi de France y ait mis les pieds. Quant aux Rouennais, ils n'oublièrent jamais qu'elle avait été élevée pour les tenir en bride, et non pour les défendre. Ils la voyaient de mauvais œil, et lui savaient mauvais gré de son origine, qui rappelait, en effet, les jours les plus sombres de notre histoire.

Pour la décrire à grands traits, c'était une forteresse de forme irrégulière, présentant un gros mur flanqué de huit tours ou bastions de forme et de grandeur diverses (2). On donnait le nom de *jumelles* aux deux tours qui étaient du côté de la ville, entre lesquelles, faisant face à la place Henri IV, s'ouvrait une porte cintrée à laquelle on accédait par un pont-levis (3). Ce château était entouré de fossés, larges et profonds, que remplissaient les eaux de la Seine, et qui ne furent comblés que dans le cours du siècle dernier.

Il suffira de signaler les travaux de quelque importance qui, de loin en loin, furent entrepris au Vieux-Palais.

Le 14 nov. 1452, on paya 22 l. au maçon Jean Malet, pour travaux de son métier, exécutés, par ordonnance des Trésoriers de France, au Palais, sur une grosse tour

(1) Voir aux Arch. de la S.-Inf., dans les registres capitulaires, les délibérations relatives au privilège de Saint-Romain.

(2) Parfois on indique huit tours, parfois quatre; on va même jusqu'à n'en indiquer que trois. Ces différences tiennent à ce que l'on a confondu ou distingué les tours et les bastions ou demi-bastions.

(3) Le pont-levis, au xviii^e siècle, était abaissé tous les jours à six heures du matin, et levé à neuf heures du soir.

machicoulée séant vers les Jacobins. Le paiement s'en fit sur un certificat de Richard Des Buscs, pour lors maître des œuvres de maçonnerie du Roi à Rouen (1).

M. Periaux parle d'un bastion qui fut bâti en 1569, à la place d'une tour qui donnait sur la rivière. Il parle aussi de réparations faites en 1577, 1583, 1585 (2).

En 1615, un jardinier, Jean Chauvel, travailla « à la revesture d'un grand mur estant sur l'un des boulevards du côté du Vieux-Palais » (3).

Le 27 janv. 1625, ce château est déclaré inhabitable, « pour être tombé en ruine et décadence ». Sur la demande du duc de Villars, qui en était gouverneur, « on y fit un bâtiment en forme de cabinet et façon de losange », lequel coûta 1,150 l., et fut exécuté par Jean Daoust, maçon, Jacques Le Boursier, charpentier, Nicolas Rousset, menuisier (4).

En 1642, d'après M. Periaux, on construisit un pont-levis et deux portes pour défendre l'entrée du Vieux-Palais du côté de la ville.

En 1656, une demi-lune fut construite au moyen d'une imposition de 680 l., que la Généralité de Rouen eut à supporter.

En 1657, la Ville eut une difficulté avec le marquis de Beuvron, au sujet de travaux faits par son ordre, en dehors du château. Il fut établi que tout se réduisait à la pose de quatre assises de pierre, à l'angle de l'éperon, dont le pied se minait par la violence de la barre, dans les grandes marées (5).

Il faut conclure de là que les murs du Vieux-Palais bordaient alors de très près la Seine. Aussi, parut-il naturel

(1) Arch. de la S.-Inf., F. Danquin.

(2) *Histoire de Rouen*, pp. 663 et suiv.

(3) Tabell. de Rouen, meubles.

(4) Arch. de la S.-Inf., Plumitifs du Bureau des Finances. — Tabell. de Rouen, meubles.

(5) Arch. de la Ville. Délibération du dernier juillet 1657.

au gouverneur de s'attribuer le droit de pêche dans la rivière au-dessous de la forteresse. Mais cela lui fut contesté par l'Hôtel-Dieu, qui invoqua une possession immémoriale, et, comme marque de sa propriété, fit jeter les filets par ses pêcheurs, après avoir toutefois, au préalable, « fait civilité » au marquis de Beuvron (1).

A la rigueur on eût pu lui laisser ce léger avantage qui n'eut pas été de trop pour lui rendre l'habitation du Vieux-Palais tolérable. Le même, quelques années après, exposait, dans une requête au Bureau des finances, que le château, destiné à sa demeure, était tellement ruiné qu'il allait devenir inaccessible. La plupart des bâtiments étaient découverts. La muraille, qui soutenait le grand corps de logis aboutissant au rempart, s'était écroulée; et les plus graves accidents étaient à prévoir, si l'on n'avisait promptement (2).

En 1706, dans le temps où le duc de Luxembourg habitait le Vieux-Palais, on ordonna la démolition d'une des tours qui occupait l'angle de la terrasse du côté de la Seine. Cette tour menaçait ruine. Elle fut rasée jusqu'au cordon du parapet. Le terrain fut aplani. On y planta des arbres, et l'on y fit un jardin qui devint une promenade à la mode.

En 1769, le Roi céda aux échevins une partie de terrain dépendant du Vieux-Palais pour la formation du quai d'Harcourt et pour l'ouverture d'un chemin allant de la rivière au faubourg Cauchoise. La Ville prit à sa charge, comme prix de la cession, une rente annuelle de 1,500 l. à payer au commandant du château.

Le 29 sept. 1770, on établit une grille de fer à l'extrémité du port, à l'encoignure du mur du Vieux-Palais, sur le chemin du Havre par le Montriboudet.

Enfin, en 1776, on obtenait du duc d'Harcourt la per-

(1) Arch. de la S.-Inf., F. des Hospices; pièces du 26 mars 1650 et du 7 oct 1651.

(2) *Ibid.*, C. 1151.

mission de tenir ouverte la porte qui avait été mise récemment au bout d'une nouvelle rue pratiquée près du Vieux-Palais. Ces travaux étaient achevés lorsque vint à Rouen, le 4 juillet 1782, le comte du Nord, Paul Pétrowitz, fils de l'impératrice de Russie, grand duc de Russie et de Holstein-Gottorp, accompagné de Marie Fédérowna de Wurtemberg, son épouse. Ils suivirent les quais et les nouveaux boulevards depuis la grille du Vieux-Palais jusqu'à Bouvreuil.

Le Vieux-Palais était à la charge du Roi. Aussi voyons-nous que les travaux qui y étaient entrepris étaient payés sur les fonds de la marine du Ponant, après avoir été approuvés par les directeurs des fortifications des places et ports de Normandie (1). L'adjudication s'en fit pendant longtemps par les Trésoriers de France; au xviii^e siècle, c'était par les Intendants de la Généralité. Les devis étaient faits par les ingénieurs du Génie qui furent : MM. Martin, 1721-1724; — L'Egouthail, 1725-1726; — le chevalier d'Osseville, 1727-1730; — le chevalier de Bomparc, 1731-1733; — Desroches, 1734-1736; — Thieffry, 1737-1749; — Deyrignac, 1750-1754 (2). Mais les adjudicataires furent constamment des architectes ou des maçons du pays : François-Nicolas et Nicolas-Jacques Millets Desruisseaux, en 1721-1728; aux années suivantes, Pierre Lesurier et Pierre Jarry. Les dépenses s'élevèrent à 1,122 l. en 1721; à 981 l. en 1722; à 1,704 l. en 1723; à 17,199 l. en 1724; à 13,204 l. en 1725; à 11,518 l. en 1726; à 8,068 l. en 1727; à 6,971 l. en 1728; à 7,441 l. en 1729; à 5,693 l. en 1730; à 1,421 l. en 1731; à 858 l. en 1732; à 756 l. en 1733; à 450 l. en 1734; à 450 l. en 1735; à 633 l. en 1736;

(1) M. de Langrune, 1725; — M. de Caligny, 1735-1738; — Gourdon, 1752.

(2) Thieffry, 1,400 l. de traitement; Deyrignac, 1,600 l. — On trouve, avant eux, comme ingénieurs, Guilhou, 1696; Peyronnet, ingénieur du Havre. V. M. Hippeau, *Le Gouvernement de Normandie*.

à 5,316 l. en 1737; à 1,216 l. en 1739; à 945 l. en 1741; à 431 l. en 1744; à 496 l. en 1745; à 928 l. en 1746; à 740 l. en 1747; à 644 l. en 1748; à 516 l. en 1749; à 1,933 l. en 1750; à 736 l. en 1751; à 2,457 l. en 1752; à 1,679 l. en 1753; à 1,069 l. en 1754; à 250 l. en 1755 (1).

Un moment, le gouvernement manifesta l'intention de se décharger sur la Ville des réparations du Vieux-Palais. Ce fut lorsque le duc d'Harcourt eut adressé au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, un procès-verbal constatant le délabrement complet de ce château, qui ne pouvait plus être restauré, sans une grosse dépense. Mais les échevins firent observer que les réparations avaient toujours été faites sur les fonds du Génie et ne regardaient aucunement la Ville. Elles restèrent à faire, et ce fut à peine si le gouvernement pourvut aux travaux les plus indispensables et les plus urgents (2).

Comment n'eût-il pas eu regret à la dépense pour une forteresse dont l'utilité avait depuis longtemps été contestée, et que plusieurs même considéraient comme nuisible.

Dès 1595, la Ville et le parlement en avaient sollicité la démolition.

Cette demande fut renouvelée en 1620, et le Chapitre de la cathédrale n'hésita pas à y donner son adhésion.

Trente ans environ avant la Révolution, on revenait à ce projet.

Quelques-uns, il est vrai, mais l'intérêt personnel rendait leur avis suspect, quelques-uns faisaient valoir que cette ville, peuplée d'un nombre considérable d'ouvriers, était sujette à des émeutes; qu'il était nécessaire d'avoir là, plus que partout ailleurs, une citadelle qui pût imposer le respect; que, dans leur état actuel, les places maritimes suffi-

(1) Dans la dépense figurent les frais de vitrages : « Les vitres seront faites avec verre de Rouen de 1^{re} fonte et du plus fort, posées au plomb fort. »

(2) Arch. de la S.-Inf. — V. aussi M. Hippeau, *Le Gouvernement de Normandie*.

saient à grand'peine à un médiocre approvisionnement ; que le Vieux-Palais, situé sur la rive de la Seine, était un entrepôt avantageux pour les munitions qu'on expédiait par eau de la Fère et de Saint-Quentin, et qu'on aurait à distribuer en Normandie et en Bretagne.

D'autres, et c'était le plus grand nombre, se plaignaient de l'eau qui restait stagnante dans les fossés ; des dangers que présentaient les magasins de poudre.

A la place d'une citadelle incommode et coûteuse, ils voulaient des rues nouvelles, qui contribueraient à l'embellissement de la cité et à la commodité des communications, et cela sans dépense pour l'Etat, puisque une compagnie de négociants avait offert 240,000 l. de l'emplacement, qui ne contenait pas moins de 3,800 à 4,000 toises carrées. On n'oubliait pas non plus l'intérêt du commerce et de l'industrie, gravement lésés, en ce que cette enceinte militaire servait d'asile à des coupables ou tout au moins à des particuliers poursuivis pour dettes, et de refuge à des ouvriers sans maîtrise.

Dès avant la Révolution, l'autorité supérieure paraît avoir sacrifié le Vieux-Palais.

On doit remarquer, en effet, que ce château, qui avait été compris longtemps dans la liste des places militaires, ne fut pas nommé dans l'ordonnance de 1776.

D'un autre côté, la régie des Domaines voulut mettre la main sur les loyers des maisons et des boutiques de l'intérieur et de l'extérieur du Vieux-Palais, en même temps que la Ville prétendait assujétir tout le personnel au paiement de la capitation (1779, 1780).

C'étaient là des signes non équivoques d'une ruine prochaine que rien ne pouvait conjurer.

Quant à ce personnel il ne fut jamais nombreux, parce que rien ne ressemblait moins à nos casernes qu'une forteresse du moyen-âge.

Sous la domination anglaise, le Vieux-Palais paraît avoir été la résidence du gouverneur de Normandie.

Nous y voyons Richard Gould, en qualité de lieutenant, en mai 1443; Jean, comte de Shrewsbury, avec Stafford, en mai 1444 (1).

Edmond de Beaufort, comte de Somerset, s'y trouvait avec Talbot, lorsque Charles VII s'empara de la ville de Rouen. Il capitula lorsqu'après d'inutiles pourparlers avec le Roi, au château du Mont Sainte-Catherine, il vit les Français mettre le siège devant le Palais, « du côté devers les champs, à grande compagnie de gens d'armes et de trait, » ouvrir de grandes tranchées, « tant aux champs que mesme à la ville, et asseoir bombardes et canons de toutes parts, tant devant la porte du Palais devant la ville, comme en celle des champs. » Forcé lui fut d'abandonner ses prisonniers, sa grosse artillerie et de laisser pour ôtages Talbot, le fils du comte d'Osmond, d'Irlande, le sieur de Bourguegny (2), le fils de sire de Ros, le fils de Thomas Gouel, capitaine de Cherbourg, et le fils de la duchesse de Somerset (3).

Les sénéchaux de Normandie, dont le titre avait été rétabli ou conservé en faveur de Brézé, furent capitaines de Rouen, c'est-à-dire investis du commandement dans les places du palais, du château et du pont de Rouen (4).

(1) Stafford y était encore en 1449.

(2) Ou Bequegny (ailleurs Bergevenay ou Bergevenye) et Richard Gower.

(3) V. *Chronique de Normandie* publiée par M. Hellot, et *Narratives of the expulsion of the English from Normandy*, publiés par M. Jos. Stevenson, p. 141.

(4) 15 hommes d'armes de la petite ordonnance sous la charge du grand sénéchal de Normandie, ordonnés à la garde des châtel, pont et palais de Rouen. A chacun des hommes d'armes, 10 l. par mois; à chacun des archers, 100 s., 1456. — 24 hommes de mortepaye sous la charge du comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie; 100 s. à chacun par mois, 1486. — Le grand sénéchal de Normandie encore capitaine de Rouen, 1512, 1523. — Rôle et département de 8,000 l. que le Roi, en 1517, affectait aux réparations du châtel, tour du pont et palais de Rouen.

La sénéchaussée s'éteignit avec Louis de Brézé, comte du Maulévrier, mort le 23 juillet 1531.

L'autorité attachée à son titre de sénéchal passa alors aux lieutenants généraux de Normandie, qui furent Martin du Bellay, sieur de Langey (1); Ch. de Cossé de Brissac, maréchal de France, de qui relevaient les capitaines de Rouen. Mais parfois le titre de capitaine fut uni à celui de bailli de Rouen ou à celui de lieutenant général de la Normandie.

Taneguy Le Veneur 1^{er}, comte de Tillières, lieutenant général du Roi aux bailliages de Rouen et d'Evreux, 1568-1579 (2), fut nommé capitaine de Rouen, sur la résignation de François de Montmorency, 6 fév. 1576.

Jacques Le Veneur, baron de Carrouges, fils dudit Taneguy, fut nommé bailli et capitaine de la ville et du château de Rouen, pour jouir de cette fonction après la mort de son père, le 19 mars 1576. Il fut nommé lieutenant général de la Haute-Normandie, le 19 sept. 1593. Il portait, avec ce titre, celui de gouverneur du Vieux-Palais, le 13 nov. 1595.

Du temps des Le Veneur, le Vieux-Palais fut envahi par les Ligueurs de Rouen, qui y entrèrent le 4 fév. 1589, après les massacres de Blois, « les caisses sonnantes et les enseignes déployées ». Pendant le siège de Rouen, il fut menacé par une flotte hollandaise de 10 vaisseaux; mais elle fut obligée de se retirer devant les batteries de la place.

Jacques de Bauquemare, sieur du Mesnil d'Auffay et de Vitot, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, conseiller ordinaire de la Chambre du Roi, porta le titre

(1) Je ne sais à quel titre, sous ce gouverneur, une des tours du Palais, qui s'appelait la *Tour de Talbot*, était occupée par Me Guill. Sorin, pilote et cosmographe du Roi, fils et héritier de défunt Richard Sorin, 17 avril 1543. (Tab. de Rouen, meubles.)

(2) Il fut capitaine d'Avranches de 1573 à 1576.

de gouverneur du Vieux-Palais, de 1592 à 1626 (1).

Après lui, nous trouvons Georges de Brancas, duc de Villars, qui fut nommé lieutenant-général, le 18 oct. 1626; — Ch. de Brancas, comte de Maubec, 26 nov. 1629. Le 20 déc. de cette année, les délégués des États de Normandie se rendirent au Vieux-Palais pour conférer avec lui et avec les commissaires du Roi au sujet des articles de leurs remontrances; — Louis De Moy, sieur de la Mailleraye, capitaine de Honfleur, qui fut nommé lieutenant-général de Normandie, et gouverneur du Vieux-Palais, le 30 mai 1632, sur la démission dudit de Brancas. Deux fois il eut à recevoir au Vieux-Palais, pour la discussion des articles de leurs cahiers, les délégués des États de Normandie, le 11 août 1632, et en janv. 1638. Il avait eu le malheur d'y perdre sa femme, en déc. 1634 (2); — le comte de Guiche, maréchal de France, qui fut nommé lieutenant-général de Normandie et gouverneur du Vieux-Palais, le 16 nov. 1637 (3); — François d'Harcourt, marquis de Beuvron, qui fut nommé le 1^{er} mars 1643, sur la démission faite en sa faveur par le maréchal de Guiche. Il eut la faiblesse de livrer aux frondeurs ce château dont il avait la garde. Le 24 janv. 1649, le duc de

(1) Il avait sous sa charge 1 sergent et 14 soldats. Il était fils de Bauquemare, 1^{er} président du Parlement avant Groulart. Sa fille, Catherine, épousa J.-B. Le Brun, sieur du Boisguillaume, conseiller au Parlement (cité 11 fév. 1613, Tabell. de Rouen, meubles). Son fils, Jacques du Mesnil, était sergent-major de Rouen, le 3 juin 1639. Je crois devoir rapporter à Jacques de Bauquemare, gouverneur du Vieux-Palais, un article du compte de la fabrique de Saint-Éloi de Rouen, relatif au décès de la femme du président du Mesnil, capitaine du Vieux-Palais, 1593.

(2) 17 décembre 1634. Don de M. de la Mailleraye, gouverneur du Vieux-Palais, aux Carmes de Rouen, pour avoir assisté au convoi.

(3) Il y vint, le 27 janvier 1638, avec le sieur de la Vigerie, son lieutenant.

Longueville y fut introduit par la porte qui donnait sur le fleuve, et ce fut en vain que le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'Harcourt), envoyé pour commander en Normandie, essaya de rétablir dans notre ville l'autorité du Roi.

Mais lorsque Mazarin eut triomphé de la Fronde par la ruse autant que par les armes, son premier soin fut de conduire le Roi à Rouen (1650). Le commandement du Vieux-Palais fut alors retiré au marquis de Beuvron et donné au sieur de Fourilles de Montreuil, capitaine des gardes (1), et confié, en attendant la prise de possession de cet officier, à M. de Saintot, maître des cérémonies. Peu de temps après, le marquis de Beuvron rentra en faveur ; le sieur de Montreuil dut se contenter du titre de commandant du Vieux-Palais et laisser à ce dernier celui de gouverneur (2).

A partir de là, le gouvernement du Vieux-Palais resta dans la maison d'Harcourt.

François d'Harcourt (3) donna sa démission de lieutenant général de Normandie et de gouverneur du Vieux-Palais, en faveur de son fils aîné, le marquis d'Hectot, lequel ob-

(1) Michel de Chauvijan, sieur baron de Montreuil, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, maréchal des camps et armées de France, capitaine dans le régiment des gardes de S. M., vint au Vieux-Palais avec sa femme, Anne de Croisilles, 11 mars 1650 (Tabell. de Rouen, meubles). Il avait fait présenter aux échevins ses lettres de nomination par son lieutenant, le sieur de la Chesnaye, garde du corps.

(2) Lettres du Roi datées de Paris, 29 mai 1650, et adressées au marquis de Beuvron, conseiller du Roi en son Conseil d'État gouverneur du Vieux-Palais et lieutenant-général du Roi au gouvernement de Normandie. Autres lettres, dans le même sens, adressées au même seigneur, 17 août 1650, par Gaston, frère du Roi, nommé régent pendant le voyage de Louis XIV en Guyenne. (Archives de la Ville.)

(3) François d'Harcourt avait pour femme Catherine Le Tellier, fille de Nicolas Le Tellier, sieur de Tourneville.

tint lettres de provision, mais sous condition de survivance, 12 juin 1651.

Celui-ci, à la mort de son père, prit le titre de marquis de Beuvron. Il vint au Vieux-Palais en 1672. On ne l'y trouve plus tard que de loin en loin. Il résidait habituellement à la Mailleraye, et ce fut là qu'il mourut, le 22 avril 1705 (1). Au mois de juillet 1688, il avait eu l'honneur de recevoir, à Rouen, Jacques II, roi d'Angleterre, qui venait en France chercher un asile auprès de Louis XIV.

Après le marquis de Beuvron, le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, s'établit pour quelques années au Vieux-Palais. Ce fut dans cette résidence qu'il reçut, le 23 juin 1707, le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen (2), et qu'en 1713, il offrit des fêtes au public, à l'occasion de la paix d'Utrecht (3).

Le 22 juillet 1712, Louis Henri d'Harcourt, comte de Beuvron, fils du maréchal duc d'Harcourt, fut nommé lieutenant-général et gouverneur du Vieux-Palais (4). Il mourut le 21 sept. 1716.

Ses charges et ses dignités furent données par le Roi à

(1) Il avait épousé Angélique de Fabert. — 3 janvier 1704, étrennes données par la ville aux archers de M. de Beuvron, 13 l.; à ses valets de pied, 10 l. 10 s.; aux gardes du Vieux-Palais, 7 l.

(2) Arch. de la Seine-Inférieure, *Livre des choses notables de Saint-Ouen de Rouen*.

(3) Voir les *Festes du Vieux-Palais*, poésie de circonstance réimprimée par la Société de l'histoire de Normandie. C'était au Vieux-Palais qu'était le duc de Luxembourg, lorsque la Ville députa vers lui pour lui faire compliment sur la mort de sa femme. « Les échevins furent reçus par les gentilshommes du sieur de Luxembourg, et furent introduits dans la salle des gardes entre 2 haies de soldats et reconduits jusqu'à la porte, et traités comme les députés des cours souveraines. »

(4) Il ne devait pourtant jouir de cette charge qu'après la mort de son père, le duc d'Harcourt.

son frère Anne-Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, 22 sept. 1716 (1).

Il eut pour successeur son fils, François-Henri d'Harcourt-Beuvron, comte de Lillebonne, nommé le 1^{er} fév. 1755.

François-Henri duc d'Harcourt ayant été nommé gouverneur de Normandie, le 10 juillet 1764, son frère Anne-François d'Harcourt, marquis de Beuvron, désigné sous le nom de comte de Lillebonne, fut nommé, le même jour, lieutenant-général de Normandie et gouverneur du Vieux-Palais. L'un et l'autre conservèrent leurs titres jusqu'à l'époque de la Révolution (2).

Après les gouverneurs, il faut nommer les capitaines. Ce furent, sous la domination anglaise, Talbot, précédemment cité (3); — sous Charles VII, Brunet de Longchamp (4); — sous Louis XI, Jean de Rebais (5); — en 1481-1484, Pierre de Franqueville (6); — de 1565 à

(1) La maréchale d'Harcourt vint avec lui au Vieux-Palais, le 11 sept. 1729, le 3 juillet 1732, le 15 août 1736.

(2) François-Henri mourut en Angleterre en 1801; Anne-François était mort à Amiens en 1797.

(3) « Contreroulle des gens d'armes et de trait estans en garnison au Palais de Rouen soubz monsr. de Talbot, 29 déc. 1441—29 mai 1443. — Partirent en la compagnie du comte d'Eu pour se rendre à Chaumont le 21 mars; de retour le 27; — partirent en la compagnie de Talbot le 20 oct.; de retour le 27; — partirent de nouveau avec le même, à certaine entreprise à l'encontre des adversaires du Roi le 18 nov.; de retour le 28 déc. — Le 22 déc., Talbot était à Harfleur. »

(4) Tabell. de Rouen, 29 juillet 1461.

(5) Jean de Rebais, capitaine du palais de Rouen, 15 sept. 1468, 28 déc. 1476; marié à Marie Duchesne, veuve de Pierre Pommeret, qui, devenue veuve une seconde fois, antérieurement au 18 mai 1485, fit, le 22 av. 1489, une fondation en l'église Saint-Sauveur de Rouen (Tabell. de Rouen, meubles).

(6) Les 9 janv. 1480 (v. s.), 9 janv. 1482 (v. s.); avant-dernier mars 1483 (v. s.) (Tabell. de Rouen).

1579, Remond de Casenoue (1); — en 1579, Claude Boutault (2).

François d'Harcourt, marquis de Beuvron, eut pour lieutenant au Vieux-Palais Jacques Gaultier, sieur de Fontaine-le-Pin, qui paraît être venu avec lui dès 1643. Il lui servit d'agent, partagea son sort; perdit sa place en 1650, revint en faveur, en même temps que son maître, et fut, pendant plusieurs années, major de la ville de Rouen (3).

A partir de la seconde moitié du xvii^e siècle, il y eut au

(1) Établi lieutenant au Vieux-Palais, avec 25 arquebusiers, par M. de Montmorency, maréchal de France, bailli de Rouen, 26 mars 1565 (Tabell. de Rouen, meubles); — avait sous sa charge 16 arquebusiers morionnez, 2 janv. 1573 (v. s.); 27 hommes de guerre à pied arquebusiers français, juin 1574; — qualifié capitaine du Vieux-Palais, 27 av. 1569, 19 av. 1580; — touchait, comme appointements, 33 écus 1/3 en francs de 20 sols, et 50 l. en 1574. Les arquebusiers avaient 9 l. par mois. Ces gages étaient payés par le trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Casenoue signait de sa marque. Jean de Sault, son lieutenant, les 20 déc. 1573 et 14 déc. 1574. M. du Moulin-Chapel avait été commis par le Roi à la garde du Vieux-Palais, 3 oct. 1575.

(2) Marie De Chase, femme de Claude Boutault, 26 sept. 1579.

(3) Il était fils de Gaultier, sieur de Gouy, et de Catherine Anzeré, et frère d'une Mathurine Gaultier, mariée à Jean du Mesnil-Urry, sieur du Mesnil-Laudinière, demeurant au Mesnil-Vigot, et oncle d'un Charles Gaultier, écuyer, sieur de Parigny, demeurant à Fontaine-le-Pin, 17 janv. 1646, 10 mars 1647 (Tabell. de Rouen, meubles); fut nommé à la charge de sergent-major de Rouen, en remplacement de Jean Dubois d'Avaugour, démissionnaire, 12 mai 1646; révoqué, le 9 fév. 1650 et remplacé par le sieur de Lignerolles. Rétabli comme lieutenant du marquis de Beuvron, au Vieux-Palais, il fit instance, en cette qualité, auprès des échevins, pour qu'ils fournissent « aux magasins de cette place les vins et les munitions ordinaires » (20 nov. 1662). Le 8 oct. 1649, il s'était imprudemment chargé de porter à l'Hôtel-de-Ville les lettres du duc de Longueville.

Vieux-Palais, au lieu de capitaine, un commandant nommé par le lieutenant-général de Normandie.

Nous avons cité M. de Fourilles-Montreuil (1). — Au xviii^e siècle, nous trouvons M. de Courtade, 15 fév. 1734; — M. de Montfiquet, 1768; — le chevalier d'Osmond. Ce dernier fut nommé par brevet du 12 sept. 1769. On a vu qu'il touchait une rente de 1,500 l. pour la cession faite à la Ville d'une partie de terrains dépendant du Vieux-Palais, pour la formation du quai d'Harcourt, et l'entrée du chemin qui conduit de la rivière au faubourg Cauchoise. M. d'Osmond était encore en fonctions en 1789.

La garnison du Vieux-Palais ne fut jamais bien nombreuse. On y compte 1 sergent et 13 soldats, le 23 mai 1606; 1 sergent et 15 soldats à pied, les 19 juin et 3 déc. 1610; *id.*, le 11 oct. 1612; 1 sergent et 14 soldats à pied français, tous désignés par leur nom de guerre, et payés sur les fonds de l'Extraordinaire des guerres par les mains du Trésorier provincial, le 29 nov. 1614. On voit par leurs quittances qu'ils étaient ainsi payés : le sergent, 25 l. par mois; chaque soldat, 12 l. par mois; le mois était composé de 36 jours. Ils recevaient, en plus de leurs gages, quelques gratifications des principales autorités de la ville, à l'occasion du premier jour de l'an. Le Chapitre décida, le 9 janv. 1568 (v. s.) : « Qu'il ne seroit donné aucune chose aux soldats du Vieil Palais pour leurs estrennes, attendu qu'ils ont eu leur vin de Saint-Martin »; mais, le 8 janv. 1573, il leur accordait 2 écus sol sur une requête conçue en ces termes : « Plaise à MM. de Notre-Dame, suyvant les bonnes et anciennes coustumes, avoir souvenance des soldats du chasteau et du Vieil Palais, lesquels se recommandent à leurs bonnes grâces. »

Au xviii^e siècle, la garnison était encore plus faible. Elle se composait d'un sergent et de six hommes.

(1) Un nommé François Rozée d'Infreville, lieutenant du Vieux-Palais, le 14 sept. 1673.

Il est vrai qu'à cette époque, le gouverneur avait à sa disposition une compagnie de 150 hommes, sorte de garde bourgeoise prise parmi les habitants de Rouen et des environs, dite la compagnie franche du Vieux-Palais, parce qu'à défaut de paye, et même d'indemnité pour son équipement, elle jouissait de certaines exemptions, qui en faisaient une sorte de compagnie aristocratique, et par cela même fort jalouée.

Elle était astreinte à certains services : fournir une garde tous les jours ; venir, en différents temps, à l'exercice et être passés en revue par le commandant, sans compter l'obligation, plus enviée qu'onéreuse, de servir d'escorte au gouverneur dans les cérémonies publiques (1).

Il y avait, à l'intérieur du Vieux-Palais, un chirurgien pour les officiers de la garnison et pour les prisonniers, quand il s'en trouvait, le sieur Berval, en fonctions depuis 20 ans, sans autre récompense que son logement et l'exemption de capitation ; un barbier et un perruquier pour aider le chirurgien ; un cantinier.

A la rigueur, on comprenait l'existence de ces petits fonctionnaires, qui pourtant devaient se plaindre d'avoir trop de loisirs.

Mais il y avait, de plus, un horloger, un tailleur, et d'autres ouvriers, nécessaires aussi, disait-on, à l'état de la

(1) L'almanach de 1789 donne les noms des officiers du Vieux-Palais. — M. le duc de Beuvron, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur. M. le chevalier d'Osmond, lieutenant du Roi. État-major : MM. le chevalier d'Osmond, capitaine du Vieux-Palais ; Binet, major ; Blard, lieutenant, commandant les canonniers ; De la Fosse, Baudry, rue de la Grosse-Horloge, lieutenants ; Reverdun, Dodard, Fontaine, Carré, Pelletier, sous-lieutenants ; Curmer fils, enseigne ; Beaumont, chirurgien. — M. Binet était major depuis 1778. Le 22 juin 1773, on voit indiqué, comme officier des troupes franches pour la garde du château du Vieux-Palais, Denis Du Thil, sieur de la vavassorerie de Hatréaumont, à Pavilly.

place, et pour lesquels on réclamait l'exemption de la capitation.

Le Vieux-Palais, comme place de guerre, était un lieu privilégié. Il s'y était établi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, quelques boutiques occupées par des fabricants et des marchands, sans jurande et exempts des droits de maîtrise. On les voit agir comme communauté particulière, distincte des communautés de la ville. Une fois, ils présentèrent, en leur nom, 3 garçons pour les troupes provinciales (1).

Les tours du Vieux-Palais furent constamment armées de canons. Dans les deux derniers siècles, ils n'eurent occasion de faire entendre leur voix que dans les cérémonies publiques et en signe de réjouissance; notamment, aux fêtes qui furent données pour la naissance du Dauphin, en sept. 1729, et pour l'arrivée de Louis XVI, en 1786.

Grisel, dans ses *Fastes de Rouen*, nous apprend que les navires, en passant devant le Vieux-Palais, faisaient le salut militaire, par une décharge d'artillerie.

*Adveniens, inquam, ratis est factoque salutant
Castellum tonitru prætereundo vetus.
Sequanicis late domus hæc circumflua lymphis
Sequanicas altis turribus urget aquas.*

(juin, vers 69-72.)

M. Bouquet fait remarquer, à cette occasion, que, dans différentes vues de Rouen, les artistes n'ont pas manqué de représenter des navires faisant le salut au Vieux-Palais.

Je ne sais si, de tout temps, il y eut une chapelle au Vieux-Palais. Ce qui est certain, c'est qu'on y transféra la messe, qui, les dimanches et jours de fête, se disait en la chapelle du château, après que le château eût été démoli, en 1590. Cette messe était dite par un religieux de la Madeleine de Rouen. On a un certificat de Charles de

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, C. 807.

Savoie, prêtre, par lequel il atteste que, le 29 sept. 1624, il avait célébré la messe au Vieux-Palais, et, qu'en icelle, avait assisté et fait le pain béni, Thomas Suart, en qualité d'archer morte-payé, demeurant au château (1).

Dans une ville comme Rouen, où l'espace manquait aux maisons particulières, et où presque rien n'avait été fait pour les divers services publics, l'étendue du Vieux-Palais présentait quelque chose d'extraordinaire et explique différents usages auxquels il fut successivement affecté.

Dès 1432, on y fabriquait de la poudre à canon. La *Chronique de Normandie* rapporte, cette année-là, que : « En un jour de la feste Saint-Gervais, en l'hostel des ordonnances, ainsi que on faisoit les pouldres à canon pour mener au siège (de Louviers), le feu y print, et furent environ xxx hommes brulez qui tous moururent piteusement (2). »

En 1513 une fonte de canons y était certainement établie (3).

Assez fréquemment, dans le cours du xvi^e siècle, sa vaste enceinte servit de dépôt ou d'atelier pour les constructions qui se faisaient dans la ville.

C'est ainsi qu'on voit, en 1517, le Chapitre de Rouen prier le grand sénéchal de prêter le Vieux-Palais pour qu'on pût y déposer le bois qui devait être employé à la flèche de la cathédrale, dont on préparait dès lors la reconstruction (4), — et qu'en 1538, on y charpenta les bois des 2 pavillons de l'église Saint-Jean (5).

En 1549, Pierre Dauvergne fut autorisé à y mettre les munitions, pièces, bâtons, etc., dont il avait la garde, en

(1) Tabell. de Rouen, acte du dernier sept., 1624.

(2) Édition de M. Hellot, p. 78.

(3) Tabell. de Rouen.

(4) Arch. de la Seine-Inférieure, reg. capitul., délib. du 16 avril 1517.

(5) *Ibid.* Compte de la fabrique de Saint-Jean de Rouen.

sa qualité de commis de Guillaume Bohier, trésorier de l'artillerie (1).

7 juin 1549. Marché fait avec un maréchal de Rouen pour fourniture de pièces d'artillerie au Vieux-Palais : « Fut présent Bastien Néel, maistre mareschal, demeurant en la par. Saint-Éloi de Rouen, lequel se submist envers n. h. messire Christoffe du Refuge, chevalier, s^r des Menuz, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, commissaire ordinaire dud. seigneur en l'artillerie, et lieutenant au pays et duché de Normandie de Mgr. de Brissac, grand maître d'icelle, de bien et deument faire les pièces d'artillerie au fer bastu, cy-aprez déclarez, c'est assavoir : 4 coulevrynes autrement appelées bastardes, tirans bouletz de bastarde, du poix de 1,200 ou environ, y compris les 2 bouettes et ferrures d'affutz ; plus 4 passevollans, tirans bouletz de moyenne, du poix de 800 ou environ, y compris les 2 bouettes pour chacune pièce et ferreure d'affutz ; plus 50 simples berches, tirans bouletz de falconneau, du poids chacun berche de 160 l. ou environ, compris les 2 bouettes ; plus 10 petites berches, chacune pesant de cent à 120 l. ou environ avec les 2 bouettes, et le tout rendre tout prest et deument agréé et appareillé, savoir est, moictié à la fin de ce mois, et l'autre moictié le 15^e jour de juillet prouchainement venant, et rendre au garde des municions au Vieil palays de Rouen, et le tout espruvé aux despens du Roy, et en faisant lesquelz essays, sy se rompoit aucune desd. pièces, ce sera aux despens dud. Néel : ceste submission et promesse ainsy faicte moyennant la somme de 7 livres pour chacun cent, etc... »
 Marque de Néel.

Le 16 déc. 1575, Jacques Harel, boucher, s'engage envers les échevins de Rouen, « à leur fournir, au poids de Roi de la Vicomté de Rouen, 2 milliers de livres de lard

(1) Mention de lettres adressées par le Roi au capitaine de Rouen, 23 juin 1549 (Tabell. de Rouen, meubles).

frais de pourceaux mâles, non compris les têtes, pieds et penes, et icelui nombre de lard saler dans les saleurs qui lui seront baillés pour les places fortes et Vieux-Palais de Rouen, pour l'envitaillement et munitions d'iceux, à 12 l. le cent » (1).

« Inventaire fait, le 17 janvier 1640, des canons et munitions de guerre qui ont été pris dans les magasins de la ville de Rouen et portés au château du Vieil palais ». On trouvera ce document à la fin de ce mémoire. Les canons en question furent inutilement réclamés par la Ville le 12 fév. 1650 (2).

En 1726, fusils et bayonnettes tirés des magasins du Vieux-Palais et transportés par mer pour l'armement des milices de la Généralité de Caen (3).

Enfin, on voit qu'en 1756, à l'occasion de la guerre avec l'Angleterre, on avait formé au Vieux-Palais un magasin de farines et de subsistances (4).

Le château du Vieux-Palais présente ceci de commun avec toutes les forteresses, qu'il servit assez habituellement de prison : prison militaire, prison pour cas relevant de certains tribunaux civils, prison d'État.

Les personnes qu'on y mit d'abord furent des prisonniers de guerre, et ce fut, au commencement, une question de savoir si l'on devait permettre au Chapitre de la cathédrale de venir les interroger pour le privilège de Saint-Romain.

En mai 1443, les délégués du Chapitre furent reçus *amoureuse et honeste* par le lieutenant du capitaine du Vieux-Palais ; mais on constata qu'il ne s'y trouvait pas pour lors de prisonniers.

Au mois de mai de l'année suivante, quand les délégués

(1) Tabell. de Rouen, meubles.

(2) Arch. de la ville, délibérations.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure, C. 662.

(4) *Ibid.*, C. 821.

du Chapitre se présentèrent de nouveau, le comte de Shrewsbury s'opposa à leur commission. Il voulut qu'ils se contentassent de cette déclaration : « Je vous certifie que je n'ay prisonnier céans, qui ne soit Armignac ; et, que je vous donne congé de parler à eulx sans le congé du Roy, non feray ».

Toutefois, pour éviter le scandale (1), après de longs pourparlers, par l'avis du Conseil du Roi et par forme de transaction, les prisonniers du Palais furent conduits à l'Hôtel du *Mouton rouge*, au Vieux-Marché, où il fut permis aux chanoines de les interroger. L'un de ces prisonniers s'appelait Vincent de Vernon. Les chanoines obtinrent gain de cause, et, à l'avenir, les cachots du Palais leur furent ouverts, sans plus de difficulté que les autres prisons de la ville.

On lit aux Registres capitulaires, mai 1445 : « *Accesserunt ad palacium regium Rothomagense, et in dicto fortalicio palacii examinaverunt 3 prisonarios ibi detentos* ». C'étaient, le fils du sire de Gaucourt, ôtage pour son père, et deux autres qui attendaient l'envoi de leur rançon.

En mai 1453, le grand sénéchal Pierre de Brézé, réprimandait son lieutenant pour n'avoir point accueilli, comme il le devait, les délégués du Chapitre.

Louis XII, par ordonnance datée de Blois, 7 mars 1505, prescrivit que ceux qui seraient arrêtés pour le fait de ses aides « seroient mis en prisons honnestes, à moindres frais et cousts qui seroit possible, autres que les geôles et les prisons où l'on mettoit les prisonniers ordinaires ». Il désignait, en même temps, pour le logement de cette sorte

(1) Le refus de Shrewsbury eût eu pour conséquence la suspension du privilège de Saint-Romain. Cette cérémonie était très populaire à Rouen. Le mercredi des Rogations, veille de l'Ascension 1443, on ne compta pas moins de 767 ecclésiastiques à la procession qui se rendit à l'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers.

de prisonniers, le Palais de Rouen (1). Cette ordonnance fut enregistrée à la Cour des Aides, le 24 avril 1528.

Le 5 juin 1543, Roger de la Salle était nommé « concierge des prisons de la Cour des Aides, estanz au Palais, » en remplacement de son père, Jean de la Salle, décédé.

Le 12 juillet 1549, Guill. Fautrel, fermier et garde des prisons de la même Cour, est mentionné comme ayant à sa disposition « un corps de maison vers la rivière de Seine, dans l'enclos du Vieux-Palais, pour personnes devant deniers au Roi pour les aides, tailles et gabelles (2) ».

Ce ne fut qu'à une époque postérieure qu'on construisit, dans la rue du Petit-Salut, en face de la Cour des Aides, des prisons pour ces malheureux (3).

C'est ce qui nous explique pourquoi, au mois de nov. 1547, trois conseillers de l'Hôtel commun et un bourgeois, *réputés des plus suffisants et riches de la bourgeoisie*, furent mis au Vieux-Palais, à la requête du receveur général pour défaut de paiement d'une somme de 46,750 l. que le Roi voulait avoir de la Ville. L'année suivante, ce fut le tour des ecclésiastiques. Deux chanoines de la cathédrale y furent incarcérés afin de contraindre, par cet exemple, le clergé du diocèse au paiement d'un subside qui avait été imposé sur lui d'une façon trop arbitraire.

Lorsque les protestants, maîtres de Rouen, en 1562, mirent au pillage la ville et les environs, ce fut dans les cachots du Vieux-Palais qu'ils jetèrent les prêtres qui leur étaient tombés sous la main. Les chefs de la révolte, Du Bosc d'Émendreville, Cothon de Berthouville et le minis-

(1) C'était une mesure d'humanité due, sans doute, au cardinal d'Amboise, dont le nom figure au bas de cette ordonnance : « Par le Roy, le cardinal d'Amboise. »

(2) Arch. de la Seine-Inférieure, *Mémoriaux de la Cour des Aides*.

(3) Il est douteux qu'ils y aient été plus convenablement logés qu'au Vieux-Palais.

tre Marlorat, y vinrent, à leur tour, victimes des représailles qu'exercèrent les catholiques à la suite de la reprise de la ville par Charles IX (1).

Plus tard, le Vieux-Palais servit au logement d'une partie des soldats espagnols, qui furent faits prisonniers pendant les guerres entre la France et l'Espagne.

Le 4 sept. 1639, les échevins de Rouen firent achat de pain et de 2 ponsons de cidre pour 500 prisonniers qu'on amenait de La Bouille ; mais cette fois ils n'eurent pas à les loger : ces soldats furent presque aussitôt dirigés sur Cailly.

Quatre ans après, la victoire de Rocroy mit aux mains des Français de nouveaux prisonniers dont le logement et la nourriture fut une source d'embarras pour la ville de Rouen.

Le 15 juin 1643, les échevins eurent à s'occuper des mesures à prendre à l'égard de ces infortunés, qui étaient au nombre de 475, y compris 26 officiers, tous conduits par le sieur de Neuilly. Les soldats furent mis à la Halle-aux-Drapiers, les officiers à la Halle-aux-Merciers. On fournit à chaque soldat une ration de pain, une chopine de cidre et un petit fromage. La Cinquantaine et les Arquebusiers furent d'abord chargés de la garde de ces prisonniers. Mais, à partir du 3 août suivant, ce soin fut confié aux capitaines et aux bourgeois de la ville (2).

(1) Voir mon mémoire intitulé : *Recherches sur les anciennes prisons de Rouen*, 1861, pp. 43, 44.

(2) Vérification d'un arrêt du Conseil, du 3 août 1643, ordonnant que la dépense à faire pour les prisonniers de guerre espagnols, pris à Rocroy, serait supportée par chacune des Généralités où ils avaient été envoyés. (Arch. de la Seine-Inférieure, C. 1149).—Voir *Muse Normande*, pp. 308 et suiv. « Il y eut une grande défaite en la bataille de Rocroy, et fut envoyé nombre de prisonniers par toutes les villes de France, et celui qui fut envoyé à Rouen fut mis dans un lieu qui lors n'estoit habité proche la porte Guillaume Lyon, qui avoit esté basti pour faire

Une partie des officiers avait été mise au Vieux-Palais, sous la garde du sieur de la Fontaine du Pin, bien que les chambres de cette forteresse fussent représentées comme inhabitables (1).

Le 3 juillet, les sieurs de Villaréal et Domingo de Sylva vinrent à l'Hôtel-de-Ville, au nom de l'ambassadeur du roi de Portugal, réclamer, en vertu de l'autorisation du Roi et de la Reine régente, l'élargissement de tous ceux de cette nation qui se trouveraient parmi les officiers ou les soldats prisonniers de guerre. Il fut, en conséquence, enjoint à Nicolas Le Roux, commis aux ouvrages de la Ville, de conduire les 2 agents aux lieux où étaient renfermés les prisonniers : 12 furent mis immédiatement en liberté.

Trois jours après, le Père René Rocheray, cordelier, présenta au bureau de l'Hôtel-de-Ville l'ordonnance du Roi, donnée à Versailles, le 10 du mois de mai précédent, par laquelle S. M. lui donnait pouvoir d'administrer les sacrements aux prisonniers de guerre espagnols et d'autre nation étant en cette ville. Il fut enjoint à Nicolas Le Roux de faire donner audit Père Rocheray entrée et communication libre avec les prisonniers.

10 août, même année, nouveau convoi d'Espagnols blessés, faits prisonniers à Gravelines, et amenés à Rouen dans 2 gribanes par le sieur Le Vasseur, maître chirurgien de l'hôpital établi au siège de Gravelines. Le Père Chauveau, jésuite, se qualifiant directeur des hôpitaux et missionnaire militaire depuis 6 ans, accompagnait le convoi et s'occupait de pourvoir, auprès des autorités, au traitement de ces soldats ; après avoir pris les ordres du duc de Lon-

une turie ». Ce lieu changea alors de nom, ainsi que la rue voisine. « Ch. Yart, concierge de la maison où l'on met les gens débiles d'esprit, sise proche l'ancienne prison appelée des Espagnols », 8 oct. 1715 ; rue des Espagnols, 12 sept 1722. Arch. de la Ville, Délibérations.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, Plumitifs du Bureau des finances, 17 du même mois.

gueville, les échevins répartirent ces soldats entre les hôpitaux de Rouen : 77 furent mis à l'Hôtel-Dieu, 9 à l'hôpital Saint-Vivien, 16 à l'hôpital Saint-Martin. On remarque qu'il y en avait plusieurs qui étaient morts dans le voyage, et que d'autres avaient été envoyés se faire médicamer où il leur avait convenu.

Le 22 oct., Nicolas Auvray, établi concierge au lieu dit la Tuerie aux petites bêtes, où étaient renfermés les prisonniers espagnols, vient exposer aux échevins qu'il avait trouvé le corps de garde sans sentinelle, et une fois composé de 2 hommes seulement.

Le 29 oct., Guill. De Caux, l'un des sergents de la compagnie de M. de Bonneval, conseiller au Parlement, vient exposer, à son tour, qu'encore qu'il eût fait, le jour précédent, une semonce de 40 bourgeois de la paroisse Saint-Patrice pour la garde des prisonniers, aucun des particuliers commandés ne s'était présenté et n'avait envoyé de remplaçant. Il donnait avis, en même temps, qu'à la dernière garde, qui devait être de 30 bourgeois de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, il ne s'était trouvé que 5 bourgeois, et que, faute d'une garde suffisante, 2 prisonniers avaient réussi à s'échapper.

19 janv. 1645, ordonnance de Jacques Dyel, sieur de Miromesnil, Intendant de la Généralité : « Sur l'avis à lui donné par les échevins que, du nombre de 19 officiers espagnols et d'autre nation étrangère, faits prisonniers de guerre à la bataille de Rocroy, envoyez par ordre du Roy en lad. ville pour y estre gardez, 9 d'iceux se seroient évadez depuis 4 jours, contre et au préjudice de la submission qu'ilz avoient faicte, à peine de la vie, de ne rien entreprendre et attenter pour se mettre en liberté, jusqu'à ce qu'il pleust à S. M. de les faire délivrer ; vu par lui l'acte de la submission, signée desd. officiers, du 19 juin 1643, ordonné de faire perquisition par les archers de la Prévosté générale de Normandie.... de les remettre ès prisons de la ville.... Les autres officiers seront, à l'avenir, étroi-

tement gardés par les gardes des bourgeois, ainsi que les autres prisonniers, sans qu'ils puissent sortir ni divaguer, pour quelque cause et occasion que ce soit, sinon un d'eux, qui pourra aller, une fois le jour, acheter les nécessités de tous les prisonniers, que l'officier qui commandera la garde fera accompagner par l'un des bourgeois de lad. ville. »

Déjà, le 11 janvier, une ordonnance du même avait prescrit aux échevins d'envoyer sur les routes de Paris, de Péronne et d'Amiens, pour faire saisir les prisonniers qui s'étaient échappés, au moyen d'une corde, par-dessus les murailles de la ville.

13 août, le sieur du Mas, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, oncle du Roi, apporte les ordres de S. M. pour recevoir en cette ville 1,000 soldats, ou environ, faits prisonniers aux prises de Bourbourg et fort de Linck, en Flandre. Ces prisonniers furent mis aux halles, « n'y ayant autre lieu en icelle ville plus commode ». Ordre fut donné à Nicolas Le Roux, de faire préparer, le jour même, après midi, les rations de pain nécessaires, de faire apporter les cidres, achetés au compte de la Ville. Les bourgeois de la Cinquantaine furent chargés de la garde. Il arriva, sur les quatre heures de l'après-midi, 942 prisonniers, sous la conduite du sieur du Mas, aide de camp, et du sieur de Montgarnier, commissaire des guerres, qu'escortaient 50 chevaux et autant d'hommes à pied. Les soldats furent mis au-dessus de la Halle-aux-Merciers; les sergents, à la Halle aux détailliers de draps; les officiers, au Vieux-Palais, où ils furent reçus par le sieur de la Fontaine du Pin; les malades furent envoyés à l'Hôtel-Dieu. Le 24 août, le baron de Broye vint, d'après l'ordre du Roi, faire le recensement des prisonniers, dont la plus grande partie fut répartie entre d'autres villes. — 30 août. 41 prisonniers, la plupart de nation liégeoise, furent dirigés sur la Champagne, sous l'escorte, jusqu'à la 1^{re} étape, d'une brigade de la Cinquantaine et des Arquebusiers. Le dernier du même mois, le reste fut emmené hors de Rouen et

conduit dans les villes de la Basse-Normandie. On ne garda à Rouen que 150 soldats, y compris 12 sergents logés à la Tuerie, et 6 officiers, logés au Vieux-Palais, et quelques malades, en traitement à l'Hôtel-Dieu.

Dernier juin 1647, injonction fut faite au commissaire des ouvrages de la Ville de disposer de la Tuerie, d'y faire porter de la paille, de manière à mettre le lieu en état de recevoir les prisonniers de guerre qui revenaient de Basse-Normandie, sous la conduite du sieur de Saint-Hilaire. Ils arrivèrent au faubourg Saint-Sever en deux bateaux. Une partie du convoi (2 capitaines, 2 lieutenants de cavalerie, 1 quartier-maître, 10 alfières) furent conduits au Vieux-Palais. On mit à la Tuerie 15 sergents et 119 soldats. On eut à fournir à chaque prisonnier, par jour, une ration de pain et un pot de bière. Le 22 juillet, arriva un nouveau convoi de 473 hommes, officiers et soldats (6 capitaines, 4 lieutenants, 21 alfières) : 442 hommes furent logés à la Tuerie.

D'autres y furent envoyés plus tard par ordre du Roi, qui chargea la Ville de leur nourriture, la rendant responsable de tous les accidents qui pourraient arriver aux prisonniers, faute d'y avoir pourvu. Le 6 mars 1648, on en comptait 650, et il y avait plus de 6 mois que l'on supportait cette charge pour laquelle il fallut se décider à faire un emprunt.

On obtint du Roi la promesse que ces prisonniers allaient être distribués entre les autres villes du royaume. Mais, au moment du départ, il y eut contre-ordre : le secrétaire d'État, M. Letellier, manda au duc de Longueville « qu'il falloit avoir patience, qu'on alloit travailler à l'échange des prisonniers, et que pour cet effet on avoit envoyé le sieur de Penis vers l'archiduc Léopold ».

A la suite de nouvelles démarches, plus pressantes, une partie des prisonniers fut évacuée sur les villes de Basse-Normandie et de Bretagne, la Cinquantaine et les Arquebusiers de Rouen leur servant, comme toujours, d'escorte.

Mais il restait encore à Rouen, le 23 sept. 1648, un certain nombre de prisonniers. Leur garde était confiée aux Arquebusiers. On n'avait pas osé la laisser aux bourgeois, dans la crainte d'augmenter la peste, par une communication trop libre avec les prisonniers qui en étaient atteints.

En 1651, la Cour ecclésiastique de Rouen au portail des libraires de la Cathédrale, servait de prison à des soldats espagnols. Le 20 sept. de cette année, on y remit 4 alières (Jean Michel, Jean Hoter, Dom Christmas de Soto et Dominico Perere), qui s'étaient échappés sur le navire de Girard Corneille, capitaine hollandais, et qu'on avait repris à Caudebec.

Le 1^{er} fév. 1653, la Ville faisait encore payer 8 l. 8 s. par semaine à Simon André, l'un des prisonniers de guerre, du parti espagnol, qui étaient gardés dans les prisons de la Cour d'église, pour lui et pour ses compagnons.

Ce ne fut que le 16 mai de cette année, que ce qui restait de prisonniers de guerre à Rouen (prisonniers de Rocroy, du Fort-Louis et de Bourgbourg) en sortit pour être interné au château de Pont-de-l'Arche (1).

Le Vieux-Palais, on l'a vu par ce qui précède, paraît avoir été réservé aux officiers prisonniers.

Des actes, transcrits du tabellionage de Rouen, nous donnent les noms de quelques uns de ces prisonniers : il en est de très célèbres.

17 juillet 1643. « Les sieurs conte André de Montecuculy, Modenois, capitaine d'une compagnie de cavalerie, Dom Diego Strada, lieutenant général de l'artillerie, Don Jean Basso, Don Diego Bracquemonte, Don Christophe Godines, Dom Albert Valdes, capitaines pour le Roy d'Espagne; Vincente Surimente, Dom Roderig de Rocques, cappitaine

(1) Arch. de la ville de Rouen; — Arch. de la S.-Inf., F. du Bureau des Finances. On mentionnait encore comme prisonniers à Pont-de-l'Arche, le 1^{er} décembre 1661, 120 prisonniers espagnols, capitaines et officiers pris à Rocroy.

de cavalerie, Dom Diego Sabrien, major d'infanterie, Martin Rive, cappitaine d'infanterie, Gauino Mairousa, alfière réformé, et Yazinte de Ayllaire, sergent réformé, de présent prisonniers de guerre dans le chasteau du Vieux-Palais, lesquels se soumettent, suivant la permission du Roi, lettres de cachet du 6 de ce mois adressées à M. de Beuvron, gouverneur du chasteau du Vieux-Palais, autres lettres du marquis de Beuvron à M. de Fontaine-le-Pin, donnant aux dits prisonniers la ville de Rouen pour prison, sans pouvoir se retirer, écrire, ni faire écrire, ou donner ordres, tant en Espagne que en Flandre, contre l'autorité de S. M. chrétienne », etc..... prennent l'engagement de se conduire conformément à leurs promesses.....

Témoin, Guill. Potorie, capporal de la garnison du Vieux-Palais. — Signatures : le conte de MONTECUCULI, DIEGO DE ESTRADA, etc..... L'acte est passé au Vieux-Palais (1).

« Du mercredy avant midi, 3^e de janvier 1646, passé au chasteau du Vieil-Palais.

» Furent présens Domp Jean de Roquafour, Diego d'Estrada, lieutenant de l'artillerie pour le service du roy d'Espagne, prisonniers de guerre au chasteau du Vieil-Palais de ceste ville de Rouen, lesquels ont promis et se sont soumis et obligez solidairement, sans division, l'un pour l'autre, par corps et biens, envers hault et puissant seigneur Messire François de Harcourt, marquis de Beuvron, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Normandie et gouverneur audit chasteau du Vieil-Palais, de ne partir, sortir, ny désemparer dudit chasteau du Vieil-Palais, dont de ce faire ilz ont esté plégez et cautionnez, par ces présentes, par Messire André conte de Montecucully, par

(1) Minutes de Cavé. La correspondance de Colbert publiée par M. Clément, avait déjà fait connaître que Montecuculi avait été prisonnier de guerre dans notre ville.

Santus Stefne et Francisco de Silva au Loi, aussy prisonniers de guerre audit chasteau du Vieil-Pallaiz, à ce présens, lesquelz, etc. Signé : DON JUAN DE ROCAFULL, A. MONTECUCULI, DIEGO DE LESTRADA, SANTOS ESTEBAN, D^{re} PAUL DE LEIVA, docteur en médecine » (1).

19 janv. 1646. Pareil engagement pris par Michel Querant, adjudant au régiment du baron Dowangues pour le service du roi d'Espagne, cautionné par Warnier de Hosden, Jacques de Monpenson, capitaines, Nicolas Larme, lieutenant, Pierre de Middelbourg, alfière audit régiment.

Samedi après midi 14 sept. 1647, au château du Vieux-Palais. Constantinne, alfière réformé du régiment de Lespuunde, italien, prisonnier de guerre audit château, « agité de maladie de flux, » au moment de se rendre à l'Hôtel-Dieu, où on l'envoyait dans la crainte que « sa maladie ne se continuât aux autres prisonniers, » prend l'engagement de rentrer après sa guérison audit château. Présents Jean-Françisque Follia, alfière commandant audit régiment, Giov. Cola Ruggiero, Gioseppi Monasteri, Geronimo Morano, Guillaume Roberto, alfières audit régiment, Bruno Costantino, Gio, Maria Cangialanza, Francisco-Antonio Zoglia, Gio, Francisco Salas, Scipione Viggiano, Jacobo Juliano. — François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général pour le gouvernement de Normandie, Jacques Gaultier, écuyer, sieur de Fontaine le Pin, lieutenant au château, major de Rouen.

16 sept. même année, engagement du même genre, pris par Charles de Béthune, capitaine du régiment de Wolf, de l'armée du général Lamboy. Présents Philippe et Jean

(1) 1647. Ordonnances relatives aux réparations à faire au château du Vieux-Palais. On avait logé dans les tours de ce château un certain nombre de prisonniers espagnols. — Ils étaient exposés à la pluie et à tant d'incommodités que plusieurs s'abandonnaient au désespoir et cherchaient de toute manière à s'évader. — Arch. de la S.-Inf., C. 1152.

Limossin, François Crule, Pierre De la Porte, Evrard de Vermon, Etienne Sonnet, André Canton.

3 oct., autre engagement pris par Philippe et Jean Limossin, frères, capitaines d'infanterie wallonne, faits prisonnier de guerre en la reprise du fort de Mardick, à présent prisonniers au Vieux-Palais. S'obligent envers Joseph Boutreux (1), écuyer, sieur des Loges, envoyé par le maréchal de Brézé pour retirer lesdits Limossin. Promettent de ne désemparer d'avec ledit Boutreux, qu'il suivront jusqu'à ce que l'échange ait été fait des sieurs d'Estiau et des Pastures, prisonniers de guerre.

4 fév. 1647, Gregorio Raffety, capitaine d'infanterie espagnole, prisonnier de guerre au Vieux-Palais, obtient permission de se rendre en Flandre et de ne revenir se constituer prisonnier qu'au bout de 3 mois (2).

« Mercredi avant midi, 15^e de janvier 1648, passé au chasteau. Fut présent Vaha de Vermont, capitaine au régiment de Pottel Hery pour le service du Roy catholique, prisonnier de guerre au chasteau du Vieil-Palais de ceste ville, lequel s'est soumis et obligé par la présente, par corps et biens, devers le sieur Mondain, estant de présent en ceste ville de Rouen, envoyé exprès par ordre du Roy pour retirer ledit sieur Waha de Vermont, de ne désemparer d'avec ledit sieur Mondain, lequel il sera tenu de suivre jusques à tel lieu qui luy plaira, jusques à ce que l'échange soit faicte du sieur Léon, capitaine au régi-

(1) Boutreux demeurait à Angers.

(2) Ce voyage peut s'expliquer par la délibération suivante : 28 juin 1647, notification faite à la Ville des intentions du Roi. Les ennemis ne donnant aucune subsistance en Flandre aux officiers qu'ils détenaient, il en sera usé de même à l'égard des officiers détenus au Vieux-Palais (7 capitaines, 5 lieutenants, 31 alfères). Il ne leur sera fourni de subsistances que pendant un mois. Ce délai paraissait suffisant pour qu'ils pussent avertir leurs proches parents de Flandre et tirer assistance de ce côté. (Arch. de la Ville, délib.)

ment de Navarre, aussy prisonnier de guerre du dit roy catholique, pour lequel ledit eschange se doit faire suivant les lettres de cachet du Roy notre sire, dabtez de Paris le septième du présent mois de janvier. Signé : LOUIS, et plus bas : LE TELLIER. Sellez en cire rouge des armes de S. M. présens Adrien Lieubré dit Hautevergne, premier sergent du chasteau et Baptiste Couillard.

Signé : AUDRARD DE WAHA DE VERMON.

« Du lundi avant midi, 15^e de juin 1648, passé au chasteau. Fut présent Richard de Mérode, lieutenant d'infanterie pour le service du roy catholique, prisonnier de guerre au chasteau du Vieil-Pallais de ceste ville de Rouen, lequel a promis, s'est soumis et obligé, par corps, par la présente, envers le sieur Chambly, commissaire ordonné par le Roy, notre sire, à la conservation des prisonniers de guerre estant en ceste ville de Rouen, à ce présent, de faire eschange et faire envoyer en France, dans 3 semaines de ce jour, le sieur Le Clerc, lieutenant pour S. M. au régiment de Navarre, prisonnier de guerre en Flandre, à faulte de quoy faire et led. temps passé, led. sieur de Mérode se viendra remettre en ceste d. ville de Rouen, au lieu de sa dicte prison; et ainsy a esté accordé par led. sieur de Mérode, auquel, au moien de sa dicte submission et sa parole et foy donnée aud. sieur de Chambly, (en) mesme temps luy a (esté) donné sa liberté avec le passeport du Roy, dabté à Paris, le 7^e du présent mois, signé Louis. Par le Roy, la Royne régente sa mère présente; et, plus bas, signé : Le Tellier; et à costé scellé du cachet des armes de sadicte Majesté; à ce présens le sieur de Béthune, cappitaine d'infanterie des troupes du général Lamboy, et le sieur de Sonnet, capitaine au régiment du marquis de Guienne, aussy prisonniers de guerre audit chasteau, à ce presents, lesquelz se sont soumis et obligez et par corps à satisfaire au contenu ci-dessus; et tesmoings présens, Adrien Lieubré dit Hautevergne, 1^{er} sergent aud. chasteau, et Ambroise

Tourmente, dit la Chesnaie, soldat aud. chasteau. Signé : Chambley, Richard de Mérode, Sonnet, le merc dud. de Béthune, Adrien Lieubray, Moisson, Tourmente. »

12 août 1648, autre engagement pris envers le marquis de Beuvron, par Scipion Vigor et Petro Ponnelle, alfières réformés au régiment de Camp, prisonniers de guerre au château du Vieux-Palais.

Bossuet, dans son *Oraison funèbre de Condé*, a vanté la clémence du vainqueur de Rocroy. Nous sommes cependant obligé de faire remarquer que l'on n'eut point, en général, pour les prisonniers espagnols les égards dus au malheur (1). Les pouvoirs publics ne sont point, à cet

(1) Voir sur ce sujet la *Muse normande*, p. 245. « Les Hollandois ayant pris nombre de soldats espagnols sur mer, furent envoyés en Flandres, en eschange de quelques soldats françois qui y estoient prisonniers, passèrent par Roüen et furent amenés dans 3 grands basteaux pris à la Bouille, ce qui donna subject à l'auteur de descrire le deplorable estat où ils estoyent lors de leur arrivée.

» Souz l'estendart de la souffrette, Le z' Espagnols devant Roüen :

Alors qu'a force d'auiron
Arriva la première barque
Y mest souenu de Çaron
Stila qu'est le vezin des Parques
Je m'imaginai des monarques
Passer tous nuds sans vestemens
Mais estoient sans de nobles marques
Les Espagnols devant Roüen. »

Ibid. pp. 362 et suiv.

« L'entrée et estat de neuf cens Espagnols et Dunkerquoy dans le Hallage de la ville de Roüen et de ce qui s'est passé en ce lieu jusques à leur sortie.

Je les vis hyer entrer tretous dans su Hallage
Ou ch'est qu'on les tasset ainchin que des fagots
Chetait des Recapais du camp de la Famine
Car le vent les fésset tournioller en lair
Chetest harens sorets (O mains pour la peinture)
Reservé qui n'avest tant de chair sur leur dos. »

égard, exempts de reproche. Mais le peuple n'était pas plus humain ; et il est triste de constater que les prisonniers n'excitèrent quelque pitié que parmi les « circoncis et les bourgeois de Jérusalem, » israélites domiciliés à Rouen.

Après les guerres entre la France et l'Espagne, le Vieux-Palais servit rarement de prison.

Dans un mémoire écrit en 1760, il est bien dit « qu'on y recevait en garde, par ordre de la Cour ou des ministres, des particuliers ou enfants de la ville, qui avaient fait quelques échappées et qui pourraient déshonorer leur famille. » Il est même question de prisonniers d'État. Mais, bien qu'il y eût, au Vieux-Palais, des locaux qui pouvaient servir de prisons, comme dans toutes les casernes, bien qu'il y eût un gardien ou concierge, ce n'est que par exception qu'on rencontre des prisonniers à l'intérieur de cette forteresse, au moins pendant la seconde moitié du dernier siècle. C'est un point facile à vérifier par les procès-verbaux de la visite annuelle que faisaient les délégués du Chapitre pour le privilège St-Romain (1).

Lorsque le marquis d'Harcourt fut envoyé à Rouen pour assurer l'exécution des ordres du Roi (2), spécialement en

(1) Un des fils du sr de St Marc y fut mis pendant deux mois par ordre du Roi, en nov. 1685 ; un nommé Batet, en 1688 ; M. de Montgomery, en 1693 ; Pierre Duchemin, cordelier, en 1703 (HIPPEAU). Ch. Vallée, par ordre de Carrouges, 27 mai 1568 ; Hector de Berville, sr du Parc, prisonnier au Vieux-Palais, à raison d'une dette de 30 écus ; Jean de Lamet, 29 mai 1612 ; Louis Le Petit, 9 mai 1616 ; Jean de Sillans, 7 mai 1619 ; Jacques Malard, 1731 ; Jacques de Pampelune, chevalier, sieur de Genouilly, 1737. Plusieurs d'entre eux s'y étaient fait admettre dans l'espérance de se faire délivrer par le privilège Saint-Romain.

Au mois d'octobre 1782, ordre fut donné de maintenir au Vieux-Palais un corps de garde jour et nuit et d'y entretenir un feu au compte du Roi pour la surveillance d'un prisonnier.

(2) Sa commission était datée de Versailles, 1^{er} mai 1788. Son nom était Charles d'Harcourt. Il était fils de Jacques de

ce qui concernait l'établissement du grand bailliage et la réforme judiciaire imaginée par le garde des sceaux Lamoignon, il fit enfermer au Vieux-Palais l'avocat Le Porcq de Lannoy, Pariseau, secrétaire du premier président, Beaussier, portier du procureur général, Macaclin, procureur au Parlement, et Boissière, clerk du procureur Lasnon.

Ceux-ci en sortirent bientôt, honorés et fêtés comme des victimes de la persécution. lorsque le gouvernement, effrayé de l'opposition des cours souveraines, eut abandonné son plan de réforme et sacrifié Lamoignon.

Mais la faveur qui s'était attachée aux anciens corps judiciaires dura peu. La Révolution fut plus sévère pour eux que ne l'avait été l'autorité royale, par laquelle seule ils se soutenaient, bien qu'ils l'aient ébranlée de tout leur pouvoir. Ils furent supprimés, sans résistance, presque sans effort. Il fut alors aisé de voir que, si Maupeou et

Harcourt, marquis d'Olonde, et d'Élisabeth de Maillart. Il avait épousé, en 1767, Anne-Catherine, appelée M^{lle} d'Harcourt, fille du marquis de Beuvron, lieutenant-général de Normandie et gouverneur du Vieux-Palais. Guidon des gendarmes d'Orléans, par brevet du 13 avril 1761, il avait été nommé mestre de camp commandant du commissaire général de cavalerie en 1764. C'est le héros principal d'une comédie intitulée : *Le grand bailliage*, « comédie historique en trois actes et en prose, représentée à Rouen, depuis le 8 mai 1788 jusqu'au 9 octobre de la même année, par une troupe de baladins qui a été sifflée par tous les bons citoyens. — A Harcourt, et se trouve à Rouen chez Liberté, à la Justice triomphante, 1788. » La scène est au Vieux-Palais, dont le commandant, le chevalier d'Osmond, transformé en concierge, n'est pas épargné. Il est certain cependant que le marquis d'Harcourt ne logea pas au Vieux-Palais, mais à l'archevêché. Il fut en contestation avec la Ville pour obtenir d'elle un logement ou une indemnité de logement, à raison de son grade de maréchal de camp, conformément à l'ordonnance du 1^{er} mars 1768. Il était de retour à Paris le 5 octobre. Il avait passé cinq mois à Rouen.

Lamoignon avaient mal pris leurs mesures, ils n'avaient fait pourtant que devancer l'opinion publique et préparer une réforme absolument indispensable.

Le marquis d'Harcourt fut envoyé de nouveau, à Rouen, en 1789. Il eut à protéger le Vieux-Palais contre des émeutiers qui vinrent y piller les blés destinés à l'approvisionnement de Paris.

Le 17 juillet de cette même année, trois jours après la prise de la Bastille, la garde urbaine et les volontaires du tiers État investissaient le Vieux-Palais : ils n'eurent aucune peine à se le faire livrer par le marquis d'Harcourt.

« Le Vieux-Palais, dit à cette occasion M. Floquet, cette odieuse bastille (1) de Rouen, signalé au peuple dans ces derniers temps par des pamphlets, comme un odieux repaire, où ce n'étaient que tours obscures, cachots souterrains, chaînes de fer, oubliettes et instruments de torture, le Vieux-Palais venant d'être pris par une tourbe échauffée de bourgeoisie et de jeunesse. c'étaient, dans la population remuante de la cité de vifs transports, des cris de joie et des chants de triomphe (2). »

C'était triompher à bon compte : le Vieux-Palais n'était pas la Bastille, et les volontaires n'avaient fait que prendre ce qu'on voulait bien leur donner.

D'après le récit de M. Floquet, en entrant au Vieux-Palais, ils auraient obligé le marquis d'Harcourt à remettre aux mains des officiers de l'Hôtel-de-Ville le commandement de la milice, des Arquebusiers et de la Cinquantaine.

On voit pourtant, par les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, que ce ne fut que deux jours après, le 19 juillet, et de son propre mouvement, que le marquis d'Harcourt

(1) Le Vieux-Palais (la bastille de Rouen), dans le *Grand bailliage*, p. 118.

(2) *Hist du Parlement*.

déclara aux officiers municipaux qu'il voulait bien continuer de se charger d'ordonner le service et la police militaire, mais qu'il leur remettait le commandement des troupes bourgeoises, de la Cinquantaine et des Arquebusiers, ainsi que la grande police.

Il avait été si peu chassé du Vieux-Palais que, le 20 juillet, l'assemblée municipale députait encore vers lui pour le prier de permettre qu'on se servît des prisons du château, où il serait établi une garde suffisante. Lui-même, le même jour, donnait l'ordre au garde-magasin de remettre quatre cent cinquante fusils aux officiers municipaux.

Le 20 août, il figurait, au premier rang, à la cérémonie de la prestation de serment des troupes, tant réglées que volontaires, qui eut lieu à la place du Champ-de-Mars.

Le *Journal de Rouen*, parlant de cet événement, s'applaudit de l'harmonie qui règne entre les troupes et les citoyens, et l'attribue aux sages dispositions, à la vigilance, au zèle actif et patriotique de M. le marquis d'Harcourt, commandant en chef.

Enfin, le 14 octobre, le ministre de la guerre, La Tour du Pin, écrivait aux officiers municipaux de Rouen, qu'il avait vu avec plaisir, par les comptes que M. le marquis d'Harcourt avait bien voulu lui rendre de l'état actuel de la ville, qu'il y régnait un excellent esprit parmi les troupes bourgeoises.

En somme, il est avéré que le marquis d'Harcourt adhéra aux principes de la Révolution dès le principe : il n'émigra pas ; il fut détenu pendant la Terreur, « mais l'honnêteté de son cœur et ses opinions faciles l'éloignèrent de tous les partis extrêmes. Il accepta, en 1800, les fonctions de membre du Conseil général de la Seine (1). »

L'assemblée municipale de Rouen ordonna, le 19 octobre 1789, la translation au Vieux-Palais des bureaux de

(1) *Biographie moderne*. Leipzig, 1806.

la sûreté, des subsistances et de bienfaisance. Le changement fut opéré le 22 du même mois. Ces bureaux y restèrent jusqu'en 1791.

Vers ce temps là, on fit réparer le pont-levis, dont la vétusté était telle qu'on ne pouvait y faire passer une voiture sans s'exposer à un grand danger.

Ce fut au Vieux-Palais que les drapeaux de la garde nationale furent déposés après avoir été bénits sur le Champ-de-Mars, le 23 mars 1790.

En 1792, les prisonniers qui étaient renfermés aux Galiots furent transférés dans les tours Jumelles du Vieux-Palais, qui devinrent ainsi, provisoirement, la maison des fers du département de la Seine-Inférieure.

L'installation était des plus défectueuses. Le 26 juin de cette année, les prisonniers adressèrent au Directoire du département une supplique ainsi conçue :

« Au nom de l'humanité, les malheureux détenus du Vieux-Palais de Roüen, maison des fers, font leur humble pétition, et ont l'honneur de prier ceux à qui elle doit être soumise d'observer qu'elle n'est faite que d'après les besoins les plus urgents.

« 1^o Exposit qu'étant enchaînés au pied de leur grabat, et, conséquemment, toujours assis et couchés, il n'est pas possible qu'une botte de paille pesant 15 l., qui est constamment foulée par les fers, suffise pour un mois;

» 2^o Ils demandent des couvertures, des chemises et des pantalons pour se changer tous les huit jours. Sans cela, ils ne peuvent manquer de périr dans la malpropreté;

» 3^o Ils demandent aussi des bonnets et des chaussures et réclament 200 et tant de livres de rente, fondées pour avoir de la bière, qu'on delivroit aux ci-devant Galiots.

» Ils vous croient trop humains et trop justes pour n'avoir pas lieu d'espérer que vous acquiescerez à leurs demandes, persuadés qu'on ne veut pas laisser périr à petit feu des hommes qui, une fois lavés du crime et purifiés par une longue et dure punition, peuvent marcher

dans les sentiers de la probité et devenir enfin un jour des citoyens actifs. »

Cette requête fut transmise avec demande de renseignements au Directoire du district, et par ce Directoire à la Commune.

Dans sa réponse, Asselin, officier municipal, déclare qu'il a visité le local; qu'il a trouvé ces malheureux dans la vermine jusqu'au cou; qu'il était instant de leur subvenir, puisqu'après tout, ils n'avaient pas été condamnés à périr de misère (5 juillet 1792).

La situation ne s'améliora guère : on peut même dire qu'elle s'empira sous le rapport de l'alimentation.

Il y eut des prisonniers au Vieux-Palais, même après que le local fut devenu une propriété privée. On voit par une lettre de Michel Lignel, membre du Conseil général révolutionnaire de Rouen, datée du 27 ventose an II de la République, qu'à cette date, il s'y trouvait de 75 à 80 particuliers condamnés aux fers, qui étaient comme oubliés ; le local suffisait à peine à les contenir. La plupart étaient malades : ils ne recevaient aucun secours. Pas un officier de santé ne se présentait pour les visiter. Il y avait encore des prisonniers le 11 messidor an III.

La municipalité de Rouen était devenue, par le décret de l'Assemblée nationale du 5 septembre 1791, propriétaire du Vieux-Palais avec ses fossés et dépendances, moyennant le prix de 450,000 l.

Les officiers municipaux firent dresser le plan du Vieux-Palais, tracèrent les rues et les places dont ils désiraient l'exécution, en vue de donner au nouveau quartier tous les agréments dont il était susceptible (oct. 1791).

La Ville ne le vendit pourtant que le 12 janvier 1793, et bien que l'adjudicataire, aux termes du contrat, dût entrer en jouissance au commencement de nivose an II des deux tours servant de prison, il y eut un retard assez long dans la livraison.

La démolition eut lieu en 1794, année où l'on planta,

en grande cérémonie, sur la place Henri IV, devenue la place du Vieux-Palais, devant le château, un arbre de la Liberté, en remplacement de la statue de ce roi, qui avait été renversée, brisée et jetée à la Seine, le 30 octobre 1792.

On connaît du Vieux-Palais une vue d'Israël Sylvestre, et une autre de Vauquelin.

En 1789, M. Turner avait publié dans l'*Archæologia*, vol. VIII, p. xix, une vue complète de ce château, d'après un dessin de Descamps.

Nous préférons à cette vue celle de Millin, exécutée en 1790, et qui figure au 2^e vol. des *Antiquités nationales*, à la suite d'une notice, écrite évidemment à la hâte et sans les informations nécessaires (1).

Inventaire des canons et munitions de guerre qui ont été pris dans les magasins de ceste ville de Rouen et portez au chasteau du Vieil-Palais, le xviii^e jour de janv. 1640 et autres jours ensuivans.

PREMIÈREMENT :

Quatre orgres de fonte verte, fournis de cinq fauconneaux chacun, sur lesquelles sont les armes de ceste ville.

Plus une pièce de canon, de fonte verte, sur laquelle est les armes de la Ville, du pois de xi^e iii^{ss} xiii l.

Plus une semblable pièce de canon, de semblable fonte et armes cy-dessus, du pois de xi^e iii^{ss} xv l.

(1) M. Paul Baudry possède une aquarelle de Levavasseur, représentant le Vieux-Palais, provenant de la collection de M. Alfred Baudry. Il nous a signalé d'autres vues du Vieux-Palais, notamment deux vues de Lallemant.

On peut aussi citer le plan du *Livre des Fontaines*, et tous les plans de Rouen, surtout ceux de Gomboust, 1655, et de Latré, 1782.

Plus une autre pièce de canon, de semblable fonte et armes que celle cy-dessus, du pois de x^{ic} $iiii^{xx}$ x l.

Plus une autre pièce de canon, de semblable fonte et armes que celle cy-dessus, du pois de x^{ic} xix l.

Plus une autre pièce de canon, fonte verte, sur laquelle est un double aigle et des flammes sur le bout, du pois de xvi^c $lxviii$ l.

Plus une autre pièce de canon, fonte verte, sur laquelle est un escusson, fonte verte, sans armes, du pois de xv ou xvi^c .

Plus une autre pièce de canon, fonte verte, sur laquelle est les armes de ceste d. Ville, laquelle a un cercle de fer à l'emboucheure, du pois de deux mil l. ou environ.

Plus une autre pièce de canon, de fonte verte, sur laquelle est les armes de lad. Ville, laquelle a l'emboucheure rompue, du pois de trois mil l. environ.

Plus une autre pièce de canon, de fonte verte, sur laquelle est les armes de la Ville, du poids de $xiii^c$ $xxxii$ l.

Plus une autre pièce de canon, de fonte verte, sur laquelle est gravé les armes de lad. Ville.

Plus une autre pièce de canon, de fonte verte, sur laquelle est les armes de ceste d. Ville, du poids de $xiii^c$ x l.

Plus une autre pièce, de fonte verte, sur laquelle est une roze couronnée, du poids de $xiii^c$ $xlviij$ l.

Plus une autre pièce, de fonte verte, d'Alemagne, à pans sur le derrière, sur laquelle il y a un escusson avec bande et un lion par dessus, du pois de xv^c $iiii^{xx}$ l.

Item une autre pièce, de fonte verte, sur laquelle est les armes de ceste d. Ville, poisant trois mil quatre cens quatre vingt quatorze l., fondue en ceste dite ville en l'année 1590.

Item une autre pièce, de fonte verte, façon d'Angleterre, sur laquelle il y a une rose couronnée, au tour de laquelle est écrit : *Honny soit qui mal y pense*, fondue en l'année 1549 ; peut peser trois mille l.

Item une autre pièce de canon, de fonte verte, sur

laquelle est les armes de ceste Ville, du pois de XIII^e LVII l.

Item une autre pièce, de cuivre rouge, sur laquelle est une H couronnée, et au-dessus une croix avec des lettres gotiques, du poids de vingt-cinq quintaux cinq l.

Item une autre pièce de canon, fonte verte, sur laquelle est les armes de la Ville gravez dans un escusson.

Item une autre pièce, de fonte verte, sur laquelle est les armes de la Ville, poisant VI^e LXII l.

Item trois autres pièces de canon, fonte verte, sur lesquelles sont les armes de la Ville, du pois et semblable à celle cy-dessus; tous les susdits canons, montez sur leurs afus, prêts à marcher en campagne.

Item une autre pièce, non montée, de fonte verte, sur laquelle il y a une tour dans un escusson.

Item un autre petite pièce, non montée, sans aucune marque.

Item sept bergeres, de fonte verte, poisant viron cinq à six cens.

Item vingt-six arquebuses à crocq, de fonte, montez de leurs crosses.

Item un fauconneau, de fonte, aux armes de la Ville, monté de sa crosse.

Item cent quatre-vingts-dix-huit barils de diverses grosseurs, remplis de poudre à canon, grosse et menue grenée, portant vingt-quatre mil cinq cens.

Item six mil six cens boulets de diverses grosseurs.

Plus une pièce de fonte verte, façon d'Angleterre, sur laquelle est écrit : *Honny soit qui mal y pense*, du pois de trois mil cinq cens ou environ.

Le sieur Du Perron, commissaire ordinaire et provincial de l'artillerie au département et gouvernement de Normandie, certifie avoir receu du s^r Languedor, ayant la garde des canons et munitions de la ville de Rouen, la quantité des munitions et canons contenues au présent inventaire, laquelle j'ay fait porter au chasteau du Vieil-Palais, suivant les ordres que j'en ay receubz du Roy.

Faict à Rouen, ce xx^e jour de janvier mil six cents quarante.

Signé : DUPERRON.

Je soubzsigné, commis de Monsieur le garde général de l'artillerie de France, à la suite de l'armée que Sa Majesté commande en personne en Normandie, confesse avoir reçu dud. sr de Languedor (maître des ouvrages de la ville), la quantité de douze cents mousquets, dont la plupart sont démontez et hors de service, de laquelle quantité je promets tenir bon et fidel compte au Roy et à tous autres qu'il apartiendra. Faict à Rouen, le xviii^e jour de febvrier 1650.

Signé : PELLETIER (1).

M. Bouquet fait à cette occasion le curieux rapprochement que voici :

A propos de l'un des prisonniers espagnols, dont il vient d'être question, le général Lamboy, notre confrère fait observer que sa célébrité était grande, au xvii^e siècle, pendant la période française de la guerre de Trente ans.

Ce général de l'Empereur d'Allemagne, Ferdinand III, commandait une de ses armées, et Corneille a cité son nom dans la comédie du *Menteur*, composée en 1642.

Dorante dit que, pour se faire bien venir des dames, il ne faut pas leur parler du *Code* ni du *Digeste*; mais, affirme-t-il :

On s'introduit bien mieux à titre de vaillant.

Le secret est infailible, et que faut-il-faire ?

Etaler force mots qu'elles n'entendent pas,

Faire sonner *Lamboy*, Jean de Vert (2) et Galas.

(Acte I, scène VI.)

Lamboy avait été défait, et pris, à la bataille de Kempen,

(1) Arch. de la ville de Rouen, Journal de la Ville.

(2) De Werth, fait prisonnier le 3 mars 1638, et retenu dans le donjon de Vincennes.

dans l'électorat de Cologne, le 17 janvier 1642, par le comte de Guébriant, auquel cette victoire complète valut le bâton de maréchal.

Fut-il envoyé immédiatement à Rouen, au Vieux-Palais, prisonnier sur parole ?

Dans le cas de l'affirmative, Corneille composait la comédie du *Menteur*, où figure son nom, en même temps que Lamboy prisonnier, se trouvait dans notre ville.

Ce général, si la liberté lui en fut laissée, put entendre prononcer son nom sur la scène de l'un des théâtres de Rouen, les Braques ou les Deux-Maures, à peu de distance du Vieux-Palais.

En tout cas, on sait que la pièce du *Menteur* put être représentée à Rouen en 1643, puisque la troupe de l'*Illustre Théâtre*, où jouait Jean-Baptiste Poquelin, y vint cette année-là.

M. Bouquet ajoute que ces prisonniers espagnols étaient ceux que le duc d'Enghien avait faits à la bataille de Rocroi, livrée le 19 mai 1643, et dont tous les détails ont été donnés par M. Chéruel, dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (t. I, pp. 70-92), et encore dernièrement, par le duc d'Aumale, dans *la Première campagne du Grand Condé*.

La Commission estime que ces observations de M. Bouquet complètent heureusement l'intéressante communication de M. de Beaurepaire sur les prisonniers espagnols détenus, en 1643, au Vieux-Palais de Rouen.

Porte Guillaume-Lion. — La Commission prend connaissance du passage de la lettre d'excuse de M. Pelay qui signalait à la sollicitude de ses collègues la démolition dont la porte Guillaume-Lion serait menacée. L'examen de la question devait être porté au Conseil

municipal, dans sa séance du 19 courant; en sorte qu'il n'y avait pas un instant à perdre.

M. Gouellain se demande si les appréhensions de notre confrère sont bien fondées. Il y a bien une pétition pour demander cet acte de vandalisme ; mais elle n'a réuni que 12 signatures : et d'ailleurs la presse locale est éminemment favorable à la conservation de ce dernier vestige du passé. Il termine en rappelant que cette regrettable mesure fut déjà mise en délibération il y a onze ans : et que le maintien de l'état de choses antérieur fut dû en grande partie à la Commission qui délégua auprès de l'administration municipale M. P. Baudry, M. Gouellain et M. l'abbé Cochet, dont la vigoureuse initiative n'épargna rien pour faire imiter à Rouen l'intelligente mesure qui a fait conserver à Paris, les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

M. le Président fait remarquer de plus qu'étant institution administrative, la Commission ne saurait agir régulièrement qu'auprès du préfet ; et que le temps manque pour cela. En conséquence, il est résolu de surseoir provisoirement à toute démarche, tout en surveillant avec soin la suite de cette affaire.

Rue Grand-Pont. Souterrains présumés. — A l'occasion des démolitions de la rue Grand-Pont, M. l'abbé Tougard donne lecture à la Commission d'une page des mémoires de l'Académie de Rouen, qui lui a été signalée par M. l'abbé Sauvage :

Dans ce *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* pendant l'année 1819, p. 163, M. Gosseume, docteur-médecin, auteur d'une étude assez bonne pour le temps sur la *Topographie de la ville de Rouen*, raconte que, « causant un jour avec un négociant, habitant de la rue » Grand-Pont et peu éloigné de celle du Petit-Salut, » ce

négociant lui dit : « qu'il existait dans sa cave, en regard, » et dans la direction du nord au sud, deux ceintres (*sic*) » de portes dont les ouvertures étaient murées, et que » chez plusieurs de ses voisins, on trouvait dans leurs caves » de pareils ceintres de portes également murées. »

M. Gosseaume se demande : « Jusqu'où cette corres- » pondance de portes s'étend-elle, et n'annoncerait-elle » pas une espèce de galerie souterraine pour communiquer » à la rivière et en tirer parti lors des sièges et autres » hostilités ? »

La Commission prend acte de cette communication. M. de Beaurepaire recommande surtout à l'attention des architectes, nos confrères, les travaux qui s'exécuteront dans la cour Martin dont l'emplacement est signalé aux premiers âges de l'histoire de Rouen. Là en effet, s'élevait l'église Saint-Martin-du-Bout-du-Pont, primitivement appelée Saint-Martin de la Roquette, parce qu'elle avait été bâtie sur le rocher d'un îlot ; et cette île, remarque M. Bouquet, figure sur le plan de 940, publié par Rondeaux de Sétry.

La Séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 14 MAI 1886

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, Billiard, Biochet, Drouet, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Lecture faite du procès-verbal de la précédente séance, MM. Le Breton et Drouet protestent contre toute attribution de dorure dans l'ornementation des vases gallo-romains. Il s'agit simplement de mica. M. de Girancourt confirme cette interprétation et ajoute qu'il possède un beau spécimen de ce genre de travail qu'il eût été heureux d'offrir à l'examen de ses collègues.

Correspondance imprimée. — Le dépouillement des publications adressées à la Commission comprend : *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, par R. de Lasteyrie et E. Lefebvre-Pontalis, 2^e livr. Impr. nation., in-4^o ; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, n^o 1 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1885, 2^e semestre ; — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, vol. XIII, 1885 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n^o 126 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2^e série, vol. XIII ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, vol. XIII, feuilles 33 et suiv. ; — *Bulletin de la Société Dunoise*,

n° 68 — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 137 ; — *Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, 1885, 2^e semestre ; — *Annual Report of the Board of Regent of the Smithsonian Institution.., for 1883*, Washington, 1885, gr. in-8°.

M. Gaston Le Breton obtient l'échange des publications de la Commission avec celles de la Société archéologique du Gâtinais, dont la demande est faite par l'archiviste de cette Société, M. Henri Stein, à Fontainebleau.

Correspondance manuscrite. — 1° Une lettre de M. le Préfet, du 10 février dernier, notifie la nomination de M. Olivace comme secrétaire de correspondance de la Commission, en date du 31 décembre 1885 ;

2° Un dossier pour la demande de classement au nombre des monuments historiques de l'église de Vatteville. Cette église est déjà classée comme telle depuis 1867. M. le Secrétaire fait remarquer à ce propos, qu'il serait à souhaiter que ces demandes fussent d'abord contrôlées dans les bureaux de la Préfecture, pour s'assurer si elles ne font pas double emploi.

Ceinture de femme. — M. Gaston Le Breton fait circuler dans l'assistance une des pièces les plus rares de sa collection. C'est une ceinture de métal, argent et vermeil, datant du milieu du xvi^e siècle, dans un parfait état de conservation. Les plus riches dépôts publics ne présentent guère que des fragments analogues. Notre confrère entre dans quelques explications qu'il emprunte à l'*Histoire du Costume*, par J. Quicherat.

Dessins de ruines romaines, rue Boudin. — M. Pelay

a été assez heureux pour recueillir à Paris une quarantaine de dessins de Deville, le créateur de notre musée départemental : quelques-uns ne sont malheureusement que des copies. Il appelle l'attention sur le dessin des importantes substructions romaines de la rue Boudin, dont l'intérêt s'est encore accru par les découvertes faites à Saint-Lô. M. le Président ajoute que là doit se trouver en effet un temple ou un théâtre cités aux origines de Rouen.

Plan des fouilles de Saint-Ouen. — A propos d'archéologie souterraine, M. de Merval regrette qu'un plan n'ait pas été annexé au mémoire sur les fouilles de Saint-Ouen, qui termine le *Bulletin* de 1884. Cette omission nuit à la précision des renseignements que fournit le mémoire, qui semble en plusieurs passages supposer l'existence du plan. M. de Beaurepaire conclut qu'il pourra être remédié à cette lacune en joignant le plan à la prochaine livraison.

Informations archéologiques. — La Commission constate avec quelque inquiétude, qu'elle se trouve désormais privée de tout moyen direct d'information sur tout le littoral du département, depuis Lillebonne jusqu'à Saint-Valery. Cette situation défavorable fait désirer la nomination de quelques nouveaux membres ; plusieurs noms sont prononcés en attendant une proposition directe, pour laquelle on s'en remet à la sagesse de M. le Président.

Destruction du manoir d'Alincourt. — Dans une des dernières séances, M. Pelay avait signalé la démolition du manoir d'Alincourt, dont la Commission s'est fréquemment occupée depuis plusieurs années. M. le Conservateur du musée fait connaître qu'il n'a

pu obtenir les parties artistiques de ces débris qui devaient être réservées pour la collection départementale.

M. Gouellain confirme et développe ces explications en donnant lecture d'une lettre de M. J. Duval, de Lillebonne, en date du 23 mars dernier. Il en résulte que c'est notre regretté confrère, M. Brianchon, qui avait pris l'initiative de cette réserve, dont il entendait supporter les frais. Mais, au dernier moment, un manque odieux de parole a disposé de la boiserie portant la principale inscription; ce dont M. Brianchon a été fort contrarié. Aujourd'hui, pour accomplir ses intentions, M. Duval a fait réserver les trois autres inscriptions et les consoles décorées d'un monogramme aux lettres nombreuses; il se fera un plaisir de les offrir au musée départemental, si la Commission le désire. Cette proposition est acceptée avec empressement, et des remerciements sont adressés à M. Duval.

« Les fouilles que l'on fait autour du Vieux-Manoir pour des constructions, ajoute en terminant M. Duval, amènent la découverte de nouvelles substructions. M. l'abbé Lefebvre, curé de la Frenaye, qui fait des recherches sérieuses sur le tracé des voies romaines, et qui prépare un ouvrage sur les antiquités de Lillebonne, pense que le manoir d'Alinecourt a été construit sur l'emplacement du palais du Gouverneur. »

Bonne-Nouvelle. — *Antiquités diverses.* — M. Baudry entretient la Commission d'une belle dalle tumulaire remontant au moins au début du XIII^e siècle, et chargée d'une inscription, malheureusement illisible, même avec l'aide de M. de Beaurepaire. Il a remarqué des pavés carrés, avec fleurs de lis en creux, et d'autres

pavés plus petits, d'échantillon divers, dont un habile assemblage pouvait obtenir les dessins les plus variés. Ils semblent contemporains de la dalle, et sont glacés au minium. M. Pelay en possède de même type, à glaçure verte.

Forêt de Maulévrier. — Sépultures. — M. Biochet résume verbalement la note suivante :

Au mois d'août dernier, une sépulture gallo-romaine a été découverte par M. E. Pochet, lieutenant de louverterie, dans la forêt de Maulévrier, canton de la Haye-des-Prés, parcelle A⁴, dans le triangle formé par les terres arables, la ligne forestière commune à la parcelle A⁵, et une autre ligne qui aboutit à la maison du Brigadier forestier.

Malheureusement, la poussée des terres avait écrasé le vase funéraire dont on pouvait cependant reconnaître la forme, de même que celle de la jatte plate ou assiette qui lui servait de couvercle, et celle d'un vase à col plus petit.

Ces trois pièces sont de forme ordinaire, en poterie commune; le vase principal est de couleur jaunâtre, le plus petit est blanc, et le couvercle noir.

Un grand bronze d'Antonin a été recueilli en même temps.

Le tout va être placé au musée de Caudebec.

Dalles et Inscriptions funéraires. — Le même membre signale dans l'église de Cauville une remarquable pierre tombale de 1480. Il en a observé de non moins intéressantes dans l'église de Notre-Dame-du-Bec. M. de Merval rappelle que l'église de Gainneville renferme une dalle tumulaire digne d'attention.

M. Biochet explique que la tombe de Cauville a été décrite par M. Bailliard, conservateur de la biblio-

thèque du Havre. Elle est l'objet de soins particuliers, car la pierre est recouverte d'un tapis. Plusieurs membres en souhaiteraient néanmoins le relèvement contre la muraille voisine, et, s'inspirant du zèle qu'a mis l'abbé Cochet à provoquer fréquemment ce moyen de préservation, ils prient M. Biochet de faire dans ce but les premières démarches. Notre confrère répond qu'il est fort éloigné de Cauville, où son passage a été tout fortuit. La Commission estime qu'il serait bon que l'initiative de la mesure fût toute locale, et le secrétaire promet d'écrire en ce sens à M. le Curé de Cauville.

Maison sculptée de la rue Malpalu. — M. Maillet du Boullay est heureux d'apprendre à la Commission que cette maison a été totalement livrée à M. Dutuit, pour être rebâtie à ses frais au sud de l'église Saint-Maclou.

Inscription de l'Âître Saint-Maclou. — Notre correspondant de Grandcourt, M. Dergny, nous envoie cette inscription :

D O M
 HON^{te} FÉME MART^e MAV
 COND^{vit} VEFVE DE FEV ANDRE ROVEN
 VIVANT BOVRG. DE CESTE VILLE MEVE DE DEÓN
 ENVERS DIEV ET LA GLORIEV[se Vierge Marie]. AFIN
 QVA PERPETVITE IL FVST DICT ET CELEBRE EN CESTE
 CHAPELLE DE PILAND^{ie}V SOVS LINVOCATION DE
 GLORIEVX ARCHANGE S. MICHEL DANS CE CIME
 TIERE VNE BASSE MESSE SVIVANT LOFFICE DV IO^r
 TOVS LES DIMENCHES DE LANNEE A VNZE HEV
 RES EN ESTE ET A VNZE ET DEMIE EN
 HIVER ET LES IOVRS DES TREPASSEZ ENSEMBLE
 LES DEVX IOVRS VNE BASSE MESSE

DE REQUIEM A DONNE AV TRESOR DE LA PAROISSE
 DE S^t MACLOV DE ROVEN LA S^oE DE MIL LIVRES
 TOVRNOIS EN VNE PART ET DEYX CENTS LIVRES EN
 AVTRE POVR AIDER A LA DECORATION DE CESTE
 CHAPELLE AVEC LIMAGE DV DIT S^t MICHEL QV
 ELLE A AVSSI DONNEE LE TOVT AVX CHARGES
 ET CONDITIONS PORTEES PAR LE CONTRACT
 DE CE PASSE AV TABELLIONNAGE DE ROVEN
 LE III^e OCTOBRE 1655
 PRIEZ DIEV POVR ELLE

Il a acquis la pierre qui porte cette inscription, pour l'offrir au musée. La Commission l'en remercie, et décide que les frais de transport seront supportés par le crédit affecté au musée.

Procès-verbal de la visite archiépiscopale des chapelles de la Métropole en 1609. — M. de Beaurepaire lit quelques fragments de la pièce suivante, qu'il regarde comme intéressante à bien des titres.

Les divers pouillés du diocèse, l'auteur du *Flambeau astronomique*, les bénédictins Pommecaye et Toussaint-Duplessis ont donné la liste des chapelles de la cathédrale de Rouen. De notre temps, un de nos collègues, M. l'abbé Loth, dans sa belle *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, a présenté une nouvelle liste des mêmes chapelles, mais, cette fois, avec de nombreux renseignements, et avec un plan qui permet au lecteur de reconnaître à quelle chapelle actuelle les anciennes dénominations et les renseignements s'appliquent. Mon intention n'est pas de refaire ce travail, mais de le compléter en donnant ici le procès-verbal de visite de Mgr de Joyeuse.

Ce document est assurément un peu sec; mais il nous a paru précieux en ce qu'il décrit avec une incontestable exactitude l'état des chapelles à une époque déjà assez

éloignée de nous. J'y joins quelques notes que j'ai recueillies dans nos archives.

La visite de Mgr de Joyeuse fut considérée comme une preuve d'hostilité de ce prélat à l'égard des chanoines, et comme le premier acte d'une lutte qui donna lieu à des mémoires trop passionnés. Suivant dom Pommeraye, ces contestations eurent des conséquences très défavorables à ce chapitre : « Mgr de Joyeuse se crut en droit de quitter le dessein et les désirs qu'il avoit de faire du bien à cette Eglise, ce qu'il étoit en pouvoir d'exécuter par ses grands biens. Il avoit la pensée de rendre égales toutes les prebendes de la cathédrale, celle de bâtir un cloître à l'instar de S. Charles Borromée, à Milan, pour y loger commodément tous les chanoines, et d'achever la clôture du sanctuaire par une balustrade de cuivre pareille à celle qui est commencée. »

Mgr de Joyeuse commence sa visite par la chapelle de N.-D., derrière le chœur, et la continue en descendant le bas côté gauche et en remontant le bas côté droit.

« Premièrement, nous avons trouvé l'autel d'icelle chapelle fait d'une grande pierre de marbre noir consacré, soubstenu de massonnerie de pierre ; sur icellui, nombre satisfaisant de nappes ; le contre-autel de marbre blanc ou alebastre, eslevé en bosse ; parements de frise blanche avec crespine blanche ; au-dessus duquel il y a un grand image de la Vierge constant de marbre ; un poisle dessus ; en l'un des costez, une Nativité, et, en l'autre, une Adoration, représentées avec imaiges dorés ; dedans l'estendue de laquelle chapelle, il y a plusieurs monumens de personnes illustres, entre lesquels le grand et somptueux monument de deffunctz messires les révérendissime légat d'Amboise et cardinal d'Amboise, oncle et nepveu, de leur vivant, archevesques de Rouen, du sieur de Bressé, grand sénéchal de France, et autres monumentz, tant de plu-

sieurs archevesques deffunctz, que aultres grands person-
nages, au nombre de sept (I).

» Ce faict, avons visité la chappelle S. Pierre S. Paul, et trouvé l'autel fait d'une ancienne tombe, grande et consacrée; sur icelluy plusieurs nappes; le devant-d'autel, de drap de soye; en laquelle chappelle sont les imaiges de S. Pierre, S. Paul, S. Jehan l'Évangéliste, et S. Esloy, lequel imaige S. Esloy est sans crosse; en laquelle il y a, par semblable, un monument de marbre noir et la représentation d'un archevesque, de marbre blanc, couché dessus, eslevé en bosse; ladicte chappelle environnée de bancs et fermée de bois de chesne (II).

» Et en après avons visité la chappelle S. Jehan-Baptiste jouxte les fondz, dont jouissent les chappelains du colleige des Clémentins, l'autel de laquelle est une ancienne tombe consacrée, et fournye de nappes et ornemens nécessaires; en laquelle n'y a aucun imaige; et nous a esté faict entendre que en icelluy il y a cinq fondations de chappelle (III).

» En la chappelle S. Sever, avons trouvé un pareil autel, assez bien paré, dedans laquelle il y a une imaige de S. Sever; et, chacun dimanche, s'y faict et célèbre le service de la confrérie des bonnetiers de lad. ville (IV).

» Et là, visitant la chapelle S^e Anne, avons trouvé l'autel bien et deument paré de linge et ornemens, avecq un contre-autel eslevé en bosse, un grand imaige enchassé dans la muraille, que l'on nous a dict estre la représentation du duc Guillaume Longue-Espée, anciennement duc de Normandie, icelle chappelle fermée de carolles de bois; et, sur ce que nous estions prest de sortir de ladicte chappelle, se sont retirez et absentez de nous lesd. sieurs Sanson, archidiaire du Vexin-Normant, de Mouchy et de Bretheville, à ceste fin appelez de la part de notre Chapitre (V).

» Puis, avons visité la chapelle de S. Nicolas, où nous avons trouvé par semblable l'autel faict d'une ancienne tombe, bien ornée et préparée, en laquelle chapelle y a les

images de S. Nicollas, sans représentation de la main droite et sans crosse, S^e Barbe et S. Clément, lad. chapelle fermée et close de bois de chesne, en laquelle s'y faict le service de la confrairie des mariniers de ceste dicté ville (VI).

» Et, visitant la chapelle S. Martin, avons trouvé icelle deurement ornée et fournie de paremens nécessaires; un autel d'une ancienne tombe gravée et consacrée, un beau et ample tableau du *Paralitique*, deurement doré et encastillé, ladite chappelle close et fermée aux frais et despens de mons. Le Pigny, archidiacre et chanoine en ladiete église (VII).

» En la chapelle S. Jullien, avons trouvé un autel, comme dessus, faict d'une vieille et ancienne tombe consacrée, avec les images de S. Jacques, S^e Geneviefve et S. Esloy (VIII).

» Et par semblable, en la chapelle fondée en l'honneur de N.-D. de Pitié, avons trouvé l'autel, comme dessus, faict d'une ancienne tombe, avec un image de N.-D., portant une représentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié (IX).

» Et, de là nous transportant en la chapelle de la Magdeleine, vulgairement dite la Belle-Verrière, dedans laquelle y a un image de la Magdeleine, close et fermée de bois aux despens du sieur Paviot, chanoine et chapelain d'icelle, en laquelle y a un autel d'une tombe vive dessus (X).

» Et proche de ladiete chapelle avons entré en la chapelle S^e Agathe, en laquelle font et célèbrent leur service ordinaire les chapelains de la commune, où y a un autel, comme dessus, d'une tombe deurement et honestement ouverte, en laquelle n'y a aucun images esleveez en bosse (XI).

» Et, entrant en la chapelle qui est la dernière du costé senestre de la nef de ladiete église, fondée en l'honneur de S. Melon, avons trouvé icelle fort obscure; un autel faict d'une ancienne tombe, et l'image de S. Melon (XII).

» Et, continuant le reste, nous transportant de l'autre

costé de la nef en droict, avons visité l'église de S. Estienne, estant dedans le pourpris et estandue de ladicte église au dessoubz de la tour de la cloche donnée par feu, d'heureuse mémoire, Monseigneur le légat d'Amboise, cardinal ; laquelle avons trouvée bien ornée et décorée ; en icelle, un beau tabernacle doré, dedans lequel avons trouvé les hosties n'estre en la révérence requise, aiant fait oster et enlever hors de dedans l'armoire dudict tabernacle plusieurs choses qui n'y devoient estre, et defences faictes par nous au curé de les y enfermer pour l'advenir ; et néanmoins avons trouvé ladicte église fournie de linge et ornemens requis à la célébration du service divin, auquel lieu n'avons trouvé aucune sacristerie et les fonds baptistiaux en un lieu fermé et adjacent d'icelle hors l'église, en la grande aistre d'icelle église cathédrale (XIII).

» Au costé d'icelle église, avons trouvé la chapelle S. Fremin, bien préparée et ornée, avec un devant d'autel ; l'autel estant d'une ancienne tombe, en laquelle chapelle nous a esté dict y avoir plusieurs fondations, assavoir : S. Eustache, S. Martin à cheval et S. Martin à pied, à présent mesme y avoir une grande confrairie en l'honneur dud. S. Fremin (XIV) ; et, rentrez en la chappelle S. Léonard, avons trouvé l'autel, come dessus, fait d'une tombe consacrée, deument préparée et ornée d'un devant d'autel, de damas jaune, et à présent enrichie tant de peinture, closure et contre-autel, aux despens et frais du sieur Langlois, chanoine de l'église (XV).

» Et, visitant la chapelle S. Pierre aux liens, l'avons trouvée en bon ordre, un autel d'une tombe fermée de bois, aux frais du sieur de Bourdigal, chanoine (XVI).

» Et, proche d'icelle, visitant la chappelle des Innocentz que nous avons trouvée deument et richement décorée d'un beau contre-autel doré, fermée et environnée de bois de chesne ; un poisle, de bois doré, sur l'autel, aux fraiz dud. sieur de Bretheville, chanoine ; et, procédant à laquelle visitacion, nous sont venuz trouver de rechef lesd.

sieurs Langloys, chantre, De la Rocque, de Hacqueville, Sanson et Bretheville, lesquelz, parlant par led. sieur Langloys, nous auroient rapporté, de la part dud. Chapitre, ainsy qu'il en suit, qu'ils n'empeschoient que, procédans en notre visite, nous ne visitassions les reliques, ornemens et joyaulx de lad. église en la sacristerie dud. lieu; et, d'autant que nous désirions avoir led. Tillart et Prévost, ilz nous prioient de avoir agréable que, de leur part, leur greffier ou tabellion y entrast pour dresser procès-verbal de leurs raisons et déclaration, pour y avoir recours, quand et ainsy qu'il apartiendra, ce que leur avons accordé (XVII).

» Et en leur présence, visitant la chapelle S^e Catherine, avons icelle trouvée en bon état, bien ornée et enrichie de contre-autel, images, et deument close et fermée de bois de chesne. aux despens du sieur Brisse, chanoine (XVIII).

» Comme, par semblable, avons visité la chapelle S. Fiacre, en laquelle y a un beau et riche contre-autel, doré et eslevé en bosse, les images S. Fiacre, S^e Véronique, S^e Marguerite, S. Tinart (sic), deument dorez, et icelle fermée et close de bois, aux despens d'une confrairie y fondée en l'honneur et invocation desd. saintz (XIX).

» Et, en ensuivant, nous avons visité la chapelle S. Romain, fermée et close de bois, en laquelle chapelle y a un image de S. Romain, sans piedz ni sans teste; au dessus de l'autel d'icelluy, escript : *Guillemus de Croisseto, civis Rothomagensis, fundavit duas capellanas in ea S. Romani capella*; et, en une des parois d'ycelle, à hauteur de 8 à 9 piedz, est eslevé, en bosse, l'effigie et image d'un ancien duc de Normandy, sans piedz ni teste, affiché en la paroy, au droit et devant l'autel d'icelle chapelle (XX).

» Et, ayant veu la chapelle S. Sébastien, l'autel de laquelle est contre un pillier de lad. église et une petite fermeture de carolles de bois de chesne, avons trouvé ung pareil autel d'une tombe deument ornée (XXI).

» Comme aussi la chapelle des Jardins, l'autel, de mesme façon, préparé deument, et où y a la confrairie des Apothicaires (XXII).

» De là, avons visité la chapelle S. Romain, laquelle avons trouvée bien ornée et close de belle et haute fermeture de bois ; bien et richement préparée, en laquelle avons trouvé l'image de S. Romain, doré ; et proche de lui, est représenté un serpent en bosse ou dragon ; et, au long des piliers, 2 barreaux de fer attachez par chascun costé, où sont pendus et enlassez plusieurs fers, ayant servi aux prisonniers, délivrez par le mérite et privilege dud. S. Romain (XXIII).

» Et, à costé d'icelle, avons visité autre chapelle, fondée soubz l'invocation du S. Esprit, en laquelle est célébré le service faict par les chappelains du colleige du S. Esprit, jadis fondé par deffunct, d'heureuse mémoire, mons. de Flavacourt, pour lors archevesque dudit Rouen, l'autel de laquelle avons trouvé faict d'une tombe ancienne, gravée et ornée d'ornemens requis, en laquelle n'y a aucuns images esleveez en bosse (XXIV) ; duquel lieu nous nous sommes transportez en la chapelle de la Vierge Marie, proche de la porte d'enbas du chœur, en laquelle nous a esté diet n'y avoir aucune fondation ; sur l'autel de laquelle n'avons trouvé nappes ny aucuns ornemens (XXV) ; et, visitant la chapelle S. Pierre et S. Jean, en l'autre costé de la porte du chœur, soubz le pipître de lad. église, avons trouvé ung autel, faict par semblable d'une ancienne tombe, gravée, soubz le quel il y auroit un coffre, que nous avons ordonné estre osté ; et en icelle chapelle sont les images de N.-D., S. Pierre, S^e Cécille et S. Joseph, auquel autel est célébré le service de la confrairie des charpentiers (XXVI).

» Et, nous acheminant pour retourner en lad. sacristerie, nous avons trouvé, en l'entrée, proche de la porte d'icelle, un autel faict d'une tombe ancienne, sur lequel n'avons trouvé nappes ny ornemens nécessaires (XXVII). »

I. — *Chapelle de N.-D.*, derrière le chœur. 3 chapel-
lenies, 2 fondées par Pierre Roger, archevêque de Rouen,
depuis pape sous le nom de Clément VI; une par le cha-
noine Barthélemy Reynauld, professeur en l'un et l'autre
droit. — Autel de la Vierge Marie, cité dès 1206 (G. 3624).
Mention de « l'œuvre de la neufve chapelle de N.-D., »
1322, Cart. de N.-D. n° 8, f° 47. Cette chapelle, au
xv^e siècle, était ornée de peintures murales. On prit des
mesures, 17 av. 1467, pour empêcher la fumée des cierges
de les noircir. La décoration de l'autel suivit naturelle-
ment toutes les fluctuations du goût. A la *table*, donnée
par Guill. Ruby, 25 juin 1444, peinte, 5 nov. 1466, fut
substituée une *table* de marbre provenant d'une donation,
dernier juin 1553. En 1643, on renonce à une contre-
table, faite pourtant assez récemment, mais qui paraissait
trop mesquine : on la transfère dans la chapelle près des
fonts, où elle est encore. On met à la place la contretable
de Racine et le tableau de Philippe de Champagne,
faits, tous deux, aux frais de la riche confrérie des Mar-
chands de Rouen. L'autel de cette chapelle était privilégié
en vertu d'une bulle de Grégoire XV, obtenue pendant le
séjour que fit à Rome, en 1624, le chanoine Mahault.
Tous les jours, à 9 h. du matin, il s'y disait une messe de
N.-D., et l'on voit que le Chapitre entretenait une torche
de 10 l., que l'on tenait allumée de la Préface à la Commu-
nion, 19 oct. 1441. (Plan de M. l'abbé Loth, A.)

II. — *Chapelle de Saint-Paul*, dite plus tard de Saint-Pierre
et Saint-Paul. Dès 1400, 5 chapelles : de Saint-Paul; de
Saint-Mathurin; de Saint-Paul; de Saint-Laurent d'Eu; de
Saint-Pierre et Saint-Paul, fondées par Enguerran d'Étré-
pagny, lequel était archidiaque d'Eu; par Barthélemy Rey-
nauld, déjà cité, curé de Saint-Mathurin de Larchant, en
même temps que chanoine de Rouen; par l'archevêque
Gilles de Durefort et autres. Cette chapelle était celle du
collège des Clémentins. C'était là qu'ils s'assemblaient pour

délibérer sur les affaires de leur communauté. Au xiv^e siècle, une messe s'y disait régulièrement chaque jour, immédiatement après l'Élévation de la messe au grand autel. Au xvii^e siècle (1650), on y voyait le confessionnal du pénitencier et le banc du sous-pénitencier. Le peintre Le Tellier fut chargé de faire un tableau pour cette chapelle, le 26 juin 1671 (G. 2197). Je note dans l'inventaire du mobilier de l'autel, en 1429 : « 1 calice véré, à viii rosettes émaillées, ayant en la patine l'image du Cruchefils, de N. D. et S. Jean en émail, et en la patène le pourtrait de N. S. Dieu au jugement, en émail ; un casuble en baudequin, ouvré de vignettes, aubes et emit de paremens jaunes, ouvrés à oiseaux. » Pierre de Clémengis, Jean Le Lorrain, connu par de savants écrits, 1695, Fromental, directeur de la maîtrise, 1729, et l'évêque d'Avranches, Durand de Missy, avaient été chapelains à cette chapelle (G. 3550). (Plan, Y.)

III. — *Chapelle Saint-Jean-des-Fonts*. 7 chapellenies, la 1^{re}, fondée de S. Jean (Baptiste), par Azon le Tort, xiii^e siècle ; la 2^e, de S. Jean-Baptiste, fondée par le cardinal Cholet ; la 3^e, fondée par l'archevêque Guill. de Flavacourt ; la 4^e, par Roger Mustel, 1299 ; la 5^e, de S. Jacques, par Catherine de Créquy, dame de Bréauté, qui fit don, pour l'usage des chapelains, d'un beau calice où ses armes étaient sculptées ; la 6^e et la 7^e, fondées en l'honneur de la S^{te} Vierge et de S. Jean l'Évangéliste, par l'archevêque Guill. de Lestranges (1384), d'où le nom des Estranges, donné fréquemment à cette chapelle. — Pendant un certain temps les Clémentins y firent leur service : *Capella collegii Clementinorum aut circa fontes ecclesie* ; — *idem*, 1601. — Appelée la chapelle du Sacrement, 1525. — Dès 1262, cette chapelle servait de siège à une confrérie de chapelains de la cathédrale, prêtres, diacres et sous-diacres, en l'honneur des saints archevêques, patrons de l'église de Rouen : S. Nicaise, S. Mellon, S. Romain, S. Ouen, S. Ansbert et S. Victrice (G. 3562.)

Les chanoines se réunissaient habituellement près des Fonts pour certains actes touchant leur juridiction. Ce fut là que l'avocat Robert Trencart leur fit amende *presentibus ad hec circa fontes Ecclesie Dominis*, janv. 1424 (v. s.). Présentation de testaments de chanoines ou de serviteurs de l'église aux chanoines assemblés près des fonts, 12 oct. 1517, pénultième de fév. 1521, 13 janv. 1527, 28 sept. 1528, 17 av. 1530, 11 août 1537, 10 av. 1559, 4 janv., 13 déc. 1561.

Le 8 mars 1517 (v. s.), les conseillers de la Ville vinrent annoncer la naissance du Dauphin aux chanoines assemblés *supra fontes*. (Plan, X.)

IV.—*Chapelle Saint-Sever*, dite près des fonts, ou devant les fonts, pour la distinguer de celle de Saint-Sever, dans la nef, avec deux chapellenies antérieures à 1400, l'une de Saint-Sever, l'autre de Saint-Blaise, et une confrérie de Saint-Sever pour les Bonnetiers, qui la firent décorer, en 1447, 1658. Il s'y trouvait, en 1429, « bon coffre de quesne ferré de fer à serreure de fer, » avec « II paire de vestemens fournis dont le casuble des uns estoit de boucassin blanc doublé de toile inde, estolle et fanon différens du casuble où il y avoit orfroy d'or au millieu. Un autre casuble très bon, de soye vert doublé de toile noire, à orfrois d'or, semés de fleurs de lis et de margueretes;... amit à biaux paremens de roys et roynes d'or couronnés; *item* IIII touailles d'autel, dont il y en avoit une parée d'un parement d'or sarrainois; *item* un calice pesant ix l. et demie sans cuiller, doré de dans et veré de hors;... bon messel... belle porte-paix; une boete à mettre pain à chanter; 1 candelier de cuivre ouvré par le pié. » (Plan, V.)

V. — *Chapelle Sainte-Anne, mère de Dieu*. Citée, 6 nov. 1391. Ornée de l'image du duc Guill. Longue-Épée, qui fut peinte, aux frais du Chapitre (6 écus), 18 mars 1468. Confrérie de Sainte-Anne pour les filassiers et les filassières, qui demanda au Chapitre, 16 oct. 1528, la permission de s'associer les maîtres experts et apprentis en l'art de tein-

dre les toiles, d'élever lad. chapelle pour la rendre plus claire et d'y placer les statues de S. Cyr et de S. Maurice. D'après une délibération, du 21 janv. 1434, on devait éloigner jusqu'aux chapelles Sainte-Anne et Saint-Romain, les femmes portant enfants et les mendiants dont les cris troublaient journellement le service du chœur. (Plan, U.)

VI.—*Chapelle Saint-Nicolas*, très ancienne, puisque, dès 1306, les chanoines l'affectaient à une fondation de Guill. Jourdan d'Osmonville (*Capellam que Sancti Nicolai communiter nuncupatur* (G. 3543). Ils y admirent une confrérie de Saint-Nicolas, qui la fit décorer et rehausser, en 1640, à l'instar de la chapelle Sainte-Anne, et y fit porter, en 1642, quelques images provenant d'une chapelle de Saint-Adrien, qui venait d'être démolie. Le 5 juin 1657, les maîtres de bateaux et compagnons mariniens naviguant sur la rivière de Seine, formés en confrérie, obtinrent la permission d'y faire célébrer une messe tous les dimanches. L'autel avait été consacré par l'évêque Suarès, au mois d'oct. 1650. (Plan, T.)

VII.—*Chapelle Saint-Éloi*. 2 chapellenies, l'une de Saint-Éloi, l'autre de Saint-Gilles. Un ténor de la cathédrale voulut y être enterré et demanda qu'on mît sur sa tombe :

Vous qui marchez sur ceste roche bise,
Où gist et dort Jean de Saint-Gille, prestre,
Jadis teneur en ceste noble église,
Priez pour luy, qu'en Paradis puisse estre.

Cette chapelle fut, du moins pendant un certain temps, particulièrement affectée aux chapelains de Darnétal. (Plan, S.)

VIII.—*Chapelle Saint-Julien*. 4 chapellenies, de Saint-Julien, de Sainte-Geneviève, de Saint-Guillaume, cette dernière fondée par le chanoine Guill. Cappel. Dom Duplessis lui donne aussi le nom de Sainte-Clotilde et de Sainte-Colombe. Le Chapitre, 14 juin 1621, adressa ses remerciements à

Jean Duval, qui avait annoncé l'intention d'y faire poser une statue de S^e Geneviève. On remarque parmi les chapelains Nicolas Guillebert, curé de Berville, connu par quelques ouvrages (il prit possession, 1^{er} mai 1643), et Jacques-Marie de Condorcet, plus tard évêque de Lisieux. — En 1429, « un vieux coffre de quesne, barré de fer, fermant à serreure de fer, pour une des *chappelles* : pour l'autre, sous l'autel, une aumaire fermante à serreure de fer ; un casuble de soye jaune et violet, à branches et lieupars jaunes. » (Plan. R.)

IX. — *Chapelle de Saint-Sever en la nef ou de N.-D.-de-Pitié*. 3 chapellenies fondées par Rob. Postel et par Nic. Rogier. Une délibération du Chapitre, du 16 déc. 1619, nous apprend que, chaque dimanche, il y était dit une messe pour les patenôtiers, dont l'industrie était assez importante. Dès 1519, cette chapelle avait le nom de N.-D.-de-Pitié (G. 3539). Dom Duplessis fait remarquer que, de son temps, on lui donnait aussi le nom de chapelle du Sacré-Cœur. Elle avait été ornée par la supérieure du 1^{er} monastère de la Visitation, en 1724. Un inventaire du xvi^e siècle ajoute aux deux vocables de Saint-Sever en la nef et de N.-D.-de-Pitié, ceux de Saint-Jacques et de Saint-Christophe qui désignaient, plus anciennement, une autre chapelle, dont il sera parlé plus loin. (Plan, Q.)

X. — *Chapelle de la Madeleine*, dite des Belles-Verrières. 3 chapellenies, dont une fondée de Sainte-Madeleine, les autres de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste et de la Sainte-Vierge. On disait les Belles-Verrières dès le xiv^e siècle. Cette chapelle est appelée la Petite-Pitié, au xviii^e siècle. En 1780, Louis-François Perchel est qualifié, mais je crois par erreur, chapelain de N.-D.-de-Pitié, dite la Belle-Verrière. — En 1429, « casuble de soye aux armes de France ; pour deux *chappelles*, un coffre de quesne, lié de fer : pour l'autre, une aulmare soubz l'autel. » (Plan. P.)

XI. — *Chapelle de Sainte-Agathe*. 2 chapellenies, dont l'une fut fondée par Jean de Lyons, médecin du Roi, vers 1320, d'où ce nom de Lyons, ou des Lions, qui lui fut parfois donné. On l'appelle aussi, dit Dom Duplessis, la Commune ou Saint-François. En 1429, sous l'autel, « aumaire fermant à clef. » — On cite parmi les derniers chapelains, P.-E. Taillet, le traducteur de l'*Excidium Augi*, qui y fut nommé, le 9 déc. 1732, quand il était novice au Val-des-Écoliers; l'abbé Vregeon, curé de Salmonville, bibliothécaire de l'Académie de Rouen. — En 1429, pour une des deux chapelles, « 1 coffre de noyer à bonne ferrure de fer; pour l'autre, une aumaire sous l'autel. » (Plan, O.)

XII. — *Chapelle de Saint-Mellon*. C'était la principale chapelle de la Commune ou Clercs de chœur de la cathédrale, qui y tenaient habituellement leurs assemblées (1). Des messes y avaient été fondées par le chapelain Jean Bachelier, curé de Bionval, 1510, d'où le nom de Bachelier donné encore à cette chapelle en 1562; par Guill. de Sandouville, protonotaire du Saint-Siège: « Messes à dire en l'honneur de S. Mellon, aux jours et fêtes des octaves, en la chapelle dud. S. Mellon, qui est le lieu accoutumé de célébrer les messes haultes ordinaires du collège, » 29 oct. 1521. Des sièges et des *fourmes* (bancs) y avaient été placés pour l'usage des chapelains de la Commune, qui y gardaient aussi leurs archives dans un coffre fermant à clef. — La verrière qui la décorait était le don d'un anonyme (3 juil. 1476). Il y existait une confrérie de N.-D.-de-Grâce et de Saint-Mellon, qui, réduite à 3 membres, demanda, le 17 oct. 1699, sa dissolution et la permission de vendre son mobilier. — En 1429, dans cette chapelle, « un petit autel de marbre bis enchassé en bois. » — Le 5 mai 1759, on enterra près de là le fils du sonneur, décédé dans une cham-

(1) Les autres chapelles des clercs de la Commune étaient N.-D.-de-Pitié, Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Sainte-Colombe.

bre de la tour S. Romain. Je vois donner à la même chapelle, en 1745, les noms de Sainte-Clotilde et de Saint-Mellon. (Plan, V.)

XIII. — *L'église paroissiale de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise* fut transférée sous la *Tour de Beurre* en 1496. Auparavant, et depuis un siècle au moins, l'office paroissial se faisait dans la sixième chapelle, du côté de l'Épître, en descendant du chœur, ou dans la troisième en remontant, même côté de l'Épître. Elle faisait suite à la chapelle Saint-Eustache, laquelle faisait suite à la chapelle Saint-Christophe. Mais, il y a lieu de se demander si primitivement elle n'occupait pas une des chapelles du transept, la chapelle du Saint-Esprit, dite aussi la chapelle de Saint-Etienne. C'était l'opinion de Farin, et elle nous paraît assez vraisemblable. L'érection de la *Tour de Beurre* procura un emplacement à l'église paroissiale de Saint-Etienne, mais fit disparaître la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Christophe (1), et détermina le déplacement et le reculement des chapelles de Saint-Léonard et de Saint-Eustache (2).

XIV. — *Chapelle Saint-Eustache*. Deux chapellenies, l'une fondée de Saint-Eustache, l'autre de Saint-Martin.

(1) Cette chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe (deux chapellenies) était médiocrement pourvue. On voit, dans un état des chapelles de la cathédrale de 1441 : « Les deux chapelles annexées illec fondées, dont jouissent messire Gilles Meret et messire Nicole Mauteville, qui ne sont point desservies par defaut de rentes, mès en a les clefs en garde messire Roger Le Carpentier, prestre, l'un des compagnons de Darnestal, qui y chante à sa dévotion ».

(2) Dans cette église Saint-Etienne, se trouvait la chapelle Saint-Denis. « La chapelle Saint-Denis, fondée à l'autel et chapelle où siet la cure de Saint-Estienne-la-Grande-Eglise de Rouen, desservie, par la dispense de Messieurs, piecha en la chapelle de Saint-Linart, auprès d'icelle. » (Plan, M.)

— En 1429, « aumaire sous l'autel ». Le 30 oct. 1425, à heure de none de N.-D., on procéda à l'adjudication aux enchères des droits de coutume de l'aître de la cathédrale, en la chapelle Saint-Eustache, ainsi qu'il était accoutumé. Mention, le 16 av. 1437, du chapelain de la confrérie de Saint-Eustache; — le 11 fév. 1450, de la permission donnée par le Chapitre, de peindre cette chapelle. Elle porta aussi le nom de Sainte-Barbe, par suite d'une fondation du chanoine Favé, 10 déc. 1512; — de chapelle Sainte-Barbe, près l'église Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 1520, 1522; de chapelle Sainte-Barbe et Saint-Michel, 1539. Confrérie de Saint-Firmin, Saint-Eustache et de tous les saints. Une des obligations des confrères était de porter la grande châsse de tous les saints aux Rogations. (Plan, L.)

XV. — *Chapelle Saint-Léonard*, fondée par Me Bernard des Vaux, archidiacre du Petit-Caux, affectée à une confrérie de Saint-Léonard et Sainte-Marguerite. En 1429, « aumaire sous l'autel. » Parmi les chapelains, Franç. Bellamy, 1751. (Plan, K.)

XVI. — *Chapelle de la Chaire-Saint-Pierre*. Trois chapelanies, dont une sous le vocable de saint Martin à cheval, fondée par le chanoine Vincent Buffet. Le 14 nov. 1629, l'archidiacre Hallé avait obtenu la permission « de faire ôter quelques panneaux de verre très épais et fort obscurs, et de mettre à la place du verre blanc, parsemé des noms de Jésus et Marie avec une belle bordure ». — En 1429, « dans un coffre de noyer, coessin à mettre sous le messel; calice avec la cuillier, émaillé dessus la platine du Jugement, en champ d'azur, et, en pié, d'azur, à l'image saint Martin, etc. En un autre coffre, avec entreclos, une portepaix à l'image de la caere saint Pierre. Dans un troisième coffre, calice sans cuillier, doré de dens, veré par de hors, ayant une croiz hachée à la

pate, et en la platine une main de bénédiction dorée. » (Plan, J.)

XVII. — Cette chapelle, que Mgr de Joyeuse appelle *des Innocents*, portait, originairement, le titre de Sainte-Colombe et de Saint-Leu. Mention de la chapelle de Robert Blancpain, sous-chantre, en l'honneur de saint Leu et de sainte Colombe, vierge et martyre, dans un contrat de fondation de messes d'Étienne de Sens, archidiaire du Grand-Caux, exécuteur testamentaire dud. Blancpain, 1279. La confrérie des Innocents y fut transférée de la chapelle des Innocents, devenue la chapelle de Saint-Romain. Ce fut, vraisemblablement, à cause de ce nouveau vocable qu'on enterra, en face de cette chapelle, les corps de ceux qu'on appelait les Innocents d'Andelys. (Plan, I.)

XVIII. — *Chapelle de Sainte-Catherine*. Quatre chapellenies, fondées par Simon de Paris, Martin et Pierre Des Essarts, Nicole Vindel. Décorée par le chanoine Brice, qui y fit représenter différentes scènes de la vie de saint Brice, d'où le nom de Saint-Brice donné quelquefois à cette chapelle (1). (Plan, H.)

XIX. — *Chapelle de Sainte-Marguerite*. Deux chapellenies, Sainte-Marguerite, Sainte-Honorine. Appelée aussi de Saint-Fiacre, du nom d'une confrérie de Saint-Fiacre, Sainte-Marguerite et Sainte-Véronique, qui obtint du Chapitre la permission d'en « décorer et d'en enrichir les verrières », 18 av. 1443. Cette confrérie fut supprimée en 1709 (G. 3568). — Cotton Deshoussayes fut chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite. (Plan, G.)

XX. — *Chapelle du Vieux-Saint-Romain* ou de *Saint-Romain-en-la-nef*. Trois chapellenies, dont deux fondées par Guill. de Croisset et par sa femme. Une grande statue de saint Laurent y fut posée par les soins de Lau-

(1) Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités*, V, 146-149.

rent Surreau, 13 sept. 1479. — Près de cette chapelle, adossé à un pilier, du côté de la chapelle des Jardins, avait été érigé un autel en l'honneur de saint Sébastien, qui était affecté à des confrères de Saint-Sébastien. Ceux-ci obtinrent, le 15 mai 1638, la permission de le faire peindre en azur à l'huile avec des lettres de leur patron. On voit par le testament de Thomas Hardy, 1466, que devant cette chapelle « estoit un breviaire noté pour les sourvenans ». *Capella Sancti Romani et Sancti Sebastiani*, citée dans le testament de Pierre Selles, curé d'Anet, de 1486. La chapelle Saint-Sébastien n'existait plus en 1686. Elle venait d'être démolie, et la confrérie, qui y avait son siège, avait été transférée en la chapelle Saint-Eloi. — En 1429, « aumaire sous l'autel; calice doré par de dens, veré par de hors, ayant une croix en la pate avec le marc de l'ouvrier, et en la platine une croix dorée. — Autre calice doré et la cuillier sans doreure, esmaillée, en pié, d'azur; un crucifix à deux ymages N.-D. et saint Jean, la platine esmaillée d'azur, à un Jugement ». Parmi les chapelains, Jean Paris, principal du collège de Justice à Paris, 1659. (Plan, F.)

XXI. — *Chapelle de la Trinité, dite des Brienchons, dite aussi de N.-D.-du-Jardin ou des Jardins.* Cette chapelle, établie au transept, côté du midi, vis-à-vis de celle du Saint-Esprit, était entourée d'une clôture de bois. Elle n'était pas antérieure à 1340. Cette année, le chanoine Regnaud de Brienchon demanda à ses confrères la permission de fonder deux chapelles *in loco per ipsum in ipsa ecclesia edificato juxta novissimum portale ecclesie*. Il mourut avant d'avoir pu exécuter son dessein, ainsi que son frère Geoffroi, autre chanoine, qui s'était associé à ses pieuses intentions. La fondation fut réalisée par Pierre de Brienchon. Dès 1436, la confrérie du Jardin avait son siège dans cette chapelle, où se trouvait figuré, en peinture ou en sculpture, un jardin avec des fleurs, pour servir de scène

au trépas de la sainte Vierge et à la représentation du mystère de l'Assomption. On voit même qu'antérieurement à l'établissement du palinod en l'honneur de l'Immaculée Conception, il avait été question de distribuer, dans cette chapelle, des prix pour des compositions poétiques en l'honneur de l'Assomption. Le Chapitre refusa son consentement, à cause du désordre que causerait, dans l'église, la réunion des concurrents venus pour lire leurs ballades et leurs palinods. En 1506, le Chapitre interdit l'usage de faire paraître, dans cette chapelle, à l'occasion de la fête de l'Assomption, des hommes habillés à l'instar des apôtres, et des diables avec masques et marmousets. En 1511, l'interdiction fut renouvelée, et les confrères durent se contenter de faire dire une messe à cinq heures du matin ; la représentation accoutumée n'était que tolérée ; on menaçait de la supprimer absolument dans le cas où, malgré l'heure matinale, il y aurait toujours autant de foule et de tumulte dans l'église. En 1523, on supprima les coffres où la confrérie faisait son jardin, et on l'engagea à employer ses charités à une œuvre plus utile, à la confection d'une belle verrière, ce qui fut accepté, après que le Chapitre eut pris à sa charge les frais de la maçonnerie (19 fév. 1523). Cette chapelle était encore, en 1656, décorée par les soins de la confrérie de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, pour les épiciers, ciriers et apothicaires de la ville. Mais l'année suivante, 18 oct. 1637, les chanoines ordonnaient qu'elle serait fermée et disposée de manière à servir de revestiaire à ceux qui voudraient dire des messes de dévotion à la chapelle de la Vierge ou ailleurs (G. 3622). Diverses donations avaient été faites à la chapelle de la Trinité, par messire Guill. de Bellengues, capitaine de Rouen, au commencement du xv^e siècle, par le chanoine Guill. Carrel, qui, dans le contrat de fondation du 26 janvier 1413, nomme « l'autel de la chapelle de la Trinité où l'on fait le mystère de l'Assomption N.-D. » En 1475, on donnait aussi à cette chapelle le titre de chapelle des

Trois-Rois. En 1429, on y trouvait, entre autres ornements, « un ymage d'argent en masse de N.-D., doré et avec un entrepié pesant 6 onces 7 esterlins et demi. *Item* une croiz dorée à plat pié, pesant 2 mars 2 onces 5 esterlins. *Item* un calice doré de dens et dehors et la cuillier sans doreure avec fleurs de lis en pommel esmaillées, et, en la pate, un crucefix et 2 y mages eu costé, et, en la platine, une main en une nuée, qui fait le signe de la croiz. Casuble de drap de soye vert, ouvré d'or à losenges et en manière de pommes de pin à 1 très bon orfroy d'or de cypre, ymaginé à ymages de S. Pierre, S. Paul et S. Jehan en devant, et, en derrière, l'ymage de Dieu en caperon...; 11 corporiaux avec 2 estuys dont l'un est de bois couvert de drap de soye vermeille, figurée à oysiaux d'or et broudé par les bors de fil d'or et de vert, à 4 franges d'or ès 4 cornes; une porte-paix de cipres avec un crucefix et 2 ymages à 2 costés, tous d'ivyre. » Parmi les chapelains, Jean Massieu, en 1465, Pierre Floriot, docteur en droit, résidant au collège de Navarre, à Paris. (Plan, L.)

XXII. — *Chapelle de Saint-Romain ou du grand Saint-Romain*. Cette chapelle fut d'abord dédiée aux saints Innocents et en porta le titre. Ce fut là que furent enterrés le comte d'Harcourt et le sire de Gravelle, décapités par ordre du roi Jean, en 1356. Leurs armes ou timbres armoriés ornaient encore cette chapelle le 7 août 1415. On y voyait, en 1429, « 1 tablel comment Dieu s'aparut à S. Thomas, à 2 costés, S. Jean l'Euvangéliste et Se Catherine. » Le 8 fév. 1448 (v. s.), le Chapitre permit aux exécuteurs testamentaires du chanoine Guill. Le Fèvre de faire repeindre les images de la chapelle des Innocents et d'en clarifier les verrières. Le 20 août 1459, il accorda au chanoine Nicolas Pajot le droit d'être inhumé dans cette chapelle. Celui-ci, par son testament du 16 fév. 1460, légua 7 s. 6 d. « à chacun de 12 enfants Innocents d'église, séculiers, religieux ou prêtres, pour dire, 2 à 2, un psautier *voce submissa* jusques

à 6 psautiers et le recommandasse en la chapelle des Innocents, à l'heure de son trépas. » Le 18 janv. 1517 (v.s.) permission aux confrères de S. Romain, dont la chapelle était trop étroite pour leurs assemblées, de se transporter dans celle des Innocents, laquelle dès lors prendrait le nom de S. Romain, et autorisation de faire décorer cette chapelle, à leurs frais, *in clausuris, vitrinis et ornamentis*. Ce changement en entraîna un autre. On dut assigner aux confrères des Innocents une autre chapelle, celle de Sainte-Catherine ou une autre voisine (26 janv. 1517) (v. s.). A partir de cette époque, l'ancienne chapelle des Innocents ne fut plus désignée que sous le nom de Saint-Romain ou du grand Saint-Romain, pour la distinguer de la chapelle Saint-Romain en la nef, qui, par suite d'un long usage, conserva son nom. A la chapelle Saint-Romain, chapelle de Sainte-Barbe, fondée en 1507, de Saint-Thomas-le-Martyr et de Sainte-Madeleine, 1551. Parmi les Chapelains Jacques Saas, 1750. (Plan, D.)

XXIII. — *Chapelle du Saint-Esprit*. Deux chapellenies, l'une en l'honneur de S. Etienne, de S. Laurent et de S. Vincent ou des trois diacres martyrs; l'autre de S. Martin à pied, celle-ci mentionnée dès le 1^{er} août 1385. Près de cette chapelle se trouvait un bénitier et une statue de l'*Ecce Homo*. C'était là qu'avait lieu, le Vendredi saint, l'Adoration de la croix, du *Corpus Domini* et de la sépulture de Notre-Seigneur. Une indulgence plénière pour 7 ans fut accordée, le 4 juill. 1622, à ceux qui, au jour de la Pentecôte, visiteraient cette chapelle. Vers le milieu du xvii^e siècle, c'était l'usage que les tabellions royaux y fissent chanter une messe, les seconds dimanches de chaque mois. Cette chapelle tirait son nom du collège des chapelains, dits du S.-Esprit, fondé par l'archevêque Ph. de Flavacourt. En 1429, « un calice doré de dens, veré par de hors, une croix en la pate, et, en la platine, une main en nuee, qui fait le signe de la croix; le pommel dud.

calice émaillé à rosettes, et n'y a point de cuillier; 1 porte-paix de bois peinte à l'ymage de N.-D.; un autre calice, doré de dens et veré par de hors, et, en la pate, un crucefiz et 2 saints à 2 costés, et n'y a point de cuillier. » Les ornements, à cette époque, étaient dans 3 *annaires* pratiquées dans la maçonnerie derrière l'autel, et qui sont redevenues visibles depuis qu'on a dégagé cette chapelle de la décoration qu'elle avait reçue au dernier siècle. (Plan, C.)

XXIV. — *Chapelle de la Sainte-Vierge sous le Jubé.* Le chœur était fermé, du côté de la grande nef, par un jubé auquel on donnait le nom de *pulpitum*, et dont on a retrouvé d'intéressants fragments dans la maçonnerie du jubé récemment démolé. Ce jubé était surmonté d'un crucifix monumental, suivant un usage commun à toutes les églises du pays. Le 14 juillet 1367, un accord fut passé entre le Chapitre, agissant par R. Du Breuil, et le procureur des religieux de Saint-Ouen, en la cathédrale, *ante pulpitum* (Registres capitulaires). Le 6 août 1636 ... le crucifix qui était au-dessus du jubé fut renversé par le tonnerre. A cette époque il se trouvait à l'entrée du chœur une statue en albâtre, en l'honneur de la sainte Vierge, qui avait été donnée par le chanoine Thomas Le Tourneur, archidiaque de Tournay, et devant laquelle, chaque samedi et chaque veille de fête de N.-D., on venait, après vêpres, chanter l'antienne *Sancta et Immaculata* et la prose de l'*Inviolata* avec une oraison de N.-D., 1362. Les Registres des chapelles du xve siècle ne font aucune mention de chapelle de N.-D. sous le jubé. Ce ne fut que vers 1590 qu'une chapelle de N.-D.-de-S.-Désir y fut établie par Jean Bigues, vicaire-général, curé et seigneur de S.-Désir, ce qui donne l'explication du vocable de S.-Désir. En 1637, cette chapelle fut décorée de nouveau, aux frais de la Ville, avec fondation de messe et d'une lampe d'argent, en témoignage d'actions de grâces pour la cessation de la peste qui avait longtemps désolé la ville. Cette chapelle, dite auparavant, de la Paix ou de N.-

D.-de-la-Paix (le nom de N.-D.-de-Saint-Désir avait été vite oublié), fut connue, à partir de cette année, sous le nom de l'autel du Vœu. La consécration avait eu lieu le 23 avril 1639. On sait que lors de la construction du nouveau jubé, un nouvel autel avait été construit dans un goût tout différent, et décoré d'une statue de Clodion, qui a servi de type à des statues et à des statuettes très répandues. L'autel de la Vierge sous le jubé servait à la vénération des reliques et avait pris la place occupée précédemment par un reliquaire célèbre, qu'on désignait sous le nom de l'Angelot. Plus tard, les reliques furent reportées sur un petit autel derrière le chœur. On sait qu'il en était de même en l'église de la Trinité de Fécamp. (Plan, etc.)

XXV. — *Chapelle Saint-Pierre en la nef.* Mention, en juillet 1279, de l'autel *Beati Petri ante portam chori*. En 1396, Avice de la Harenguière fonda une messe à dire, chaque jour, à l'autel Saint-Pierre *ad introitum chori*. Une statue de S. Joseph y fut placée à une époque bien postérieure, antérieure cependant au 10 janvier 1508, puisque, à cette date, le Chapitre décidait que lad. statue serait *réformée*. Une messe de S. Joseph y fut fondée à cette époque par le chapelain Jean Bachelier. Cette chapelle porta le nom de S. Pierre et de S. Joseph de 1559 à 1685, date de la fondation qui fut faite d'une messe, à l'autel de S. Joseph en la nef, par le chanoine Pierre de Moy. Peu à peu le nom de S. Pierre disparut, et l'on prit l'habitude de joindre celui de Sainte-Cécile à celui de S. Joseph dès 1704 ; celui de Sainte-Cécile finit par prévaloir, vraisemblablement à cause de la vogue du Puy de Sainte-Cécile. Dès le 9 nov. 1570, Jean Payne, qui avait été maître de la confrérie de Sainte-Cécile, avait obtenu la permission de faire mettre une image de cette sainte à l'autel de S. Pierre sous le pupitre. Les musiciens firent oublier les charpentiers qui, organisés en confrérie sous le titre de S. Pierre, puis de S. Pierre et de S. Joseph, y faisaient dire leurs offices dès

1401 (G. 3568) ; ils évincèrent aussi les confrères de N.-D., qui l'occupaient au xve siècle, et que l'on voit, le 14 déc. 1422, solliciter la permission de placer aux piliers, *in buto navis, certos portantes ferri pro suspendendo certos pannos quos procurent fieri* de haulte liche, *ad honorem Beate Marie et decorem ejusdem ecclesie*. Au mois d'août 1465, le roi Louis XI, étant alors à Rouen, avait accordé au Chapitre des lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de 160 livres de rente par an, à condition de faire dire, à l'autel S.-Pierre, assis en la nef près de l'entrée du chœur, une messe basse chaque jour de l'an, heure de tierce pour le salut du Roi, et de faire écrire, en un tableau de pierre, contre le prochain pilier dud. autel, sa dite fondation. Le 4 oct. 1640, le Chapitre adopta un plan qui lui fut proposé « pour la décoration de la devanture du crucifix et de la chapelle Sainte-Cécile pour être de même façon que la chapelle du Vœu, suivant le désir de M. du Béquet, lieutenant général, » qui tenait à exécuter les dernières volontés de M. Godart, trésorier du Chapitre. En 1704, un riche bourgeois de Rouen légua aux chanoines 1,500 l. pour être employées à faire des *caroles* ou balustrades à cette chapelle. Il avait été question, le 4 juin 1700, d'en confier l'exécution à M. Delisle, habile fondeur de Rouen. Dom Duplessis, dans sa *Description de la Haute Normandie*, II, 135, avait bien reconnu qu'il n'y avait qu'un autel sous le nom de S. Pierre sous le crucifix, lequel, dit-il, « occupoit le milieu de la place ; car on n'auroit pas mis le crucifix de côté. On entroit donc par cette porte-là, dans le chœur autrement qu'on y entre aujourd'hui. » Cette chapelle dite de l'Esquelle parce qu'on y disait une messe chaque jour pendant le son de l'Esquelle, 18 mars 1561, 1^{er} av. 1572. On y disait une autre messe qu'on appelait, à cause de son heure tardive, la messe des Paresseux. A l'autel sous le pupitre, messe de la confrérie du Saint-Sacrement, 3 nov. 1569, 18 avril 1572. (Plan, Z.)

XXVI.— *Chapelle Saint-Barthélemy*. Elle fut fondée par

le chanoine Reynauld, déjà deux fois cité, antérieurement au 4 oct. 1372. On lui donna le nom de chapelle du Revestiaire, du lieu qu'elle occupait, c'est-à-dire de la grande sacristie du Chapitre, endroit qui servait de dépôt aux ornements de l'église, aux reliques, à l'argent de la fabrique. Nous avons cité la disposition du chapelain Jean Hardy, qui voulut, par son testament (1466), que son bréviaire noté fût enchaîné devant l'huis du Revestiaire pour l'usage des survenants. Le testament du chanoine Ph. de la Rose contient une disposition analogue : « *Ordino breviarium meum ad usum Rothomagi poni et includi ante ingressum Revestiarii, nisi tamen, ante decessum meum, aliud breviarium ibidem fuerit aliunde repositum, quo casu alibi, ubi melius Dominis meis videbitur, meis sumptibus, applicetur, 1470.* » Le 17 nov. 1614, le promoteur obtenait un monitoire pour avoir connaissance de ceux qui méchamment avaient découpé, lacéré et mis en pièces « 2 livres attachés de chaînes de fer à la chapelle S. Barthélemy proche la sacristie, iceux estans de parchemin et contenant la plus part du service qui se chante journellement en cette église. » Cette chapelle est appelée chapelle S.-André en la sacristerie, en 1553. Voici l'état du mobilier qui lui appartenait en 1429 : « Y a unes bonnes aumaires, bon messel qui se commence, en second feuillet, *do non*, et, en penultième, *festum sci Guillelmi* ; bon calice pesant 1 marc et demi, largement doré de dens et de hors; et, en la pate, a un crucefis à 11 ymages à 11 costez, en la platine S. Berthelmieu que 11 tirans escorchent. et une cuillier dorée. *Item*, 111 touailles d'autel, dont l'une parée de drap d'or, figurée de soye inde, à une frange de soye vert. jaune et vermeille. *Item*, 11 paires de aournemens, dont le casuble, des meilleurs, est de drap d'or figuré à pommes de pin, croisié à losanges de soye inde et orfroy de soye de diverses couleurs, doublé de toille vermeille, estolle et fanon semblable. *Item*, l'aube parée de soye vert, figurée de papegaus et l'amit paré de soye, semé de os à roses et lieu-

pars. *Item*, l'autre casuble de soye violet, figuré à branches vermeilles et bestes d'or, à orfroy de soye et losanges de diverses couleurs, doublé de toille noire, à orfrois de toille blanche, estolle et fanon de drap de soye, semés de croix blanches en manière de grains d'orge de diverses couleurs...

Item, un bon autel bénest en calice, en boys... *Item*, un orillier à mettre soubz le livre, couvert de toille peinte.

Item, une porte-paix peinte, à l'ymage de S. Berthelemieu.

Item, 11 buirectes d'estain. *Item*, uns corporeaux en leur estuy de soye, couvert de drap de soye et figuré à branches et fueilles d'or. » Au dernier siècle, le service de la chapelle Saint-Barthélemy s'acquittait à la chapelle de Sainte-Cécile. Parmi les chapelains, Dauphin-Louis Frottier, chanoine de Boulogne-sur-Mer, clerc de la chapelle du Roi à Versailles, 1759. (Plan, B.)

Il y avait aussi une chapelle à la librairie du Chapitre. Elle est mentionnée aux registres des délibérations capitulaires. 8 janv. 1479, mention de l'érection d'un autel près la nouvelle librairie, *in quo domini canonici, pro sua devotione, missam secretius celebrare possint et valeant.*

L'inventaire des chapelles de 1489 mentionne encore, comme étant dans le chœur, *Capella ad altare regium*; *capella archiepiscopalis*. Cette dernière est encore citée par Dom Pommeraye. « Du côté de l'évangile au chœur, la 1^{re} est la chapelle archiépiscopale ou des Ordres, parce qu'elle y servoit. » (*Hist. de la Cathédrale de Rouen*, 523.)

Abbaye de Saint-Georges. — Par sa lettre du 10 courant, M. le Curé de Saint-Martin-de-Boscher-ville a informé l'abbé Tougard que le dossier demandé par le Comité supérieur des monuments historiques, pour le dégagement de l'abbatiale, a été déposé à la Préfecture le 5 novembre dernier, mais n'a point encore été transmis à Paris. Il conjure la Commission de l'aider à vaincre ces fâcheux retards. Notre collègue

propose en conséquence à la Commission d'insister auprès de M. le Préfet, afin que l'affaire soit reprise sans interruption, de façon qu'il soit donné, cette année, satisfaction aux désirs de la direction des Beaux-Arts, qui a réclamé l'établissement, autour de l'édifice, d'un chemin de ronde de trois mètres de largeur avec espace libre rectangulaire au chevet.

La Commission hésite à s'engager dans une difficulté, qui semble purement administrative. M. l'abbé Tougard réplique qu'elle ne ferait que poursuivre l'exécution du projet, si énergiquement réclamé par MM. Bruyère, A. Darcel, Ruprich-Robert, etc. Au reste, en se plaçant au point de vue administratif, notre collègue jugerait l'affaire assez importante pour la soumettre directement au Conseil général par ceux de nos confrères qui sont membres de l'assemblée départementale, MM. de Girancourt, Bouctot et d'Iquelon en vertu de leur droit de proposition.

M. de Girancourt, après des explications complémentaires qui lui sont fournies sur l'heure par le secrétaire, veut bien se charger d'une démarche officieuse pour atteindre un résultat auquel la Commission a précédemment assuré toutes ses sympathies.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1886

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouctot, Bouquet, Drouet, Gouellain, G. Le Breton, Maillet du Boullay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

S'est excusé : M. Milet.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, adopté après quelques menues observations.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. XLV, 1885; — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, vol. XV, 2^e série, 1884; — *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, vol. X. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, n^o 2-4, 2 fascicules; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, n^o 4; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n^{os} 67 et 69, 2 liv.; — *Société archéologique de Bordeaux*, vol. IX, feuilles 5-9; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1886, n^o 1; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, liv. 138; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1886, n^o 1; — *Etude sur l'abbé Cochet*, par Ch. Rœssler. Paris, 1886, petit in-8^o; — *Chapelle de Notre-Dame-de-Salut*, notice par A. Leport. Fécamp, 1886, petit in-8^o (hommage d'auteur).

Sont annexées diverses circulaires ministérielles, relatives aux travaux ou convocations des Sociétés savantes.

A propos des publications de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, dont une livraison s'est trouvée indûment jointe au dossier, M. Pelay demande si on ne pourrait, contre le *Bulletin* de la Commission, en obtenir un échange, auquel leur origine normande ajoute un intérêt particulier. M. le Président répond qu'il sera aisé de donner satisfaction à ce désir.

Correspondance manuscrite. — M. de Beaurepaire donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée, le 21 courant, par notre collègue M. Billard, conservateur adjoint du Musée des Antiquités :

« *Monsieur le Président de la Commission départementale d'Antiquités.* — Depuis plusieurs années, j'ai conçu et mûri l'intention de donner au musée d'antiquités, ce que je possède de livres et de brochures concernant ses collections tout spécialement locales.

» Comme aide obligeant ou conservateur nommé, j'ai assisté tous les savants directeurs qui l'ont fondé et administré depuis cinquante ans.

» C'est avec eux et avec leurs écrits, que j'ai acquis une certaine science, spéciale et relative à cet établissement, mais qui pourra manquer à celui-là même, qui, facilement plus savant que moi, devra m'y succéder.

» Attribués à cette destination, presque tous ces livres portent ma signature de donation. Affermi dans cette idée et malgré des avis obligeants me faisant craindre l'altération ou même la perte de cette petite bibliothèque, je crois qu'elle sera sans danger dans une armoire de mon cabinet; là seulement elle sera

sous la main et utile à celui qui aura besoin de s'en servir, de la consulter pour lui ou pour renseigner un visiteur intéressé.

» Dans cette résolution, je prie M. le Président de la Commission et M. le Directeur du musée de bien vouloir en accepter le don, en reconnaître la prise de possession et s'adjoindre, dans ce but, s'ils le trouvent bon et convenable, quelques-uns de nos dévoués et savants collègues. »

OUVRAGES OFFERTS

Le Bulletin de la Commission départementale des Antiquités, depuis l'origine, relié par trois années réunies.

Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, par l'abbé COCHET.

La Seine-Inférieure historique et archéologique, par l'abbé COCHET.

La Normandie souterraine, par l'abbé COCHET.

Les Sépultures gauloises, romaines et franques, par l'abbé COCHET.

Le Tombeau de Childéric, par l'abbé COCHET.

Numismatique gauloise, les deux parties reliées en un volume, par LAMBERT, de Bayeux.

Numismatique romaine, consulaire et impériale, deux volumes, par MIONNET.

Catalogue et prix des médailles consulaires et impériales romaines, première partie, un volume, par ROLLIN et FEUARDENT.

Deuxième partie des romaines et les gauloises, par ROLLIN et FEUARDENT.

Petit traité de Numismatique romaine, par DUMERSON.

Petit traité d'Archéologie, par DUMERSON.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, avec tous les objets gravés dans le texte, par ANTONY RICH et CHÉRUEL.

- Dictionnaire de l'Antiquité*, par BOUILLET.
Petit dictionnaire historique, par Arnault ROBERT.
Manuel de Numismatique du moyen âge, avec atlas, par
 BARTHÉLEMY.
Histoire du cabinet des médailles de la bibliothèque
 nationale.
Catalogue du musée monétaire, à la monnaie de Paris.
Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen, éditions 1836-
 1838-1840 et 1845, par DEVILLE.
Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen, éditions 1868-
 1875, par l'abbé COCHET.
L'Homme préhistorique, par ZABOROWSKI.
 Un cahier des légendes des monnaies grecques, imprimées
 au recto seulement, afin de pouvoir les lire en transpar-
 ent au verso, pour celles que l'on trouve inscrites
boustrophédon, et un traité de la forme des vases grecs
 et leur nom.

BROCHURES

- Les Origines de Rouen*, par l'abbé COCHET.
Essai sur les monnaies gauloises de Rouen, par DEVILLE.
Monnaies gauloises des Pétrrocères, par MAX WERLY.
Monnaies du Chatel de Boviolles, par MAX WERLY.
Description des cinq monnaies franques d'Envermeu et de
celles de Lucy, par THOMAS.
Les Sépultures de Quatre-Mares, par DEVILLE.
Inscription tumulaire, par DEVILLE.
Statuette de lutteur en bronze, par DEVILLE.
Mémoire sur des tombeaux découverts à Rouen, par
 E.-H. LANGLOIS.
La Céramique antique, par MAZARD, du musée de Saint-
 Germain.
Nomenclature des Verriers grecs et romains, par
 FROEHNER.
Marques et signatures, Bronziers antiques, par Robert
 MOWAT.

Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion,
par DEVILLE.

La Coupe de Guillaume-le-Conquérant, par DEVILLE.

La grande Mosaique de Lillebonne, texte et photographie.

Les Pierres tombales de l'Ile-Dieu, par G. LE BRETON.

Les Médaillons des douze mois, vitraux de Montigny,
par G. LE BRETON.

L'Office à l'église, d'après un manuscrit de la bibliothèque,
par A. DARCEL.

Les Sépultures chrétiennes du jardin de Saint-Ouen, par
l'abbé COCHET.

Un lot de petites brochures et de notes aux journaux, par
THAURIN, relatives aux objets recueillis par lui dans le
sol de Rouen, et dont il avait formé une collection
rachetée depuis par le département et entrée au musée.

Un cahier, liste des monnaies romaines et françaises,
classées au musée de Rouen.

Un dossier de 18 photographies cartonnées des serrures
gothiques du musée, et de deux autres photographies
du retable de Fresquienne, avant et après la restau-
ration.

M. le Président, au nom de la Commission, remercie
notre collègue de l'utile et précieuse collection qu'il
veut bien offrir au musée départemental. La Com-
mission décide qu'un témoignage de sa gratitude sera
consigné au procès-verbal.

Décès de M. Eugène Dutuit. — M. le Président
croit être également l'interprète de ses collègues, en
exprimant les regrets que fait naître la mort de
M. Dutuit. Ce prince des collectionneurs normands
avait été nommé membre de la Commission, le
28 avril 1856. Quelques dissentiments administratifs
avaient provoqué de sa part une démission qui n'avait
jamais été agréée par ses collègues. Aussi, tout en

demeurant étranger à nos séances, M. Dutuit, loin de rompre entièrement avec la Commission, lui avait donné à diverses reprises des témoignages de sympathie, notamment en prenant à sa charge la reliure des deux grands albums de dessins, qui sont l'une des pièces les plus précieuses de nos archives; naguère encore il offrait à ces archives une aquarelle du jubé de la cathédrale. Si la Commission n'a pu officiellement prendre la parole sur la tombe de M. Dutuit, elle ne saurait le voir disparaître sans donner de justes regrets à sa mémoire.

Rouen. — Antiquités diverses. — M. G. Le Breton présente à la Commission divers débris rencontrés dans le sol de la maison portant le n° 28 de la rue Grand-Pont, faisant face à l'extrémité de la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers. Il appelle spécialement l'attention sur un *congarius* de Vespasien, et sur des fragments d'un beau vase de la meilleure époque de la céramique gallo-romaine (1^{er} ou 2^e siècle). Quant aux menus charbons, recueillis sur le même point, notre confrère croit pouvoir les rapporter à l'incendie de 1136.

Un point intéressant à examiner, ajoute à ce propos M. le Président, ce serait, comme il l'a déjà dit dans une précédente séance, l'existence et l'emplacement de cette roche sur laquelle fut assise l'église de Saint-Martin-du-Bout-du-Pont, primitivement nommée Saint-Martin-de-la-Roquette, qui a laissé une partie de son nom à la cour Martin. M. de Vesly confirme le dire des vieux historiens de Rouen, au moins par cette particularité, que les terrains qui longent la rue de la Savonnerie sont complètement formés de remblais. Il en a tiré une petite médaille du moyen âge qu'il place sous les yeux de la Commission.

Cave de la rue aux Juifs. — M. de la Serre a dessiné une construction souterraine, bordant la rue aux Juifs. On a cru à une synagogue, qui eût été à proximité du *clos aux Juifs*. Mais ce pourrait n'être qu'une simple cave. On sait quel soin nos ancêtres apportaient à cet important accessoire de l'habitation.

M. Pelay a remarqué dans les mêmes démolitions, un mur d'environ trois mètres d'épaisseur. Il se demande s'il y faut voir des restes de fortifications. Le mémoire de M. Lefort sur l'agrandissement du Palais de Justice ferait penser à un fragment d'une enceinte primitive de Rouen. Ne serait-ce pas enfin l'un des magasins d'approvisionnement de la ville ?

M. le Président explique alors que l'abondance des vivres a toujours été l'une des préoccupations des anciennes municipalités, soucieuses de parer aux éventualités des investissements, ou des mauvaises récoltes. Les grains demeuraient toujours en dépôt aux halles, ou dans leurs dépendances : mais la cave signalée eût pu être une réserve pour les liquides. Au reste, en ces sortes de recherches, la seule méthode sérieuse et vraiment scientifique est de procéder du connu à l'inconnu, par l'inspection des anciens titres du propriétaire actuel, et en remontant ainsi d'un siècle ou deux en arrière, et plus haut encore, s'il est possible. Autrement les conjectures, même les plus plausibles, pourront bien être entièrement fausses.

Inscription de la rue Pierre-Corneille. — Cette inscription est très défectueuse sous tous rapports. M. Bouquet le constate une fois de plus, et rappelle en même temps que le Comité du second centenaire de Corneille en avait demandé la rectification. De concert

avec M. le Président, notre confrère a tenté en ce sens une démarche dans les bureaux de la mairie; et la négociation est en bonne voie. L'unique inscription actuelle fera place à une double plaque commémorative, précisant chacune des deux demeures qui a vu naître les deux illustres frères. La maison où Pierre naquit subsiste encore dans ses principales pièces et a gardé les caractères les plus distinctifs de cette époque.

M. G. Le Breton propose à la Commission de profiter de ce remaniement pour joindre aux deux inscriptions projetées un buste de Pierre Corneille : cette motion est appuyée par plusieurs membres. M. le Président objecte que c'est précisément ce désir d'ajouter un buste aux inscriptions qui a retardé jusqu'à ce jour le vœu émis au centenaire. Il conviendrait donc de réserver ce point.

Fouilles à Caudebec-lès-Elbeuf. — M. Gouellain donne lecture de la note suivante, publiée par le *Nouvelliste* du 3 juin dernier.

« Une exploration archéologique très intéressante a été faite vendredi dernier à Caudebec-lès-Elbeuf, sous la direction de M. Drouet, membre de la Commission départementale des antiquités. Bien que les fouilles n'aient pas produit d'objets d'art remarquables, elles ont confirmé les appréciations du savant abbé Cochet sur la richesse du sol de l'antique Ugatte, et sur l'importance de cette station aux temps les plus reculés.

» Le terrain fouillé s'étend sur un espace de près de vingt mètres carrés, sis dans un clos voisin de la place de l'Assemblée. Il avait été antérieurement ravagé; ce qui était attesté par les innombrables débris de vases funéraires qui jonchaient la coupe du terrain.

» Toutefois, une douzaine de sépultures primitives ont

été trouvées en place; car c'était bien dans l'ancien cimetière d'Ugatte que M. Drouet avait habilement dirigé ses recherches. Toutes les sépultures appartiennent aux deux premiers siècles; toutes sont pauvres. Elles se composent presque invariablement de l'urne ou *olla* contenant quelques poignées de cendres et d'une bouteille à goulot destinée aux offrandes ou provisions pour le grand voyage. Parmi les urnes, une seule s'est montrée entière : c'est un joli vase noir orné de rayures et de hachures d'une forme élégante, d'une capacité d'environ deux litres.

» Quand la pauvreté de la famille était trop grande, les cendres étaient placées dans des tessons grossiers, recouverts de tuiles ou même de simples tessons : c'est ainsi que sont apparues un certain nombre de sépultures aux yeux des explorateurs.

» Il ne faut pas en conclure pourtant que toutes étaient d'un ordre si misérable : il avait été antérieurement découvert, à quelques mètres de là, des objets d'un grand goût et d'une certaine richesse. Un bracelet en bronze et un anneau de même métal se sont pourtant rencontrés avec les vases entiers dont suit la description, et qui sont assez nombreux :

» 1^o Une urne en terre noire dont l'analogue est figurée, sous le n^o 40, dans la planche de la *Normandie souterraine* consacrée aux fouilles de Neuville-Pollet, par l'abbé Cochet;

» 2^o Trois bouteilles à goulot, pomiformes, en terre blanchâtre, de la contenance d'un litre environ;

» 3^o Quatre autres plus petites en terre blanche et rougeâtre;

» 4^o Une petite amphore très élégante en terre commune, recouverte, par le procédé de l'engobe, d'une matière blanche, destinée à remédier à la porosité;

» 5^o Deux vases aux offrandes, en terre brune; hauteur de 7 et 12 centimètres;

» 6^o Trois biberons ou *guttus* en terre rouge commune;

l'un est renversé sur l'un des deux vases précédents avec lequel il semble soudé.

» Ce qui frappe dans cette fouille, c'est la rareté du métal et l'absence de ces belles poteries rouges, dites de Samos, tant estimées des archéologues. Nous avons dit que deux objets de bronze avaient été découverts; c'est d'abord un anneau de 5 centimètres de diamètre, qui a probablement servi de bracelet à un enfant et qui paraît avoir été fondu d'un seul jet et non soudé; puis une bague ou simple anneau dont l'intérieur est plat et l'extérieur arrondi; enfin, une armature coudée, en fer, ayant pu servir à former l'encoignure d'un coffret. Une perle en pâte de verre bleu côtelée, qui a appartenu à un collier, s'est montrée perdue au milieu des terres déplacées.

» Quant à l'absence des poteries rouges samiennes, elle s'explique par ce fait qu'elles ne se révèlent guère avant le troisième siècle, et que les fouilles s'exécutaient dans un milieu archéologique d'un âge plus reculé.

» Pas une seule pièce de monnaie non plus n'est venue jeter la lumière précieuse d'une date historique, sur ces vestiges primitifs des usages funéraires de l'ancienne Gaule.

» M. Drouet qui, en ce moment, prépare un travail d'ensemble sur l'histoire de Caudebec-lès-Elbeuf, aura du moins réuni dans cette exploration nouvelle des arguments scientifiques dont il saura tirer parti dans un livre depuis longtemps attendu. Il avait convié à ces fouilles M. Bruet, bibliothécaire de la ville d'Elbeuf, et M. Gouellain, de la Commission départementale des antiquités. »

MM. Drouet et Gouellain ne sauraient adopter la théorie relative à l'absence des vases en terre de Samos, qui se rencontrent à une époque antérieure.

Salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscher-ville. — La Commission s'est préoccupée l'an dernier

de l'état de conservation de cette propriété départementale. M. l'abbé Tougard explique que la toiture réclame une réparation importante. L'acte de vente, passé en 1823 au profit du département, supposait, depuis la porte charretière jusqu'à l'entrée de la salle, l'établissement d'un chemin de trois mètres de largeur qui permît l'accès en voiture, et le sol devait être parfaitement libre autour de la salle sur une même largeur ; tandis qu'au pied de la muraille orientale ont été jetés des tas de mauvaises herbes, qui entretiennent dans les murs une fraîcheur préjudiciable. Sans en faire l'objet d'aucun vote spécial, notre confrère se borne à signaler cette situation.

M. de Vesly ajoute qu'il a visité la salle avec des élèves des Beaux-Arts ; il a été choqué d'y rencontrer divers objets qui transforment en remise, sinon en hangar, ce monument historique.

M. Gouellain déplore que plusieurs des colonnettes aient été maintes fois mutilées, et leurs fragments emportés en Angleterre.

Après un échange d'observations présentées par MM. Pelay, Bouquet, Bouctot, G. Le Breton et de Beaurepaire, la Commission décide à l'unanimité que tous ces faits seront portés à la connaissance de M. le Préfet, sur lequel la Commission se repose, quant aux mesures à prendre pour assurer la conservation et le parfait entretien de cet intéressant édifice départemental.

Hommage aux archives de la Commission. — Notre collègue M. de la Serre offre pour nos cartons les dessins de l'église de Vatteville, de la Fontaine-Nourrice (à Fontaine-le-Bourg), outre le dessin de

substructions de la rue aux Juifs. La Commission lui en adresse ses meilleurs remerciements.

Notes sur la peinture sur verre à Rouen. — M. le Président résume de vive voix la note suivante :

Le 10 mars 1631, le parlement, en grande audience, rendit un arrêt contre les vitriers de Rouen, qui prétendaient que, pour la réfection des vitraux du grand réfectoire de Saint-Ouen, les religieux de cette abbaye devaient avoir recours à des maîtres de la jurande de la ville. Cet arrêt, dans le temps où il fut rendu, parut assez intéressant pour que l'on en insérât l'analyse dans un recueil manuscrit de décisions notables (1). Un mémoire informe, classé parmi les pièces de comptabilité du Fonds de Saint-Ouen, aux Archives départementales, fournit quelques renseignements complémentaires : ils m'ont paru bons à recueillir pour l'histoire d'un art qui avait été longtemps très florissant à Rouen, et auquel un de nos collègues, Hyacinthe Langlois, a consacré un de ses ouvrages les plus estimés.

Pour le travail en question, les religieux s'étaient d'abord adressés à Besoche, vitrier ordinaire de leur monastère. Mais celui-ci refusa, en alléguant qu'il lui serait bien difficile de se procurer tout le verre et tout le plomb nécessaires à l'entreprise, et qu'à grand peine, avant Pâques, pourrait-il livrer une seule verrière. Il les engagea donc à faire eux-mêmes, et pour leur compte, achat de verre et de plomb en quantité suffisante, et à chercher des compagnons : il leur en recommanda deux qui avaient travaillé dans sa maison, et dont il leur vanta l'intelligence.

Les religieux suivirent son avis : ils traitèrent avec quatre compagnons, à tant par mois, outre la nourriture

(1) Voir *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 1875-1880, p. 359.

dans leur couvent ; tous étaient étrangers à la ville. L'un était liégeois d'origine ; un autre venait du Bec-Hellouin, où il avait été longtemps employé.

Peut-être eût-on fermé les yeux sur ce marché, s'ils eussent continué à travailler à la journée et à prendre leur nourriture à la cuisine des religieux.

Mais quand ils eurent obtenu de travailler, comme on disait, à leurs pièces, on se rappela leur qualité de compagnons et d'étrangers, et ce fut en vain qu'ils s'adjoignirent, pour se mettre en règle, un maître juré de la ville, Simon Le Cousturier.

Ils furent poursuivis à la requête des gardes vitriers, Jean Le Vieil et Besoche en tête, devant le lieutenant du bailli qui les condamna à de fortes amendes, et, en attendant paiement, les fit conduire immédiatement en prison. En même temps, les vitriers venaient en bande au monastère et demandaient avec menaces à être chargés de toute l'entreprise.

Il y eut appel au parlement. Les religieux ne purent se dispenser d'intervenir au procès et de prendre en main la défense de Simon Le Cousturier et des quatre malheureux compagnons, Nicolas Martin, Martin Le Danois, Thomas Le Bas et Jacques Le Roy.

Après avoir exposé combien avait été inhumain le procédé du lieutenant du bailli à l'égard « de pauvres misérables qui ne gagnaient que 6 ou 7 livres par mois, » l'avocat Herouet fit valoir l'intérêt des habitants de Rouen qu'on ne pouvait laisser à la merci d'une corporation, plus exigeante que capable ; l'intérêt de l'industrie et du commerce qui se perdent ou restent stationnaires par l'effet du monopole.

« Si nous fermions, disait-il, à Rouen et en toute la France, la porte aux étrangers, et que pareillement les étrangers la fermassent à ceux de France, ne faudrait-il pas renoncer à cette perfection de l'art, qui, dans toute sorte de métiers, ne s'acquiert qu'en courant le pays. Si

nos ouvriers n'avaient travaillé en Allemagne. connaîtrions-nous l'invention du fer-blanc, le mécanisme des horloges, la fonte des métaux? A quoi, si ce n'est à l'absence de concurrence, attribuer la perte de ces belles couleurs qu'on savait autrefois fondre avec le verre, secret aujourd'hui perdu. Au lieu d'habiles peintres verriers, on n'a plus que des ouvriers médiocres qui se soucient peu des couleurs et ne connaissent rien autre chose que le verre et le plomb.

» Si l'on admettait que la peinture sur verre dût être en maîtrise, combien de vitriers mériteraient la déchéance, puisque, pour la plupart, ils ne savent travailler en peinture et qu'ils sont obligés d'appeler à leur secours des peintres plus au fait de leur art.

» Il y a autant de différence entre la vitrerie et la peinture sur verre qu'entre la poterie en terre et la faïence; et, de même qu'il n'y a pas de passemaître pour la faïence, il ne devrait pas y en avoir non plus pour la peinture sur verre. »

C'était envisager par un de ses côtés cette difficile question de la distinction à établir entre l'art et le métier, question qui avait mis aux prises, à Paris, les maîtres jurés peintres sculpteurs et les peintres sculpteurs de l'Académie (1). Le moyen-âge ne l'avait pas connue, parce que l'esprit aristocratique était inconnu dans les communautés d'arts et métiers.

Le parlement de Normandie, cette fois, se prononça en faveur de l'art et de la liberté : il réforma, conformément aux conclusions de l'avocat général Le Guerchoys, la sentence du lieutenant du bailli.

Restauration de l'Horloge du beffroi. — M. G. Le Breton demande à la Commission si elle ne jugerait

(1) Voir l'étude de M. L. Vitet, *l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 1861.

pas à propos de prendre l'initiative de la réparation des grands cadrans qui décorent les deux faces du beffroi.

M. Bouquet fait connaître qu'il avait eu la même pensée, il y a une quinzaine d'années, et qu'il était même entré en pourparlers à ce sujet. On lui répondit que le mouvement de cet ancien mécanisme nuirait à la régularité de l'horloge de la tour ; et que d'ailleurs il serait presque impossible de remettre les choses en parfait état. M. Gouellain objecte que l'horloger de la ville pourrait au besoin remédier périodiquement aux écarts du mécanisme.

Sur ces observations, la Commission prend en considération la motion de M. G. Le Breton, émet le vœu que les cadrans du beffroi soient remis en activité, et décide qu'un extrait du procès-verbal sera transmis à M. le Maire de Rouen.

La séance est levée à quatre heures moins un quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1886.

A deux heures un quart, la séance est ouverte sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouctot, Drouet, d'Estaintot, Gouellain, Legrand, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Félix, et de Merval.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle se compose de : *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, n° 2 ; — *Recueil des Publications de la Société havraise d'Études diverses*, LII^e année, 1885 ; — *Comité archéologique de Senlis*, vol. X, 1885 ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 34 ; — *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, vol. XIII ; — *Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, vol. VII, fasc. II, 1884-1886 ; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1^{er} et 2^e semestres 1885 ; — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1885-1886 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, nos 128 et 129 ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture.... d'Orléans*, vol. XXV, n° 4 et XXVI, nos 1 et 2 ; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, vol. XLIX, 1885 ; — *Bulletin de la Société des amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1^{er} semestre 1886 ; — *Bulletin de la*

Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre, 1886; — *Bulletin des Procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1885; — *Une Brochure* de M. E. Deseille; — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. X, nos 2 et 3; XI, n^o 1; — *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution*, 1884.

Correspondance manuscrite. — Elle comprend deux lettres de M. le Préfet.

Allocation départementale. — La première, en date du 16 septembre dernier, annonce que le Conseil général a renouvelé à la Commission son précédent crédit de 1,000 fr.

Classement de monuments historiques. — Le 29 du même mois, une seconde lettre informe la Commission que le 12 juillet dernier, M. le Ministre des Beaux-Arts a pris un arrêté qui classe parmi les monuments historiques la porte de la ville de Dieppe, le charnier de Montivilliers; et à Rouen, l'hôtel de la rue Saint-Patrice (lycée de jeunes filles), et l'ancienne Chambre des Comptes (rue des Carmes, n^o 20).

Médaille grecque. — M. Maillet du Boullay place sous les yeux de ses collègues une médaille grecque, trouvée aux environs d'Athènes, et qu'il a acquis la veille pour le musée, où ces sortes de pièces sont assez rares. Elle est confiée au secrétaire de la séance qui y reconnaît une monnaie de Rhèges (aujourd'hui Reggio), comme le prouve l'inscription ΠΗΓΙΩΝ. Ce type est d'autant plus intéressant qu'il diffère des pièces décrites par le P. Hardouin dans ses *Nummi antiqui illustrati* (pp. 418-419).

Bonne-Nouvelle. Antiquités diverses — M. P. Baudry résume sur cet ancien prieuré la note suivante :

MESSIEURS,

Conformément à un désir formulé par M. le Colonel du Génie, conformément aussi sans doute à la désignation faite par M. le Directeur du musée des antiquités, j'ai été invité, le 5 août 1885, par M. le Préfet, à examiner les objets pouvant provenir des fouilles exécutées pour la reconstruction de la caserne Bonne-Nouvelle.

Dès le 1^{er} avril, antérieurement à cette mission, j'avais été fortuitement informé qu'une plaque de plomb portant inscription, avait été recueillie à un mètre au-dessus du sol, dans la pierre de l'angle sud-est du pavillon est du grand et beau bâtiment qui existait parallèlement à la rue du Pré. Ne me croyant pas qualifié pour l'acquérir, j'avais prévenu de la découverte M. le Vice-Président de la Commission départementale des Antiquités ; et M. Le Breton ayant fait les démarches et les avances nécessaires pour l'obtenir, la plaque a pu entrer au musée départemental.

Elle porte en tête l'image de la sainte Vierge, les armes de Normandie, les mots en lettres capitales :

SIGIL. MON. B. M. DE PRATO ALIAS DE BONONVNCIO

et enfin l'inscription suivante également en lettres capitales :

ANNO A NATIVITATE DOMINI M. DCCLII
DIE TERTIA MAII, BENEDICTO XIV SUM-
MO PONTIFICE, REGNANTE LUDOVICO XV,
HUNC PRIMUM LAPIDEM POSUERE D. LUD.
DELARIVIÈRE PRIOR S^U AUDOENI ROTHO-
MAGENSIS, D. STEPH. LEPICARD PRIOR
HJUSCE MONASTERII, ET D. AMAB. MA-
RETTE PROCUR. GENERALIS PROVINCIÆ
NORMANIÆ PRESENTIBUS HJUSCE MONAS-
TERII RELIGIOSIS D. DERÈCQ, SUP. D.

D. P. STEP. LEPICARD, D. J. MERIEL PROCUR. DE S¹⁰ AUDOENO,
 RENOULT, D. RENAUD, D. LE BACHELIER
 D. DUVAL, D. POLARD CELL. ET PROCUR.
 D. DE S¹ ANGE ET D. BLANCHET.

La onzième ligne a été intercalée et ajoutée après coup.

La façade de l'église de Bonne-Nouvelle, qui portait la date de 1656, ayant été abattue le 20 juin 1885, vers dix heures du matin, la plupart des pierres très curieuses qui la composaient ont été brisées. Voyant alors que deux délibérations de la Commission départementale des Antiquités, prises dans le sens de la conservation totale ou partielle, se trouvaient sans effet, et que, le marteau aidant, tous les matériaux de la façade de l'église allaient successivement être convertis en moellons, j'ai acquis de l'entrepreneur des démolitions ce qui en était encore transportable, entre autres, quatre belles colonnes monolithes, et j'ai compris dans mon acquisition quelques fragments de sculptures récoltées çà et là par les ouvriers, un morceau de pierre tombale du xiv^e siècle, portant le mot *grace*, et les parcelles malheureusement incomplètes, oxydées et très friables, d'une plaque en plomb relative à la pose de la première pierre de l'église. Cette plaque, découverte le 22 juin 1885, à environ 30 centimètres au-dessus du sol, dans la pierre d'angle du nord de la façade de l'église, était dans une cavité de environ 34 c. sur 24, cavité arrondie vers le haut et fermée par une pierre plate portant en dessous des croix pattées, gravées en creux.

L'inscription, en lettres capitales, est surmontée des armes de France et de Bourbon. Nous mettons entre parenthèses les nombreuses suppositions auxquelles nous avons dû nous livrer pour la compléter.

TRÈS H(AUT)E ET (TRÈS PUISSANT)E DAME
 ANNE G(E)NEVIEFV(E DE BOURBO)N PRINCESSE
 DU SAN(G FEMME DE TRÈS) HAUT
 (ET) TRÈS PU(ISSANT SEIGNEUR H)ENRY

D'ORLÉAN(S DUC DE)
 LONGUEVILL(E ET D'ESTOUTEVILLE, P)RINCE
 SOUVERA(IN DE NEUF)CHAST(EL)
 (ET..... D)E V(ALENGIN) EN (SUISSE, GOUVER)NEUR
 ET LI(EUTENANT GENERAL POUR) LE ROY EN
 SES PA(YS E)T DU(CHÉ DE NORMAND)IE, ET
 CONNESTABLE HERÉ(DITAIRES) DE LA MESME
 PROV(IN)CE COMTE (DE DU)NOIS ET DE
 (TANCARVILLE) ETC. A POSÉ CETTE PREMIÈRE
 (PIERRE AU) POR(TAIL) DE CETTE E(GLISE)
 (LE 16 FÉVRIER 1655).

J'ajoute que, dès que cela m'a été possible, je me suis entendu avec M. le Directeur du musée départemental pour lui céder, à un prix très inférieur à celui auquel je l'avais payée, une acquisition réalisée bien moins dans mon intérêt que dans l'intérêt général ; et que le musée est aujourd'hui en possession des objets dignes d'être conservés, qu'il m'a été possible de sauver des ruines de Bonne-Nouvelle, soit depuis la mission que m'avait confiée M. le Préfet, soit même auparavant.

Est-ce à dire que ma récolte archéologique ait été ici très abondante et très remarquable ?

Je dois modestement avouer que non. Les résultats obtenus n'ont pas répondu à mes espérances et je n'ai à vous présenter qu'un court et sec inventaire de découvertes à peu près insignifiantes, dans le classement desquelles, à défaut d'autre mérite, je dois mettre du moins un peu d'ordre, sans me préoccuper des dates respectives auxquelles ces découvertes ont eu lieu.

En avant du grand bâtiment au sud-ouest, a été mis à découvert, à une profondeur et sur une épaisseur relativement importantes, un gisement considérable d'ossements d'animaux, la plupart provenant du cheval, mais auxquels se trouvaient cependant mêlés quelques os de bœuf et beaucoup d'axes osseux de cornes de ruminants. M. Raoul Fortin, qui a étudié ce gisement et en a fait le sujet d'un

rapport inséré dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Rouen*, estime qu'il provenait, non de déchets de cuisine ni d'animaux enfouis à la suite d'une épidémie, mais plutôt d'un ancien équarissage. Dans les débris du portail de l'église j'ai remarqué un os incrusté dans deux pierres, que cet os avait pu contribuer à rattacher l'une à l'autre.

La légende et quelques témoignages contemporains placent à Bonne-Nouvelle, ainsi qu'on le raconte de plusieurs châteaux et monastères anciens, l'entrée d'un souterrain qui aurait permis aux habitants de se retirer, en présence d'une invasion ennemie. Je n'ai rien à nier, quoique je comprenne difficilement qu'un souterrain ait pu se prolonger avec utilité dans le sol bas et marécageux qui entourait autrefois notre prieuré. En fait d'excavations, dois-je noter une sorte de puits de 7^m30 de profondeur, abandonné à l'angle sud-ouest de l'enceinte; un autre à quelque distance au sud-est du grand bâtiment; un troisième voûté en pierre sous la partie ouest du même bâtiment, et la naissance d'un escalier sous le mur nord de l'église?

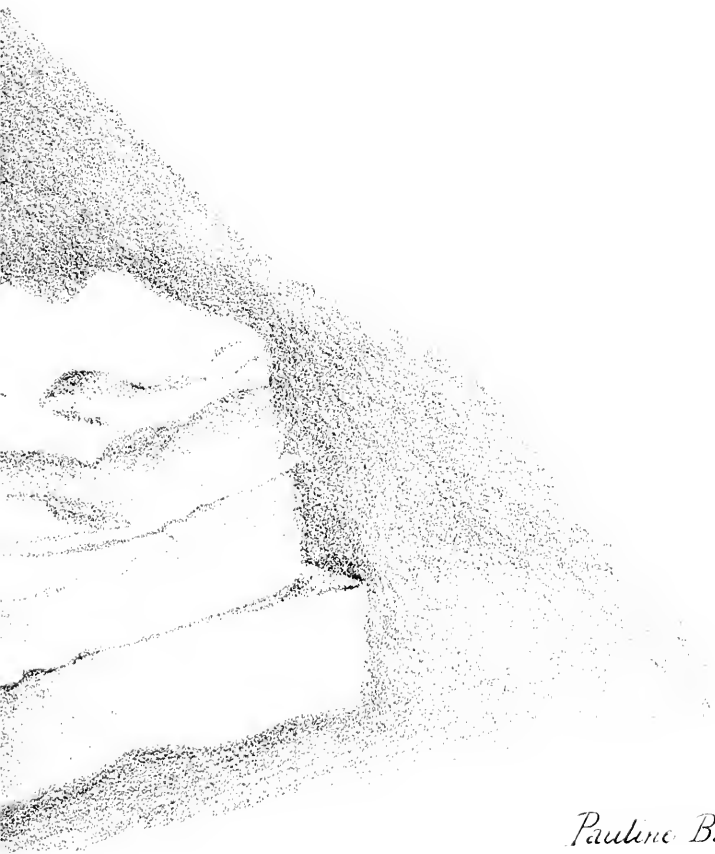
Les guerres et les divers évènements qui ont tant de fois dénaturé et ruiné les constructions de Bonne-Nouvelle, ne permettaient guère de retrouver en place les vestiges des premiers travaux. Çà et là ont été recueillis quelques fragments de sculpture du xvii^e siècle, une sorte d'écusson, d'époque peut-être antérieure, supporté par deux anges, des tronçons de colonnes, des morceaux de colonnettes accouplées, des xii^e ou xiii^e siècles, et, solidement incrustées dans les fondations du chevet de l'église, des pierres révélant encore des traces antiques de peinture, d'un brun rougeâtre, des bases et des chapiteaux de colonnes, profondément mutilés, mais appartenant à l'époque romane, et reportant la pensée aux premiers créateurs de Bonne-Nouvelle, à Guillaume-le-Conquérant et à la duchesse Mathilde.

J'ai le plaisir d'offrir à la Commission départementale, quelques dessins de ces vieilles épaves spirituellement exécutés par deux élèves de M. de Vesly, MM^{lles} Pauline et Eugénie Barroy. Vous serez frappés, Messieurs, comme vient de l'être notre honorable secrétaire, de la similitude de ces débris avec ceux de même genre récemment recueillis à Saint-Ouen.

La céramique a été représentée dans nos fouilles, par quelques tessons de terre cuite, non encore recouverts de l'émail du faïencier, par les débris presque pulvérisés d'un plat en faïence de Rouen, et par un grand seau à bains de pieds, décoré en bleu, du siècle dernier, et recueilli à environ 70 c. du sol, contre le mur de clôture sud, sous un refend moderne qui l'avait respecté. Ce seau qui avait peut-être servi de cachette à la révolution, mais qui ne contenait plus que de la terre, a été malgré quelques fractures, envoyé au musée céramique. — Un petit pot à onguent peut dater du xvii^e ou xviii^e siècle. — Des échantillons de pavés, que j'attribue au xiii^e siècle, ont été trouvés à diverses places, les uns simplement vernissés, les autres avec des dessins en couleur, un autre avec une fleur de lis en creux. D'autres enfin, dont j'ai présenté quelques types à la Commission, affectent de petites figures géométriques, des rectangles, des triangles, des ovales, des octogones, des losanges, des segments de cercles. Ils devaient, par leurs formes variées, se prêter à diverses combinaisons, et permettre de composer, dans les carrelages, des mosaïques régulières et avaient sans doute été glacés au minium. Quelques vases vernissés qui étaient déjà ou qui ont été brisés pendant les fouilles, accompagnaient, paraît-il, d'anciennes sépultures dans des cercueils en plâtre. — Un morceau à relief en terre dite de Samos pouvait avoir été apporté avec des remblais.

Même en faisant appel à des connaissances en numismatique qui me manquent, et en n'émettant aucun doute sur les authenticités d'origine, je n'attribue pas une grande

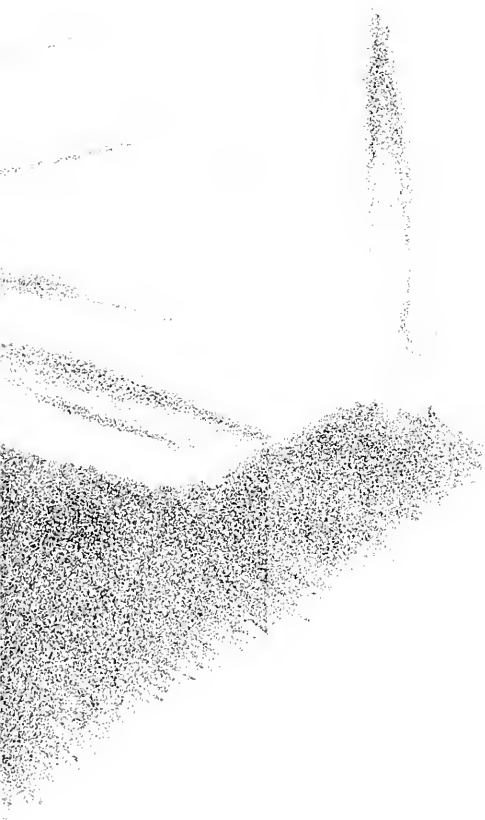




Pauline Barroy

Hugues Barry





importance aux jetons et pièces de monnaie qui m'ont été livrés par les terrassiers et que je n'ai pas recueillis moi-même. En y comprenant une monnaie de Louis XIV, portant la date de 1643, année de l'avènement de ce roi, et un monneron révolutionnaire, je les classe entre le xvi^e et le xviii^e siècles. Une pièce en argent ou argentée du moyen âge, aurait cependant été ramassée, m'a-t-on dit, près d'un cercueil en plâtre, une autre du xiii^e siècle au chevet de l'église, une autre de Néron, vers le sud-ouest, dans le mur de clôture.

La ferronnerie ancienne n'a guère fourni qu'une ou deux clefs, des ferrures pouvant provenir de sépultures, et deux éperons dont un aurait été découvert à environ 1 mètre 30 c. du dernier carrelage de l'église.

J'ai déjà fait allusion aux sépultures. Ces habituelles pourvoyeuses de nos musées ont été ici à peu près sans enseignement. Des ossements humains dans les cercueils en plâtre déjà indiqués, ont été remués à environ deux mètres et demi de profondeur dans le bâtiment en retour d'équerre, à l'ouest du grand bâtiment, et d'autres au nord-ouest du même grand bâtiment. D'autres, en dehors de l'église, les uns au nord-est dans des cercueils en pierre où ils paraissent avoir été rapportés, les autres à l'est, d'autres au nord, à un mètre seulement de profondeur, de date relativement récente, et qui avaient été recouverts de chaux. On m'a signalé une sépulture en pierre au nord-ouest en avant de l'église.

A environ trois mètres de distance de l'église vers le sud-est et à peut-être 15 centimètres du sol, un cercueil en pierre, orienté, avec couvercle, et paraissant avoir été scié aux deux tiers de sa longueur antérieurement aux travaux actuels, ne contenait à peu près rien. Sa forme et sa matière ont pu le faire attribuer à l'époque mérovingienne.

Au sud-est, par rapport à l'église, à un mètre au moins de profondeur, un autre cercueil sans couvercle, paraissant

composé de pierres juxtaposées, renfermait encore des ossements.

Dans le chœur de l'église, à environ 1 mètre 80 c. du sol extérieur, des ossements accompagnés de sandales en liège et cuir étaient dans des cercueils en bois, lesquels tombaient en pourriture. Presque tous étaient orientés ; cependant, en avançant vers le sanctuaire, de l'est à l'ouest, cette disposition pouvait n'avoir pas été toujours observée dans les sépultures.

En dehors de l'église, au midi, parmi les remblais, a été recueillie une parcelle de pierre tumulaire du XIII^e siècle, dont la gravure reproduit un costume religieux avec étole et les mots très incomplets : ... « reville qui trespassa l'an de grâce... »

Une grande pierre tumulaire du XIII^e siècle et d'une certaine valeur était encore probablement en place au sud et dans ce qui avait dû être autrefois une chapelle de l'église. Son niveau rappelait celui d'un des premiers carrelages. Quoique très épaisse, elle était malheureusement brisée, et plus malheureusement encore, plusieurs morceaux manquaient. On y voit une figure de femme, richement habillée de fourrures. Quant à l'inscription, dont le sens complet demeure énigmatique, même pour notre savant vice-président de la Commission, je n'ai pas la présomption de la reproduire en entier. J'y ai lu : « que iacet in tumulo, quomdam Philipi... qui dign... iacet in tumulo quomdam uxor wt... iet. requiescat in pace. » — Au-dessous de cette pierre ont dû se trouver quelques ossements orientés, entourés de débris de bois en pourriture.

L'église, qui vient de disparaître, datait du XVII^e siècle. Elle mesurait de largeur 11 m. 50, et de longueur 45 et même 46 m. en y comprenant les contreforts peu saillants de l'est. Elle ne formait plus qu'un seul carré très long, mais on a pu constater, pendant les démolitions, que, conformément aux données historiques, sa longueur avait été

accrue avant la construction du portail et que des chapelles avaient dû l'accompagner.

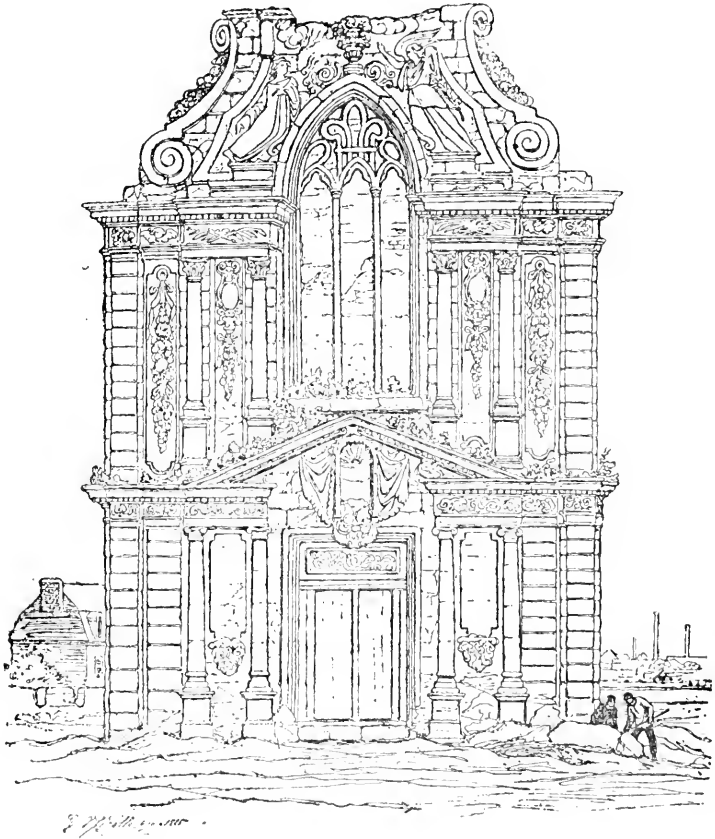
Ces différents détails, de même que l'indication des fondations successives du monument et des différents niveaux de carrelages qui ont dû s'y superposer, ressortent aussi exactement qu'il a été possible de le faire d'un plan, très soigneusement dressé à ma demande et à mes frais, par un des géomètres employés au Génie militaire. Je suis heureux de vous offrir un exemplaire de ce travail dont l'examen sera plus clair que mes paroles. On y remarque la naissance d'un escalier dont j'ai déjà parlé, la place occupée par la grande pierre tombale que j'ai également citée, et une ouverture pratiquée entre les bases de deux colonnes du XII^e ou XIII^e siècle, dont j'ai encore vu en place celle qui était située vers l'ouest.

Permettez-moi de joindre à ces documents, si vous la jugez digne de figurer dans nos cartons, une lithographie un peu fantaisiste de la façade de l'église de Bonne-Nouvelle, lithographie due à Dumée fils, et qui a paru dans la *Revue de Rouen*, à la suite d'une notice publiée en 1847 dans le même recueil, par le signataire de ce rapport.

M. le Président croit être l'interprète des sentiments de la Commission en remerciant notre confrère du zèle qu'il a bien voulu témoigner pour suivre cette exploration, malgré son état de souffrance. Revenu maintenant à la santé, il pourra continuer à surveiller les travaux. M. Baudry répond que tout ce qui pouvait être digne d'attention doit avoir été vu.

M. Pelay estime que la mission d'examiner les fouilles ayant été confiée à notre collègue par M. le Préfet, il ne serait que juste que le budget de la Commission entrât pour une partie, pour moitié par exemple, dans les frais du plan de Bonne-Nouvelle, pour l'exécution duquel M. Baudry a dépensé 200 fr.

M. le Président observe que le budget de la Commission se trouvant réduit, il serait difficile de donner suite à ce vœu. M. P. Baudry déclare d'ailleurs qu'il



n'accepterait pas, et ajoute qu'il sera du reste dédommagé dans la cession faite par lui au musée de divers objets.

Le même membre demande que si son rapport doit

être inséré dans le procès-verbal, il y soit joint des dessins du plan, des chapiteaux, et même de la façade d'après Dumée. La Commission est unanime à appuyer cette motion. Des remerciements sont offerts aux demoiselles Barroy, auteurs des dessins.

Découvertes archéologiques à Dieppe. — M. Milet, qui prend part pour la première fois aux travaux de la Commission, lit l'important mémoire que voici :

Notice sur les antiquités des nouveaux bassins du port de Dieppe.

MESSIEURS,

Empêché jusqu'à ce jour d'assister à vos séances et de rendre publiquement hommage à la bienveillance de M. le Préfet, qui m'a fait l'honneur de m'associer à vos travaux, je viens vous offrir à titre de simple tribut de bienvenue cette étude sur de récentes découvertes dieppoises qui ne vous montrera que trop mon inexpérience de traiter les questions archéologiques. Vous voudrez bien lui accorder toute votre indulgence.

La ville de Dieppe, vous le savez, vient d'être dotée de deux bassins, l'un de *mi-marée*, l'autre à *flot*, se dirigeant l'un et l'autre dans l'axe de la vallée, près du cours actuel de la rivière d'Arques. Ils sont à peine achevés que déjà l'eau y pénètre peu à peu, effaçant à jamais toute trace du pas des travailleurs. Mais ils ne seront livrés à la navigation que lorsqu'un nouvel *avant-port* sera aménagé dans la *retenue des chasses*, et que la nouvelle *passé* à travers un quartier du faubourg du Pollet démoli, et présentement en excavation, mettront ces réservoirs en communication directe avec le chenal principal et la mer.

A l'aspect du sol et au début des opérations, on eût pu croire que les terrains en déblaiement relèveraient uniquement du domaine de la géologie. En effet, la surface était

déjà dénivelée de plusieurs mètres, qu'aucun vestige de civilisation n'était apparu ; mais à mesure qu'on descendait, on eut la certitude que ces masses réservaient au contraire, une ample moisson à l'archéologie en général, une page d'histoire au sol dieppois en particulier.

Avant d'aborder mon sujet, je dois rendre hommage à l'administration des ponts et chaussées, représentée en première ligne par M. Alexandre, ingénieur en chef, et par M. Girardin, ingénieur ordinaire, que j'ai trouvés tous deux animés des meilleures dispositions pour la ville de Dieppe et qui m'ont accueilli avec la plus grande bienveillance ; et en seconde ligne, par M. Rouland, conducteur principal, qui a suivi les prescriptions réglementaires avec un zèle au-dessus de tout éloge, en intéressant suffisamment les ouvriers à ne rien négliger ou détourner, en constatant les circonstances du gisement des principaux objets, en dressant un plan des trouvailles. C'est grâce à ce précieux concours que ma tâche sera facilitée et que la science pourra recueillir quelque fruit de renseignements consciencieux.

Etude des terrains traversés. — Ces deux bassins creusés à 7 mètres jusqu'au zéro de la cote marine qui est celui du niveau des plus basses mers, ont exigé l'extraction d'au moins 600,000 mètres cubes. Une coupe faite en A et B du plan dressé par M. Rouland indique à partir de la surface 1 mètre 40 de glaise jaune, 1 mètre 40 de sable gris coquiller, 1 mètre de glaise jaunâtre, 0,70 de sable gris coquiller, avec quelques galets, et 1 mètre 73 de glaise bleuâtre grasse. Enfin à la base de ces dépôts alternés on rencontre un et parfois deux lits de tourbe. l'un de 0,10, l'autre de 0,30 à 40 centimètres d'épaisseur, séparés par une mince couche de glaise bleuâtre grasse, et reposant sur une autre semblable plus puissante, puis au-dessous sont les silex non roulés et la masse des calcaires inférieurs que les fouilles n'ont pas eu à entamer.

C'est, on le voit, une composition presque entièrement

alluviale dont, sauf redressement, on peut expliquer ainsi la formation : aux eaux marines qui, deux fois par jour, sous l'influence des marées, pénétraient dans la vallée, — faisant sentir leurs effets jusqu'au-delà d'Arques, soit à six kilomètres au moins, — appartiennent les graviers ou sables coquillers mélangés de galets ; aux eaux terrestres, — très chargées de limons vaseux, à la suite des orages et inondations — doit revenir la plus grande partie des glaises ou argiles. Celles-ci, abondantes sur certains points, se font plus rares sur d'autres. Donc les graviers dominant. Ce sont eux qui, en se fixant inégalement ont créé des espèces de petits monticules laissant entre eux des cavités plus ou moins spacieuses, — sortes de petits bassins — que les limons glaiseux, tenus en suspension dans les eaux, se sont chargés de remplir en se déposant. C'est ainsi, du reste, que se sont établis la plupart des gisements argileux. Quant au galet proprement dit, sur lequel la ville de Dieppe a été édifiée, il s'arrête vers le milieu du bassin de mi-marée, à environ 1,100 mètres du rivage.

Il est à noter que ce sont les dépôts de graviers qui ont fourni la plus grande partie des trouvailles, et cela dans un espace assez circonscrit, depuis la naissance du bassin de mi-marée jusque vers le milieu du bassin à flot ; au-delà, dans la direction de la vallée, les alluvions ne donnent à peu près rien.

La présence d'un dépôt tourbeux, à 6 mètres 50 et même 7 mètres de profondeur, indique le niveau de l'ancien sol et un état particulier qui doit nous arrêter quelques instants.

Ce gisement, de médiocre puissance, déjà signalé dans le port, doit se retrouver sur d'autres points. Il était en voie de formation ou de formation récente, sous l'unique action des eaux douces, qui seules, ont décomposé et converti en tourbe les végétaux, et principalement les grands roseaux encore visibles, qui devaient croître abondamment dans le marécage à cette époque reculée; lorsqu'une brusque irruption des eaux de la mer est venue détruire toute

végétation, et, par suite, paralyser le développement tourbeux. D'ailleurs, la tourbe s'est montrée plus ou moins abondante partout au fond des estuaires de nos vallées normandes de la Manche; sa production et son arrêt semblent appartenir à la même phase géologique. Et à Dieppe, comme dans les vallées de la Seine, de la Somme et ailleurs, se sont révélées les mêmes particularités : c'est ainsi qu'un chêne entier, des noisettes, des branches de bouleau, des pommes de pin y ont été trouvés en parfait état de conservation.

Mais ce gisement a un tout autre prix à nos yeux, par les plus anciens vestiges d'industrie qu'il nous a transmis et qui devront nous aider à trouver un point de départ historique à la pénétration de la mer dans le bassin *arco-dieppois*.

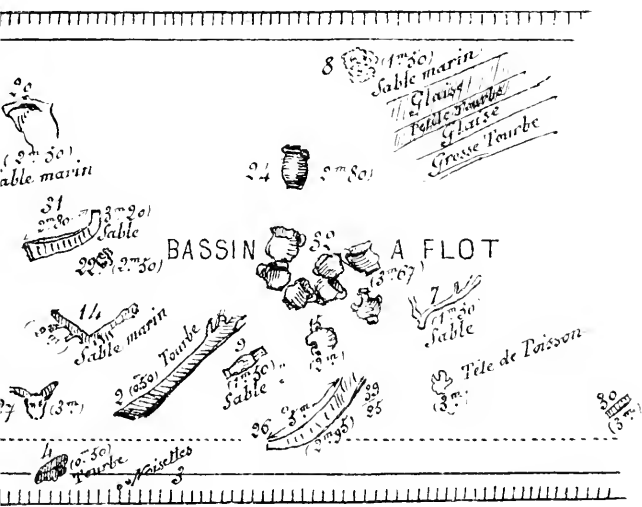
Trouvailles. — A l'aide du plan dressé par M. Rouland, on pourrait établir un procès-verbal rétrospectif des fouilles. Nous nous contenterons d'indiquer les principales découvertes, celles dont la cote a été relevée, et telles qu'elles se sont présentées au cours des excavations.

Le premier objet recueilli gisait à 2 mètres de profondeur, sous le mur est du bassin de mi-marée. C'est un boulet creux en fonte. Ensuite, à 3^m 33, dans la partie centrale du bassin à flot, s'est rencontré tout un assortiment de poterie d'usage domestique dans un tel état de neuf, que les ingénieurs ont pu craindre une supercherie ouvrière, d'ailleurs impossible (n^o 32 *du plan*); ont ensuite été ramassés : à 3^m 50, une grosse corne de cerf, et à l'entrée du bassin à flot, une membrure de bateau en chêne (31); sur divers points, à 4 mètres de profondeur : une mâchoire de requin (29); un frontal de vache (27); un bout de tibia façonné (30), et à 4^m 05, une énorme membrure de bateau (26), près du mur ouest du bassin à flot.

On a recueilli, à 4^m 15, un crâne humain (25) (entrée du bassin à flot); à 4^m 20, une cruche à anse bien conser-

Port de Dieppe

S (1882-1885) d'après M^r. Roulland



vée (23), près du mur ouest du bassin de mi-marée; tout près de là, et 30 centimètres plus bas, une autre membrure de bateau (19) dans le bassin à flot; un tronçon d'arbalète (20); une mâchoire de sanglier (21), etc.

A 5 mètres de profondeur, il y a une véritable abondance d'objets. Ce sont : un crâne humain (bassin de mi-marée); un autre semblable (naissance du bassin à flot); un crâne de singe (16) et une sébille en plomb (18), à l'est du bassin de mi-marée; un élégant vase en terre noire (11), côté ouest de ce même bassin; un petit pot en matière semblable; des débris de vases (12); autre membrure de bateau; un frontal de cerf et une épée en bronze (bassin à flot); 10 centimètres au-dessous, encore un crâne humain (même bassin).

A 5^m 50, fragment de cruche à bec trilobé; un bois de cerf (7); la forme d'un derrière de tête humaine, en bronze mince (8), près du mur est du bassin à flot; un moyeu de véhicule, qui s'est aplati et tordu en séchant (9).

A 5 m. 75, une médaille romaine en bronze, et à 5 m. 80, un autre crâne humain (6).

A 6 m., une hachette en bronze (5) (bassin de mi-marée).

Enfin, à 6^m 50, en pleine tourbe, on trouva une grosse corne d'*aurochs* ou d'*urus*; une terrine en terre noire (4) (mur ouest du bassin à flot). Dans ce même bassin, un chêne entier couché (2); des tiges de bouleau, des noisettes (3), etc.; puis, 10 centimètres plus bas encore, un bois de cerf (1), auprès de l'écluse d'amont.

Ainsi se confondent témoignages de l'industrie humaine et restes mêmes de l'homme constatés sur différents points, principalement à l'entrée du bassin à flot, aux cotes variées 1 m. 20, 1 m. 90, 2 m. et 2 m. 85 (A). Ces cotes doivent embrasser plusieurs siècles. Les crânes bien conservés accusent une race forte et intelligente que, par rapport aux étages occupés, j'attribue aux pé-

(A) Ces cotes partent du zéro marin.

riodes gauloise et gallo-romaine. Aux côtés de l'homme ont été rencontrés çà et là, les restes de ses compagnons domestiques : la vache, le mouton, le chien, le chat; ou les animaux de chasse : cerfs, daims, sangliers, ainsi que les poissons de pêche dont il se nourrissait. Parmi les débris de faune, les bois de cerf ont été particulièrement nombreux et remarquables. L'un d'eux n'a pas moins de 0,90 c. de développement; on en a trouvé depuis la cote très basse 0,40 c. dans la tourbe, jusqu'à la hauteur de 3 m. 50.

Au nombre des animaux curieux ou rares se range un singe dont le crâne un peu roulé a été rencontré à la cote 2 mètres, où se coudoient le gaulois et le gallo-romain; il provenait sans doute de quelque importation africaine. Dans cette catégorie, je place également une forte corne, mesurant 0,35 c. de circonférence auprès de son attache, qui appartient à un animal que le docteur Pennetier, directeur du musée d'histoire naturelle de Rouen, a essayé en vain de déterminer. Ce savant a déclaré toutefois que la corne n'est pas fossile. A tout hasard, je l'avais attribuée à quelque *aurochs* ou taureau gigantesque; — elle a été ramassée dans le sol tourbeux à la cote 0,50.

Pour plus de clarté, j'ai divisé les objets purement industriels, par ordre de matières, savoir : I, le bronze; — II, le plomb; — III, le fer; — IV, l'os; — V, le bois; — VI, le bois associé au fer et à la baleine; — VII, la poterie.

I. *Le bronze*. — Le bronze ouvré, pour être peu nombreux, n'en est pas moins fort remarquable. Il a fourni : 1^o une hache ou celt à douille méplatte, munie d'un petit anneau de suspension, portant encore des traces d'emmanchement et présentant surtout une belle patine verte que j'ai pu considérer dans toute sa fleur, cote 1 m.; 2^o une lame d'épée, magnifique de forme et de conservation, à patine grise incrustée d'un peu de gravier. Elle mesure 0,60 avec sa poignée munie de six rivets et conservant des traces de matière animale. trouvée à la cote 2 m.; 3^o une

extrémité de fourreau ornée de nervures ; 4^o un derrière de tête humaine, motivé par des cheveux soigneusement peignés et arrangés en boucles discrètes jusque près de la nuque, objet formé d'une feuille mince de métal et obtenu au moyen du *repoussé*. Pour être complet, ce simulacre d'un raffiné de grandeur naturelle devait se rattacher à une autre moitié représentant une face d'homme : a été trouvée à la cote 1 m. 50. Le *celt* est très connu : des espèces semblables, mais en petit nombre, ont été recueillies dans la Seine-Inférieure ; quant au simulacre humain, il est de toute rareté. Il faut aller au musée de Saint-Germain-en-Laye pour en voir de complets, quoique de formats inférieurs. M. Alexandre Bertrand, le savant directeur de cet établissement, que j'ai consulté, pense que ces têtes étaient portées dans les processions ou cérémonies. J'estime que ces bronzes, sauf le dernier qui peut être romanisé, appartiennent à la Gaule. Une photographie des quatre objets réunis est placée sous les yeux de la Commission, avec prière de l'accepter pour son portefeuille ; 5^o une médaille grand module, un peu fruste, au type de Tibère, ne laissant distinguer que cette portion de légende à l'avvers... AES AVG PMTRP. COS... Le revers présente un palmier dans le champ, entre les deux lettres S C. Selon M. Feuadent, la légende effacée serait celle-ci : FISC I IVDAICI CALVMNIA SVBLATA... Ce témoin du 1^{er} siècle de notre ère a été rencontré à la cote 1 m. 25.

II. *Le plomb*. — Une gentille petite jatte ou sébille basse, tournée, ayant 0,95 de diamètre, trouvée à la cote 2 mètres, peut être aussi bien gauloise que romaine.

III. *Le fer*. — Un boulet sphérique creux en fonte, muni de deux oreillons, ayant 0,245 de diamètre et pesant 42 kilogr., a été trouvé à la cote 5 mètres. Ce doit être un souvenir des luttes qu'eut à soutenir la ville. Par son enfoncement assez bas, on serait tenté de lui attribuer une certaine ancienneté ; mais par sa forme, il ne doit pas remonter au-delà du xvii^e siècle. Si l'on devait y voir une

des bombes du désastre de 1694, il faudrait admettre — ce qui n'est pas impossible — un ensevelissement considérable du projectile dans le sable, sous l'impulsion donnée.

IV. *L'os.* — Un fragment de tibia, mesurant 12 centimètres, rodé extérieurement et agrémenté de deux triples lignes circulaires, escortant un trou percé au milieu (cote 3 mètres). Cet objet, difficile à dater, fait songer à quelque instrument musical primitif.

V. *Le bois.* — S'est montré : 1° dans de nombreux débris ou membrures de bateaux en chêne, rencontrés sur différents points, aux cotes 2 m., 2 m. 50. 2 m. 95 (mesurant 5 mètres) et 3 m. 20 (mesurant 2 m. 80); 2° sous la forme d'un *moyeu* de voiture en bois d'orme, percé longitudinalement pour la rotation de l'essieu, et concentriquement, au milieu du renflement de dix trous avec gorges pour assujettir les *rais*. Cet objet qui mesure 0,3 de longueur, 0,15 ou 16 à son plus grand diamètre, 0,09 à ses extrémités avec 0,06 de vide pour le passage de l'essieu, ne paraît pas avoir reçu de ferrement; il a été ramassé à la cote 2 mètres; par conséquent il peut être gaulois et avoir appartenu à quelque *benna* du genre de celle qui est représentée sur la colonne de Marc-Aurèle à Rome. Pour voir quelque chose de plus complet que ce débris très rare, il faut aller à Rome où un char est conservé au Vatican, ou à Vienne, au musée Esterhazy, où une simple roue antique est considérée comme un monument.

VI. *Le bois associé au fer et à la baleine* apparaît en partie pénétré par l'oxide de fer, dans un tronçon fort reconnaissable d'une antique arbalète, l'*arcu ballista* des anciens : la baleine seule est bien conservée; cote 2 m. 50, qui peut appartenir à la période gallo-romaine.

VII. *La poterie*, qui tient tant de place dans toutes les sociétés, est assez remarquable. Elle a fourni :

Premièrement, trois pièces, savoir : 1° une jatte ou terrine en forme de cône tronqué renversé munie d'un rebord

saillant, diamètre 0,195, a été trouvée dans la tourbe, bien conservée, à la cote 0,50, aux environs du chêne dont il a été question plus haut ; 2^o un petit vase sphéroïde, agrémenté de multiples rayures horizontales, gravées, et de lignes verticales polies, hauteur 0,11, cote 2 m. 30. Un vase de forme carénée, rarement rencontré dans notre contrée, mais assez fréquent dans la Champagne : il est orné de quelques rayures horizontales incisées ; hauteur, 0,16, trouvé contre le précédent à la cote 2 mètres. Ces trois vases en terre noire un peu sableuse, assez bien cuits, façonnés sur un tour quelque peu imparfait, me paraissent appartenir, malgré la différence des cotes, à la même civilisation gauloise, voisine ou des premiers temps de la conquête romaine, soit du siècle qui a précédé notre ère et de celui qui la commence.

Deuxièmement, un fragment de coupe en poterie lustrée rouge, ornée d'un sujet bachique en bas-relief ; quelques fragments de cruches avec anses et cols étroits en terre grise, une autre en terre rosée représentant un bec tréflé de vase (cote 2 mètres) ; et une cruche à anse et bec prononcé, de bonne forme, mais commune de pâte et de façonnage, trouvée intacte à la cote 2 m. 80 (1).

Cet ensemble appartient à la période gallo-romaine.

Troisièmement, une collection de huit pièces, composée de : une cruche à col droit avec anse et panse sphérique, haut. 0,26 ; un vase sphérique à anse et bord agrémenté, haut. 0,23 ; six autres pots à anses de forme semblable de 0,15 à 0,165 de hauteur. Le tout en terre assez blanche avec vernissage taché parcimonieusement en vert à l'intérieur. Ces vases vierges de tout usage et intacts ont été rencontrés sur un même point à la cote 3 m. 09. D'après les analogues recueillis : 1^o par l'abbé Cochet dans diverses

(1) Son analogue identique, de capacité supérieure, a été fourni par l'ancien cimetière gallo-romain de Caudecote-lès-Dieppe, exploré par M. P.-J. Feret en 1826 ; au musée de Dieppe.

tombes, à Bouteilles, Caudecote-lès-Dieppe, Petit-Apperville, Leure; 2^o par M. Mathon sous le pavage tumulaire de la chapelle de Saint-Thomas le martyr, à Neufchâtel-en-Bray : la date incontestable de notre collection est le xiii^e siècle. Fabrication brayonne, dont le type est conservé dans les pots dits à *couver* de Martincamp. Des grès de cette dernière localité ont aussi été rencontrés dans le voisinage de cet ensemble sous forme de *bouteilles à oreillons*, et de *cruches* quelque peu avariées. Par l'étagage occupé, ils peuvent appartenir au xiv^e siècle.

Les civilisations peuvent donc se cataloguer ainsi : *Gauloise*, siècle avant l'ère chrétienne et siècle suivant; *Gallo-romaine*, 1^{er} à 1v^e siècle (la période gallo-franque mérovingienne et carlovingienne n'a rien fourni) (1); *Moyen âge français*, xiii^e et xiv^e siècles; *Temps modernes*, xvii^e siècle.

Dans le classement chronologique que je viens d'esquisser, on peut voir qu'il a été impossible de tirer un secours rigoureux des positions occupées et indiquées par les cotes. Ce secours a été relatif et eût été nul sans les lumières de l'archéologie. En effet, rien ne peut être plus troublant que de rencontrer des objets certainement gaulois au-dessus de produits si contestablement gallo-romains. Pour expliquer ces anomalies, il faut, tout en admettant qu'il y ait un mélange des deux civilisations, songer davantage aux causes multiples de perturbation résultant du mouvement incessant et contrarié des eaux maritimes et terrestres qui ont tantôt disposé leurs sables en banquises longtemps mouvantes, tantôt rempli les cuvettes de leurs limons. Il faut encore tenir compte de la nature des objets submergés, les uns pesants et disposés à s'enfoncer, les autres légers et faciles à soulever ou déplacer.

(1) Cependant les Gallo-Francis ont séjourné au hameau d'Epinau, versant ouest, faisant suite à celui de Caudecote, V. l'abbé Cochet, *Note sur des sépultures anciennes découvertes à Saint-Pierre-d'Epinau*, 1847.

En vertu des mêmes causes perturbatrices, j'ai dû renoncer, ainsi que j'en avais le dessein, à supputer ce que chaque siècle en particulier a pu fixer d'alluvion, car rien n'a été moins régulier ni plus capricieux. Mais il ne me semble pas impossible d'assigner une date approximative à l'irruption de la mer dans la vallée, lorsqu'elle eut brisé l'obstacle dernier, restes de falaises ou accumulations de galets, et joignit à son empire tout le bassin arco-dieppois pour d'assez nombreux siècles. Et ce sera à l'aide de l'humble terrine rencontrée gisant dans la tourbe et dont les congénères provenant des Essarts-Varimpré, de Bouelles et parfaitement étudiés comme appartenant à la civilisation gauloise, voisine de la conquête romaine, que nous placerons cet événement géologique dans le dernier siècle qui a précédé l'ère chrétienne. Et, comme l'arrêt à l'intrusion maritime nous est parfaitement signalé par l'établissement d'une digue élevée lors du commencement d'exécution du canal de Dieppe à l'Oise, postérieurement à 1780, nous pouvons admettre une durée de dix-huit siècles à l'action sédimentaire et active des eaux. Ce qui formerait une moyenne d'un peu moins de 0,40 cent. par siècle.

Mais il s'en faut de beaucoup que cette donnée puisse servir de base : car, à l'origine, l'alluvion a dû être d'autant plus abondante que la masse d'eau introduite dans un bassin au niveau très bas était plus considérable ; elle a donc décréu d'intensité à mesure que le sol se relevait. Ce détail, que je donne pour ce qu'il vaut, explique encore bien difficilement des cotes de 0,50 à 2 mètres, pour une période réputée gauloise, et seulement celle de 3 m. 67 pour l'assortiment céramique du XIII^e siècle.

Résumé. — Après cette fastidieuse recherche de la vérité, il est temps de tirer quelques conclusions des faits observés. Au point de vue géologique, nous avons pu assister à une de ces incessantes évolutions de la nature qui, d'une part, a accumulé assez de galet pour servir d'assiette à la ville future ; et d'une autre, en comblant, durant dix-huit

siècles, un immense marécage où émergèrent successivement çà et là quelques îlots de verdure, a donné naissance aux prairies actuelles, devenues fertiles par les soins de l'homme.

Au point de vue historique, on a quelque chose de plus que les assertions vérifiées du vieux chroniqueur qui fait d'Arques l'ancien et unique chef-lieu de la contrée du Talou, le véritable port pour ainsi dire accompagné de diverses étapes, Machonville, Bouteilles, etc. ; on a la confirmation que ce sol submergé, inhabitable, a été fréquenté antérieurement à l'époque romaine. L'abbé Cochet, dont je suis heureux d'évoquer ici le souvenir, considère, dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*, que la période gauloise fait à peu près défaut sur le sol dieppois (1). Qu'eût dit le savant archéologue si, comme à nous, il lui eût été donné de considérer le Gaulois dans ses nobles restes, — ce que d'ailleurs son domaine d'exploration ordinaire, dans les cimetières antiques à *ustion*, n'a jamais pu lui fournir, — et avec cela accompagné de véritables raretés ? Nul doute que son ardente imagination échauffée nous eût gratifié d'une page éloquente de plus.

On est naturellement amené à penser que cet ancêtre venait des stations déjà observées sur le versant et au bas des coteaux de *Bonne-Nouvelle*, à l'est, et de *Caudecote*, à l'ouest, jusqu'ici attribuées aux Gallo-Romains par MM. Féret, Cochet, Vitet et Hardy, et dont il serait le fondateur, ainsi que cela a déjà été remarqué sur une foule de points. Mon hypothèse va s'appuyer sur une considération dernière. Le champ de nos trouvailles placé dans l'axe de ces deux stations se trouvait sur une ligne batelière habituelle qui a dû s'établir de bonne heure pour les rapports ordinaires entre les habitants des deux

(1) Il s'agit de la période historique. Pour les temps préhistoriques, M. Michel Hardy a signalé des traces laissées par les Celtes; et moi-même, j'en ai rencontré d'assez nombreuses, que j'aurai occasion de signaler à la Commission.

rives (1). En remontant des effets aux causes, la pensée dramatique s'impose à notre esprit pour expliquer la présence sur un espace relativement court, de tant de restes humains, de membrures de bateaux, d'ustensiles usuels et d'une cargaison de poteries absolument neuves. Tout cela ne peut se justifier que par une série de naufrages ; l'homme amené à naviguer sur un élément perfide, s'y est noyé et avec lui ses instruments de défense et de travail ; et ainsi ses compagnons domestiques qu'il transportait, ont été ensevelis dans l'onde et les sables mouvants. Les animaux eux-mêmes, chassés de nos forêts, auront trouvé la mort où ils cherchaient un refuge.

Grâce à l'intervention de M. Alexandre, la presque totalité des trouvailles des bassins a été abandonnée au musée de Dieppe, suivant décision ministérielle du 3 février 1886 ; mais ce n'est pas sans un amer regret que je consigne l'attribution léonine faite par l'Etat, du celt, de l'épée, du fourreau et du simulacre humain en bronze, au profit du musée national de Saint-Germain-en-Laye. De hautes et bienveillantes influences n'ont pu m'aider à fléchir l'administration des musées qui a son siège au Louvre. Au moins, à Saint-Germain, le classement est rationnel et parfait ; mais au Louvre, on voit des quantités d'épées gauloises absolument dépourvues de toute indication d'origine, de tout étiquetage. Et on ne cesse, en haut lieu, de parler de décentralisation !

M. le Président remercie notre collègue de sa communication qui jette un jour tout nouveau sur les origines de Dieppe. Différents points de ce mémoire sont ensuite l'objet d'une intéressante discussion, à la-

(1) Un service de bateau-passeur s'organisa durant le moyen âge, dans la ville même pour traverser le port, avant l'établissement d'un pont entre Dieppe et le Pollet, sans compter les gués.

quelle prennent part MM. Drouet, Bouctot et d'Estaintot. On s'efforce notamment d'expliquer les variations de niveau où se sont révélées les poteries ; et l'on croit en découvrir la cause dans les envahissements de la mer et dans les avalanches des pluies.

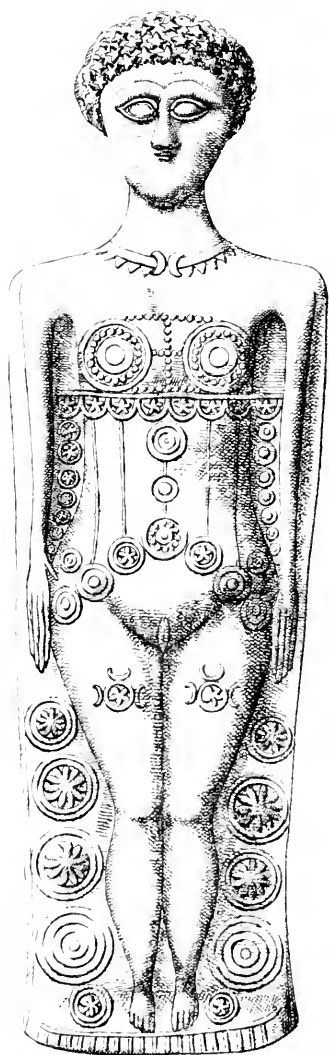
Caudebec-lès-Elbeuf. — Statuette de Vénus avec inscription. — M. Drouet revient en ces termes sur une statue de Vénus, de fabrication gauloise et remontant au premier siècle, qu'il a présentée à la Commission dans une précédente séance :

MESSIEURS,

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir la Commission d'une trouvaille de sépultures gallo-romaines, qui m'avait révélé des objets de verre et de céramique rares et intéressants ; parmi ces objets se trouvait une figurine en terre cuite, ornée d'une inscription que j'ai eu l'honneur de faire passer sous vos yeux. Je venais de trouver ces objets et j'avais voulu que la Commission en eût la primeur, me réservant d'y revenir plus tard après une étude approfondie ; et c'est le résultat de cette étude que je viens vous apporter aujourd'hui.

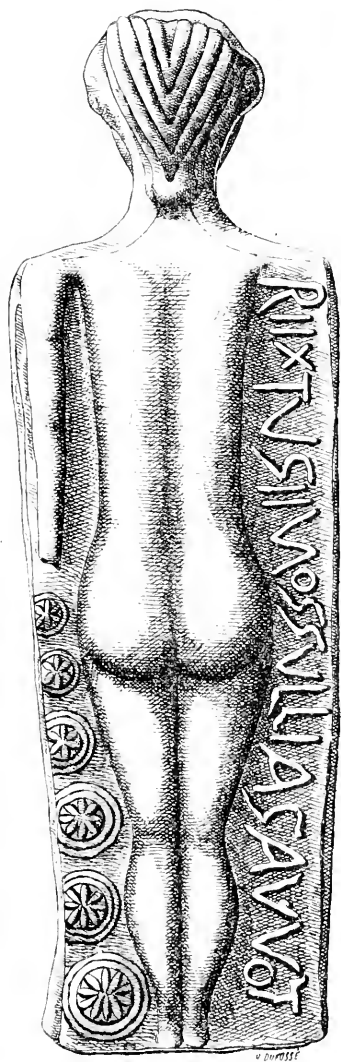
La figurine dont j'offre à la Commission le dessin est d'une fabrication beaucoup plus soignée que celle des autres objets du même genre que l'on trouve communément dans nos contrées, et dont le musée de Rouen possède de nombreux échantillons.

La coiffure, très remarquable, rappelle celle des statues et des médailles du très haut Empire ; le cou est orné d'un collier ou torques décoré de pendeloques ; les seins sont figurés par des ronds concentriques encadrés par une *zona*, cette sorte de tatouage se répète sur l'estomac et le nombril ; la poitrine est bordée d'une série d'ornements qui sont peut-être les franges de la célèbre ceinture de la



Figurine en terre cuite, portant une inscription présumée

Elbeuf (hauteur 0^m17)



trouvée à Caudebec-lès-

déesse; enfin les cuisses portent également des tatouages aussi singuliers.

L'indication génitale placée trop haut, présente un relief outré, qui trahit une intention évidente de la part de l'artiste, et qui au dire de M. Ch. Robert, rappelle involontairement des représentations analogues sculptées sur de très anciennes églises d'Irlande, et qui passaient pour chasser le mauvais œil. Les figurines analogues, dont le commerce devait être considérable dans les Gaules, avaient-elles la même vertu ?

Les bras et les mains tombent de chaque côté du corps; le travail de ces dernières parties est très négligé. Enfin les cuisses et les jambes sont encadrées par des anneaux concentriques et des rouelles qui rappellent les symboles représentés sur certaines médailles gauloises.

Contrairement à ce qui a lieu sur les deux ou trois statuettes de ce genre que l'on connaît, où l'inscription se lit sur la partie antérieure du corps (sur l'une entre la poitrine et les bras, sur l'autre au-dessous du sein), la nôtre porte son inscription au dos; elle garnit tout un côté de la gaine qui entoure la figurine.

La beauté de cette pièce, sa rareté et surtout son inscription qui en font un monument hors ligne, nous ont engagé à la communiquer à un membre éminent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. A. Héron de Villefosse, et voici les renseignements qu'il a bien voulu nous transmettre à son sujet :

« J'ai reçu avec le plus vif intérêt la communication que vous avez bien voulu me faire. Votre Vénus avec inscription est fort curieuse: elle fait partie d'une série déjà connue, mais c'est la plus belle pièce de ce genre qui m'ait été signalée; on trouve généralement cette sorte de figure dans l'Ouest. Dans celles que j'ai vues, l'inscription au lieu d'être au revers, se trouve sur la face antérieure, par exemple entre le bras et la poitrine, à la place des petits ronds qui ornent cette partie de la terre cuite sur votre

exemplaire. On ne lit ordinairement que REXTVGENOS, nom d'homme connu sous la forme romaine Rectugenus.

» Dans votre bel exemplaire, au contraire, l'inscription est au revers, et elle est beaucoup plus longue.

» ... Vous pouvez tenir pour certain que RHXTVGINOS (Rectugenos) est un nom propre, sans doute le nom du fabricant : c'est un nom essentiellement gaulois.

» Viennent ensuite d'autres mots qui n'appartiennent pas à la langue latine, mais probablement à la langue celtique ou à un patois gaulois.

» Le groupe AVVOT se trouve plusieurs fois sur des moules de figurines en terre blanche trouvés dans le département de l'Allier, et publiés par Tudot dans son grand ouvrage; par exemple ont lit : SACRILLOS AVVOT. Je crois bien que ce mot AVVOT est le même qui termine votre légende sous la forme AVVOT. Nous aurions donc là une espèce de verbe, qui, d'après sa place et son association avec un nom de potier, pourrait avoir le sens de *fecit*.

» Resterait SVLLIAS ou GVLLIAS, qui est sans doute un ethnique ou un qualificatif. »

Notre savant collègue M. Gouellain, dans une visite qu'il a faite à Lezoux, au docteur Plique, a bien voulu communiquer à ce célèbre archéologue les détails que je viens d'exposer à la Commission; et le savant docteur, après avoir pris connaissance de l'inscription qu'il considère lui aussi comme rédigée en langue gauloise, pense également que le mot AVVOT équivaut à *fecit* et il interprète l'inscription comme M. de Villefosse; « Rectugenos, de tel endroit, m'a faite ». Il propose également une variante pour laquelle il semble incliner et que voici : « Sullias, affranchi de Rectugenos, m'a faite ».

Parmi les innombrables vases ou tessons qui forment la collection du docteur Plique, il en est dont le nom de l'ouvrier ou du fabricant, qui s'y trouve estampillé, est suivi tantôt du mot *fecit*, tantôt du verbe AVVOT, suivant que l'objet était destiné à une clientèle latine, ou à

une région encore gauloise : « de tels rapprochements ne sont-ils pas merveilleux », ajoute avec raison M. Gouellain.

Messieurs, si j'ai arrêté aussi longtemps votre attention sur notre modeste figurine et son inscription ; c'est d'abord que les inscriptions en langue gauloise sont rares, ensuite que l'on ne sait rien ou presque rien de cette langue, et que ce n'est qu'en rassemblant patiemment les matériaux que le hasard fera rencontrer, que l'on pourra dans un avenir plus ou moins lointain, et en opérant sur une masse suffisante de documents, espérer déchirer quelque coin du voile épais qui enveloppe encore la langue de nos pères.

M. Gouellain, avec la compétence que lui donnent vingt-cinq années d'études céramiques, confirme les explications de M. Drouet, en déclarant que cette trouvaille archéologique mérite une attention exceptionnelle : les collections du centre de la France, malgré leurs fort belle pièces, n'ont rien d'égale valeur et le type de cette figurine s'écarte de tout ce qui est connu jusqu'ici, même des plus notables spécimens du musée Saint-Germain.

Autographe de Mazarin. — Le même membre offre à la Commission la primeur d'une lettre de Mazarin, recueillie par lui à Clermont-Ferrand, au mois d'août dernier. Elle intéresse spécialement notre province, et la famille Le Sens de Moy, dont un membre fut gouverneur de Pont-Audemer.

A Monsieur

*Monsieur de Folleville, maréchal des camps et armées
du Roy et gouverneur de Ponteaudemer.*

Monsieur,

J'ay esté estonné de voir par votre lettre que vous n'eussiez pas receu les provisions du gouvernement de Ponteaudemer, l'instruction de la Reyne ayant esté qu'on vous les

expédiast. J'en ay parlé à M. de la Vrillière qui m'a promis de vous les adresser aussitost que vous luy aurés renvoyé la commission qu'on vous a donnée. Vous n'aurez donc qu'à luy escrire pour cela et si je puis quelque chose de plus pour votre service ou pour votre satisfaction je vous prie de croire que je m'y employerai avec joye, estant véritablement, Monsieur,

Votre très affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

A Saint-Germain-en-Laye, le 1^{er} avril 1649.

Fouilles de la rue aux Juifs. — M. Pelay n'a point perdu de vue les travaux de la rue aux Juifs, signalés dans la dernière séance. Il conclut à l'existence d'un heurt dans cette rue par l'abondance des débris céramiques que la pelle en a rejetés. La poterie de Samos s'y est trouvée confondue avec des terres noires romaines, et des fragments du moyen âge. Notre collègue fait circuler une pièce ronde et plate, coloriée en vert, qu'il croit être le fond d'un chandelier. M. Milet y verrait plutôt un couvercle ou opercule quelconque et de basse époque (xvi^e ou xvii^e siècle). M. Pelay ajoute qu'un autre fragment du même objet ne permet guère de s'écarter de sa conjecture.

Rouen. — Cour Martin. — M. de Beaurepaire, à propos de l'intéressante question de l'église Saint-Martin-de-la-Roquette, dont il a dit un mot à la précédente séance, place sous les yeux de la Commission un dessin, exécuté par l'un de ses fils, qui reproduit l'ensemble des travaux et l'appareil des substructions.

Cathédrale. Dégradations. — M. Pelay se fait un devoir de porter à la connaissance de ses collègues, la

lettre que lui a écrite sur ce grave sujet M. l'Archidiacre de Rouen.

« Rouen, le 29 juillet 1886.

» MONSIEUR,

» Nous parlions ces jours derniers des monuments de Rouen, de la Société qui se fonde pour veiller à leur conservation, de la Commission départementale des Antiquités. A ce propos, je vous signalais l'état de délabrement de notre magnifique Cathédrale. Vous voulûtes bien m'engager à vous écrire à ce sujet. Que vous dirai-je qui ne saute aux yeux ?

» Tout le monde connaît les chutes de pierres qui se détachent de la tour de Beurre. Mais ce dont tout le monde ne se rend pas compte, c'est l'état lamentable du portail, du grand portail; plusieurs des parties hautes menacent ruine; la pierre est minée, le fer est rongé, des morceaux entiers n'existent plus, d'autres sont prêts à tomber et il y aurait danger de mort à s'appuyer contre eux, quand on circule derrière eux.

» La partie qui se trouve le long de la cour d'Albane est aussi dans un piteux état : et les enfants de la maîtrise sont sans cesse exposés à recevoir des pierres sur la tête.

» J'ajouterai qu'une surveillance insuffisante à l'extérieur laisse libre cours aux dégradations des enfants du voisinage, qui brisent les vitraux à coups de cailloux et aussi les statues. Dernièrement l'un d'eux a ainsi abattu la main, tenant un calice, de la statue de saint Jean, au portail restauré de la Calende.

» Une visite détaillée faite par la Commission des Antiquités ne pourrait qu'être fort utile; et si elle prenait en main la cause de notre admirable cathédrale, il en pourrait sortir un heureux résultat.

» Quand on pense qu'on a élevé il y a un demi-siècle des pyramides de chaque côté du grand portail et qu'on n'a jamais eu le courage d'en faire la sculpture !

» Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» MARGUERITTE,

» vic. gén. »

La Commission, considérant les sommes importantes déjà employées à l'entretien et à la restauration de la Métropole, espérant d'ailleurs que M. Sauvageot ne néglige aucun des moyens de conservation et de préservation dont il dispose, ne peut que reproduire au procès-verbal ce document qui doit accroître, s'il est possible, la sollicitude pour notre basilique.

Cathédrale. Chapelle des Innocents. — La restauration de cette chapelle a conduit M. le Président à réunir les notes qui suivent :

CHAPELLE DES INNOCENTS.

Cette chapelle fut décorée par M. Alphonse de Chalon, chanoine de Rouen, qui remplit longtemps les fonctions d'official, et dont le nom figure parmi ceux des bienfaiteurs de l'Hôpital-Général de cette ville.

Elle est connue sous le vocable des Innocents, bien que son titre véritable soit Sainte-Colombe et Saint-Leu (1).

(1) Inventaire des chapelles de la Cathéd. 1429. Sainte-Colombe. — « En la chapelle sainte Coulombe a 11 chappelles, la première fondée de sainte Coulombe, que tient à présent Me Auber Morel, et prent à la Commune, et doit 11 messes la sepmaine, et est à la collacion du chappitre, et y a un coffre qui sert à 11 chappelles, et y a entreclos, et y a bon messel noté qui se commence en second feullet *karissimi*, et en penultime *famulis* et bon calice, pesant marc et demi, doré par dehors et point par dedans, et a une croiz plainne en la pate, et en la platine une main beneissante, à 1 cercle croisié, et n'y a point de cuillier. — *Item* uns vestemens dont le casuble est neuf, de drap inde figuré

Il est fait allusion, en ces termes, à sa décoration, dans les délibérations du Chapitre de Rouen.

« 15 décembre 1672. Sur ce que M. Chalon junior a fait prier la compagnie de vouloir luy accorder la chapelle des Innocents, seize dans la nef de cette église, pour la décorer et y faire ses dévotions, le Chapitre a accordé audit sieur Chalon ladite chapelle pour la décorer et y faire ses dévotions.

» 3 janvier 1673. Sur ce que M. Chalon junior a représenté qu'il auroit besoin de quelques pièces et morceaux de marbre pour servir à la décoration qu'il prétend faire en une chapelle de la nef de cette église, suivant qu'il luy a esté accordé par le Chapitre, suppliant la compagnie de luy en faire délivrer quelques morceaux du marbre qui est dans une cave ou seulle de la fabrique, veu le dessein de la décoration que prétend faire ledit sieur de Chalon à ladite chapelle (1), il est dit que MM. les intendants de la

d'arbres vermeulx à orfrois de fil d'or et de fil vert, doublé de toile noire... une paix d'ivire où il y a trois ymages, c'est assavoir N.-D., S. Adrien et S. Victor. — *Item* la 11^e chappelle fondée de S. Leu, que tient à present maistre Raoul Le Sauvage, et prent à la Commune et doibt 11 messes la sepmaine... casuble de soye à losenges d'or.. Et ne la puest nul tenir, se il n'est prestre, ou se il ne l'est dedans l'an, et ne doibt estre absent, se n'est par le congé de Messigneurs... Et la fonda maistre Estienne de Sens, archediacre de grant Caux. »

(1) M. l'abbé Loth, dans la *Semaine religieuse*, t. XI, p. 483, décrit ainsi cette chapelle : « Le retable de marbre blanc, avec colonnes corinthiennes, qui offre comme sujet principal une Nativité, d'un pieux caractère; les belles sculptures en marbre blanc qui tapissent le mur ont été rendues à la vue avec les soins les plus intelligents. Les autres sujets sculptés sur les murs sont empruntés à la vie de la sainte Vierge, et représentent l'Annonciation, la Visitation, la fuite en Égypte, le repos en Égypte ou la Sainte-Famille, et l'Assomption. En dessous des sujets, de grandes lettres dorées et entrelacées remplissent les panneaux inférieurs. » Entre ces lettres qui forment un élégant

fabrique sont priez et autorisez de faire délivrer audit sieur Chalon autant de marbre qu'il en aura besoin pour la décoration de ladite chapelle. »

Nous sommes ainsi fixés sur l'époque de cette brillante décoration en marbres blancs sculptés, qui a été récemment (en 1877) restaurée avec beaucoup de soin et un goût parfait.

Mais il nous resterait à connaître le nom de l'habile sculpteur (ce n'était certainement pas Claude Le Prince) qui a fait les statues de l'autel et les bas-reliefs qui ornent les murs. Il est à craindre que ce nom soit toujours inconnu, par cette raison que les travaux furent faits aux frais de M. de Chalon.

Ce chanoine mourut en 1696 et fut enterré dans la Cathédrale en la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. Il descendait d'une famille espagnole, mais naturalisée française, les Jalon, dont un membre donna à Pierre Corneille l'idée du Cid.

Testament de la douairière de Moy. — Le même membre termine les communications par les fragments ci-dessous, tirés des registres du Tabellionage de Rouen.

Jeanne de Broullat, dont nous rapportons ci-dessous par extrait le testament, était la seconde femme d'Antoine, baron de Moy, capitaine de Saint-Quentin.

Elle eut de son mariage deux fils et une fille.

Charles de Moy, appelé mons^r de Moy dans le testament, était né du premier mariage d'Antoine de Moy avec Charlotte de Chabannes. Il épousa Catherine de Suzanne, comtesse de Cerny, de laquelle il n'eut qu'une fille, Claude,

monogramme nous croyons reconnaître S et C, qui pourraient faire sainte Colombe. Sur la bande qui coupe par le milieu le monogramme, on distingue les lettres H.

mariée en premières nocés à Claude de Joyeuse, sieur de Saint-Didier ; en secondes nocés, à Henri de Lorraine, comte de Chaligny.

« Au nom de Dieu soit. Nous Jehanne du Broullat, douairière de Moy, considérant la briefvetté de cette vie, et ne sachant l'heure qu'il plaira à notre Seigneur mon Dieu me appeller pour me donner une plus heureuse vie, fay et ordonne mon testament et dern. volonté en la maniere qui ensuit :

» Je recommande mon esperit à l'infinie misericorde de Dieu par le merite de Jhesus Crist son filz pour estre receu en la compaignie de ses esleus en son Royaulme.

» Je ordonne mon corps estre inhumé à Charlemesnil auprès de feu monseigneur et mary pour là attendre la résurrection générale, laquelle je croys et espere perpetuellement heureuse.

» Je ne veulx ny entens qu'il soit fait aucune pompe funèbre en quoy Dieu feust offencé, et qu'il ne se face aucunes superfluitez en banquetz ny en aultres choses, retenant pour l'honneur de ma gloire et espérance, Jesus Crist crucifié, qui sont les armes que je demande, et que ce qui seroit employé en pompes soit distribué aux paouvres.

» Je donne aux religieuses de Sainte-Claire et quatre ordres mendians de Rouen, à chacun cinquante livres pour une fois payer.

» Je veulx que les blez que j'ay prestez au Beusemouchel demeurent à ceulx auxquels je les ay prestez, et les leur donne, réservé aux riches qui les rendront à mes héritiers.

» *Item*, je veulx que cinquante des plus paouvres des seigneuries de Beusemouchel, Yébleron et Rouville soyent revestus, et spécialement qu'ils soyent choisis des paouvres veufves et orphelins.

» Je veulx que l'on en face aultant à Buchy, Bellencombe et à Ry.

» Je donne pour l'usage de l'église de Beusemouchel une

robe de velours tanné cannellé pour faire des aornementz.

» Je donne aux enffantz masles de Mons. de Moy, si plaist à Dieu qu'il en aiet, toutes mes brodeures et pierrieres, un coffre de bahur plain de linge deslié, qui est auprès de la cheminée près de la tourelle du coing de la salle de Charlemesnil.

» Aussy je donne ausd. enffans tous mes tapis de Turquie, de mesmes ceulx que l'on tend en la grande chambre et le ciel de velours violet, les soubassemens et la couverture de buffect; de mesmes avec, mes deulx tappis neufs faicts d'ouvrage, l'un de petit point et l'autre de gros, à la charge que lesd. meubles ne bougeront du chasteau de Charlemesnil. »

Autres dons : « A M. de la Mailleraye (coffre de bahur); — à Mons. de Villeneuve, robe de satin noir, à usage d'homme, pourfilée de soie noire, et à son fils, une robe de satin esgratine, et à ma sœur, sa femme, sa robe de satin noire fourrée de loups cerviers, et à sa fille, ma robe de satin cramoisi.
une cappe de taffetas qui est armoriée, deux paires de gargesches, l'une de taffetas cramoisi, l'autre de taffetas blanc avec les pourpoints de mesme. »

Exécuteurs testamentaires, M. le baron de Pont-Saint-Pierre; Jacques Deschamps, sieur de Saint-Ouen.

Fait en présence de Fremyn Doury, curé de S.-Candelle-Jeune, et de Nicolas Febvrier, apothicaire de Rouen, 8 sept. 1573. Signé: F. Doury, Jehanne de Broullat, Febvrier.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1886

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Billiard, Biochet, Bouquet, Drouet, Gosselin, Lefort, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Excusés : MM. P. Baudry, Beaucousin, Bruet, Duval, de Merval et Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Son dépouillement comprend : *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*; 1886, nos 1-2; — *Idem, Bulletin archéologique*, 1886, n° 3; — *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1886; — *Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, vol. XXIV; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1884 (publ. en 1886); — *Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise*, juill. 1884-avril 1886, vol. V et VI; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 70, oct. 1886; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 150, juill.-sept. 1886; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1886, n° 2; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 39, juill.-sept. 1886; — *Société archéologique de Bordeaux*, n° 53 (vol. IX, feuilles 5-9).

Une circulaire du ministre de l'Instruction publique, en date du 26 octobre dernier, rappelle le projet d' « Enquête sur les Assemblées générales de communautés d'habitants, » et conseille d'y comprendre « les délibérations sur les intérêts religieux. »

Le 1^{er} décembre courant, le président de la Société des Antiquaires de la Morinie a envoyé à la Commission une circulaire imprimée, l'invitant à présenter, comme cette Société, une requête au ministère de l'Instruction publique, afin qu'il fût délivré à chaque délégué des Sociétés savantes des départements une carte, rigoureusement personnelle, pour l'accès des musées et bibliothèques, lors des Congrès de la Sorbonne.

La Commission s'associe à cette pensée : mais elle ne peut que différer d'agir jusqu'à ce que quelqu'un de ses membres lui en fournisse l'occasion ; ceux d'entre nos confrères qui prennent part aux réunions de la Sorbonne, l'ayant fait jusqu'à ce jour à quelque autre titre.

A l'occasion de ce projet, M. Pelay fait observer qu'il y aurait une utilité beaucoup plus grande à provoquer l'ouverture permanente, même pendant les vacances, des bibliothèques et autres collections publiques, où les travailleurs sont fort aises de pouvoir faire quelques recherches au cours d'un voyage.

M. le Président objecte qu'il y aurait quelque chose de choquant à faire intervenir l'autorité supérieure dans la modification des règlements intérieurs d'établissements scientifiques, dont la propriété, l'entretien et les frais relèvent uniquement des municipalités, que la mesure proposée pourrait jeter dans un grand embarras.

M. Pelay reconnaît le bien fondé de l'objection, mais se borne à demander que son vœu soit soumis à qui de droit. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Pelay, Bouquet et l'abbé Tougard, la Commission prend la proposition de M. Pelay en considération, et décide qu'il en sera fait mention expresse au procès-verbal, en rappelant que depuis plus de dix ans la ville de Rouen a pris sous ce rapport une louable initiative, qu'il serait bien désirable de voir s'étendre par toute la France aux collections urbaines ou départementales.

Correspondance manuscrite. — M. de Beaurepaire, donne lecture de la lettre suivante :

Rouen, le 16 novembre 1886.

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté du 15 courant, j'ai nommé Membres de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure :

MM. BRUET, bibliothécaire de la ville d'Elbeuf;
 GOSSELIN (Henri), architecte à Rouen;
 DUVAL (Jérôme), receveur de l'Hospice civil de Lillebonne.

Par le courrier de ce jour, je donne avis à ces Messieurs de leur nomination.

Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Seine-Inférieure,

E. HENDLÉ.

M. le Président se félicite de choix si judicieux, qui ne peuvent manquer de fournir à la Commission un précieux complément de science et d'informations.

Bulletin de la Commission. — M. le Président dépose sur le bureau les épreuves du *Bulletin* pour 1885, qui va être incessamment tiré, et sera distribué à la prochaine séance.

Hommage. — Il annonce que M. Bouquet notre confrère vient d'offrir à la Commission sa notice sur la chapelle du Manoir de Moulineaux, qui vient de paraître. Il insiste sur l'intérêt particulier qu'offre à notre Société ce mémoire consacré à un petit édifice qui a occupé la Commission il y a plus d'un demi siècle, et auquel se rattache le souvenir de Hyacinthe Langlois. Des remerciements sont votés à M. Bouquet.

Plaque de plomb. — M. Pelay place sous les yeux de la Commission une plaque de plomb mesurant 125 mill. sur 1 m. 40 c. portant les inscriptions suivantes :

M. AMEDEE THIROUX
D'ARCONVILLE AGE
DE CINQ ANS ET DEMI FILS
DE MESSIRE LOUIS THIROUX
DE CROSNE INTENDANT DE
LA GENERALITÉ DE ROU-
EN A POSÉ LA PREMIERE
PIERRE DE CE BATIMENT
LE 19 MAY 1784.

Notre confrère ajoute qu'il a acquis cette plaque chez un marchand qui, à des questions réitérées, n'a répondu que d'une façon vague, sinon évasive.

M. le Président rappelle que l'année 1784 est remarquable par la suppression des remparts qui furent remplacés par les boulevards, l'une des meilleures créations de M. de Crosne. Les deux belles maisons élevées à l'encoignure de la rue de Crosne, sont de cette date.

Il est vraisemblable que la plaque appartient à quelque chapelle ou autre construction notable.

Porche de la Vieux-Rue. — M. Pelay demande ce qu'est devenu le projet de classement de cet intéressant édicule, à la visite duquel la Commission l'avait délégué de concert avec M. Gouellain. Il rappelle que les premières démarches avaient reçu l'appui de M. le Conseiller d'arrondissement, et que des pourparlers pour la restauration avaient été entamés avec l'entrepreneur qui a mené à si bonne fin la réparation du porche de Ry.

M. le Président avoue qu'il n'a aucune nouvelle à en donner, quoiqu'il se pourrait que l'arrêté de classement ait été pris, sans avoir été transmis à la Commission; un échange d'observations conclut à ce que MM. de Beaurepaire et Pelay reprennent cette affaire au point où elle en est aujourd'hui, et poursuivent l'accomplissement des désirs de la Commission. Ce n'est pas seulement la restauration, mais bien le classement qu'elle a voté; et cette dernière mesure est plus efficace que l'autre à soustraire, d'une façon durable, le petit monument à toute chance de destruction.

Buste de l'abbé Cochet. — M. Maillet du Boullay donne avis qu'après diverses formalités administratives, notre collègue M. Milet a été autorisé à placer dans le musée de Dieppe, dont il est conservateur, le buste de l'abbé Cochet, modelé par M. Blard, et resté jusqu'à présent sans emploi au musée des Antiquités.

Boiserie du XVI^e siècle. — Le même membre explique qu'il a été assez heureux pour assurer à bref délai l'entrée au musée départemental de belles boiserries exécutées sous Louis XII, aujourd'hui dans une mai-

son de la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers, mais qui jadis ont fait partie de l'ameublement des Hospices.

Nouvelle salle de la Mosaïque. — M. Pelay fait part à la Commission que des infiltrations lui ont été signalées dans cette salle. M. Maillet du Boullay prend acte de cette communication, et dit qu'il appellera sur ce point l'attention de l'administration départementale. Deux fois déjà on avait constaté la pénétration des eaux pluviales ; M. Lefort en a été prévenu et a fait procéder à une double visite de la toiture par les plombiers. Il est à craindre que cette récurrence persistante des infiltrations, à redouter particulièrement en ces temps de neige, ne contraigne malheureusement à refaire la couverture. La fraîcheur excessive de la salle est également préjudiciable aux belles dalles tumulaires, qu'il faudra songer à désencaster des murs, si cette situation inquiétante devait se prolonger. En ce qui concerne la mosaïque, le conservateur du musée est décidé pour la maintenir dans tout son éclat, à la faire recouvrir, pendant les bourrasques et les dégels, au moyen d'une toile imperméable.

M. Lefort, qui prend fort à propos séance à ce moment, entre dans quelques explications, sur la construction de cette salle. Pour les châssis de la couverture, il a employé non le fer, soumis à une trop grande dilatation, mais de petits chevrons en chêne de premier choix. Malheureusement le bois récemment coupé et mis en œuvre éprouve toujours des déviations qui ont pu livrer passage aux eaux chassées par des vents violents. Il a fait mastiquer et remastiquer le vitrage avec soin ; mais ce ne sera que quand le bois aura pris sa forme définitive que l'on pourra utilement repasser

une dernière couche de mastic aux endroits douteux. Jusque là il faut prendre patience, sans vouloir préjuger des résultats définitifs du travail.

La Commission, sur la proposition de M. Pelay, se déclare satisfaite de ces explications.

M. l'abbé Tougard croit intéressant de consigner ici diverses notes et informations plus ou moins archéologiques.

Abbaye de Montivilliers. — Voici un extrait de l'*inventaire du mobilier* de cette église, en date du 31 décembre 1883.

« Tableau, *Assomption de la Vierge*, peint sur agate, encadrée de huit sujets, peints également sur agate, mesurant approximativement 0 m. 82 \times 0,58.

» Ce tableau a été donné par Charles IX au chancelier de l'Hôpital, qui l'a donné à sa nièce, Louise de l'Hôpital, abbesse de Montivilliers (peint par Raphael Meus). »

Cette description renferme apparemment une double erreur. Le peintre doit être Raphael Mengs, parfois surnommé le *Raphaël des chats*, parce qu'il a excellé à peindre ces animaux. On en connaît un échantillon dans le curieux tableau appartenant à notre confrère M. G. Gouellain, et qui provient de la collection Colas, où figure un groupe de chats jouant des instruments devant un cahier de musique dont les notes sont remplacées par des rats. Mais si ce tableau est réellement de Mengs, artiste du xviii^e siècle, son origine a été mal à propos confondue avec celle d'une autre toile.

« Chapelle de la Sainte-Vierge. Tableau, peinture sur bois, représentant la naissance de Notre-Seigneur, mesurant approximativement 1 m. 20 \times 1 m. ; peint par Ph. de Champagne, xvi^e (*lisez* xvii^e) siècle. Don de M. Bonvoisin.

» Grand tableau représentant la mise au sépulchre, par Sébastien de Piombo, xv^e siècle.

» Tableau représentant la Sainte-Famille, mesurant approximativement 1 m. 40 × 1 m. 20; par Robusti, dit Tintoret. Don Bonvoisin. » Ces deux dernières pièces dans la chapelle du Mont-Serrat.

Bénitiers de l'abbaye de Jumiéges. — Le 27 avril 1885, M. l'abbé Baray, alors curé de Jumiéges, a déterré (le mot est absolument exact) deux anciens bénitiers de l'abbaye, et s'est empressé de les réintégrer dans l'église paroissiale.

Ce sont deux grandes cuves en pierre, dont l'une a pour support une base de gros pilier rond, et l'autre un fût hexagone porté lui-même sur trois tronçons de colonnes réunies. Leurs dimensions sont considérables : car leurs bassins hexagones, d'une seule pierre, ne mesurent pas moins de 85 cent. de diamètre extérieur sur 35 cent. d'épaisseur. Ils semblent fort anciens; mais de plus habiles pourront seuls en préciser l'âge.

Mesnil-sous-Jumiéges. Bas-relief. — Dans son *Répertoire archéologique*, M. l'abbé Cochet a décrit un bas relief du xv^e siècle, conservé dans l'église du Mesnil-sous-Jumiéges.

Voici quelques notes complémentaires. Situé dans la chapelle de la sainte Vierge, ce bas-relief porte l'inscription suivante : L'AN MIL V^{cc} ET VII LE 1^{er} JOUR DE FREVIER FUT DONNE A DIEU E A N.-D. PAR JEUFFROY DES MOULINS ET JANE SA FEME. A droite, dans l'angle inférieur est une représentation assez grossière de la Sainte-Trinité, au-dessous de laquelle ont lit : PÈRE, FILS, SAINT-ESPRIT. On croit dans le village que ce petit monument est incomplet.

Sahurs. Monnaie bourguignonne. — La famille du sieur Mouchard, maçon à Sahurs, possède de père en fils une pièce de billon du xv^e siècle, mesurant 29 millimètres de diamètre.

C'est une monnaie bourguignonne, comme l'a reconnu notre confrère M. Billiard, à qui elle a été soumise le 9 septembre dernier.

La face porte : † PAS (?). DEL. GRAT. DUX. BURG. COM. HOLD. z. Et le champ en est mi-parti aux armes de France et à celles de Flandre.

Au revers on lit : † MONETA. . . . A. COM. HOLD. z. E. Le champ, écartelé d'une croix comme celui de la face, porte deux fleurs de lis, et deux lions issant.

Cette pièce passe pour avoir été trouvée dans un cimetière. Elle a vraisemblablement été apportée dans notre pays par la désastreuse invasion de Charles le Téméraire en Normandie.

Épitaphe à Bonport. — Le 17 mai dernier, M. l'abbé Viénot, professeur à l'institution Join-Lambert, et auteur du beau volume l'*Egypte*, a offert à notre collègue, l'inscription funéraire suivante, qu'il a relevée dans l'abbaye de Bonport (Eure) : HAC SUNT IN FOSSA G. STERCORIS SACCUS ET OSSA.

Une mitre traversée par une crosse est cantonnée des quatre mots suivants : *Anima ejus in pace requiescat.*

Selon toute apparence cette épitaphe appartient à l'abbé Guichard de Langres, mort le 9 sept. 1415, « inhumé près du maître autel sous une tombe en marbre portant une inscription. (*Gall. Christ.* XI, 668, B.) » Elle mérite d'autant mieux d'être conservée, que tous les écrivains qui ont parlé de Bonport n'en ont consigné aucun document épigraphique.

Thevet et le sieur d'Ouville. — M. le Président lit sur cet auteur les notes suivantes :

« M^e André Thevet, cosmographe et annaliste français, porteur de lettres de don à luy fait, par Mgr le duc de Mayenne, lieutenant général, de l'état de lieutenant particulier en la vicomté de Montivilliers, bailliage de Caux,

vacant par le décès de Nicolas Quemain (11 juillet 1591), pour en disposer comme il voudra, en dispose en faveur de Me Nicolas le Boullenger, avocat en la Cour, greffier héréd. en l'amirauté du siège du Havre . . . dont il avoit reçu de bons services. » Celui-ci lui paie 50 écus sol. 29 juillet 1591. Signature d'André THEVET.

C'est donc à tort que Moreri fait mourir Thevet en novembre 1590.

« Du jedy avant midy, deuxiesme de juillet mil six cens trente-sept.

» En la présence des tabellions de Rouen soubzsignés (mots raturés) Anthoine le Metel, escuier, sieur d'Ouille, ingénieur et jographe du Roy, demeurant à Paris, a confessé avoir reçu comptant de noble homme Me Jacques, conseiller du Roy et trésaurier général des fortifications de Picardie, la somme de mil livres t., pour une année de ses gaiges et appointement de sa dicte charge de jografe du Roy, pour l'année mil six cens trente-six, de laquelle somme de mil livres ledit sieur d'Ouille s'est tenu à content, et en a quitté et quitte ledit sr Jacques et tous autres. En tesmoing, etc. Signé : A. LE METEL, MOUSSET, FERMENT. »

Les tablettes de cire du Vieux-Marché. — Le même membre rappelle l'usage qui subsiste encore aujourd'hui à Rouen, d'inscrire les prix de vente de la poissonnerie sur des tablettes de cire, que le peuple appelait anciennement *Moïse*. Cette pratique était déjà notée comme curieuse dans le *Nouveau traité de Diplomatie*. De même à la cathédrale, le Chapitre inscrivait la liste des offices sur des tablettes semblables.

Ces coutumes n'ont pu venir que de la rareté du papier, encore fort cher au xv^e siècle. M. de Beaurepaire suppose que les petites écoles employaient aussi,

pour les leçons d'écriture, des planchettes enduites de cire, sur laquelle les lettres se traçaient avec le stylet. Ce procédé rend raison de l'aspect généralement raide et anguleux que présente l'écriture des anciennes pièces. Ce même caractère s'observe dans l'écriture de ceux qui ont pris sur l'ardoise les premiers principes de calligraphie.

M. Lefort demande si l'ardoise à écrire n'est pas d'un usage assez ancien, et ne date pas au moins du xvi^e siècle. M. Bouquet constate par son expérience personnelle, qu'elle était encore généralement employée, il y a un demi-siècle. On ne commença à l'affecter à la couverture des maisons que vers la fin du xv^e siècle, où on la faisait venir surtout de la Bretagne.

Fouilles de la rue Grand-Pont. — M. Pelay demande si l'on a remarqué dans les travaux de la rue Grand-Pont quelques particularités nouvelles. M. Gosselin répond que rien de nouveau ne s'est révélé. On discute si les fondations reconnues appartiennent à la première ou à la seconde enceinte de la ville : ce point reste indécis. Les ouvriers ont rencontré vers le milieu de la rue plusieurs assises de pierres colossales, telles qui ne s'en est point découvert depuis un quart de siècle. Elles devaient appartenir à un quai.

Cathédrale. Dégradations. — M. Gosselin demande à revenir sur ce paragraphe du procès-verbal de la précédente séance, pour fournir quelques explications. Lecture est d'abord donnée de la lettre du vicaire-général, annexée au dossier.

Notre confrère annonce que M. le Préfet, informé des mutilations commises par les enfants, a prescrit aussitôt les mesures les plus énergiques. A la suite de

la chute d'une gargouille qui se détacha, il y a quatre ans, de la tour de Beurre (*Bulletin de la Commission*, VI, 164), l'Etat ouvrit un crédit de 6,000 fr., qui permit d'exécuter les réparations les plus indispensables. L'état de la tour et du grand portail est loin d'être satisfaisant dans son ensemble. Mais on ne peut pour le moment qu'exercer une surveillance de contrôle et de préservation.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1887

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1887

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, Billiard, Bouquet, Drouet, Duval, de Glanville, Gosselin, G. Gouellain, Legrand, de Merval, Pelay, de Vesly, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Se sont excusés : MM. Drouet et Millet.

M. l'abbé Tougard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté après une légère correction. Le secrétaire a pu y joindre les deux éclaircissements ci-joints :

Tableau de Montivilliers. — Une communication de M. Ernest Dumont, l'historien de Montivilliers, permet de rectifier pleinement l'inventaire artistique de l'église de cette ville (ci-dessus, p. 325). Le *Registre*

journalier de l'abbaye porte, au 12 octobre 1625 : « M. et M^{me} de Villars ont envoyé à M^{me} Anne de l'Hospital, coadjutrice, un tableau de marbre enluminé, représentant l'Assomption Notre-Dame. L'encastillement est desbene, et par dessus, enrichy d'argent tout autour. [Aujourd'hui les ornements d'argent ont disparu.] Il vaut bien 400 livres. »

Le chancelier de l'Hospital, conclut M. Dumont, n'était ni l'oncle, ni même le parent de l'abbesse Louise de l'Hospital-Vitry.

L'épitaphe de Bonport. — De nouveaux renseignements ont été fournis par M. l'abbé Viénot sur le petit monument épigraphique trouvé par lui dans l'abbaye de Bonport.

L'inscription sur pierre de liais parfaitement conservée a été extraite, à gauche de la grande nef, d'une cavité qui fut, selon toute probabilité, un caveau sépulcral. De plus, la forme des caractères indique nettement le xiv^e siècle. Enfin les lettres I T, L, n'ont pu recevoir aucune explication plausible.

De plus, une lettre de M. l'abbé Sauvage signale des inscriptions de Bonport, publiées par M. Le Métyayer-Masselín, par M. Andrieux (dans le *Cartulaire de Bonport*, imparfaitement exploré), par M. l'abbé Sauvage lui-même, et enfin par l'abbé Cochet.

Mosaïque de Lillebonne. — A propos du paragraphe relatif à la mosaïque de Lillebonne, M. Bouquet se plaît à reconnaître qu'une visite à cet intéressant monument lui a permis de constater son état satisfaisant : les parties atteintes par les infiltrations ont seulement une teinte un peu plus pâle.

Correspondance imprimée. — Elle se borne à :

Société d'Emulation du Doubs, 1885; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 140^e livraison; — *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*, 1885; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n^o 35; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1886, 1^{er} semestre; — *Bulletin de la Société Dunoise*, janvier 1887.

Une circulaire ministérielle, en date du 9 courant, informe la Commission que la réunion des délégués des Sociétés savantes se tiendra, aux fêtes de Pâques, à la Sorbonne, en la forme accoutumée. M. le Ministre insiste sur l'intérêt que présenteraient des mémoires inédits sur l'histoire des beaux-arts.

Correspondance manuscrite. — Elle comprend : 1^o une lettre de M. le Préfet, en date du 31 décembre dernier, qui avertit la Commission que, par son arrêté du 28 octobre précédent, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, a rayé de la liste des monuments historiques l'église d'Auzebosc, le château de Longueville et la chapelle de Saint-Valery-en-Caux.

M. l'abbé Tougard fait observer que ces monuments n'avaient jamais été compris dans les classements départementaux faits sur la proposition de la Commission ;

2^o Une seconde lettre de M. le Préfet, datée du 11 courant, transmet à la Commission une lettre de M. le Maire de Rouen, du 8 février, relative à plusieurs dalles tumulaires découvertes à l'entrée de l'École normale primaire supérieure professionnelle de la rue Saint-Lô. La municipalité a immédiatement prévenu le conservateur du Musée départemental, en

l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour la conservation de ces monuments épigraphiques.

La Commission se repose sur le zèle de notre collègue pour assurer l'entrée de ces pierres tombales dans les collections publiques, et M. Gouellain est invité à en recueillir les inscriptions pour nos procès-verbaux.

Bulletin de la Commission. — Le *Bulletin de la Commission* pour 1885 est mis en distribution.

Entrée de M. Duval à la Commission. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Duval qui, loin d'être un inconnu pour la Commission, y a été fréquemment cité avec éloges, depuis plus de quinze ans, pour le zèle et l'intelligence qu'il n'a cessé d'apporter à l'exploration et à la conservation des souvenirs archéologiques de la vieille *Juliobona*.

M. Duval remercie M. le Président de son bienveillant accueil, et l'administration départementale de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant au sein de la Commission ; cette marque de confiance ne peut que redoubler son activité dans l'étude du sol romain.

Lillebonne. — Manoir d'Alincourt. — M. de Beau-repaire provoque M. Duval à fournir à nos collègues des explications sur ce qui a pu être conservé du manoir d'Alincourt. M. Duval répond que, malgré les efforts de notre regretté confrère M. Brianchon, les seuls vestiges encore visibles consistent en quelques traces de l'hypocauste et en poutres ornées d'inscriptions.

Lillebonne. — Théâtre romain. — Quant au théâtre il a été transformé en véritable bois taillis ; c'est une

sorte de heurt où chacun déverse toute sorte de débris incommodes. Divers membres rappellent les communications faites à ce sujet dans la séance du 5 novembre 1885. L'attention de M. le Préfet sera de nouveau vivement sollicitée au sujet de cette situation absolument intolérable. M. Drouet émet le vœu que le bon entretien de ce monument historique, qui est en même temps propriété départementale, soit tout spécialement confié à notre collègue M. Duval.

Rouen. — Restauration des cadrans de la Grosse-Horloge. — M. Bouquet demande la parole pour rappeler que, plusieurs fois, la Commission des Antiquités s'était occupée de cette restauration, sans prendre une décision qu'il sollicite aujourd'hui, les circonstances lui paraissant favorables.

Cette horloge, placée dans l'arcade construite au début de la Renaissance, a une antiquité bien plus haute encore, puisque, commencée par Jourdain Dellestre et achevée par Jean de Felains, elle marchait dès 1389, étant alors placée au haut du beffroi.

Au xvi^e siècle, on la descendit dans l'arcade et on lui fit deux magnifiques cadrans, qui, outre les heures, indiquaient les phases de la lune et les signes du zodiaque. Tout cela a disparu, et l'état des cadrans est déplorable. Ainsi, celui qui regarde le Vieux-Marché est dépourvu de ses deux aiguilles, dont l'une, celle des heures, avait à son extrémité l'agneau héraldique, qui figure dans les armes de Rouen. Les aiguilles de l'autre cadran se confondent si bien, à cause de leur couleur grise, avec le fond de bois de ce cadran, qu'il est impossible de distinguer les heures qu'elles marquent.

La Commission avait cru, d'après le dire d'un horloger, que la restauration partielle de l'ancien état, pour le zodiaque, par exemple, dérangerait la régularité de la sonnerie des heures. Il n'en est rien : le mécanisme de cette horloge, vieille de près de cinq siècles, dont les rouages sont en fer battu, étant resté admirable par sa régularité autant que par son antiquité.

M. Bouquet vient donc demander à la Commission d'émettre le vœu, auprès de son président, M. le Préfet, de proposer au Conseil municipal la restauration des cadrans, de leurs aiguilles, et la mise en mouvement du mécanisme qui indiquait les phases de la lune et les signes du zodiaque.

Rouen retrouverait ainsi une horloge astronomique, qui faisait autrefois l'orgueil de la cité et l'admiration des étrangers.

Le Gros-Horloge (comme on disait jadis), l'un des plus vieux monuments de la ville, qui servait à régler le service du Palais-de-Justice, et à donner l'heure officielle à tous les citoyens, mérite bien la restauration sollicitée aujourd'hui.

La Commission accepte cette proposition, à l'unanimité des seize membres présents, et décide que la demande de la restauration de la Grosse-Horloge sera faite à M. le Préfet, avec prière de l'appuyer auprès de M. le Maire et de MM. les Conseillers municipaux de la ville de Rouen.

Chapelle du lycée Corneille. — M. de Beaurepaire révèle, sur l'architecture de l'ancienne chapelle des Jésuites, les particularités suivantes :

CHAPELLE DU LYCÉE CORNEILLE.

On aime assez, de notre temps, à mettre, au moins par la pensée, une date précise, analogue à une date de naissance, un nom d'artiste, sorte d'attestation de paternité, sur chacun des monuments auxquels on reconnaît quelque valeur artistique ou archéologique. C'est un sentiment qui nous paraît aussi naturel que celui qui nous porte à nous enquérir de ceux qui, à notre insu, ont eu l'occasion de nous obliger; et il faut convenir qu'auteurs et ouvriers de tout genre prennent, à l'heure qu'il est, toutes les précautions imaginables pour qu'à l'avenir, notre curiosité, en ce qui les concerne, soit amplement satisfaite. Sur ce point, nous différons sensiblement de nos prédécesseurs. Ils prenaient un monument pour ce qu'il était en lui-même, sans trop s'inquiéter de savoir à quelle époque il avait été élevé, ni comment s'appelaient ceux qui en avaient conçu le plan ou dirigé la construction. Ils nous ont laissé ainsi une foule de problèmes à résoudre, et il est à craindre que, pour beaucoup, la probabilité ne tienne lieu toujours de certitude. C'est un problème de ce genre que nous fournit la chapelle du collège de Rouen; il y aurait, à mon sens, intérêt à l'étudier, parce que, si elle ne saurait passer pour un édifice de premier ordre, elle se recommande pourtant à l'attention comme un type, unique dans ce pays, d'une architecture nouvelle, parfaitement appropriée à sa destination.

Dans sa *Description de la Haute-Normandie*, Dom Toussaint Duplessis la qualifie de « très belle église ». Avant lui, l'historien de Rouen, Farin, dont le témoignage a été, du reste, reproduit sans restriction par ses continuateurs, en parle avec le sentiment de l'admiration la plus vive, et il est à croire qu'il n'a fait qu'exprimer l'opinion de ses contemporains.

« Ce beau temple, dit-il, est d'une structure magnifique, bâti à la corinthienne, spacieux, bien percé et

presque rond, représentant la figure d'une quarte-feuille, ou plutôt d'un treffle, à cause de la nef qui est un peu plus longue, et, ce qui est surprenant, il n'y a que quatre piliers assez menus qui étant au milieu de l'Église font un carré parfait en son genre, supportent tout ce bel ouvrage et soutiennent quatre grands jubez également distans, ayant de belles vitres au-dessus et au-dessous qui donnent une grande clarté aux voutes qui sont à double étage et bien travaillées. »

M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, en a donné une description très détaillée, à laquelle nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ceux que la description de Farin ne satisferait pas complètement. Par le soin qu'il a mis à la rédaction de son article, notre savant prédécesseur a témoigné assez de l'intérêt que, comme archéologue, il prenait à ce monument. Nous ne doutons pas que, plus d'une fois, il n'ait déploré l'état de délabrement où on le laisse depuis si longtemps, et qui contraste étrangement avec l'aspect de toutes les églises de cette ville.

Après lui, et tout récemment, M. Beuchot s'est occupé de cette même chapelle, dont il fait honneur à un fameux architecte de la compagnie de Jésus, Etienne Martellange, auquel on doit la construction d'un assez bon nombre d'édifices du même genre.

Il en parle en ces termes dans une Notice consacrée à cet artiste, et insérée au 47^e volume de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 49 :

« *Collège de Rouen.* — L'église des Jésuites, encore debout, et qui est actuellement celle du lycée Corneille, a une façade dans les données de Martellange. Elle se compose de deux ordres superposés; le bas a deux pilastres et deux colonnes cannelées faisant avant-corps. Entre les pilastres et les colonnes, deux niches avec statues des saints Louis et Charlemagne. En haut, quatre pilastres

ioniques. Le fronton était démesuré; la figure allégorique qu'il contenait est aujourd'hui très fruste.

» Si Martellange ne consigne rien dans son Album de voyage, il donne toutefois deux plans de l'église du collège (Hd Lb, fol. 205 et 207). Y aurait-il grand risque à le croire l'auteur de cet édifice dont l'architecte est inconnu? Lui, qui avait travaillé à Rennes, eût pu très bien venir à Rouen, ou tout au moins fournir son idée. Une pièce nous généraît pourtant, c'est celle du même volume, folio 254, émanant du P. Derand. La question est intéressante, elle mérite qu'on l'étudie à loisir. En tout cas, le plan en question est ainsi signé : « Reverentiæ vestræ servus in Christo, Franc. Derand. » Et, dans ses remarques, le célèbre architecte note soigneusement l'état des œuvres à la fin de 1625 : *Typus ecclesiæ collegii Rothomagensis inchoatæ uti erat sub finem anni 1625*. Ce plan était envoyé au P. Baltazar, assistant de France à Rome. Toutefois, les constatations d'état d'avancement étaient-elles toujours faites par l'architecte primitif? Nous ne le croyons pas : Derand pouvait n'être appelé que pour un travail d'inspection et n'avoir point donné le plan de construction » (1).

Disons tout d'abord que ce que dit M. Beuchot de la chapelle du collège s'applique à une partie de cet édifice, postérieure à Martellange et à Derand, comme on va le voir par la suite de cette note. Pour la partie, certainement construite du vivant de ces architectes, il y a une objection assez sérieuse à faire contre Martellange; et il est absolument nécessaire de réduire, dans de fortes proportions, la collaboration de Derand. Ce qui semblerait exclure Martellange, c'est que, dans l'emploi que ce reli-

(1) François Derand, né à Metz en 1588, décédé à Agde le 29 octobre 1644. On a de lui l'*Architecture des routes* ou l'*Art des traits et coupes des routes*, traité remarquable et plusieurs fois réimprimé.

gieux fit de son temps par ordre de ses supérieurs, on ne trouve guère de place pour un séjour, quelque peu prolongé, qu'il ait pu faire à Rouen.

Quant à Derand, il est établi qu'il était, en 1625, dans notre ville, au Noviciat de sa Compagnie, pour sa troisième année de probation. Mais, comme, d'autre part, il est avéré qu'il n'a commencé à s'occuper d'architecture qu'en 1621, à la Flèche, où il avait enseigné les mathématiques pendant plusieurs années, et que la chapelle du collège de Rouen est, pour la grande partie, antérieure à cette époque, la part qu'il a pu prendre à l'achèvement de la construction n'a pas dû être fort considérable. Tout ce qu'il est permis d'admettre, c'est qu'il a donné un plan pour le bas de la nef et pour la façade, en observant, cependant, qu'on ne parvint jamais à terminer la nef dans les conditions qu'on s'était proposées, et que, si la façade fut commencée dès le temps de Derand, elle ne fut mise en l'état où nous la voyons que longtemps après, dans le commencement du xviii^e siècle (1).

Comme preuve de l'antériorité de la chapelle du collège à 1625, date du séjour de Derand à Rouen, et même à 1621, année où il a commencé à s'occuper d'architecture, je citerai tout d'abord un passage de l'Inventaire du collège de Rouen, rédigé aux premières années du xviii^e siècle par le P. Maillard, procureur de cet établissement :

« Nous n'avons, dit-il, aucun acte, compte ny mémoire qui nous apprenne précisément ny en quel temps nostre église a esté bastye, ny par quy, ny ce qu'elle a cousté,

(1) « Au bas de l'église, dit Farin, sont deux chapelles : l'une porte le nom de la Passion, et l'autre de Saint-Joseph, au-dessus desquelles seront, dans peu de temps, construites deux autres chapelles de la même symétrie, la place y étant toute disposée. » Ces deux chapelles n'ont pas été faites. Les chapelles de la Passion et de Saint-Joseph subsistent encore, et même sous les mêmes vocables, indiqués clairement par les bas-reliefs qui décorent l'archivolte des arcades.

ce qui est assez surprenant. Nous voyons seulement que la plupart des maisons qui en occupoient l'emplacement furent acheptées en 1610 et 1611. Nous avons de plus un brevet du Roy Louis XIII, par lequel il nous donne les démolitions du Chasteau-Gaillard à Andely, à laquelle église il dit que la Reine sa mère avoit mis la première pierre. Ce brevet est du 10 aoust 1615, ce qui prouve qu'elle estoit au moins commencée avant 1615. Mais il faut que l'on y ait travaillé longtemps, car la maison qui estoit à l'endroit où est le portail ne fut acheptée qu'en 1626, et il paroist par un ancien mémoire, que j'ay trouvé dans des papiers de rebut, que Mr l'archevesque François du Harlay, que l'on appelle la *Grand Barbe*, mit la première pierre du portail le 16 avril 1624. D'ailleurs, il y a dans la Bibliothèque une plaque de cuivre qui parôist devoir estre dans l'Eglise, et qui nous apprend que Monsieur de Saint-Vincent, chanoine de la cathédrale, bienfaicteur du collège, y fit mettre la première poutre le 28 aoust 1623 (1). Il y avoit cependant quelque chose d'achevé avant ce temps-là; car, dès l'an 1622, on transporta les corps de ceux des nostres qui avoient esté inhumez dans l'ancienne chapelle, dans la nouvelle église. Cela se voit par des procès-verbaux de médecins et de chirurgiens et des vicaires-généraux de l'archevesché, par lesquels il paroist que le corps du père Antoine Dufour, qui estoit mort procureur du collège, en 1610, ayant esté exhumé en 1622 pour estre porté dans la nouvelle église, fut trouvé non seulement sans aucune corruption, mais aussy entier, aussy sain, aussy vermeil, aussy plein d'humeur et aussy flexible que s'il fût venu de mourir, ayant mesme la langue et les lèvres aussy vermeilles

(1) Nicolas Cavelier, curé de Saint-Vincent de Rouen, archidiaque, décédé au collège des Jésuites, où il fut enterré le 13 octobre 1640. On l'appelait habituellement M. de Saint-Vincent, du nom de sa cure.

que s'il eust esté vivant, quoyqu'il eust esté douze ans enterré dans un cercueil entouré de chaux vive. Le corps fut même exposé tout découvert pendant six ou sept jours dans la plus grande chaleur du mois de juillet sans aucune corruption ny mauvaise odeur. De tout cecy on peut conclure que nostre église fut commencée vers 1614 ou 1615, et achevée vers 1625 ou 1626; quand je dis achevée, c'est-à-dire jusqu'au point où elle est demeurée jusqu'en l'année 1703, que le révérend père Jacques de la Baume, recteur du collège, avec le secours de messieurs ses parens et de ses amis, a fait achever la voute au bas de l'église avec les cinq vitres du bas de l'escalier, et achever le portail qui n'étoit que commencé, ce qui luy a cousté plus de dix mille livres. »

Ce témoignage est, du reste, confirmé par ceux de Farin (*Histoire de Rouen*, édition de 1668) et de ses continuateurs (édition Du Souillet, 1732).

« Ils (les pères Jésuites) n'avoient autrefois qu'une chapelle, qui est maintenant divisée en trois classes, à sçavoir la Rhétorique, la Logique et la Phisique; mais l'an 1614, ils commencèrent à construire leur grande Eglise, qui ne fut achevée que l'an 1629, et dédiée à saint Louis. » — *Histoire de Rouen*, édit. de 1668.

« L'an 1607, 1610 et 1611, les Pères Jésuites achetèrent l'hôtel d'O et les autres maisons qui occupoient la place où est leur église et leur sacristie; car auparavant ils n'avoient qu'une chapelle qui sert maintenant à trois classes qui sont la rhétorique, la physique et la théologie. L'an 1615, Louis XIII leur donna par un brevet les démolitions du Château Gaillard, à Andely, pour être employées au bâtiment de leur église, qui fut commencée l'an 1614, et la reine Marie de Médicis y mit la première pierre. Quoiqu'elle ne fût pas encore achevée, messire François de Harlay, archevêque de Rouen, en fit cependant l'ouverture en 1631 et y célébra la grand'messe et y prêcha.

» Cette église qui étoit demeurée imparfaite, la voûte du bas de l'église ni le portail n'étant pas achevez, le fut enfin en 1704 avec l'Escalier; et la Dédicace en fut faite le 21 décembre audit an par messire Jacques Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. » *Histoire de Rouen*, édition Du Souillet, 1732.

Si l'on ignore le nom de l'architecte, on connaît du moins celui de l'entrepreneur, et, par une des quittances de ce dernier, on peut vérifier l'exactitude de la date à laquelle, dans les textes qui précèdent, est rapportée le commencement de la construction.

« 29 novembre 1618. Fut présent Jehan Boudin, maître masson, demeurant en ceste ville de Rouen, lequel, de son bon grey, a faict et constitué son procureur général et spécial, c'est assavoir Robert Boudin, son fils, auquel il a donné pouvoir et puissance, de, et pour luy et en son nom, poursuivre, recueillir et recevoir des Pères du collège de la compagnie de Jhésus de ceste ville de Rouen, tous et chacuns les deniers qui luy sont par eulx deubz, à cause de l'ouvraige de fondemens de massonnerye de leur esglise et autres choses deppendantes desdits fondemens et esglise que ledit constituant auroit faictes de son dit mestier de masson depuis quatre ans ou environ suivant les marchez verbaulx avec lesdits pères Jhésuytes; du receu bailler acquitz et descharges vaillables.

» Signé : Boudin, 1618. »

Le même entrepreneur se chargea, croyons-nous, de la construction de l'église du Noviciat, entreprise vers le même temps. On trouve son nom, avec sa qualification de maître maçon, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Martin, joint à celui de Jean Campelle, manouvrier, au bas d'un acte du 11 mars 1614, par lequel le P. Ch. Bildestein, recteur du Noviciat, reconnaît avoir reçu, des mains du P. François Tacon, procureur de la province de

France, 3,600 livres, provenant d'un legs de Pierre Le Moynes, chanoine de Tours.

Ce maître maçon devait jouir à Rouen d'une certaine vogue. On le voit employé à des travaux en l'église de Saint-Cande-le-Jeune, 1604; en celle de Saint-Jean, 1615. Le prix élevé qui lui était payé, 20 s. par jour, indique en lui plus qu'un maçon ordinaire.

Je crois qu'il appartenait à une famille de maçons rouennais. Pierre Boudin, son fils, ou petit-fils, est qualifié maître maçon et architecte dans un bail du 3 mars 1659, transcrit au Greffe des gens de main-morte.

Un Jean Boudin, aussi maître maçon, fut un de ceux qui, le 13 mars 1539, furent chargés de visiter le comble de la cathédrale quand il s'agit d'y poser une grande statue de saint Georges (1).

Dans le testament de maître Germain Dujardin, conseiller notaire et secrétaire du Roi, on voit plusieurs legs en faveur des Capucins, des Minimes, des Pénitents, pour permettre, aux deux premières de ces communautés, de parachever leur église; à la dernière, de s'en construire une. Il s'y trouve aussi, en faveur des Jésuites, un legs qui fournit une nouvelle preuve que leur église était commencée le 26 novembre 1615, date de ce testament. Cette disposition est ainsi conçue : « Item aux Jésuites de ceste d. ville, aussi pour aider et bastir leur esglise encommencée et leur collègue, semblable somme de 150 livres. »

Disons enfin qu'une allocation assez importante, 15,000 l., avait été accordée par le Roi pour la construction de l'église, allocation à toucher par annuités de 3,000 livres sur les deniers extraordinaires de la Généralité de Rouen. La dernière annuité fut payée en 1623. Le receveur général des finances, Rouillé, qui en avait fait l'avance, obtint des lettres pour être remboursé de cette somme, le 5 mars 1625.

(1) Arch. de la Seine-Inf., G. 4422.

Ce ne fut pas dans cette seule circonstance que l'Etat contribua par ses allocations à l'installation du collège.

Les bâtiments qui entourent la grande cour d'entrée furent entrepris en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 15 septembre 1731. On commença par la construction d'une aile de bâtiment du côté du nord et d'un bâtiment en retour d'équerre du côté du couchant sur la face de la rue, lesquelles devaient former ensemble la moitié de la cour des classes.

L'adjudication s'en fit au sieur Joseph Couture, pour 58,000 livres, par l'Intendant de la Généralité Jean-Prosper Goujon, sieur de Gasville, le 28 septembre 1731.

Un autre arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 mai 1783, ayant autorisé la construction d'une aile de bâtiment avec un pavillon, et, à la suite dudit pavillon, d'un autre bâtiment sur la face du jardin des Jésuites, l'adjudication s'en fit, en septembre 1738, à l'entrepreneur, M. Nicolas Hellot, pour 50,000 livres, par l'Intendant M. de la Bourdonnaie.

Les fonds furent pris sur l'octroi de la Ville de Rouen et sur celui des Marchands.

Celui qui fit les plans et devis fut M. Martinet, ingénieur des ponts-et-chaussées en la Généralité de Rouen, que nous avons déjà signalé comme l'architecte du Palais du Premier Président, devenu l'Hôtel des Sociétés savantes.

En 1731, la ville de Rouen payait au sieur De Lorme, entrepreneur des ouvrages à faire au port de Rouen, une somme de 17,000 livres; et 1,500 livres à M. Martinet, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de l'inspection des travaux (1).

En 1732, M. Martinet était chargé de faire le devis des travaux de la reconstruction de l'Hôtel des Consuls.

En 1733, la fabrique de la paroisse Saint-Eloi de Rouen eut recours à son expérience pour l'établissement d'une tribune qui devait servir à porter les nouvelles

(1) Arch. de la Seine-Inf., C. 224.

orgues de l'église: et ce fut d'après son avis qu'on décida, avant de travailler à ladite tribune, « de faire trois pilastres avec leurs ornements en pierre de taille à côté de chacun des deux piliers qui soutiennent ledit orgue, dont l'un se trouve beaucoup plus gros que l'autre, afin que ledit orgue se trouve de symétrie et au milieu de la nef et trois autres pareils pilastres contre le mur en face des trois cy-dessus. »

Comme témoignage de reconnaissance, la fabrique accorda à M. Martinet et à sa femme, pour tout le temps de leur vie, l'usage d'un banc, au prix des trésoriers (1).

M. Martinet (Jean-Jacques), décéda sur la paroisse de Saint-Eloi, à l'âge de 80 ans, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, le 24 janvier 1760. L'acte lui donne les titres d'écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées.

De son mariage avec Marie-Anne Capplet, fille, je crois, de Denis Capplet, maître maçon à Rouen, décédée sur la paroisse Saint-Eloi, le 16 mai 1772, il avait eu plusieurs enfants :

Aimable-Louis Martinet des Marais, officier, en 1765, au régiment de Dauphiné (2); Jean-Frédéric Martinet, écuyer (3) ;

Trois filles : Madeleine-Léonor-Pélagie, qui épousa, le 2 juin 1762, André de Lestoile, maître honoraire en la Cour des Comptes ; — Marie-Anne, mariée à Jacques-Nicolas Goy, inspecteur des manufactures de la Généralité de Rouen ; — Hélène-Françoise-Félicité, mariée, le 19 mars 1765, à Jean-Baptiste-Denis Goujon de Gasville de Thorigny, chevalier, ancien officier aux gardes françaises, capitaine réformé d'infanterie au régiment de

(1) Voir délibérations du 28 mai 1759.

(2) Né le 9 octobre 1741.

(3) Né le 9 octobre 1741.

Bresse, fils de Jean-Prosper Goujon de Gasville, Intendant de la Généralité de Rouen, et d'Anne Faucon de Ris.

Les titres donnés à cet ingénieur, les alliances de ses filles, caractérisent le xviii^e siècle. On ne trouverait rien de pareil à Rouen, au moyen-âge, pendant le xvi^e siècle, pas même pendant le xvii^e.

Dans sa notice sur Mathieu Le Carpentier, de l'Académie royale d'architecture de Paris, Haillet de Couronne rappelle comme un fait honorable pour Martinet, qu'il eut Le Carpentier pour élève, et qu'il contribua par ses encouragements à mettre cet artiste dans la voie qui devait le conduire à la réputation et à la fortune.

Après cette communication, M. Bouquet ajoute que la chapelle devait être presque terminée, sauf le bas de la nef et le portail, en 1638.

Il rappelle que, pendant sa grossesse, la reine Anne d'Autriche y fit déposer une statue d'argent massif, destinée à la chapelle de N.-D. de Sahurs, et que, le 1^{er} mai 1638, cette statue fut transportée en grande pompe, par le P. Marie, jésuite, de la chapelle du collège à Sahurs, où elle fut installée, avec une inscription commémorative. C'était pour appeler les bénédictions de la Vierge de Sahurs sur sa délivrance, qui eut lieu le 5 septembre 1638, et donna Louis XIV à la France.

On peut voir les détails de ces faits dans un ouvrage intitulé : *le Vœu de la Reyne*, imprimé à Rouen, en 1639.

Vers 1650, la construction de la chapelle des Jésuites était si avancée que Grisel en a donné une description assez complète dans ses *Fastes de Rouen*.

Le portail fut construit, plus tard, avec la voûte du

bas de l'église, et l'escalier termina toute la construction, en 1704.

A cette occasion, M. de Merval proteste contre la particule *du*, qui fait partie de l'appellation de la rue *du Petit et du Grand-Maulévrier*, aujourd'hui rue *du Maulévrier* tout court.

On sait que ce sont les du Fay du Taillis qui ont bâti le château du Taillis, au hameau de Saint-Paul, près Duclair, où l'on voit encore un puits assez remarquable.

M. le Président renvoie à la première livraison de ce volume (pp. 70-71), où il a consigné diverses particularités assez notables sur des sépultures de cette chapelle.

A trois heures un quart, la séance est levée.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 25 MARS 1887.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Drouet, Duval, de Girancourt, de Glanville, Gosselin, G. Gouellain, de la Serre, G. Le Breton, Le Filleul des Guerrots, Lefort, Lormier, Pelay, et l'abbé Tougard.

Il lit le procès-verbal de la précédente séance, adopté après une légère correction.

Se sont excusés : MM. Bruet et Maillet du Boullay.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, vol. XII et XIII ; — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, vol. XXI (1886) ; — *Congrès archéologique de France*, LII^e session ; Montbrison, 1885 ; — *Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1884, part. II.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, est différée jusqu'à la Pentecôte.

Une autre lettre du même ministre, en date du 14 février dernier, communique à la Commission un *projet de plan pour l'état descriptif d'une Généralité ou d'une région de la France en 1789*, qui ne rentre point dans le cadre ordinaire de nos travaux.

Enfin, sous la même date, figure la *Circulaire* de la Commission de l'Exposition typographique. M. le Président exhorte tous ses confrères à accroître l'im-

portance de cette intéressante entreprise, qui a pour vice-président un de nos collègues.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet, en date du 8 courant, consulte la Commission sur la restauration du clocher de l'église de Fresquiennes, classée au nombre des monuments historiques. Le devis s'élève à 865 fr., dont 400 fr. sont fournis par la commune. Le crédit demandé au département n'atteint donc que 465 fr. M. le Président propose un avis favorable, en faisant remarquer que les demandes de secours sont plutôt trop rares que nombreuses. L'allocation est votée à l'unanimité.

Cuiller d'argent romaine. — M. Gouellain obtient la parole pour l'importante communication qui suit :

Ce n'est pas aujourd'hui pour la première fois qu'il est fait mention de la découverte à Preuseville, canton de Londinières, d'une cuiller antique en argent, dont s'est enrichie la belle collection de notre honorable collègue, M. A. de Girancourt ; cette trouvaille date déjà de plusieurs années et a été signalée, dans l'article suivant, à la légitime attention des archéologues.

Voici ce qu'on lisait, en effet, le 20 novembre 1880, dans le *Journal de Rouen* :

« La semaine dernière, une intéressante trouvaille archéologique a été faite par M. D. Tueur, propriétaire et cultivateur à Preuseville, dans une pièce de terre, féconde en découvertes, qui avoisine le cimetière de l'ancienne église.

» M. Tueur, en se promenant dans cette terre, ensemencée de trèfle rouge, vit de loin briller un objet. Il le ramassa et reconnut que c'était une cuiller à parfums, en argent, artistement travaillée. . . On remarque,

» à l'endroit où le soc de la charrue a détaché du sol cette
 » belle pièce d'orfèvrerie, qu'il manque une pièce qui de-
 » vait en former le *terminus* ; on voit que ce *terminus*
 » était fixé à une tige en fer que le temps a oxydée...
 » Cette cuiller en argent massif, qui appartient à l'époque
 » romaine, mesure dix centimètres de longueur et pèse
 » quarante-cinq grammes ; elle est gravée d'un beau des-
 » sin ; le manche est artistement ouvragé... »

Tous ces détails sont fort exacts. Rigoureusement, la longueur est de cent trois millimètres, et le poids de quarante-trois grammes seulement.

Nous aurons à revenir sur certains points, effleurés seulement par le rédacteur de cette note, et, notamment, nous rechercherons ce qu'est ce « beau dessin » qui a naturellement attiré son éloge.

Comme il le fait judicieusement remarquer, il y avait eu jadis, dans ce même champ de Preuseville, d'autres découvertes du même genre, et notre savant maître, l'abbé Cochet, les avait soigneusement consignées dans ses ouvrages.

« En 1840, un berger a trouvé dans une terre labourable, à soixante-cinq mètres de l'église, un col de vase en métal, six cuillers d'argent, une chaîne et deux anneaux d'or. Le tout a été vendu 140 francs (1). » Selon toute apparence, pour être fondu, comme tant d'autres richesses de même nature.

On ne peut trop amèrement regretter la destruction de pareils objets, surtout quand on a sous les yeux une superbe pièce d'argenterie, comme celle que la bienveillance de notre collègue m'a permis de vous soumettre. Sans doute, il est à présumer qu'un trésor a été enfoui dans ce champ de Preuseville, où de précieuses épaves ont surgi déjà, dès 1840, au témoignage de l'abbé Cochet.

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par M. l'abbé COCHET, p. 356.

Les découvertes magnifiques d'argenterie romaine de Berthouville, de Notre-Dame d'Alençon, et, plus récemment, de Montcornet (Aisne), ne sont-elles point là pour attester que les Romains, conquérants de la Gaule, confiaient volontiers à la terre, dépositaire muette autant que fidèle, les richesses métalliques qu'ils ne pouvaient emporter quand une invasion soudaine des barbares du Nord venait subitement les chasser des villas ou des temples qu'ils avaient bâtis, au goût et avec le luxe de Rome, sur tant de points du territoire occupé par eux ?

Rien de surprenant donc si, un jour, notre collègue, qui a si heureusement sauvé des hasards la belle cuiller qui nous occupe, faisait sortir du champ, méthodiquement exploré, de Preuseville, une nouvelle moisson archéologique.

L'abbé Cochet — car ce nom revient sans cesse sur nos lèvres et sous notre plume, comme celui d'un ami et d'un maître — avait remarqué combien sont rares ces petits monuments. Il en avait fort peu trouvé dans ses nombreuses et fructueuses explorations, et nul ne pouvait être comparé à celui que nous décrivons.

Chose étrange, on ne rencontre point de cuillers dans le magnifique trésor d'Hildesheim. Dans celui de Berthouville, quelques spécimens légers, inconsistants, sans caractère d'art : les manches sont semblables à de vrais fétus de paille, les cuillerons sont sans grâce, évasés, incapables de supporter le moindre effort. On sent que de tels outils n'ont eu d'autre destination que de projeter sur un réchaud les parfums qui devaient brûler devant les images des dieux. Un emploi domestique quelconque eût exigé plus de poids et de solidité.

Celle de Preuseville présente un tout autre caractère, celui de la force, que rend plus saisissant encore ce mufler de lionne placé à sa base.

A-t-elle appartenu au trésor d'un temple, ou bien

a-t-elle fait partie de ce « ministerium » (1) ou service de table complet qu'emportaient avec eux les fonctionnaires romains quand ils partaient en voyage ? Grave question à résoudre. Si l'on ne considère que la beauté de l'ornementation, la noblesse et l'ampleur de la forme, la pièce est digne assurément du sanctuaire le plus favorisé : d'un autre côté, il faut remarquer que rien dans ce majestueux ensemble ne rappelle le moindre symbole religieux. C'est l'avis de M. l'abbé Thédénat, le savant archéologue qui a si bien décrit, avec M. Héron de Villefosse, le trésor de Montcornet dans la *Gazette archéologique*, à qui j'ai pu présenter dernièrement ce précieux objet.

Mais, si une incertitude est permise quant à l'usage de ce beau morceau, et s'il vaut mieux serrer la question que s'égarer dans le champ des conjectures, il nous sera permis de nous en tenir ici rigoureusement à la description de la pièce et de chercher à déterminer son âge par le rapprochement avec des objets analogues.

Le dessin si précis de notre collègue, M. Adeline, qui se trouve joint à cette notice, nous évitera de tomber dans des redites et des détails inutiles. La cuiller, munie d'un manche solide en forme de pilastre, s'évase gracieusement de manière à présenter son contenu à l'appétit d'une jolie lionne dont le mufler la domine : le fond de la cuiller offre des rinceaux noirs, formant ce « beau dessin » dont il a été parlé plus haut. Nous reviendrons sur ce procédé de décoration. Il est bon de remarquer que beaucoup de cuillers antiques présentent cette forme. Il en existe une en argent au musée d'Evreux, dont le manche est une simple tige sans consistance et sans aucune ornementation.

Notre Musée départemental en possède une en bronze qui a la plus grande analogie avec celle qui nous occupe ; le manche est aussi en forme de pilastre, le cuilleron absolument similaire.

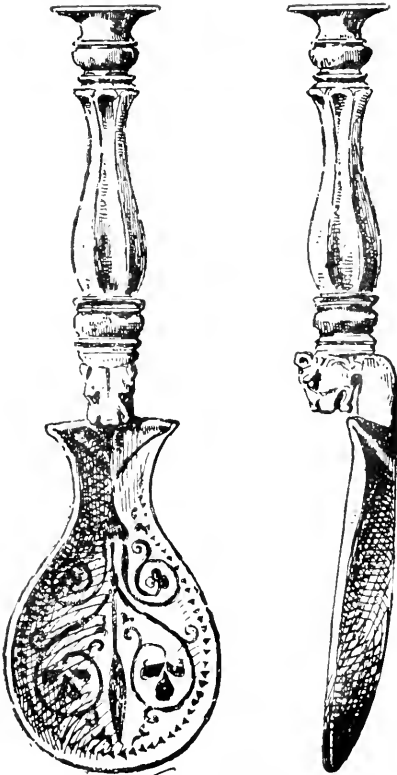
(1) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1860, tome II, p. 413.

M. E. Saglio, dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, distingue, parmi les cuillers antiques, deux formes : les unes ont le cuilleron allongé, arrondi ou pointu, à peu près comme celles dont nous nous servons, et le manche se terminait par un ornement quelconque ; d'autres, au contraire, ont une tige droite, effilée et pointue, qui se termine par une petite coupelle circulaire. La première se nommait *ligula*, la seconde *cochleare*. Cette dernière avait une destination spéciale : avec le bout pointu, on trouait et on ouvrait la coquille de l'œuf ; de l'autre, on en puisait le contenu. Si l'on mangeait des mollusques, on piquait la chair avec la pointe. Un archéologue italien veut que les anciens se soient servi de la pointe de ces cuillers en guise de fourchette. M. Saglio n'est point de cet avis, et estime que les anciens s'en passaient pour manger, comme on fait encore en Orient, quoique la fourchette leur fût connue (1).

Mais d'abord, à quel temps en ramener la fabrication ? L'avis des archéologues les plus compétents nous porte à faire remonter au second siècle l'âge de cette cuiller. L'ayant montrée à notre savant ami, S.-S. Lewis, syndic de l'Université de Cambridge, il manifesta la plus entière admiration et il n'hésita pas à nous écrire que « aucun » objet pareil n'existe dans les collections nationales, » et que, « par une comparaison avec un objet presque identique de la trouvaille d'Hildesheim, on peut dire qu'il » appartient au milieu ou même à la première moitié du » second siècle de notre ère. » Ce témoignage, venu de l'un des plus érudits antiquaires de la Grande-Bretagne, aura plus de portée que toutes nos dissertations.

Notre savant collègue, M. Alfred Darcel, a corroboré cette opinion ; pour lui, l'objet appartient à la période des Antonins.

(1) Voir le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par DAREMBERG et SAGLIO, p. 1266.



Jules & Delme *Paris* 1906

Il est inutile, croyons-nous, de chercher, pour asseoir un jugement, de plus notables autorités.

Ce n'est pas une cuiller de ce genre qui existe dans le trésor d'Hildesheim : nous avons dit qu'il n'y en a point dans ce magnifique ensemble, gloire véritable du Musée de Berlin. Ce que notre correspondant anglais veut dire, c'est qu'il s'y trouve des objets décorés, comme notre cuiller, d'une incrustation de matière noire, destinée à produire avec la blancheur de l'argent une harmonieuse opposition de couleurs.

Le trésor d'Hildesheim a été décrit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, par M. François Lenormant, dès l'année 1869. L'auteur de l'article mentionne dans certaines pièces l'emploi de l'émail, et rappelle que Pline cite un artiste nommé Teucer qui, dans le dernier siècle de la République romaine, s'était fait une réputation par des incrustations d'émail dans les pièces d'argenterie.

Incrustation d'émail. Ce semble absolument être le cas de notre cuiller.

Désireux de ne passer sur aucune constatation matérielle, nous avons demandé à l'un de nos plus habiles chimistes de déterminer par l'analyse la nature de l'excipient employé : nous sommes heureux de publier ici la consultation si complète qu'a bien voulu rédiger pour nous son savant auteur, M. J. Clouët, professeur de chimie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie. Son avis a d'autant plus de poids que l'auteur est étranger à ces dissentiments qui ont longtemps divisé les archéologues sur la question de savoir si les anciens ont ou non connu l'émail.

Voici dans son entière teneur le remarquable travail de M. Clouët :

« Prié d'examiner la composition de la matière noire qui formait les dessins incrustés sur une cuiller antique en argent, j'ai d'abord cherché à enlever ce produit noir à

l'aide d'une aiguille emmanchée. Une première remarque faite à cette occasion me semble utile à mentionner : c'est la facilité avec laquelle la pointe de l'aiguille s'enfonçait dans la matière noire, sans enlever celle-ci, et la dureté bien plus grande de la masse au fond de la cellule creusée dans l'argent.

» La fort minime quantité de poudre noire obtenue a été déposée avec soin sur une lame de platine, puis on a progressivement chauffé celle-ci au rouge. Après refroidissement, chaque grain de poudre avait subi la fusion, et adhérait complètement au platine, en y produisant un pointillé noir, résistant au frottement avec un linge. On a alors chauffé à nouveau et porté au rouge blanc pendant quelque temps. Après cette opération, les points noirs étaient devenus blancs; on a versé sur la lame quelques gouttes d'acide azotique pur, et chauffé très légèrement, puis on a entraîné l'acide avec un filet d'eau distillée. Une partie seulement des taches s'était dissoute, et il restait toujours le pointillé noir signalé.

» Pour reconnaître alors la nature des métaux entraînés, nous avons d'abord recherché l'argent. Il n'en existait pas dans la liqueur. Ce premier point élimine donc de suite l'hypothèse de dessins faits par le procédé du *niel-lage*, puisque l'on sait que les nielles sont obtenues en coulant des sulfures d'argent, de cuivre et de plomb, dans les entailles et ciselures faites dans le métal, et que le sulfure d'argent détruit par le grillage, aurait cédé son métal à l'acide azotique bouillant.

» Il restait donc à rechercher si l'on trouverait la composition des émaux noirs. Vu le peu de liqueur à notre disposition, il était inutile de rechercher les métaux pouvant exister aussi bien dans les nielles que dans les émaux, le plomb, par exemple; on a négligé cette recherche. La liqueur donnait un précipité brun-noirâtre avec le sulfure d'ammonium. On a essayé : les caractères de l'étain; — l'hydrogène sulfuré a donné un précipité jaune soluble

dans le sulfure d'ammonium, caractère des sels stanniques ; — les caractères des per-sels de fer ; — le ferrocyanure de potassium a donné un précipité de bleu de Prusse, preuve de l'existence de sels ferriques. Or, l'étain faisant partie de ce que l'on appelle le fondant des émaux, le fer, du mélange destiné à faire l'émail noir, j'en conclus que c'est bien avec de l'émail qu'ont été obtenus les dessins noirs faits sur la cuiller d'argent. Mais ce qui vient appuyer ce résultat, c'est la différence de dureté retrouvée dans la partie superficielle ou profonde de l'émail. Comme le remplissage des cloisons se fait en plusieurs fois, les couches plus profondes, mieux chauffées, font plus facilement corps avec le métal et sont alors plus dures et plus difficiles à détacher que la partie de l'émail existant au milieu de la cloison. Toutes ces raisons font donc bien la preuve que l'on a retrouvé un bijou en argent émaillé. »

Il nous semble, maintenant, aisé de tirer des rapprochements que nous avons faits une conclusion rigoureuse.

La cuiller trouvée à Preuseville est une œuvre du second siècle ; c'est un excellent spécimen de l'argenterie romaine.

Elle est incrustée d'émail noir, procédé destiné à former une opposition de couleurs avec la nuance du métal.

Enfin, c'est une des plus remarquables trouvailles faites dans la Seine-Inférieure depuis ces dernières années.

Je serai fort heureux, si j'ai fait partager mes impressions à mes savants collègues de la Commission.

La Commission offre ses remerciements à M. Gouellain, et ses félicitations à M. de Girancourt. Ce dernier membre annonce le projet de faire pratiquer une fouille dans le terrain qui avoisine le lieu de la découverte.

Clocheton de Valliquerville. — Restauration. — M. l'abbé Tougard informe la Commission que ce

beau clocher, dont notre regretté confrère, M. Brianchon, avait maintes fois plaidé la cause ici même, après être resté plus de dix ans mutilé par l'ouragan du 12 mars 1876, a été enfin parfaitement restauré, à l'automne dernier, par M. Pascal Lefebvre, entrepreneur à Rouen, sous la direction de notre confrère, M. Sauvageot. La restauration a porté également sur le couronnement de l'escalier de la tour, qui menaçait ruine.

Il est bien fâcheux que l'on n'ait pas profité de l'exécution de ces travaux pour remplacer dans la flèche un certain nombre de pierres plus ou moins effritées, qui, dans les gros temps, laissent pénétrer dans le clocher des infiltrations déjà inquiétantes. Cette inaction est d'autant plus regrettable, que M. le curé, après avoir plusieurs fois insisté sur l'urgente utilité de cette réparation supplémentaire, avait déclaré qu'il trouverait pour cela, dans la paroisse, une somme de 1,000 fr. Le crédit des monuments historiques eût facilement pourvu au reste de la dépense.

M. Pelay demande si la Commission ne pourrait pas intervenir. M. l'abbé Tougard répond qu'il ne voit pas trop quels peuvent être, au cas présent, son rôle et son action. M. Pelay insiste, et s'informe si les pierres ébréchées compromettent la solidité du clocher. M. l'abbé Tougard croit que le péril n'est pas imminent, mais pourra devenir sérieux.

M. Pelay en conclut que les désirs de la Commission en faveur d'un prompt remède à l'état de choses actuel ne saurait être douteux. Le secrétaire est chargé de faire connaître cette motion au Conseil municipal et à la fabrique de Valliquerville, en les assurant de l'appui empressé de la Commission auprès de M. le

Préfet, quand les formalités préliminaires auront été accomplies.

Cuiller en argent moyen âge. — M. Gouellain a de nouveau la parole et s'exprime en ces termes :

Comme complément à la communication précédente, je fais passer sous les yeux de la Commission une autre cuiller également en argent.

Elle n'a pas la valeur d'art de celle dont nous venons de parler : le manche en est faible plutôt que rigide, et se termine par un gland; le cuilleron est tout rond et de forme sphérique. Pourtant, ce n'est pas un objet sans valeur, et je ne doute point qu'il intéressera mes collègues; car, c'est une pièce d'orfèvrerie d'un âge déjà reculé, qui a été trouvée, à Rouen, il y a un an, au mois de mars 1886, dans les fouilles exécutées rue de la Vicomté, n° 69, pour la construction d'un immeuble appartenant à M. Charles Deschamps, négociant. Cette cuiller mesure 175 millimètres; elle pèse 28 grammes.

Ce qui la rend tout particulièrement précieuse, c'est qu'elle est frappée d'un poinçon peu apparent, où l'on retrouve pourtant, sans trop de difficulté, les armes symboliques de la ville de Rouen : « un agneau portant un étendard ». Ce serait, à n'en pas douter, un spécimen authentique d'argenterie rouennaise, exécuté vers la fin du x^e siècle.

Je crois que cette cuiller avait une destination purement domestique, et j'en ai vu mainte fois en cuivre; celles en argent sont beaucoup plus rares.

Elle a été faite au marteau et à la lime, et présente tous les caractères d'un travail courant.

Ces cuillers-là devaient se débiter à la douzaine dans les boutiques de nos orfèvres rouennais. Elle n'est pas belle, j'en conviens; toutefois, il est à constater, et ce n'est pas à la gloire de notre siècle, si vainement enorgueilli d'un prétendu progrès, qu'il serait impossible de rencontrer

aujourd'hui, dans notre bonne ville, un artisan capable avec un lingot d'en forger une semblable.

Son propriétaire, M. Charles Deschamps, qui possède une intéressante réunion d'objets de ferronnerie, est fier, à bon droit, de la découverte qu'il a faite dans les fondations de sa maison ; et je crois qu'il est bon de la mentionner ici, en raison de son caractère local.

M. de Beaurepaire tire une nouvelle preuve de la perfection de l'orfèvrerie rouennaise de ce fait qu'aux entrées des princes la ville s'adressait à l'industrie locale pour se procurer les belles pièces qu'elle leur offrait.

Saint-Pierre-lès-Elbeuf. — Antiquités préhistoriques. — M. Drouet rend compte de la découverte de silex taillés de l'époque quaternaire :

Messieurs, j'ai l'honneur de signaler à la Commission la constatation que j'ai faite d'un gisement de silex taillés dans les briqueteries situées à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Ces briqueteries sont situées à l'extrémité du département de la Seine-Inférieure, à l'angle sud-ouest du confluent des vallées de la Seine et de l'Oison ; il existe là un énorme dépôt d'argile pure, où l'industrie de la brique s'exerce depuis de longues années sur différents points du dépôt. C'est dans cette couche d'argile que j'ai recueilli, en grand nombre, des silex taillés, dont j'ai l'honneur de vous présenter quelques échantillons. Ces pierres ont été recueillies à des profondeurs variant depuis deux mètres jusqu'à douze mètres au moins. Il y a là, comme vous voyez, des haches, des pointes de lances, d'épieu, de javelot, de harpon et de flèches, des grattoirs, des perçoirs, des alésoirs, des couteaux, des ciseaux, des scies, etc. ; en un mot tous les produits de l'industrie de la pierre, qui remplissait les fonctions des métaux alors inconnus.

Il se rencontre encore fréquemment dans cette couche

de loess des ossements d'animaux ; mais entièrement dépourvu de connaissances paléontologiques, il m'a été impossible d'en tirer parti. Il n'est pas excessif cependant de penser que ces fossiles appartiennent, comme la faune des graviers des rivières, à ces races d'animaux disparues ou émigrées, qui commencent au mammoth pour finir au renne.

Comme il nous est facile de le constater de visu, tous ces silex, éclatés d'un côté et retaillés de l'autre, appartiennent à ce type qui a reçu le nom conventionnel de Le Moustier, du nom d'une caverne de la vallée de la Vézère, dans la Dordogne, et où on a trouvé en abondance ces sortes de silex. Ce dépôt présente, du reste, la plus complète analogie avec celui de Saint-Aignan, qui vous a été signalé par notre collègue, M. de Vesly, dans la séance du 28 avril 1885.

Les détails qu'il vous a donnés alors me dispensent d'un plus long commentaire : je ne pourrais qu'affaiblir ce qu'il vous a si bien décrit.

A propos de la station néolithique de Saint-Aignan, M. Pelay fait savoir que les découvertes se continuent dans la même région, mais sur le sol de la briqueterie de M. Huet, située de l'autre côté du chemin.

Rouen. — Monnaies romaines. — M. Gosselin raconte l'intéressante découverte d'un très grand nombre de monnaies romaines en bronze, dont plusieurs sont malheureusement très frustes, faite dans les travaux d'élargissement de la rue Grand-Pont, au n^o 54, à une profondeur d'environ 4 mètres 50 et à 15 mètres environ de l'alignement primitif de la rue. Quelques spécimens sont placés sous les yeux de la Commission, entre autres des pièces des Antonins et de Marc-Aurèle.

Ygoville. — M. Pelay s'informe si on a quelques détails plus précis sur les découvertes archéologiques, récemment signalées par la presse à Ygoville. M. G. Le Breton explique qu'il en a bien entendu parler, mais sans qu'on lui ait révélé rien de nouveau.

Saint-Georges-de-Boscherville. — Puisqu'il a obtenu la parole, M. Pelay se demande si la Commission ne devrait pas examiner quelle suite a été donnée à ses délibérations précédentes, touchant cette abbatale.

M. Lefort résume les impressions d'une visite à la salle capitulaire, dont M. le Préfet l'avait chargé. Des réparations à la toiture avaient été faites; les appuis des fenêtres étaient dégradés, mais ont dû être restaurés depuis. Enfin, un amas de terre, résultant de l'affaissement naturel de la colline, entretenait à l'est un état d'humidité fâcheux pour la muraille.

Après avoir observé que c'est l'église et non la salle capitulaire qui est en cause, M. l'abbé Tougard croit savoir que des dépôts de mauvaises herbes ont concouru à la formation de ces buttes (car il y en a d'autres le long du chœur de l'église). C'est justement pour niveler le sol et assécher les fondations de l'abbaye et de la salle que M. le Curé avait projeté l'établissement d'un chemin de ronde autour de l'église. Ce chemin aurait procuré un accès libre et régulier au monument départemental. M. le Curé proposait pour cette dépense une somme de 1,000 fr. La Préfecture et l'Archevêché avaient donné un avis des plus favorables.

M. G. Le Breton rappelle que le Comité supérieur des Beaux-Arts, à Paris, a pris des conclusions entièrement conformes. M. l'abbé Tougard ajoute que

ces hommes éminents avaient été plus exigeants que M. le curé, en demandant que la largeur du chemin de ronde fût portée d'un mètre à trois mètres, avec espace quadrangulaire au chevet. Le 19 courant, notre collègue a pu constater de ses yeux les infiltrations visibles à l'intérieur de l'église; en effet, l'un des bâtiments qui la flanquent au sud fait rejaillir l'eau des grandes averses jusque sur le mur; la toiture d'un autre bâtiment est délabrée, au point que de larges trous y laissent pénétrer l'eau qui atteint librement l'édifice.

En conséquence de ces explications, M. Pelay, considérant d'ailleurs que l'opinion publique se préoccupe à bon droit de cette situation déplorable, puisque divers journaux en ont parlé, insiste auprès de la Commission pour qu'elle dégage sa responsabilité, en renouvelant ses démarches auprès de l'administration départementale, afin qu'il soit donné satisfaction à la délibération des Beaux-Arts. A l'unanimité, la Commission s'associe à cette pensée, et demande qu'un extrait du procès-verbal soit immédiatement placé sous les yeux de M. le Préfet.

Verrerie normande. — M. Bouquet a lu dans la *Liberté* du 25 février dernier, que M. Gerspach a récemment rappelé l'origine normande des verres à vitres de la coupole du Val-de-Grâce. Ces vitres furent fabriquées en 1656, près de Cherbourg, par Richard Lucas de Nehou, dont le neveu Louis installa la manufacture de Saint-Gobain. L'article ajoutait que la vitrerie du palais de l'Escurial avait été commandée en Normandie par Philippe II. Notre collègue demande à M. de Girancourt, auquel ses longues études don-

ment en ce point une compétence indiscutable, s'il n'a aucun détail complémentaire à exposer.

M. de Girancourt déclare qu'il n'est pas certain que l'Escorial ait été vitré en verre normand ; mais que, dans le concours qui eut lieu pour cette importante fourniture, les verreries normandes furent déclarées supérieures à celles de Lorraine, d'Italie et d'Allemagne. — Les rois de France, ajoute M. Le Breton, buvaient alors dans des verres normands.

Chapelle de Moulineaux. — M. Bouquet rappelle que les archives de la Commission conservent des dessins de cette chapelle du Logis, à Moulineaux, exécutés par H. Langlois. Il dépose sur le bureau trois aquarelles des fresques de ce petit oratoire, lesquelles ont été ébauchées par le même artiste, et achevées par son fils Polyclès Langlois.

Première trace des armes de Rouen. — M. Lormier résume de vive voix la très intéressante note que voici :

Le blason de la ville de Rouen a souvent été l'objet de recherches : on a étudié son origine, la raison des différentes parties qui le composent, les monuments les plus anciens où il apparaissait comme nous le connaissons : l'agneau passant, la tête contournée et entourée d'un nimbe, portant une croix où pend un guidon. — M. Canel, dans son *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, et plus particulièrement M. Decorde, avocat, dans son rapport présenté au Conseil municipal de Rouen, ont indiqué, à diverses époques anciennes, des représentations de ces armoiries. — On les avait signalées en 1534 en tête du *Grant Coustumier de Normandie* ; mais déjà elles se voyaient sur la marque de Jehan Lebourgeois, imprimeur, qui exerçait à Rouen de 1488 à 1499 ; anté-

rieurement encore un document fourni par M. Ch. de Beaurepaire les indiquait décrites complètement dès le 14 avril 1485, à propos de l'entrée de Charles VIII. C'était, jusqu'à présent, l'époque la plus éloignée où l'on retrouvait le blason rouennais : il me semble qu'on pourrait reporter son existence constatée à quelques années en arrière, environ vers 1430.

Ce blason existe, en effet, sur deux petits jetons, presque semblables l'un à l'autre, qui, bien que ne portant pas de date précise, laissent très certainement reconnaître, par une particularité absolument typique, l'époque de leur frappe. D'un côté sont les armes de Normandie, les deux lions léopardés passant, placés l'un sur l'autre, avec cette légende gothique : *Dux Normannorum* ; de l'autre, les armes de la ville de Rouen, autour desquelles : *Civitas Rothomagensis*. La date de ces deux jetons est, pour ainsi dire, inscrite par le léopard qui commence sur chacun d'eux une des légendes. A l'époque de l'occupation anglaise, au moins depuis 1422 jusqu'à 1450, tandis que le différent de la monnaie de Paris était une petite couronne et celui de Saint-Lô une fleur de lis, les monnayeurs faisaient précéder la légende des pièces frappées à Rouen par un léopard. C'est donc à cette époque malheureuse qu'appartiennent les deux jetons en question ; il ne paraît pas, en effet, probable qu'ils aient pu être frappés postérieurement à l'occupation : on s'était hâté, aussitôt qu'on l'avait pu, de changer le différent de la monnaie frappée à Rouen, et l'on n'aurait pas, certainement, rappelé par ce léopard un souvenir honni de chacun.

Le Musée d'antiquités du département possède les deux jetons en question, qui ne diffèrent que parce que, dans l'un, les lions et le mouton sont libres sur le champ de la pièce, tandis que, dans l'autre, ils sont cernés au revers et à l'avant, par un écusson supporté par deux anges.

M. Pelay ajoute que dans une collection classée par

Rollin et Feuarent, une pièce analogue avait été, à tort, portée sous la rubrique : *Cour des comptes*.

Environs de Duclair. — Dessins. — La mention du château du Taillis à la précédente séance amène M. P. Baudry à communiquer deux dessins acquis par lui à la vente Louis Leclerc. Le premier est celui de la *Mère de Dieu*, chapelle voisine de Duclair ; le second reproduit une dalle tumulaire, sans inscription, et ornée seulement d'une belle croix, trouvée dans le parc du Taillis. Aux marges du dessin, signé « Denize, 20 avril 1849 », se lisent les détails suivants :

« Fouilles de la léproserie, qui était contre la grande avenue, du côté droit, en montant, à l'encoignure du chemin de Duclair à Jumièges par la forêt.

» Cinq tombeaux sous le sol de l'emplacement de la chapelle connue anciennement sous les noms du *bout du Vent* (1), ou S.-Julien, S.-Nicolas. La quantité de tombeaux dans le roc était assez considérable ; les ossements ont été transportés religieusement dans un fossé et recouverts de leur même terre.

» Un puits très bien conservé est surmonté d'une pierre qui l'indique.

» Le petit bois s'appelait autrefois *la broche aux malades* ; il est peu éloigné du puits.

» Dans le dictionnaire des titres de Normandie on dit à l'article du Trait-Yainville qu'il y avait trois Notre-Dames, une au Trait, l'autre à Yainville, mais que la troisième était inconnue, qu'il ne faudrait qu'un titre pour débrouiller ce chaos ; mais ce titre-là où est-il ? Voilà ce qu'on demande ; et ce doit être cette Léproserie. »

(1) Ce nom était le plus ordinairement donné au rustique sanctuaire qui est aujourd'hui l'église paroissiale d'Heurteauville. (*Note du secrétaire.*)

M. de Beaurepaire lit les notes suivantes :

NOTES BIOGRAPHIQUES

Comme complément à ma note sur la chapelle de Notre-Dame-du-Val (lue à la séance du 28 octobre 1881), je rapporterai ici un acte passé devant les tabellions de Rouen, le 13 mars 1617, duquel il résulte que François Farin était dès cette époque pourvu de cette chapelle. Il était alors mineur, ce qui explique l'assistance de son père au contrat. Sa signature ne changea guère. Elle est telle qu'on la retrouve 30 ans après.

« Fut présent François Farin, chappellain de la chapelle de Notre-Dame-du-Val, scituée au bourg de Veulles, assisté de Pierre Farin, son père, demeurant en la parr. Saint-Denys de Rouen, présent, lequel, de son bon gré, a fait et constitué son procureur général et spécial, c'est assavoir Guill. Hue, son fermier, auquel ledit constituant a donné et donne plain pouvoir, puissance et autorité de passer l'accord et transaction d'entre luy, d'une part, Mahiet Le Picart, escuier, sieur de Saint-Philebert, demeurant au bourg de Veulles, d'autre, touchant la propriété et jouissance de deux acres et demye de terre ou environ en une pièce assise en la parr. de Gueutheville, au terreur des Vuïdesfeu, pour les termes portez en lad. transaction soubz seing privé, dabtée du xxiiii mars mil vi^e xvii, de laquelle transaction le dit Hue sera porteur. »

Je signalerai à cette occasion quelques autres actes qui peuvent servir à la biographie de personnages assez connus.

1^o « 23 juillet 1611, noble homme Antoine de Monchrestien, sieur de Vatteville, demeurant en la ville d'Oussune sur Loire, donne procuration pour se faire payer une somme de 400 livres qui lui était due par Jacob de Mezenge, sieur de Launay, et par Paul Grenier, écuyer, sieur de Bessède. »

« 29 des mêmes mois et an, procuration donnée par le même pour agir contre le baron de Tournebu (1);—autre pour obtenir paiement d'une somme de 300 l. du sieur de Groussy. »

« Du jeudy après midy 13^e jour de septembre 1612, passé à Rouen. — Fut présent Antoine de Montchrestien, escuier, sieur de Vatteville, demeurant à Oussune-sur-Loire (2), estant logé de present en ceste ville, par. Saint-Estienne la grande Eglise, lequel, de son bon gré, a recongnu et confessé avoir subrogé, quicté et delaissé à noble homme Jean de Calleges, sieur d'Espinemare, demeurant en la par. Saint-Patrix de Rouen..... tout et tel droit qu'il a sur et au moien de certains contrats passez entre ledit sieur de Montchrestien et le dit maître Nicolas, tant pour lui que pour Me Jehan Hemon, son frère, par devant les tabellions de Fallaise, les 14^e jour de septembre et 6 octobre 1603 et 27 février 1604, touchant la vente faite par ledit sieur Hemon audit sieur de Montchrestien de plusieurs maisons et héritages assis en la par. d'Anbleville, vicomté de Falaise.

» Signé : Monchrestien, Jeh. de Calleges. »

« Lundi des fêtes de Pasques 4 avril 1616, en l'Escrivoire. — Fut présent Anthoine de Montchrestien, escuier, sieur de Vatteville, demeurant en la paroisse Saint-Lô de Rouen, lequel de son bon gré confessa avoir transporté par ces présentes à honorable homme Estienne Le Page, bourgeois, demeurant en la paroisse Saint-Cande-le-Jeune, la somme de 380 livres faisant partie de 600 livres qu'il a

(1) Montchrétien avait été professeur du fils de M. de Tournebu.

(2) Vraisemblablement Ousson (Loiret), arrondissement de Gien, village peu éloigné de Châtillon-sur-Loire, où, d'après les biographes, Montchrétien établit une fabrique d'acier. Voir la notice de M. A. Joly, *Antoine de Montchrétien, poète et économiste*, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1865, p. 341.

affirmé luy estre deubz et desquels s'est pour luy obligé M^e Jacques Thezard, chevalier, seigneur et baron de Tournebu pour les causes estans en certain compte fait et arresté entre eulx devant les tabellions de Rouen, le 16 juillet dernier passé.

» Signé Monchrestien. »

Les 11 février et 22 septembre 1617, Monchrestien était encore à Rouen.

Le 11 février, il reconnaît devoir en pur prêt à noble homme Jacques Le Grand, l'un des conseillers de l'Hôtel de la Ville Française de Grâce, stipulé par Jean Talbot, avocat audit lieu, la somme de 950 livres, qui ont été employées au salaire des mariniers et matelots du navire le *Régent*, dont il s'était rendu adjudicataire. Il s'oblige à rembourser cette somme dans un délai de trois mois. Le 22 septembre, il signe une procuration relative à la même affaire. A cette époque, le domicile de Monchrestien n'est plus à Ousson.

2^o Jean Puget, sieur de la Serre, conseiller du Roi en tous ses Conseils, historiographe de France, étant à Rouen, en la maison où pendait pour enseigne l'image de S. Ouen, près l'abbaye de Saint-Ouen, vend, le 22 décembre 1663, à Etienne de Courcelles, sieur du Petit Marais, sa charge de maître de la Bibliothèque de Monsieur, frère unique du Roi (minutes Cavé).

3^o François Pommeraye figure parmi les religieux de Saint-Ouen de Rouen, le 22 juin 1666. Il s'occupait d'abord de l'histoire de son couvent et de celle des abbayes de Saint-Amand et de Sainte-Trinité-du-Mont, qui appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît.

Il composa ensuite l'*Histoire de la Cathédrale*, dont il publia le premier volume en 1686.

Le deuxième volume était composé et devait contenir les preuves. Il fut soumis à l'approbation du Chapitre de la cathédrale.

Le 29 décembre 1685, les chanoines décident que les 250 livres promises au P. Pommeraye ne lui seront données jusques à ce que le tome II contenant les preuves ait été examiné par MM. Ridel, de Vigneral et Auvray.

Le 11 mars 1686, le Chapitre prie les commissaires de s'acquitter de leur mission.

Le 10 du mois suivant, sur leur rapport, qui avait été favorable, le Chapitre accorde au P. Pommeraye la somme de 250 livres, à charge par lui de donner une copie (un exemplaire) à chacun de Messieurs.

Peu de temps après, Pommeraye mourait avant d'avoir pu faire imprimer ce volume.

Vendredi 10 octobre 1687. Le Chapitre, « *per juramentum et domos* » assemblé pour délibérer si deux de MM. iroient au service qui se feroit ce jour là en l'abbaye de Saint-Ouen, pour le repos de l'âme du père Pommeraye, » délègue deux de ses membres.

4^o Je suis porté à supposer un lien de parenté entre Molière et les Pocquelin dont l'indication suit.

Robert Pocquelin, prêtre du diocèse de Beauvais, licencié en théologie de la faculté de Paris, signifie ses grades à l'archevêché de Rouen, 10 avril 1656, 24 mars 1657. Il demeurait à Paris, au collège de Navarre.

Robert Pocquelin, fils de Robert Pocquelin et de Marie de Lubert, tonsuré à Paris, le 8 juillet 1663, signifie ses grades le 3 juin 1680 et le 15 avril 1683. Nommé chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité en la Cathédrale vers cette époque, il résigna sa chapellenie le 26 mai 1698, pour se faire pourvoir de la chapelle de Sainte-Catherine de Glatigny à Fontaine-la-Mallet, dont il fit prendre possession, en son nom, le 29 juillet suivant, par Louis Prévost, prieur de Gouville. Il prend le titre de docteur de Sorbonne. Son domicile était à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, qui était aussi, comme on sait, la paroisse de Molière. Il ne paraît pas avoir résidé à Rouen.

Robert Pocquelin, fils de Philippe Pocquelin et de Françoise Simonnet, avait été tonsuré, à Saint-Josse de Paris, par Louis Abelly, évêque de Rhodéz, le 25 janvier 1671. Reçu maître ès arts le 1^{er} octobre 1674, bachelier, le 3 mai 1677, il signifia ses grades à l'archevêché de Rouen, le 29 mai 1679.

Jean Pocquelin, sieur de Belle-Isle, de Paris, entra au séminaire archiépiscopal de Rouen, le 17 avril 1675, et en sortit le 12 février 1676.

Porche de la Vieux-Rue. — Projet de classement.

— M. le Curé de Morgny, qui dessert la Vieux-Rue, a demandé à M. l'abbé Tougard où en était le classement du porche de cette dernière église. Dans l'incertitude de la réponse à faire, notre collègue ne peut que nous transmettre cette question.

M. le Président craint que l'affaire n'ait été arrêtée dans son cours régulier par quelque obstacle imprévu. La Commission reconnaît qu'elle avait accueilli favorablement cette requête. M. l'abbé Tougard rappelle que la demande a été présentée conjointement par le maire et le curé, qu'une délégation de la Commission a conclu affirmativement dans un rapport fortement motivé; enfin, que la proposition avait été appuyée à la Préfecture par M. Benner, conseiller d'arrondissement.

La Commission, persistant dans ses anciennes convictions, invite le secrétaire à soumettre à M. le Préfet cette partie du procès-verbal, en sollicitant sa bienveillance pour une prompte et heureuse solution de cette négociation.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 12 MAI 1887

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Beau Cousin, Billiard, Bouquet, Drouet, Félix, de Girancourt, de Glanville, Gosselin, Gouellain, Lefort, Legrand, Lormier, l'abbé Loth, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry et Milet.

M. de Girancourt et plusieurs autres membres se plaignent de n'avoir pas reçu leur lettre de convocation. M. le Président promet de transmettre leur réclamation dans les bureaux de la Préfecture.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après deux légères modifications. M. Bouquet se plaît à reconnaître la fidélité des souvenirs de M. de Girancourt par rapport à l'Escorial ; souvenirs qui ont été confirmés par la note écrite depuis par M. de Girancourt, avec pièces à l'appui.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, nos III-IV ; — *Société d'Histoire ... de l'arr. de Beaune*, Mémoires, 1885 ; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 131 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1886, IV ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1886, III et IV ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 72 ; — *Bulletin hist. de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 141.

Mort de M. de Linas. — M. le Président croit être

l'interprète des sentiments unanimes de ses collègues, en exprimant les regrets que leur cause la mort de M. de Linas, le savant archéologue d'Arras. Il rappelle que M. de Linas avait honoré la Commission de diverses communications, et que même, du vivant de l'abbé Cochet, il avait pris séance dans plusieurs de ses réunions. La Commission s'associe pleinement à ces paroles.

M. G. Le Breton, correspondant de l'Institut. — M. de Beaurepaire est heureux d'annoncer que notre collègue, M. Gaston Le Breton, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts. Il regrette que son absence ne permette pas à la Commission de lui témoigner combien elle est glorieuse et flattée de cette nouvelle distinction.

Inscription de la rue Pierre-Corneille. — M. Bouquet explique que le 22 juillet dernier, il a remis dans les bureaux de la Mairie la lettre suivante :

« Rouen, 22 juillet 1886.

» A Monsieur Garreta, adjoint au Maire de la ville de Rouen.

» MONSIEUR L'ADJOINT,

» Une plaque commémorative a été apposée en 1858, rue Pierre-Corneille, à Rouen, en l'honneur des deux Cornelle.

» Le texte en est ainsi conçu :

ICI

ÉTAIENT LES MAISONS

OU SONT NÉS LES DEUX CORNEILLE :

PIERRE, LE 6 JUIN 1606,

THOMAS, LE 24 AOUT 1625.

» Le Comité du deuxième centenaire de la mort de Pierre Corneille, dans sa première séance (23 juin 1884), apprit de M. Ch. de Beaurepaire, l'archiviste en chef du département, l'un de ses membres, que cette plaque « tendait à perpétuer une erreur historique. »

» Un autre membre (M. Bouquet) ajouta qu'elle contenait, en outre, une erreur chronologique.

» A la séance suivante, le 21 juillet, le même comité chargea MM. de Beaurepaire et Decorde d'étudier la question de la plaque sur la maison où sont nés les Corneille.

» M. de Beaurepaire s'en est occupé, à plusieurs reprises, et en a même entretenu l'administration municipale; mais l'exécution des propositions faites a été différée jusqu'à présent.

» Amené, de mon côté, à m'occuper de la même question, j'en ai entretenu M. de Beaurepaire; et, après avoir visité ensemble la maison de la rue Pierre-Corneille, et examiné les documents qui se rapportent à la naissance des deux frères, nous sommes tombés d'accord sur les points suivants :

» Il est nécessaire de remplacer la plaque unique par deux plaques distinctes, et d'en modifier le texte.

» L'une, qui devrait être apposée sur la maison portant le n^o 4, serait ainsi rédigée :

ICI NAQUIT
PIERRE CORNEILLE
LE 6 JUIN 1606.

» La raison en est que la façade de l'ancienne maison a seule été attaquée par l'alignement, qui l'a reculée de deux mètres environ, tandis que la cave se prolonge d'autant sous le trottoir et sous le pavé de la rue; qu'une partie de l'ancienne maison subsiste encore, du haut en bas; et que, la maison étant double, la partie donnant sur la rue du Marché rappelle les anciennes dispositions de l'immeuble.

» La seconde plaque devrait être apposée sur le mur contigu et à droite du n^o 4, avec cette inscription :

ICI
ÉTAIT LA MAISON OU NAQUIT
THOMAS CORNEILLE
LE 20 AOUT 1625.

» C'est qu'il ne reste plus rien de cette maison, remplacée par des écuries et par des remises; et que le 24 AOUT de l'inscription actuelle est la date du baptême de Thomas Corneille, et non celle de sa naissance.

» On voit donc que la vérité historique a été méconnue, et pour le placement de la plaque et pour le texte de l'inscription.

» J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur l'Adjoint, au nom de M. de Beaurepaire et au mien, notre avis sur une question d'histoire locale, qui intéresse deux des plus glorieux enfants de la cité, et, dans une certaine mesure, la bonne renommée de la cité elle-même.

» Veuillez agréer, etc.

» BOUQUET,

» Membre de la Commission des Antiquités du département
» de la Seine-Inférieure. »

M. de Beaurepaire ajouta ces mots à la lettre ci-dessus :

« Je ratifie entièrement tout ce que vient de dire M. Bouquet, et m'associe au vœu qu'il exprime.

» CH. DE BEAUREPAIRE,
Vice-président de la Commission des Antiquités. »

Après cette communication, M. Bouquet ajoute qu'il a tenu à la faire à la Commission, parce qu'il a été informé que ce vœu, depuis longtemps émis par la Commission et par lui, allait être enfin réalisé. De plus, il avait jugé nécessaire de bien établir que la

priorité de la proposition appartenait à la Commission des Antiquités, comme le prouvent les procès-verbaux et la démarche de MM. Bouquet et de Beaurepaire, il y a déjà dix mois.

C'est seulement hier qu'il a reçu une réponse l'informant qu'il allait être fait droit à cette légitime réclamation, et qu'une Commission allait être chargée de faire placer les deux inscriptions proposées.

Pascal à Rouen. — M. le Président annonce une autre communication du même collègue, sur la découverte de l'endroit où Pascal fit, à Rouen, ses expériences sur le vide, en 1646. Il se disposait à lire une partie de l'article du *Journal de Rouen* du 10 mai 1887, où elle est résumée, quand M. Bouquet demande la parole pour ajouter quelques détails au résumé de sa découverte.

En 1883, il avait trouvé, dans l'*Océan aérien*, ouvrage de M. Tissandier, une gravure représentant la « Première expérience du baromètre à eau, exécutée à Rouen par Pascal ». A sa grande surprise, la scène était placée dans la cour du couvent de Saint-Amand, telle que nous l'avons vue il y a une vingtaine d'années. Il écrivit alors à l'auteur pour lui demander quelques éclaircissements, et, le 29 novembre 1883, M. Tissandier lui répondait : « La gravure que nous avons publiée a été faite d'après des documents *écrits*, et la maison a été faite de fantaisie par le dessinateur ; c'est une scène reconstituée, qui a un intérêt scientifique, mais qui n'est pas une reproduction archéologique.

M. Bouquet commença alors des recherches en vue de découvrir cet endroit, qui a un intérêt réel pour

notre histoire locale; et il a rencontré un texte dans le *Traité élémentaire de Physique théorique et expérimentale*, par M. Daguin, qui désignait, comme théâtre de l'expérience, « la Place de la *Vénerie*. »

Comme il n'y a jamais eu de place de ce nom, à Rouen, et que Pascal se servit, pour son expérience, « d'un tuyau de verre de quarante-six pieds, d'un » siphon dont la plus longue jambe était de cinquante » pieds et la plus courte de quarante-cinq pieds », il songea immédiatement à la *Verrerie* située rue du Pré, au faubourg Saint-Sever, avec extension dans la rue de la Pie-aux-Anglais, ainsi que l'a montré notre collègue, M. de Girancourt, dans sa *Nouvelle Étude sur la verrerie de Rouen*.

M. Bouquet ajoute que le plan de Rouen de Gomboust, en 1655, place à l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais « la Verrerie », et que ce lieu offrait un emplacement capable de contenir les cinq cents personnes que Pascal dit avoir été témoins de sa grande expérience.

C'est donc au faubourg Saint-Sever, à peu de distance de l'église de ce nom, que Pascal fit, en 1646, cette grande expérience sur le vide, qu'il avait commencée à Dieppe au niveau de la mer.

Tel est le résumé d'une démonstration que M. Bouquet a faite plus longuement dans la seconde édition de *Rouen aux principales époques de son histoire*, en cours de publication; et il a voulu entretenir ses collègues de sa découverte, avant que la livraison arrivât entre les mains du public.

A cette occasion, il signale l'erreur toute récente contenue dans la gravure de la deuxième livraison de l'*Atmosphère* par M. Camille Flammarion, avec ce

titre : « Expérience faite à Rouen par Pascal pour constater la pression atmosphérique au moyen d'un grand baromètre (1646). » On voit, au premier plan, plusieurs vieilles maisons avec huit ou neuf personnages, et, au dernier plan, la Tour de Beurre; de sorte qu'on a sous les yeux l'impasse et la rue du Petit-Salut, un peu avant son débouché dans la rue aux Ours.

Cette gravure, pas plus que l'autre, n'est une reproduction archéologique, sinon pour les maisons; et, tout autant qu'elle, elle s'éloigne de la vérité historique, en donnant à penser que là fut le théâtre de l'expérience publique sur le vide, inventée par Pascal, et qui fit alors tant de bruit en France et en Europe.

Rouen. — Cercueils de pierre, place Saint-Gervais. — M. de Vesly résume de vive voix la communication suivante :

En opérant des fouilles pour la construction de la chapelle des Frères des Écoles chrétiennes, place Saint-Gervais, les ouvriers ont mis à découvert deux sépultures en pierre.

Ces tombeaux, en vergelé, comme la plupart de ceux mis au jour dans notre localité, étaient placés à environ 0^m 80 en contre-bas du niveau actuel. Leur exploration a révélé que les sépultures avaient déjà été visitées, et il n'a été trouvé qu'un morceau de fer pouvant être aussi bien un fragment de lance qu'un débris de scramasaxe.

Cette exploration a été faite en présence de M. l'abbé Allard, et du Frère-Directeur du pensionnat de Saint-Gervais.

Après cette exploration, j'ai pu, grâce à la bienveillance de M. le Frère-Directeur, visiter une petite chapelle comprise aujourd'hui dans les bâtiments appartenant au pensionnat des Frères de Saint-Gervais.

Cette chapelle est remarquable par les peintures qui la décorent. Le plafond comporte une composition représentant sainte Cécile. Quant aux panneaux ornant les murs latéraux, on y reconnaît des scènes de la Bible et quelques paysages pittoresques encadrés par des ornements dans le genre d'Oppenord; et je crois voir dans ce travail l'œuvre d'artistes de la fin du règne de Louis XIV ou du commencement de celui de Louis XV.

Chapelle sur la rue Crevier. — M. de Beaurepaire ajoute que son existence lui a été révélée il y a fort peu d'années : car les documents antérieurs à la Révolution n'en parlent nullement. M. de Vesly répond qu'elle présente un intérêt particulier par ses peintures, qui fournissent un type de la transition entre la manière du règne de Louis XIV et celle de l'époque Louis XV.

Statuette de Vénus. — M. Gouellain appuie, par les sentiments de M. Héron de Villefosse et du docteur Plique, les explications données par notre confrère M. Drouet, au sujet de la statue de Vénus découverte à Caudebec-lès-Elbeuf. Le dernier mot de l'inscription est bien le verbe gaulois répondant à *fecit*; le premier est le nom de l'artiste. *Sullias* seul reste indécié; ce pourrait être un ethnique, dont l'attribution serait à déterminer (1).

Notre confrère présente à la Commission la photographie d'une statuette portant la même inscription, que M. Léon Maître, archiviste à Nantes, vient de recueillir à Fégréac, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure). Mais la forme différente d'une lettre, et

(1) On cite bien *Sulliacum*, aujourd'hui Sully-sur-Loire (Loiret). Mais y a-t-il lieu même à une simple conjecture? (*Note du Secrétaire.*)

plus encore la place qu'occupe l'inscription, prouvent que les deux statuètes ne sont pas sorties du même moule, ce qui rend leur similitude plus saisissante.

Fontaine Gaalor. — L'élargissement de la rue Pouchet a fait disparaître le bâtiment, portant en lettres du xvi^e siècle les mots *Fontaine Gaalor*, qui surmontait cette source ; mais M. le Président a été informé qu'à une profondeur d'environ huit mètres existe une chambre de pierre appareillée avec soin, et où se lit une inscription avec nom d'architecte, laquelle pourra figurer dans notre *Bulletin*.

Rue Restout. — M. Lefort a retrouvé, en creusant les fondations d'une maison que fait construire M. Hardel, avoué, la trace d'une muraille fort ancienne, dont la Commission s'est précédemment occupée. Cette maison occupera l'emplacement de l'hôtel du Petit-Cerf.

Notes diverses. — M. de Beaurepaire résume quelques documents dont il a fait l'analyse.

ARTISTES FLAMANDS A ROUEN

Je ne sais s'il faut voir un véritable artiste dans cet Henri Tillen, qui avait établi à Rouen une manufacture de tableaux et qui en expédiait en Espagne. Mais, quoi qu'il en soit, le fait m'a paru intéressant à signaler, aussi bien que la spécialité que s'étaient créée pour ce genre d'exportation les villes d'Anvers et d'Arras.

Jean Goynart, marchand privilégié, suivant la cour, s'était associé pour la vente de tableaux avec Pierre Le Brun, valet de chambre du Roi. On voit qu'ils eurent un procès en 1617 avec la ville de Bourges, sans doute pour la fourniture de tableaux ; que le commerce de ce Goynart

était considérable ; qu'il occupait pour cela, à la foire de Saint-Germain, quatre loges de boutiques, qu'il céda, en 1618, à un autre flamand, Guillaume Van Zooruidon.

Il ne faut pas s'étonner après cela que la France ait été inondée de produits de l'art flamand. Descamps ne fit que reprendre une tradition interrompue, lorsqu'il vint à Rouen, vers le milieu du xviii^e siècle, établir chez nous une école de dessin, et qu'il servit d'intermédiaire entre les amateurs de notre pays et les marchands de tableaux de la Flandre.

Il faut remarquer, dans l'acte de 1607, les tableaux sur albâtre, dont la mode ne devait pas durer, et les plafonds, dont la vogue se soutint assez longtemps.

On lit encore dans le *Dictionnaire de Trévoux* :

« On appelle aussi plafonds les tableaux qu'on met au haut des planchers et dont les figures doivent être raccourcies avec la proportion requise pour être vues de bas en haut. *Imagines in tabulato depictæ secundum regulas optices*. Il vient de Flandre quantité de plafonds en toile qu'on étend sur des châssis. »

« Du mercredy après midy quinzième jour de mai, mil vi^e sept.

» Fut présent Henry Tillens, maistre peintre en ceste ville de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-Lo dudit Rouen, lequel, de son bon gré, a dict, déclaré, certifié... par la foy et serment de son corps que, au mois de novembre mil six cent six, il a fait charger devant les quais de ceste ville de Rouen, dans le navire de Michel Sorgnet, de Dieppe, deux casses marquées de la marque de... contenant tableaux et peintures, tant en huile que destrampe, et autres d'albate et une douzaine et demye de platz-fontz de tableaux, non peints, avec les encastillemens, estans lesd. tableaux en huile de la façon et manufacture dudit Tillens et autres ouvriers domicilliez en sa maison, et lesd. tableaux de destrempe, albaste et petiz

tableaux en pappier imprimez, lavez et dorez, fait et manufacture d'Anvers, comme aussi lesd. platz-fontz sans peinture, manufacture dudit Anvers, pour porter à Séville, pays d'Espagne, consignez au sieur Jehan-Baptiste Carett, marchand, résidant au dit lieu, ce qui a esté aussi certifié.... par les sieurs Ezéchiél De Caen et Guill. Baudouyn, marchands, demeurans audit Rouen, jurés pour avoir veu travailler ledit Tillens aux dits tableaux en huile avec ses dits ouvriers, l'allant voir en sa maison, et aussi que lesd. autres tableaux de destrempe, albaste et autres en pappier sont pains et dorez de la manufacture dud. lieu d'Anvers, pour en avoir veu et fait venir plusieurs dudit lieu d'Anvers, et l'ont veu encasser en la maison dudit Tillens.

» Signé : Henri Tyllen, Ezéchiél De Caen, G. Baudouin. »

« 11 avril 1608. Ezéchiél De Caen, Guill. Baudouyn, Denis Le Baillif, marchands à Rouen, attestent que, environ le mois de novembre de l'année 1606, le sieur Henri Tillen, maître peintre demeurant en ceste ville, fist charger devant les quais d'icelle, dans le navire nommé *l'Assomption de la Vierge sacrée*, maître Michel Sognet, de Dieppe, une casse marquée de la marque en marje, pleine de tableaux en peinture, assavoir trois tableaux, l'un de la Descente de la croix de N.-S., autre de Vierge et figure de N.-S., le troisième, visage ou figure de N.-D., enchacez de bois de noyer. Item un tableau gravé en assier de mesme encastillement. Plus huit couples de tableaux de l'effigie de N.-S. et de la Vierge sacrée. Item un tableau image de N.-S. Item un tableau ymage de Sainte Véronique. Item un tableau ymage N.-D. tenant N.-S. Item deux tableaux en toile, sur l'un desquels est peint un cruchefix de N.-S., et en l'autre un saint Jhérosme. Item un tableau ymage de Saint-François, lesquels tableaux lesd. attestants ont dit, juré et affirmé avoir esté fais et fabriquez en ceste d. ville, dans la maison dudit Tyllen, pour les avoir veuz faire, fabriquer et mettre

dans lad. caysse, comme aussi ils ont veu mettre dans lad. caisse deux tableaux en albastre avec treize douzaines de petitz tableaux enluminez, faicts venir par led. Tillen de la ville d'Anvers. Plus audit navire une autre caisse de lad. marque en marge, dans laquelle y a deux tableaux, l'un de la Nativité de N.-S., et l'autre la représentation du crucifiement de N.-S., aussy faits et fabriquez en ceste d. ville de Rouen, en la maison dudit Tyllen. Plus une douzaine et demye de tableaux, non peints, fabrique d'Arras, tous lesquels tableaux ainsy enfoncez dans lesd. deux casses, Jehan Tyllen, demeurant à Rouen, à ce présent, fils dudit Henry Tyllen. auroit consignez et envoie au sieur Jean-Baptiste Caruel, marchand, demeurant à Civille, pays d'Espagne.

» Signé : J. Tyllen, Baudouin, Ezéchiel De Caen, Le Bailly. »

« Du mardi avant midi, dernier jour d'octobre 1607.

» Fut present Jehan Goynart, marchand de peintures privillégé suivant la court, tant pour lui que pour Pierre Le Brun, vaslet de chambre du Roy, lequel, de son bon grey, a faict et constitué son procureur général et spécial, c'est assavoir M^e Thomas de la Fontaine, procureur au bailliage de Bourges, pour pleder, se opposer... en l'action, instance et poursuite par appel de procès pendant en la juridiction dudit Bourges entre lesd. constituants, d'une part, et les bourgeois, manans et habitans de lad. ville ..

» J. Goynart. »

« Du samedi avant midi xxx^e jour de décembre (1617).

» Fut présent Jehan Goynart, marchand de peintures de la ville d'Anvers, de présent résidant en ceste ville de Rouen, parroisse Saint-Martin-du-Pont dudit Rouen, lequel, de son bon gré. confesse avoir... quitté et délessé par ces présentes au sieur André de Guitre, marchand, demeurant au dit Rouen, pour ce à ce présent, c'est assavoir toute la marchandise de peintures, tableaux, etc.

qu'il a de présent en ceste ville de Rouen, pour par ledit de Gruitre en faire et disposer ainsy qu'il advisera bien estre, comme de chose à lui appartenant, au moyen que ledit de Gruitre se soumet et oblige l'aquiter, garantyr et descharger et ydempniser etc. le sieur Guillaume Van Zuranduic (1), marchand, demeurant à Paris, de la vendue desd. peintures et marchandises suyvant l'inventaire dont est porteur ledit Van Zuranduic, lesquelles peintures et marchandises ledit de Gruitre a dit et recognu avoir en sa possession et dont il se contente.

» Signé : André de Gruitre, J. Goynart. »

« Du mercredy avant midy xvii^e jour de janvier, mil vi^e dix-huit.

» Fut present Jehan Goynart, marchand flamén, estant de présent en ceste ville de Rouen, lequel, de son bon gré, confessa avoir transporté par ces présentes à honorable homme Guillaume Vanzouraudon, marchand privillégié suivant la court présent et acceptant, c'est assavoir une grande boutique consistant en quatre loges et demye, assises, à Saint-Germain-des-Prez, aux halles où l'on tient la foire ordinaire, laquelle boutique lediet Goynart a dict et allirmé lui competter et appartenir suivant son brevet qu'il a obtenu cy-devant de Paul de la Gouve pour trois loges et demye, et l'autre loge de (*un blanc*), marchand espicier, demeurant à Paris, suivant les brevets et lettres qu'il en dict porter, desquelles il a promis saisir ledit sieur Vanzouraudon, touttefois et quantes, et à quoy il a esté subrogé par ledit Goynart.... pour 2.100 liv.

» Signé : Vanzooruidon, J. Goynart. »

Entre 1607 et 1618, Jean Goynart avait été associé avec Pierre Le Brun pour l'exploitation d'une *blanque* ou loterie à Rouen. Pierre Le Brun s'appelait aussi Pierre De Brun et se donnait comme marchand flamand.

(1) Ce nom est écrit de bien des manières. J'ai cru devoir lire à la signature Vanzooruidon.

28 janvier 1612. Jean Goynart, marchand flamand, associé avec le sieur Pierre De Brun, aussi marchand flamand, à présent résidant en la ville de Paris pour un tiers de la blanque que le Roy notre sire, par ses lettres patentes, leur a permis estre tenue en ceste ville de Rouen, en la présente année 1612..., cède son tiers audit De Brun..., à charge de rembourser audit Goynart ce que celui-ci avait déboursé pour l'obtention des lettres, et de payer au même Goynart 600 livres après la blanque finie. Signé : Goynart et De Brun.

28 janvier 1612. Pierre De Brun s'oblige envers Goynart, à payer en son acquit, ès mains de Nicolas Lest, 3,000 livres contenues en une lettre de change tirée par ledit Goynart sur ledit De Brun, et 5,000 l. après la blanque ès mains de Guillaume Van Zourendeucq.

15 mars 1612. Honorable homme, Pierre Le Brun et Jean Goynart, marchands flamands, demeurant à Paris, donnent procuration, pour éviter au procès intenté audit Goynart, par Baudoin Bacler, joaillier de Paris, pour paiement de 2,700 livres, prix d'un collier d'or avec perles et diamants.

16 mars 1612. Gonzalve d'Algado, marchand à Rouen, et Pierre De Brun, tenant la blanque.

Peut-on établir un lien de parenté entre le fameux Van Dyck et les deux Van Dyck indiqués dans l'acte suivant ?

« Du vendredi avant midi, 13^e jour de avril 1612.

» En la présence de nous, etc., Eustache Druel, demeurant en Anvers, messenger ordinaire dudit lieu d'Anvers en ceste ville de Rouen, stipulant pour le sieur François Vandique, marchand au diet Anvers, a diet, déclaré et signifié à René Pitresson, marchand à Rouen, pour luy et compagnie, que lediet Vandique a envoye son filz exprès en la ville de Paris pour voir et entendre sur quel subject et à quelle raison lediet Pitresson et compagnie ont fait arrester les dettes deuz audit Van-

dicque en la dicte ville de Paris ; et que pour raison du retardement de ses dits deniers, comme aussy pour les frais de voiage il entendoit protester, comme de fait il protestoit par ces présentes, au nom dudit François Vandicque, à l'encontre dudit Pitresson et compagnie et tous autres qu'il appartiendra, d'avoir despens, dommages et inthérestz, à quoy ledit Pitresson avoyt fait responce qu'il n'y a aucunement du faict de luy et de lad. compagnie audit arrest, mays bien a su et entendu que ung nommé Fernandez Redeaux (?), de Midelbourg, a fait le dit arrest pour la somme de 15 à 1,600 escus qu'il prétend estre deubz à Jacques Classe et Van Regle Bruque et Jehan Bultel, et a, comme procureur desdits Classe, Bruque et Bultel etc. dont et de laquelle déclaration et responce ledit Druel avoit et a requis etc....

» Signé : René Piétreson, Eustache Druel. »

A ces noms flamands, j'ajouterai celui de Hans Van der Veeke, flamand de Delft, domicilié à Rouen, qui reconnaissait, le 14 février 1585, devoir à Corneille de Rosendal, d'Anvers, 12 écus 50 sous, pour marchandise de peinture.

Inscription à Veules. — M. Lormier a relevé dans l'église de Veules une inscription du XIII^e siècle, connue d'ailleurs, que l'abbé Cochet y signala en 1864. La forme de ses lettres la rend, au sentiment de M. de Beaurepaire, particulièrement curieuse. M. Lormier ajoute qu'on a voulu raviver l'inscription et en faciliter la lecture en passant les caractères au noir ; mais il est fâcheux que cette utile opération soit tombée dans quelques fautes de lecture.

M. l'abbé Tougard obtient alors la parole pour diverses communications, dont voici le détail :

Clocher de Valliquerville. — Ce n'est que le 2 courant que l'on a eu des nouvelles de ce village. La

délibération de la Commission a été communiquée au Conseil municipal la semaine du 20 avril. Mais la Commission « ne promettant qu'un appui empressé auprès de l'Administration, dit la lettre de M. le Curé, quand nous aurons fait toutes les démarches nécessaires, sans proposer ni assurer aucun secours, la municipalité n'a rien vu à délibérer. »

Quant aux 2,000 francs que M. le Curé eût pu fournir, ils ne sont plus disponibles ; la mort a frappé l'un des généreux paroissiens ; et l'incertitude du succès a fait appliquer une autre partie de cette somme à compléter le matériel de l'église. Le budget de la fabrique est en détresse, et ne peut même suffire à renouveler la grande porte.

Après diverses explications fournies par MM. Beau-cousin et l'abbé Tougard, sur les travaux exécutés et le délai de dix ans, pendant lequel la Commission a souvent insisté sur cette restauration, M. Gouellain demande à M. l'abbé Tougard ce qu'il propose à la Commission. Notre confrère répond qu'il a tenu seulement à informer la Commission de l'état des choses, sans que sa communication eût en vue aucune proposition.

M. le Président estime que Valliquerville étant classé au Ministère, c'est à Paris que des démarches devraient être tentées.

Auffay. — Restauration des fenêtres. — A Auffay, les résultats sont plus consolants. Deux nouvelles fenêtres ont été habilement restaurées ; la fabrique y a contribué pour 5,000 francs. Mais on n'est guère ainsi qu'à moitié de cet excellent travail, dont le département voudra encourager la continuation par de nouveaux et abondants secours.

Roumare. — Dalle tumulaire. — M. l'abbé Auzou, curé de Roumare, a découvert, le mois dernier, sous le lambris du chœur de son église, une belle dalle tumulaire de la fin du xv^e siècle, qu'il s'est empressé de dégager, et qu'il va sceller contre la muraille, après l'avoir nettoyée avec précaution.

La pierre ne mesure que 0^m40 de largeur sur 0^m515 de hauteur. Une bordure en feuillage forme comme une sorte de baldaquin qui abrite quatre figures : la Sainte-Vierge, patronne de la paroisse, tenant l'enfant Jésus, semble accueillir l'âme du défunt, dont le corps, étendu sous les pieds de ce groupe, porte une banderole où on lit : *Ab expectatione meâ non confundar* ; paroles empruntées presque textuellement à l'Écriture : *Non confundas me ab expectatione meâ* (Ps. cxviii, 116).

La partie inférieure de la pierre porte, en lettres gothiques de 15 mill. de hauteur, l'inscription suivante :

CY-GIST VENERABLE ET DISCRETE P^{SOE}
MESR ROBERT LE MONNIER P^{BRE}, JAD.
CURE DE CIENS, LEQL. TRPASSA LAN MIL
CCCC iiij ET vij, LE viij DE MARS. PRZ
P^O LUY † EN SON VIVANT RESINA LADITE
CURE A MESIRE JHAN LE MONNIER
SON NEPVEU, EN LAN iiij et liij.

La fin de cette épitaphe prouve que la quatrième ligne est fautive et doit être restituée *cccc iiij^{xx} et vij*.

Gargouille en bois. — M. le Curé a également remarqué dans les combles de l'église une belle chimère formant pignon à une corniche de la Renaissance, et de tout point semblable à deux ornements de

même genre qui se voient dans l'église Saint-Paër. Il s'est empressé de déplacer, pour le mettre en vue, ce curieux morceau qui n'avait jamais été apparent.

Cuillère scandinave. — M. Hervé Carbonnier, président de la fabrique de Roumare, a communiqué à notre collègue une cuillère d'argent achetée six francs à Sjøholt, près Mølde, dans une excursion faite par lui en Norvège en 1884, et qu'a signalée le journal *Le Yacht*, du 31 mai de cette même année (n° 325). M. l'abbé Tougard a obtenu de la placer sous les yeux de la Commission, dans la pensée qu'un dessin pourrait la rapprocher utilement sur une même lithographie, de la pièce analogue et du moyen-âge que M. Gouellain a si bien analysée à la précédente séance.

M. Gouellain croit à une œuvre d'importation hollandaise, et qui peut dater du xviii^e siècle.

Bléville. — *Antiquités diverses.* — Les curieux chapiteaux romans de l'ancienne église de Bléville ont été récemment offerts par la municipalité de cette commune au musée du Havre, sur les démarches de M. Braquehais, sous-bibliothécaire de la ville. Ce musée a également recueilli, grâce au même intermédiaire, des sculptures provenant de l'ancien château de Bléville.

Harfleur. — *Coulevrine du xv^e siècle.* — M. l'abbé Tougard ajoute que la ville d'Harfleur a recouvré une belle coulevrine du xv^e siècle, qui avait d'abord été maladroitement vendue dix francs à un débitant du lieu, ayant été considérée comme une pièce de vieille ferraille sans aucune valeur. M. Braquehais, qui a négocié cet heureux dédit, en a expédié à notre col-

lègue un dessin, qui prendra place dans les cartons de la Commission.

Ratumacus n'est pas toujours Rouen. — M. Gouellain rappelle que tous les archéologues locaux placent parmi les plus anciens noms de Rouen la forme *Ratumacus*. Or, cette appellation gallo-romaine se retrouve sur divers autres points, notamment sur le versant du mont de Hermes, au pied duquel coule le Thérain (Oise). Il figure dans une inscription du III^e ou du IV^e siècle qu'y a découvert M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, dans les fouilles très considérables que cet archéologue distingué y a pratiquées.

Restauration de l'église de Gournay. — Notre confrère a pu voir de ses yeux que la collégiale de Gournay, dont l'état inspirait des craintes sérieuses, est l'objet d'une excellente restauration, confiée au zèle d'un architecte du Gouvernement.

Tombeau à l'abbaye de Saint-Amand. — Un peintre, de passage à Rouen, a signalé à M. le Président une arcature de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, surmontant une tombe intéressante, menacée de destruction. M. Gouellain connaît fort bien ce petit monument ; il avoue que sa conservation est désirable, mais présente plus d'une difficulté.

Place Notre-Dame. — Le même artiste a émis la pensée qu'il serait bon de profiter des travaux de la rue Grand-Pont pour abaisser le sol de la place Notre-Dame, de façon à ce qu'il y eût à monter, au lieu de descendre, pour entrer dans la Cathédrale ; ce qui rendrait à ce monument son aspect primitif. La Commission apprécie l'ensemble de ces vues ; quelques

membres se demandent, néanmoins, s'il y a vraiment eu exhaussement du niveau de la place.

Ancien Hôtel-de-Ville. — Il y a lieu de se préoccuper de l'alignement à outrance qui pourrait, tôt ou tard, faire disparaître la façade de l'ancienne Maison de Ville. Mais M. Lefort explique que le transfert de constructions vouées à la démolition n'entraîne pas un surcroît de dépenses fort considérable. La Commission ne peut que souhaiter de voir des particuliers, à l'exemple de M. Dutuit et d'André Pottier, prendre l'initiative de ces mesures de préservation.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1887

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Ont été présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouctot, Drouet, Gosselin, G. Le Breton, Lefort, Maillet du Boullay, Milet, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Bruet, Duval et G. Gouellain.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation. M. G. Le Breton remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils n'ont jamais cessé de lui témoigner, et dont ils ont récemment redoublé les marques.

Correspondance imprimée. — M. le Président constate que la Commission a reçu : *Bibliographie des... Sociétés savantes de la France*, par R. de Lasteyrie et E. Lefebvre Portalis, 1887, 3^e livr. in-4^o; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, vol. XXIX; — *Bulletin*, id., 1887, n^o 1; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1886-1887; vol. XIV; — *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1885-1886, vol. VIII; — *Annales de la Société historique... de Château-Thierry*, 1885, publ. 1887; — *Bulletin archéologique... du Tarn-et-Garonne*, 1886; — *Mémoires... des Antiquaires de la Morinie*, vol. XX; — *Bulletin... des Antiquaires de France*, 1885; — *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*; 1886, n^o 4; — *Bulletin de la Société*

des Antiquaires de l'Ouest, 1887, 1^{er} trim.; — *La Mission de Jeanne d'Arc, prêchée à Périgueux, en 1429*, publiée par notre confrère M. Michel Hardy; — *Langue internationale néo-latine*, par E. Courtonne, 1875-1885; — *Manuel de la Langue internationale néo-latine*, par le même, 3^e éd., 1887.

Correspondance manuscrite. — Trois dossiers sont soumis à la Commission :

Chêne d'Allouville. — Par sa lettre du 13 courant, M. le Préfet informe la Commission que le devis des travaux à exécuter au chêne d'Allouville s'élève à la somme de 3,000 fr. La commune n'a voté aucune subvention. M. le Préfet demande l'avis de la Commission sur le projet, sauf à examiner ensuite dans quelle proportion le département pourra contribuer à la dépense.

Plusieurs membres, sur l'énoncé du projet qui comprend la restauration de la chapelle haute, croient que la Commission doit surtout se préoccuper de la conservation du végétal lui-même, et des moyens d'y accéder.

M. le Président remarque qu'il n'est néanmoins pas possible de faire abstraction de l'oratoire qu'y établit l'abbé du Détroit à la fin du xvii^e siècle. Depuis cette époque l'arbre est connu sous le nom de *chêne-chapelle*, et c'est la chapelle que l'on monte visiter.

M. l'abbé Tougard ajoute que la chapelle est un but de pèlerinage, et que l'on y chante parfois la grand-messe. Quant à la conservation de l'arbre lui-même, elle est loin d'avoir été négligée : le nouveau curé de la paroisse vient de remplacer d'urgence cinq mille essentes, en forme d'ardoises, superposées par triple rang, pour en protéger le sommet.

M. l'abbé Paris, ayant observé que les tirants de fer, destinés à soutenir les branches, avaient pourri l'écorce et étaient entrés dans le bois même où les infiltrations pluviales pourraient peu à peu faire périr les rameaux, s'est empressé de porter remède à cette situation inquiétante. La restauration a d'ailleurs l'appui de M. Lechevallier, député.

Après une discussion, à laquelle prennent part M. le Président, et MM. Bouctot, Gosselin, G. Le Breton, Lefort, Pelay et l'abbé Tougard, la Commission, considérant que, dès le 30 juin 1883, elle réclamait les travaux aujourd'hui en délibération, approuve le projet présenté, sous la réserve d'une modification à la balustrade qui sera étudiée de concert avec M. Lefort.

Porche de la Vieux-Rue. — Une autre lettre de M. le Préfet, en date du 8 juin dernier, visant les votes émis par la Commission les 30 mai 1884 et 25 mars 1887, fait connaître que le maire de la Vieux-Rue porte au chiffre de 6,000 fr. la dépense qu'entraînerait la restauration complète de ce porche, laquelle ne peut être exécutée aux frais de la commune.

Le 21 mai dernier, une lettre de M. l'abbé Botté, curé de Morgny, mais qui dessert la Vieux-Rue, a expliqué à l'abbé Tougard que la fabrique n'a d'autres ressources que celles de la commune. Cette dernière a dû voter, pour l'année courante, un secours de 1,000 fr. pour réparations urgentes à l'église. Il y a trois ans, la municipalité avait réservé pour le porche une somme de 300 fr. ; mais, la restauration ne s'étant pas opérée, les fonds ont reçu une autre destination.

Notre confrère a conseillé au curé de faire prendre par la fabrique et par le conseil municipal des délibérations constatant cette situation, et de voir s'il ne pourra point obtenir quelque argent.

A la suite de quelques observations présentées par MM. de Beaurepaire, Bouctot, Pelay et l'abbé Tougard, la Commission se rallie à l'unanimité à la proposition de M. le Préfet, et conclut qu'il y a lieu de se borner pour le présent à une simple consolidation du porche, sauf à reprendre plus tard le projet de restauration intégrale et de classement.

Lillebonne. — En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Duval a écrit à M. le Président que des travaux de restauration doivent commencer aujourd'hui même. Il lui a en même temps adressé le rapport suivant.

Rapport sur la situation du Théâtre romain. — D'après les observations de la Commission des antiquités, j'ai pressé instamment le gardien du théâtre romain de Lillebonne de faire disparaître les végétations dont les ruines étaient encombrées, et qui avaient motivé les plaintes dont il était l'objet. Il s'est exécuté; et maintenant le théâtre est propre. Tout le bois qui l'obstruait est enlevé. Les lierres ont été rasés tout près des murs. Seul le sommet du grand mur de l'entrée du côté de l'ouest est resté couvert, une échelle assez haute n'ayant pu être procurée.

Les haies ont aussi été tondues et fortement liées, de sorte qu'il serait maintenant difficile de pénétrer dans le théâtre. Mais le long de la sente qui conduit au Toupin, la clôture ne sera pas longtemps suffisante, du moins sur une longueur de 26 mètres environ, le théâtre se trouvant en cet endroit en contre-bas de la sente, et la haie très mauvaise. Il serait bien à souhaiter que l'on pût enclorre

cette partie par un mur. C'est toujours par là que les gamins pénètrent dans l'enceinte et que les voisins y jettent leurs pots cassés, bouteilles, etc. Tout le reste du pourtour du théâtre est très élevé, et par cela même d'un accès difficile. Avec du soin il serait possible d'entretenir les haies de manière à préserver le théâtre.

Ces travaux ont coûté beaucoup plus que je ne l'avais supposé d'abord. C'est pourquoi je n'ai pas osé insister pour faire arracher les souches qui se trouvent assez éloignées des murs pour ne pas les détériorer. Ce serait pourtant bien utile, et même profitable : car il ne resterait plus chaque année qu'à couper les petites végétations qui poussent dans les murs. Du reste l'opération en sera simplifiée après que les travaux de réparation du théâtre seront exécutés. Ce qui a été le plus difficile et a demandé le plus de soins et de temps, c'est la coupe des lierres, les murs étant très élevés et d'un abord assez souvent difficile et quelquefois dangereux. Je pense qu'il ne sera pas nécessaire de la renouveler chaque année.

J'ai vu à la mairie les conditions particulières applicables aux travaux de réparation du théâtre romain, proposées par M. Sauvageot. Si elles sont exécutées et suivies exactement, ce sera une réparation bien entendue, la seule, il faut bien en convenir ; car les précédents travaux ont laissé bien à désirer. Les derniers ont été bien exécutés sous le rapport de la solidité, mais ils ne présentent aucune analogie avec le parement antique des autres parties : ce sont des murs jointoyés comme les murs de clôture de nos jardins, sans soucis du parement. La série de prix calculée sur les prix de Paris rendra le travail très rémunérateur ; on l'aurait fait ici à un prix inférieur d'un tiers au moins. C'est une raison pour exiger un travail très soigné. J'aurais bien désiré voir M. Sauvageot pour lui offrir de me mettre à sa disposition pour veiller à ce que les rejointoiements soient absolument conformes au parement antique dont la grande entrée à l'est offre un si beau spécimen. Il est

venu ici avec l'entrepreneur, mais n'y est resté que bien peu de temps.

Au rapport est annexé un mémoire du gardien constatant qu'il lui reste dû 69 fr. pour l'exécution des travaux mentionnés au rapport. M. le Président estime que cette somme devra lui être remboursée à bref délai.

M. de Beaurepaire a vu récemment le théâtre, qui n'a jamais été si bien tenu. Le gardien, ancien soldat des guerres d'Algérie, où il a vu de nombreux monuments romains, est un homme intelligent, qui connaît une foule de particularités intéressantes sur ce théâtre, non loin duquel il vit depuis près d'un demi-siècle. C'est ainsi qu'il peut fixer à une date relativement récente la maçonnerie supérieure des puits que d'autres regardent comme bien plus ancienne. M. le Président l'a fortement engagé à mettre par écrit ses moindres souvenirs sur l'état, les vicissitudes et les restaurations du théâtre.

La Commission, satisfaite d'ailleurs de ces excellentes nouvelles, émet le vœu qu'il soit promptement avisé aux moyens de compléter la clôture du théâtre, du côté où il en est encore dépourvu. Après examen, l'emploi d'une haie ou d'une palissade est écarté. Il reste un mur, dont la dépense est approximativement évaluée à 600 fr. M. Duval sera prié de faire préparer le devis.

Bolbec. — D'après une communication de M. Gosselin, les statues de la place de Bolbec, lesquelles proviennent, comme on sait, du jardin de Marly, vont être avantageusement transférées dans le jardin public.

Monnaies diverses. — M. Drouet place sous les yeux de la Commission plusieurs monnaies du moyen-âge

récemment découvertes à Caudebec-lès-Elbeuf, et résume verbalement les notes que voici :

Monnaies françaises des XII^e et XIII^e siècles, trouvées à Caudebec-lès-Elbeuf, le 9 juin 1887, rue de la République, 118.

Monnaies Royales.

Louis VI le Gros. — Pontoise : PONTIS (ien) si. (une pièce).

Louis VII. — Bourges : Tête de face; revers, VRBS BITVRICA (une pièce).

Philippe-Auguste. — Arras : ARRAS CIVIS (six pièces). — Variété : ARRAS CIVITAS (deux pièces). — Paris : PARISI CIVIS (une pièce). — Montreuil-sur-Mer : MONTVRVEL (une pièce).

Louis VIII. — Paris : PARISI CIVIS, denier parisis (cinq pièces). — Tours : TVRONVS CIVIS, denier tournois (une pièce).

Saint Louis. — Petit tournois, TVRONVS CIVI (nombreuses pièces).

Philippe III, le Hardi. — Petit tournois : TVRONVS CIVIS (une pièce).

C'est au règne de ce prince, dont le trésor renfermait une seule pièce, qu'il faut reporter, sans aucun doute, la date de l'enfouissement.

Monnaies Seigneuriales.

Comté de Touraine. — † SCS MARTINVS, portail à la Croix. — Revers, TVRONVS CIVI (trois pièces).

Comté du Maine. — † COMES CENOMANIS; dans le champ, monogramme des comtes Herbert — Revers, SIGNVM DEI VIVI — Croix.

Les monnaies de Touraine et du Maine ont eu probablement un cours légal en Normandie, sous les successeurs de Guillaume le Conquérant, qui ne paraissent pas avoir

frappé de monnaie à leur nom, spéciale pour la Normandie.

Comté de Vendôme. — Jean V. IOHANS COMES. R/VIDOCINENSIS, obole (une pièce).

Archevêques de Reims. — Sanson de Mauvoisin (1148-1161). — SANSON en deux lignes dans le champ; ARCHIEPISCOVVS; en légende circulaire, incorrecte. — Revers, REMIS CIVITAS, croix cantonnée de deux croissants et deux fleurs de lis (une pièce).

Henri II (1207-1218) HENR-ICVVS en deux lignes dans le champ; ARCHIEPISCOVVS en légende circulaire. — Revers, REMIS CIVITAS, croix accostée de deux croissants et deux lis (une pièce).

Une autre archiépiscopale de Reims dont le nom est entièrement effacé; plus une dizaine d'autres pièces frustes qui n'ont pu être déterminées.

Il s'en faut de beaucoup que les pièces ci-dessus représentent la totalité du trésor : un grand nombre avaient été déjà dispersées dans des mains diverses avant notre arrivée.

Notre confrère présente aussi un grand bronze, avec effigie et inscription d'Antoine de Tolède, docteur en médecine, trouvé au Bec-Hellouin.

Dieppe. — *Antiquités diverses.* — Au hameau de Saint-Pierre, nous dit M. Milet, dans une communication des plus intéressantes, une découverte anté-historique a recueilli, sur un terrain de 35 à 40 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur, plusieurs milliers de hachettes en pierre, entraînées dans l'éboulis des terres. C'est évidemment un atelier de l'époque quaternaire.

A Caudecotte, un cimetière gaulois et celtique a exhumé, avec quelques ossements encore indéterminés, un grand nombre de vases des plus friables et de formes

difficiles à reconstituer. Aucun objet de métal ne s'y trouvait mêlé. Du reste l'exploration du cimetière n'en est guère qu'à ses débuts.

A cette occasion, M. G. Le Breton annonce à la Commission qu'il a formé depuis plus de 20 ans une belle collection de silex taillés qu'il recueille au Mesnil-Bénard, hameau de Saint-Saens. M. Pelay en possède quelques échantillons de même provenance.

Emmurées. — Inscriptions. — M. Paul Baudry lit la note suivante :

Les vestiges de l'ancien couvent des Emmurées de Rouen disparaissent tous les jours, et bientôt l'histoire seule en conservera le souvenir.

A propos d'un sujet, dont je vous ai peut-être entretenus trop souvent déjà, permettez-moi de rapprocher quelques données chronologiques des enseignements que peuvent encore corroborer les fragments de construction qui n'ont pas entièrement subi la triple et funeste atteinte du temps, de la main des hommes et des incendies.

L'église contiguë à celle des Religieuses et dans laquelle les Pères Jacobins, leurs directeurs, faisaient l'office, fut reconstruite après le siège de Rouen, et, suivant Farin, la dédicace, qui en eut lieu le 11 juillet 1479, était déjà la troisième ou quatrième depuis la fondation de saint Louis.

En 1562 et 1591, nouvelles ruines suivies de nouvelles reconstructions. Farin dit que la partie de l'église desservie par les Jacobins, c'est-à-dire la nef, fut réédifiée beaucoup plus petite qu'auparavant, l'an 1608, et proportionnée en 1666 à la partie réservée aux Religieuses, c'est-à-dire au chœur.

La date de 1606, ou plus probablement de 1666, était en effet, sculptée sur le dernier entrait de la nef, en avant du chœur.

Les fenêtres de la nef étaient découpées en lignes flam-

boyantes; c'était une dernière et rétrospective réminiscence du xv^e siècle, si l'on en reporte la réédification à l'an 1666. M. l'abbé Cochet estime qu'il n'était pas impossible que ce travail remontât à l'époque de la consécration de 1479.

Farin répète par deux fois dans son histoire, publiée en 1668, que le chœur des Religieuses ne fut jamais abattu et que, au moment où il écrivait, c'était encore le même que celui qu'avait fait construire saint Louis.

Le savant et vieil historien me paraît être ici en défaut. Il suffit, en effet, des plus élémentaires notions d'archéologie pour se convaincre que, si habilement que le chœur ait été relié au reste de l'église, il n'est pas possible d'y retrouver une inspiration remontant au-delà du xv^e siècle, si même le style du xv^e siècle n'y a pas été exceptionnellement continué jusque sous le règne de Louis XIV, comme l'a pensé M. de La Quérière,

D'après un document tiré des Extraordinaires de *La Gazette de France* et que la Société des Bibliophiles normands nous a récemment permis de publier, les Religieuses Emmurées de Rouen auraient, à l'occasion de la béatification de sainte Rose de Lima, en 1669, fait rebâtir leur église avec un superbe dôme.

A cette époque se rapporterait alors tout au moins la reconstruction de la partie supérieure du chœur, avec les élégants culs de lampe, les chiffres et les cartels peints et dorés qui en ornaient la voûte, en bardeau, et que Farin, qui venait d'achever son livre, n'avait pas été à même de signaler.

Quelques travaux exécutés actuellement dans un des bâtiments conventuels au nord de l'église ont amené le descellement de cinq pierres couvertes d'inscriptions, qui viennent de rejoindre au musée des antiquités, celles de même nature et de même provenance qui les y avaient précédées à diverses époques.

La première, relative aux indulgences données par le pape Jean XII (probablement Jean XXII) est en caractères

gothiques; j'en ai donné la teneur dans la séance du 26 mai 1881.

La seconde, marquée de deux armoiries, représente une croix, au bas de laquelle sont des personnages saints et une religieuse, laquelle semble prononcer des invocations inscrites sur des phylactères. Les caractères gothiques gravés au-dessous se lisent ainsi :

*Cy devant gist honorable et dévotte religieuse
sœur Jhne osmôt laquelle fut vestue religieuse
en ce monastère l'an de grâce MIL III^{es} LXXVII
le xxvii^e jour de may et trespassa l'an de
grâce MIL v^{es} xxii le jour de la translation
Saint Nicolas au vendredi ix^e jour de may à douze
heures de nuit. Dieu face pardon a
son âme. Amen. J. H. S. Maria
Domine, miserere (?) peccatricis. (?)*

La troisième pierre ayant été indiquée par moi dans la séance du 26 mai 1881, avec quelques inexactitudes, doit être rétablie comme suit :

*Cy gist le corps de sœur
Susanne Baudouin religieuse
de ce monastère, âgée de
quatre vingt cinq ans, et de
profession 62, décédée le
8^{me} de mars 1710. Priés Dieu
pour le repos de son âme
requiescat in pace.*

La quatrième pierre porte les mots :

*Cy gist le corps de sœur
Anne Jubert religieuse
de ce monastère âgée
de quatre-vingts ans
et de profession soix san- (sic)*

*te et trois decedée le
30 novembre 1710. Prieure
Dieu pour le repos de
son âme
requiescat in pace.*

La cinquième :

*Cy devant
repose le corps de
la reverende mère
Marie Anne Maurice
religieuse de ce
royal monastère
qui a été 4 fois
Prieure et qui est
decedée exerçant (sic)
actuellement la
dite charge le 12
janvier 1757 agée
de (?) 4 ans et de
profession 65
requiescat in pace.*

Six autres pierres de sépulture, encore encastrées dans les murs, attendent le jour, vraisemblablement prochain, où elles seront également accueillies par le musée.

La première, celle de Marie-Anne Fournaise, a déjà été indiquée par moi dans la séance du 26 mai 1881.

La seconde, celle de Marguerite Dieppedalle de Gruchet, l'a été aussi. Je rectifie seulement le nom Gruchet au lieu de Gruchel, et l'orthographe du mois de décès, fevrier au lieu de février.

La troisième n'avait été transcrite que d'une manière incomplète. Je la restitue :

*Cy devant
repose le corps
de sœur Barbe Cabeuil de
Langrume mère du conseil
religieuse de ce royal
monastère âgée de 72 ans
et de profession 44, morte
le 10 avril 1746*

Priés Dieu pour le repos de son âme.

La quatrième ne m'était pas encore connue.

*Cy git
le corps de la reverende
mère Marie-Mgte Sevestre
religieuse de ce royal
monastère decedée
dans l'exercice de la
charge de Prieure le
26 janvier 1763 âgée de
72 et de profession 54*

Priez Dieu pour le repos de son âme.

La cinquième, celle de François-Charles Le Monnier n'a besoin d'être rectifiée, par rapport à ma précédente indication, qu'à propos du nom de Charles, que précédemment j'avais supposé être celui de Charlotte.

Enfin la sixième, celle de Louise l'Héritier, se termine par la mention « n° 4 » qui m'avait autrefois échappé, et qui signifie peut-être qu'elle était, comme elle l'est encore en ce moment, la quatrième en allant du sud au nord.

Un pavé moyen-âge, vernissé avec dessin en couleur, provenant d'une fouille des Emmurées, a été reporté au musée, auquel revient également le vase à encens, trouvé dans une sépulture à environ deux mètres et demi, et que je suis heureux de vous soumettre. Deux statues et une tête auront probablement la même attribution; M. le Directeur du musée se propose aussi de faire entrer au musée

le lavabo du xvi^e siècle jusqu'à présent resté en place ; ainsi qu'un spécimen des arcades du cloître. Il a été, parmi plusieurs ossements, exhumé du sol un crâne encore muni de cheveux et d'un morceau d'étoffe retenu par une épingle.

Vase romain. — M. Maillet du Boullay dépose sur le bureau une fort belle pièce de la céramique du 11^e siècle, trouvée au Val-aux-Moines, près Romorantin, et qu'il a acquise pour le musée.

Dessins. — M. de la Serre offre à la Commission, pour son portefeuille, deux dessins qu'il a exécutés lui-même. L'un reproduit la porte d'une ferme à Oissel, laquelle remonte vraisemblablement au xv^e siècle. C'est le domaine connu jadis sous le nom de *Logis du Roi*. M. Pelay indique qu'une vue de cette ferme a été insérée dans le beau volume de feu M. E. Turgis sur Oissel. L'autre dessin conserve la vue du pignon de la maison n^o 66 de la rue Grand-Pont, aujourd'hui disparue. Des remerciements sont votés à M. de la Serre, qui veut bien ainsi sauver les souvenirs du passé et enrichir en même temps le portefeuille de la Commission.

La Madeleine de Rouen. — Tapisserie. — M. Pelay entretient la Commission d'une belle tapisserie de la fabrication des Flandres, qui vient d'être restaurée, et que l'on peut voir actuellement dans l'église de la Madeleine, où divers travaux n'ont pas permis de la réintégrer à son asile ordinaire. Cette belle pièce, exécutée au commencement du xvi^e siècle, mesure 4 mètres de largeur sur 3 mètres de hauteur. Son sujet, tout profane, est l'exécution de Ganelon, qui au temps de Charlemagne trahit son prince à Roncevaux.

M. Maillet du Boullay ajoute que ce morceau, des

moins communs, fut jadis porté aux Gobelins pour en faire l'estimation. Il était alors dans le plus déplorable état, et la restauration devait entraîner une dépense de 5,000 francs au moins. Notre collègue, M. Alfred Darcel en désira l'acquisition pour le musée des Gobelins, offrant en échange une tapisserie à motif religieux. Mais M. Darcel, ayant été nommé conservateur du musée de Cluny, abandonna cette négociation qui fut reprise en sous-œuvre, mais sans plus de succès, par M. Maillet du Boullay, au profit du musée départemental de Rouen.

Après un échange de réflexions, entre M. Bouctot et M. Pelay, sur la convenance de remplacer dans les églises les œuvres d'art à motifs profanes par des objets religieux, mais sur les inconvénients que présenterait cette substitution, et sur les difficultés légales qu'elle rencontrerait, M. Pelay reçoit les félicitations de la Commission sur le rôle actif qu'il a pris pour conserver à l'église de la Madeleine ce curieux travail.

Saint-Gervais. — Fragments de vitraux. — M. le Président rappelle qu'il avait signalé, il y a quatre ou cinq ans, des fragments de vitraux de l'église Saint-Gervais, qu'il semblait intéressant de sauver de la destruction. Aujourd'hui la mise en place de la nouvelle cloche de Saint-Gervais peut faire craindre la disparition de ces débris.

M. Maillet du Boullay explique qu'il a consulté M. Boulanger sur l'emploi de ces verres peints. L'artiste lui a répondu qu'il sera fort difficile d'en tirer quelque chose de satisfaisant. Néanmoins la Commission estime que le conservateur du musée pourrait sans délai sauver quelques bordures qui par elles-mêmes ne sont pas dépourvues d'intérêt.

Notes sur quelques artistes. — M. de Beaurepaire termine en donnant lecture de quelques notes sur des artistes étrangers domiciliés ou de passage à Rouen.

Les notes suivantes fourniront peut-être quelques indications utiles pour l'histoire de l'art et des artistes.

Je vois mentionné, dans un contrat du 4 janvier 1543 (v. s.), un nommé Trouveon, peintre de la Reine, natif de Lyon, et domicilié à Paris.

Je ne saurais dire à quelle occasion, le 28 janvier 1602, se trouvait à Rouen Jean Sejourné, maître sculpteur ordinaire du Roi, demeurant à Saint-Germain-en-Laye (1).

Le 9 mai 1605, Guillaume Dupré, se qualifiant aussi sculpteur ordinaire du Roi, demeurant ordinairement en la grande galerie du Louvre, était descendu à l'hôtellerie du Grand-Autel, rue Ecuyère, à Rouen.

Le 6 juillet 1611, Toussaint Dieppedalle, voiturier par la rivière de Seine, s'oblige envers noble homme Louis Metezeau, architecte du Roi et de la Reine, à porter, dans son bateau, de Rouen aux quais de Saint-Nicolas du Louvre, douze colonnes de marbre blanc avec douze chapiteaux encaissés entièrement, à prendre en la maison de la demoiselle de Primerany, rue Malpalu, à raison de douze livres par tonneau. Le marché avait été conclu par Pierre Hardouin, sculpteur à Rouen, qui dut assister à l'encaissement des colonnes. Metezeau demeurait alors aux Tuileries, et il y a lieu de supposer que c'était pour la décoration de ce palais que les colonnes avaient été achetées.

La venderesse, Marie de Primerany, était fille et héritière de feu noble homme Antoine Primerany, civilement séparée d'avec son mari Vincent Strozzi. Un acte, du

(1) Il était en procès pour une question d'argent avec Pierre Saouner dit Brunval, de Fécamp. Il donne procuration à Salomon Dumont, maître plâtrier à Rouen.

22 septembre de cette année 1611, fait connaître qu'elle était légataire de Mathé Ridolphi, gentilhomme florentin.

Antoine Primerany, originaire de Florence, était venu fixer son domicile à Rouen, sur la paroisse de Saint-André, dans les dernières années du xv^e siècle. Il mourut le 23 août 1606, et fut enterré dans l'église de cette paroisse. Sa fortune paraît avoir été considérable, à en juger par les legs qu'il fit en faveur des capucins et des minimes de Rouen, des prisonniers de la conciergerie du palais et de ceux du bailliage de cette ville, de l'Annonciade et du monastère de Foligno à Florence. Il s'était marié à Madeleine Rohault, qui décéda le 1^{er} janvier 1619.

Rodulfus Schoor, maître peintre à Paris, pour lors à Rouen, paroisse Saint-Laurent, décharge Jacques Croisart, son apprenti, fils de Louis Croisart, maître chirurgien à Paris, rue du Temple, de tout le temps porté par le contrat d'apprentissage fait le 9 mars 1613, et déclare n'empêcher que le sieur Jacques Croisart ne parvienne à la maîtrise de maître peintre à Paris. Signé : Rodulfus SCHOOR et Françoise HACTÉ (nom de la mère de l'apprenti).

Le 23 janvier 1623, Francesco Bordoni, sculpteur du Roi, demeurant à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, aux Tuileries, reçoit comptant d'André de Caceres, riche négociant espagnol, domicilié à Rouen, une somme de 1,800 l., à la décharge d'Alonce de Loppier, espagnol, domicilié à Paris.

Le 29 juillet 1633, mention de la résidence à l'archevêché de Rouen, de Jean Bouhon, peintre et valet de chambre du Roi.

Le 21 juin 1653, Pierre Henry, peintre de S. A. de Longueville, en procès pour promesse de mariage avec Marie Le Pelletier, veuve du sieur de Chambellan, s'accorde avec elle et la dégage de sa promesse moyennant une somme de 12 l., qu'il reçoit d'elle à titre de dommages et intérêts.

Le 8 août 1611, Léon Vollembert, marchand, natif de la ville de Hambourg, au pays d'Allemagne, fait accord avec Antoine Poreau, de Venise, et avec Jacques Babel, de Vandœuvres, près de Troyes en Champagne, pour l'exploitation d'une fontaine artificielle qu'il avait apportée à Rouen, et qu'il se proposait de faire passer en Espagne et pour l'y exposer comme curiosité.

Je ne pense pas qu'on puisse attribuer à Vollembert la qualification d'artiste. Mais peut-être a-t-il droit à celle d'inventeur, bien que je n'aie aucun renseignement sur la fontaine qu'il avait imaginée.

L'intérêt qui s'attache aux œuvres céramiques fabriquées à Rouen, m'a fait recueillir deux notes relatives à un céramiste qui paraît avoir été, sinon un artiste, du moins un habile ouvrier.

Jean Bertelley, maître émailleur en terre, était domicilié, en 1608, sur la paroisse Saint-Nicaise. Le 11 septembre de cette année, il donne procuration à Nicolle Roussel, sa femme, pour poursuivre en justice Nicolas Colzon, marchand de Vitry-le-François, et Marguerite, femme dudit Colzon et auparavant veuve de Jacques Roussel. Le 10 avril 1620, Bertelley exerçait encore à Rouen la profession d'émailleur en terre, comme on le voit par une autre procuration donnée à la même femme pour aliéner des biens situés à Châlons et à Vitry-le-François. Son domicile était alors sur la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers. Il était mort antérieurement au 29 octobre de l'année suivante, puisque Nicolle Roussel se qualifie veuve de lui, dans un acte où il est question d'un procès qu'elle avait à soutenir à Londres, à propos d'une saisie opérée par Claude Bauls, marchand de Londres, sur une somme d'argent due à Bertelley. Ces actes semblent indiquer que Bertelley était originaire de Champagne et que son commerce avait quelque importance puisque ses marchandises étaient exportées en Angleterre.

C'est encore de Châlons que nous semble avoir été ori-

ginaire un autre émailleur, Guillaume Oury, domicilié vers la même époque sur la paroisse Saint-Nicaise, et dont j'ai cité le nom, dans un travail lu à la Commission, il y a quelques années.

D'autres émailleurs nous venaient d'Italie. Je n'ai pas eu le temps de rechercher par quelles circonstances un nommé Henri Molion (il signe : Anrio Molione), faiseur d'émail, était venu s'établir à Grossœuvre au bailliage de Gisors; et pour quel méfait il était détenu prisonnier, le 29 juillet 1607, aux prisons du bailliage de Rouen.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1887

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Baudry, Beauconsin, Biliard, Biochet, Bouctot, Bouquet, Drouet, Duval, d'Estaintot, Félix, Gosselin, Gouellain, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre, et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. G. Le Breton.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. l'abbé Tougard et adopté sans observation.

Relativement aux anciens vitraux de Saint-Gervais, M. Maillet du Boullay a la satisfaction d'informer la Commission que M. Boullenger, après en avoir examiné les débris, assure qu'il parviendra à en recomposer le vitrage d'une fenêtre, qui aura son intérêt, bien qu'elle ne doive rappeler que le xvi^e siècle. M. le Président remercie notre collègue de l'heureuse conclusion de cette affaire.

Correspondance imprimée. — On y voit figurer : *La Crypte de la cathédrale de Nantes*, 5 pages in-8°; — *Saint-Gohard et la Crypte...* par A. de la Borderie, Nantes, 1887; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, vol. III; — *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, vol. IV, livr. 4 et 5; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1886; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e trimestre, 1887; — *Bulletin de la Société des*

Antiquaires de Picardie, 1887, n° 2 ; — *Mémoires de la Société académique... du département de l'Aube*, 1886 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1886, 2^e semestre ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans*, vol. XXXI, nos 5 et 6 ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, juillet et octobre 1887 ; — *Société archéologique de Bordeaux*, vol. XI, fasc. 1 ; — *Société de Géographie... de Bordeaux*, août 1887 ; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, n° 1 ; — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, vol. XVI, fasc. 2 ; — *Bulletin*, idem., n° 133 ; — *Annual Report... of the Smithsonian Institution*, juillet 1885 ; — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1887 ; — *Fourth Annual Report of the bureau of Ethnology... Smithsonian Institution*, 1882-1883 ; — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, par Lefèvre-Pontalis, livr. 14 ; — *Excursions romantiques... Mémoire inédit de l'abbé Cochet*, publié et offert par M. l'abbé Tougard ; — *Discours prononcé par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, au Congrès des Sociétés savantes, le 4 juin 1887* ; — *Programme de ces mêmes congrès pour 1888*.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet, en date du 26 septembre dernier, informe la Commission que l'allocation de 1,000 fr. lui a été renouvelée par le Conseil général sous diverses conditions et formalités administratives.

Fouilles de Saint-Ouen. — M. d'Estaintot offre à la Commission l'estampage des deux inscriptions placées par les soins de la fabrique de Saint-Ouen lors

des travaux pour la pose du calorifère et l'achèvement des fouilles. Des remerciements lui sont adressés.

Flèche de la Cathédrale de Rouen. — Dessin. —
M. Biochet place sous les yeux de la Commission une intéressante découverte faite par M. Braquehais, sous-bibliothécaire du Havre, et dont la presse a déjà entretenu le public. C'est une bande de parchemin, formée de trois morceaux, qui ne mesure guère moins de deux mètres de longueur sur vingt-cinq centimètres environ de largeur. On y voit admirablement dessinée une flèche d'église, vue d'ensemble et accessoires. Au revers du parchemin se lisent ces deux inscriptions contradictoires :

*Antienne pyramide
de nostre dame de Rouen
qui fut bruslée en 1514
le 4 octobre, à huit heures du matin*

*Ancienne pyramide attribuée à
l'Archevesque Mauriles, haute de
547 pieds de France, à prendre du rez
de chaussée à monter jusqu'au coq.
Le tout en pierre qui fut renversée en
1117 par la foudre...*

M. Braquehais, après avoir acheté ce dessin chez un bouquiniste du Havre, s'est empressé d'en donner connaissance à M. Biochet, pour le soumettre à la Commission. L'enquête sur sa provenance, à laquelle l'acquéreur s'est livré, a seulement révélé que la pièce avait passé par les mains d'un marchand de ferraille de la rue de la Corderie, et qu'elle est réputée venir

de la vente d'un ex-gardien d'un musée de Paris, mort jadis au Havre.

Les deux inscriptions ne remontent pas au-delà du xvii^e siècle, et encore la seconde est-elle plus récente que la première. Quelques membres se demandent même si les dessins ne sont pas absolument modernes, ce que sembleraient indiquer la finesse et la régularité du dessin, la couleur foncée de l'encre, toute semblable à l'encre de Chine; et enfin, l'absence de toute légende. Ce serait donc une reproduction récente d'un ancien plan. Les conservateurs des grands dépôts de Paris seraient seuls en mesure de résoudre sûrement ce problème.

Quant au monument figuré sur ce dessin, le caractère gothique de l'architecture rend tout-à-fait inadmissibles les données de la seconde inscription. Et ce même caractère force à placer son exécution graphique soit avant 1550, soit après 1840, le gothique étant resté incompris entre ces deux dates. On ne saurait guère davantage le regarder comme la reproduction d'un travail de la fin du xv^e siècle. Car, supposé même que nous n'ayons aucun historien de la cathédrale, la série à peu près complète des registres capitulaires aurait conservé des traces d'une entreprise aussi considérable, dont la dépense se serait élevée au-delà d'un million de notre monnaie.

De plus, selon la remarque de M. le Président, les lettres J. M. semblent contemporaines des origines de la dévotion au saint nom de Jésus, qui eut pour principal promoteur saint Philippe de Néri. En résumé, cette jolie pièce, où quelques membres ont cru reconnaître les armes des d'Amboise, paraît être la reproduction d'un projet de reconstruction de la flèche

métropolitaine après l'incendie de 1514, bien que certains détails semblent le rendre peu exécutable. Des remerciements sont adressés à M. Braquehais pour son obligeante communication.

Station paléolithique d'Épinay. — M. Milet, complétant les premiers renseignements fournis par lui à la précédente séance, donne lecture du rapport suivant :

NOTICE SUR UN ATELIER DE SILEX TAILLÉS DE L'ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE, DÉCOUVERT ET EXPLORÉ EN 1886-1887, A SAINT-PIERRE-D'ÉPINAY-DIEPPE.

Saint-Pierre-d'Épinay, déjà connu en archéologie par un cimetière gallo-franc que la tranchée, pratiquée en avant du tunnel du chemin de fer de Dieppe à Paris par Rouen, mit au jour en 1847 (1), semble appelé à un complément de célébrité par la découverte nouvelle que des explorations particulières viennent de révéler quarante ans plus tard, sur un terrain absolument limitrophe.

Naguère humble hameau sans importance, Saint-Pierre-d'Épinay, en devenant un prolongement de Dieppe, prend le rang de faubourg se rattachant de plus en plus à la ville par une suite de villas et de constructions en bordure de la route d'Arques.

Sur différents points, la côte, entamée pour former des terrains de niveau, ne l'a été nulle part plus obstinément qu'aux approches de la voie ferrée : là se trouve une assez vaste esplanade taillée dans la craie, qu'occupent seulement, en attendant les constructions futures, des tas de matériaux et quelques voitures de nomades en permanence. Entre cette place déblayée et la villa Saint-Pierre

(1) V. *Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay, en 1847*, par M. l'abbé Cochet, in-8° de 18 pages et une planche, Rouen, 1847.

se voit encore une portion de la berge primitive caractérisée par ses pentes à gradins gazonnés. M. Léon Delarue, ancien conseiller d'arrondissement, propriétaire-transformateur de ces terrains qui figurent au cadastre, section G, n° 150, ayant eu besoin de terre végétale, fit pratiquer une excavation à la base même de cette berge voisine du trottoir, et, une fois la terre enlevée, entreprit une reconnaissance du sous-sol, siège de la découverte dont je vais rendre compte.

Sous une épaisseur de 75 à 80 centim. de terre franche, on eut à traverser verticalement : 1° un banc de craie friable variant de 2 m. à 2 m. 50; 2° un mélange de terre et de cailloux bruts d'environ 75 centimètres; 3° un lit de terre noire variant de 10 à 25 centimètres, lequel reposait sur une sorte de plate-forme à surface raboteuse, légèrement inclinée vers la cuvette de la vallée et dont il n'était séparé que par une mince couche de gravier. Cette plate-forme à épaisseur fort inégale, de 10 à 20 centimètres, fut prise tout d'abord pour un béton artificiel fait de main d'homme, et fit songer à quelque reste d'antique muraille bordant la vallée où les marins attachaient autrefois leurs bateaux; mais un examen attentif fit bientôt reconnaître un béton naturel, véritable conglomérat formé de cailloux cassés, de galet et de gravier agglutinant, assez analogue pour la dureté au tuf qui sépare la craie des terrains supérieurs, mais en différant notablement par la composition. Cette couche dure, percée sur un point tout près de la route, fit entrevoir un gros bloc de craie, oblong, qui paraissait avoir été roulé, puis la craie elle-même, et sous la route des masses noires légères que leur position n'a pas permis d'explorer plus amplement.

Mais tout l'intérêt de la recherche se trouva concentré dans le lit de terre noire, sorte d'humus, dont je viens de parler, et qui laissait apparaître en abondance des silex taillés et ouvrés. Appelé de bonne heure à les examiner, il me fut impossible, malgré ma défiance en pareille matière,

étrangère à mes études, de n'y pas reconnaître un travail intentionnel, humain, et cette opinion fut de suite partagée par toutes les notabilités de la ville et autres personnes qui furent appelées à constater la découverte et pourraient, à la rigueur, en garantir l'authenticité. En effet, il n'en est aucune, venue à l'improviste ou sur invitation, qui, dans l'espace de plus d'une année que dura la recherche, n'ait pu voir extraire et dégager de sa gangue quelque silex plus ou moins intéressant, soit simplement éclaté, soit ouvré.

Dès lors, et ce premier point de bonne foi bien établi, j'ai pu, l'attention se trouvant fortement éveillée, suivre fréquemment le travail de la pioche et y prendre autant d'intérêt que le propriétaire-explorateur lui-même, intérêt grandissant à mesure que l'aire excavée s'étendait.

Les fouilles, commencées dès l'automne de 1886, furent poursuivies avec des intermittences, dans tout le cours de la présente année 1887. Notre couche de terre noire, attaquée à environ 5 mètres de la route et 1 m. 50 au-dessous de son niveau, fut soigneusement remuée parallèlement à la vallée, sur une longueur d'environ 35 mètres et sur une largeur moyenne de 1 m. 50 à 2 mètres. On a quelque peu sondé le dessous du trottoir et de même pénétré assez avant sous la côte, sans toutefois atteindre absolument l'extrémité du gisement : d'une part, on a été arrêté par la voie publique qu'on ne pouvait entamer, et, d'une autre, par la falaise qu'il fallut étayer solidement dans la crainte des éboulements (1). La surface examinée peut être évaluée à une soixantaine de mètres superficiels; le cube d'humus remué n'atteint peut-être pas 2 mètres, et les silex journallement extraits, amenés au logis de M. Delarue, où ils subissaient un lavage suivi d'un triage, s'élèvent à plusieurs milliers. J'ajoute qu'il ne s'en est rencontré que dans ce lit

(1) Pendant l'hiver assez rigoureux qui a suivi, le dégel a entraîné les terres supérieures qui ont enseveli les étais et comblé le trou resté béant.

de terre noire et avec eux seulement une esquille ou deux d'os et deux dents, dont il sera parlé plus loin, sans autres traces d'industrie.

M. Delarue, excité par sa découverte et y prenant un véritable goût, voulut s'assurer si les mêmes particularités se révéleraient sur un autre point antérieurement déblayé et nivelé. Donc, à 80 mètres du premier gisement et dans le même axe, en se rapprochant de la voie ferrée, une excavation de médiocre étendue fut faite à moins de 2 mètres de profondeur. Le terrassier, sans rencontrer la craie, eut à traverser un mélange de terre et de gros cailloux alternant avec une terre ayant le ton brun du chocolat qui parut d'abord être le prolongement de la noire mentionnée ci-dessus, mais qui en diffère autant par la couleur que par la position : au lieu d'être comprimée en lit assez mince, elle se présente en paquets irréguliers. C'est également un humus où l'on a rencontré un certain nombre de silex taillés, disséminés concurremment avec un os entièrement fossilifié, et, ce qui est particulier, des amas d'os menus, friables, comme pourris par le temps.

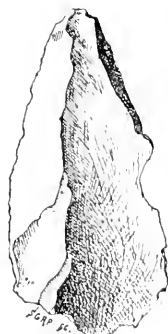
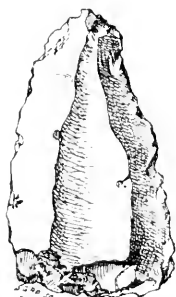
Sur ce point, les terrains paraissent avoir subi des remaniements qui en rendent l'étude plus difficile; aussi leur reconnaissance ne fut pas poussée trop loin.

Position et nature des silex. — Les silex occupaient dans le sol toutes sortes de positions : verticale, horizontale, ou diversement oblique, ce qui pourra aider à expliquer leur différence d'aspect; positions auxquelles le hasard seul a dû présider.

Comme caractères principaux, ils présentent tout ce qui constitue le produit voulu, cherché, d'un être intelligent, savoir : une méthode de façonnage constante et des formes qui peuvent se ramener à un nombre assez restreint de types. La méthode fut de détacher de blocs plus ou moins importants et par des procédés sûrs, nous étonnant par-

ATELIER MOUSTÉRIEN DE SAINT-PIERRE-D'ÉPINAY

Planche I.



fois, des lames ou des instruments d'après un enseignement ou une tradition qui subit peu de déviation pendant de longs siècles. Ainsi, tous nos silex, presque sans exception, nous offrent à une extrémité un méplat accompagné de petites esquilles, méplat qui est le plan de frappe donnant naissance au conchoïde de percussion, et souvent, à la partie opposée, à une concavité devant faciliter la préhension ou l'usage de l'objet. Le conchoïde se continue par une surface toujours lisse : c'est le dessous ; quant au dessus, il est orné de plusieurs facettes divisées par des arêtes, et les bords sont plus ou moins tranchants.

Les formes le plus ordinairement cherchées sont : des pointes à peu près triangulaires, assez minces et plus ou moins allongées, en vue de percer ; des lames avec deux tranchants sur les côtés ou un seul tranchant avec un dos opposé, en vue de couper, de râcler, ou même de scier, lorsque de petites encoches avaient été pratiquées dans le tranchant. La plupart de nos instruments sont peu volumineux et plus longs que larges. Quelques-uns sont triangulaires comme nos *tiers-point* ; il s'en trouve, en petit nombre, qui ont une forme un peu arrondie ; enfin, on en a rencontré plusieurs épais, assez volumineux et courts, avec une extrémité tranchante, qui pourraient passer pour des haches ou des coups-de-poing, sans compter tous les éclats qui échappent à une définition quelconque.

Parmi ces objets, on en remarque dont l'extrémité a été cassée primordialement, et d'autres qui ont des ébréchures pouvant faire supposer qu'ils ont servi.

Mais la plupart de nos silex, armes ou outils, sans doute les uns et les autres à la fois, rentrent dans la catégorie des pointes, couteaux, raclours, scies et haches, toutes appellations conventionnelles appropriées à leur destination présumée.

Nos silex, pour le plus grand nombre, ne sont qu'éclatés, c'est-à-dire qu'étant donné un noyau convenable, il a suffi souvent d'en détacher subitement des lames pour

obtenir l'objet désiré, lisse en dessous, à facettes en dessus et donnant, soit la pointe triangulaire, soit le couteau à un ou deux tranchants, sans retouches pour ainsi dire ; mais il est facile de comprendre ce qu'un tel procédé avait d'incomplet et combien d'éclats inutiles il devait fournir. Aussi nous trouvons-nous en présence d'un très grand nombre d'objets informes ou même bizarres, qu'on peut qualifier de rejets ou de rebuts. Parmi ceux-ci on en remarque plusieurs que, dans son zèle, le créateur de la science préhistorique, Boucher de Perthes, nom cher à la classe ouvrière dieppoise, n'eût pas manqué de ranger dans ses silex figuratifs, à cause de leurs silhouettes se rapprochant de tel animal ou de tel oiseau, attributions dont une science sévère a dû faire justice et mentionnées seulement ici pour mémoire. Toutefois, dans ce que j'appelle des rebuts, il se trouve des éclats qui, sans avoir une forme bien déterminée, pouvaient encore être employés, tant ils ont de qualités relatives pour percer, trancher ou râcler. Aucun de nos silex ne devait être emmanché.

Néanmoins, si les instruments simples composent la majorité des trouvailles de Saint-Pierre-d'Épinay, si leur examen, même superficiel, donne à l'ensemble une tenue, un air de famille sensible à l'œil le moins exercé, nous en avons rencontré plusieurs, au moins six ou sept, qui font exception et peuvent passer pour des pièces de luxe par opposition aux précédentes. Là, l'éclatement simple avec ses facettes nettes longitudinales et ses bords tranchants avait suffi ; ici, on ne s'en est plus contenté et le silex, quoique resté lisse en dessous, a reçu une multiplicité de facettes courant en tous sens sur le dessus et les bords, surtout au côté droit et à la base, qui ont subi une infinité de petits coups, véritables retouches leur donnant un cachet à part. — V. planche I.

Matière première. — La matière qui a servi à la confection de nos outils est le silex gris ardoisé, tiré des assises

qui divisent le massif de craie par lits horizontaux assez réguliers et équidistants. Comme beaucoup des objets ont conservé des portions de l'épiderme ou croûte, on se rend facilement compte que nulle part ce silex ne présente la moindre trace de roulement, ainsi que cela se remarque sur des éclats de date relativement récente. Malheureusement, aucun noyau ou *nucleus* ayant servi ne s'est rencontré au milieu des pièces récoltées. On ne peut, sans doute, considérer comme tels un certain nombre de blocs dégrossis à l'état de gros disques cylindriques qui ont été recueillis, et ne présentent pas sur leurs faces éclatées l'aspect ordinaire de nos lames à facettes et arêtes.

Patine, dendrites, rouille, concrétions. — C'est par quelques exceptions seulement que nos silex ont conservé partiellement ou totalement leur ton gris noirâtre originel. Le plus grand nombre, qui peut être évalué à 95 0/0, s'est trouvé patiné en blanc porcelanique ou *cacholong*, tantôt sur une face ou une fraction, tantôt sur les deux faces, particularité qui doit provenir de la position dans le sol. Divers auteurs attribuent cette altération de la surface à l'action de la lumière, de la chaleur, de l'humidité et même de l'acide carbonique. Dans notre cas, nous pouvons voir une ou plusieurs de ces causes réunies; toutefois, nous pouvons nous demander si l'altération ou le passage du gris au blanc mat n'était déjà commencé ou n'existait pas lors de l'enfouissement de la plupart de nos objets. En tout cas, quelle que soit la cause altérante, il y a un départ de matière qui entraîne la transformation plus ou moins régulièrement. Un certain nombre de nos silex sont cacholonnés assez profondément à la fois sur leurs surfaces et sur leurs cassures ou ébréchures, ce qui indique que celles-ci sont anciennes.

Avec ou sans le blanchiment, beaucoup de nos instruments se font remarquer par des espèces d'arborisations minuscules brunes, appelées *dendrites*, groupées soit sur un

ou plusieurs points. (V. le revers du silex placé à droite en tête de la planche I.) C'est un dépôt de très petits cristaux métalliques, soit de fer, soit de manganèse. Quelques-uns de nos silex en sont couverts et alors les arborisations sont si confuses et serrées que les dendrites passent à l'état de rouille.

Enfin, nous citerons encore, comme particularités, la formation de concrétions calcaires sur quelques-uns de nos objets, l'espèce de corrosion que montrent plusieurs des croûtes ou épidermes non atteintes par la taille du silex, et un éclat bien caractérisé associé à une sorte de brèche composée d'esquilles silexeuses agglutinées.

Pour en finir avec nos descriptions, nous jetterons un coup d'œil sur nos planches, où les objets non numérotés sont dessinés à moitié grandeur.

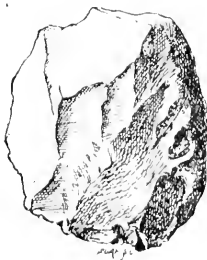
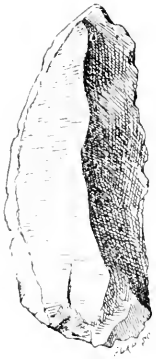
La planche I porte en tête, à gauche, une pointe à trois facettes, dont le revers, lisse avec son conchoïde de percussion et ses dendrites, est figuré sur la droite du même rang. Au milieu, une petite pointe retouchée; à gauche et à droite du deuxième rang, deux autres pointes avec retouches; au centre, un instrument de forme intermédiaire, retouché, qui, par son aspect, indiquerait un outil chelléen, s'il n'était lisse en dessous; sur le troisième rang, trois pointes, dont deux sont variées et plus ou moins retouchées.

La planche II présente cinq pointes éclatées, de formes un peu variées sur les deux premiers rangs; au centre est un outil de transition, le seul qui fasse exception en ce qu'il est retaillé sur les deux faces; il est trop méplat pour être considéré comme chelléen; en bas, à gauche et à droite, sont deux couteaux, l'un à trois et l'autre à deux facettes; au centre, un grattoir.

La planche III nous montre à gauche, en tête, une pointe courbe (il s'en est rencontré de nombreuses, assez analogues, tantôt courbées à droite, tantôt courbées à gauche): à droite, sur le même rang, un poinçon ou dard

ATELIER MOUSTÉRIEN DE SAINT-PIERRE-D'ÉPINAY

Planche II.



triangulaire; au centre de ce rang, un gros casse-tête; à gauche et à droite du deuxième rang, deux petites lames ou couteaux; au centre, deux dents; sur le rang inférieur, à gauche, une pointe; au centre, un coup-de-poing; à droite, un grattoir.

Faune et flore. — Au milieu de ces produits lapidaires, les seuls restes de la vie animale qui aient été recueillis sont : dans la fouille principale, un fragment d'os, mesurant 70 millimètres, un autre fragment possible de défense de mammoth, une dent d'équidé, teintée en brun, une autre de bovidé, restée blanche, appartenant à un individu de taille ordinaire; dans la fouille moindre s'est rencontré l'os fossillifié, mesurant 190 millimètres de longueur, dont il a été parlé page 420, et qui a été reconnu par M. Albert Gaudry, l'éminent professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, pour un canon incomplet de cheval, l'*equus caballus*; puis les amas d'os minuscules ou réduits engagés dans la terre brune, mentionnés plus haut, page 420, et absolument indéterminables.

Rien de ce qui intéresse la flore n'a pu être observé dans notre couche d'humus; notons seulement que cette terre essentiellement végétale, ayant été l'objet de plusieurs essais de culture en petit, a paru douée d'une grande fertilité.

Classement et détermination du gisement. — Les silex de Saint-Pierre-d'Épinay, pour avoir été rencontrés en quantité considérable sur une surface restreinte et dans un état d'enfouissement particulier, n'offriraient à l'observateur que l'intérêt assez médiocre de leurs formes rudimentaires, s'il n'était possible d'en faire l'objet d'un classement et d'une détermination quelque peu raisonnés.

Dans ces ténèbres du passé où le *criterium* absolu manque le plus souvent, on ne consulte plus guère les

publications de Boucher de Perthes. Ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, qui datent de quarante ans, ne pourraient que nous apprendre une chose, c'est que le gisement que nous étudions est *antédiluvien*, comme on écrivait alors; et ce serait tout. Pourtant, le savant et infatigable précurseur des silex taillés en France avait, dans sa sagacité, vu juste et soulevé bien des voiles de la science, dont il jetait les bases envers et contre tous, on peut le dire, et parfaitement distingué l'*antédiluvien* du *post-diluvien*. Mais, pour formuler et nous éclairer au delà de ces expressions génériques, tombées en désuétude parce qu'elles n'ont plus de sens, il lui manqua de pouvoir comparer et par suite de synthétiser. Ce lot devait être le partage des nombreux émules, successeurs de Boucher de Perthes. Grâce à de patientes et consciencieuses investigations pratiquées sur toute la surface de notre globe, grâce à d'heureuses découvertes, à peu près universelles, s'appuyant sur l'examen des phénomènes géologiques, sur l'étude des terrains recélant des fossiles, sur la paléontologie, en un mot, une science nouvelle, sinon encore complète, qui a nom *paléoethnologie*, reconstituant les faunes et les flores éteintes ou modifiées, les reliant et coordonnant avec les faunes et les flores actuelles, a pris sa place au grand jour et permis d'établir une classification des silex ouvrés et d'en faire le point de départ de l'histoire de l'homme.

Un des plus audacieux et des non moins autorisés paléoethnologues de notre temps, M. Gabriel de Mortillet, a fourni à mon inexpérience le secours de sa science et de son système. Dans son curieux et savant livre, *Le Préhistorique* (1), auquel j'ai beaucoup emprunté, les temps quaternaires ou alluviens, qui embrassent toute la période paléolithique, c'est-à-dire de la pierre taillée non polie, sont divisés en *chelléen*, *moustérien*, *solutrécien* et *magda-*

(1) *Le Préhistorique*; antiquité de l'homme; 2^e édition. Paris, C. Reinwald, 1885, vol. in-12 de 658 p.

lénien, noms tirés des localités françaises qui ont fourni des formes typiques les plus constantes à elles-mêmes dans une sorte de développement industriel du silex taillé, ouvré. Or, de l'ensemble du gisement de Saint-Pierre-d'Épinay, de l'examen de ses caractères dominants, on est amené à le rapporter, avec toute la certitude que donne l'avancement de nos connaissances, à l'époque moustérienne, nom tiré de la station du Moustier, commune de Tayac (Dordogne), où des grottes ont fourni le meilleur champ d'observations aux explorateurs.

Cette attribution, qui me semblait s'imposer, s'est trouvée, du reste, pleinement confirmée par un de nos savants compatriotes, M. Michel Hardy, aujourd'hui Conservateur du Musée départemental d'antiquités de la Dordogne, dont je me plais à proclamer la compétence en semblable matière. Lors de son passage à Dieppe, à la fin de l'été de 1887, il a pu, en examinant l'immense récolte de M. Delarue, et en se rendant à Saint-Pierre-d'Épinay, où des silex taillés ont été extraits devant lui, reconnaître, d'une part, la parfaite unité des trouvailles, et, d'une autre, constater l'originalité autant que l'authenticité indéniable du gisement.

Voilà pour le classement. Quant à la détermination qui résulte de la présence d'une foule d'éclats, de déchets, d'outils, instruments ou armes, sur un même point, elle semble découler d'elle-même. Le tout, considéré et réuni, présente les qualités que l'on accorde à un atelier ou à un chantier de fabrication. Si ce n'était cela, il faudrait y voir une sorte d'emmagasinement, où, bien entendu, il y a plus de rebuts que de bonnes pièces.

Constatons, en passant, que si les instruments moustériens ne sont pas rares en France, il ne sont pas très communs en Normandie. Je ne sache même pas qu'en général, beaucoup d'ateliers aient été remarqués. Les silex quaternaires, rencontrés dans notre pays, proviennent de quelques stations assez disséminées. M. Hardy en a signalé

plusieurs et en a recueilli des spécimens (1). Un autre patient chercheur, M. H. Cahingt, de Londinières, dont la persévérance mériterait d'être encouragée, a récolté plusieurs pointes moustériennes, entre autres une fort belle, dont il a fait don au Musée de Dieppe, pointes rencontrées éparses au milieu de ce chantier des Marettes, principalement fécond en objets néolithiques, c'est-à-dire de la pierre taillée et polie, ou des temps actuels. On voit que l'on peut facilement énumérer encore ce que nos Musées et Collections doivent aux temps quaternaires dans notre contrée.

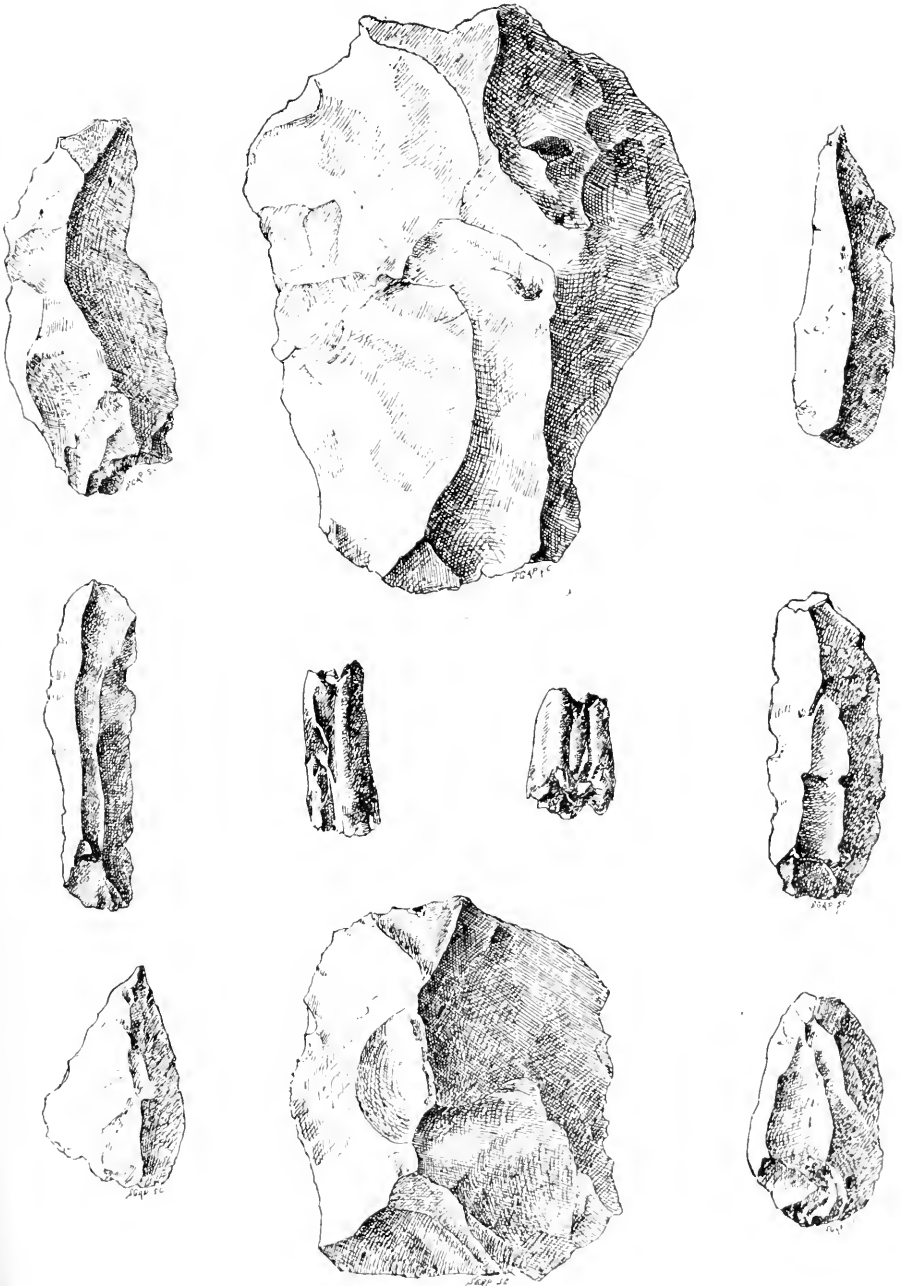
Mais si nous avons les outils et leurs déchets, l'outillage, où le métal absolument inconnu ne pouvait forcément intervenir, fait défaut; il échappe par sa simplicité même, et l'on ne s'étonnera pas que l'ouvrier lui-même ne nous ait pas livré ses restes mystérieux. Cet ouvrier, objet de nombreuses controverses pour le rang qu'il doit occuper dans l'échelle humaine, quel était-il? Pour plus d'approfondissement je renvoie le curieux aux auteurs les plus en vue, aux Mortillet, Bertrand, Reinach, etc., qui admettent ou tolèrent ce qu'on appelle l'homme primitif, l'homme quaternaire.

Approximations chronologiques. — Maintenant, si nous voulons supputer l'âge de notre gisement, ou mieux lui assigner une place approximative dans l'océan des siècles écoulés, nous le placerons, à tout hasard, vers le milieu de l'époque moustérienne, la plus longue des temps quaternaires, qui, dans nos contrées, fait vivre l'homme en même temps que le mammouth, *Elephas primigenius*, le rhinocéros tichorhinus, et le grand ours des cavernes, tous animaux disparus, sous un climat moyennement

(1) V. *Note sur une tête de lance en silex, etc.*; Dieppe, E. Delevoye, 1872; brochure in-8° de 7 pages, et divers autres ouvrages.

ATELIER MOUSTÉRIEN DE SAINT-PIERRE-D'ÉPINAY

Planche III.

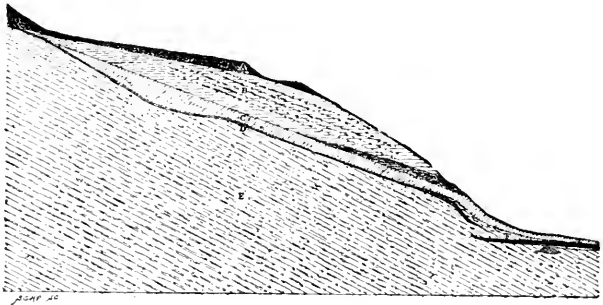


humide et froid, favorable à l'extension des glaciers. Et, pour trouver cet âge approximatif, nous aurons recours, faute de mieux, aux conclusions chronologiques, données pour chacun des temps quaternaires, par M. G. de Mortillet (V. son ouvrage précité, p. 627.). Selon cet auteur, l'époque moustérienne ou glaciaire, succédant à l'époque chelléenne, n'aurait pas duré moins de cent mille ans. En nous plaçant modestement au milieu du moustérien et en prenant rang dans les 230,000 à 240,000 années attribuées à l'humanité, notre atelier aurait quelque chose comme 120,000 ans. C'est, comme on le voit, un âge fort respectable et qui peut osciller si nous remontons plus haut ou si nous descendons plus bas. Du reste, il s'en faut de beaucoup que notre chantier n'ait duré qu'un jour : s'il est vrai que la plus grande partie de nos silex présentent une remarquable unité qui peut les faire croire contemporains ou produits dans un espace de temps possible à circonscrire, il s'en trouve bien quelques-uns, les retouchés par exemple, de nos planches I et II, qui, par leur facture, peuvent appartenir à des temps fort éloignés des précédents ; mais serait-ce en deçà ou au delà ? Je laisse à de plus compétents le soin de répondre.

Quoi qu'il en soit de ces chiffres, auxquels notre éducation ne nous a nullement accoutumés, il y a un fait indéniable, c'est la haute ancienneté de l'homme sur la terre.

Question géologique. — Par sa position, le chantier lapidaire de Saint-Pierre-d'Épinay soulève un certain problème se rattachant à la formation même de nos vallées et de leurs berges déclives. Le fait de son ensevelissement sous une notable épaisseur de craie, reliée à peu près sans interruption à la masse d'alentour, demande quelques explications qui seront facilitées par le dessin ci-contre, réduit au millième de mètre, d'après un plan dressé par M. Lemaître, géomètre expert, à Dieppe. C'est la coupe

du terrain faite perpendiculairement à la vallée et telle qu'elle se présente au spectateur placé sur l'esplanade déblayée.



- | | |
|---|--|
| A. Terre franche gazonnée. | D. Croûte tuffeuse régnant sur le massif de craie. |
| B. Terre sableuse ou alluvium. | E. Massif de craie. |
| C. Autre terre analogue où les cailloux dominent. | F. Couche de terre noire, siège des silex taillés. |

On voit en A la terre gazonnée plus ou moins épaisse, descendre des sommets jusqu'en bas; en B, la terre sableuse présentant une série de lits de petits cailloux cassés et de gros gravier, lits alternes et équidistants, signalés par M. Lemaître; la régularité de leur inclinaison fait songer à une horizontalité perdue; en C, autre terre analogue, où les cailloux dominent; en D, une croûte tuffeuse qui contourne le massif de craie et s'infléchit assez brusquement sur un point; en E, est le massif de craie friable arrêté sur une ligne qui est celle de la cote Bourdaloue et représente le zéro du nivellement général de la France. Ce zéro est lui-même supérieur de 4^m 21 au zéro marin, qui est celui des plus basses mers. En F, est la couche de terre noire, siège des silex taillés, reposant elle-même sur une autre croûte tuffeuse qui, bien que paraissant se relier ou se souder, par places, à la croûte supérieure, en diffère par sa composition. En tout cas, celle-

ci repose sur la craie, tandis que celle qui supporte la couche d'humus se prolonge sous une autre masse crayeuse. Notre coupe s'arrête tout à fait au bord de la chaussée, ou route de Dieppe à Arques, au delà du trottoir. Par la mesure, notre gisement se trouve à 10 mètres, en moyenne, au-dessus du niveau des plus basses mers.

Le talus, qui a été fouillé, ne diffère nullement de celui qui le continue, de ceux qui l'entourent; rien n'y accuse un remaniement particulier. Donc, notre berge est une partout, et on peut en conclure qu'elle est postérieure, en tant que formation définitive, au chantier humain qu'elle recouvre. Celui-ci, par voie de conséquence, nous place en pleine géologie, alors que nos cours d'eau n'existaient pas tels que nous les connaissons, que notre rivage marin était lui-même plus reculé, beaucoup peut-être, puisqu'il est établi, à l'aide de la parité de la faune et de la flore, que, pendant l'époque moustérienne, l'Angleterre était encore rattachée au continent.

C'est là que le problème commence; je vais essayer d'en donner une explication.

Le massif de craie de notre coupe n'a pas besoin d'être considéré longtemps pour accuser une dislocation qui semble s'accroître à mesure qu'on se rapproche de la cuvette de la vallée. On devrait trouver le point de départ de ce phénomène à quelque cent mètres au-dessus, si l'on y creusait une tranchée. C'est, du moins, ce que semble indiquer la carrière en exploitation, ancienne route de Rouen, maintenant avenue Gambetta, entre les immeubles numérotés 24 et 30. Là, à côté de la masse de craie solide avec ses chaînes de silex encore en place, on remarque des commencements d'oscillation dans les lignes verticales, puis des masses mal pourvues de leurs lits de consolidation, qui commencent à se briser, à se disloquer, en infléchissant sensiblement leurs lignes horizontales vers la vallée, mouvement dû sans doute à des corrosions inférieures, à la charge des terrains supérieurs qui mon-

trent çà et là des sables et des restes tertiaires, puis à l'action et à la constante infiltration des eaux.

Cela permet de conjecturer que, lors du creusement des vallées, creusement qui remonte aux temps tertiaires, avec des alternatives de remblaiement, de déblaiement et de remblaiement, il a dû se produire, en même temps que des falaises escarpées, analogues à celles que nous voyons au bord de notre mer, des espèces de terrasses à plan peu incliné. C'est sur l'une d'elles qu'une peuplade moustérienne est venue s'établir, nous laissant des traces de la seule industrie qu'elle connût, n'ayant même pas la notion du grossier vase de terre, au milieu d'une couche d'humus accumulée par de longs siècles. Puis survinrent les grands courants et les mers quaternaires, déposant leurs immenses paquets de cailloux roulés, de galets, étageant leurs alluvions sur nos hauteurs, chargeant les sommets abrupts, et les détrem pant jusqu'au jour où la dislocation, opérant son œuvre, inclinait tout doucement. jusqu'au fond de la vallée, la craie devenue friable, avec ses croûtes tuffeuses, ses cailloux et alluvions, ensevelissant notre chantier sur son assise solide avec ses restes, pour former les berges telles que nous les voyons. A coup sûr, l'altitude de ce chantier a dû être supérieure de beaucoup et on ne se tromperait guère en l'élevant de 12 à 15 mètres. Nous voyons, de nos jours encore, des effets analogues sur les bords, peu solides, de nos grandes falaises maritimes.

M. Léon Delarue, comprenant que le souvenir de sa découverte ne saurait mieux se perpétuer que dans une collection publique, a généreusement fait abandon à sa ville natale, pour son Musée, de la meilleure partie du produit de ses fouilles. Et, voulant en outre m'aider à en faire connaître les résultats aux personnes que ces questions peuvent intéresser, il a gracieusement fait les frais et d'illustration de la présente Notice.

En terminant, notons cette coïncidence, simplement curieuse, qui vint faire dormir de leur dernier sommeil nos ancêtres directs, les *Gallo-francs*, au-dessus, presque par superposition, de ces autres ancêtres mystérieux, les plus vieux habitants actuellement connus du sol dieppois, se révélant à nous par leur pauvre industrie primitive, dans un lointain infini des âges, là même où ils ont travaillé.

Depuis la rédaction de cette notice, les fouilles, continuées à diverses reprises dans le cours de 1888, n'ont fait que confirmer les précédents résultats; dans une petite galerie creusée avec difficulté sous le coteau, la couche d'humus s'amincit et paraît se perdre à une assez faible distance. Parmi les outils récoltés, quelques-uns à facettes et tronqués à l'extrémité peuvent passer pour des ciseaux, mais les pointes dominant toujours de beaucoup: un fragment d'os a encore été recueilli. M. Delarue se propose d'ailleurs de continuer une recherche qui n'a peut-être pas dit son dernier mot.

Rouen. — Découvertes archéologiques. — M. P. Baudry obtient la parole pour conserver le souvenir de différentes antiquités qui se sont révélées sur divers points de la ville de Rouen. En ce qui concerne les trouvailles faites dans la cathédrale, M. l'abbé Loth fait observer que notre confrère, M. Sauvageot, a promis de les consigner dans un rapport complet.

Des ossements ont été exhumés, dans la cour Martin, de l'emplacement de l'église du même nom.

Une excavation pratiquée sur la place Cauchoise a laissé voir les fondements des anciennes fortifications; la pioche des ouvriers n'a pu les entamer.

La maison n° 17 de la place Notre-Dame a fourni plusieurs objets remarquables, notamment, à une pro-

fondeur de 2 mètres, un pilier mesurant 1 mètre de hauteur, avec chapiteau à feuillage du xii^e ou plus probablement du xiii^e siècle. M. Pelay y a de plus observé d'énormes pierres de taille d'environ 3 mètres de longueur sur environ 1^m50 de largeur. M. de Beau-repaire ajoute que la plupart des maisons voisines de la cathédrale appartenaient au Domaine, qui les louait à des changeurs ; il est donc naturel que les caves en avaient été fort soignées, puisqu'elles renfermaient des valeurs considérables. On a parlé des anneaux légendaires où s'amarraient les navires au port Morand ; mais l'anneau qui s'est découvert doit plutôt appartenir à la clef d'une fosse d'aisances. Et quant au *port Morand*, M. Bouquet rappelle que ce mot n'est qu'une faute de lecture pour *post* ou *poteau Morand*, ainsi que l'a jadis constaté M. le Président.

L'encoignure de la place de la Cathédrale a mis à jour un lit de macadam à environ 3^m50 de profondeur. Il appartient à une ancienne voie romaine.

Enfin, à l'angle des rues Grand-Pont et de la Madeleine, les ouvriers ont rencontré des constructions romaines, sur lesquelles M. Gosselin entre dans quelques détails. Le nouvel alignement du côté est de la rue Grand-Pont surplombe précisément des constructions romaines, avec retour perpendiculaire et mur parallèle, à 5 mètres environ au-dessous du niveau du sol. Ces murs, de 1 mètre d'épaisseur, sont formés de moellons appareillés avec trois assises de grandes briques.

Des murs romains se sont encore montrés près du portail des Libraires, dans les travaux de restauration de la cathédrale.

Ces différentes découvertes confirment, comme le

remarque M. Bouquet, les renseignements donnés par Duplessis sur l'enceinte de la ville au temps des Romains. Les fondations de la partie neuve du Palais-de-Justice avaient autorisé les mêmes conclusions.

M. Pelay signale enfin une curieuse cave à deux étages au n° 80 de la rue Grand-Pont. M. de Beau-repaire en a observé de non moins remarquables sous la salle capitulaire de la métropole.

Monnaie d'or de saint Louis. — Sur les instances du Conservateur du musée, et pour mettre fin aux efforts que tente depuis plus de quinze ans notre collègue M. Billiard, pour se procurer cette pièce fort rare, une monnaie d'or de saint Louis, dite à l'agnel, vient d'être acquise à la vente de la collection Audiot, pour la collection départementale, au prix de 200 fr., par MM. Rollin et Feuarent.

Théâtre romain de Lillebonne. — M. Duval lit sur la restauration de ce théâtre le rapport suivant, auquel il ajoute, de vive voix, quelques explications sur le rejointoiement, avec de menues réserves sur divers détails de la réparation.

Les travaux de restauration du théâtre romain de Lillebonne, exécutés sous la direction de M. Sauvageot, architecte du Gouvernement, par M. Lefebvre, entrepreneur, ont été commencés le 21 juillet et interrompus presque aussitôt jusqu'au 8 septembre. Ils sont depuis cette époque poussés activement. Les murailles et les contre-forts ont été débarrassés des végétations qui les obstruaient. Les pierres de parement qui se détachaient, ont été enlevées et mises en réserve. Il en a été de même des deux rangs de précinctions. Toutes les parties qui n'étaient pas abso-

lument adhérentes à la maçonnerie intérieure, qui rendaient un son creux en les frappant, ont été abattues. Les petits cubes de tuf, dont les parements sont formés, ont été mis de côté et triés avec soin pour présenter dans la restauration un parement bien régulier. La plupart ont été retailés à vive arête, ce qui a demandé beaucoup de temps.

La muraille extérieure, en partie recouverte de terre et cachée par des végétations parasites, se dégage en ce moment ; elle est visible sur une hauteur de plus d'un mètre dans toute la partie ouest. Les contreforts sont réparés. On a reconnu les fondations de ceux du sommet qui étaient entièrement recouverts de terre. M. Sauvageot va faire enlever la terre à cet endroit jusqu'à une profondeur de 0^m 70. On va aussi y dégager le côté extérieur de la muraille et reconnaître quelques contre-forts ; deux sont fouillés. M. Sauvageot se propose d'élever sur leurs fondations quelques rangs de tuf.

En résumé, les travaux sont satisfaisants. Le parement des deux précincts est, pour la première fois, exécuté comme les parties anciennes. Les petits cubes dont il est formé ont été appareillés avec soin, les lignes sont bien droites et égales dans toute la longueur. Les petits cubes ne sont pas tous de la même largeur, mais ils sont égaux en hauteur, et les arêtes sont bien marquées. Quant au rejointoiement, je désirerais qu'il fût assez creux pour laisser les bords du parement dépasser de quatre millimètres, pour que l'ensemble soit pareil aux parties bien conservées de l'édifice. J'ai, en conséquence, engagé les ouvriers à attendre la visite de M. Sauvageot pour les faire. Mais, après une recherche minutieuse avec M. Lefebvre, nous avons cru reconnaître la manière dont les joints antiques ont été faits. M. Sauvageot, après un nouvel examen et aussi après avoir comparé les mortiers dont les joints sont formés avec ceux de l'intérieur des murs, a été comme nous convaincu qu'ils étaient antiques. Il va alors

faire jointoyer tous les parements de cette manière. Elle est d'ailleurs très rationnelle.

En creusant près de l'*ima cavea*, il y a déjà bien longtemps, on avait cru reconnaître une précinction inférieure. Si cette supposition était justifiée, on ne s'expliquerait pas les petites constructions bien réellement antiques qui se trouvent dans la scène. M. Sauvageot a fait creuser à cet endroit sur trois points, et on n'a trouvé qu'une muraille sans parements, qui doit sans doute être le podium.

Par suite des travaux que fait présentement exécuter M. Sauvageot, il n'y aura pas lieu de construire le bout de mur de clôture voté dans la précédente séance de la Commission. Notre collègue a alloué la réfection des haies sur toute l'étendue du théâtre. Je veillerai à ce que les clôtures soient solides, surtout à l'endroit où on devait construire un mur.

Église d'Iclon. — Inscription. — M. Pelay a relevé l'inscription suivante dans l'église d'Iclon (aujourd'hui réuni à Angiens, canton de Fontaine-le-Dun), sur la muraille du côté de l'évangile :

*Messire Louis Claude
Baillard Ecuier sr de
Guichainville Con^{er} en la Cour
de parlement etant Sgr et
Patron de cette paroisse,
Ce nouveau cœur (sic) a ette (sic)
Rebati et Augmenté de
Moitié par la liberalité
de Messire Charles Pierre
Baillard Descours
Con^{er} Clerc en la meme
Cour oncle du dit seigneur
en l'an 1768.
Prie^z Dieu pr lui.*

Église d'Ambert. — Tombeau. — Notre confrère a remarqué dans l'église d'Ambert (Puy-de-Dôme), avec inscription sur plaque de cuivre, la sépulture de « Estienne Belot, conseiller du Roy au Parlement de Normandie, et Président aux requestes du Palays, décédé le tiers jour de oust 1558. »

Académie de Clermont-Ferrand. — Echange de publications. — Le même membre émet le vœu qu'on échange les *Bulletins* de la Commission contre les volumes de l'Académie de Clermont-Ferrand. La proposition est prise en considération, et M. le Président demande qu'il lui soit remis une note à cet effet.

Maison rue de l'Hôpital. — M. de Beaurepaire résume verbalement les principaux faits consignés dans la note suivante.

Dans le premier volume de sa *Description des anciennes maisons de Rouen*, M. E. De la Quérière n'a point oublié l'hôtel en pierre de la rue de l'Hôpital, qui porte le n° 1. « Les pieds droits de cet hôtel et l'archivolte de la grande porte » qui y donne entrée, tous « chargés d'arabesques délicatement travaillées », ont semblé à notre collègue indiquer une construction du temps de Louis XII ou de François I^{er}. M. l'abbé Cochet en a fait, à son tour, mention en ces termes dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* : « Rue de l'Hôpital, n° 1, près de la place Saint-Ouen, magnifique maison de pierre de la Renaissance, sur la porte de laquelle on lit cette devise : *Dns michi adjutor*. Cette maison se divise en trois corps de bâtiment : celui du milieu renferme une porte cintrée et quatre pilastres de la Renaissance; celui de l'ouest a trois pilastres du même temps, au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage; celui de l'est a aussi trois pilastres, et, au dessus, trois pilastres très hauts. »

Avant la Révolution cet hôtel était obligé à des rentes de quelques sous envers l'abbaye de Saint-Ouen et envers le Chapitre de la cathédrale; et c'est grâce à cette circonstance que j'ai pu, en m'aidant de nos Archives, suppléer aux titres de propriété, qui paraissent avoir été perdus, découvrir quelques noms de propriétaires et rendre plus intéressant, par certains souvenirs historiques, un monument que nous recommande, du reste, suffisamment le mérite de son architecture.

Cet hôtel comprenait dans son emplacement une maison qui fut aliénée, en 1251, par les filles d'un nommé Hédouin Le Saintier.

Connu par l'enseigne du *Paon*, au x.^{ve} et au xv.^e siècle (1) il appartint successivement à Robert de Livet; au chanoine, Guillaume de Livet, bien connu pour ses sentiments patriotiques; à Robert Destin, sieur de Villerez, qui fut un des organisateurs et un des premiers magistrats de l'Échiquier et du Parlement de Normandie sous Louis XII; à différents membres de la famille Jubert, qui remplirent des charges de conseiller ou de président dans les cours souveraines de notre province (2).

(1) « Jean Le Tavernier, procureur général de la ville de Rouen....., procureur pour tous les bourgeois, baillie en fieu et perpétuel héritage....., à noble homme Mons. Guy de Jouy, chevalier..., un tènement assis à Saint-Ouen de Rouen..., d'un côté à l'Éritage où pent l'enseigne du Paon, appartenant de présent à M^e Robert de Livet. » (Tab. de Rouen, reg. 7, f^o 15, v^o.)

(2) Voir les registres dits Cucilloirs de rentes de l'abbaye de Saint-Ouen. « De M^e Henry Jubert, eu lieu des hoirs de deffunct mestre Robert Destin, en précédent messire Guillaume de Lyvet, en son vivant, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour une maison où souloit pendre pour enseigne le Paon, assise en la Gran.rue de Saint-Ouen, tendant à la Croche, bournée d'un costé, la maison de Rouville; d'autre costé, un nommé Courrel, à cause de la chapelle de la Trinité, fondée à N.-D. de Rouen; d'un bout, par derrière, la rue de l'Omosne, et d'autre bout, le

C'est à Destin de Villerez ou aux Jubert qu'il faut rapporter l'honneur de cette élégante construction ; mais je pencherais pour le premier.

Henri Jubert, écuyer, sieur de Brécourt, héritier en partie de feu noble homme, monsieur maître Henri Jubert, président en la Cour des Aides, vendit, le 14 août 1600, cet hôtel, à Jean-Jacques Romé, sieur de la Fontaine, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes, moyennant 11,500 livres de prix principal, et à charge de payer 32 sous de rente à l'abbaye de Saint-Ouen et 20 sous au Chapitre. La propriété est ainsi désignée : un tènement de maisons consistant en un grand corps de logis, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, en la grande rue de l'Hôpital et en la rue de l'Aumône (1).

Il est à croire que Romé ne l'occupait point. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut louée à Philippe Coulanges (2), un des grands traitants de l'époque, secrétaire du Roi, et l'un des adjudicataires généraux des gabelles de France ; au maréchal de Fervaques (3) et au duc de Montbazou, nommément de ladite Grand'rue, dont il est deu de rente, par an, au terme de Saint Jean, XII s. »

(1) Tabellion. de Rouen.

(2) Philippe de Coulanges, secrétaire du Roi à Rouen, 15 décembre 1616 ; conseiller notaire et secrétaire du Roi ; adjudicataire général des gabelles de Normandie, avec deux associés, 23 avril 1618. — Philippe Coulanges et Pierre Jacquet, fermiers généraux des gabelles de France, 9 nov. 1619.

(3) Guillaume de Haultemer, maréchal de France, comte de Grancey, baron de Mauny, sieur de Fervaques. Il avait épousé en secondes noces Anne d'Allègre, douairière de Laval. Son testament est daté du 14 décembre. Il laissait trois filles de son premier mariage avec Renée Levesque de Marconnay, mariées, l'une, Louise, à Aymar de Prie ; une autre, Jeanne, à François de Canouville, sieur de Raffetot ; la troisième, Charlotte, à Pierre de Roussel, sieur de Médavy. Le jour même où Fervaques signait son testament, Anne d'Allègre protestait contre les dispositions qui y étaient contenues.

més, l'un et l'autre, lieutenants généraux au gouvernement de Normandie.

Fervaques y reçut Sully le 29 août 1608, et y mourut le 16 décembre 1613.

Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, fut nommé lieutenant général de Normandie au mois d'août 1614; voici le bail qui lui fut fait par la veuve de Romé :

« Du mardy après-midi, xviii^e jour de juin xvi^e xiii, en la maison de ladite dame Alleaume.

Fut présent M^e Guillaume Halley, procureur en la cour de Parlement de Rouen, procureur deuement fondé par procuration passée par devant les notaires royaux de Nantes, en Bretagne, le neuf^e d'avril dernier, de haut et puissant seigneur messire Hercules de Rohan, duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, lieutenant général pour le Roy en ce pais et duché de Normandie, comté et évesché dudit Nantes, lequel, de son bon gré et volonté, confessa pour et au nom dudit seigneur duc de Montbazon, avoir pris à titre de louage, pour trois ans, commençant au jour Saint Jean prochain, au présent mil six centz quatorze, et finissant, les trois ans accompls, à semblable jour et terme, de dame Marguerite Alleaume, veuve de feu messire Jean-Jacques Romé, vivant sieur de la Fontaine, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé et président en la Chambre des Comptes de Normandie, tant en son nom que comme ayant la garde-noble des enfants mineurs d'ans dudit défunct et d'elle, ce acceptant, c'est à sçavoir une maison à ladite dame et à ses dits enfants appartenant, située en la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen dudit Rouen, avec la cave estant soubz la cuisine, jardin et une escurie estant derrière le grand corps de logis de ladite maison, sans en ce comprendre un petit corps ou tènement de logis sur la rue joignant ladite escurie et caves estant en partie soubz icelle petite maison, et l'autre partie soubz le grand corps de logis de devant, et

tout et autant qu'en a cy-devant occupé feu Monsieur le maréchal de Farvasques, et, en précédant luy, nobles hommes Jacques de Montsire et Philippe de Collenges, conseiller et secrétaire du Roy, pour en joyr par ledit seigneur duc, audit tiltre de louage, pour ledit temps et espace de trois ans commencantz comme dessus, à la charge d'entretenir ladite maison de menues réparations et la rendre à la fin dudit bail en bon estat, ainsy qu'elle luy sera baillée pour les vitres et plastrage seulement.....

» Ce bail ainsy faict, moyennant la somme de mil livres par an.....

» *Signé* : HALLEY.

» Margte ALEAUME. »

Fervaques et Montbazou avaient prétendu obliger la Ville à leur fournir un logement. Mais elle s'en était dispensée au moyen d'une gratification annuelle de 400 livres.

Ce qui, pour ces hauts personnages, donnait du prix à cet hôtel, c'était sa proximité du logis abbatial de Saint-Ouen, adopté pour demeure par les gouverneurs de Normandie, le duc de Montpensier, le comte de Soissons, le duc de Longueville.

Cet hôtel fut vendu par la famille Romé, le 22 mars 1625, à Jacob Le Roux, sieur de Touffreville. En 1649, il était devenu la propriété de Richard Hébert, procureur général à la Chambre des Comptes. Il échut à M. Puchot, sieur du Plessis, conseiller au Parlement (1), par suite de son mariage avec Barbe Hébert, fille de Jacques Hébert, conseiller au Parlement. Un Puchot des Alleurs l'occupait encore en 1741; on trouve postérieurement le président Hallé d'Orgeville. Il y aurait lieu d'examiner si le célèbre Puchot des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, n'aurait pas vu le jour en cet hôtel. Ce qui donnerait lieu

(1) Ces renseignements sont tirés des registres cueilloirs de l'abbaye de Saint-Ouen.

d'en douter, c'est que, sur la même paroisse, la famille Puchot posséda longtemps, derrière les murs de Saint-Ouen, un somptueux hôtel distinct de celui-là (1).

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

(1) M^{me} Bimorel qui, dans ces derniers temps, possédait cet hôtel, m'avait signalé dans la tourelle une inscription ainsi conçue : « La... est entré au service de M. du Plessis le .. mars 1684. »

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1887

La séance ouvre à deux heures. sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, Bailliard, P. Baudry, Billiard, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, Gosselin, Gouellain, Lefort, l'abbé Loth, de la Serre, Simon, de Vesly, et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Maillet du Boullay, Milet et Pelay.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture, et sans observation.

Correspondance imprimée. — On y signale : *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. XLVII; — *Bulletin des mêmes*, vol. XIII; — *Mémoires de la Société... de l'Aveyron*, vol. XIII, 1881-1886; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 20 juillet 1886—5 mai 1887; — *Société archéologique de Bordeaux*, vol. X, fasc. 11; — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, pp. 233-256; — *Société académique... de Boulogne-sur-Mer*, bulletin du 1^{er} juillet 1887; — *Société des Antiquaires de la Morinie*, liv. 143.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet, en date du 24 octobre dernier, notifie à M. le Président l'arrêté du 22 octobre précédent qui nomme membres de la Commission des Antiquités : M. Bailliard, bibliothécaire du Havre et conservateur du

Musée de cette ville, et M. Garreta, adjoint au maire de Rouen.

M. de Beaurepaire, en souhaitant la bienvenue à ses nouveaux collègues, se félicite de ces excellents choix. Par M. Bailliard, la Commission sera tenue au courant des découvertes archéologiques qui se produiront aux environs du Havre, et, à ce titre, son concours lui sera précieux. Quant à M. Garreta, spécialement chargé dans l'édilité rouennaise des intérêts artistiques de notre ville, il n'est personne dans la Commission qui n'ait pu apprécier sa parfaite obligeance et son affabilité.

Collection archéologique du Havre. — M. Bailliard, obtenant aussitôt la parole, lit le mémoire suivant :

MESSIEURS,

Vos statuts n'exigent pas que les nouveaux venus prennent la parole la première fois qu'ils se présentent dans cette enceinte. Mais si les savants, que recommandent des travaux considérables, de longs services rendus à l'archéologie, sont dispensés de cette formalité, il n'en est pas de même des hommes dont les modestes communications n'ont pas dépassé le petit cercle de leurs relations personnelles.

Mes études, d'ailleurs, n'ont pas été exclusives. Je n'ai pas eu la sagesse d'Ulysse, et n'ai pas fermé mes oreilles à la voix séduisante de ces sirènes qui s'appellent botanique, philologie, pédagogie, ethnologie. Sans doute, la spécialité est le secret de la force : mais mon excuse est dans mes occupations professionnelles, qui m'offraient de trop nombreuses occasions de laisser vagabonder mon esprit.

En rédigeant, par exemple, le catalogue de la bibliothèque du Havre, en classant les 40,000 volumes dont elle

se compose, j'ai dû nécessairement parcourir toutes les classes de l'encyclopédie; et il m'est impossible de m'acquitter d'une besogne sans m'y intéresser.

Aujourd'hui, ce travail est terminé. En acceptant l'honneur de siéger parmi vous, j'ai contracté l'obligation de restreindre le champ où mon attention se plaisait à errer. Je ne me dissimule pas, d'ailleurs, que cette table n'a rien de commun avec la Table ronde d'Artus, symbole d'égalité, et je suis bien loin de croire que mon admission dans votre compagnie me mette de niveau avec vous. Même en devenant plus fort, je ne serai jamais qu'un de vos plus humbles auxiliaires dans un coin reculé du département.

En attendant, comme je dois l'avantage d'être votre collègue à mes fonctions de conservateur de la section archéologique du musée du Havre, je vous demande la permission de vous entretenir aujourd'hui d'une collection qui, lors même qu'elle serait aussi insignifiante qu'on le dit à tort, mériterait de vous occuper quelques minutes, ne fût-ce que parce qu'elle a été fondée par un de vous.

C'est, en effet, à l'abbé Cochet qu'elle doit ses premières et ses plus remarquables pièces. C'est lui qui, en 1872, désireux d'assurer la conservation de ses dons, s'adressa à M. Siegfried, alors maire du Havre, et me désigna à lui pour veiller sur des antiquités dont personne n'était responsable.

Je trouvais la collection havraise étrangement mélangée. Aux documents archéologiques recueillis par l'abbé Cochet s'étaient jointes des curiosités géographiques, si faciles à se procurer dans un grand port de mer; et les préoccupations scientifiques, industrielles et philanthropiques de mes concitoyens avaient enrichi le musée d'objets qui n'acquerront un intérêt historique que vers la fin du siècle prochain.

Dans la séance du 8 décembre 1886, le Conseil municipal décida que les 500 francs votés annuellement par lui

devraient être employés exclusivement à l'achat d'objets archéologiques ou ethnologiques, mais sans me prescrire d'éliminer les curiosités scientifiques ou technologiques ; de sorte qu'aujourd'hui encore, j'ai dans mes attributions, outre la bibliothèque, trois sections bien distinctes :

1^o Des instruments scientifiques et des spécimens curieux des diverses industries ;

2^o Des idoles, des armes, des vêtements, des ustensiles, des modèles d'habitation ou de navires de peuples extra-européens : Indiens, Chinois, Japonais, Océaniens, Africains, Américains ;

3^o Des antiquités.

Encore ces dernières n'ont-elles pas toutes un caractère local. Il y a, par exemple, des fragments de sarcophages et des statuette funéraires de l'ancienne Égypte ; un vase étrusque, dont la panse piriforme est décorée d'imbrications et d'une large bande chargée de quadrupèdes et d'oiseaux, dessinés en rouge et noir sur fond jaune ; des olpés, des œnochoés, des canthares en terre noire de l'Italie méridionale, provenant du musée Campana ; un buste de Néron en marbre blanc ; deux statuette allégoriques représentant deux saisons sous des traits féminins, ce qui trahit leur origine italienne (*la Primavera e l'Estate*) ; une tinaja ou jarre hispano-mauresque, découverte dans un champ d'oliviers, près de Tolède ; des armes espagnoles : canon de mousqueton, navaja et poignard portant ce conseil gravé sur la lame : *No me sag. sin razon, ni me envaines sin onor* (Ne me tire pas sans raison, ne me rengaîne pas sans honneur).

Deux bouteilles, en forme de gourde, rappellent les galions espagnols coulés en 1707 dans la baie de Vigo par une flotte anglo-hollandaise, et les efforts malheureux faits pour arracher aux flots une partie des richesses englouties. Ces deux bouteilles, avec deux canons couverts de coquillages et aujourd'hui déposés au musée d'artillerie de Paris, sont à peu près tout ce que les plongeurs purent

retirer de l'abîme ; et aux galions du Vigo, comme au *Télémaque*, se rattache le souvenir d'une immense déception.

L'Angleterre nous offre un cadran solaire de Butterfield (xvii^e siècle), tout à fait semblable à celui dont le journal *La Nature* donnait une reproduction dans son numéro du 5 décembre 1887.

Deux boucles en cailloux du Rhin ont été admises un peu prématurément dans la collection, car elles datent seulement de Waterloo. Elles ont été ramassées sur le champ du carnage, et une note de Childe-Harold nous dit en quelles circonstances. La nuit même qui précéda la bataille, des officiers anglais assistaient à un bal à Bruxelles. Aux premiers coups de canon, ils partirent sans prendre le temps de mettre des chaussures d'ordonnance, et allèrent mourir avec leurs souliers de bal. Byron les a chantés.

La France est plus richement représentée. On doit à M. Fierville un morceau du château de verre de Péran (Côtes-du-Nord), minutieusement décrit par M. Caro dans son *Voyage chez les Celtes*. C'est un simple amas de cailloux engagés dans une sorte de lave vitreuse d'une apparence assez semblable à celle des scories de forge. Tel qu'il est, ce fragment nous reporte à nos origines, au temps où les populations primitives de la Gaule, ignorant encore l'art de faire les mortiers et les ciments, et n'ayant construit jusque-là que des murs en pierre sèche, sentirent la nécessité de donner plus de cohésion à leurs remparts. « Ainsi qu'on le rapporte des Phéniciens, ils avaient pu voir au bord de la mer le sable de leurs grèves se fondre sous un foyer de varech embrasé : ou dans les clairières de leurs forêts la fougère, encore aujourd'hui si abondante en Bretagne, fournir à certains sables un fondant assez actif pour les faire couler en verre grossier dans les grands embrasements accidentels ou volontaires. Il ne s'agissait plus, en construisant le mur, que d'en garnir les pierres

de couches de sable et de cendre de fougère ou de varech, peut-être mélangées de charbons, de l'ensevelir sous un monceau continu de bois et d'y entretenir le feu pendant quelques jours. » (A. Caro).

A quelle époque faut-il faire remonter une petite cloche de fabrication assez barbare, sur l'origine de laquelle je n'ai reçu aucun renseignement ? En l'absence d'objets similaires pouvant servir de points de comparaison, il est difficile de se prononcer ; mais si cette cloche n'est pas contemporaine de celle qu'on attribue à saint Gildas, elle semble du moins appartenir au premier moyen-âge, à celui qui va de la chute de l'empire romain à l'an mille.

Les vitraux ont une date plus certaine. Les costumes des personnages diaphanes qu'ils offrent à nos yeux nous parlent du xv^e et du xvi^e siècle.

Il en est de même des armes, parmi lesquelles je citerai : une pique du xiv^e siècle, dont le fer, long, large et aigu, est accompagné de quatre lames disposées en croix autour de la douille, dans le sens perpendiculaire à la hampe ; une rondache du xvi^e siècle, garnie au centre d'une forte pointe à base octogone, autour de laquelle sont représentés deux bustes de guerriers et deux cavaliers courant à l'encontre l'un de l'autre la lance au poing, le tout encadré d'un cercle d'étoiles et d'une torsade ; un casque, une demi-cuirasse, des gantelets en fer du commencement du xvii^e siècle ; un mousquet avec incrustations d'ivoire, etc.

Le mobilier français se compose d'armoires, de buffets, de crédences venus de Bretagne, de Picardie, d'Auvergne, et attestant leur origine par leur ornementation ; de trois tapisseries d'Aubusson ; d'une marmite en cuivre du xiv^e siècle, analogue à celle qu'on trouve dans une miniature de la *Moralité du jeu des échecs*, à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; des spécimens de la faïence de Nevers, de Strasbourg et de Moutiers ; de deux moulins à café, dont l'un ne date que de Louis XV, mais l'autre, à caisse de fer garnie d'appliches de cuivre, remonte au temps où

le café, mis à la mode par Soliman-Aga, en 1669, ne se trouvait encore qu'à Marseille. On payait alors la livre quarante écus, qui feraient plus de trois cents francs de notre monnaie actuelle. Était-il rien de trop beau pour préparer un breuvage si coûteux ?

Je citerai encore deux outils à repasser le linge, l'un plus que simple, en terre vernissée, l'autre, datant de 1754, en cuivre, couvert de délicates ciselures, et qu'on chauffait en y introduisant un morceau de fer rouge par une petite porte pratiquée à la partie postérieure ; un plat de bois sur lequel sont peints des personnages costumés comme dans les comédies de Beaumarchais : une Bastille en bois doré, un sabre de l'École de Mars (1794), premiers vestiges de la France révolutionnaire qui va bientôt réclamer l'attention des archéologues, s'il est vrai qu'un objet ne devient digne de leurs recherches qu'après un siècle révolu ; enfin, une série de sceaux, de timbres, de cachets et nombre de pièces iconographiques.

Dans cette section française se rencontrent — en trop petit nombre, hélas ! — les objets qui ont trait à l'histoire de notre région, c'est-à-dire du territoire qui forme le département de la Seine-Inférieure.

L'époque préhistorique n'est représentée que par quelques hachettes trouvées au cap de la Hève (commune de Sainte-Adresse) et au hameau de Notre-Dame-des-Bois (commune de Gonfreville-l'Orcher).

De l'ère gauloise, nous n'avons que deux fragments de poterie grossière.

La période romaine est assez riche, et nous offre des épingles à cheveux en os, d'autres épingles en bronze, une boucle, une fibule, cinq bagues de même métal, des perles de collier, des tuiles à rebord, une meule à broyer le froment, des tuyaux d'hypocauste, des lampes, une statue de Vénus Anadyomène, un cachet d'oculiste donné par le regretté Brianchon, et soigneusement étudié par MM. Hé-

ron de Villefosse et Thédénat dans le *Bulletin monumental*.

Les sépultures de cette époque, explorées par l'abbé Cochet, ont fourni un magnifique dolium, des vases en terre blanche, noire, grise et rouge, des urnes en verre, des soucoupes, des fioles à onguents, tous objets décrits par l'explorateur lui-même dans le récit des fouilles faites à Lillebonne, à Bréauté, à Fécamp, à Etretat, à Saint-Martin-en-Campagne, à Eslettes. Cette collection a été augmentée par M. Charles Quin d'une urne cinéraire et d'un vase à offrandes trouvé à la Mare-Rouge (commune de Bléville), et dont la curieuse ornementation consiste dans l'empreinte du pouce du potier. J'y ai ajouté moi-même un vase à offrandes exhumé du cimetière du Mesnil-sous-Lillebonne, propriété de M. Montier-Huet. Il se distingue de tous les précédents par sa forme très allongée, par la couverture brune appliquée sur la terre rouge et par le décor composé d'épis en relief.

Les sépultures franques ont été interrogées avec non moins de succès par l'abbé Cochet qui, le premier, les a nettement caractérisées, et a envoyé au musée du Havre un sarcophage d'une bonne exécution provenant des fouilles d'Envermeu. Un autre sarcophage mérovingien, trouvé à la ferme de la Poste (commune d'Epouville) a été donné par M. Lambert, cultivateur. Nous devons, en outre, à l'abbé Cochet, des vases en terre blanche, noire ou grise, provenant des fouilles d'Envermeu, de Londinières, de Nesle-Hodeng et d'Ouille-la-Rivière, des armes telles que framées, francisques, scramasaxes, des boucles de ceinturon, et autres parties de l'équipement militaire de cette époque.

Le second moyen-âge nous a légué les boulets de pierre d'Hartleur; deux croix processionnelles de l'abbaye de Montivilliers, beaux spécimens de l'orfèvrerie du xiv^e siècle; un bas-relief en marbre blanc du xv^e siècle, représentant le couronnement de la Vierge; les fonts de Bruneval, dont

la bizarre ornementation semble un défi jeté à la sagacité des archéologues ; les six pierres tombales de Leure, dont les plus remarquables sont celles de Pierre Berengnier (xiii^e siècle) et la dalle, malheureusement mutilée, qui recouvrait le corps de Guillaume de Grosmesnil, le héros du combat de l'Écluse, et nous offre encore son effigie ; les chapiteaux de l'ancienne église de Bléville (xi^e siècle), ornés de têtes humaines et de feuillages, et donnés par M. Hallaure, maire de cette commune ; les restes du château de Bléville, donnés par M. Braquehais, notamment la croiséc des meneaux d'une fenêtre et une hotte de cheminée appartenant au style ogival flamboyant ; une brique coudée provenant d'un foyer de Rouxmesnil-Boutelles, étudié par M. Michel Hardy et offrant des personnages dessinés en jaune sur fond rouge ; enfin, nombre de carreaux émaillés, recueillis soit sur l'emplacement des châteaux de Gravelle et de Bléville, soit à la ferme Palfray à Leure, et dont le décor présente des sujets très variés : griffon, anemme, cerf, homme et singe à cheval, etc.

Aux temps modernes appartiennent deux briques historiées de la maison Baron à Saint-Eustache-la-Forêt, don de Brianchon, qui les a décrites dans le *Bulletin* de la Commission ; un joli bas-relief en pierre peinte et dorée (xvi^e siècle) provenant de l'église de Cretot et représentant quatre scènes de l'Invention de la Sainte-Croix ; un plat de Martincamp, spécimen naïf de l'art décoratif du pays de Bray au xvi^e siècle ; vingt-trois pièces de faïence rouennaise (plats, soupières, aiguères, fontaine d'applique, etc.) ; une mesure à grains du xvii^e siècle, trouvée au hameau de Caucriauville (commune de Gravelle), et consistant en une pierre creusée sur trois de ses faces et munie de tourillons qui permettent de la suspendre sur un truc ; enfin, des objets de toilette de nos campagnes, particulièrement deux de ces bonnets cauchois qui ont conservé presque jusqu'à nos jours une mode contemporaine de Marie de Bourgogne.

Le Havre, né à l'aurore des temps modernes, aurait le droit de n'avoir pas de ruines. Il en a pourtant, car il se transforme avec une rapidité toute américaine. Les pierres de la tour François I^{er}, reconnaissables aux demi-boules et aux têtes de diamant, chères au gouverneur du Chilou, pavent aujourd'hui la chambre d'épanouissement du briselames de la jetée du Nord. Du logis du Roy et de la porte Richelieu, il ne reste que l'image reproduite sur les verrières modernes de Notre-Dame. Les plus anciens monuments qui subsistent sont le clocher de l'ancienne église Saint-Michel d'Ingouville et celui de Notre-Dame. Le premier, devenu havrais par annexion en 1852, ne remonte pas au-delà de 1480 ; le second a été commencé le 21 avril 1539, et cette date est mentionnée sur une pierre aux armes de Claude de Montmorency, baron de Fosseux, qui est conservée au musée comme la plus ancienne de nos antiquités havraises. Le musée a aussi hérité de la belle cheminée en bois peint que fit construire, pour sa salle faïencée, le gouverneur du Havre sous Henri III, « le capitaine Sarlaboz-Corberan de Cardillac, des monts Pyrénées. » Grâce à quelques réparations, cette cheminée est encore debout à peu près à la place où elle a été construite.

A l'âge des Valois appartient un canon qui a longtemps servi de borne à l'entrée d'une maison de la rue de la Vierge, et sur lequel M. Charles Quin a lu la date de 1547, et un linteau en bois sculpté, figurant un arc en accolade garni de feuillages et offrant aux méditations des passants ce proverbe salomonien : *Initium sapientie timor Domini.*

L'ère des Bourbons s'ouvre par un fait tragique rappelé par la pierre tumulaire des trois frères Raoulin qui périrent « en une même heure », victimes des rancunes laissées dans les cœurs par les guerres de la Ligue. Une autre pierre armoriée mentionne la fondation de la chapelle des Capucins du Havre par Hippolyte d'Estrées, sœur de la trop fameuse Gabrielle, et épouse de M. de

Villars, marquis de Gravelle et gouverneur du Havre, Harfleur et Montivilliers. Une plaque en marbre noir, autrefois encastrée dans le piédestal d'une statue de Louis XIV, qui s'élevait sur la place d'armes, célèbre les mérites du Roi-Soleil dans un style pompeux qui ne dédaigne pas le calembour : *Intuta muniit, diruta erexit, nec MOLLES fundavit MOLES*. D'autres inscriptions nous font assister au développement du port du Havre. La plus remarquable, gravée par Boissaye du Bocage, l'ingénieur chargé des travaux du canal Vauban, est relative à la fermeture du bassin du Roi par deux paires de portes en 1667. Elle est décorée des armes de France et de Navarre, du blason de Colbert et de celui du duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre, et se recommande par la beauté des caractères.

Je dois citer encore, parmi ces curiosités locales, le coffre-fort des trésoriers de la ville du Havre, solide caisse formée de lames de fer entrelacées, et un bureau de Boule, moins solide malheureusement, mais digne de l'attention des amateurs. La surface entière est revêtue de plaques d'écaïlle et de lames de cuivre découpées formant des arabesques d'un dessin très riche, parmi lesquelles on distingue des bustes de femmes ailées, des fous, des danseurs, des musiciens, des oiseaux et des cassolettes.

Une collection de vases en faïence de Rouen très commune, apportée de l'hospice du Havre, nous rappelle le temps heureux où les végétaux guérissaient de toutes les maladies. Le genévrier, le tamarin, la gentiane, la bourrache, le tabac, la laitue, l'églantier, le coquelicot étaient alors en grande vogue, mais à la condition de se déguiser sous un nom latin ou grec. L'églantier s'appelait *cynorrhodon* et l'eau de coquelicot *aqua papaveris rheados*.

Plus précieux que ces pots décorés d'inscriptions pharmaceutiques sont les deux vases de Sèvres que Louis XVI donna à la ville lors de sa visite en 1786. Leur panse vert céladon est ornée de quatre portraits de princesses parmi

lesquelles on reconnaît Marie Leczinska telle que l'a peinte Natoire.

En 1694 et 1759, le Havre subit deux terribles bombardements; et quand on creuse des tranchées pour poser des conduites d'eau ou de gaz, on trouve de temps en temps des boulets que je recueille comme autant de souvenirs de la fermeté déployée par mes compatriotes sous cette pluie de fer.

Le Havre, à cette époque, se servait de la mesure d'Arques, qui avait le privilège des poids et mesures pour toute la Haute-Normandie. On voit, au musée, deux systèmes d'étalons, les uns portant la date de 1687, les autres celle de 1740. Les premiers, en cuivre jaune, sont épais, munis de poignées et décorés de fleurs de lis; les seconds, en cuivre rouge, sont plus minces et plus hauts, et complètement dénués d'ornements.

Quelques objets figurent dans la collection parce qu'ils rappellent les noms de quelques célébrités. Tels sont les balcons et les plaques de cheminée de la maison natale de Bernardin de Saint-Pierre; le porte-crayon, la règle et l'étui donnés à l'auteur des *Etudes de la Nature* par son ami Georges Cuvier, les échantillons de céramique de la faïencerie appartenant au père de Casimir Delavigne et donnés par M. Gouellain.

Je passe sous silence les aquarelles représentant des fragments de cette mosaïque de Lillebonne dont nous avons appris l'acquisition pour le musée départemental avec tant de joie et de reconnaissance, des fac-simile, des portraits d'illustrations locales, des dessins ou gravures reproduisant des monuments ou des vues du Havre ou des environs, toutes choses, qu'à raison du manque de place, il paraît préférable de joindre à la bibliothèque.

La numismatique est une dépendance de l'archéologie. Je puis donc mentionner comme une annexe au musée archéologique notre médailler composé de plus de 6,000 pièces dont quelques-unes se rapportent à l'histoire de la

région. Telles sont les monnaies trouvées le 12 décembre 1882 sur l'emplacement du chœur de l'église de Bléville. La date et la nationalité de ces monnaies portent à croire qu'elles ont été cachées là par un Anglais qui, partant pour combattre les insurgés cauchois commandés par Lecarruyer et Grouchy de Montérolhier, mit son trésor sous la garde de Saint-Jean-Baptiste de Bléville. Le dépôt fut fidèlement gardé; mais l'Anglais ne revint pas, et ses francs à cheval, ses saluts d'or, ses nobles à la rose restèrent sans maître pendant plus de quatre siècles.

Ce qui manque le plus à la section archéologique du musée du Havre, c'est un local convenable. En 1885, la municipalité havraise lui assigna un appartement de l'étage en soubassement du musée qui reçut le nom de galerie Cochet. Avec l'aide de MM. George et Braquehais, j'y ai réuni les objets les plus précieux. Mais cette galerie est humide et sombre. Elle commence en outre à être insuffisante et les objets n'y peuvent être classés méthodiquement.

Dans ces conditions, la Commission consultative du Musée archéologique, composée de MM. Bénard et Huchon, architectes, Leloup, rentier, Lhullier, conservateur du musée de peinture et directeur de l'École des beaux-arts, Meyer, vice-président du Tribunal civil, a cru bon de surseoir à l'impression du catalogue, qui devait être publié cette année; et elle se propose de demander à l'administration municipale un nouveau local plus vaste et mieux éclairé.

Je pense d'ailleurs que cette section aurait tout à gagner à une épuration qui la réduirait au moins d'un tiers: mais c'est une mesure que je ne puis prendre seul, et pour laquelle je sollicite le concours de la Commission consultative.

Comme vous le voyez, la collection archéologique de la ville du Havre n'est pas complètement dénuée de valeur et mérite au moins autant le nom de musée que celle de

Carnac, qui est contenue dans une cage de verre d'un mètre carré. En tout cas, elle est ce qu'elle peut être dans la ville la plus moderne du département. Quelque peu d'importance qu'on lui reconnaisse, elle a sa raison d'être : car une ville a toujours des souvenirs dont elle doit se soucier, et il est peut-être regrettable que le Havre ait attendu trois siècles pour recueillir les témoignages des premiers âges de son histoire et protéger ces épaves du passé contre la marée montante de l'oubli.

M. le Président remercie notre nouveau confrère de son excellent inventaire, qui permettrait à la Commission de s'orienter au milieu des richesses artistiques de son musée si elle était privée de la présence et des lumières du conservateur.

Maison de Pierre Corneille au Petit-Couronne. —

M. Bouquet en fait l'objet de la communication que voici :

Le tome VI du *Bulletin de la Commission des Antiquités* renferme une remarque sur l'inscription placée en dehors de l'immeuble. Notre collègue, M. l'abbé Tougard, aurait désiré que cette inscription ne se bornât pas à la simple date de l'acquisition, en 1874. (*Page 123.*)

Comme nos procès-verbaux sont complètement muets sur les faits antérieurs à l'acquisition et sur l'acquisition elle-même, j'ai cru devoir faire des recherches dans les pièces authentiques, pour suivre, pendant notre siècle, les destinées de cet immeuble, devenu promptement une relique historique, et vous en communiquer le résultat, aujourd'hui que ce lieu est devenu l'objet de fréquents pèlerinages littéraires.

Le premier qui en ait compris et signalé l'importance est M. Le Gendre, autrefois archiviste du département. Au début de notre siècle, il rassembla des documents sur la

maison du Petit-Couronne, et les transmit à M. Ballin, qui en profita dans son *Essai sur la statistique du canton de Grand-Couronne*, en 1836, où il eut soin de signaler l'existence de cet immeuble.

Malgré le compte-rendu de cet ouvrage, couronné par l'Académie de Rouen, on y fit si peu d'attention qu'en 1864, M. E. Gosselin, greffier-archiviste de la Cour d'Appel de Rouen, parut découvrir, pour la première fois, la maison de Corneille, quand il publia son travail : *Pierre Corneille (le père), maître des Eaux et Forêts et sa maison de campagne*. C'est à partir de cette publication qu'on commença à s'occuper sérieusement de la maison du Petit-Couronne.

Aux vacances de Pâques 1866, M. Frédéric Deschamps, avocat, muni d'une copie de tous les actes de vente relatifs à cette maison, relevés par M. E. Gosselin et collationnés par M. de Beaurepaire, se rendit au Petit-Couronne, accompagné de son fils, M. Arnold Deschamps, et de MM. Lamory et Bouquet. Il fut constaté par eux tous que l'état des lieux répondait exactement aux indications fournies par les actes authentiques.

C'est alors que M. F. Deschamps, conseiller général de la Seine-Inférieure, songea à faire faire, par le département, l'acquisition de cet immeuble historique. Il s'en ouvrit à M. le baron Ernest Le Roy, préfet de la Seine-Inférieure, qui accueillit chaleureusement le projet, et, le 18 août 1868, il acquérait par acte sous seing privé, pour le compte du département, la maison de campagne du grand Corneille, sise au Petit-Couronne. Dans sa séance du 28 août 1868, sur le rapport de M. Ancel, le Conseil général autorisa M. le préfet Ernest Le Roy à s'entendre avec M. Frédéric Deschamps pour terminer cette affaire.

La guerre de 1870 survint, et l'acquisition par le département fut retardée jusqu'au 25 juin 1874.

C'est à cette époque seulement que le contrat fut signé par quatre membres de la famille Gueroult, les vendeurs,

par M. F. Deschamps et par M. Gustave Lizot, préfet de la Seine-Inférieure.

Le 20 août 1875, M. Chevallier, conseiller général, présentait à ses collègues un rapport sur un projet de restauration de cet immeuble, dressé par M. Desmarest, architecte du département, et demandait à M. le Préfet de nommer une Commission pour étudier ce rapport.

Le 22 octobre suivant, M. G. Lizot désignait, pour en faire partie, M. Frédéric Deschamps, conseiller général, président; MM. Bouctot et Quévremont, conseillers généraux; Charles de Beaurepaire, archiviste; Bouquet, professeur au Lycée Corneille; Sauvageot, architecte en chef de la ville de Rouen, et Desmarest, architecte en chef du département. De ces sept membres, cinq avaient été pris dans votre Commission des Antiquités.

La mort de M. F. Deschamps, arrivée le 8 décembre 1875, fit retarder les opérations de la Commission jusqu'au 3 février 1876. Le rapport, fort détaillé, fait par M. Bouctot, fut lu au Conseil général le 25 avril 1876, et c'est d'après ses données que M. Desmarest fit presque immédiatement la restauration de l'immeuble, à peu près terminée vers le 15 août 1877, et complétée en 1878.

Peu après, M. E. Laporte, conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton du Grand-Couronne, songea à faire un Musée-Corneille dans la maison du Petit-Couronne; et, le 24 juin 1879, M. le Préfet Limbourg en confia la direction à notre collègue, M. Maillet du Boullay.

Ainsi fut sauvée des hasards de la propriété privée la maison du grand Corneille.

Les inscriptions placées postérieurement, dans ou sur l'immeuble, laissent à désirer, pour l'exactitude.

Ainsi, la plaque de marbre, à l'extérieur, porte que « cette maison a été acquise par le département le 28 juin 1874 ». C'est le 25 qui est consigné dans le contrat d'acquisition.

Au bas du buste de Pierre Corneille, reproduction en

bronze artistique de celui de Caffieri, on s'est contenté de mettre ces simples mots :

A
PIERRE CORNEILLE
LES ÉLÈVES
DU
LYCÉE CORNEILLE
1879

La vérité est que toute l'administration, tout le personnel des professeurs du lycée, son proviseur, M. A. Matinée, en tête, se firent un devoir patriotique de prendre part à la souscription.

Enfin, au-dessus de la cheminée d'une chambre située au premier étage est une plaque, où sont gravées les armes de la famille Corneille, avec quelques indications biographiques, et ces mots sur une banderolle :

Et mihi res non rebus me submittere conor.

Il serait urgent de remettre sur ses pieds ce vers boîteux emprunté à l'une des Epîtres d'Horace, qui avait dit :

Et mihi res non me rebus submittere conor.

Corneille n'avait pas estropié ce vers, en le citant dans son *Avis au Lecteur*, placé en tête de sa tragédie de *Nicomède*, pour en faire non sa devise comme on l'a cru, mais le principe d'une théorie dramatique applicable à son théâtre.

L'erreur actuelle est d'autant plus regrettable qu'elle fait suspecter, à bon droit, par les visiteurs lettrés, l'érudition classique des Normands.

J'ai cru, Messieurs, devoir vous donner ces détails, peu connus, sur l'acquisition et la restauration de la maison de campagne de Pierre Corneille, au Petit-Couronne, dans l'intérêt de la vérité, trop souvent méconnue et toujours bonne à connaître.

Si j'ai signalé des erreurs de date et de fait dans trois des inscriptions qu'elle renferme, c'est que je me suis rappelé que votre intervention avait fait rectifier l'inscription erronée, placée trop longtemps, à Rouen, dans la rue Pierre Corneille, sur l'un des immeubles que la famille possédait dans cette rue.

Je ne désespère pas que, grâce à vous, il en soit de même pour les inscriptions fautives du Petit-Couronne. En tout cas, votre responsabilité sera dégagée si, accueillant favorablement la note que j'ai l'honneur de vous présenter, vous lui donnez place dans votre *Bulletin*. Dût-elle y rester toujours, sur ce point spécial, à l'état platonique, l'histoire de la première partie n'en viendra pas moins combler la lacune que notre collègue avait relevée dans la plaque constatant le fait de l'acquisition de cet immeuble.

Notre confrère croit d'autant plus opportun de rétablir les faits dans leur exactitude, que rien n'est plus commun que le défaut de précision dans les monuments épigraphiques contemporains. Il cite pour exemple l'interminable inscription placée dans la cour du Lycée en mémoire du second centenaire de Corneille, où l'on n'a omis que le Comité d'organisation, qui, seul, a conçu, préparé et mené à bien cette belle manifestation.

Substructions de la rue Grand-Pont. — M. Lefort revient sur les détails précédemment fournis et communique à la Commission la note ci-jointe avec plan à l'appui :

Nous soumettons à l'examen de la Commission des Antiquités le plan de substructions mises à jour rue Grand-Pont, dans les fondations de deux maisons neuves.

L'une de ces maisons est élevée par notre collègue,

M. Gosselin, qui a bien voulu nous communiquer le relevé de ses fouilles; les fondations du second immeuble, adjacent au premier, ont été exécutées sous notre direction.

L'ensemble du terrain excavé occupe l'angle nord de l'intersection de la rue Grand-Pont vers la rue de la Madeleine. Il mesure en moyenne 21 mètres de longueur sur 12 m. 50 de largeur.

Les murs dont il s'agit sont d'origine romaine; édifiés en blocage pour l'intérieur, ils sont revêtus, sur leurs deux parements, de moellons parfaitement réguliers, de petit appareil (*opus parvum*); des zones en briques bien cuites liaisonnent le blocage; le tout est d'une épaisseur de 96 à 98 centimètres (3 pieds romains).

La brique, dont nous recueillons un échantillon, présente dans tous ses caractères le type de la brique romaine; les dimensions en sont de 0^m 27 de largeur, 0^m 36 de longueur et 0^m 35 d'épaisseur. Sur ses faces existent d'une part un relief, d'autre part un creux servant de tenon et de mortaise avec les rangs supérieur et inférieur. Les joints étaient aussi hauts que la brique elle-même, et les mortiers en chaux grasse et sable étaient d'excellente qualité. A 0 m. 80 centimètres au-dessus du sol extérieur et de l'aire intérieure (les deux niveaux manifestés par la cessation dans l'appareil étant sensiblement les mêmes) règne un ressaut augmentant d'environ six centimètres l'épaisseur du mur et constituant le socle de la construction. Nous n'avons pas retrouvé le pavage antique.

Les fragments découverts constituent sensiblement un périmètre fermé d'une superficie d'environ 260 mètres; on se trouve donc en présence d'une construction assez importante. Nous remarquons que le mur de façade présente avec le nouvel alignement est de la rue Grand-Pont une superposition presque absolue. Il en est de même sur la rue de la Madeleine, dont l'alignement actuel coïncide avec celui de la rue romaine il y a seize ou dix-huit siècles. Enfin, les limites de la propriété antique, du côté

des propriétés particulières, existent encore aujourd'hui; il est probable que les propriétaires primitifs seraient, s'ils revenaient au monde aujourd'hui, fort surpris de retrouver avec aussi peu de changement les bornes de leur fonds.

La profondeur du sol sur lequel ont été établis les murs romains est également utile à constater; elle est très sensiblement de 6^m 25 au-dessous du sol actuel de la rue Grand-Pont à cet endroit. Quelques parties ayant jusqu'à deux mètres de hauteur, nous avons trouvé les premières assises à une profondeur de 4^m 25 environ, en contre-bas du niveau moderne.

Si nous supposons abaissé de 6^m 25 le sol actuel (11^m 65), nous trouvons une cote (5^m 40) inférieure à celle de nos quais (5^m 50); par suite, la berge ou le sol sur lequel se trouvait la maison dont nous avons relevé les empreintes était certainement inondée au moment des crues du fleuve ou des fortes marées; est-elle, pour ce motif, la limite extrême de la rive droite à cette époque? Nous ne le pensons pas; le mur d'enceinte romain, très probablement, était encore plus au sud: car, n'eût-il été élevé qu'au moment de la grande invasion de l'an 406, on n'eût pas laissé dans son voisinage une construction qui pouvait devenir, entre les mains d'envahisseurs résolus, un point d'appui et une base d'opérations non négligeable; les traditions de la tactique militaire existaient encore presque intactes et les barbares le reconnaissaient si bien qu'ils n'hésitaient pas à mettre à leur tête Syagrius pour résister à une invasion postérieure.

Par suite, du temps de saint Mellon, il nous semble inexact que, ainsi que l'affirme Langlois (*Incendie de la cathédrale de Rouen*), les eaux de la Seine arrivaient jusqu'au parvis Notre-Dame.

Une tradition pense que la porte constatée à la hauteur de la rue du Petit-Salut était celle de la primitive enceinte. Pour les motifs qui précèdent, nous pensons que l'empla-

cement doit en être reporté au sud de la rue de la Madeleine.

En concluons-nous, hâtivement peut-être, que la Seine n'a pu s'étendre jusqu'à la place de la Calende ? Qu'enfin les ports ou échouages signalés comme ayant existé successivement sur les emplacements devenus aujourd'hui la place de la Calende, celles de la Haute-Vieille-Tour et de la Basse-Vieille-Tour, sont le fait de l'imagination de chroniqueurs ou résultent de l'absence de toute critique historique dans l'exposé des traditions qu'ils rapportent ? Que, par suite, le souvenir relaté par l'avocat anonyme du *xvi^e* siècle, relatif aux découvertes faites au moment de la fondation de l'église Saint-Herbland, serait à reléguer au rang des fables ? Ce serait, croyons-nous, formuler une déduction plus étendue que ne le comportent nos prémisses ; nous aurions, au contraire, lieu de supposer que la tradition repose sur des fondements réels.

En effet, l'artère qui, sous le nom de rue Beauvoisine, rue des Carmes, rue Grand-Pont, occupe le sommet de deux pentes, n'est que le dernier prolongement du contre-fort de la côte de Neufchâtel. Il est en effet probable que les premiers pêcheurs qui se sont établis à l'extrémité de cette sorte de cap choisissaient un point saillant dans la vallée, le plus rapproché de l'éperon opposé venu en pente douce des collines constituant l'isthme de Moulineaux. C'était le point de passage indiqué pour aller d'une rive à l'autre, des marais de Darnétal à ceux de Maromme ; il était donc naturel qu'une semblable position fût appréciée et habitée tout d'abord.

Mais du fait seul que nous sommes sur une arête, sur un cap, il en résulte qu'à l'est et à l'ouest les dépressions existaient, prolongement des pentes qui à droite et à gauche escortaient pour ainsi dire notre chemin de faitage, notre voie beauvoisine.

Par suite, si, à la hauteur de la rue de la Madeleine, notre point culminant se rapproche du niveau des eaux,

nous en pouvons géologiquement conclure qu'à l'est, c'est-à-dire place de la Calende, qu'à l'ouest, c'est-à-dire rue aux Ours, les parties inférieures étaient submergées. Car ces lois de continuité géologique sont générales, et s'appliquent aussi bien aux minuscules dénivellations qui nous occupent qu'aux profondes découpures qui font émerger les îles, grandes comme des continents.

Enfin, comme les colmatages qui ont rempli ces baies n'ont pu se faire en un jour, mais au contraire ont lentement et successivement empiété sur la Seine, les eaux de celle-ci se sont éloignées suivant la même loi. Par suite, les traditions qui nous montrent les reculs successifs des ports et échouages de la Calende à la Haute-Vieille-Tour et de celle-ci à la place de la Basse-Vieille-Tour, se corroborent et se confirment mutuellement.

Quoi qu'il en soit de nos déductions, nous avons pensé que nos modestes relevés pourraient intéresser la Commission des antiquités, et tel est le motif qui nous a engagé à les lui soumettre.

Rouen, le 9 décembre 1887.

Une intéressante discussion s'engage entre MM. Lefort, Simon, Drouet et Bouquet, sur le régime du fleuve à ces époques reculées, où le sol gaulois correspondait à Paris, dans la Cité, à son niveau actuel ; sur la rareté des quais, malgré l'existence des ports d'Ostie, d'Utique et de Carthage ; enfin, sur les doutes que l'on peut conserver relativement à l'emploi des anneaux pour l'amarrage des navires. M. Simon a vu dans son enfance des anneaux qui semblaient bien destinés à cet office dans la rue du Hallage, dont le nom seul est déjà des plus significatifs. M. le Président observe que l'existence de ces anneaux est donc un fait acquis et, tout en réservant leur affectation, il invite M. Simon

à rechercher ces anciens vestiges pour les étudier de plus près.

M. Bouquet fait remarquer que ces anneaux n'ont rien de commun avec ceux dont parlait l'avocat anonyme du xvi^e siècle, quand il disait :

« Est à remontrer que *antiquitus* la rivière de Seyne avoit son cours où est assise l'église de Notre-Dame, et estoit le port du quey à l'endroit où est assise l'église Saint-Erbland, et à cause de ce est encore appelé le dit lieu *Port-Morant*. »

Cela se serait passé à l'époque gallo-romaine, puisque les premiers Gaulois n'étaient pas assez civilisés pour avoir un port avec quai sur une rivière. Un échouage, c'est tout au plus ce qu'ils pouvaient avoir.

En second lieu, si la Seine montait alors jusqu'à Saint-Herbland, c'est-à-dire à l'angle des rues de la Grosse-Horloge et de la rue des Carmes, comment Rollon, au x^e siècle, aurait-il amarré ses navires près de la porte voisine de l'église Saint-Martin-de-la-Roquette? Les alluvions n'ont pu être assez nombreuses pour combler l'espace qui la sépare de Saint-Herbland, et l'on n'aurait pu y rencontrer les constructions romaines dont M. Lefort vient d'entretenir la Commission.

Les anneaux de Saint-Herbland ne paraissent pas avoir appartenu à un port qui n'a jamais existé en cet endroit.

Jubé de Moulineaux et tribune de Bréauté. — M. Lefort établit entre ces deux petits monuments l'intéressant rapprochement qu'on va lire :

M. Lefort a vu dans l'église de Bréauté un nouvel exemple des tribunes qui, en maintes paroisses, ont été aux xv^e et xvi^e siècles installées, à l'intérieur des églises au-dessus de la porte principale.

La tribune de Bréauté date de cette époque : un petit escalier à droite en entrant y accède : il repose sur des

poutres dont les extrémités sont sculptées de têtes fantastiques; au-dessus, la balustrade est constituée dans toute sa longueur par des panneaux à serviettes, rustiques d'ailleurs. En voyant cette tribune, il est impossible de ne pas songer au jubé actuel de Moulineaux.

Ce jubé, lui aussi, était une tribune dont on retrouve encore les traces au-dessus de la porte occidentale de l'église. Toute une face en est composée de panneaux à fenestragés en plâtre peint, modernes, et dont l'existence confirmerait, s'il en était besoin, l'exactitude de notre assertion.

A Bréauté, le portail principal est du xv^e siècle; il est assez bien conservé. Un porche de la même époque que la tribune abrite le portail. Flanqué de contreforts d'angle muni à l'intérieur d'un berceau en bois reposant sur des sablières sculptées, ce porche est pittoresque et intéressant. Il serait profondément regrettable que l'ensemble groupé à l'entrée de l'édifice et composé du porche xv^e, de la porte xv^e et de la tribune xv^e, fut détruit sous le prétexte que la nef, sans valeur ni solidité, est à refaire.

Quant à l'époque où la tribune de Moulineaux a été déplacée et transformée en jubé, plusieurs membres observent que, si la partie la plus récente est gothique, cette métamorphose ne saurait être imputée au siècle dernier.

Céramique de Grossœuvre. — M. le Président demande à M. Gouellain s'il a quelques détails à fournir sur une fabrique de poterie dont un registre du tabellionage révèle l'existence à Grossœuvre le 29 juillet 1607. Notre collègue répond que ce centre de production céramique lui est totalement inconnu.

Tombeau à Saint-Eloi. — M. de Beaurepaire fait part à la Commission de ses recherches sur les vestiges

mystérieux d'un tombeau qui apparaissent sur la muraille extérieure de l'ancienne église Saint-Eloi. Bien que cette sépulture eût dû appartenir à quelque personnage considérable, il n'en est fait aucune mention dans les archives de la Cathédrale, dont Saint-Eloi relevait.

M. le Président a pu croire un instant qu'il se trouvait en présence d'une de ces représentations de la mort si fréquentes au *xvi^e* siècle, d'un emblème analogue à ce *miroir de la mort*, mentionné dans un cimetière de la banlieue. Néanmoins, il demeure plus probable qu'il s'agit bien d'un tombeau véritable, dont l'hôte et la date nous échappent.

M. Fréchette. — Conférence. — Sur la motion de M. Lefort, M. le Président annonce à la Commission que M. Fréchette, le poète canadien bien connu, va faire, ce soir même, à huit heures, à l'Hôtel-de-Ville, une conférence sur le Canada.

Mannevillette. — Statue de saint Adrien. — M. l'abbé Tougard demande à M. Lefort quelques explications sur la statue de saint Adrien qu'il a signalée dans le devis des travaux à faire pour l'église de Mannevillette. Notre collègue, recueillant ses souvenirs, dit qu'il s'agit d'une belle sculpture en bois de chêne, sur laquelle il a appelé l'attention pour en assurer la conservation.

M. l'abbé Tougard ajoute que, sur une estimation qui portait la valeur de cette statue à plusieurs milliers de francs, il a été invité à écrire à M. Alfred Darcel, en vue d'une cession au musée de Cluny; mais le conservateur a objecté que son crédit, totalement épuisé cette année, était déjà trop engagé sur l'exercice

suivant pour qu'il lui fût possible de songer à cette affaire.

Plusieurs membres objectent que la loi s'oppose à la vente du mobilier artistique des églises. M. l'abbé Tougard avoue que telle est bien la législation. Mais il prie en même temps la Commission de reconnaître qu'il y a toujours en ce monde des accommodements pour toute chose ; et que, de l'avis même de M. Darcel, la fabrique de Mannevillette pourrait très bien *offrir* sa statue à la direction des Beaux-Arts *en échange* d'une somme destinée à concourir à la réfection de l'église. Mais notre confrère a conseillé à M. le curé de garder cette statue qui peut attirer les visiteurs et donner quelque intérêt à son église. Divers membres appuient cette manière de voir ; et elle est confirmée par un vote unanime de la Commission.

Hôtel de la Monnaie à Rouen. — M. le Président demande à M. Garreta si l'on doit craindre la démolition totale de la Monnaie de Rouen. Notre collègue répond qu'il s'efforcera d'en conserver la plus notable partie qu'il sera possible.

Les motifs qui donnent à cet édifice un intérêt particulier sont exposés dans le mémoire suivant de M. de Beaurepaire :

L'Hôtel de la Monnaie de Rouen, dont les principaux bâtiments subsistent encore, occupe une superficie de 2,108 mètres carrés, entre la rue Saint-Eloi et la rue Herbière, sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée (1).

(1) De l'autre côté, la Monnaie était bornée par l'hôtel de Grandmont, à la suite duquel on trouvait celui de Sainte-Vaubourg et le jeu de paume du Panneret. Cet hôtel de Grandmont avait été restauré par Pasquier de Vaulx, évêque et comte

Cet atelier, dont l'établissement est rapporté à Charles-le-Chauve (1), resta en activité sous les ducs de Normandie. Au XIII^e siècle, on y frappa des deniers d'argent, désignés, dans les chartes de cette époque, sous le nom de roumois, qui ne paraissent pas avoir été distincts des deniers angevins (2).

Une charte de Henri I^{er}, de 1108, fait don à l'abbesse de Fontevraud de 100 l. *de Rothomagensibus denariis*. à prendre sur la Monnaie de Rouen (3).

Il semblerait assez naturel d'attribuer à l'existence de cet atelier le vocable de saint Eloi, patron des monnayeurs, donné à l'église voisine. Je ne suis pas cependant persuadé que notre Monnaie ait été primitivement là où on l'a vue aux derniers siècles.

Ce qui m'inspire quelques doutes à ce sujet, c'est ce que dit Farin, *Hist. de Rouen* (1^{re} partie, p. 94) : « Toutes les maisons à la place desquelles est l'Hôtel de la Monnoye appartenoient autrefois à un nommé Guillaume Benoît, et depuis il y a eu dessus une redevance de 40 sols de rente aux héritiers de Guerout Naguet, comme il est porté dans les registres de la Chambre des Comptes de Paris. »

Au XIII^e siècle, on désignait comme relevant du fief de la Monnaie une maison située en la rue Ganterie. Peut-être était-ce là qu'était alors la Monnaie (4).

de Lisieux, à qui les religieux de Grandmont l'avaient baillé pour l'occuper sa vie durant, 1443. (Arch. de la Seine-Inf., D, 239.)

(1) Boizard, *Traité des Monnoyes*, p. 101. *Almanach des Monnoyes*, 1785.

(2) Mémoire de M. L. Delisle sur les revenus publics en Normandie. *Bib. de l'École des Chartes*, 2^e série, t. V, pp. 185-189.

(3) Arch. de la Seine-Inf., G. 4480.

(4) *Domum suam de Wanteria de feodo Monete*, Ch. de Guill. Collette, sous la mairie de Guill. Du Donjon. (Arch. de la Seine-Inf., G. 4306.)

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que, dès le commencement du xv^e siècle, la Monnaie occupait l'emplacement compris entre les rues Herbière et Saint-Eloi (1).

L'Hôtel appartenait au Roi, et passait pour un modèle en son genre. « L'Hôtel de la Monnaie, dit encore Farin, est le plus beau qui soit en France, si on considère ses bâtiments et sa fonderie. » Duplessis n'en parle pas autrement dans sa *Description de la Haute-Normandie*.

Cet Hôtel, suivant M. l'abbé Cochet (*Rép. arch. de la Seine-Inférieure*), daterait de François I^{er}, et il en donne comme preuve une sculpture qu'on y remarque, et qui représente l'Ecu royal de France, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, accompagné, à droite et à gauche, de deux FF. couronnés.

L'ingénieur Le Masson l'avait ainsi décrit dans les premières lignes d'un devis estimatif des ouvrages à faire en maçonnerie pour sa réparation, en l'an XI (2).

« L'Hôtel des monnaies de Rouen est très vieux. Ce qui le constitue est une quantité de bâtiments incohérents qui occupent une grande surface. Cependant, cette réunion de petits bâtiments autour des petites cours renferme distinctement tout ce qui est nécessaire, utile et même commode pour cet hôtel.

» Le plus ancien de ces bâtiments (le long de la rue Saint-Eloi) est tout entier en pierre de taille, et est bâti dans le style de l'architecture de Philebert de Lorme. Il est, à ce que l'on croit, de son temps. Il doit avoir été construit par lui, ou l'un de ses élèves, ou l'un de ses admirateurs, vers 1569, époque à laquelle le château de la Mailleraye a été construit. Les soins qui ont été donnés à la construction de ces deux édifices sont les mêmes; les profils se ressemblent; toutes les pierres adhèrent entre

(1) « Monnoye de Rouen, parr. Saint-Eloy. » Tab. de Rouen, reg. 6, fo 46.

(2) Cette réparation fut exécutée par Pierre-Adrien Jouin.

elles parfaitement, ce qui a concouru puissamment à la conservation de ces édifices construits d'après les bons principes des anciens. Ils sont en pierre de Saint-Leu. C'est dans ce petit bâtiment donnant sur la rue Saint-Eloy qu'est établie la fonderie des métaux. C'est le seul qui soit entièrement en pierre de taille (1). »

Un ancien Hôtel des Monnaies doit être envisagé sous deux points de vue : comme juridiction, comme atelier de fabrication.

Les officiers qui composaient la juridiction étaient un Général provincial subsidiaire ; les juges-gardes ; le contrôleur contre-garde, qui remplissait les fonctions des juges en leur absence ; le garde-scel, l'avocat et le procureur du Roi, des greffiers et des huissiers.

Les procureurs étaient ceux des juridictions royales.

On donnait au Général provincial le nom de subsidiaire, parce qu'il représentait les commissaires de la Cour des Monnaies de Paris ; à leur place, il était tenu de faire exactement, dans la province de son département, des chevauchées, à l'effet de découvrir les délits et malversations qui pouvaient s'y commettre sur le fait des monnaies et des matières et ouvrages d'or et d'argent.

Nous ne saurions dire à quelle époque précise remonte l'établissement d'un Général provincial en Normandie. Il y en avait certainement un (Le Gouppil, sieur du Parquet) pendant l'occupation anglaise. Remond Monfaut nous paraît en avoir occupé les fonctions sous Louis XI.

En 1522, il n'y avait plus de Général provincial en Normandie. Le Languedoc, le Dauphiné, la Bourgogne étaient les seules provinces où ce fonctionnaire eût été conservé.

(1) Sous François II, qui régna de 1559 à 1560, les deux FF couronnés se conçoivent encore ; mais on ne saurait admettre la date de 1569, qui nous reporterait au règne de Charles IX. Peut-être Le Masson a-t-il voulu écrire 1559.

Henri II les supprima, par mesure générale, en mars 1549.

En mai 1577, ils furent rétablis au nombre de sept pour faire leur principale résidence dans les villes qui servaient de sièges aux parlements de Languedoc, de Guyenne, de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, de Dauphiné et de Provence. On leur attribua les mêmes pouvoirs et juridiction qui avaient été donnés, par édit de 1570, aux Généraux de la Cour des Monnaies de Paris, quand ils faisaient leurs chevauchées dans les provinces, et on ordonna que ceux qui seraient pourvus de ces offices seraient reçus en cette Cour, et y auraient entrée, séance et voix délibérative en toutes matières de leur connaissance, et quand ils s'y trouveraient pour le fait de leurs charges (1).

Un édit du mois de juin 1696 supprima ces offices; mais, en même temps, créa vingt-huit généraux provinciaux subsidiaires avec les mêmes honneurs, droits, pouvoirs et juridiction portés par l'édit du mois de mai 1577. Il y en eut un pour la ville et Généralité de Rouen; un autre pour les villes de Caen et d'Alençon (2).

(1) La juridiction des Généraux des Monnaies ne fut pas sans causer quelque ombrage au parlement de Normandie. « En 1575, dit Pavyot de Bouillon, dans son histoire ms. du parlement, le Roi ayant fait quelques ordonnances sur le fait des monnaies, elles furent envoyées au parlement de Normandie, mais n'y furent vérifiées que vers la fin du mois de juillet, et avec cette clause que la Cour des Généraux des Monnaies de Paris n'auroit aucune juridiction dans l'étendue de la province, ainsi qu'il avoit esté déjà arrêté en plusieurs occasions semblables. »

(2) « La Monnoie de Saint-Lô, dont l'établissement remontoit au XIII^e siècle, ainsi que le prouvent des lettres-patentes du 10 juin 1361, fut transférée en la ville de Caen, par édit du mois de septembre 1693. Elle a été supprimée par autre édit donné au mois de février 1772. Sa juridiction s'étend sur toutes les villes qui composent la Généralité de Caen et sur une partie de celles qui dépendent de la Généralité d'Alençon. » *Almanach des Monnoies*, 1788, p. 65.

Cet édit voulait qu'ils fussent gradués et reçus en la Cour des Monnaies, où ils siègeraient après le dernier conseiller.

Ils étaient les chefs de la juridiction de la Monnaie de leur département ; ils avaient droit d'y présider ; ils étaient appelés au jugement des affaires que les juges gardes avaient instruites, et mettaient leur nom en tête de leurs sentences.

Les juges gardes qui, primitivement, avaient été les seuls juges des Hôtels des Monnaies, étaient au nombre de deux.

Ils connaissaient, en l'absence du Général provincial, et concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen et réception des changeurs, batteurs et tireurs d'or, ainsi que des aspirants à la maîtrise d'orfèvrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs jurés ; de l'insculpation de leurs poinçons, et de ceux des fourbisseurs, horlogers, graveurs sur métaux, et tous autres officiers qui travaillaient et employaient les matières d'or et d'argent, chez lesquels ils avaient droit de visite ; de toutes les malversations qui pouvaient être commises par ceux-ci (1), même des entreprises de tous ceux qui avaient des fourneaux et se mêlaient de fontes de distillation, sans y être autorisés par état ou par lettres du Roi, enregistrées dans les Cours des Monnaies ; et généralement de tout ce qui concernait le titre, bonté, alliage des matières, marques des poinçons exigés sur les ouvrages, ainsi que de l'abus que l'on pouvait faire des poinçons.

Ils connaissaient aussi, en l'absence du Général provincial, et concurremment avec lui et autres juges royaux, des crimes de billonnage, altération des monnaies, fabrication, exposition de fausse monnaie, et autres de juridiction concurrente.

(1) Ils jugeaient jusqu'à concurrence de 16 écus 2 livres sans appel. Au-dessus, l'appel était porté à la Cour des Monnaies de Paris.

Ils connaissaient, seuls et privativement aux Généraux provinciaux, de la police intérieure des Monnaies et du travail de la fabrication des espèces, dont ils faisaient les délivrances aux maîtres ou directeurs particuliers. Enfin, ils étaient dépositaires des poinçons, matrices et carrés sur lesquels les espèces étaient monnayées, et les donnaient par nombre aux prévôts et lieutenants des monnayeurs, à charge à ceux-ci de les leur remettre, l'opération terminée (1).

Cette juridiction avait éprouvé quelques variations. Les offices de gardes, de contrôleur, étaient devenus héréditaires. Celui d'avocat du Roi, créé assez tard, avait été supprimé vers le milieu du xviii^e siècle.

Le nombre des greffiers avait été porté à trois, bien qu'un seul pût suffire. Au greffier ancien avait été adjoint un greffier alternatif, par édit de mai 1517; un greffier triennal, par édit de déc. 1639 (2).

Les gardes, le contrôleur-contregarde, avaient, comme le Directeur, l'essayeur et le greffier, leur logement à la Monnaie. Quant au local affecté à la juridiction, il fut toujours insuffisant, comme on peut le voir par cette requête, qui fut adressée, en 1784, à M. Boutin, secrétaire d'Etat, ayant le département des Monnaies :

« Supplient humblement les officiers du siège royal des Monnoyes de Rouen, et ont l'honneur d'exposer l'incommodité et insuffisance de leur prétoire.

» Il ne consiste qu'en une petite chambre, à laquelle on accède par un escalier. A face de la porte est une cheminée enfermée dans le parquet; entre elle et les croisées est un très petit espace, ce qui a forcé de placer le siège des juges de l'autre côté, entre les croisées et la porte. Le dernier des juges en séance a le vent de la porte dans les oreilles.

(1) Voir l'article des *Monnaies* dans l'*Encyclopédie*.

(2) Robert de Sez, greffier, 1609; — Guill. de Villade, juin 1659.

Cet emplacement qu'occupe le siège est si petit qu'il ne peut contenir qu'avec beaucoup de peine le Général provincial, les deux juges, le contregarde et le procureur du Roi.

» Telle est encore l'incommodité, que les avocats qui viennent plaider au siège, où les audiences ne laissent pas que d'être fréquentes, n'ont pas de barreau. S'ils se tenaient hors le parquet, ils seraient à la face des fenêtres du prétoire, qui n'en a que d'un seul côté, sur la cour de l'Hôtel; mais ils en seroient si éloignés qu'ils ne pourroient voir à lire leurs pièces. On est obligé de les laisser dans le parquet, d'où ils ne peuvent communiquer avec leurs clients.

» Bornant à ce seul appartement le prétoire de la Monnoye de Rouen, jusqu'à ce qu'on appelle l'audience, les parties et leurs avocats sont obligés de rester dans la cour de l'Hôtel, aux injures de l'air et du temps, ce qui gêne fort en hiver; et si, par humanité, on les laisse entrer avant l'audience, les juges n'ont pas la liberté de se conférer » (1).

Comme atelier de fabrication, il y avait, à la Monnaie, un Maître qui, après avoir été tantôt régisseur pour le Roi, quand la Monnaie était adjudée aux enchères ou baillée à ferme, était devenu, dans les derniers temps, officier agréé et nommé par le Roi, et qui, à son titre de Directeur, ajoutait celui de Receveur et Conseiller du Roi.

« Les fonctions du Directeur étaient de veiller sur tous les ouvriers et ateliers, de faire que tout fût en bon état et en bon ordre; de payer les officiers et ouvriers de la Monnoye, d'acheter tout ce qui était nécessaire pour les fabrications, de faire les achats des matières, d'inscrire les noms et demeures des marchands de matières, de dis-

(1) Arch. de la Seine-Inf., C. 218. — A Rouen, dans les derniers temps, la juridiction de la Monnaie se tenait les mardis et les jeudis.

tribuer lui-même les travaux aux ouvriers dans chaque atelier, de les recevoir d'eux, de ne point donner au public d'espèces d'une fabrication avant qu'elles n'eussent été passées en délivrance..., de garder soigneusement les deniers de boete qui lui étaient confiés et de ne s'en dénantir que par ordre de la Cour des Monnaies » (1).

Il avait à sa disposition, pour le travail, d'autres officiers : l'essayeur, le tailleur ou graveur, et un personnel d'ouvriers employés, par privilège, de père en fils, à la fabrication des monnaies. L'existence, l'organisation, les exemptions de toute sorte de ce corps d'ouvriers, constituaient, à vrai dire, l'originalité très tranchée, qui est à signaler dans un ancien Hôtel des Monnaies.

Par profession, les monnayeurs devaient se rendre, à l'ordre du Roi, et sur l'avis des juges gardes ou des prévôts, non seulement à la Monnaie de leur ville, mais en quelque autre ville que ce fût du royaume, où l'on jugerait qu'il fût nécessaire de battre monnaie, et c'est à quoi ils s'obligeaient par serment, le jour de leur réception. Les lettres de 1334 sont explicites sur ce point : « *Item* les diz ouvriers et monnoyers sont tenuz devenir garnir noz monnoyes toutes fois que mestier sera, à lours propres couz et despens, sans demander nul avantage ne nul don ; et, s'aucun, après ce que il aroit esté crié, ou lieu où il demourroit, que il venissent à noz monnoyes, en estoit en défaute que il ne partist de son païs huit jours après le cri, qu'il fust, chacun jour, à dis soulz de peine, se il n'avoit essoine loial ; et seroit envoyé querre à ses propres cous et despens. »

On voit, par ces mêmes lettres, que le Roi retenait que, « se ainsi estoit que li ouvrier et monnoyer (2) du serment

(1) De Bettange, *Traité des Monnoyes*, 1760, 1^{re} partie, p. 132.

(2) On distinguait en général les ouvriers des monnoyers ou monnoyeurs. Les ouvriers étaient ceux qu'on appela plus tard les ajusteurs.

de France ne peussent garnir ses monnoyes de tant d'ouvriers et monnoyers comme l'en aroit mestier, il pourroit appeler autres ouvriers et monnoyers de quelque lieu, avec euls, tant seulement tant comme l'en aroit à fere de euls, et ouvreroient et monoieroient à part. »

Ce passage fait allusion aux ouvriers et monnayeurs du serment de l'Empire, qui, dans certaines villes, à Rouen notamment, coopérèrent au travail des monnaies, tout en formant une association, distincte des ouvriers et monnayeurs du serment de France (1). L'admission de ces étrangers s'explique, suivant la remarque de Constans, dans son *Traité de la Cour des Monnaies*, par la rareté des ouvriers des Monnaies (2).

(1) Cardinot Le Cauchois, fils et héritier de feu Henri Le Cauchois, en son vivant, avocat et conseiller en cour laïe, donne, le 10 mai 1422, 68 sous tournois de rente à héritage, pour Dieu, au collège des ouvriers et monnoiers du serment de l'Empire, estans en la ville de Rouen, afin que led. donneur, ses parens et amis et bienfaiteurs, eussent part ès oresons qui fais seront audit Collège. » *Tab. de Rouen*, reg. 19, fo 401 v^o.

(2) « On voit par là que les ouvriers des monnoyes étoient rares, et que par ceste raison nos rois estoient dans la nécessité d'en faire venir des pays étrangers, comme on parloit alors, des monoiers des autres serments. » Cette remarque est faite à l'occasion d'une ordonnance touchant les monoiers, laquelle contient un règlement entre les ouvriers et monoiers, tant du serment de France et de Toulous, que du serment de l'Empire et de l'Espagne. Les prévôts des Monnaies de Montreuil, Rouen, Angers, Troyes, St-Pourcin, Tournay, Sommières, Paris, pour tous les ouvriers des monnoies dud. serment, s'engagent à fournir d'ouvriers 260 fournaies, « lesquelles fabriqueront, chaque jour, 50 marcs de florins au noit, tant de blanc que de noir. Toutes les fois que le maistre des Monnoyes requerra les monoiers d'icelle Monnaie de ouvrer, ils seront tenus de ouvrer, tant à jour ouvrable, comme les jours de feste, exceptez dimanches, festes d'apostres, et autres festes où ils auront vœu. » Le Roi ne prendra « aucuns ouvriers de hors le royaume pour ouvrer en

Pendant longtemps, les monnayeurs du serment de l'Empire se maintinrent à Rouen, à côté de ceux du serment de France. Il en était ainsi à la fin du x^ve siècle. Mais alors on avait plus d'ouvriers et de monnayeurs qu'il n'en était besoin.

On en trouve la preuve dans le passage suivant des lettres patentes du roi Charles VIII.

« Pour ce que la multiplicité desd. ouvriers et monnoyeurs procède plus de ceux qui sont du serment de l'Empire que autrement, parce qu'ilz sont francs et créés de volonté par plusieurs princes et prélatz hors de notre royaume, que des pays de l'Empire, et que aussi, ès lieux et contrées où ils se tiennent, ils font, chascun an, une assemblée et disner, et en créent un nouveau pour les deffrayer; et après s'en viennent en notre royaume, et se font recevoir en nos Monnoyes, en laquelle réception, et aussy de ceux qui sont demeurans en notre dit royaume les solennités n'y sont gardées; car ilz ne regardent de quel costé et ligne ilz sont, se leurs pères ont fait espreuves, ou s'ils savent ouvrir ou non. » Comme les monnayeurs de France suffisaient, le Roi, dans ces lettres patentes, ordonnait que « dorenavant aucuns nouveaux ouvriers du serment de l'Empire ne seroient faits, créés à ses Monnaies par ses successeurs, ne autres princes de son royaume à leur nouvel avènement, ne par autres dedens ou dehors le royaume. » On permettait seulement à ceux qui étaient admis de rester dans leur état, le temps de leur vie, Paris, 28 mars 1491. Enregistré à Rouen, 4 mars 1495 (1).

Les monnayeurs du serment de l'Empire subsistaient encore à Rouen, en 1541.

aucunes de ses Monnoyes, excepté 10 fournies que Aymeri de la Coste doit amener, » 22 mars 1339. *Ord. des rois de France*, III, 524.

(1) Arch. de la S. Inf., *Mémoriaux de la Cour des Aides*.

A cette date, « les prévost, cleres, ouvriers et monnoyers venus et yssus de vray estoq et lingne du serment de l'Empire, exposèrent que, par le roy Philippe, en l'an 1342, leurs prédécesseurs, desquels ils estoient descendus, furent par luy mandez des pays de l'Empire pour venir en son service, pour la faulte des ouvriers estans lors en France, ausquels, qui dès lors se habituèrent en ce royaume, et à leurs successeurs, naiz en icelluy, furent par le roy Philippes et autres donnez telz et semblables privilèges que aux autres prevost, cleres et monnoyers du serment de France. » Il y avait 2 ans à peine, pour se conformer à des lettres du Roi (du 2 janvier 1539), « leur avoit convenu laisser leurs maisons pour aller besongner en ses Monnoyes en la ville de Paris. » On ne pouvait invoquer contre eux les lettres que, par un sentiment de jalousie, les monnoyers du serment de France avaient obtenues de Charles VIII, puisque ces lettres n'avaient pas reçu d'application, et qu'en 1494, en confirmant les privilèges de ceux du serment de France, ce roi avait accordé à ceux du serment de l'Empire la participation aux mêmes privilèges.

François I^{er} fit droit à leur requête, et abolit en même temps une distinction qui n'avait plus de raison d'être. Il ordonna qu'à l'avenir « tous les prévôts, ouvriers et monnoyers seroient reçus et accueillis ensemble et en une même compagnie et société; que tous fussent nommés et appelés du serment de France; qu'il n'y eût plus, en chaque Monnaie, que deux prévôts, l'un pour les ouvriers, l'autre pour les monnoyeurs. » (Amboise, dernier avril 1541) (1).

On distinguait dans cette corporation les ajusteurs et tailleresses et les monnoyeurs. Leurs fonctions n'étaient pas les mêmes. Celles des ajusteurs et tailleresses consistaient à donner au flacon ou pièce le poids déterminé par les réglemens. Celles des monnoyeurs étaient de mettre l'empreinte sur le flacon.

(1) Arch. de la S.-Inf., *Mémoriaux de la Cour des Aides*.

Dans la compagnie des monnayeurs on n'admettait que les aînés, soit des monnayeurs, soit des ajusteurs ou des tailleresses. Dans celle des ajusteurs, dits autrefois *ouvriers*, on admettait les puînés des uns et des autres.

On ne recevait comme tailleresses que les filles des monnayeurs ou des ajusteurs. Les tailleresses transmettaient leurs droits à leurs enfants mâles, non à leurs filles (1).

Avant d'être reçu monnayeur ou ajusteur, il fallait faire une année d'apprentissage. L'apprenti monnayeur était désigné sous le nom de *ricochon*; l'apprenti ajusteur, sous celui de *ricoton*, *riquiton* ou *recuiteur*.

Ceux qui voulaient faire revivre à leur profit la qualité de monnayeur et d'ajusteur avaient à produire les titres qui établissaient qu'ils étaient d'estoc et de ligne de monnayeur ou d'ajusteur. Sur le vu de ces pièces, on leur délivrait des lettres de relèvement ou de relief. Ils n'avaient qu'à les présenter au Général provincial, pour obtenir de lui une sentence qui leur permettait d'être *accueillis* dans la Monnaie comme *ricochon* ou comme *riquiton*.

Jacques-Adrien Varnier, avocat au parlement, vicomte de l'Eau, était fils de Jacques Varnier, procureur au parlement, lequel était fils de Jacques Varnier et de Marie Gibert, laquelle était fille de Jacques Gibert et de Catherine Deshayes, laquelle était fille de Robert Deshayes et de Marie De Houppesville, laquelle était fille d'un Romain De Houppesville, qui avait été reçu monnayeur le 2 mai 1551. Il se fit *accueillir* comme *ricochon*, le 26 juillet 1740, bien que près de deux siècles le séparassent de celui de ses ayeux qui avait joui des privilèges de monnayeur.

Le 4 juin 1740, Robert-Thomas Le Danois, écuyer, se fait *accueillir* en qualité de *riquiton*, comme fils aîné de défunt Thomas Le Danois, conseiller au bailliage de Rouen,

(1) Lettre de Turgis, prévôt des ajusteurs, en même temps que magistrat au bailliage et subdélégué de l'intendant, 17 mars 1786. Arch. de la S. Inf., C. 1050.

marié à Marguerite Boutehen, lequel était fils aîné de Robert Le Danois, avocat, qui avait été reçu ouvrier ajusteur le 26 janvier 1683.

Le 26 février de cette même année, Jean-Pierre Carré, conseiller du Roi, contrôleur contregarde en la Monnaie, avait été *accueilli* en qualité de *riquiton*, comme fils puîné de défunt Guillaume Carré et de Françoise Maubogne, laquelle était fille de Jean Maubogne, monnayeur, qui avait fait épreuve le 10 décembre 1634.

François-Jacques-Guillaume De Houpeville avait été *accueilli* en qualité de *ricochon*, le 12 oct. 1737, comme fils de François De Houpeville, lieutenant général de police au bailliage de Rouen, marié à Jeanne-Elisabeth Brunel, fils de Jean-Guillaume De Houpeville, docteur en médecine, marié à Anne Michel, reçu monnayeur le 14 oct. 1682.

En 1784, Pierre-Jacques De la Métairie réclame, en sa faveur, les droits de Marie-Louise Le Carbonnier, sa mère, à une place de *tailleuse*, par représentation de son aïeul maternel, François Le Carbonnier. Il lui suffit de solliciter à cet effet des lettres de chancellerie.

Au bout d'un an et un jour d'apprentissage, les apprentis étaient admis à subir leurs épreuves. Elles se faisaient devant les deux compagnies assemblées, en présence des magistrats en robes. Le *riquiton* était placé à un balancier; le *ricochon* avait à monnayer les flaons qu'on lui présentait.

Le chef-d'œuvre était mis aux mains du lieutenant des monnayeurs ou du lieutenant des ajusteurs, suivant le genre de travail, et était aussitôt porté dans la salle de la juridiction, déposé sur le bureau, où devaient l'examiner à loisir le Général, le procureur du Roi, les olliciers, les monnayeurs et les ajusteurs.

Le procureur donnait alors ses conclusions, et, en cas de jugement favorable, l'apprenti était admis à prêter serment. Ce n'était qu'après l'accomplissement de cette for-

malité qu'il faisait partie de la corporation et pouvait en réclamer les privilèges. L'acte de réception (1), ainsi que la sentence du Général, étaient insérés dans le registre de la compagnie.

Chacune de ces compagnies avait son prévôt et son lieutenant, les uns et les autres nommés pour 4 ans, dans une assemblée générale des prévôts et lieutenants des ouvriers ajusteurs et monnayeurs et tailleuses, qui se tenait, en présence du Général provincial, soit dans la Chambre des ajusteurs, s'il s'agissait de nommer des ajusteurs, soit dans celle des monnayeurs, s'il s'agissait de nommer un monnayeur. Tous les ajusteurs et monnayeurs prêtaient, au préalable, le serment de bien et fidèlement procéder à l'élection. Les voix étaient recueillies par les greffiers des deux compagnies et par deux scrutateurs dits *évangélistes*, désignés l'un dans la classe des ajusteurs, l'autre dans celle des monnayeurs. L'élection faite, le Général en donnait acte à la compagnie intéressée, et renvoyait l'élu à la juridiction pour y prêter serment (2).

(1) Comme on le voit, on donnait un sens différent à l'*accueillement* et à la *réception*.

(2) *Prévôts des Monnayeurs* : Nas Du Valricher, enterré, en 1462, dans la chapelle du Sépulcre de Rouen (Farin, *Hist. de Rouen*); Marin Le Monnier, 10 oct. 1596; Adam Josse, 10 nov. 1604; Jean Donnest, sieur du Goulet, maître des ouvrages de la Ville, 28 oct. 1608, 22 fév. 1614 (*Tab. de Rouen*); Le Bourg, 7 déc. 1608; Nicolas Le Chandelier, 12 déc. 1714; Mathieu Meslin, nommé, le 8 avril 1734, par 35 votants; le même, nommé le 6 mai 1744; De Beautot, nommé le 26 avril 1784 (Arch. de la ville de Rouen); Michel-Nicolas de Turgis, 1784-1788. — *Prévôts des ajusteurs* : Bouin Jean Begon, prévôt des ouvriers, 1339 (*Ord. des rois de France*); Étienne Le Chandelier, 3 fév. 1597, 10 nov. 1621; Toussaint Le Bourg, 22 fév. 1614 (*Tab. de Rouen*); G. De la Vigne, 6 juin 1666, 7 déc. 1668; Ch. De la Vigne, nommé le 9 avril 1734 par 34 votants;

Les deux compagnies avaient un procureur syndic ou receveur nommé pour 4 ans, alternativement dans la classe des monnayeurs et dans celle des ajusteurs (1).

La nomination de ce fonctionnaire se faisait d'une manière moins solennelle. Le Général provincial n'y assistait pas. Il ne s'y trouvait que les membres des deux compagnies. Ils se réunissaient aussi pour toutes les réceptions, ou quand il y avait une délibération à prendre sur des affaires communes. C'est ainsi que, le 3 août 1731, toute la corporation arrêta ce que chaque ajusteur, monnayeur et tailleresse, aurait à payer pour son *accueillement* et pour sa réception.

Le 9 août 1751, tous se réunissent au sujet de l'injonction que M. Du Plix, juge garde, leur avait faite d'avoir à lui remettre l'état des frais de réception des monnayeurs, ajusteurs et taillereses, qu'il prétendait lui être demandé par l'autorité supérieure, mais sans vouloir donner communication de la lettre ministérielle. C'était indiquer qu'il se croyait, en droit, personnellement et de son chef, de faire une pareille demande. L'état lui fut communiqué ; mais en même temps on députa vers le Contrôleur

Jacques Le Bourg, 29 av. 1784; Charles De Lespine, 29 avril 1784-1789. *Prévôts sans distinction de compagnie* : Jacques Griffon, 28 juin 1549; Jean Donnest, oct. 1550; Jean Vallée, 1581-1582; Denis Nepveu, 22 fév. 1614; Ch. De la Vigne, vers 1759; Clérot, 1786. — *Lieutenants des Monnayeurs* : Pierre Nas Andrieu, 20 fév. 1736, 6 mai 1744; Jean-Jacques Clerot, 1784. — *Lieutenants des ajusteurs* : N^{as} De la Haye, nommé le 9 avril 1734; Augustin Reusse, 22 oct. 1744; Etienne Bazuquet, 29 avril 1784.

(1) Nomination, comme procureurs syndics, d'Augustin Reusse, en remplacement de François Carbonnier, 16 août 1734; — de Claude de Bihorel de Bellemare, en remplacement de Reusse, 10 sept. 1738; — de Jacques-François Cécille, en remplacement dud. de Bihorel, 17 sept. 1742; — de Jean-Pierre-Alexandre Février, 4 oct. 1746; — de François Le Danois, ajusteur, 20 oct. 1750.

général et vers la Cour des Monnaies pour obtenir des explications (1).

De même que les monnayeurs et les ajusteurs ne formaient qu'une corporation, ils ne formaient aussi qu'une confrérie, dont le siège était, en 1669, dans l'église St-Eloi. Le 21 juillet de cette année, la Fabrique de cette église approuva leur projet de mettre dans la nef de St-Eloi une vitre avec les armes du Roi et cette inscription : « Ceste vitre a esté donnée par les Ouvriers et Monnoyeurs de la ville de Rouen, » et, en considération de cet acte de libéralité, elle leur permit de continuer de faire dire et célébrer une haute messe au grand autel, les 2^e et 3^e dimanches de chaque mois et le jour de St Eloi, en laquelle messe, après l'*Agms Dei*, serait chanté *Domine, salvum fac Regem*, par 3 fois (2). Plus tard, cette confrérie transféra son siège en la chapelle St Georges ou du Sépulcre, où se trouvait la tombe d'un ancien prévôt, J. du Valricher (3).

Les actes où les deux compagnies agissent en corps sont intitulés : « Les prévôts, lieutenants, Ouvriers ajusteurs et Monnoieurs du serment de France, servant et tenant garnison pour le Roi en la Monnaie de Rouen. »

Ces deux compagnies étaient nombreuses. 23 ouvriers et monnayeurs du serment de France sont nommés dans un acte du 24 oct. 1419 (4). A la procession solennelle qui

(1) Arch. de la ville de Rouen.

(2) Arch. de la S.-Inf. *F. de la par. St-Eloi*.

(3) Le 5 mars 1746, « en l'assemblée des 2 compagnies, délibéré d'abolir la distribution des craquelins aux messes qui sont célébrées, le 1^{er} dimanche de chaque mois et les jours de S. Eloi, en l'église de St-Georges. Chaque ajusteur et monnayeur qui sera en tour paiera 10 l. à la bourse commune. » Arch. de la ville de Rouen.

(4) C'étaient Pierre Le Galois, Gervais Faudre, Jean De la Fontaine, Colin De Préaux, Pierre de Berville l'aîné, Pierre de Berville, son fils, Thomas Le Locu, Vincent du Valricher, Colin du Valricher, son fils, Jean Piquenot, Jean Aubert, Guill. Hué,

se fit à Rouen, le 18 juin 1542, par ordre du Roi, on vit défilér « les héraultz de la Monnaie vestus de leurs hocquetons portans torche avec le maistre, gardes, prévost, essayeur et ouvriers au nombre de 48, tous portans torches semées de fleurs de lys avec l'escu de France (1). » Une liste de monnayeurs du 10 nov. 1604 nous donne 68 noms parmi lesquels celui de N^{as} Basire, avocat (2). On en compte 72 dans une liste du 6 juillet 1666, et, dans le nombre, Jean Cavelier et Henri Cavelier (3); 59 dans une liste du 5 août 1694, et, dans le nombre, le célèbre Nicolas Mesnager (4). Dans ce dernier chiffre ne sont pas compris les *ricochons* ni les *riquitons*. — En 1784, on comptait à la Monnaie de Rouen 50 monnayeurs, 9 tailleresses, 13 veuves de monnayeurs et d'ajusteurs.

Les privilèges attachés au titre de monnayeurs étaient considérables; ils équivalaient, s'ils ne leur étaient supérieurs, à ceux de la noblesse (5).

Jean Le Parqueis, Louis Verdier, Gaillard Loesel, Jean Loison, Guillemet Le Sergent, Cardinot et Rogerin de Brumare, frères, Jean Courel le jeune, Amaury Loison, Perrin Marciillot, Colin Le Sergent. — Le 2 sept. 1423, sont cités comme ouvriers, tant du serment de France que du serment de l'Empire: Germain Faudre, Colin De Préaux, Pierre Le Galois, Pierre De la Fontaine, Cardinot de Brumare, Jean Du Bosc, Garin Biset, Louis Verdier, Guillaume Le Blanc, Pierre de Berville, Jean Courel, Rogerin Le Clerc, Jean Le Candelier, Guill. Berenger, Robin Du Sihomme, Guill. Olivier, Jean De Houpeville, Robinet Du Homme (Arch. de la ville de Rouen). Sont cités comme monnayeurs, en 1343: Philippe De Lail, Vincent du Valricher, Jean Philippe, Jean De Compiègne, Jean Cueur (Arch. de la S. Inf., G. 1104).

(1) Reg. des dclib. de la ville de Rouen.

(2) Reg. de la Cour des Aides, reg. 16, f^o 73.

(3) Journal de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

(4) Arch. de la ville de Rouen.

(5) Aussi les voit-on recherchés par des nobles, par de

Des lettres de Philippe-le-Bel, du mois de juin 1296, portaient « qu'ils ne seroient tenus de respondre de nul cas que devant les maistres des Monnoies, excepté les cas de larcin, meurtre et rapt ». Elles voulaient de plus qu'ils fussent exempts par tout le royaume de tailles, coutumes et péages (1).

Ces privilèges leur furent confirmés par Charles de Valois en 1324 ; par Charles VI, en 1419 (2).

Le droit de n'être jugé que par les maîtres des Monnaies fut converti, lors de l'érection à Rouen des Requêtes du Palais, en un droit de *committimus*, en vertu duquel toutes leurs causes étaient attribuées à cette cour. Ils furent maintenus dans ce droit jusqu'à l'ordonnance de 1669, qui révoqua le *committimus* à l'égard de tous ceux qui en avaient joui jusqu'alors et qu'elle ne désignait pas. Ils se pourvurent au Conseil du Roi pour y être maintenus. On considéra que le *committimus* leur avait été accordé à titre onéreux, et pour leur tenir lieu des anciens gages et appointements dont ils jouissaient à l'origine ; que de tout temps ils avaient été assimilés aux commensaux de la maison du Roi. Ce droit leur fut rendu par un arrêt du Conseil du 15 janvier 1671, où l'on se réfère à des lettres patentes conformes, de 1648. Ils y furent encore confirmés par un arrêt du Conseil, du 16 août 1700 (3).

Ils étaient exempts de tutelles et de curatelles, des gardes des portes, guets et sentinelles (4) ; de tous péages, des

riches négociants, par des magistrats ou par des avocats de Rouen.

(1) *Ordon. des Rois de France*, 1, 386.

(2) Henri V confirma aussi les privilèges des monnayeurs, 16 janvier 1421 (v. s.). *Rôles de Béquigny*, n° 918.

(3) Arch. de la S.-Inf. *F. de l'Intendance*.

(4) Voir ordonnances du duc de Montausier, gouverneur de Normandie, 2 mars 1666, 10 juin 1666 ; du marquis de Beuyron, lieutenant général pour le Roi en Normandie, château du

droits de *mueson* (1), des droits d'aides de Ville (2). Au XVIII^e siècle encore, même quand ils tenaient boutique ouverte, ils étaient dispensés du logement des gens de guerre. On admettait en leur faveur la compatibilité du commerce avec leurs fonctions à la Monnaie. Ainsi en fut-il jugé par le Conseil d'Etat, contrairement à l'avis de l'Intendant : il fut reconnu que les privilèges des officiers monnayeurs et autres ouvriers d'estoc et de race, employés dans les Monnaies, avaient été accordés, sans que, à raison de leur commerce, ils pussent être empêchés dans l'exercice de leurs marchandises, ni contraints de les quitter (3).

Ils étaient aussi exempts des charges de maîtres de confrérie, de gardes de métier et de marguilliers de paroisse. Ils résolurent de faire valoir cette exemption, dans une assemblée tenue à la Monnaie de Rouen, le 19 janvier 1668, pour la défense de leurs immunités. Ils signifièrent leur délibération aux Trésoriers de la paroisse de Saint-Maclou, le 31 mars 1668 et le 3 avril 1703, à propos de la nomination qui avait été faite de monnayeurs aux charges de cette paroisse (4).

Farin, dans son *Histoire de Rouen*, nous apprend qu'autrefois ils portaient une médaille d'or ou d'argent pour se faire connaître, et qu'on y lisait ces mots : « Barriers, péagiers, pontaniers, laissez passer les monnaieurs. »

Ces privilèges étaient fondés « sur ce que les monnayeurs

Vieux-Palais, 7 déc. 1668; imprimés, aux Archives de la ville de Rouen.

(1) Droit sur le vin venant à Rouen. (Arch. de la S.-Inf. G. 1104.) A ce sujet, ils eurent un procès avec le Chapitre de la cathédrale.

(2) On prétendit y assujettir, en 1391, 4 monnayeurs estoreurs et 7 monnayeurs taverniers (Délib. de la ville de Rouen, 25 janvier 1390 (v. s.). — Même exemption pour la contribution au prêt de 10,000 l. à faire par la Ville au Roi. (*Ibid.*, 9 août 1513).

(3) Arch. de la S.-Inf. F. de l'Intendance.

(4) *Ibid.*, F. de la Fabrique Saint-Maclou.

étaient sujets de quitter leurs familles et trafic toutes fois et quantes qu'il plaisait au Roy les mander ou les envoyer en autre province; — sur ce qu'on demandait d'eux journellement un grand et pénible travail, même après avoir supprimé les droits à eux attribués en qualité de commensaux et d'officiers de la maison du Roi, ainsi que les gages qui leur étaient anciennement payés par chacun jour férial et non férial. »

Mais il est certain que ces privilèges, même sans gages, donnaient lieu à certains abus. Dès 1491, on constatait qu'il y avait alors quantité de monnayeurs et ouvriers des Monnaies, « dont la plus part étoient gros marchans riches et puissans et qui faisoient grand faict de marchandise; — dont les autres, bourgeois, praticiens, ne besognoient aucunement des monnoies, » n'en recherchant que les privilèges. Par une Déclaration datée de Paris, 28 mars 1491, le Roi voulut que « tous ouvriers et monnaieurs du serment de France, avant que jouir d'aucun privilège, fussent tenus de faire leur espreuve et chef d'œuvre, qui seroit approuvé par les Généraux maîtres des Monnoies, et de servir actuellement et continuellement, quand on y besogneroit. » (Enregistré à Rouen, le 4 mars 1495) (1).

L'abus persista et fut plus d'une fois signalé.

Le 12 février 1558, commission était adressée à Jean Duprey, garde de la Monnaie de Saint-Lô, pour informer de ceux qui abusaient du privilège de monnayeur. On savait que « plusieurs marchands riches et autres de divers états, qui pouvoient paier tailles et aides, trouvoient moyen, par faveur, amis et autrement, d'estre reçus en aucunes des Monnoies du Roi, jaçoit qu'ils fussent purs ignorans et non congnoissans au fait des monnaies, qu'ils se faisoient biffer des rôles, et que, dès qu'ils avoient été reçus, ils retournoient à leurs villages et paroisses sans ouvrir aucunement aux Monnaies (2). »

(1) Arch. de la S.-Inf. *Mémoriaux de la Cour des Aides*.

(2) *Ibidem*.

En 1581, les Etats de Normandie portaient plainte « contre plusieurs qui obtenoient lettres de provision de Monoyeurs pour estre deschargés de l'assis de leurs tailles, ne résidoient à Rouen, labouroient les terres, étoient fermiers et receveurs (1). »

Les plaintes n'étaient que trop fondées, puisque, le 22 avril 1598, il fallut faire rendre une Déclaration contre ceux qui « pensoient indirectement frauder le paiement des tailles; contre un nombre infini de monnoieurs et ouvriers, . . . ne connaissant rien aux monnaies, gens de pratique, officiers du Roi, bons laboureurs. » Il fut ordonné que « désormais aucun monnoieur ne jouiroit des privilèges et exemptions, sinon qu'il fût vray monnoieur, de métier, qualité et vacation conformes audit estat, besognant actuellement, résidant en la ville et lieu où étoit la Monnoie dont il était monnoyer, et sans qu'il pût labourer les terres. » On interdisait le déplacement du monnayeur d'une Monnaie à une autre (2).

Ce personnel, composé, par droit héréditaire, de gens de tout état et de toute condition, ayant des privilèges au lieu de gages, ne remplissait pas, sans doute, toutes les conditions requises pour un travail aussi important que la fabrication de la monnaie.

Dans une lettre adressée à l'Intendant de la Généralité, le 22 mars 1775, le Directeur fait allusion aux difficultés qu'il avait avec les monnayeurs et ajusteurs, « tous gens riches, marchands occupés, auxquels le travail de l'ajustage était fort à charge. » — « Ils y viennent, disait-il, le moins qu'ils peuvent. Mon prédécesseur a été obligé de recourir à l'autorité de l'Intendant pour les y faire venir. »

Le témoignage de M. Lambert, Directeur en 1791, leur est plus favorable.

(1) *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III*, I, 162.

(2) Enregistré à la Cour des Aides de Normandie, 25 mai 1598.

Le 26 mai de cette année, il écrivait à l'Administration départementale : « Les offices et l'art des monnaieurs étaient héréditaires dans certaines familles des citoyens les plus aisés de la ville; les bénéfices de la fabrication des espèces étaient tellement inférieurs au prix du temps qu'ils donnaient à ce travail, que l'Administration n'avait droit d'attendre que de leur patriotisme de plus grands efforts. » Il exprimait la confiance que ces *artistes recommandables* se porteraient d'eux-mêmes à admettre et à former des externes, qui, cédant à l'attrait d'un gain proportionné à leurs labeurs, parviendroient aisément à frapper 1,000 pièces en trois quarts d'heure ».

Je dois pourtant noter qu'à cette époque on accusait la Monnaie de Rouen « d'avoir fabriqué des pièces de 12 et de 6 deniers, on ne peut plus mal frappées ».

L'atelier monétaire de Rouen eut toujours une importance exceptionnelle. Il prit une part active à tous les travaux de fabrication ou de refonte des monnaies (1).

Nous ne doutons pas que la fabrication n'y ait été considérable sous Philippe le Bel, lorsqu'une ordonnance de 1294 eut défendu à ceux qui avaient moins de 6,000 l. de rente de conserver chez eux de la vaisselle d'or et d'argent, et eût enjoint à ceux qui en avaient d'en porter au moins le tiers à la Monnaie (2).

Au mois d'avril 1365, un mandement fut adressé aux gardes et maîtres de la Monnaie de Rouen pour faire *ouvrer* des deniers d'or fin, qui seraient appelés *deniers aux fleurs de lis*, lesquels auraient cours pour 20 s. pièce (3),

(1) Nicolas Oresme, doyen du Chapitre de la Cathédrale et l'un des principaux conseillers de Charles V, était bien placé à Rouen pour étudier les monnaies. Il leur consacra un traité spécial, lorsque le Roi songea à assurer la stabilité des monnaies. — Ad. VUITRY, *Études sur le régime financier de la France*, II, 328 et suiv.

(2) *Ord. des Rois de France*, I, 324.

(3) *Ibid.*, IV, 545.

et des blancs deniers, qui auraient cours pour 1 d. pièce.

Au mois de janvier 1384 (v. s.), la Monnaie de Rouen était en chômage à cause de la grande caution que l'on exigeait du maître; cette caution fut réduite à 2,000 l. (1).

Le 22 av. 1393, après Pâques, des lettres-patentes fixèrent le prix à payer à Jean Du Fay pour chaque marc de billon monnayé sur les coins de Bretagne, qui serait livré en la Monnaie de Rouen. Il s'était engagé à livrer 2,000 mares d'argent, dont on devait faire de grands et de petits blancs à l'écu (2).

7 juin 1413, mandement ordonnant de fabriquer à Rouen des deniers gros d'argent, qui auraient cours pour 20 d. t. (3).

Au mois d'oct. 1418, la Monnaie de Rouen reçut une grande quantité d'or et d'argent provenant des églises. Le 7 de ce mois, le Chapitre de la cathédrale, qui se trouvait à bout de ressources, y faisait porter 11 mares 2 onces qui restaient de la fierte de Notre-Dame (4).

Par lettres du 16 juin 1420, Henri V, duc de Normandie par droit de conquête, ordonna aux gardes de la Monnaie de Rouen d'y fabriquer des gros, de 20 d. pièce, en argent.

Plus tard, par d'autres lettres du 6 mai, an 9 de son règne, il leur transmit un nouvel ordre de faire de la monnaie d'or, de 66 d. de poids au marc de Paris, qui aurait cours pour 22 s. 6 d. t., dont il se réservait d'envoyer le nom, des deniers blancs d'argent de 20 d., appelés gros, et des demi-gros, en mettant pour différent, en chacune de ces monnaies d'or et d'argent, tant du côté de la croix que du côté de la pile, un petit point sur la première lettre (5).

Cette monnaie fut frappée, non seulement en Normandie, mais en France, conformément au vœu des trois Etats du royaume, assemblés à Paris le 6 déc. 1420, après

(1) *Ord. des Rois de France*, VII, 104.

(2) *Ibid.*, 560, 561.

(3) *Ibid.*, X, 150, 151.

(4) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2122.

(5) *Ord. des Rois de France*, XI, 91.

que le roi d'Angleterre, devenu l'époux de la fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, se fût fait déclarer régent et héritier du royaume, au préjudice du Dauphin.

« Pour mettre sus cette monnaie et avoir matière pour la forger, on fit un emprunt forcé, dit *aide de marcs d'argent*, sur tous, de quelque état qu'ils fussent, ayant puissance d'y contribuer, qu'ils fussent gens d'Eglise ou marchands (1) ».

Pour la fabrication de cette monnaie, que l'on qualifiait de *forte*, par opposition à celle qui avait cours et qui était d'un titre inférieur, les Généraux des Monnaies adressèrent leurs mandements, le 26 av. 1421, conformément aux lettres du Roi du 19 déc. précédent. Cette monnaie devait entrer en circulation le 26 juin (2).

Mais le Dauphin, depuis connu sous le nom de Charles VII, s'étant avisé de la contrefaire, le roi d'Angleterre arrêta la délivrance des écus d'or, et par lettres données à Paris en nov. 1421, ordonna de faire des deniers d'or fin, appelés *saluts*, qui auraient cours pour 25 s. la pièce, des *demi-saluts* à 12 s. 6 d.; des deniers blancs, appelés *doubles*, à 2 d. (3).

En 1562, les protestants s'étant emparés de la ville de Rouen, firent porter à la Monnaie l'or et l'argent des églises. Lorsque la ville fut rentrée sous l'autorité du Roi, Nicolas Delisle, maître de la Monnaie (4), fut emprisonné et

(1) *Rôles de Bréquiigny*, 963.

(2) 7 août 1421, adjudication de la Monnaie de Rouen à Godin Dureaume, changeur, pour un an. « Sera tenu faire 40 mil de marcs d'œuvre à 2 deniers 12 grains, argent le Roi, et sera tenu payer le droit de seigneurage. Aura pour chacun marc d'œuvre 3 s. 2 d. Sera tenu payer aux ouvriers, pour chaque marc d'œuvre, 20 d., et en 30 marcs une once de déchié, . . . Aux monnoyers, 20 d. 1. pour livre de gros. » *Tab. de Rouen*.

(3) *Rôles de Bréquiigny*, n° 1058.

(4) Reliques de la cathédrale de Rouen, monnayées par Nicolas Delisle pendant les troubles. (Arch. de la S.-Inf., G. 2558). —

eut à répondre aux réclamations des communautés religieuses dépossédées.

Pendant les guerres de la Ligue, la Monnaie de Rouen fut transférée dans la ville de Dieppe par ordre de Henri IV. Mais il est à croire qu'il resta à Rouen assez d'ouvriers pour la fabrication de la monnaie au nom du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qualifié Charles X, roi de France.

La Monnaie de Rouen prit part à la refonte des monnaies et à la fabrication des louis d'or de 20 l. et des écus de 5 l., en 1709 et 1710. En prévision de cette opération, certains travaux y furent entrepris sous la direction du frère N. Bourgeois, augustin. Jean Langlois, fondeur en cuivre, fournit aux moulins des platines; l'ajustage se fit par Jacques Darré, maître balancier à Rouen.

Le 8 et le 13 janv. 1709, on envoya à la Monnaie de Rouen 4,451 marcs et 153,122 livres à fabriquer, afin de répandre à Rouen, au plus vite, les nouvelles espèces. « Les manufactures de la Généralité, lit-on dans un mémoire du temps, étaient alors près de tomber; le mal n'avait jamais été si pressant. Peu s'en étoit fallu que tous les ouvriers eussent été congédiés, ce qui eût mis à l'aumône plus de 3,000 âmes autour de Rouen. Plusieurs avaient envoyé leur vaisselle d'argent pour payer leurs ouvriers. L'argent ne circulait pas. Il y avait urgence à mettre en mouvement le travail de la Monnaie, à fondre surtout des pièces de 20 s. et de 10 s.

L'Intendant écrivait, à la date du 22 juin 1709 : « Le travail de la Monnoye va mieux qu'il n'alloit; mais il ne va pas encore aussi bien qu'il devoit, parce qu'on est

Mention de l'emprisonnement de Nicolas Delisle, 17 déc. 1562.— Extrait de papiers trouvés en la possession du président d'Emendreville, constatant le poids des objets d'or et d'argent de la cathédrale, portés à la Monnaie (*Ibid.*, G. 3666). — Le procès intenté par le Chapitre à Delisle durait encore le 13 oct. 1564. (*Ibid.*, Reg. capitul.).

obligé de refondre souvent les mêmes pièces qui sont défectueuses, ce qui n'arriveroit pas, si le Directeur étoit plus instruit qu'il n'est. Vous m'avez fait l'honneur de me mander que vous enverriez icy une personne qui pourroit mettre pendant quelques jours ce travail en train. Je croy que cela seroit absolument nécessaire. »

Le 2 janvier 1710, M. Cottard, directeur, représente les espèces et matières d'or et d'argent, qui étaient dans les coffres et mannes des bureaux de la Monnaie, les cisailles et flaons. Le total de la recette des matières d'or et d'argent, du 1^{er} mai 1709 au 2 janvier 1710, avait été de 9,368,269 l. 11 s. 7 d.; il avait été passé en délivrance 8,401,423 l. 14 s. 8 d. Il restait, de fonds en la Monnaie, 966,845 l. 6 s. 11 d. Le profit que le Roi retirait du travail de la Monnaie était évalué à 639.205 l. (1).

4 juin 1711, lettre du contrôleur général Desmarets : « Le travail des monnaies a produit des fonds assez considérables qui appartiennent au Roi. La Monnaie de Rouen est employée pour 310,000 l. (2) »

Le malheureux système de Law donna, pendant quelques mois, une activité exceptionnelle à l'Hôtel de la Monnaie, et l'on y vit se reproduire les scènes de la rue Quincampoix, à Paris.

Le procès-verbal dressé par l'Intendant de Gasville nous paraît mériter d'être rappelé comme un document curieux pour l'histoire de notre ville.

« Ce jour d'huy, 12 oct. 1722, Nous Jean-Prospér Goujon, chevalier, seigneur de Gasville et de Coutte, baron de Châteauneuf, conseiller du Roy en ses Conseils, maître

(1) Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi avait réglé le prix pour lequel les louis d'or et écus de l'ancienne fabrication seraient reçus dans les bureaux de recette et dans les Monnaies jusqu'au 1^{er} fév. 1710, comme aussi les prix des matières d'or et d'argent.

(2) Arch. de la Seine-Inf., C. 876.

des Requêtes ordinaire de son hôtel. Intendant de justice, police et finances en la Généralité de Rouen. en exécution de l'ordre à nous donné par la lettre de S. E. Mgr le cardinal Du Bois, du 8 de ce mois, nous sommes transportés en l'hôtel de la Monnoye de Roüen, où nous avons demandé au s^r Duval, Directeur de la dite Monnoye, la représentation du registre qu'il a dû tenir des distributions d'espèces par lui faites au public pendant les six derniers mois de l'année 1720, et notamment celuy des distributions qu'il a faites par nos ordres, tant pour le service du Roy, qu'aux particuliers; à quoy led. s^r Duval nous a répondu qu'il n'a point tenu un registre particulier des distributions faites par nos ordres, mais seulement un registre général, dans lequel il a porté toutes les distributions qui ont été faites pendant les six derniers mois de 1720, soit par nos ordres, ou autrement, et nous a prié de nous ressouvenir qu'ayant reçu deux ordres, les 6 et 15 janvier 1720, de M. Law, lors Contrôleur général des finances, d'employer tous les fonds de sa caisse, tant d'or que d'argent, même les vieilles espèces, à acquitter indifféremment tous les billets de banque qui luy seroient présentés, il a, conformément à ces ordres, lesquels il nous a représentés en originaux, et qui n'ont point été révoqués, payé exactement et à tous venans les billets qu'on luy a présentés; que dans le commencement des six derniers mois de 1720, il vint à la Monnoye une si grande affluence de peuple pour faire convertir ses monnoies en espèces que nous fûmes obligés de nous y transporter plusieurs jours de suite et de faire payer devant nous les billets, afin de contenir la populace par notre présence, et de faire cesser ses plaintes, parce qu'elle se prévenoit que les riches étoient préférés: — qu'ensuite le concours du peuple augmentant à chaque jour, et la foule étant si grande qu'il y avoit des gens étouffés à la porte, nous fîmes garder par la mareschaussée et des soldats du Vieux-Palais, qui ne laissoient entrer les gens par un côté qu'à

mesure qu'ils en sortoient par un autre côté; mais que cette précaution n'ayant pas encore suffi, et le peuple murmurant hautement en menassant de piller et forcer la Monnoye, si on ne luy convertissoit point ses billets, ce qu'il disoit être d'autant plus juste qu'il n'y avoit à la Monnoye que les propres espèces qu'il avoit été forcé d'y apporter par l'autorité des arrests qui défendoient, sur de grosses peines, de garder aucunes vieilles espèces, ny d'en avoir de nouvelles au delà de 500 livres, nous prîmes le party d'engager M. le premier président, M. le procureur général, les officiers municipaux et MM. de la Chambre de commerce à s'assembler chez nous pour examiner ensemble ceux qui auroient le plus de besoin d'argent, d'arrêter des listes, trois et quatre fois par semaine, de ceux à qui il seroit converti des billets de banque, et de faire imprimer et afficher ces listes, afin d'écartier par là de la Monnoye une infinité de gens, mal intentionnés, qui augmentoient la foule et cherchoient l'occasion de faire naître quelque émotion, afin de piller la Monnoye, s'il leur étoit possible; qu'outre les distributions portées par ces listes, dont la précaution a été approuvée par S. A. R., suivant les lettres de M. Lepelletier des Forts et de M. Law, du 12 juillet 1720, il se faisoit encore des listes particulières et considérables de sommes que l'on donnoit chaque semaine aux manufactures, tant de la ville de Rouen que des autres villes du département, de crainte que leurs ouvriers ne fissent du désordre, s'ils manquoient de travail, et qu'on ne laissât pas tous les jours de donner à différentes personnes, que l'on n'avoit point compris dans les listes, des espèces pour des billets, les listes n'ayant été faites que pour diminuer le grand concours de peuple qui assiégeoit la Monnoye lorsqu'on payoit sans liste; enfin, que partie des ordres que nous avons donné audit sieur Duval, de fournir des espèces pour des billets, soit pour la subsistance des troupes et fourrages de la cavalerie, soit pour le service de la marine, ouvrage des

ponts-et-chaussées, voitures et emplacements des sels, appointements des commis de la Romaine, qu'autres dépenses relatives au service du Roy, luy ont par nous été donnés verbalement, nous étans souvent contentés de le mander et luy ordonner, en luy montrant les ordres que nous avons reçus pour ces différentes dépenses et luy en donnant coppie, d'y satisfaire et de fournir les sommes nécessaires et portées par ces ordres, tous lesquels faits ledit sieur Duval nous a prié de certifier véritables par le présent procès-verbal, ce que nous croyons être obligé de faire pour sa décharge, n'y ayant rien dans tout ce que dessus qui ne soit exactement conforme à la vérité. Après quoy, pour exécuter ce qui nous est prescrit par S. E. Mgr le cardinal Du Bois, nous avons examiné le registre qui nous a été présenté par ledit sieur Duval des payemens d'espèces par luy faits pendant les six derniers mois de 1720 pour des billets de banque, lequel registre nous avons trouvé en bonne forme, composé de 50 feuillets, cotté et paraphé sur chacun d'iceux par le juge garde de la Monnoye, et tous les payemens écrits de suite, jour par jour, sans aucune transposition ni blanc, lesdits payemens commençants du 1^{er} juillet 1720 et finissant au 28 octobre suivant, auquel jour nous avons arrêté ledit registre, ensuite du dernier article, après lequel il a encore été écrit un payement de 90,000 l. fait par notre ordre au Trésorier des troupes pour la subsistance du mois de nov., suivant l'ordre qui nous en avoit été donné par M. Lepelletier des Forts, le 13 oct. précédent. Et par le dépouillement et calcul que nous avons fait faire dudit compte, il s'est trouvé que les payemens y portés, tant ceux faits sur nos ordres verbaux ou par écrit, que sur ceux faits sur les listes imprimées ou autrement, montent à 4,200,296 l. Nous a aussy ledit sr Duval représenté le compte qu'il a rendu à la compagnie des Indes pour la Monnoye, par lequel il nous a apparu qu'il est en règle à cet égard; dont nous avons dressé le présent procès-ver-

bal, qui a été fait double et signé par ledit sr Duval avec nous (1).

» DE GASVILLE.

DUVAL. »

Lorsque, en 1759, « le Roi, pour augmenter le numéraire de son royaume, ordonna la fonte de la vaisselle d'or et d'argent et sa conversion en espèces, toutes les Monnaies travaillèrent, et celle de Paris, ne pouvant suffire à sa tâche, envoya une partie de ses matières à celle de Rouen, qui les mit en œuvre. Par suite de cette mesure, la province vit augmenter son numéraire. La concurrence du travail dans toutes les Monnaies, le partage qui se fit entre elles du superflu de la Monnaie de Paris, eut pour conséquence une répartition égale du numéraire dans les diverses parties du royaume. »

A l'époque de la refonte générale des louis d'or sous Louis XVI, l'Hôtel des Monnaies de Rouen ne fut pas d'abord admis à cette fabrication. Cette exclusion donna lieu à des plaintes de la part des négociants, de la Chambre de Commerce et du Parlement.

Voici le texte de la Requête qui fut adressée à M. de Villedeuil, Intendant de la Généralité, par les négociants et habitants de Rouen :

« Les suppliants ont l'honneur de représenter à Monseigneur que la Déclaration du Roy du 30 oct. dernier, qui ordonne une refonte générale des espèces d'or, a pour but le bien de l'Etat en rapportant la proportion du marc d'or à celui d'argent, pour arrêter l'exportation à l'étranger. Pour y parvenir, S. M. a arrêté, par l'art. 2, que toutes les monnoyes d'or ayant cours actuellement seront reçues jusqu'au 1^{er} avril prochain sur le prix de 750 l. le marc.

» S. M., par l'art. 6 de la même Déclaration, a nommé

(1) Arch. de la S.-Inf. Nouvelles acquisitions.

cinq Monnoyes pour faire ce travail, et s'est réservée en termes exprès, *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*, de nommer d'autres Monnoyes, pour y faire de concurrence la fabrication.

» Les négociants de L'Isle et de Limoges, ainsi que les chefs de ces provinces, ont fait parvenir leurs représentations aux pieds du Trône sur la nécessité de la fabrication dans leur ville, et S. M., y faisant droit, a ordonné, par lettres-patentes du 11 déc., présent mois, que lesd. Monnoyes de L'Isle et de Limoges feroient concurremment le travail de l'or, par le même article 1^{er}, S. M. se réservant d'ordonner la fabrication en d'autres Monnoyes.

» Les suppliants ont le malheur que jusqu'à ce jour la Monnoye de Rouen n'a point été comprise pour y faire la fabrication ordonnée par les Déclarations et lettres-patentes sus-datées. Le commerce de la Ville, de la Province, et le public, en général, feroient une perte immense, si Monseigneur, protecteur du peuple, ne prenoit cet objet en considération, et ne portoit lui-même leurs justes représentations aux pieds du Trône.

» Les suppliants se borneront à faire l'analyse de la perte que le commerce pourra faire, si la fabrication n'est pas faite à Rouen. Monseigneur, par ses lumières, suppléera aux autres représentations pour l'intérêt de la nation de cette province.

» La Normandie est, sans contredit, une des plus riches provinces du royaume ; Rouen en est la capitale ; ses citoyens devoient se flatter qu'ils jouiroient de l'avantage accordé aux villes où il y a Hôtel des Monnoyes. C'étoit celui de ne rien payer pour le change des espèces d'or dont ils sont propriétaires. Si la Monnoye de Rouen eût été mise au nombre de celles désignées pour la fabrication des nouvelles espèces d'or, alors le particulier, en portant son or à la Monnoye, n'auroit payé que 6 d. pour marc pour droit de controle, tandis que, forcé de le porter au change, il est tenu, aux termes de l'arrêt du 10 nov.

dernier, de payer au changeur 7 liv., 16 s., 3 d., pour droit, sur chaque marc d'or, évalué à 750 l.

» Cette différence est trop sensible pour permettre aux suppliants de garder plus longtemps le silence. En effet, l'espoir d'un bénéfice sur l'or actuel se trouveroit en partie anéanti, tandis que, si la Monnoye de Rouen étoit mise en activité, la ville et ses environs profiteroient en entier du bénéfice annoncé par la Déclaration du Roy. S'il en est autrement, il est à craindre que le particulier préfère de garder son or plutôt que de le réunir à la masse de l'Etat. De cette conséquence il en sort nécessairement une autre, c'est que, le bien de l'Etat ne pouvant exister sans le bien particulier, le premier but manqué, le second souffre nécessairement la même altération. Plus la refonte sera générale, plus l'Etat y gagnera. Il seroit donc du plus grand intérêt pour l'Etat et pour le public que toutes les Monnoyes fussent employées à la nouvelle fabrication des espèces d'or. Ce seroit le seul moyen d'arrêter l'exportation, puisque le bénéfice de 30 l. par marc seroit tout entier au profit de ceux qui porteroient de l'or aux Hôtels des Monnoyes.

» La Normandie (et Rouen en particulier) mérite quelques égards par l'étendue de son commerce et par le nombre d'espèces d'or qu'elle seroit en état de porter à la refonte. »

Le Roi fit droit à la réclamation de la ville de Rouen.

Les lettres-patentes du 18 janvier 1786, art. 11, portaient : « Pour accélérer la refonte et la fabrication des louis, nous ordonnons qu'elles se feront, à compter du jour de la publication des présentes, dans les Hôtels des Monnaies de Rouen, Montpellier, la Rochelle et Strasbourg, concurremment avec les Monnoies de Paris, Lyon, Metz, Bordeaux, Nantes, Lille et Limoges, que nous avons désignées et choisies par notre Déclaration du 30 oct. et nos lettres-patentes du 11 déc. dernier, exclusivement à nos autres Hôtels des Monnaies. »

Il fallut faire quelques travaux de réparation aux laboratoires de la Monnaie de Rouen, notamment au moulin à l'or. Mais on poussa trop loin l'économie, et la fabrication s'en ressentit (1).

Le différent ou signe caractéristique de la Monnaie de Rouen avait été un point sous le B du mot *Benedictum*.

A partir de l'ordonnance de François I^{er}, du 14 janvier 1539, ce fut la lettre B qui servit de différent ; la lettre A était réservée à la monnaie de Paris.

Bien que consacrés spécialement au service du Roi, il n'était pas interdit aux monnayeurs de se charger de quelques travaux pour le compte des particuliers.

Guillaume Anzel, tailleur de la Monnaie, tailla une coupe dorée destinée à porter le *Corpus Domini* pour la paroisse Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 1554.

Le même, en 1575, raccommoda la custode et *raccoutra* la croix de la paroisse Saint-Eloi.

Antoine Regnault, autre tailleur de la Monnaie, en 1590, fit « les sceaux du siège archiépiscopal vacant, où étaient insculpées et gravées les figures des 2 ymages de N. D. et S. Jean, et fournit l'argent et les pommes d'ivoire de ces sceaux ». (Quittance du 2 juin 1590, G. 2476.)

Le même, *raccoutra*, en 1594, le ciboire de Saint-Eloi.

Le même, en 1595, fit pour le Chapitre, à 35 s. par cent, 8,000 méreaux à l'usage du Chapitre, de 5, 6, 9, 11, 12 deniers ; de 3, 4, 5, 10 sous, où étaient « merchez, d'un côté, une image de N. D., et, au dessous, le numéro de la

(1) 1786. — « M. le procureur général de la Cour des Monnoyes, ayant passé à Rouen, a fait l'examen le plus étendu du travail de la Monnoie... Il avoit reconnu la nécessité de refaire les écrous, et avoit mesme voulu interdire absolument le travail de 2 balanciers... Les écrous étant très aisés, les vis avoient trop de jeu, et il étoit très difficile de frapper également les louis, en sorte qu'il sort de dessous les presses nombre de pièces défectueuses par le seul défaut des balanciers. » Arch. de la S.-Inf., *F. de l'Intendance*.

valeur, et, aux deux côtés d'icelle image, une R. ; à l'autre coté, le numéro de l'année 1595 ; au dessous, le numéro de la valeur du méreau (G. 2284).

En 1622, le même Chapitre adressa à M. de Piperey, Général provincial des Monnaies, une requête pour être autorisé à faire fabriquer à la Monnaie de Rouen, ainsi qu'en tel cas il était requis, 6,000 méreaux de cuivre (G. 3124).

En 1632, les chanoines payaient encore à M^e Hubert Renault, tailleur héréditaire pour le Roy en la Monnaie, 56 l., comme avance sur le travail qu'il s'étoit engagé à faire pour l'église. » (G. 2321.)

Les méreaux étaient d'un usage si commun autrefois, qu'il y a tout lieu de supposer que leur fabrication ne manqua pas d'importance. Nous ne doutons pas que la Monnaie de Rouen, en particulier, n'en ait souvent accepté la commande.

Il est à croire qu'il en fut de même des jetons. Mais, dans les deux derniers siècles, la fabrication des jetons, ainsi que celle des médailles, ayant été réservée à l'Hotel des Médailles et du Louvre, ce fut là, à n'en pas douter, que furent fabriqués tous ceux qui intéressent notre ville, même les jetons des monnayeurs, dont deux types au moins nous sont connus.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

TABLE DES NOMS D'HOMMES

A

Adam, 156, 163, 167.
Alexandre, 307.
Allègre (d'), 149, 150.
Amboise (les d'), 93, 212,
244, 247, 416.
Ancel, 458.
Andrieux, 334.
Anne d'Autriche, 349.
Antoine de Tolède, 401.
Audiot, 435.
Aumale (duc d'), 152, 234.
Aubigny (Mme d'), 31, 57-60,
71.
Austreberte (sainte), 8.
Auvray (l'abbé), *communi-*
cation, 134-141.

B

Bacchus, 21.
Baillard de Guichainville, 437.
Bailliard, 242.
Ballin, 458.
Barbe (J.), 113, 114.
Barroy (MMlles), 290, 295.
Barthélemy (Eugène), 105.
Barthélemy (A. de), 75, 272.
Barthélemy, peintre, 15, 16,
18.
Basin (Thomas), 79-82.
Basin (Nicolas), 80.
Beauchamp (G. de), 190.
Bellamy (F.), 257.
Belot (E.), 438.
Bequet (R.), 105.
Bérenger (Christophe), 162-
166.
Bérenguier, 452.
Bernardin de Saint-Pierre,
455.
Berneval (A. de), 189, 191.
Berruyer (de), 41, 133.
Bertelley, 411.
Bertet, 145.
Bertrand (Alexandre), 301,
428.
Besoché, 280, 281.
Beuchot, 340.
Bonvoisin, 325.
Bordoni, 410.
Bossuet, 223.
Boucher de Perthes, 422,
426.
Bouctot, 459.
Boudin (les), entrepreneurs,
345-346.
Bouhon, 410.
Bouillet, 33, 272.
Boulangier, 170-172, 408.
Brébeuf (de), jésuite, 64.
Bréquigny, 191, 493.
Bretel (Marie de), 136.
Bretheville, 247, 248.
Brézé, 198, 211.
Brisse (Brice), 218, 248.

Bouquet, 207.
 Bourdigal, 247.
 Boutin, 475.
 Braquehais, 391, 415, 417,
 452.
 Brienchons (les), 259.
 Brinon, 6-7.
 Brizeux, 37.
 Bruyère, 117, 145, 268.
 Bufler, jésuite, 64.
 Burel (Pierre), 41.
 Byron, 448.

C

Caffières, 21.
 Cahingt, 428.
 Canel, 366.
 Cantel, jésuite, 64.
 Casimir Delavigne, 455.
 Cantu (César), 131.
 Caro, 448.
 Carrache, 22, 23.
 Cavelier (Nicolas), 343.
 Chalon (de), 314-316.
 Charles le Chauve, 470.
 Charles le Téméraire, 327.
 Charles V, 491.
 Charles VI, 493.
 Charles VII, 198, 493.
 Charles VIII, 367, 479.
 Charles IX, 325.
 Charles X de Bourbon, 494.
 Chéruel, 190-191, 231, 271.
 Civille (Vincent de), 59.
 Clarendon (lord), 146-148.
 Clément (P.), 219.
 Clément VI, 250.
 Clouet (J.), 357.

Cochet (l'abbé), 29, 31, 35-
 36, 72, 95, 119, 156, 160,
 162-166, 180-184, 235,
 271-273, 276, 303-306,
 323, 326, 334, 340, 353,
 354, 388, 403, 417, 438,
 446, 451, 471.
 Corneille (Pierre), 79, 147,
 233-234, 276, 316, 376,
 457.
 Corneille (Thomas), 377.
 Cotton-Deshoussayes, 258.
 Coutier, 100.
 Croixmare (de), 57, 93, 109.
 Crosne (de), 322.
 Cuvier, 455.

D

Dambray, 147-149.
 Darcel (Alfred), 117, 145,
 268, 273, 356, 468, 469.
 Decorde, 366.
 Delarue (Léon), 418-420, 432-
 433.
 Delattre (le P.), 10.
 Delisle (Léopold), 478.
 Delisle, fondateur, 265.
 Delroy, 22.
 Derand (le P.), S. J., 341.
 Deschamps (F.), 458-459.
 Deshays, peintre, 17.
 Descamps, 230.
 Desmarest, 459.
 Desperrois, 102, 105.
 Deville, 239, 272-273.
 Drouet, 276-278.
 Dumée, 293.
 Doury (Fremin), 318.

Dudot, peintre, 16.
 Dufour (les), 93, 95, 109,
 112, 150.
 Dumerson, 271.
 Dumont, peintre, 15.
 Dumont (Ernest), 333.
 Duplessis (Toussaint), 60,
 243, 254, 255, 265, 339,
 471.
 Dupré, 409.
 Durand de Missy, 251.
 Dutuit (Eugène), 242, 273,
 393.
 Duval (J.), 88, 240.

E

Enguerran d'Etrépagny, 250.
 Estouteville (cardinal d'), 93.

F

Farin, 64, 70-73, 83, 88, 93,
 103, 189, 190, 256, 339,
 342, 344, 402, 403, 470,
 471, 488.
 Farinatte, 13.
 Fay (du), 60, 61, 71, 350.
 Feret, 306.
 Fervaques (maréchal de), 440-
 442.
 Fierville, 448.
 Fillon (Arthur), 107.
 Flammarion, 379.
 Floquet, 226.
 Fortin (R.), 288.
 France (de), 11-12.
 François Ier, 79, 90, 115, 453,
 471.

François II, 472.
 Fréchette, 468.
 Froehner, 272.

G

Ganelon, 407.
 Garnier (Ed.), 121.
 Gasville (de), 495.
 Gaucourt (de), 210.
 Gaudry (A.), 425.
 Gerspach, 365.
 Giboult, peintre-verrier, 172.
 Gilbert, 12.
 Gildas (S.), 449.
 Gondi (cardinal de), 83.
 Gosselin (Ed.), 457.
 Grégoire XV, 250.
 Grenouville (J. de), 93.
 Gringore (P.), 102.
 Grisel, 207, 349.
 Grosmesnil (de), 452.
 Grotius, 175.
 Guillaume de Croisset, 248,
 259.
 Guillaume Longue-Épée, 245,
 252.
 Guillaume le Conquérant,
 283, 400.
 Guillebert (N.), 254.
 Guilmeth, 131.
 Guizot, 146.

H

Hagamus, 86.
 Hallé, peintre, 17, 18.
 Hamard (l'abbé), 392.
 Hannivel (famille), 180-184.
 Hanyvel (Madeleine de), 139.

Harcourt (les d'), 194, 196,
200-201, 220, 224-227.
Hardouin, S. J., 64, 283.
Hardy (Michel), 306, 427,
452.
Harel (Ambroise), 101.
Harlay (François I de), 343.
Hayneuve, S. J., 62, 64.
Hellot, 5, 198, 208.
Henri 1^{er}, 470.
Henri II, 90, 182.
Henri III, 453.
Henri IV, 137, 141, 494.
Henri V, 187, 492.
Henri VI, 93, 94, 190.
Henri VIII, 15.
Henry (Pierre), 410.
Héron de Villefosse, 309,
355, 381, 451.
Hippeau, 195, 196, 224.
Horace, 470.
Hugues d'Orges, 92, 94.

I

Innocents des Andelys, 358.

J

Jacques II, 202.
Jadoule, 11-12.
Jean XXII, 403.
Jeanne d'Arc, 91.
Joullain, peintre, 16.
Jouvenet (Jean), 15, 18.
Joyeuse (Ange de), 145.
Joyeuse (cardinal de), 243.
Jubert (famille), 439.

L

Lafosse, peintre, 16.
La Hyre, peintre, 16.
Lallemant, peintre, 16.
Lambert, 271.
Lambert de la Metairie, 30.
Lamboiy, général, 220, 222,
233.
Langlois (les) de Motteville,
134-141.
Langlois, chanoine, 247.
Langlois (l'abbé), 9.
Langlois (Hyacinthe), 272,
280, 322, 366, 463.
Laporte, 459.
La Quérière (de), 143, 144,
174, 175, 403, 438.
La Rue (de), 19.
Lasteyrie (de), 51, 145.
Law, 495.
Lawrence (Th.), 152.
Le Carpentier (Pierre), 14, 24,
26, 349.
Lecarruyer, 456.
Le Cignerre, 101.
Leclerc (Louis), 4, 368.
Lefebvre (Félix), 89, 186.
Lefebvre (l'abbé), 240.
Lefebvre (P.), 435.
Le Filleul des Guerrots, 137.
Legendre, 457.
Léger, peintre, 15, 23.
Le Lorrain (J.), 251.
Lemaître, 429.
Le Masson, ingénieur, 471.
Le Mazurier, 165-167.
Le Mesnager (R.), 486.
Le Métayer-Masselin, 334.

Lemonnier, peintre, 13-19.
 Le Noir (Simon), 99.
 Lenormant (Fr.), 357.
 Léonard le Limousin, 89.
 Le Pigny, 246.
 Le Prince (Cl.), 316.
 Le Romain, 22.
 Le Roy (Ernest), 458.
 Lessélie (Mgr de), 136.
 Le Tardif (les), 170-173.
 Le Tellier, peintre, 17, 18,
 22, 251.
 Leu (saint), 92.
 Le Veneur (les), 199.
 Le Vieil (G.), 172.
 Le Vieil (J.), 113, 281.
 Le Vite (J.), 101.
 Lewis (S.-S.), 356.
 Lhospital, 325, 334.
 Liébault, peintre, 16.
 Limbourg, 459.
 Linas (de), 31, 374.
 Livet (les de), 439.
 Lizot, 459.
 Longueville (duc de), 288.
 Loth (l'abbé), 243, 315, 433.
 Louis VI, 400.
 Louis VII, 400.
 Louis VIII, 400.
 Louis IX, 400, 435.
 Louis XI, 93, 265, 472.
 Louis XII, 93, 94, 211, 323,
 438, 439.
 Louis XIII, 59, 60, 134, 176,
 343.
 Louis XIV, 201, 349, 381,
 403, 450, 454.
 Louis XV, 66-70, 381, 440.
 Louis XVI, 207, 454, 499.

Lozay (l'abbé), 157-159, 165.
 Luc, peintre, 16, 17.
 Luxembourg (duc de), 194,
 202.

M

Maillon, 170.
 Maître (Léon), 381.
 Margueritte, 313.
 Marin (Lancelot), jésuite, 62.
 Martellange (le P.), S. J.,
 340, 341.
 Mathon, 304.
 Mauvoisin (S. de), 401.
 Martinet (J.-J.), ingénieur,
 347.
 Mathurin (saint), 92.
 Mazard, 272.
 Mazarin, 201, 311.
 Maze (l'abbé), *communication*:
 119-128.
 Mellon (saint), 463.
 Mengos (R.), 325.
 Metezeau, 409.
 Mézeray, 174.
 Miette (l'abbé), 156-160.
 Millets - Desruisseaux (les),
 195.
 Millin, 230.
 Mionnet, 271.
 Molière, 142, 143, 234, 372.
 Molion, 412.
 Montbazou (duc de), 440-442.
 Montchrétien (A. de), 369.
 Monteclair (Anne de), 139.
 Montécuculli, 218-220.
 Montmorency, 171.
 Montpensier (duc de), 83.

Moréri, 328.
 Mortillet (de), 34, 35, 426-429.
 Motteville (M^{me} de), 136.
 Mounet, peintre, 22.
 Mowat, 272.
 Moy (de), 316-318.

N

Nagerel (R. et J.), 159-167.
 Natoire, peintre, 22.
 Nehou (les), 365.

O

Oppenord, 381.
 Orcher (baron d'), 134.
 Oresme (N.), 491.
 Oudin, 98.
 Ouin-Lacroix, 93, 95, 96.
 Oury, 412.
 Ouville (d'), 328.

P

Pajot (J. et P.), 100.
 Pascal, 378-380.
 Paul I^{er}, 195.
 Paul V, 59.
 Pellot, 147-148.
 Pennetier, 32, 300.
 Perchel (F.-L.), 254.
 Periaux (N.), 193.
 Philippe de Champagne, 250, 325.
 — le Bel, 487, 491.
 — le Hardi, 400.
 — Auguste, 400.

Philippe de Néri (S.), 416.
 Pierre (S.), 10.
 Pierre, peintre, 18.
 — de Clémengis, 251.
 Pline, 357.
 Plique (Dr), 310, 381.
 Pocquelin (les), 372, 373.
 Pommeraye (D.), 86-88, 159, 161, 243, 267, 371-372.
 Pontis (Guillaume), 100.
 Pottier (A.), 393.
 Puchot (les), 442.
 Puget de la Serre, 371.

Q

Quicherat (J.), 80.
 Quin (Ch.), 451, 453.

R

Raoulin (les), 453.
 Raphael, 152.
 Rasant (Marthe de), 60.
 Raulin (Jean), 47.
Rectugenos, 310.
 Restout, 17.
 Robert, archev. de Rouen, 86.
 — (Ch.), 399.
 — (Arn.), 272.
 Robin (Pierre), 97, 98.
 Rocheray, cordelier, 214.
 Rollin et Feuarent, 368, 435.
 Rondeaux de Sétry, 236.
 Rose de Lima (sainte), 403.
 Rossi (de), 10.
 Ruprich-Robert, 268.
 Rymer, 190.

S

Saas (l'abbé), 262.
 Sacquespée, peintre, 15, 18.
 Saglio, 356.
 S.-Igny, graveur, 15, 18.
 Saladin, *communication* : 31-33.
 Sarrazin (A.), 155.
 Sauvage (l'abbé), *communication* : 156-166; 235, 334.
 Sauvageot, 314, 360, 398, 433, 435, 437, 459.
 Schoor, 410.
 Séjourné, 409.
 Selot (l'abbé), 13, 20, 21, 24.
 Senneville (Godefroy de), 150.
 Soliman-Aga, 450.
 Sommerset (comte de), 198.
 Sully à Rouen, 441.

T

Taillet (P.-E.), 255.
 Talbot, 198, 199, 203.
 Thaurin, 273.
 Thédenat (l'abbé), 355, 451.
 Thevet, 327.
 Thomas, 272.
 Tintoret, 326.

Tissandier, 378.
 Tremauville (de), 131.
 Trouveon, 408.
 Tudot, 310.

V

Van Dyck, 22, 387-388.
 Vanloo, 22.
 Vertot (l'abbé de), 180.
 Vico (D. et L.), 89.
 Viénot (l'abbé), 323, 334.
 Villars, 193, 200, 334.
 Villerez (de), 439, 440.
 Vincent, peintre, 23.
 Vitet, 282, 306.
 Vollembert, 411.
 Vouet (Simon), peintre, 18, 23.
 Vregeon (l'abbé), 255.

W

Waddington, 28.
 Wandrille (saint), 74-76.
 Werly, 272.

Z

Zaborowski, 272.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Afrique, 447.
 Agde, 341.
 Alençon, 354.
 Algérie, 8, 399.
 Alincourt (Manoir d'), 239.
 Allard, 136.
 Allemagne, 282, 366.
 Allier, 169, 310.
 Allouville, 52, 395.
 Ambert, 438.
 Amérique, 447.
 Ancretteville-sur-Mer, 47.
 Andelys (les), 343.
 Anet, 90, 156.
 Angerville-Bailleul, 7.
 Angleterre, 431, 448.
 Arques, 297, 298, 305, 307.
 Arras, 89, 400.
 Aubusson, 449.
 Auffay, 106, 191, 389.
 Auvergne, 449.
 Auzebose, 335.

B

Bacqueville, 5.
 Baigneville, 7.
 Bâle (concile de), 106.
 Bapaume, 138.

Barons, 89.
 Bec-Hellouin, 281, 401.
 Bellencombre, 317.
 Bénarville, 7.
 Bennetot, 180-185.
 Berthouville, 354.
 Beusemouchel, 317.
 Bléville, 391, 451, 452, 456.
 Boisdurant, 138.
 Boisguillaume, 200.
 Boisguillebert, 138, 139.
 Boissey, 138, 139.
 Bolbec, 399.
 Bonne-Nouvelle(Dieppe), 306.
 Bonport, 327, 334.
 Bouelles, 305.
 Bourg-Dun, 5.
 Bourges, 9, 400.
 Bouteilles, 304, 306.
 Braquemont, 136.
 Braquetuit, 139.
 Bréauté, 451, 466.
 Brémontier-Merval, 89.
 Bretagne, 448-449.
 Bruges, 82.
 Bruneval, 451.
 Buchy, 317.

C

Caen, 473.
 Cailly, 213.

Cambridge, 356.
 Canteleu, 134.
 Cany, 36, 37, 41, 44-46.
 Capendu, 138.
 Carthage, 9.
 Caudebec, 79, 156-167.
 Caudebec-lès-Elbeuf, 5, 167-
 170, 276-278, 308, 400.
 Caudecotte, 303, 304, 316,
 401.
 Cauville, 241.
 Celtes, 306.
 Champagne, 303.
 Charlemesnil, 317-318.
 Chartres, 86, 89-90.
 Château-Sohier, 135, 136,
 138, 139.
 Chine, 447.
 Claville, 138, 139.
 Cléon, 8, 51.
 Clères, 190.
 Clermont-Ferrand, 311, 438.
 Cléville, 157.
 Colmoulins, 134, 136.
 Constantinople, 442.
 Crespon, 71.
 Cretot, 452.
 Croixmare, 7.

D

Danube, 169.
 Darnétal, 464.
 Dieppe, 29, 137, 285, 295,
 297, 305-307, 323, 379,
 383, 384, 401, 417, 494.
 Duclair, 350, 368.

E

Ecardonville, 136, 141.
 Ecluse (I), 452.
 Ecretteville, 42.
 Ecuquetot, 127.
 Égypte, 447.
 Elbeuf, 74.
 Envermeu, 285, 451.
 Epinay, 304.
 Epouville, 119, 451.
 Epreville, 42, 43, 45.
 Eslettes, 451.
 Espagne, 174, 213-224, 447.
 Estoutteville, 139.
 Etelan, 6.
 Etran, 72.
 Etretat, 451.
 Etrurie, 447.

F

Fécamp, 16, 28, 36, 44, 46,
 133, 181, 451.
 Fégréac, 381.
 Flamanville, 136, 138, 141.
 Flandre, 382.
 Fontaine-le-Bourg, 27-29, 51,
 279.
 Fortmouville, 6, 7.
 Fresquienne, 273, 352.
 Fréville, 181.

G

Gaimieville, 241.
 Gontreville-l'Orcher, 450.
 Gournay, 392.
 Gouville, 136, 138, 150.
 Gouy, 204.

Gravelines, 214.
 Graville-Ste-Honorine, 451.
 Grossœuvre, 412, 467.
 Grugny, 138.
 Gueutteville, 369.

H

Hartleur, 119, 127, 203, 391,
 451.
 Hautot, 136, 138, 141.
 Hauville, 156.
 Havre, 444-457.
 Héricourt-en-Caux, 152.
 Hermes, 392.
 Heurteauville, 368.
 Hildesheim, 354, 357.
 Hollandais, 175, 177, 199.
 Hongrie, 62.

I

Iclon, 437.
 Ile-de-France, 75-76.
 Ile-Dieu (I), 273.
 Inde, 447.
 Irlande, 309.
 Italie, 366, 447.

J

Japon, 447.
 Jumièges, 23, 75, 326.

L

La Bouille, 213, 223.
 La Croix-Saint-Leufroy, 134,
 136.
 La Flèche, 312.
 La Haye-Malherbe, 115.

La Londe, 6, 7.
 Lamberville, 5.
 Lammerville, 5.
 La Pré, 138.
 La Rue-Vilaine, 138.
 La Toureil, 136, 138, 141.
 Launey, 6, 7.
 Le Fontenay, 127.
 Le Gal, 136, 138.
 Le Moustier, 363.
 Les Belles, 136, 138, 141.
 Les Mesnils, 136.
 Les Mongliers, 136.
 Leure, 304, 452.
 Le Verrier, 136.
 Lézarde, 126, 127.
 Lezoux, 310.
 Liège, 281.
 Lillebonne, 8, 52, 88, 128,
 203, 240, 273, 334, 336,
 397, 435, 451.
 Londinières, 428.
 Longthuit, 136.
 Longueville, 5, 191, 335.
 Lorraine, 366.
 Louviers, 208.
 Lucy, 285.
 Lyon, 112.

M

Mailleraye(la), 157, 200, 202.
 Maine, 400.
 Malte, 61.
 Manche (la), 293.
 Mannevillette, 468.
 Marly, 399.
 Maromme, 464.
 Martincamp, 304, 452.

Maulévrier, 60, 65, 67, 198,
241.
Méniltat, 135, 136, 138, 141.
Mentheville, 7.
Mesnil-sous-Jumiéges, 326.
Metz, 341.
Meulers, 6.
Mont-aux-Malades, 50.
Montcornet, 354.
Montigny, 273.
Montivilliers, 127, 285, 325,
327, 333, 451.
Montreuil, 400.
Morgny, 138.
Motteville, 134-141.
Moulineaux, 332, 366, 464,
466, 467.
Moutiers, 449.

N

Nesle-Hodeng, 451.
Neufchâtel, 304.
Neuilly, 6.
Neuville-Farceaux, 101.
Nevers, 440.
Norwége, 301.
Notre-Dame-du-Bec, 241.

O

Océanie, 447.
Onson (l'), 362.
Oissel, 407.
Orcher, 138.
Ousson, 370.
Ouville-l'Abbaye, 16, 17.
— la-Rivière, 451.

P

Paris, 61, 98, 174, 272, 282,
387, 388, 398, 400, 416.
Pavilly, 206.
Pelletot, 136, 138.
Petit-Apperville, 304.
Petit-Couronne, 79, 457.
Phéniciens, 448.
Picardie, 440.
Plainbosc, 138.
Pont-Audemer, 311.
Pont-de-l'Arche, 218.
Pontoise, 400.
Preuseville, 352.

Q

Quatre-Mares, 285.

R

Ratumacus, 392.
Rebultot, 135, 136, 138, 141.
Reims, 401.
Rhèges, 285.
Richebourg, 136, 138, 141.
Robec, 90.
Rocroy, 213, 215, 218, 234.
Rolleville, 119-127.
Roquefort, 45.
Roquemont, 138.
Rosay, 6.
ROUEN, 285, 441.
— ses armes, 366.
— Augustins, 17.
— Béguines, 199.
— Bicêtre, 10.

- Rouen, chapelle du Vieux-Palais, 207.
- — rue Crevier, 381.
- — du Lycée, *Notice* : 339-349.
- — Saint-Maur, 25.
- — des Filles - Dieu, 154.
- Chartreux, 15, 18.
- château de Philippe-Auguste, 72, 73, 207.
- collège, 60, 63, 70, 181, 338, 460.
- église cathédrale, 9, 20, 23, 99, 100, 101, 110, 155, 208, 243, 312, 329, 415, 433 - 435, 492, 502.
- — son Chapitre, 192, 196, 205, 208-211, 244, 248.
- — ses chapelles (visite canonique), 243-267.
- — Bonne-Nouvelle, 1-3, 10, 29-31, 53-55, 79, 155, 176, 240, 286-293.
- — la Madeleine, 23, 207, 407.
- — Notre-Dame-de-la-Ronde, 100.
- — Saint-Amand, 392.
- — Saint-André-de-la-Ville, 17.
- — Saint - Cande - le - Jeune, 502.
- — Saint-Denis, 17.
- Rouen, église Saint-Éloi, 25, 189, 200, 467, 485, 502.
- — Saint-Gervais, 408.
- — St-Godard, 22, 70.
- — Saint - Herbland, 464, 466.
- — Saint - Jean, 22, 136, 218.
- — Saint-Lô, 1, 5-8, 16, 65, 148, 152.
- — Saint-Maclou, 39, *Notice* : 90-115; 148, 151, 175, 488.
- — Saint-Martin-de-la-Roquette, 236, 433.
- — Saint-Nicaise, 22.
- — ses vitraux, *Notice* : 170, 172.
- — Saint-Ouen, 11-26, 31-33, 50, 59, 273, 280, 286, 439.
- — Saint-Paul, 23.
- — Saint-Romain, 22, 61.
- — St-Sauveur, 203.
- — Saint-Vigor, 100.
- — Saint-Vincent, 12, 21, 101, 343.
- — Saint-Vivien, 8, 70, 90, 92.
- — Saint-Yon, 12.
- — Sainte-Croix-Saint-Ouen, *Notice* : 11-26.

- Rouen, église Ste-Croix-des-Pelletiers, 215.
- Emmurées, 402-407.
- Enceinte, 433-435.
- Filles-Dieu, 143, 144, 154.
- Fontaine Gaalor, 382.
- Fort Sainte-Catherine, 198.
- Gravelines, 24.
- Hallage (le), 223.
- Hôpital S.-François, 25.
- — S.-Martin, 215.
- — S.-Vivien, 215.
- Horloge du Beffroi, 282, 337.
- Hôtel-Dieu, 194, 215.
- Hôtel des Presses, 147-151.
- — de la rue Damiette, 154.
- — Détancourt, 174, 175.
- — du Mouton rouge, 211.
- — du Petit-Cerf, 382.
- — de Ville, 393.
- — des Monnaies, 469.
- Jacobins, 24, 189, 193.
- Jeu de Paume, 141.
- Maison sculptée, 242.
- Monnaie (la), *Notice* : 469-503.
- Morand (post), 434.
- Noviciat des Jésuites, 10, 20-31, 50; *Notice* : 55-72, 86.
- Palais de Justice, 435.
- place Henri IV, 230.
- Rouen, place N.-Dame, 392, 433, 434.
- — de la Verrerie, 379.
- — Cauchoise, 433.
- porte Guillaume-Lion, 234.
- Prison du Vieux-Palais, 210-226.
- — rue du Petit-Salut, 212.
- — Cour des Libraires, 218.
- — des Galiots, 228.
- — du bailliage, 412.
- Rue des Espagnols, 214.
- — aux *Oues*, 180.
- — Grand-Pont, 235-236, 407, 434, 461.
- — aux Juifs, 275, 312, 329.
- — Pierre - Cornille, 276, 375-378.
- — Ganterie, 470.
- — Grosse - Horloge, 466.
- — Herbière, 469, 471.
- — Hôpital, 438.
- — Petit-Salut, 463.
- Salle des Consuls, 22, 24.
- Séminaire S.-Nicaise, 21.
- — S.-Vivien, 14, 17, 20.
- Siège de 1410, 187-190.
- Substructions romaines, 239, 280.

Rouen, Tour aux Galériens,
64.
— — *Malsifrote*, 189.
— Tuerie (la), 214-217.
— Vieux-Palais, *Notice* :
187-234.
Roumare, 138, 390.
Rouville, 317.
Rouxmesnil-Bouteilles, 451.
Ry, 317, 323

S

Sahurs, 326, 340.
S.-Aignan, 33-35, 363.
S.-Arnoult, 7.
S.-Aubin-des-Cercueils, 135,
136, 138, 139.
S.-Aubin-j.-Boulleng, 59.
S.-Etienne-du-Rouvray, 138.
— le-Vieux, 138.
S.-Eustache-la-Forêt, 52,
451.
S.-Gall, 9.
S.-Georges-de-Boscherville,
30, 115-119, 145, 267,
278, 364.
S.-Germain-en-Laye, 312.
S.-Gobain, 365.
S.-Jean-d'Abbetot, 51, 78,
179.
S.-Laurent-en-Caux, 100.
S.-Lô, 473, 489.
S.-Martin-en-Campagne, 451.
S.-Paer, 181, 391.
S.-Pierre-en-Port, *Notices* :
35-47, 130-131.
S.-Pierre-lès-Elbeuf, 362.
S.-Pierre-Manneville, 163.

S.-Quentin, 197.
S.-Saens, 89, 412.
S.-Valery-en-Caux, 335.
S.-Victor, 132.
S.-Wandrille, 8, 17, 74-76.
Ste-Adresse, 450.
Ste-Barbe-sur-Gaillon, 136.
Savignies, 89.
Seine (la), 26, 56, 187-197,
253, 463, 466.
Sens, 9, 170.
Serville, 7.
Séville, 384, 385.
Sèvres, 121.
Somme (la), 298.
Sotteville, 15, 16, 82-84, 144.
Strasbourg, 449.
Sullias, Sulliacum, 381.
Sully-sur-Loire, 381.

T

Talou, 306.
Thérain, 392.
Torcy-le-Petit, 82.
Tournebu, 370, 371
Tours, 74, 400.
Trait (le), 368.
Tures, 61, 62.

U

Uggate, 5, 50, 276.
Utrecht, 79-82.

V

Val-des-Leux, 191.
Valliquerville, 52, 356, 388.

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| Valmont, 45. | W |
| Vatteville, 239, 279. | |
| Vaudichon, 6. | Waterloo, 448. |
| Vendôme, 401. | |
| Veules, 369, 388. | Y |
| Veulettes, 41. | |
| Vieux-Rue (la), 323, 373,
396. | Yainville, 368. |
| Vigo, 447. | Yébleron, 323. |
| Vilmesnil, 7. | Ygoville, 364. |
| | Yvetot, 24, 199. |
-

TABLE DES MATIÈRES

A

Accès des collections publiques, 320.
Accueillir, 481.
 Aître S.-Maclou, 91, 92, 113-115, 242.
 Aliénés, 92, 214.
 Amende pour blasphèmes, 92.
 Amulettes païens et chrétiens, 309.
Angelos, 100, 264.
 Anneaux d'amarrage(?), 434, 465.
 Antiquités préhistoriques, 33-35, 127, 362, 401;
 — *Notice* : 417-433;
 450.
 — gauloises, 301, 450.
 — romaines, 5, 7-9, 88-89, 121-127, 168-169, 239, 240, 241, 274, 450, 451.
 — franques, 72, 74, 84, 132, 451.
 — d'époque incertaine, 29-31, 145, 288-293, 301-303.
 Approvisionnements, 275.
 Arbalètes, 299, 302.

Architectes du xv^e siècle, 189-191.
 Ardoise à écrire, 329.
 Armes, 447-449.
 Armoiries de Rouen, 366.
Arumage, 108.
 Artillerie, 209, 211, 230-233.
 Artistes flamands à Rouen, 382-386.
 — divers, 409-412.
 Aurochs, 299.
 Autographe, 311.
Avrot, 310, 381.

B

Bahur (bahut), 318.
 Baleine, 302.
Baptistaux (fonts), 247.
 Bas-relief xv^e siècle, 326.
 Bénitiers, 326.
 Béton naturel, 418.
Blanche, 386.
 Boiserie sculptée, 239, 323.
 Boulet, 298, 301.
 Bréviaire banal, 259, 266.
 Bronze romain, 277, 301.
 — gaulois, 301.

C

Calice, 251-266.
Casuble (chasuble), 251-267.
 Caves de changeurs, 434.
 — à deux étages, 435.
 Celt, 300.
 Céramique, 298-299, 302-304, 411, 452-454.
 — gauloise, 303, 312.
 — romaine, 5, 54, 88, 89, 120-127, 168-169, 187, 241, 274, 276-278, 303-312.
 — moyen-âge, 55, 187, 290, 314.
 — xv^e siècle, 88, 282, 290.
 — à prétendue dorure, 187, 237.
 — en terre de Samos, 278, 290.
 Cercueils en plâtre, 55, 291.
 — en pierre, 291, 380.
 — en bois, 292.
 — mérovingien, 132, 291.
 Chandelier, 312.
 Chapelle des Bienfaiteurs, 140.
 Chapelles, 47, 346, 368, 395.
 Chapiteaux romains, 8.
 — romans, 54, 84, 283, 391.
 — xiii^e siècle, 433.
 Chêne fossile, 290.
 Chimère renaissance, 390.
 Christ en ivoire, 20.
 Ciboire antique, 21.

Cimetière gallo-romain, 167, 276, 417.

— gaulois, 401.

Cloche ancienne, 449.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Communications :

MM. Adeline, 51, 230, 355.
 Bailliard, 445.
 P. Baudry, 4, 10, 53, 55, 84, 154, 155, 186, 230, 240, 286, 368, 402, 433.
 Billiard, 270.
 Biochet, 79, 152, 241, 415.
 Beaurepaire (de), 5, 7, 8, 10, 11, 35, 51, 57, 90, 133, 170, 174, 175, 186, 187, 236, 243, 280, 312, 314, 327, 328, 338, 362, 369, 382, 392, 399, 434, 438, 467, 469.
 Bouquet, 56, 72, 86, 89, 141, 155, 233, 275, 334, 337, 365, 366, 375, 378, 457.
 Brianchon, 51, 88, 180, 240, 338, 450, 452.
 Dergny, 242.
 Drouet, 5, 74, 128, 167, 308, 337, 362, 399.
 Duval, 336, 397, 435.
 Estaintot (d'), 134, 137, 414.
 Félix, 79.
 Girancourt (de), 352, 365, 374.

MM. Gosselin, 327, 363, 399, 462.
 Le Breton, 51-53, 89, 145, 152, 178, 186, 263, 274, 276, 282, 366, 402 ; — correspondant de l'Institut, 375, 394.
 Lefort, 177, 187, 364, 382, 393, 461, 466.
 Lormier, 366, 388.
 Maillet du Boullay, 52, 79, 86, 152, 242, 285, 323, 413, 435, 459.
 Merval (de), 239, 350.
 Milet, 295, 323, 401, 417.
 Pelay, 9, 10, 29, 82, 144, 234, 238, 239, 270, 275, 293, 312, 320, 322, 324, 329, 360, 363, 364, 407, 437, 438.
 Serre (de la), 154, 275, 279, 407.
 Tougard (l'abbé), 8, 9, 82, 115, 119, 130, 167, 235, 267, 279, 325, 335, 364, 373, 388, 468.
 Vesly (de), 33, 72, 145, 380.
 Membres décédés, 5, 179, 273.
 — nommés, 49, 321, 444.
 — à proposer, 239.
 — (album des), 185.
 Hommages, 5, 50, 79, 154, 185, 275, 279, 321, 407, 444.

Bulletins, 130, 322, 336.
 Dessins, 5, 50, 79, 154, 274, 275, 279, 407.
 Archives, 186.
 Lettre de convocation, 374.

Séances de la Commission :

	Pages
1885 janvier.....	1
mars	4
avril.....	27
juillet.....	48
novembre.....	77
décembre....	129
1886 février.....	155
mars.....	178
mai.....	237
juillet.....	269
octobre.....	284
décembre....	319
1887 février.....	333
mars.....	351
mai.....	374
juillet.....	394
octobre.....	413
décembre....	444

Committimus (droit de), 487.
 Concrétions calcaires, 424.
 Confréries, 245-267.
 Congrégations des Jésuites, 61.
 Corne de cerf, 298, 299.
 Coulevrine, xve siècle, 391.
 Couvercle de fonte, 22.
 Crâne humain, 298, 299.
 — — en bronze, 299.
 — de singe, 299.
 Cruche, 298, 299, 303.
 Cueillette, 37.

- Cuillère pour le calice, 252,
257, 259, 261-263,
266, 314.
— romaine, *Notice* : 354-
359.
— moyen-âge, 361.
— scandinave (?), 391.
Cuir doré, 173-175.

D

- Dalles tumulaires, 240-242,
292, 335, 390, 452.
Dendrites, 423.
Désignamment, 100.
Diptyques, 9-10.
Donneur, 96.
Drap mortuaire, *Notice* : 180-
185.
Droit de pêche, 194.

E

- Email romain, 357.
Encastillement, 383-384.
Encyclopédie, 475.
Entonnoir en terre cuite,
168.
Envitaillement, 210.
Épée en bronze, 299, 300.
Épileptiques, 92.
Épingle romaine en os, 89.
Épithaphes, xve siècle, 327,
334, 404.
— xvme siècle, 404-406.
Évangélistes, 483.
Exposition typographique,
351.

F

- Faïence, 30, 31, 177, 282.
Fers à repasser, 450.
Fibule en argent, 125.
Fonderie de canons, 208.
Fouilles de S.-Lô (Rouen), 6,
335.
— rue Grand-Pont, 274,
363.
— rue aux Juifs, 275,
280, 312, 319.
— rue du Pré, 30.
— de S.-Ouen, 31, 50,
239, 414.
— de Bonne-Nouvelle, 54,
84, 186, 240, 286-
293.
— rue Morand, 72.
— place du Cordier, 73.
— place S.-Godard, 88.
— rue du Vert-Buisson,
187.
— de S.-Aignan, 33, 363.
— de Rolleville, 120-127.
— de Motteville, 134-141.
— de Sotteville, 144.
— de Caudebec-lès-El-
beuf, 167-169, 178,
276-278.
— de Dieppe, 235, 416.
— de S.-Pierre-lès-El-
beuf, 362.
Fourme, 255.
Fourneaux, instrument de
culte, 8.
Fronde (la), 200-201.

G

- Gallia christiana*, 86, 87.
Géologie, aperçus divers, 429,
464.
Gimberges, 163.
Gradal, 113.
Grand Bailliage (le), comé-
die, 225.

H

- Hachette en bronze, 299.
Hanap, monté en argent, 89.
Hérédité dans le monnayage,
480, 486.
Hérités, 93.
Horloge moyen-âge, 337.

I

- Idoles, 447.
Indulgences, 93.
Inscriptions gauloises, 169.
— XIII^e siècle, 240, 292,
388.
— XV^e siècle, 81, 82, 390.
— XVI^e siècle, 87, 156,
161, 216, 438, 453.
— XVII^e siècle, 6-7, 53,
55?, 83, 85, 134-
141, 142, 253, 287,
415.
— XVIII^e siècle, 286, 437.
— modernes, 29.
— à rectifier, 275, 375,
460, 461.

J

- Jésuites signant la déclaration
de 1682, 65.

- Jetons, 177, 291, 503.
Jubé de Caudebec, *Notice* :
156-166.
— de la Cathédrale, 263,
264.
— de Moulineaux, 466.
Juifs, 224.
Juridiction de la Monnaie,
472.

L

- Lépreux, 42-45.
Léproserie, 368.
Lieupars, 254.
Ligue (la), 199.
Livre d'ivoire (le), 9.
Loterie royale, 144.

M

- Maison de P. Corneille, ac-
quisition; *Notice* : 457-
461.
Manceuvre, 164.
Manoir du XVI^e siècle, 181-
182.
— d'Alincourt, 336.
Manueul, 113.
Manufacture de tableaux,
382.
Marquisat (?) de Motteville,
137.
Membrure de bateau, 298.
Méreaux, 502.
Messe des paresseux, 265.
Mesure d'Arques, 455.
— à grains (triple), 452.
Meule en poudingue, 127.
Modèles d'habitations, 447.
— de navires, 447.

- Monnaies, 54.
 — grecques, 272, 285.
 — romaines, 241, 299, 363.
 — d'or de S. Louis, 435.
 — moyen-âge, 274, 291, 400.
 — ducales, 400, 470.
 — modernes, 291.
 — bourguignonne, 326.
- Monnayeurs étrangers à Rouen, 478.
- Monuments historiques, 51, 115-119, 128, 155, 156, 179, 238, 267, 278, 312, 329, 336, 352, 359, 364, 382, 389, 395, 397.
 — allocations, 78.
 — classement, 285.
 — demande de classement, 28, 238, 323, 373, 396.
 — déclassement, 50, 335.
- Moutoir*, 96.
- Moyeu gaulois, 299, 382.
- Murs romains, 7, 239, 280, 434, 462-465.
 — vitrifiés, 448.
- Muse normande*, 213, 223.
- Musée des Antiquités, 10, 52, 55, 86, 155, 185, 240, 243, 271, 286, 323, 325, 355, 403-407.
 — céramique, 89, 290.
 — ecclésiastique de Caudebec, 158.
 — municipal de Caudebec, 167, 241.
- Musée du Havre, *Notice*: 445-457.
 — d'Evreux, 355.
 — du Louvre, 307.
 — d'Esterhazy, 302.
 — de S.-Germain, 301, 307, 311.
 — de Berlin, 357.
 — d'artillerie, 447.
 — Campana, 447.
- Mystère de l'Assomption, 260.
- O
- Office des Fous, 9.
 Offrande en nature, 37.
Ogre (orgue), 107, 199.
 Ordres mendiants, 317.
 Orfèvrerie, 451.
 — rouennaise, 381-382.
- Organisation des monnayeurs 477.
- Orgre* (canon), 230.
- Os fossile, 420, 425.
- P
- Pain bénit porté par les maisons, 39.
 Palinods, 260.
Paragrèer, 94.
Parpaie, 101, 112.
Patenôtiers, 254.
 Patine de silex, 423.
 Pavé fleurdelisé, 54, 240, 290.
 Peinture sur verre, 280-282.
 Pèlerinages, 92, 131.
 Peste, 64, 120, 218.

Pierre de Vernon, 100-101.
— du Val-des-Leux, 100,
191.

Pipître, 249.

Plafonds, 383.

Plaque de plomb, 322.

Plâtine (patène), 257, 259-
263, 266.

Portepaix, 252, 257, 267.

Poudre (fabrication de la),
208.

Privilège de S.-Romain, 210-
224, 249.

— des monnayeurs, 486.

Protestants, 110, 160-162,
212, 493.

Q

Quart a Dieu, 37.

R

Rabiller, 108.

Râpe à tabac, 89, 186.

Redevance, 92.

Relèvement des pierres tom-
bales, 30, 56, 242.

Repositoire, 101, 113.

Requin (mâchoire de), 298.

Révolutionnaires (souvenirs),
450.

Ricochon, 481.

Ricoton, 481.

Ricuteur et recuteur, 481.

S

Sacré-Cœur, 254.

Saint nom de Jésus, 416.

Saleurs, 210.

Sanglier (vase en forme de), 5.

— (mâchoire de), 299.

Sébille en plomb, 299, 301.

Singe, 299, 300.

Statues de saints, 244-249,
261, 468.

— de Vénus, 169, 308-
311, 381, 450.

— d'Henri IV, 12, 230.

Suppression des signes de
féodalité, 19.

T

Tableaux notables, 13-26,
325, 334.

— sur albâtre, 383.

Taffetas renforcé, 37.

Tailleresse, 480.

Tapiserie de Flandre, 407.

Teneur (ténor), 353.

Testament, 316.

Tétine, 6.

Tibia façonné, 298, 302.

Tissu du xiv^e siècle, 32.

Tourbe, 296, 297.

Traditions locales, 47, 119,
120, 133, 289, 463.

Tribunes dans les églises,
466.

Triens mérovingien, 74.

Tuiles à reard, 125.

Tuyaux romains, 125.

U

Usages liturgiques, 137.

Ustensiles, 447.

V

- Vache (fronton de), 298.
Valenciers, 89, 177.
 Vases romains, 168-169, 407.
 — mérovingiens, 412.
 — à encens, 406.
 Vénus en terre cuite, 169,
 308-311, 381, 450.
 Verrerie gallo-romaine, 168,
 278.
- Vêtements, 252, 447.
Vêtements, 92.
 Vice-amiral tonsuré, 136.
 Vin après la communion, 39,
 114.
Visation, 164.
 Vitraux (fragments), 408.
 Vitrierie normande, 365.
 Vitrifications, 31.
 Voie romaine, 434.

GETTY CENTER LIBRARY



